This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

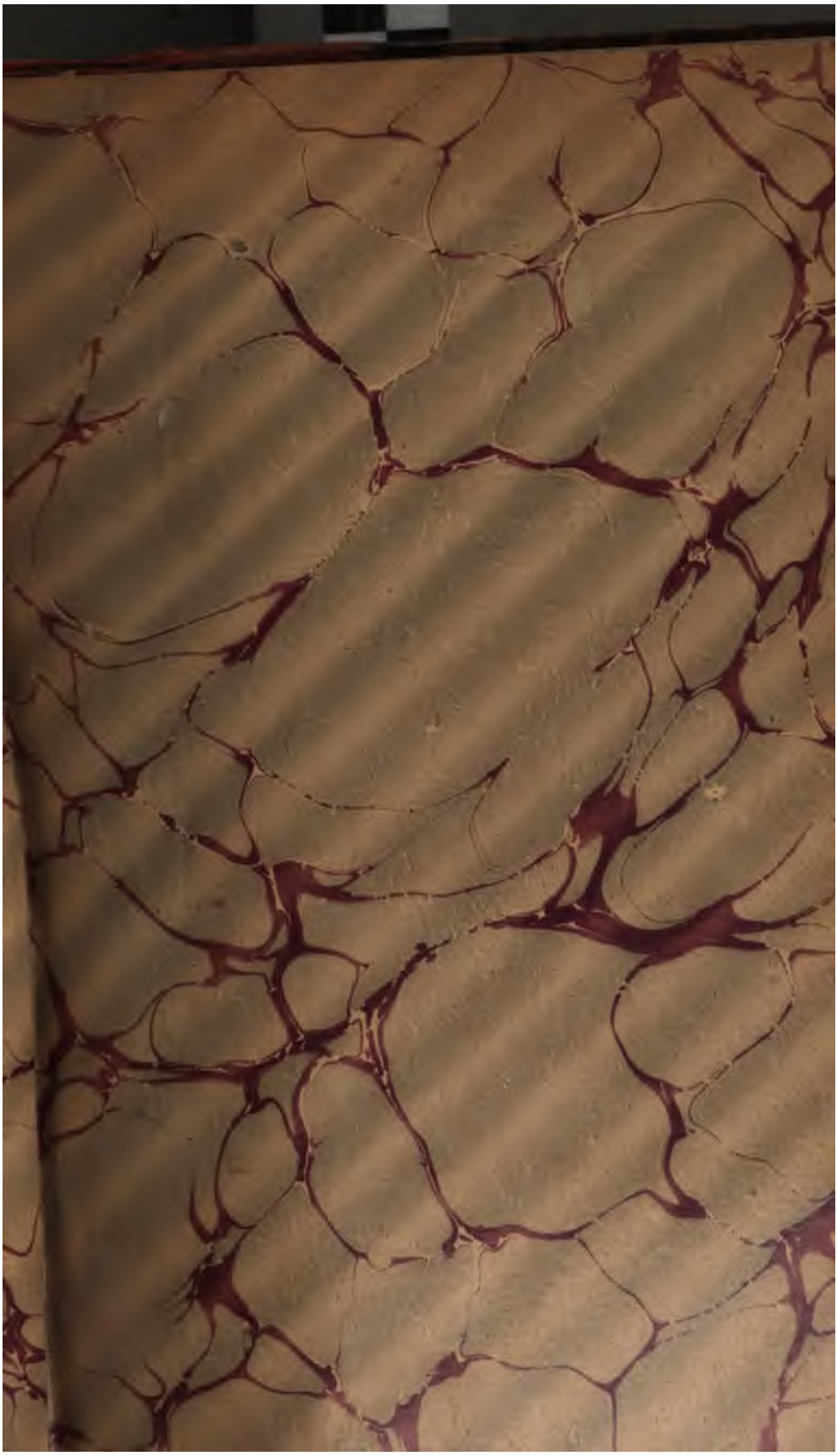

454

REVUE
HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME

Septembre-Décembre 1901.

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1901

130274

L'ÉTUDE

DES

ORIGINES GRECQUES

(Suite et fin[1].)

II.

Les arguments littéraires et archéologiques ne peuvent résoudre le problème des Origines grecques. Mais l'étude des sites, la *topologie*, parviendrait, je crois, à nous donner une solution. Cette « géologie des sites » arriverait à classer les périodes et à dater les fossiles de l'archéologie. Les faits qu'elle nous révélerait auraient sur les monuments archéologiques deux grands avantages. Ils sont localisés dans l'espace : ils appartiennent sûrement à tel pays, à tel site. Ils sont presque toujours localisés dans le temps : ils peuvent être sériés et datés avec quelque approximation. Nous aurions donc une géographie certaine et une chronologie vérifiable, tout au moins les grandes lignes d'une géographie et d'une chronologie, le cadre et la charpente d'une histoire rationnelle. Car l'histoire de la Méditerranée peut se comparer à un terrain sédimentaire où, couches par couches, les marines successives ont laissé leurs traces. Ces dépôts, plus ou moins épais, sont de nature et de teintes différentes. Ils ont des traits communs ; mais chacun d'eux a aussi des particularités très caractéristiques.

Ils ont des traits communs parce qu'à travers tous les siècles et toutes les civilisations, la Méditerranée conserve son régime des vents, son allure générale des courants et des côtes, son cli-

1. Voir *Revue historique*, t. LXXVI, p. 1.

mat, sa faune, sa flore, etc. Par le seul fait qu'elle est méditerranéenne, une marine doit se plier à certains usages, adopter une certaine nourriture et un certain genre de vie, conformer ses routes aux vents, ses établissements aux lieux et productions, etc. Nous avons déjà vu comment et pourquoi une « échelle » méditerranéenne sera toujours différente d'un port atlantique. A travers toute l'histoire, cette différence s'est maintenue : jamais un port méditerranéen n'a pu s'établir à la bouche même d'un fleuve. Si, d'une marine à l'autre, les grands ports méditerranéens sur une même côte se sont déplacés, c'est que les fleuves eux-mêmes déplaçaient leurs embouchures. Milet, fermée par les boues du Méandre, fit place à Éphèse, que fermèrent ensuite les boues du Caystre. Smyrne prit la place d'Éphèse ; mais nous pouvons prévoir qu'avant deux siècles les boues de l'Hermos auront tué Smyrne à son tour... Ces causes permanentes, avec leurs effets permanents, peuvent être étudiés dans n'importe quelle période de l'histoire méditerranéenne. Connus pour une thalassocratie, ces effets peuvent être, sans chance d'erreur, transportés à une autre thalassocratie. Nos *Instructions nautiques* régissent déjà les navigations grecques et romaines. Les portulans et les voyageurs de la période « franque » fournissent, — nous le verrons, — le véritable commentaire des navigations d'Ulysse et l'explication rationnelle de ce que nous appelons, faute d'étude suffisante, les légendes de l'*Odyssée*.

Mais chaque période eut aussi ses particularités, et de deux sortes au moins, les unes de faits, les autres de mots. Car chacune des puissances thalassocrates apportait avec elle ses habitudes nationales, sa civilisation, ses mœurs propres, ses préférences et ses antipathies. Et chacune apportait sa langue ou son dialecte.

Langue ou dialecte ne tardaient pas à se fixer au dehors, à s'infiltrer dans le langage des « peuples de la mer. » Les thalassocrates imposaient une onomastique à leurs sites préférés : l'onomastique méditerranéenne garde encore des noms de lieux phéniciens (Tyr, Saida, Carthage, Malaga), grecs (Nauplie, Seleucie, Alexandrie, Palerme, Agde, Empurias), romains (Valence, Port-Vendres, Cherchell, Césarée), arabes, italiens, etc., etc. Les thalassocrates répandaient leurs termes de commerce, noms de mesures, de monnaies, de marchandises : la langue ou le *sabir* commercial de la Méditerranée garde encore

le souvenir des Phéniciens (*sac*, *vin*, *thon*, *aloès*, etc.), des Grecs et de tous leurs successeurs.

Les habitudes aussi se traduisaient et se fixaient au dehors, dans le choix des routes (l'Archipel du XVIIIe siècle a ses routes des Anglais et des Hollandais, et ses routes des Français), dans le choix des relâches aussi (venus de l'ouest, Français et Anglais ne rencontrent pas la terre au même point que les Arabes, Grecs ou Phéniciens venus de l'est), dans l'aménagement des entrepôts (l'Anglais, pour son charbon, a besoin d'autres quais et d'autres docks que le Franc pour ses draps, l'Arabe pour ses épices ou le Grec pour sa poterie) et dans la situation même des débarcadères (un vaisseau d'aujourd'hui, calant cinq ou six mètres, ne peut s'arrêter aux mêmes plages que les barques à fond plat des Anciens). A chacune de ces marines différentes, il fallut des ports différents, des voies de terre et de mer, des stations de ravitaillement ou de défense, des aiguades toutes différentes. Toutes les fois que l'une de ces thalassocraties disparut, faisant place à quelque rivale, ses aiguades (les gens de Paros se souviennent encore des séjours que faisait le capitan-pacha dans leur port de Trio au temps de la thalassocratie turque), ses stations et relâches (les Provençaux n'ont pas oublié les anses où débarquaient les pirates sarrasins), ses routes (les chemins des Francs existent encore en Morée) demeurèrent dans le souvenir des hommes, et, gardant un nom étranger, elles formèrent l'une des couches de l'histoire méditerranéenne.

Cette histoire n'est donc qu'une série de couches empilées. Même sans grande habitude, il est facile de discerner ces couches et de les séparer les unes des autres. Dans chaque couche prise à part, il est facile aussi de déterminer la raison des emplacements choisis et des routes fréquentées, — c'est là ce que j'appelle la besogne *topologique*, — et il est non moins facile d'expliquer le sens de l'onomastique imposée, — c'est le rôle de la toponymie. Topologie et toponymie, ces deux études combinées arrivent sans peine à déterminer les éléments de ces différents terrains. Puis, elles peuvent remonter aux causes et reconstituer dans ses grandes lignes chacune de ces époques commerciales. Origine, extension et durée, pour chaque thalassocratie, elles nous dresseront une chronologie et une géographie d'ensemble. Mais elles parviendront surtout à pénétrer dans le détail, à ranimer devant nos yeux la vie locale de tel site aujourd'hui désert ou délaissé : quand

le témoignage des écrivains et des monuments est absolument muet, elles feront émerger du sol même la vision des foules qui s'agitaient jadis au long de telle route oubliée ou dans les *soukhs* de tel bazar disparu.

Les résultats de ces deux études auront une valeur générale, c'est-à-dire que, bien établis pour un point donné, ils seront valables pour tous les autres points de la même époque. Le dock anglais est partout le même; qui connaît les us et mœurs de Gibraltar connaît aussi Malte, Aden ou Singapoore. Ces résultats seront en outre discutables et vérifiables, parce qu'ils sont rationnels : l'une et l'autre de ces études s'appuient sur des lois constantes et partent des phénomènes actuels pour remonter aux faits du passé. La Méditerranée d'aujourd'hui explique la Méditerranée d'il y a quarante siècles. Sous nos yeux, l'une de ces couches est en train de se déposer. Depuis le commencement du XIXe siècle, les Anglais ont conquis la direction du trafic méditerranéen. Leurs termes de marine et de commerce, leurs marchandises et leurs modes, leurs mesures et leurs habitudes de navigation ont pénétré de Gibraltar à Alexandrie. La Méditerranée actuelle tient, comme en suspens, ces matériaux anglais, qui se déposeront quelque jour, quand une autre puissance, — allemande, française ou italienne, — reprendra le dessus. On en pourra étudier alors les gisements principaux autour de Gibraltar, de Malte, de Smyrne, de Chypre et du canal de Suez. Cette couche anglaise recouvrira presque partout la couche française des XVIIIe et XVIIe siècles. Installée déjà sous le flot anglais, mais encore apparente, cette couche française est à peu près également répandue d'Alger au Caucase et de Beyrouth à Marseille. La thalassocratie *franque* de ces deux siècles nous est bien connue. Les gisements en ont été bien explorés. Nous pouvons sans peine en reconnaître les dépôts, grâce aux voyageurs du temps, Tournefort, Lucas, etc., grâce aux rapports diplomatiques et consulaires et grâce encore aux traditions locales. Avant les Français, les Italiens avaient eu cinq ou six siècles de monopole. Une épaisse couche italienne est encore visible en certains points; mais, le plus souvent recouverte par la couche *franque*, elle serait plus accessible à nos recherches si nous avions les documents enfermés aux archives de Gênes et de Venise. A leur tour, les Italiens avaient eu comme prédécesseurs les Arabes. On peut dire que cette thalassocratie arabe, qui dura trois ou quatre siècles, nous est

presque inconnue, non pas faute de documents, mais faute d'exploration et d'étude. Il en est de même de la couche byzantine, qui, sous le mince feuillet arabe, nous conduit aux bancs épais, compacts et uniformes des Romains et des Grecs. Ceux-ci nous sont familiers. Nous en reconnaissons à première vue les échantillons et les fossiles. Alexandrie et Laodicée, le Méandre et le Tibre, Rhodes et Marseille, Ostie et Panorme parlent à tous nos souvenirs. C'est l'arrière-fond de notre science historique. Ce sont là, croyons-nous, les plus vieux gisements de l'histoire méditerranéenne.

Mais étudiez cette couche gréco-romaine : la topologie et la toponymie ne tarderont pas à vous montrer notre préjugé ou notre erreur. Dans les gisements les plus anciens de cette couche, une étude, même superficielle, fait aussitôt reconnaître des débris qui ne sont pas contemporains de la masse, qui n'ont pas glissé là non plus d'une couche postérieure, mais qui doivent provenir d'une couche plus ancienne. Ce sont, ou des noms de lieux qu'aucune étymologie grecque ou latine ne parvient à expliquer : Ἴδα, Σάμος, Κόρινθος, Σάλαμις, Ρήνεια, Κάσος, *Massicus*, *Cumae*, *Oenotria*, etc.; ou des situations de villes contraires à toutes les théories des Grecs, Tirynthe, Chalcédoine, Astypalées, etc.; ou des systèmes politiques, des amphictyonies de *sept* ports, dont la politique grecque ne donne ni le modèle ni la clef; ou des routes de commerce jadis suivies on ne sait par quelles caravanes, on ne sait pour quel trafic, et abandonnées, semble-t-il, du jour où le peuple grec, maître de ses destinées, eut la conscience de ses propres besoins et la libre disposition de ses forces : telles, la route odysséenne de Pylos à Sparte, ou la route légendaire (Thésée) de Trézène à Marathon. Si, mis en éveil par ces constatations, on veut chercher quelque lumière dans le plus vieux document géographique des Grecs, je veux dire dans l'*Odyssée*, on y retrouve les mêmes mots et les mêmes phénomènes incompréhensibles. Noms, routes, habitudes, conceptions, théories, l'*Odyssée* ne semble pas grecque. Elle est pleine du moins de souvenirs qui semblent *anté*-helléniques, parce qu'ils sont *anti*-helléniques, contradictoires à tout ce que nous savons de la langue, de la pensée, de la vie et de la civilisation grecques. A s'en tenir même au ton général de l'*Odyssée*, comme des autres poèmes homériques, Gladstone déjà remarquait avec justesse combien les belles formules homériques de

politesse, — « J'ai l'honneur d'être fils d'un tel, » par exemple, — sont étrangères à ces ignorants du protocole qu'ont toujours été et que sont encore les Hellènes.

*
* *

Les « témoins » de cette couche préhellénique sont répandus dans toute la Méditerranée, mais plus faciles à reconnaître dans les eaux grecques. Là, ils abondent. Sur toutes les côtes grecques et même en travers des îles, des isthmes et des péninsules de la Grèce, ils arrêtent l'explorateur attentif. Pour les diverses régions de l'Hellade, vingt exemples typiques pourraient être cités. Je rapporterai par la suite une expérience qui me fut personnelle. Chargé de fouilles par l'École française d'Athènes à Mantinée et à Tégée (1888-1890), je m'étais proposé l'étude de l'Arcadie. Pausanias en main, j'en ai, durant huit ou dix mois, exploré tous les cantons. Le résultat final fut pour moi la conviction que l'Arcadie primitive, avec ses routes, ses villes et ses noms de lieux, était toute différente de l'Arcadie historique. Sûrement, cette *Pélasgie* avait moins de ressemblance avec l'Arcadie des Hellènes qu'avec la Morée des Francs ou des Vénitiens, c'est-à-dire avec une Arcadie aux mains de conquérants ou de négociants venus de la mer[1]. Si l'on veut comprendre, en effet, l'habitat et peuplement de cette Pélasgie, il faut imaginer une route commerciale traversant les cantons parrhasiens, avec des caravanes étrangères qui, débarquées au golfe de Laconie, remonteraient l'Eurotas et descendraient l'Alphée ou la Néda pour gagner les ports de l'Élide. Le site de Lykosoura, mère de toutes les villes arcadiennes et centre du royaume préhellénique, n'est pas conforme aux nécessités des indigènes et n'est pas imposé non plus par les conditions naturelles. Durant les temps helléniques, jamais une ville ne s'est installée dans cette plaine du haut Alphée. La volonté des hommes essaya de lutter contre les indications de la nature : Épaminondas fonda Mégalopolis. Cette ville militaire et artificielle n'eut qu'une existence éphémère et un rôle presque nul. Une grande cité ne pourrait vivre en cet endroit que par un commerce de transit entre l'Eurotas et l'Alphée, par un trafic de caravanes entre le golfe de Laconie et le

1. Victor Bérard, *De l'Origine des cultes arcadiens*. Paris, Thorin, 1894.

golfe d'Élide. Nous ne voyons pas qu'aux temps helléniques cette route terrestre ait été suivie ou du moins très fréquentée. Sous les Francs et sous les Vénitiens, au contraire, les armées et les caravanes passent ici : le château et la ville de Karytena jouent le même rôle d'étape et de forteresse qu'au temps des Pélasges la vieille ville de Lykosoura, « la première que les hommes construisirent sur le haut des monts[1]. »

D'autres, en des expériences analogues, sont arrivés au même résultat. M. Clermont-Ganneau a été le véritable initiateur de ces recherches par telle de ses études sur *le Dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse*[2]. M. E. Oberhümmer a fait la même découverte pour l'Acarnanie et l'Épire méridionale. Il est obligé d'admettre la fréquentation de ces côtes par un commerce étranger, phénicien, pense-t-il, en des temps antérieurs à la floraison grecque[3] : c'est à cette côte des Thesprotes qu'embarqué sur un vaisseau phénicien, Ulysse dit avoir été jeté par la tempête. Mais il est un exemple plus court et plus décisif que M. Kiepert a signalé déjà[4] : celui des villes prétendues grecques, portant le nom très grec, semble-t-il, d'Ἀστυπάλαια.

Ἀστυπάλαια est un nom de lieu fort répandu dans l'Archipel, Étienne de Byzance connaît cinq Astypalées : 1° une île, occupée jadis par les Kariens et nommée par eux Πύῤῥα, puis colonisée par les Doriens, qui la surnommèrent la *Table des dieux* à cause de sa fertilité; 2° une ville dans l'île de Kos; 3° une île entre Rhodes et la Crète; 4° une ville dans l'île de Samos; 5° un promontoire de l'Attique. — En remontant aux sources, il est visible qu'Étienne a fait un double emploi du texte de Strabon, touchant la même île d'Astypalée : εἰσὶ πολλαὶ τῶν Σποράδων μεταξὺ τῆς Κῶ μάλιστα καὶ Ῥόδου καὶ Κρήτης, ὧν εἰσιν Ἀστυπάλαιά τε καὶ Τῆλος, dit Strabon au liv. X (p. 488), et il ajoute : ἡ μὲν οὖν Ἀστυπάλαια ἱκανῶς ἐστιν πελαγία, πόλιν ἔχουσα. Étienne a transcrit Ἀστυπάλαια νῆσος μία τῶν Κυκλάδων, en comptant une première Astypalée, puis νῆσος πόλιν ἔχουσα μεταξὺ Ῥόδου καὶ Κρήτης, en comptant une autre Astypalée, qu'il catalogue après la ville de Kos. Au vrai, ces deux Astypalées ne sont qu'une seule et même île et ville.

1. Pausanias, VIII, 38, 1.
2. *Journal asiatique*, X, p. 157; XII, p. 237.
3. T. Oberhümmer, *Die Phœnizier in Akarnanien*. Munich, 1884.
4. H. Kiepert, *Sitzungsberichte König. Preuss. Akad.*, 1891, II, p. 839.

Restent donc seulement quatre Astypalées. Strabon nous en fait connaître une cinquième sur les côtes de Carie, et les inscriptions une sixième dans l'île de Rhodes.

A première vue, l'étymologie de ce nom grec paraît certaine : c'est la *Ville Vieille*, ἄστυ παλαιὸν, synonyme des Παλαίπολις et Παλαιόπολις que nous trouvons dans le Péloponèse. Ἀστυπάλαιον est devenu Ἀστυπάλαια : c'est que, la plupart des noms d'îles et de villes étant du féminin, celui-ci a conformé sa terminaison au modèle commun, ou bien ce n'est là qu'un caprice de l'usage ; nous avons en France des « Villevieux. » Ἀστυπάλαια serait donc la *Vieille Ville*. De tout temps l'Archipel, comme toutes les régions de la terre, a dû avoir un certain nombre de *Villeneuves* et de *Vieillevilles*. Mais cette étymologie admise entraîne des conséquences très nettes et très précises pour l'emplacement de ces Astypalées. Les Anciens avaient déjà noté comment la plupart des vieilles villes en Grèce sont bâties loin de la mer. « Les villes nouvellement fondées, » dit Thucydide[1], « ayant une plus grande expérience de la mer, plus riches d'ailleurs, s'établirent sur les rivages, en travers des isthmes, pour la plus grande commodité de leur commerce. Mais les vieilles villes, αἱ δὲ παλαιαὶ, à cause de la piraterie jadis florissante, s'étaient bâties plutôt loin de la mer, aussi bien dans les îles que sur le continent. »

Cette affirmation de Thucydide est conforme à l'opinion commune des Anciens. Tous croyaient avoir constaté que les étapes de leur civilisation étaient aussi marquées par les étapes de leurs villes sur le chemin qui, du haut des monts, les avait amenées jusqu'au bord de la mer : « Platon, » dit Strabon, « conjecture qu'après les déluges ou cataclysmes, les hommes ont dû passer par trois formes de sociétés très différentes. Ce fut d'abord une société simple et sauvage, que la peur des eaux couvrant encore les plaines avait refoulée vers les hauts sommets. Une seconde société se fixa sur les dernières pentes des montagnes, rassurée peu à peu en voyant les plaines qui commençaient à se sécher. Une troisième société enfin prit possession des plaines mêmes. A la rigueur, on pourrait supposer une quatrième forme, une cinquième, voire davantage : en tout cas, on doit considérer comme la dernière la société que les hommes, une fois délivrés de toute

1. Thucydide, 1, 6.

terreur de ce genre, vinrent former sur le bord de la mer et dans les îles. A chacun de ces déplacements, qui, des lieux hauts, entraînaient les populations vers la plaine, correspondait probablement un changement marqué dans le genre de vie de ces populations et dans leur gouvernement[1]. »

L'affirmation de Thucydide est conforme aussi à la logique des faits et à notre expérience contemporaine ou moderne. Aux siècles derniers, quand l'Archipel turc était infesté de corsaires occidentaux, tous les bourgs des îles, Milo, Syra, Kalimno, Nio, étaient perchés en haut d'un mont, quelquefois tout voisins de la rade principale, souvent, au contraire, fort éloignés : « Le port de Skyros, » dit Choiseul-Gouffier[2], « qu'on nomme aujourd'hui la Grande-Plage, n'est plus d'aucune utilité aux insulaires, dont toute la marine consiste en quelques bateaux qui trouvent forcément un abri entre les écueils ou que l'on tire à terre lorsque la mer est trop grosse. Réfugiés vers la pointe septentrionale de l'île, les habitants ne pensent qu'à se garantir de la piraterie générale, héréditaire chez les Grecs. Le village de Saint-Georges, bâti sur un pic élevé, leur offre un asile, et, quoique leurs habitations soient répandues sur le penchant de la montagne et jusqu'au rivage, chacun a, dans la partie supérieure, une seconde maison où il se retire en cas de danger... » « A Syra, » dit Tournefort[3], « le bourg est à un mille du port tout autour d'une colline escarpée...; on voit, sur le port, les ruines d'une ancienne et grande ville, appelée autrefois Syros. » A Milo, « dont les habitants sont bons matelots, et, par la connaissance des terres de l'Archipel, servent de pilotes à la plupart des vaisseaux étrangers, le bourg est à cinq milles du mouillage de Poloni, à deux milles de la grande rade[4]. » Aujourd'hui, Nio et Milo sont restées sur leurs hauteurs parce qu'elles ont perdu toute importance maritime; seuls, les vaisseaux de guerre les fréquentent encore. Mais, au-dessous de la vieille Syra des Francs, une ville nouvelle s'est installée tout au bord de la mer : la commerçante et grecque Hermopolis s'est élevée sur les quais de l'ancienne Syros.

Mais rien ne vérifierait mieux l'affirmation de Thucydide que l'exemple actuel de Kalymnos. L'île de Kalymnos est faite de

1. Strabon, XIII, 592.
2. I, p. 125.
3. Nous aurons à revenir longuement sur cette Syra de Tournefort.
4. Tournefort, *Voyage du Levant*, Lettres VIII et IV.

trois ou quatre bandes de montagnes parallèles. Entre ces murailles, orientées du nord-ouest au sud-est, se creusent d'étroites vallées parallèles aussi, que terminent sur la mer des anses ou des golfes. La plus large de ces vallées est la plus méridionale. Elle a vue sur la mer de Kos par une rade circulaire bien abritée, avec une bonne plage pour tirer les bateaux et un bon mouillage par trente-six à vingt-deux mètres d'eau et de vase : c'est la rade de l'Échelle, la *Skala*. La vallée a un autre débouché sur l'Archipel du large, avec un autre port moins bon, à Linaria. « La population de Kalymnos, disent les *Instructions nautiques*[1], se monte environ à 7,500 habitants, qui vivent, pour la plupart, à la Skala ou bien dans la ville de Kalymnos. Cette ville est bâtie à l'intérieur, au sommet d'une falaise abrupte, haute de plus de 244 mètres; une bonne route y mène en moins d'une heure. » La ville, en effet, se dresse au milieu de la vallée, juste à égale distance des deux ports. C'est là, sur une roche imprenable, qu'elle s'est réfugiée aux siècles derniers, aux temps des corsaires dont parle Tournefort : « Patmos, » dit-il à propos de l'île voisine, « Patmos est considérable par ses ports : mais ses habitants n'en sont pas plus heureux. Les corsaires les ont contraints d'abandonner la ville, qui était au port de la Skala, et de se retirer à deux milles et demi sur la montagne, autour du couvent de Saint-Jean[2]. » De même à Samos, la ville ancienne, voisine de la mer, « était abandonnée depuis longtemps, et, pour se mettre à couvert des insultes des corsaires, on s'est retiré sur la montagne[3]. »

Aujourd'hui, les corsaires disparus permettent aux insulaires de ramener leurs villes à la côte; on redescend aux Échelles. A Kalymnos et à Patmos, les Échelles sont redevenues les grands centres de population. Sur leurs montagnes, les vieilles villes de l'Archipel franc sont presque désertées. Elles subsistent encore, mais vides, avec leurs églises et leurs cultes, qui appellent à certains jours les prêtres et les fidèles de la Skala. Ces panégyries annuelles repeuplent pour quelques heures les rues abandonnées : sur le rivage de la Messénie, Pausanias nous décrit de

1. *Instr. naut.*, n° 691, p. 217. — On appelle *Instructions nautiques* les publications officielles du service hydrographique de la Marine pour la navigation à voile et à vapeur.

2. Tournefort, *Lettre* X.

3. Tournefort, II, p. 114.

même une vieille ville de Thouria, perchée en haut d'une falaise, où il ne reste qu'un temple de la déesse syrienne; les habitants sont descendus dans la plaine[1].

Des textes anciens comme des faits récents, voici donc une loi *topologique* qui ressort formelle et constante : les vieilles villes indigènes de l'Archipel sont éloignées de la mer, perchées au sommet des monts. Or, il se trouve que toutes les Astypalées de l'Archipel hellénique échappent à cette loi : toutes sont situées au bord de la mer, toutes celles du moins dont nous connaissons l'emplacement exact. Une seule fait exception : l'Astypalée samienne. A Samos, en effet, Polyen nous dit que Polycrate fortifia l'acropole nommée Astypalée, τειχίσας ἀκρόπολιν τὴν καλουμένην Ἀστυπάλαιαν[2]. Cette Astypalée samienne rentrerait dans le type des vieilles villes grecques : semblable à l'acropole d'Athènes ou à l'Acrocorinthe, elle est sur la hauteur, à une certaine distance de la mer. Mais si, par le site, cette Astypalée semble grecque, nous verrons que son nom même de Samos ne semble pas hellénique. En outre, nous pouvons constater aujourd'hui que la capitale des Grecs, maîtres de l'île, n'est pas installée sur les ruines de cette ancienne cité. Tournée vers le sud, la *Vieille Ville* était assise au bord du détroit, comme un port de transit. La capitale contemporaine est assise sur la côte nord, au fond de la meilleure rade et en face de l'Asie Mineure. Ce déplacement n'est pas fortuit ni causé par des nécessités passagères, puisque dès l'antiquité le même phénomène s'est produit, — et nous l'étudierons plus loin, — pour les capitales de Kos et de Rhodes : le jour où les Hellènes ont vraiment disposé de ces îles, ils en ont installé la capitale sur la côte nord, en face de l'Asie Mineure, en tournant le dos à de plus vieux établissements. Si, dès l'antiquité, les Hellènes, devenus maîtres de Samos, ne délaissèrent pas ce vieil emplacement, c'est qu'un sanctuaire vénéré et des traditions religieuses rivaient la capitale à ce site préhellénique : cette côte méridionale était le domaine, le séjour préféré de la grande déesse Hèra.

Des cinq autres Astypalées, celle de Rhodes ne nous est connue que de nom. Kiepert croit pouvoir la placer tout au sud de l'île, sur un promontoire rocheux, véritable îlot rattaché à la côte par

1. Pausanias, IV, 31, 1.
2. Polyen, I, 23.

une langue de sable, que les Grecs modernes appellent Prasonisi. Mais il ne donne aucune raison de son hypothèse, sauf peut-être la ressemblance des autres Astypalées.

L'Astypalée de Carie est un promontoire, ἐν τῇ παραλίᾳ τῆς ἠπείρου Ἀστυπάλαιά ἐστιν ἄκρα[1], sur la côte entre le cap Termerion et le port Myndos, en face des îles Argées. C'est le même emplacement, sans doute, que d'autres appellent Παλαιὰ Μύνδος, la vieille Myndos, *Myndus et ubi fuit Palaemyndus*, dit Pline[2]. La nouvelle Myndos datait de la première colonisation grecque; la tradition la rattachait aux Trézéniens et à leurs plus anciennes fondations[3]. Nous pouvons donc nous demander si la vieille Myndos, antérieure à ces Trézéniens, est une ville hellénique.

L'Astypalée d'Attique est en un site exactement pareil. C'est un promontoire en face d'un îlot : « Entre le Pirée et le cap Sounion, » dit Strabon[4], « on rencontre d'abord le promontoire Ζώστηρ, puis le promontoire Astypalée, ἄλλη ἄκρα Ἀστυπάλαια, qui, chacun, ont en face d'eux une île, l'îlot Phabra et l'îlot Éléoussa, πρόκειται νῆσος Ἐλεοῦσσα. » Les cartographes contemporains[5] ont identifié cette Astypalée avec la butte rocheuse qui ferme à l'ouest la rade d'Hagios Nikolaos, en face de l'île Arsida. « Il est impossible, » dit Kiepert, « d'imaginer une ville sur cette butte, qui mesure à peine mille pas de circuit et qu'un isthme de sables et de marais rattache à peine à une côte sans ressources. » Il est impossible, en effet, qu'un peuple maître du continent se soit jamais installé en pareil endroit. Mais, sur cette butte, la présence actuelle d'une chapelle de Saint-Nicolas prouverait, à elle seule, que les marins de tous les temps trouvèrent quelque commodité à la possession de ce promontoire. Saint Nicolas, dans la Grèce moderne, a remplacé le dieu des mers : il est le protecteur des matelots et souvent ses chapelles s'élèvent sur les ruines d'un temple de Poseidon. Cette anse d'Astypalée est, à l'ouest du Sounion, la première relâche à peu près sûre pour les barques et les bateaux venus du large : « Le port San-Nikolo, » disent les *Instructions nautiques*, « est convenable l'été pour les caboteurs; mais,

1. Strabon, XIV, II, 20.
2. Pline, V, 29; cf. Ét. de Byz., *s. v.* Μύνδος.
3. Pausanias, II, 30, 9.
4. Strabon, IX, II, 21.
5. *Karten von Attika*, Text, III, 21.

comme il est ouvert au sud, il n'est pas convenable en hiver[1]. » Au fond du port, une plage de sable et de marais salants offre un débarcadère commode, surtout pour les vaisseaux d'autrefois que l'on halait à terre. Le pays voisin n'est pas très habité. Nous verrons que cette relâche d'été et cette plage de halage est une station tout indiquée pour les marins de l'Égée primitive.

Les deux dernières Astypalées sont des villes : l'une est dans l'île de Kos; l'autre est dans l'île que les Anciens appelaient du même nom d'Ἀστυπάλαια, d'où les modernes ont fait Stampalia. La première a disparu entièrement; mais nous en pouvons retrouver le site exact. Strabon nous dit qu'elle était au bord de la mer : « La ville des Koïens était autrefois Astypalée. Elle était située dans une autre partie de l'île, au bord de la mer néanmoins, comme la capitale actuelle, ἐν ἄλλῳ τόπῳ ὁμοίως ἐπὶ θαλάττῃ[2]. » De l'avis de tous les explorateurs, cette Astypalée ne peut être située qu'à l'extrémité sud-occidentale de l'île, sur le promontoire recourbé qui, dans cette île balayée de tous les vents, forme, à vrai dire, la seule rade abritée. La carte de Kiepert indique avec raison la vieille Astypalée auprès du hameau actuel de Stampalia. M. Paton, ayant longtemps séjourné à Kos et étudié l'île dans le plus grand détail[3], ne voit pas d'autre emplacement possible pour la *Vieille Ville*. Mais il ne peut comprendre non plus les raisons de celui-là, et, en effet, le choix de cet emplacement semble à première vue tout à fait paradoxal. Que l'on jette seulement les yeux sur la forme et sur la situation de l'île.

L'île de Kos, par sa conformation, regarde vers le nord. Toute la côte sud, du cap Fourka au cap Krokilos, n'est qu'une montagne tombant à pic dans la mer. La côte nord, au contraire, borde une plaine fertile, bien arrosée, rafraîchie par le vent du nord : Anciens et Modernes en ont toujours vanté l'agrément et la salubrité. L'île de Kos, d'autre part, regarde vers l'est, de par sa situation au bord du continent asiatique. Elle ne peut avoir de débouchés commerciaux que vers ce continent. Et le détroit qui la sépare de l'Asie est un passage très fréquenté par les navires qui vont de Smyrne à Rhodes et inversement. Donc, conformation de l'île et situation du détroit, ces deux forces, attelées en quelque façon à la

1. *Instr. naut.*, n° 691, p. 151.
2. Strabon, XIV, 657.
3. Paton et Hicks, *Inscr. of Kos*. Oxford, 1891.

capitale de Kos, devaient avoir pour résultante la direction nord-est. En effet, du jour où ces forces travaillent librement, du jour où Kos prend conscience d'elle-même, elle installe sa nouvelle capitale au bout de la plaine fertile et sur le bord du canal, près de la pointe nord-est, dans un site exactement symétrique, mais exactement opposé aussi à l'emplacement d'Astypalée. La ville actuelle est encore en cet endroit et Paton a cent fois raison de dire que « s'installer ailleurs c'est renoncer à toutes relations avec le monde. »

Mais Paton raisonne en citoyen de Kos. Si le nouveau site répond à tous les besoins des indigènes, peut-être n'est-il pas conforme à tous les désirs des marins étrangers. Les côtes nord et nord-est de l'île sont de dangereux parages, où les calmes plats alternent avec les violents coups de vent du nord ou du sud-est. Il faut sans cesse veiller au vent, prévoir les rafales et, dès que le ciel menace, chercher un mouillage et bien asseoir ses ancres : « Entre la petite île de Palatie et un cap que je ne connois que sous le nom turc de *Karabagda*, qui signifie *Dans la vigne noire*, le calme nous obligea de rester un peu de temps. Toutefois, le premier jour d'octobre, nous nous efforçâmes dans le canal qui sépare la terre ferme de l'île de Co... A peine avions-nous passé la nuit que tout d'un coup un vent contraire s'éleva, qui nous contraignit de relâcher et de retourner sur nos pas, et, continuant le lendemain, qui étoit le 2 du mois, il nous fit résoudre de donner fonds pour prendre quelques nouvelles provisions dans cette île de Co... Je m'avançai un peu dans la campagne, que je trouvai parfaitement belle, mais principalement la plaine, qui est aux pieds des montagnes et où la ville est située. De vray, elle estoit toute verdoyante d'orangers, de limons et de toutes sortes de fruits, et enfin cultivée en toutes ses parties et remplie de quantités de vignes et de plusieurs beaux jardins. J'entrai ensuite dans la ville, qui est jolie et assez peuplée... Je me retirai dans notre galion. Le lendemain, néanmoins, on ne parla point de lever l'ancre, parce que nous avions toujours le vent contraire, et, comme le ciel et la mer nous menaçoient d'une grande tempeste, je ne voulus point sortir du vaisseau, parce que le lieu où nous avions pris terre n'estoit pas un port, ni même un endroit assuré pour nous... La nuit qui précéda le 4 d'octobre, feste de saint François, le mauvais temps s'augmenta. Mais, comme notre vaisseau estoit d'une grandeur extraordinaire, que

trois grosses anchres l'avoient rendu immobile contre cette tempeste, nous ne nous en aperçûmes presque point... La tempête cessa avec la pluie. Néanmoins, comme je vis que le matin on ne parloit point de se remettre en mer, parce qu'elle n'estoit pas tout à fait tranquille, je descendis dans l'île une seconde fois[1]. »

La plupart des voyages du Levant nous racontent de pareilles relâches en ce canal de Kos ou sur les côtes de l'île. Or, la ville de Kos n'a qu'un port incommode et périlleux[2]. La pointe sablonneuse ou marécageuse qui le forme est bordée de roches et de bas-fonds. Ce n'est pas une rade à vrai dire. Le vent est-nord-est et le siroco y soufflent en rafales et des orages y tombent du haut des montagnes d'Asie. La plupart des voiliers ne peuvent tenir en ce mouillage. Ils doivent aller chercher refuge sur la côte asiatique, dans le port de l'ancienne Halikarnasse. La rade d'Astypalée, au contraire, offre sur la côte méridionale de l'île un excellent abri. Toute cette côte sud de l'île est fermée aux vents du nord par la masse même et les hautes montagnes de l'île, et une sorte de queue montagneuse s'arrondit encore à son extrémité occidentale, pour protéger des vents d'ouest la rade d'Astypalée. Cette rade, close de deux côtés, serait ouverte aux vents du sud si un îlot ne se dressait au-devant de la côte, formant ainsi un bon mouillage où les caïques tiennent contre toutes les tempêtes. Les Génois ou les chevaliers de Rhodes trouvèrent jadis cet îlot de bonne prise. Ils s'y installèrent, le couronnèrent de fortifications, et leurs murs ruinés lui ont valu le nom de *Palaio-Kastro* ou *Palaio-nisi :* c'est l'exact équivalent de notre Ἀστυπάλαια...[3]. Ici encore, il semble donc que la *Vieille Ville* ne soit pas un établissement indigène, mais une station de marins étrangers. Avant les Hellènes, cette Astypalée fut aux mains ou dans la clientèle d'un « peuple de la mer. »

Enfin, la dernière de nos Astypalées insulaires est située sur l'isthme étroit qui rattache les deux masses rocheuses de l'île Stampalia. Elle domine les deux rades peuplées d'îlots. Elle trempe dans les deux mers du sud et du nord. C'est, à tous points de vue, le type même de ces villes neuves, dont parlait Thucydide, « installées sur les isthmes pour la facilité du commerce. » Ici encore,

1. Pietro de la Valle, I, p. 193.
2. *Instr. naut.*, n° 778, p. 277 et suiv.
3. O. Rayet, *Mém. sur l'île de Kos*, p. 59.

[illegible] ou vénitien, que nous signalent les *Ins-* [illegible]*ques*[1], dit assez quelle relâche commode offrait [illegible] et trafiquants latins l'une ou l'autre des deux rades.

[illegible], de toutes ces Ἀστυπάλαια, aucune ne répond ni à [illegible] que les Grecs se faisaient d'une *ville vieille* hellénique, ni [illegible] éternelles nécessités qui, dans la Méditerranée, déterminent [illegible] vieil établissement indigène. Au contraire, les Astypalées [illegible] Attique, de Carie, de Kos et de Stampalie correspondent admi- [illegible] aux préoccupations et aux habitudes constantes des [illegible] étrangers, débarqués et installés sur une côte barbare. [illegible] Asie Mineure, les Crétois, premiers fondateurs de Milet, ont [illegible] leur forteresse au-dessus de la mer, à l'endroit où se trouve aujourd'hui Milet-la-Vieille, κτίσμα Κρητικὸν ὑπὲρ τῆς θαλάσσης τετειχισμένον ὅπου νῦν ἡ Παλαιμίλητός ἐστι[2]. En Espagne, les Grecs d'Emporion ont leur vieille ville sur un petit îlot côtier, et leur ville nouvelle est sur le continent, séparée en deux par une muraille : ville des indigènes et ville des Grecs[3]. Mais nos Astypalées répondent tout particulièrement aux descriptions que Thucydide nous donne des débarcadères phéniciens sur les côtes siciliennes, ἄκρας τε ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ ἀπολαβόντες καὶ τὰ ἀπόκειμενα νησίδια ἐμπορίας ἕνεκεν[4]. Or, dans la légende, une Ἀστυπάλαια est fille de Phoinix et sœur d'Europe : elle a de Poseidon un fils, Ankaios, qui devient roi de Samos. Ἀστυπάλαια est aussi mère d'Eurypylos, roi de Kos. Une autre Ἀστυπάλη, fille aussi de Phoinix et sœur d'Europeia, avait donné son nom à l'île d'Astypalée[5]. N'avons-nous pas dans cette légende le souvenir d'une Méditerranée phénicienne dont les embarcadères, délaissés par les Grecs, devinrent pour eux des « villes vieilles? »

* * *

Cet exemple d'Astypalée, même si l'on n'accepte pas la dernière hypothèse, nous prouve tout au moins l'existence de marines antérieures aux Grecs et la survivance de leurs « témoins » topologiques. Il est une multitude de faits pareils qui, tous, après examen, conduisent au même résultat. Déjà, dans l'antiquité, quelques-uns

1. *Instr. naut.*, n° 691, p. 218.
2. Strabon, XIV, 634.
3. Strabon, III, 160.
4. Thucydide, VI, 2.
5. Roscher, *Lexic. Mythol.*, s. v. *Astypalaia*.

de ces faits avaient excité la curiosité ou scandalisé le bons sens populaires. Les Grecs ne pouvaient comprendre l'aveuglement de leurs ancêtres, qui follement s'étaient installés en tels endroits incommodes ou peu avantageux, quand, tout près de là, un site merveilleux s'offrait à la fondation d'une cité hellénique. Aux portes du Bosphore, les Mégariens, disait-on, avaient fondé Chalcédoine. Cette ville, sur les falaises de la côte asiatique, n'avait qu'un très mauvais mouillage et des eaux peu poissonneuses. Sur la côte européenne, en face, la Corne-d'Or offrait le meilleur port de la Méditerranée, avec des plages, des aiguades et des bancs de thons qui assuraient la richesse d'une ville populeuse. Aussi, la Pythie s'était moquée des Mégariens « aveugles » et elle avait envoyé des colons plus avisés fonder Byzance en face des Aveugles, ἀπεναντιον τῶν τυφλῶν.

De même, dans l'onomastique primitive, combien de noms semblaient étranges ou mystérieux aux Hellènes de l'histoire et combien de beaux calembours ils inventèrent pour expliquer ces rébus! De ces noms, quelques-uns ne nous ont été transmis que par leurs géographes. Mais la plupart nous ont été conservés aussi par l'usage populaire : ils nous servent encore aujourd'hui pour désigner, par exemple, les îles de l'Archipel; Syra, Naxos, Sériphos, Siphnos, Paros, Corcyre, les îles grecques portent encore des noms antéhelléniques, des noms qui, du moins, ne présentent aucun sens en grec et ne semblent pas grecs d'origine. A travers toutes les thalassocraties antiques, modernes et contemporaines, ces vieux noms ont en quelque sorte surnagé jusqu'à nous. Si parfois ils ont été recouverts par les apports des marines plus récentes, ils ont rapidement émergé à nouveau et leur engloutissement n'a été que passager : la Thèra des Hellènes est redevenue la Thèra des Grecs modernes après avoir porté quelque temps un badigeon italien ou franc sous les vocables de *Sainte-Irène* ou *Santorin*.

Car les couches successives de l'onomastique méditerranéenne ne se sont pas toujours exactement, parallèlement, superposées et recouvertes l'une l'autre. Elles ne se présentent pas à notre étude en une série verticale de tranches horizontales et continues. Il y a des plissements, des effondrements, des dislocations qui parfois interrompent la succession régulière, engloutissent les couches supérieures et font émerger celles du fond. Il y a aussi

des points qui semblent dès l'origine être demeurés stables et émergés. Dans notre Méditerranée actuelle, nous pouvons apercevoir à la surface ou atteindre à une faible profondeur les témoins onomastiques de l'époque préhellénique. Sur nos côtes de Provence, Monaco paraît remonter au delà de l'*Hercules Monoecus* des Romains et de l'Ἡρακλῆς Μόνοικος des Grecs, jusqu'à un original sémitique. Près de Baléares, dans *Iviça*, affleure à nouveau le vieux nom phénicien que les Grecs recouvrirent de leur Πιτύουσσα, mais que les Romains remirent au jour dans leur *Ebusus*. La toponymie peut donc, elle aussi, pour cette période préhellénique, nous fournir d'abondants matériaux et compléter l'œuvre de la topologie... L'étude des noms prêtera souvent à l'étude des sites une aide appréciable.

Mais il faut se méfier un peu de cette aide. Le même exemple d'Astypalée pourrait nous montrer encore les dangers de l'argument toponymique et de quelles précautions il faut s'entourer avant de risquer une étymologie ou de la tenir pour certaine. Kiepert, ayant terminé son étude des Ἀστυπάλαια, conclut que le site n'étant pas grec, le nom ne doit pas l'être non plus. Il propose une étymologie sémitique. De la racine hébraïque *Sapal* ou *Saphal* (*être bas*), il tire une forme verbale, *istapel*, et il s'efforce de montrer que toutes les Astypalées sont situées en contre-bas, d'où leur nom. S. Bochart lui-même n'avait pas mieux trouvé, *Astippela ab humilitate dictum*. Ce n'est pas que je veuille médire de S. Bochart; mais il a été, je crois, la plus illustre victime de la fureur toponymique en ce XVIIe siècle, où pourtant elle fit rage. S. Bochart (1599-1667), qui fut un des philologues les plus érudits de l'École normande et que Bayle proclamait l'un des plus grands savants du siècle, jouit aujourd'hui d'un oubli parfaitement immérité. Souvent, on l'utilise sans le citer. Kiepert croit découvrir des choses nouvelles que depuis deux cents ans Bochart avait inventées. C'est le sort commun de tous les érudits français du XVIIe siècle.

S. Bochart avait reconstitué, en deux livres, la *Géographie sacrée*. Le premier de ces livres, intitulé *Phaleg*, était consacré aux Pays de l'Écriture et traitait, dans ses quatre parties, de la Division des Races et des trois Descendances de Sem, Japhet et Cham. Le second, intitulé *Chanaan*, étudiait, en ses deux parties, la colonisation phénicienne et la langue

phénicienne et punique. *Chanaan* seul nous intéresse. Par l'examen des légendes et des noms de lieux, grâce à une connaissance admirable de tous les auteurs de l'antiquité classique, historiens, géographes, poètes ou mythographes, grâce aussi, il faut bien l'avouer, à une faculté moins admirable de trouver dans l'une quelconque des langues sémitiques une étymologie pour tous les noms propres, grecs ou romains, Bochart était arrivé à reconstituer une Méditerranée phénicienne : en Chypre, en Égypte, en Cilicie, en Pisidie, en Carie, à Rhodes, à Samos (on pourrait continuer ainsi, par la seule énumération des trente-six premiers chapitres, tout le périple de la mer Intérieure), partout il retrouvait les « témoins » de la colonisation sémitique. Aucun littoral n'échappait à ses prises de possession pour le compte des Phéniciens. Il hésitait même à nier (chap. XXXVIII) que l'Amérique fût restée en dehors de leur clientèle. Il savait (chap. XLII) que la langue des Gaulois avait plus d'une ressemblance avec celle des Phéniciens.

Malgré toutes ses erreurs, S. Bochart est d'une fréquentation profitable, aujourd'hui que triomphe le préjugé exactement contraire. Fondée sur la Bible et sur le préjugé de l'infaillibilité biblique, la théorie de Bochart s'écroula avec le préjugé[1]. Le XVIIIe siècle, séparant la vérité de la religion, sépara aussi « l'histoire sainte » de l'histoire et chassa Phéniciens et Juifs de l'antiquité philosophique. Il est grand temps de revenir à certaines conceptions de Bochart. Mais il faut profiter de son exemple pour éviter certains de ses errements. A le lire, on s'aperçoit bientôt d'où provient surtout la faiblesse de son argumentation et la fantaisie de ses découvertes. C'est que, d'habitude, il n'envisage qu'un seul nom à la fois. Il ne reconstitue presque jamais la classe ou la série à laquelle ce nom peut appartenir. Il n'en recherche pas les similaires ou les complémentaires. Il procède presque toujours sur un fait isolé, et il voudrait en tirer une loi générale. Le vice de la méthode saute aux yeux. Mais la correction est fournie par Bochart lui-même. En deux ou trois points, il est arrivé à des résultats indiscutables[2] ; c'est qu'alors il s'est donné la peine de collectionner un grand nombre

1. Je le citerai d'après la 3e édition de 1692.
2. Cf. H. Lewy, *Die Semit. Fremdw.*, p. 36 et suiv.

de faits avant de risquer une hypothèse. Il dresse par exemple la liste des parfums et plantes odorantes et montre que Grecs ou Latins et Hébreux leur ont donné les mêmes noms :

kenamon,	κιννάμωμος,	*cinnamanus.*
kassia,	κασία,	*cassia.*
mour,	μύῤῥα,	*myrrha.*
lebona,	λίβανος,	
chalbena,	χαλβάνη,	*galbanum.*
aalot,	ἀλόη,	
bdelah,	βδέλλιον,	*bdellium.*
nard,	νάρδος,	*nardus.*
kopher,	κύπρος,	*cyprus.*
nataph,	νέτωπον.	

Pour l'un de ces noms, Hérodote dit que les Grecs l'ont emprunté aux Phéniciens, τὰ ἡμεῖς ἀπὸ Φοινίκων μαθόντες κιννάμωμον καλέομεν[1]. Bochart en conclut avec raison que les autres vocables ont été pareillement empruntés par les Grecs aux Phéniciens.

Bochart nous fournit ainsi le moyen de corriger les écarts de sa fantaisie. Sans le vouloir, il pose la loi de toute recherche étymologique : il ne faut jamais étudier un nom isolé. La première règle en toponymie doit être la *règle des systèmes*. J'entends par là qu'il faut commencer par dresser des listes, des systèmes de noms, et étudier toujours un ensemble de faits et non un fait isolé. Cette règle s'impose d'elle-même. Un fait isolé n'est point matière à science. Un nom propre isolé n'est point matière à étymologie scientifique. Vraie pour toutes les études d'onomastique, cette règle doit être suivie plus scrupuleusement quand il s'agit d'étymologies sémitiques. Dans toutes les langues sémitiques, en effet, le rôle des voyelles est effacé; la charpente du mot est faite de consonnes et le plus souvent d'une triade de consonnes; autrement dit, les racines sémitiques sont le plus souvent trilitères. Toutes les combinaisons de trois consonnes, d'ailleurs, ou presque toutes, se trouvent dans le vocabulaire des racines sémitiques. Il sera donc possible de trouver une étymologie sémitique à presque tous les noms de lieux grecs, romains ou fran-

1. Hérodote, III, 171.

çais : *PaRiS* deviendra la *Ville du Cavalier* parce que *PaRaS* veut dire *Cavalier* en hébreu.

Ce sont des étymologies de cette sorte ou de pires encore qui, malgré toute sa valeur, ont discrédité le travail de Bochart : « *Lindus,* phoenicio nomine *Limda*, quasi mucro aut aculeus dista est, quia in insulae sita, » nous dit-il en parlant de la ville rhodienne de Lindos[1]. « A dracone immani mons phoenicio sermone vocatus est *Peli-naas*, id est *stupendi serpentis*, » dit-il en parlant du mont chiote Pelinas[2]. On peut malheureusement ouvrir son livre presque au hasard pour tomber sur de pareils exemples. Movers, à son tour, ne s'est pas assez défié de trouvailles aussi fantaisistes. Hécatée et Hérodien, cités par Étienne de Byzance, lui fournissaient une ville égyptienne, colonie des Phéniciens, Λίηδρις, πόλις Φοινίκων[3] : si le nom est phénicien, dit Movers, il peut s'expliquer par (*statio*) *ad Hebraeos*, et n'être qu'un équivalent des Ἰουδαίων στρατόπεδον, *Vicus Judaeorum, Castra Judaeorum*, dont nous parlent Josèphe et la *Notitia Dignitatum*[4]. Pareillement, Λιβύδαιον se traduira par *versus Libyes*[5]. Mieux encore, *Byrsa*, la citadelle de Carthage, viendra de *Basra*[6].

Pour nous garder un peu des imaginations de Bochart ou de Movers, il ne faut donc étudier que des systèmes de noms. Mais ces systèmes peuvent être de différentes sortes, et l'on peut en imaginer deux ou trois sortes au moins.

En premier lieu, la Méditerranée actuelle ou ancienne nous offre des noms de lieux qui présentent entre eux une grande similitude de structure, d'allure et de consonance. Il suffit de citer *Maratha*, par exemple, comme type de ces noms qui se rencontrent de Syrie en Espagne et de Thrace en Libye, et qui, pourtant, semblent n'avoir aucun sens, aucune étymologie valable ni en grec ni en latin. La Phénicie avait sa ville de Μάραθος ou Μαράθους, son fleuve Μαραθίας; la Syrie, ses pirates *Marato cupreni;* l'Arabie a son mont Μάρειθα; l'Ionie, son port de

1. P. 368.
2. P. 384.
3. Étienne de Byzance, *s. v.*
4. Movers, III, p. 186.
5. Movers, III, p. 333.
6. Movers, II, p. 139.

Μαραθήσιον et son île Μαράθουσσα; la Crète, sa ville Μαράθουσσα; la mer Ionienne, son île Μαράθη; la Laconie, son fleuve Μαράθων; l'Attique, son port de Μαράθων; l'Espagne, sa plaine de Μαράθων, etc. Autres exemples : d'Espagne en Carie, îles, villes et promontoires s'appellent Σάμος, Σάμη, Σαμικόν, Σαμία, Σαμοθράκη; de même Ζάκυνθος est le nom de vingt îles ou ports. En dressant la liste de ces noms similaires, on formera une première espèce de système, que l'on peut appeler le *système verbal*, uniquement fondé sur la ressemblance des vocables.

A défaut de similitude, les noms peuvent être unis par des liens de voisinage. Dans telle région donnée, dans tel golfe, dans telle île ou dans tel port, il peut se faire que tous les noms de lieux semblent se rattacher les uns aux autres. Si, par exemple, on dresse la liste des noms insulaires de l'Archipel hellénique, on s'aperçoit bientôt qu'il faut les ranger en deux colonnes. Chaque île, en effet, a plusieurs noms. Les uns, authentiquement grecs, se comprennent et s'expliquent sans peine par le vocabulaire grec, telles sont l'île aux Cailles, Ὀρτυγία; l'île de l'Écume, Ἄχνη; la Belle-Ile, Καλλίστη, etc. Les autres noms, au contraire, semblent inintelligibles, Δῆλος, Πάρος, Κάσος, Νάξος, etc. En réunissant, d'une part, tous ces noms grecs, et, d'autre part, tous ces noms étrangers, on aura un double *système local* ou *géographique*.

Enfin, les noms peuvent avoir une sorte de parenté historique ou légendaire. La légende béotienne unit les noms de Κάδμος, Εὐρώπη, Τηλέφασσα, Θῆβαι, etc., dans une union indissoluble. L'histoire mégarienne unit de même Μέγαρα, Νίσαια, Νῖσος, Ἀδρώτη, Μινώα, etc. On trouverait mille autres exemples de pareils *systèmes historiques* ou *légendaires*, soit que l'histoire du commerce établisse des liens entre Τάμασσος et Τεμέση, productrices de cuivre, entre Σίφνος et Ἱσπανία, productrices d'or ou d'argent; soit que la légende coloniale mette en rapports Μέγαρα et Χαλκήδων; soit enfin que des cultes communs ou les mythes d'Héraklès et de Thésée nous ramènent à ces amphictyonies primitives, à ces groupes de *sept* ports dispersés sur le pourtour du golfe Saronique et dont les Grecs savaient toujours le nombre, mais semblaient avoir oublié les noms.

En réalité, ces différentes sortes de systèmes toponymiques sont inséparables les unes des autres. Σίφνος et Ἱσπανία pour-

raient aussi bien former, — nous le verrons par la suite, — un système *verbal* qu'un système *historique*. Ces deux dernières sortes de systèmes surtout se pénètrent constamment, et ce sont, à vrai dire, les plus fructueux et les plus légitimes. Car un *système local* est toujours un peu arbitraire : où s'arrête une région? pourquoi prendre tel golfe dans une mer et telle mer dans la Méditerranée? Les *systèmes locaux* prêtent à trop de tentations : ils ne doivent servir que de vérificateurs. Des deux autres, c'est le système *verbal* qui doit servir de base et de règle. Le système *historique* arrivera comme couronnement. Nous avons déjà vu comment le système verbal des Ἀστυπάλαια nous conduit à la légende d'Astypalée, fille de Phoinix. Le système verbal est, en fin de compte, le plus facile et le plus sûr. C'est lui qui, jusqu'ici, a fourni les matériaux les plus utiles pour l'étude de la toponymie préhellénique. C'est le système verbal, en effet, qu'Olshausen, dès 1853, avait pris comme fondement de ses *Études sur les noms de lieux phéniciens en dehors du domaine sémitique*. Il avait groupé les noms de la forme Ἀδράμυττις, Ἀτράμυττειον, *Adrumetum*, Χατραμῶται et Ἀτραμυττῖται, les Ἀτάβυρις et Ἀταβύριον, les Ἰορδάνης, Ἰάρδανος et Ἰόρδανος, etc., et montré comment ces noms, qui n'ont un sens que par l'étymologie sémitique, sont pourtant répandus de l'Arabie au Bosphore et de la Lycie aux côtes Barbaresques. Ces études d'Olshausen peuvent toujours être citées comme les modèles du genre; les résultats en sont convaincants[1].

Voilà donc une première précaution contre les entraînements de l'étymologie : toute hypothèse étymologique qui ne s'appuie que sur un nom isolé, qui ne s'applique pas à un système, doit être résolument écartée. Mais la formation des systèmes n'est que le premier pas. Une fois les systèmes dressés, isolés et bien reconnus, il faut encore les pénétrer et en trouver l'explication. Celle-ci peut être de plusieurs sortes. D'un peuple à l'autre, en effet, les noms de lieux peuvent se transmettre de plusieurs façons, et l'on pourrait, semble-t-il, imaginer vingt sortes de prêts et d'emprunts en ces matières. Mais ces variétés de transports, si nombreuses en apparence, se ramènent en fin de compte à trois principales.

1. *Rhein. Mus.*, VIII, p. 320.

Première manière : transcription. Le peuple emprunteur accepte l'onomastique des étrangers telle qu'elle se présente à lui, tout entière, idées et vocables, du moins telle qu'il la perçoit. Il en calque les noms et les reproduit de son mieux. Il ne fait subir aux consonnes et aux voyelles que des modifications légères pour les adapter seulement aux nécessités ou aux habitudes de son oreille et de son gosier; bref, il transcrit les noms, en quelque sorte, dans son ton particulier; mais il n'en altère aucune des valeurs essentielles. Consonnes et voyelles, les noms d'Espagne, d'Italie, de Syrie, d'Égypte, de Chypre, de Rhodes, de Péloponèse, de Sicile, de Baléares, etc..., se sont exactement transmis de thalassocraties en thalassocraties depuis les origines helléniques jusqu'à nos jours.

Seconde manière : traduction. Le peuple emprunteur rejette les formes extérieures de l'onomastique étrangère; mais il garde les idées : il traduit les noms du voisin en sa propre langue. A l'entrée du détroit de Gibraltar, toutes les marines actuelles connaissent le *Mont des Singes;* mais chacune lui donne un vocable différent, anglais, français, espagnol, arabe, etc. On trouverait pareillement des caps de la *Roche-Noire*, que les Turcs appellent *Kara-Bouroun*, les Francs et les Italiens *Pietra-Nera* ou la *Pierre-Noire* et les Grecs *Mavrolithari.*

Troisième manière : entre ces deux extrêmes, transcription ou traduction, souvent le peuple prend un moyen terme. Il ne sait pas traduire le nom qu'il emprunte. Il ne se contente pas de le transcrire non plus. Il s'en empare pour le pétrir, le raccourcir, l'allonger, le façonner au gré de son imagination ou de ses raisonnements : il arrive, par quelque calembour, à faire sortir un sens apparent de ce vocable incompris[1]. Les Francs prennent le *Megara*

1. Bondelmont., *Lib. Insul.*, chap. XII et suiv. : « Nunc ad insulam *Carpanti* venimus. *Carpos* enim graece, latine *fructus... Nisaros : nisos graece, insula* latine interpretatur... Dicitur *Sicandros* a multitudine ficuum : *Sicos*, etenius graece, latine *ficus*, interpretatur... *Policandros* dicitur a *poli*, *civitas* et *andros*, *homines*, id est *civitas hominum* vel *virorum... Panaya* a *pan* graece *totum* latine, et *ya*, *sanitas*, quasi *tota santitas... Anafios* surgit insula, ab *ana* graece, latine *sine*, et *fios*, *serpens* id est *sine serpente.* » De même Thevenot, I, chap. LXIX : « L'île de Milo est ainsi appelée de *Mylos*, qui, en grec vulgaire, veut dire *moulin*, à cause qu'il y a quantité de moulins à vent et aussi parce qu'ils en tirent les meules de moulin... L'île de Syra, qui en grec vulgaire veut dire *Signora* ou *maîtresse*, est ainsi appelée parce qu'elle com-

des Grecs et en font le port de la *Maigre*. Les Anglais prennent le *Livorno* des Italiens et en font leur *Leghorn* (Corne de Jambe?). Les Romains, dans l'antiquité, avaient de même tiré de l'*Ogilos* des Hellènes leur *Aegilia*. Nous verrons les Hellènes, par le même procédé, tirer des *Roches* phéniciennes (*Solo*) leurs villes de Solon, *Soloi*, ou des *Caps* phéniciens (*Ros*) leurs promontoires des Rhodiens, *Rhodos*, ou des *Haltes* phéniciennes (*Minoha*) leurs colonies de Minos, *Minoa*. Parfois, de tels calembours sont à nouveau traduits par quelque successeur : les Italiens ayant pris l'*Hymettos* des Hellènes en firent leur Mont-du-Fou, *Il Matto*, que les Turcs traduisirent en *Deli-Dagh*, et les Grecs modernes, ayant traduit le turc, disent *Trèlovouno*.

Transcription, traduction ou calembour populaire, toute onomastique empruntée subit l'une de ces trois opérations. Devant un système à ouvrir, il faut donc envisager ces trois explications possibles, et l'on peut hésiter entre trois clefs : avant de se décider, il faut hésiter entre elles. Si Kiepert, pour Astypalée, a sûrement fait erreur, c'est qu'il n'a pas songé que ce nom authentiquement grec, appliqué à un site étranger, pouvait être cependant dérivé, par traduction, d'un original étranger... Mais, entre ces trois clefs, laquelle choisir? Quels indices trouver pour l'emploi de chacune dans chaque cas particulier? On ne saurait avoir trop de défiance. Mais je crois que, pour diminuer les chances d'erreur ou les écarts de fantaisie, une règle stricte pourrait être posée : la *règle des doublets*.

J'entends par là qu'une hypothèse étymologique ne doit être tenue pour entièrement valable que si elle s'appuie sur un doublet. Les Grecs, à la côte d'Afrique, ont un promontoire qu'ils nomment *Mégalè Akra*, ce qui veut dire en grec le *Grand Cap* : ils le nomment aussi *Rous Adir*, ce qui ne veut rien dire en grec. Mais, dans les langues sémitiques, ce nom signifierait pareillement le *Grand Cap* ou la *Grosse Tête*. *Megalè Akra* et *Rous Adir* forment donc un doublet gréco-sémitique, et, sûrs du premier terme, nous pouvons, je crois, affirmer le sens précis

mande par sa hauteur toutes les autres îles... » De même encore, d'Arvieux, II, p. 10 : « Les gens du pays appellent ce port *Hheifa* et les Francs *Caïfa*, parce qu'ils prétendent qu'il a été rebâti par le grand-prêtre *Caïffe*. » Nous avons en ce dernier exemple l'équivalent de *Soloi*, ville de *Solon*.

et l'origine du second. Car nous savons par l'histoire que les Grecs ont succédé aux Phéniciens sur ces côtes africaines. Or, nous voyons bien, par l'histoire constante de la Méditerranée, comment les marines successives se transmettent leurs noms de lieux en se les expliquant et comment les nouveaux venus traduisent l'onomastique de leurs prédécesseurs tout en conservant parfois les noms originaux à côté de la traduction. Les Vénitiens et les Génois apprennent des Byzantins le nom de *Montagne Sainte* pour l'Athos peuplé de moines : ils acceptent le nom grec *Hagion Oros*, mais ils le traduisent aussi en italien, *Monte Santo*. Toutes les thalassocraties méditerranéennes en ont usé de même. Dans la couche hellénique, on trouve en abondance de pareils doublets, qui donnent une certitude absolue sur certains problèmes des origines grecques. Quand la plupart des îles de l'Archipel portent à la fois deux ou trois noms; quand de ces noms l'un est sûrement grec, Ἄχνη, l'*Écume*, et quand l'autre, Κάσος, expliqué par une étymologie sémitique, ramène au même sens d'*Écume*, on peut affirmer, je crois :

1° Que Ἄχνη-Κάσος forment un doublet gréco-sémitique; 2° qu'une thalassocratie sémitique occupa jadis l'Archipel et que la phrase de Thucydide est l'écho d'une tradition digne de foi, l'expression d'une vérité historique, nullement légendaire : « Les insulaires étaient des Kariens et des Phéniciens; car ces deux peuples avaient colonisé la plupart des îles, οἱ νησιῶται Κᾶρές τε ὄντες καὶ Φοίνικες οὗτοι γὰρ δὴ τὰς πλείστας τῶν νήσων ᾤκησαν[1]. »

Que l'on prenne bien garde à cette double affirmation. Elle contient en germe toute notre thèse. C'est une série de doublets gréco-sémitiques qui nous entr'ouvriront le mystère des origines grecques. C'est une série de doublets qui nous montreront les échanges de mots, de produits et d'idées entre les Phéniciens et les plus anciens habitants des terres helléniques. Or, je crois cette méthode inattaquable. Si une étymologie peut toujours être discutée, mise en doute et rejetée, je crois qu'un doublet porte en lui-même sa preuve d'authenticité. Un esprit critique peut repousser l'étymologie la plus vraisemblable, sous prétexte que toutes les rencontres sont possibles et qu'un nom grec peut ressembler à un mot phénicien sans en être dérivé ou sans lui avoir servi de

1. Thucydide, I, 8.

modèle. Mais, en face d'un doublet, la certitude s'impose à tout homme de bonne foi, pourvu que le doublet soit bien établi, pourvu que les deux termes s'appliquent bien à une seule et même chose et que la chose convienne au double nom; quand il s'agit d'onomastique, il faut que le doublet toponymique soit bien le nom d'un seul et même site et il faut qu'il soit en concordance avec la topographie et la topologie de ce lieu.

III.

Toponymiquement comme topologiquement, plus on explore la Méditerranée et mieux on voit l'énorme quantité de matériaux encore inexploités qu'elle offre pour la reconstitution des thalassocraties primitives. Toutes les îles de l'Archipel, tous les cantons de l'Hellade nous offrent quelque site de *Vieille Ville* antérieure aux Hellènes et que les Hellènes ont délaissée. Les grands sanctuaires grecs, Delphes, Olympie, Eleusis, etc., semblent tous appartenir à cette même époque préhellénique. Que sont aux temps historiques les grands ports de l'épopée, Ithaque, Pylos, Aulis, Iolkos, etc.? Sur toutes les plages de débarquement, à tous les détroits, aux environs de toutes les pêcheries, les doublets gréco-sémitiques abondent. Il suffit de les ramasser. Ils se présentent d'eux-mêmes quand une fois on a commencé de les réunir. Bref, les mers de l'Hellade offrent tous les matériaux toponymiques et topographiques pour l'étude de cette période antérieure aux Grecs, qui certainement a existé, qui a duré plusieurs dizaines de siècles peut-être, et qui, bien explorée, finira quelque jour par rejoindre l'histoire toute moderne des Hellènes aux vieilles histoires des Égyptiens et des Sémites.

Mais, au cours de cette étude, on ne tarde pas à faire une autre découverte : c'est que les poèmes homériques sont une description ou tout au moins un souvenir fidèle de cette Méditerranée des origines. L'*Épopée homérique*, grâce à W. Helbig, a éclairé toutes les découvertes de l'archéologie égéenne ou mycénienne, préhellénique. Et, réciproquement, cette archéologie a élucidé ou mis en valeur bien des détails, bien des mots, bien des épisodes de l'*Épopée*, que l'explication littérale ou littéraire des philologues n'avait pas compris. La géographie homérique peut conduire à un double résultat similaire. L'*Odysseia*, surtout,

apparaît bientôt comme une mine de renseignements précis. Car ce n'est pas l'assemblage de contes à dormir debout que les vains littérateurs nous présentent. C'est un document géographique qui nous dépeint une certaine Méditerranée avec ses habitudes de navigation, ses théories du monde et de la vie navale, sa langue, ses instructions nautiques et son trafic. Or, cette Méditerranée odysséenne est aussi la Méditerranée des origines et des doublets gréco-sémitiques, et l'*Odysseia* peut nous faire connaître le temps lointain où des Phéniciens et des Kariens occupaient les îles. Réciproquement, cette Méditerranée des origines, une fois explorée, nous explique l'ensemble et le détail des aventures odysséennes. Ulysse ne navigue plus dans une brume de légende en des pays imaginaires. De cap en cap, d'île en île, il cabote sur les côtes italiennes ou espagnoles. Les monstres atroces qu'il rencontre, cette horrible *Skylla*, qui, du fond de sa caverne, hurle comme un jeune chien à l'entrée du détroit,

ἔνθα δ' ἐνὶ Σκύλλη ναίει δεινὸν λελακυῖα
τῆς ἥ τοι φωνὴ μὲν ὅση σκύλακος νεογιλῆς...[1].

nos marins la connaissent et nous la signalent dans les parages du détroit de Messine : « En dedans du cap s'élève le mont Scuderi, qui a 1,250 mètres de hauteur. Auprès du sommet aplati de cette montagne, il existe une caverne d'où le vent sort en soufflant avec une certaine violence[2]. »

Nous aurons souvent à citer ces *Instructions nautiques*. C'est, je crois, le meilleur commentaire de l'*Odyssée*. Les anciens avaient coutume de chercher dans les poèmes homériques la source de toute science et de toute vérité. Pour l'*Odysseia*, cette conception me semble plus juste qu'on ne pourrait croire. A ne voir en effet dans l'*Odysseia* qu'une suite de légendes et qu'une œuvre d'imagination, on s'éloigne d'un juste sentiment des choses. Il vaut mieux la rapprocher de tels ou tels poèmes géographiques, demi-scientifiques, utilitaires, que composèrent ou traduisirent les Grecs et les Romains pour codifier leurs découvertes et celles d'autrui. Il y aurait quelque irrévérence sans doute et une grosse erreur à pousser jusqu'à l'extrême

1. *Odyssée*, XII, 86-87.
2. *Instruct. naut.*, n° 731, p. 249.

ce rapprochement entre Homère et Scymnus de Chios ou Aviénus. Il faut pourtant l'avoir présent à l'esprit. Il ne faut jamais oublier les tendances utilitaires de l'esprit grec :

κοινὴν πᾶσι τὴν εὐχρηστίαν
διὰ σὲ παρέξων τοῖς θέλουσι φιλομαθεῖν[1].

Leurs poètes les connaissent et s'adaptent à leurs goûts. Ces marins écoutent plus volontiers les vers qui peuvent les servir dans leurs navigations. Tout en passant une heure agréable, ils veulent apprendre les chemins des eldorados, la longueur du voyage et le retour à travers la mer poissonneuse,

ὅς κέν τοι εἴπῃσιν ὁδὸν καὶ μέτρα κελεύθου
νόστον θ', ὡς ἐπὶ πόντον ἐλεύσεαι ἰχθυόεντα[2].

Il faut donc étudier et traduire l'*Odyssée,* non pas à la façon des rhéteurs et manieurs de *Gradus*, qui n'y voient qu'un assemblage de beautés et d'épithètes poétiques. Dès l'antiquité, certains ne tenaient Homère que pour un conteur de fables : « Eratosthène, dit Strabon, prétend que tout poète ne cherche que l'amusement et non la vérité[3]. » Mais une école adverse, celle « des plus homériques qui suivent vers par vers l'épopée, » οἱ δ'ὁμηρικώτεροι τοῖς ἔπεσιν ἀκολουθοῦντες, savaient que la géographie d'Homère n'est nullement inventée, que « le poète est, au contraire, le chef de la science géographique, ἀρχηγέτης τῆς γεωγραφικῆς ἐμπειρίας » : ses récits sont exacts, « plus exacts bien souvent que ceux des âges postérieurs; ils contiennent sans doute une part d'allégories, d'apprêts, d'artifices pour le populaire; mais toujours, et surtout dans les voyages d'Ulysse, ils ont un fondement scientifique, δι' ἀκριβείας Ὅμηρος καὶ μᾶλλόν γε τῶν ὕστερον μυθολογεῖται, οὐ πάντα τερατευόμενος, ἀλλὰ καὶ πρὸς ἐπιστήμην ἀλληγορῶν ἢ διασκευάζων ἢ δημαγωγῶν ἄλλα τε καὶ τὰ περὶ τὴν Ὀδυσσέως πλάνην[4]. » Plus on avance dans l'étude de l'Ὀδυσσέως πλάνη et mieux on vérifie la justesse de cette phrase. Les descriptions homériques les plus apparemment fantaisistes ne sont toujours qu'une exacte, très exacte copie de la réalité. Le plus

1. Scymn. Chi., v. 9-10.
2. *Odyssée,* IV, v. 389-390.
3. Strabon, I, p. 7.
4. Strabon, I, p. 1 et 18.

souvent, en regard de l'*Odyssée*, on peut copier quelque passage de nos *Instructions nautiques*.

La description de Charybde et de Skylla n'est qu'une instruction nautique d'une précision parfaite. « Voici mes instructions, pilote, » dit Ulysse à l'entrée du détroit, « tu vois cette vapeur et ce remous; tiens le navire en dehors; ne perds pas de vue le rocher qui est sur la côte, en face, de façon à ce que le navire ne t'échappe pas et que tu ne nous jettes pas en perdition :

σοὶ δὲ, γυβερνῆθ', ὧδ' ἐπιτέλλομαι...
τούτου μὲν καπνοῦ καὶ κύματος ἐκτὸς ἔεργε
νῆα· σὺ δὲ σκοπέλου ἐπιμαίεο μή σε λάθῃσιν
κεῖσ' ἐξορμήσασα καὶ ἐς κακὸν ἄμμε βάλῃσθα[1].

Nous ouvrons nos *Instructions nautiques*[2] : « La navigation de ce détroit demande quelques précautions à cause de la rapidité et de l'irrégularité des courants qui produisent des remous ou tourbillons dangereux pour les navires à voiles. En outre, devant les hautes terres, les vents jouent et de fortes rafales tombent des vallées et des gorges, de sorte qu'un navire peut arriver à ne plus être maître de sa manœuvre. La rencontre de deux courants opposés produit, en divers points du détroit, des tourbillons et de grands remous appelés *garofali* (œillets) dans la localité. Les principaux sont sur la côte de Sicile et sont aussi appelés *carioddi* : c'est le Charybde des anciens. »

« Le détroit, dit Kirké à Ulysse, est bordé de deux roches, l'une très haute, où habite Skylla, l'autre très basse, sous laquelle Charybde engloutit les flots. Rapproche-toi de Skylla, qui te prendra six compagnons. Mais il vaut mieux perdre six hommes que tout ton équipage. »

Les *Instructions nautiques* recommandent encore la même manœuvre. Quand on vient de la mer Tyrrhénienne, il faut s'écarter de la côte de Sicile, se rapprocher de la côte de Calabre où l'on trouve la marée plus favorable. Puis, la région des *garofali* étant dépassée, on gouverne au milieu du canal et l'on va sans difficulté soit à Messine, soit à Rhegium, de l'un ou de l'autre côté du détroit. Ulysse, qui vient du nord, gouverne ainsi.

1. *Odyssée*, XII, v. 217-221.
2. *Instr. naut.*, n° 731, p. 237 et suiv.

Il longe d'abord Skylla, qui lui prend six hommes. Puis il revient au milieu de la passe et de là il entend les mugissements des troupeaux siciliens. Il met alors le cap sur la côte sicilienne et débarque au Port-Creux, à Messine[1]... En sens inverse, après le massacre des troupeaux divins et le naufrage qui en est la punition, Ulysse, sur son épave, est d'abord jeté vers Charybde, puis vers Skylla. Il retourne vers le nord. Il est exilé de nouveau par les dieux vers les terreurs et les enchantements de la grande mer Occidentale, où l'attend la captivité de Kalypso.

Il faut donc suivre les *Plus homériques*. W. Helbig protestait déjà contre les gens qui ne tiennent pas un compte rigoureux de tous les mots du poète : « Les épithètes homériques, dit-il, traduisent la qualité essentielle de l'objet qu'elles doivent caractériser[2]. » Ce ne sont pas des épithètes poétiques que l'on peut traduire ou négliger selon la fantaisie du moment. Il faut s'attacher à tous les mots de l'épopée, τοῖς ἔπεσιν ἀκολουθοῦντες, et le livre de W. Helbig est là pour montrer quels résultats on peut espérer d'une pareille méthode. En étudiant les textes, les vrais textes, « le vrai grec », — comme le voulait S. Reinach, — par le moyen de la géographie maritime, — comme le voulait E. Curtius, — nous arriverons, je crois, à quelques certitudes sur l'origine de la civilisation grecque.

Victor BÉRARD.

1. *Odyssée*, XII, v. 260 et suiv.
2. W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 201.

LES RELATIONS

DE

HENRI IV AVEC LA LORRAINE

DE 1608 A 1610.

Au début de son règne, Henri IV avait trouvé dans le duc de Lorraine Charles III un adversaire redoutable, qui faillit un moment devenir son rival au trône. Quand la paix eut été conclue entre les deux princes, le roi essaya de s'assurer l'alliance du duc en mariant sa propre sœur, Catherine de Bourbon, avec le fils aîné de Charles III, le duc de Bar Henri; mais les deux époux étaient parents, la duchesse calviniste. La poursuite de la dispense nécessaire au mariage, mais dont l'obtention fut retardée par l'obstination religieuse de la princesse, occupa de longues années et permit aux Lorrains de témoigner à Henri IV leur opposition. Cependant, le roi ne se tint pas pour battu. A la mort de Catherine, il songea à la remplacer; deux ans après, Henri de Bar épousait la nièce de la reine, Marguerite de Gonzague. Bientôt mourut le cardinal de Lorraine, le meilleur auxiliaire de la politique de Charles III. Quand le vieux duc disparut à son tour (14 mai 1608) et que son fils aîné lui eut succédé sous le nom de Henri II, Henri IV pouvait croire le moment venu de diriger les affaires de Lorraine. Il n'en était rien. Le roi de France allait trouver dans le duc son neveu et dans ses conseillers une opposition presque constante à ses projets.

Henri II, à qui ses sujets devaient donner le nom de *Bon*, bienveillant à l'excès, courageux et chevaleresque, était faible d'intelligence et surtout de caractère. Sous l'empire des Jésuites, qui pullulaient à la cour de Lorraine, il était devenu d'une dévotion outrée. Naturellement irrésolu et habitué à se laisser diriger par son père, il lui était devenu impossible de se conduire

lui-même et d'agir avec suite, ce qui ne l'empêchait pas de persévérer dans une voie fausse ou équivoque, faute d'en apercevoir les dangers. En un mot, il n'avait aucune des qualités politiques de Charles III, dont il allait cependant suivre les traditions.

L'avènement du nouveau duc n'avait amené aucune révolution à la cour de Nancy. Les conseillers de Charles III restaient au pouvoir. C'étaient M. de Maillane, maréchal du Barrois, le baron d'Ancerville, grand chambellan de Lorraine, Michel Bouvet, président de la Cour des comptes et M. de Marainville, secrétaire des commandements du duc, quatre personnages qui avaient été au premier plan sous le règne précédent et qui devaient y demeurer après. D'autres cependant allaient prendre sous Henri II une place non moins considérable comme Jean Voillot, simple conseiller d'État sous Charles III, devenu secrétaire général des commandements du nouveau duc, et surtout le comte de Torniel qui avait été premier gentilhomme de la chambre et surintendant de la maison du duc de Bar. Nommé à l'avènement de Henri II grand maître d'hôtel et chef des finances de Lorraine, le comte allait devenir le premier conseiller du duc; originaire d'une famille milanaise, il devait servir d'intermédiaire entre la Lorraine et l'Espagne et faire pencher du côté de Philippe III la politique de son maître. C'est surtout à ces deux conseillers, Voillot et Torniel, qu'il faut attribuer l'opposition que fera Henri II aux desseins du roi de France.

Au milieu de l'année 1608, Henri IV avait-il sur la Lorraine des projets arrêtés? Il est permis de l'affirmer. Un peu plus tard, quand il dévoila au maréchal de Lesdiguières le but de sa politique, son plan, en ce qui concernait la Lorraine, était déjà réalisé point par point. Ce but était d'établir sa propre famille au-dessus des princes du sang de toutes les autres maisons. Comme « le principal fondement de l'Estat estoit son fils le Daulphin, » auquel « toutes les lignes de la puissance du royaume se doivent rapporter » comme une construction bien faite à une pièce centrale, Henri IV déclarait « qu'il vouloit establir ses enfans legitimes et autres en telle façon qu'ils s'opposassent aux entreprises et usurpations de la maison de Lorraine et de Guise, lesquels, de tout temps, avoient eu se but d'empiester l'Estat ». Développant son plan, le roi ajoutait « qu'il commenceroit par... le Daulphin, *que son intention*

estoit de l'establir Roy absolu et luy donner toutes les vrayes et essentielles marques de la Royauté, et obliger tous ses freres et sœurs, soit legitimes soit naturels, de le recognoistre comme leur vray Maistre ». Il mariait à Louis l'héritière de Lorraine, puis établissait ses autres fils et filles. Voulant « opposer ses enfans naturels a tous lés princes de Lorraine qui ont tousjours l'image du Roy de Sicile devant les yeux, et aux maisons de Savoye, de Longueville et de Nevers », il avait commencé par le duc de Vendôme, le premier de ses bâtards, pour continuer par les enfants de la marquise d'Entragues, dont l'aîné était le marquis de Verneuil[1].

Dans ce plan, la maison de Lorraine était directement visée. Henri IV devait réaliser ces projets en mariant d'abord le duc de Vendôme à Mlle de Mercœur, en assurant au marquis de Verneuil l'évêché de Metz, puis en préparant l'union du dauphin avec la fille aînée de Henri II. Ce dernier mariage, qui sera le point capital de sa politique en Lorraine, Henri IV ne pouvait évidemment pas le prévoir à l'avènement de Henri II puisque le nouveau duc n'avait pas encore d'enfant ; mais les circonstances devaient bientôt porter le roi à le concevoir, puis à le réaliser. D'ailleurs, Henri IV essayait d'agir indirectement sur la Lorraine en la tenant sous sa dépendance au point de vue religieux et en s'établissant fermement à Metz, Toul et Verdun. Quand viendra le moment d'intervenir dans le duché, le roi aura dans la main les trois évêchés et sera maître incontesté des villes de protection.

I.

Le mariage de César de Vendôme avec Françoise de Lorraine, fille de la duchesse de Mercœur, la plus riche héritière du royaume, était préparé depuis dix ans[2] quand, en 1608, Henri IV s'occupa de le réaliser. La duchesse, soutenue secrètement par les Guise, n'en voulait pas. Elle opposa à Vendôme le comte de Chaligny, cousin germain de sa fille, et fit si bien que

1. « Discours de ce qui s'est passé le vendredy dix septieme d'octobre mil six cens neuf, entre le Roy et M. le marechal Desdiguieres, dans la galerie de Fontainebleau » (arch. du ministère des Affaires étrangères, f. fr., t. 767, fol. 120-124).

2. *Lettres missives de Henri IV* des 20 et 21 mars 1598, t. IV, p. 934 et 935. Cf. L'Estoile, éd. Jouaust, t. VII, p. 127.

celle-ci parla d'entrer au couvent plutôt que d'épouser César[1]. Pour obtenir la dispense nécessaire au mariage qu'elle projetait, Mme de Mercœur s'était adressée au nonce, puis directement au pape. Le roi pouvait facilement neutraliser cette demande; il en chargea son ambassadeur à Rome, M. de Brèves[2]. Il lui était plus difficile de vaincre l'obstination de la princesse et l'opposition de Mayenne : Henri IV s'adressa au duc de Lorraine.

Le mariage de Françoise était subordonné au consentement de Henri II, comme chef de la maison de Lorraine, et à celui de son frère le comte François de Vaudémont, représentant de la branche dont était issu le duc de Mercœur[3]. M. de Chanvallon, surintendant des affaires de Lorraine en France, venu à Nancy à la mort de Charles III, acheta le consentement du duc. Grâce à une pension de 12,000 écus, Henri IV obtint « un pouvoir par escrit et verbal de declarer et accomplir tout ce qui seroit necessaire » pour le mariage[4]. Muni de cette pièce, le roi se rendit incognito à Paris et descendit à l'hôtel de Mayenne où les Guise étaient assemblés. Les princes lorrains, intimidés, consentirent au mariage et signèrent le contrat[5].

L'opposition de la duchesse n'en continua pas moins. En vain les conseillers du roi, Sully, Sillery et Villeroy essayaient-ils de la réduire[6] et le duc de Luxembourg, son parent, s'efforçait-il de lui persuader d'envoyer sa fille auprès de la reine, pour découvrir si la répugnance qu'elle témoignait à César venait d'elle-même ou lui était dictée[7]; rien n'y fit. L'évêque de Verdun, Erric de Lorraine, beau-frère de la duchesse, appelé par le roi pour sermonner sa nièce[8], n'avait pu en venir à bout. Après

1. « Instructions à M. de Breves, allant resider ambassadeur à Rome, en may 1608 » (Bibl. nat., fonds Colbert Ve, t. 107, fol. 86 v°; L'Estoile, t. IX, p. 81).

2. *Lettres missives* des 12 et 16 mai 1608, t. VII, p. 550 et 552, et Instructions citées.

3. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, était fils de Nicolas de Vaudémont, second fils du duc de Lorraine Antoine.

4. Instructions au baron de la Chastre, mai 1608, et à M. de la Clielle, juin 1608 (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 87 et 92).

5. Instructions à M. de la Clielle (*Ibid.*, p. 92), et *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, p. 567-568.

6. *Lettres missives* des 13, 17 et 22 mai 1608, t. VII, p. 550, 555 et 556.

7. *Négociations avec la Toscane*, t. V, p. 568. Mme de Mercœur était une Luxembourg-Martigues.

8. Instructions à M. de la Clielle (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 90). Cf. *Lettres missives* du 2 juin, t. VII, p. 563, et L'Estoile, t. IX, p. 81-82.

avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il ne restait plus à Henri IV qu'à obliger Mme de Mercœur à s'exécuter en lui intentant une action judiciaire. D'après les termes du traité conclu en 1598, le roi pouvait, en cas de dédit, réclamer à la duchesse cent mille écus comptant, lui en faire payer deux cents mille autres et se faire amener la princesse; mais il préférait avoir pour lui la légalité[1].

Pour gagner le procès que Henri IV pensait faire à Mme de Mercœur, le consentement de Henri II ne suffisait plus; Chanvallon devait déclarer en justice la volonté du duc de Lorraine et celle du comte de Vaudémont. Henri IV chargea son maître d'hôtel ordinaire, M. de la Clielle, d'aller à Nancy retirer les pièces nécessaires. Le choix du roi était significatif. Depuis qu'il avait conclu la paix avec Charles III, Henri IV n'avait pas envoyé en Lorraine d'ambassadeur pour traiter d'affaires politiques. La Clielle, que le roi chargeait d'une mission de confiance, connaissait les affaires du duché. Envoyé plusieurs fois comme ambassadeur à Florence pendant la Ligue, il avait réclamé les bons offices du grand-duc pour amener la paix entre Henri IV et Charles III[2]. Il devait, cette fois, accompagner l'évêque de Verdun qui s'en retournait en Lorraine et retirer de Henri II un pouvoir, de François de Vaudémont une procuration au nom de Chanvallon pour le mariage du duc de Vendôme et de Mlle de Mercœur[3].

Henri II et son frère s'exécutèrent et bientôt Mme de Mercœur en fit autant. Sa fille fut élevée auprès de la reine; le mariage eut lieu le 7 juillet 1609[4]. César de Vendôme, devenu duc de Mercœur, devait, par lettres patentes du 15 avril 1610, enregistrées le 4 mai, « recevoir rang et seance immediatement apres les princes estrangers », c'est-à-dire de Lorraine, de Savoie et de Nevers[5]. De ce côté, Henri IV avait pleinement réussi et il en témoigna sa reconnaissance au comte de Vaudémont[6], comme il

1. Instructions à M. de la Clielle, p. 93.
2. Cf. *Annales de l'Est*, t. XV, p. 89-90.
3. Instructions, p. 90. Cf. *Lettres missives* du 8 juin 1608, t. VIII, p. 959. Cette lettre, adressée au duc de Lorraine, avait été déjà imprimée avec celle du comte de Vaudémont comme étant de 1598, t. IV, p. 942 et 943.
4. L'Estoile, t. IX, p. 313.
5. Bibl. nat., coll. Brienne, t. 267, fol. 82, et arch. des Affaires étrangères, f. fr., t. 767, fol. 169.
6. *Lettres missives* du 23 décembre 1608, t. VII, p. 654 et 655.

l'avait fait déjà au duc de Lorraine et à l'évêque de Verdun[1].

Pendant qu'il mariait son premier bâtard, Henri IV réussissait à pourvoir le second de l'évêché de Metz. Le cardinal Charles de Lorraine, détenteur de ce siège, avait fait trop de mal au roi pour qu'il ne songeât pas à en assurer la succession à un serviteur dévoué. Dès 1601, Henri IV avait fait sonder le pape sur la coadjutorerie de cet évêché; mais cette demande, timidement faite et assez froidement accueillie par Clément VIII[2], ne lui fut sans doute pas renouvelée. En vain, le roi avait-il réclamé l'indult pour les trois évêchés, le pontife le lui avait refusé. Henri IV songea alors à en assurer les sièges à ses candidats. Il choisit pour Metz le marquis de Verneuil. A la mort du cardinal de Lorraine (24 novembre 1607), les chanoines de Metz postulèrent en sa faveur; mais le prince était trop jeune, ils échouèrent[3]. Le roi, qui s'était déjà vu refuser l'abbaye de Saint-Symphorien-lès-Metz[4], se contenta de réclamer pour son fils l'expectative de l'évêché dont le siège serait donné au cardinal de Givry[5].

Henri IV s'était flatté d'obtenir facilement cette satisfaction[6]. En dépit du zèle que le roi mettait à réformer les abbayes de France et celles de Metz en particulier[7], son ambassadeur à Rome, M. d'Alincourt, ne parvenait point à obtenir de Paul V le « tiltre de l'evesché » pour le cardinal[8]. Henri IV changea d'ambassadeur. M. de Brèves, rompu dans la diplomatie par un long séjour à Constantinople, fut envoyé à Rome avec les expéditions nécessaires pour obtenir la nomination de Givry. Le nouvel ambassadeur réussit; le cardinal obtint le siège de Metz dont l'expectative était garantie au marquis de Verneuil[9].

A Rome, le nouvel évêque avait défendu les intérêts français

1. Instructions à M. de la Clielle (*Annales de l'Est*, t. XIV, p. 90-92).
2. *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaye, t. IV, p. 507.
3. *Histoire de Metz par les Bénédictins*, t. III, p. 189.
4. *Lettres missives* du 7 février 1608, t. VII, p. 106.
5. *Ibid.*, 28 et 30 novembre, 24 décembre 1607 et 7 février 1608, t. VII, p. 391, 394, 399 et 486-487.
6. *Ibid.*, 13 décembre 1607 et 28 mars 1608, t. VII, p. 397 et 503. Cf. *Négociations avec la Toscane*, t. V, p. 567.
7. *Lettres missives*, année 1607, t. VIII, p. 404-406.
8. *Ibid.*, 28 mars 1608, t. VIII, p. 503-504 et 539.
9. *Ibid.*, 13 et 26 mai 1608, t. VII, p. 551 et 558; Instructions à M. de Brèves citées plus haut (p. 35, n. 1), fol. 83 et 86; *Histoire de Metz*, t. III, p. 190.

contre les Lorrains. Le protonotaire Antoine de Lenoncourt, qui avait succédé au cardinal de Lorraine comme primat de la collégiale de Nancy, essayait d'obtenir de Paul V « quelques privilèges et prérogatives » en faveur de cette église pour acquérir une juridiction sur les collégiales dépendant de l'évêché de Metz; il songeait à annexer à sa primatiale le prieuré de Lay, du diocèse de Toul, au préjudice de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz. L'ancien vice-légat du feu cardinal, le Viardin, était parti à Rome pour défendre ces prétentions. M. de Brèves pria le pape de ne rien octroyer à l'église de Nancy au détriment des évêchés de la protection du roi; Givry combattit les entreprises du Viardin et réussit à maintenir dans leur intégrité les droits de l'évêché de Metz[1].

Le roi, reconnaissant, prépara au cardinal une réception splendide (14-17 juin 1609)[2]; mais les honneurs qu'il lui fit rendre n'étaient qu'un encouragement à le bien servir. Suivant les ordres de Henri IV, Givry s'efforçait de remédier aux abus que son prédécesseur avait introduits dans le diocèse : il obligea les vassaux de l'évêché et surtout les Lorrains à lui faire leurs reprises[3] et se fit remettre les titres de fondation, les privilèges et les statuts des abbayes et des prieurés pour les garantir contre toute nouvelle prétention lorraine[4]. Cependant, l'évêque de Metz n'était pas chez lui. En dépit des services qu'il lui rendait, Henri IV ne considérait Givry que comme le représentant de son fils naturel. Le cardinal n'avait le droit de « pourveoir à aucunes charges, n'innover en rien ès terres de l'évêché de Metz » sans en avoir donné avis au roi; c'était Le Maire, surintendant des biens du marquis de Verneuil, qui devait présenter à l'évêque, de la part de Henri IV, les candidats aux bénéfices[5].

Maître absolu de l'évêché, le roi l'était aussi de la cité de Metz, celle des villes de protection qui lui était le plus dévouée. Henri IV en ménageait le gouverneur, M. d'Épernon, qu'il

1. *Lettres missives* des 16 avril et 16 juin 1608, t. VII, p. 523 et 572; Instructions à M. de Brèves, fol. 86.

2. *Lettres missives* du 3 juin 1609, t. VIII, p. 714-717, et *Histoire de Metz*, t. III, p. 192.

3. *Lettres missives* des 21 septembre et 14 octobre 1609, t. VII, p. 771 et 783. Cf. Bibl. nat., coll. Dupuy, t. 492, fol. 51. — Le comte de Torniel vint faire les reprises de Henri II (arch. de la Meurthe, B 1317, fol. 273 v°).

4. *Histoire de Metz*, t. III, p. 193.

5. *Lettres missives* du 21 octobre 1609, t. VII, p. 791.

redoutait, mais faisait assez bon marché des privilèges municipaux. En 1609, il enleva aux magistrats de Metz le droit de nommer les gouverneurs des places de l'évêché[1]. Seuls, les Lorrains lui suscitaient des difficultés à Metz, à propos de l'exécution de certains traités passés entre Charles III et les rois de France et surtout des « confins des pays messins ». Cette dernière question, soulevée en 1608, était encore pendante deux ans après, malgré plusieurs conférences tenues en 1609[2].

La possession des deux autres villes de protection, Toul et Verdun, dont les évêques avaient le titre de comte et dont François de Vaudémont était gouverneur, préoccupait à bon droit Henri IV qui s'efforçait d'y transformer sa protection en une véritable souveraineté. Toul surtout l'inquiétait. L'évêque, Christophe de la Vallée, créature du cardinal de Lorraine, n'avait cessé de s'opposer à l'autorité royale; Henri IV profita de sa mort pour établir sa souveraineté dans l'évêché et dans la cité. En dépit des efforts de d'Alincourt et du cardinal de Givry, le pape avait refusé d'accepter pour le siège un candidat français. M. de Maillane, frère du ministre lorrain, fut nommé à Toul[3]; mais le roi exigea qu'il lui jurât fidélité. Le nouvel évêque fit d'abord des difficultés pour prêter ce serment; la forme en fut longuement débattue[4]. Henri IV tint bon et de Maillane vint à Fontainebleau jurer entre les mains du roi, le 8 juillet 1608. Dans ce serment, il n'était plus fait de réserves touchant les droits de l'Empire sur la ville de Toul; bientôt l'ancien comte-évêque allait être qualifié par le roi d'« evêque *au comté* de Thoul ». Le chapitre de la cathédrale jura également fidélité (23 août)[5]. Ainsi, celui des trois évêchés qui était resté le plus indépendant de la France reconnut l'autorité de Henri IV.

1. *Histoire de la ville de Metz*, par J. Worms, p. 183.

2. Lettre du lieutenant général de Metz à Henri II, 8 novembre 1608 (Bibl. nat., coll. de Lorraine, t. 568, fol. 34; *Lettres missives* du 22 octobre 1608, t. VII, p. 618 (reproduite à tort en 1609, p. 791), et du 31 octobre 1609, p. 795). Cf. coll. Dupuy, t. 188, fol. 5 et 28, et t. 586, fol. 42.

3. Lettre de Baret à Charles III du 14 avril 1607 (coll. de Lorraine, t. 14, fol. 36). Cf. de Pimodan, *Histoire de la réunion de Toul à la France*, p. 347 et suiv.

4. Lettres du nonce Ubaldini, 1608 (Bibl. nat., ms. ital. 1264, fol. 130 v° et 145).

5. « Articles presentez au Roy par M. l'evesque de Toul, respondus à Sa Majesté avec le serment fait au Roy par le sieur evesque » (arch. des Affaires étrangères, fonds Lorraine, t. VII, non paginé). Cf. de Pimodan, *ouvr. cit.*, p. 356-359.

Un an après, la cité tombait à son tour sous la domination du roi. Le règlement du 1er août 1609, en même temps qu'il supprimait les droits ecclésiastiques et féodaux de l'évêque, diminua les privilèges dont jouissait la ville. Désormais, les « estrangers », c'est-à-dire les Lorrains, ne pourraient posséder de bénéfices dans la partie du diocèse qui était française; les candidats qui en seraient pourvus n'en jouiraient qu'après avoir communiqué leurs provisions au procureur du roi. D'autres articles visaient directement l'ancienne autorité du comte et les libertés des citoyens. Le roi se réservait la connaissance du « crime de faulse monnoye » à Toul; la garde des portes de la ville devait être « a sa solde et sur son Estat ». Désormais, les appellations des jugements de l'évêque, du chapitre et des magistrats ressortissaient directement à la justice de Metz et non plus à la chambre de Spire, ce qui brisait le dernier lien de la cité avec l'Empire. Henri IV se réservait d'évoquer à son conseil, pour deux années, les différends survenus entre ses officiers et les magistrats municipaux, d'ailleurs ses représentants devaient acquitter toutes les charges et jouir de tous les privilèges des citoyens[1]. Toul n'était donc plus protégé par le roi de France.

Henri IV eût désiré en faire autant à Verdun. L'évêque Erric lui était dévoué, il est vrai; mais c'était un prince lorrain, fort attaché à sa dignité de comte, contre lequel le roi eût voulu faire prévaloir son autorité. Depuis plusieurs années, des différends avaient surgi entre le gouverneur, M. d'Haussonville[2], et un serviteur d'Erric nommé Passavant, à l'occasion d'entreprises de juridiction des officiers royaux et de la prétention qu'émettait Henri IV de nommer les candidats aux bénéfices du diocèse[3]. Pour atteindre les droits de l'évêque et du chapitre, Henri eût voulu établir à Verdun une chambre royale; le procureur La Plume en fit réclamer la création par quelques bourgeois. Erric réclama; un arrêt du conseil d'État maintint l'évêque et le chapitre dans leurs droits, tout en faisant porter à Metz les appellations qui allaient auparavant à Spire (7 juillet 1607)[4].

1. « Reglement du Roy Henry le Grand pour les officiers de Toul » (bibl. de l'Institut; coll. Godefroy, t. 331, fol. 427-429). Cf. de Pimodan, *ouvr. cit.*, p. 373.

2. En réalité, d'Haussonville était lieutenant du comte de Vaudémont pour le roi.

3. Lettre de Baret citée (coll. de Lorraine, t. 14, fol. 36).

4. De Pimodan, p. 363-364.

Henri IV ne s'en tint pas là. L'année suivante, M. de Bullion fut chargé d' « informer le roi des droits et prétentions » qu'il avait « à la souveraineté et erection de justice à Verdun ». Le rapport fut peu concluant : Bullion ne montrait que les antécédents de la protection des rois de France sur la cité et se bornait à conclure à la « volontaire submission » de certains évêques. Henri IV désirait davantage. La Plume, chargé de rechercher des titres établissant ses droits complets, s'adressa au bailli de Verdun, Saintignon, qui dut en fournir de meilleurs, car Erric cassa son bailli et mit Passavant à sa place[1]. Saintignon, prétendant que son attachement à Henri IV était le seul motif de sa disgrâce, refusa de résigner sa charge. A son tour, Erric protesta de son dévouement à la cause royale et réclama « la disposition des Estats de son Evesché » et la « conservation des droits et juridiction » que le roi lui avait « par plusieurs fois promis[2] ». Passavant s'en alla trouver Henri IV ; Saintignon vint aussi plaider sa cause et ce fut lui qui la gagna (12 novembre 1609)[3].

Erric était vaincu. Las de la lutte et depuis longtemps dégoûté de la vie ecclésiastique[4], il eût voulu laisser son évêché à son neveu, le comte de Chaligny ; mais le roi ne voulait pas à Verdun un nouveau lorrain. En vain Erric alla-t-il à Rome solliciter cette grâce, prenant des chemins détournés et « portant des lunettes à son nez pour se rendre incongneu ». Henri IV, averti par M. de Brèves, ne lui permit pas de résigner son évêché[5].

Ainsi, dans la seconde partie de l'année 1609, le roi de France était devenu à peu près maître absolu dans les trois évêchés, car Metz, Toul et Verdun n'étaient plus guère que de nom des « villes de protection. » C'est à ce moment que Henri IV se décida

1. Lettre de Saintignon au chancelier Sillery, 1er février 1609 (coll. Godefroy, t. 265, fol. 26).

2. Lettres originales d'Erric au roi et à Villeroy, 2 août 1609 (coll. Godefroy, t. 265, fol. 55 et 57).

3. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV*, t. II, n° 14597.

4. Voir E. Langlois, *Un évêque de Verdun, prince de Lorraine, ensorcelé, marié et condamné par le tribunal de l'Inquisition* (*Annales de l'Est*, t. IX, p. 277 et suiv.). Cf. L'Estoile, t. IX, p. 82, et *Lettres missives* du 28 octobre 1605, t. VI, p. 559.

5. Lettres d'Ubaldini au cardinal Borghèse, ms. ital. 1264, fol. 281, 288 et 295 ; de Brèves à l'ambassadeur de Venise, Champigny, 12 décembre 1609 (Bibl. nat., ms. fr. 20786, fol. 457), et *Lettres missives* du 17 mars 1610, t. VII, p. 862.

à réaliser les projets qu'il avait conçus depuis près d'un an sur la Lorraine en mariant le dauphin avec la fille aînée de Henri II.

II.

L'idée de marier au dauphin l'héritière du duché de Lorraine paraît être venue à l'esprit de Henri IV d'une façon assez inopinée. Si l'on en croit l'historien Vittorio Siri, le roi aurait conçu ce projet peu après la naissance de la princesse. En 1608, le duc de Mantoue, Vincent de Gonzague, était venu en Lorraine pour assister aux funérailles de Charles III[1]. Après avoir séjourné quelque temps à Nancy[2], il s'en alla prendre les eaux à Spa; il y rencontra son cousin, le duc de Nevers, qui l'invita de la part du roi son maître à venir en France. Vincent arriva à Paris au mois de septembre et resta quelques semaines à la cour, choyé par le roi et la reine, sa belle-sœur[3]. Le duc allait s'en retourner en Italie quand il apprit que sa fille, la duchesse de Lorraine, venait d'accoucher d'une fille, Nicole[4], et qu'elle était « si gravement malade que les médecins avaient peu d'espoir de la guérir ». Henri IV rassembla aussitôt son conseil, gagna le duc en lui promettant son appui en Italie, et, dans la nuit du 12 octobre, décida que, si Marguerite de Gonzague venait à mourir, son père se rendrait immédiatement à Nancy, et s'efforcerait, par l'effet que produirait sa présence, d'amener Nicole en France « sous prétexte de la faire élever auprès de la reine, mais au fond pour la marier au dauphin et réunir, par ce moyen, la Lorraine à la France ». Vincent se serait d'autant mieux laissé persuader qu'on parlait d'un attentat du comte de Vaudémont contre sa belle-sœur. Le duc envoya à Nancy son médecin pour s'assurer de la vérité; il en apprit bientôt le rétablissement de Marguerite[5].

1. Arch. de la Meurthe, B 7709.

2. Le duc passa par Phalsbourg au mois de juillet, sans doute pour se rendre à Spa (ibid., B 8083).

3. Suivant L'Estoile, t. IX, p. 136 et 143, Vincent, arrivé à Paris le 27 septembre, partit pour Fontainebleau le 15 octobre. Ces données s'accordent avec les faits postérieurs. Bassompierre dit à tort qu'il vint à la cour en août et s'en alla en sept. (*Hist. de ma vie*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. I, p. 201-202).

4. Nicole naquit le 3 octobre 1608 (*Mémoires de Balthasar Guillerme*, conseiller, secrétaire de Son Altesse..., pour servir à l'histoire de Lorraine; Bibl. nat., ms. fr. 14518, p. 24).

5. Siri, *Memorie recondite*, t. I, p. 552, et t. II, p. 37; traduction française, t. VII, p. 255-258, et t. VIII, p. 3-5.

Le récit de Siri peut sembler romanesque; mais toutes les circonstances qui y sont rapportées s'accordent avec les données que nous fournissent les documents contemporains[1]. D'ailleurs, l'historien italien, historiographe de France sous Louis XIV, avait consulté les archives du royaume et peut-être, sous Mazarin, celles de la famille de Gonzague[2]. Nous n'avons, il est vrai, aucune trace du conseil d'État tenu dans la nuit du 12 octobre; mais rien ne s'oppose à ce qu'il ait eu lieu; la date en est vraisemblable[3]. Il est donc permis de croire que Henri IV songea à marier le futur Louis XIII à Nicole de Lorraine dès le mois d'octobre 1608, mais que ce projet n'eut pas de suite immédiate. Les événements qui allaient se dérouler le firent bientôt reprendre. Moins d'une année après la naissance de Nicole, le roi devait tout tenter pour l'unir au dauphin. Le mariage lorrain, dont les circonstances n'ont pas été suffisamment mises au jour et dont on a même nié le projet[4], fait partie du « grand dessein » de Henri IV réduit à ses justes proportions[5].

La mort du duc de Clèves (25 mars 1609) et les prétentions

1. Les préliminaires de l'accouchement, son succès, la maladie qui suivit nous sont connus par les lettres de Marie de Médicis réunies sous la date de 1608 (Bibl. nat., fonds Colbert Vc, t. 87). La reine avait envoyé à sa nièce son propre chirurgien, Honoré (fol. 249-251), grâce à qui tout se passa bien (fol. 257 v° et 258). Quand Marguerite tomba malade (fol. 260 v°), Vincent dépêcha son médecin et pria le roi et la reine d'en envoyer d'autres (fol. 262 v° et 263). Marie de Médicis, impatiente d'avoir des nouvelles, en avait fait réclamer par le prince de Joinville, qui s'en allait en Lorraine (fol. 262. — Pour la date, voir *Lettres missives* du 24 décembre 1608, t. VII, p. 656). Au début de l'année suivante, toute maladie était conjurée; le 12 janvier 1609, la reine félicitait sa nièce de son rétablissement et lui apprenait le retour de son père à Mantoue (fol. 285 v°).

2. Sur les suites de ce mariage, Siri dit avoir inutilement recherché « dans les archives de la couronne » (éd. italienne, t. II, p. 37; trad. française, t. VIII, p. 228).

3. Si, comme il semble probable, la maladie de Marguerite se déclara quelques jours après l'accouchement, un courrier, venant de Nancy par Montmirail en quatre ou cinq jours, pouvait arriver à Paris le 11 octobre. Ce jour-là, Henri avait réuni son conseil (Valois, t. II, p. 501); peut-être le tint-il assemblé dans la nuit du 11 au 12. Rien ne prouve, d'ailleurs, qu'il ne l'ait rassemblé de nouveau le 12 au soir, si le courrier n'arriva que ce jour-là.

4. *Memorie recondite*, t. II, p. 37. Siri n'a pas vu qu'en refusant de croire que Henri IV ait pu concevoir ce mariage en 1609, il contredisait son propre récit touchant l'année précédente.

5. Voir là-dessus les *Économies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV*, par M. Pfister, articles parus ici même, t. LIV-LVI, 1894.

qu'émettait, sur son héritage, la maison d'Autriche, à qui l'archiduc de Flandre pouvait donner la main sur le Rhin inférieur, avaient changé l'attitude du roi. Oubliant les dispositions pacifiques qu'il n'avait cessé de témoigner depuis 1598 malgré les provocations des Espagnols et les sollicitations de ses conseillers huguenots, Henri IV acceptait l'éventualité d'une guerre pour soutenir, contre les princes catholiques et l'empereur lui-même, les droits des princes protestants[1]. Malgré les déclarations du roi, Rodolphe II avait chargé ses agents de prendre en main l'administration des duchés de Clèves et de Juliers et évoquait à soi le conflit (14 mai). Au début de juin, Henri IV renvoya en Allemagne son émissaire ordinaire, M. de Bongars, pour essayer une médiation ; mais à ce moment les princes de l'Union évangélique décidaient, à Dortmund, de laisser les duchés au comte palatin de Neubourg et à l'électeur de Brandebourg. Henri IV ne devait pas tarder à se déclarer en leur faveur[2]. Tout en négociant à l'extérieur, le roi se préparait en France. Sur les frontières de Champagne devaient se réunir des troupes importantes. Il faisait revenir de Languedoc ses compagnies d'élite et avait résolu, pour le 31 juillet, de faire assembler à Mézières la compagnie de deux cents hommes d'armes de ses ordonnances « soubs le tiltre de la Reyne », à Mouzon celle du dauphin, à Toul celle de son second fils, le duc d'Orléans, à Arcis-sur-Aube celle du connétable de Montmorency et bientôt à Vaucouleurs celle du marquis de Verneuil[3]. Ces préparatifs devaient intimider l'archiduc de Flandre, et, au besoin, servir à une action plus directe. En cas de guerre avec l'Empire ou l'Espagne, Henri eût pu ainsi isoler la Franche-Comté des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Dans ces conditions, c'était en quelque sorte un devoir pour lui de s'assurer de la Lorraine, trait d'union naturel entre les comtés espagnols de Bourgogne et de Luxembourg. Tenir le duché en sa puissance eût été pour Henri IV le plus sûr moyen d'empêcher les possessions séparées de l'Espagne et les deux branches de la maison d'Autriche de faire un corps à l'est du

1. C'est ce qu'il déclarait dès le 3 avril à ses ambassadeurs en Hollande (Philippson, *Heinrich IV. und Philipp III.*, t. III, p. 340).

2. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne d'après la correspondance de Bongars*, p. 160-162. Cf. Philippson, t. III, p. 342-345.

3. *Lettres missives* du 28 juillet 1609, t. VIII, p. 964-965, et Arch. nat., K 108, pièce 122 *bis*. Cf. Bassompierre, t. I, p. 227.

royaume. Sans doute, Henri IV y avait songé depuis longtemps, autant pour agrandir ses États ou ceux de son fils que pour porter le coup de grâce à cette maison de Lorraine « dont il avait reçu des maux indicibles[1]. » A la fin de 1608, il avait cru un moment en trouver le moyen par le mariage de Nicole et du dauphin. En temps ordinaire, Henri IV eût attendu pour proposer cette alliance que la princesse fût un peu plus âgée; d'ailleurs, il pouvait naître un fils à Henri II. L'ouverture de la succession de Clèves précipita la réalisation des projets du roi.

L'action de l'empereur et la décision des princes protestants provoqua sans doute la détermination de Henri IV. Peut-être s'occupa-t-il du mariage lorrain dès la fin du mois de mai; du moins était-il résolu en juin[2]. L'affaire devait se conclure avec tout le secret possible; par crainte d'indiscrétion, le roi n'en parla à aucun de ses ministres[3]. Il lui fallait cependant, pour faire à Henri II les ouvertures nécessaires, se confier à un homme qui lui fût personnellement dévoué et fût cependant assez intéressé aux affaires de Lorraine pour n'exciter aucun soupçon, soit en France, soit dans le duché.

Il ne pouvait mieux choisir que Bassompierre. Le jeune marquis, mousquetaire avant l'âge, sorte de condottiere qui avait déjà couru l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse, compagnon de plaisir et favori du roi, lui devait toute sa fortune; mais il venait de refuser de prêter le serment de conseiller d'État[4] et paraissait ne vouloir jouer aucun rôle politique. Envoyé déjà en Lorraine pour y représenter Henri IV[5], Bassompierre était fort

1. *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 32. Cf. Discours de Henri IV au maréchal de Lesdiguières : « Il se resolvoit de faire le mariage de Mlle de Lorraine avec monseigneur le dauphin, si tant est que le duc d'aujourd'huy n'eust d'autres enfans, que ce ne seroit pas peu d'adiouster à la couronne de France la Lorraine » (arch. des Affaires étrangères, f. fr., t. 767, fol. 121).

2. En faisant le total des jours que donne Bassompierre, t. I, p. 224-225, on voit que Henri IV lui parla de ce projet quatorze jours après le mariage du prince de Condé, soit le 31 mai. Plus loin, p. 226, il semble que ce soit au mois de juin. Sur la fin de ce mois, Henri IV renvoyait, avec ses instructions, l'envoyé du landgrave de Hesse, l'auteur de la convention de Dortmund. Dès lors, sa politique en Allemagne était fixée (Philippson, *ouvr. cit.*, t. III, p. 344, n. 2).

3. Bassompierre, t. I, p. 227.

4. Le fait se rapporte sans doute à l'année 1608. En 1610, dit Bassompierre, « le Roi voulut qu'enfin je lui prestasse le serment de conseiller d'Estat, que je n'avois voulu prester deux ans auparavant » (*Histoire de ma vie*, t. I, p. 269).

5. Aux noces du duc Henri avec Marguerite de Gonzague (*Ibid.*, p. 183).

estimé à Nancy où il était un personnage marquant et quasi-officiel. A la fin de son règne, le vieux duc Charles III l'avait prié plusieurs fois de l'assister auprès des États du duché[1]; Henri II, dont il tenait le jeu et qui était son débiteur[2], l'aimait beaucoup; enfin, il était si populaire en Lorraine qu'à chaque voyage qu'il faisait à Nancy ou dans les terres de son frère à Haroué, il rassemblait autour de lui une partie de la noblesse du pays[3], jalouse d'approcher un personnage si bien en cour, si heureux en amour, si accompli dans ses manières, si soigné dans sa tenue. Ainsi, Bassompierre, en quelque sorte Lorrain et Français à la fois, pouvait facilement embrasser les vues du roi sans paraître suspect au duc. Douze mille écus qu'il pouvait distribuer aux conseillers lorrains devaient bien disposer en sa faveur l'entourage de Henri II[4]. Pour écarter tout soupçon d'une action politique en Lorraine, Henri IV avait résolu de couvrir ce voyage d'une sorte de mission en Allemagne[5].

Cette ambassade extraordinaire paraît avoir été confiée à Bassompierre vers la fin du mois de juin; mais il semble que le marquis ne soit parti que vers le 10 juillet[6]. Il arriva en Lorraine vers le milieu du mois, et, pour mieux déjouer tout soupçon, s'en alla droit à Haroué chez sa mère. Après y être demeuré une douzaine de jours[7], il vint à Nancy saluer les princes et passer son

1. *Ibid.*, p. 191-192 et 194.

2. Arch. de la Meurthe, B 1326, fol. 139 et 140, aux comptes des années 1608, 1609 et 1610.

3. *Histoire de ma vie*, t. I, p. 170 et 266.

4. *Ibid.*, p. 225.

5. *Ibid.*, p. 229. Ces détails tirés des Mémoires mêmes de Bassompierre, le caractère du marquis, le secret que réclamait sa mission et la façon dont il l'exécuta expliquent suffisamment, croyons-nous, le caractère « romanesque » du récit que Bassompierre nous en a laissé et le fait que les contemporains n'en ont point parlé. Philippson, *ouvr. cit.*, t. III, p. 384, note, qui trouvait là des arguments suffisants pour rejeter au rang de fable l'ambassade de Bassompierre, n'a pas vu que les documents espagnols dont il se servait pour exposer l'action politique de Henri IV en Lorraine confirmaient indirectement le témoignage du marquis. La sincérité de Bassompierre en ce qui concerne le « grand dessein », établie par M. Pfister (*Revue historique*, t. LVI, p. 46-48), est, d'ailleurs, confirmée par le témoignage de l'historiographe Scipion Dupleix (*Histoire de Henri le Grand*, éd. de 1635, p. 400), un des rares contemporains qui n'aient pas exagéré les projets de Henri IV.

6. Bassompierre, t. I, p. 226, raconte qu'il voulut, avant son départ, voir le mariage de César de Vendôme, célébré le 7.

7. *Ibid.*, il écrit « quelques jours »; à la page suivante, on voit qu'avant de parler de son ambassade du duc, il était resté « trois semaines en Lorraine »,

temps à la cour. Ce fut seulement au bout de quatre ou cinq jours qu'il demanda audience à Henri II; il lui remit alors sa lettre de créance et lui exposa le motif de son ambassade. Le duc, sans doute encore ému d'un attentat auquel il venait à peine d'échapper[1], fut effrayé. Le séjour de Bassompierre en Lorraine et surtout le silence qu'avait gardé l'ambassadeur depuis son arrivée à Nancy lui paraissaient suspects. Henri craignait que le marquis n'eût attendu, pour se déclarer, l'approche des troupes royales vers la frontière[2], afin de le contraindre par les armes s'il n'accédait immédiatement à la proposition de Henri IV. Bassompierre s'efforça de le détromper, l'assurant que le roi n'avait amassé tant d'hommes en Champagne que pour empêcher toute entreprise de l'archiduc Albert sur Clèves et lui apprit que Henri IV ne lui demandait, pour l'instant, que de garder le secret de sa proposition et lui laissait, pour se décider, l'espace de quinze jours[3].

Le duc fut un peu rassuré; mais, incapable de prendre lui-même une résolution dans une affaire aussi grave, il en chargea le président Bouvet, qui avait toute sa confiance et que le roi estimait. Le soir, le président, dont la maison était voisine de celle qu'habitait Bassompierre, le vint trouver; ils allèrent se promener dans « la place de la rue Neuve enfermée de barrieres[4] ». Le marquis détailla à Bouvet la proposition du roi, fit ressortir à ses yeux les avantages que le duc y devait trouver et lui offrit « de l'interesser » dans l'affaire; le président refusa, protestant de son dévouement à son maître et déclarant qu'il

y compris les « quatre ou cinq jours » qu'il demeura à Nancy. Ce chiffre, qu'il place d'ailleurs dans la bouche de Henri II, est exagéré : Bassompierre arriva à Nancy à la fin de juillet. Sur ces dates, voir plus loin, p. 48, n. 2.

1. Henri II avait failli être assassiné le 18 juillet (*Mémoires de Balthasar Guillerme*, ms. fr. 14518, fol. 26). Cf. lettre de condoléance de la reine, fonds Colbert Vc, t. 87, fol. 329 v°.

2. Les compagnies royales étaient sans doute arrivées à la fin du mois de juillet, comme le roi l'avait ordonné. Cf. une lettre du conseiller d'État M. de Puysieux à M. de Brèves du 23 juillet 1609 : « Sa Majesté *fait presentement* acheminer ses compagnies, qu'elle entretient de gendarmes et de chevau-legers, en Champagne, proche la frontiere des archiducs » (Bibl. nat., ms. fr. 3541, fol. 18). Cf. une lettre de Villeroy à Bongars, Anquez, *ouvr. cit.*, p. 162. — Deux mois plus tard, Henri IV devait faire retirer ses compagnies (*Lettres missives* du 3 octobre 1609, t. VII, p. 777).

3. Bassompierre, t. I, p. 227-229.

4. Aujourd'hui place de la Carrière.

était heureux d'avoir quelque répit pour mieux le conseiller. Le lendemain, Bassompierre quitta Nancy avec le rhingrave Otto, prince de Salm, et, passant par Blamont, Saarbourg, Saverne, Strasbourg et Lichtenau[1], se rendit chez le margrave de Bade pour conférer des affaires de Clèves. Il passa ensuite quelques jours à Strasbourg et revint à Nancy vers le 20 août[2].

A son retour, Bassompierre trouva de nouvelles instructions de Henri IV concernant en particulier les affaires de Clèves. L'empereur venait, en effet, de s'emparer de Juliers le 23 juillet et le roi voulait, par tous les moyens, empêcher la maison d'Autriche de s'y établir[3]. Dans ces conditions, il était naturel que Henri IV désirât obtenir l'appui du duc de Lorraine en cas de guerre; mais Bassompierre ne put obtenir de lui que la promesse d'observer la neutralité. Quant à la question du mariage de Nicole,

1. C'était l'itinéraire ordinaire. Cf. arch. de la Meurthe, B 1322, pour le voyage d'un Lorrain à Ingolstadt à la fin de juillet.

2. Bassompierre, t. I, p. 232-237. Quoique l'on ne trouve ailleurs aucune trace de sa mission en Allemagne, elle s'explique, et les dates permettent de l'établir. L'électeur palatin, le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade-Dourlach, vers lesquels Bassompierre était envoyé après Bongars, s'efforçaient, en juillet 1609, d'assurer aux princes de Brandebourg et de Neubourg l'héritage de Clèves (Anquez, p. 162-163; Ritter, *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjaehrigen Krieges*, t. II, p. 295 et 301). Le margrave de Bade, à qui Bassompierre devait s'adresser en particulier, avait été employé, dès le mois d'avril, par Henri IV, comme médiateur entre le duc de Deux-Ponts et le palatin de Neubourg; plus tard, il s'occupait, avec le margrave d'Ansbach, de concilier les princes de Neubourg et de Brandebourg (*Ibid.*, p. 223-224, n. 1 et 3. Cf. Philippson, *ouvr. cit.*, p. 340-341). Suivant Bassompierre, le margrave de Bade était resté dans ses États pour la cervaison; à cette occasion, l'électeur palatin était en Haut-Palatinat. Ce dernier était, en effet, le 10 août, à Friedrichsbühel, où il avait convié les princes de Bade et de Wurtemberg pour la cervaison, *zur Hirschfaist* (Ritter, t. II, p. 342, n. 1). Le 15, les trois princes y étaient réunis (*Ibid.*, p. 341). Bassompierre vit le margrave un dimanche : c'était, évidemment, le 10, car le marquis comptait sans doute en Allemagne selon le calendrier grégorien, auquel sont rapportées les dates précédentes. D'après l'itinéraire, dont il nous donne le détail, son entrevue avec Henri II doit donc être reportée au 2 août; comme il le revit « au bout de dix-huit jours » (p. 238), son retour à Nancy est du 20 au plus tard. — Cependant, le récit du marquis contient une inexactitude assez grave. Le duc de Wurtemberg, qu'il ne vit pas, ne pouvait être aux noces du « marquis d'Anspach, » qui ne se maria qu'en 1612 (*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XIV, p. 91). Bassompierre a, sans doute, confondu avec le mariage du duc de Wurtemberg, qui eut lieu le 5 novembre 1609 (Sattler, *Geschichte des Herzogthums Wurtemberg*, t. VI, p. 38), dont on devait parler déjà (*Briefe und Akten*, t. II, p. 347).

3. Sur l'attitude de Henri IV à la fin de juillet et ses déclarations du 3 août à l'envoyé de l'archiduc de Flandre, voir Philippson, t. III, p. 346-350.

elle n'était nullement décidée. Pendant l'absence du marquis, Henri II avait passé une partie de son temps à en conférer avec le président Bouvet; mais il ne s'était arrêté à aucune résolution. Quand Bassompierre réclama une réponse définitive, ce fut à lui que le duc demanda conseil. L'ambassadeur répondit qu'en sa qualité de « procureur du roi » il ne saurait le conseiller, mais qu'il lui indiquerait toutes les réponses qu'on pouvait faire à sa proposition; le duc n'aurait qu'à choisir. La question pouvait être envisagée à un triple point de vue : d'une part, l'intérêt de Nicole devait pousser Henri II à la marier au dauphin; de l'autre, le sien propre l'amenait à la même conclusion; celui de sa famille et de ses sujets pouvait seul faire hésiter le duc quoique, à le bien prendre, une telle alliance devait plutôt augmenter que diminuer la Lorraine. Bassompierre fit ressortir aux yeux de Henri II l'honneur et la sécurité que ce mariage apporterait à sa fille et à lui-même, aux princes de sa maison et au duché de Lorraine; il lui fit remarquer que le mariage de Nicole avec le dauphin n'entraînerait pas la réunion de ses États à la France s'il lui survenait un fils, et que, même dans le cas contraire, il n'amènerait pas forcément l'absorption du duché dans le royaume. Les princes de Lorraine, reconnaissait l'ambassadeur, seraient sacrifiés; mais l'avenir de l'héritière du duc devait passer avant tout[1].

C'était là, il faut le reconnaître avec Siri[2], d'assez piètres arguments pour décider Henri II à accepter le mariage qu'on lui proposait et les raisons de Bassompierre sentaient fort la rhétorique; mais l'ambassadeur, n'en pouvant invoquer d'autres, s'efforçait avant tout de rassurer l'âme égarée du duc. Si l'historien italien, dont la critique est toute de rhétorique, a raison de dire que le marquis « s'efforçait de dorer la pilule par des paralogismes fallacieux », il exagère en ajoutant que ses exhortations étaient « si peu raisonnables que la bouche même d'un canon n'auroit pas été assez éloquente pour contraindre le duc à y prêter l'oreille[3] » et il méconnaît le caractère de Bassompierre en affirmant que celui-ci prétendait agir par dévouement pour le

1. Bassompierre, t. I, p. 237-246.

2. *Memorie recondite*, t. II, p. 37-38. Ces observations critiques ne sont pas reproduites dans la traduction française.

3. *Ibid.* Traduit par Perrens, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et de Marie de Médicis*, p. 241.

duc et sa maison. Le marquis remplissait son rôle d'ambassadeur; tout en détaillant à Henri II les réponses qu'il pouvait faire, il se refusait à lui dicter celle que le duc eût peut-être acceptée[1]. C'est, du moins, ce qui ressort du discours que nous a laissé Bassompierre. On peut se demander, il est vrai, si ce morceau est authentique. Il est probable que non. L'auteur, qui se plaisait aux paradoxes et prétendait les soutenir mieux encore avec la plume que par la parole[2], a dû, en reprenant par écrit ses arguments, les amplifier. Il le fit sans doute assez longtemps après les événements; l'impression que ceux-ci laissèrent dans son esprit lui firent certainement mêler dans son récit aux raisons qu'il donna au duc d'autres qu'il n'avait pu dire, soit qu'il ne les prévît pas encore, soit qu'il fût de l'intérêt du roi de les tenir secrètes[3]. Quoi qu'il en soit, le fond de son discours doit être vrai.

Après avoir indiqué à Henri II les différentes réponses qu'il pouvait faire, Bassompierre lui montra quelles conséquences elles entraînaient. Dire à Henri IV « que les interests de la maison de Lorraine et le desir de perpetuer sa succession et ses Estats en sa mesme famille » l'empêchaient d'agréer sa proposition, était « un refus absolu », dont le duc devait naturellement se garder et qu'il pouvait adoucir en ajournant le mariage des deux princes, à cause de leur âge. Il y avait aussi deux manières d'accepter : l'une en priant le roi de traiter cette affaire « avecques toute sorte de secret et de silence » pendant que le duc s'efforcerait « de disposer ses sujets à l'agréer et ses parents à le consentir »; l'autre « de recevoir au pied de la lettre l'offre du roy[4] ».

Devant ces quatre solutions, Henri II, de plus en plus per-

1. Plus tard, dans son *Advis important à l'ambassadeur touchant les circonstances les plus importantes qui dependent de sa charge*, Bassompierre écrira : « Il se doibt conserver tant qu'il pourra sans soupçon vers ceux qu'il practique et ne point perdre l'occasion de leur faire entendre les bons offices qu'il leur prouve... Si l'affaire qu'il negocie est tres difficile, il ne la doibt point poursuivre ni opiniastrer » (bibl. de l'Arsenal, ms. 4529, fol. 228). Peut-être le marquis, dont le caractère devait rester foncièrement le même, observait-il déjà ces principes.

2. *Histoire de ma vie*, t. I, p. 253-254.

3. C'eût été donner un bien mauvais conseil à Henri II que de lui dire : « Vous estes obligé, par ce precedent refus, d'envoyer mesdames vos filles en Baviere pour en eslongner la proie » (*Ibid.*, p. 247). C'est là, sans doute, une réminiscence du projet que les Espagnols devaient, l'année suivante, suggérer au duc.

4. Bassompierre, t. I, p. 246-248.

plexe, n'osait choisir; il penchait cependant vers la troisième qui, n'engageant rien définitivement, pouvait détourner de lui la colère de Henri IV, qu'il craignait d'exciter par un refus. Sans doute, cette détermination lui fut conseillée par le président Bouvet qui, si l'on en croit un historien lorrain, « se servit de l'apologue de l'homme qui ne craignoit pas de s'engager à peine de la vie de faire parler dans dix ans un âne devant un prince », pensant « qu'avant ce temps la mort du prince, la sienne ou celle de l'âne lui seroit une excuse legitime pour se degager[1] ». Deux jours plus tard, Henri II répondit à Bassompierre « qu'il estoit tout resolu de se conformer aux volontés du roy et recevoir l'honneur qu'il lui vouloit faire, seulement desireroit-il de gaigner et disposer les principaux de son Estat pour leur faire gouster ce mariage, et le pallier cependant a ses parans jusqu'a ce qu'il fut temps de le descouvrir, suppliant humblement Sa Majesté de le vouloir cependant tenir secret ». Sur les instances du marquis, Henri II lui donna une réponse écrite, malgré la répugnance qu'il témoignait à s'engager. Muni de cette lettre, Bassompierre revint aussitôt trouver le roi. Henri IV « fut extraordinairement satisfait du bon succès » de l'ambassade[2]. Il devait bientôt en témoigner sa reconnaissance au président Bouvet[3].

Suivant l'historien de Charles IV, « aussitôt après le retour de Bassompierre à Paris », Henri IV aurait envoyé à Nancy M. de Bullion pour arrêter les articles du mariage et le duc y aurait consenti, par crainte des armes du roi[4]. Si cette ambassade a eu lieu, rien n'en a subsisté. S'agit-il de ce Bullion qui s'était occupé de la juridiction royale à Verdun ou de celui qui fut dépêché en Savoie à la fin du mois d'octobre? Nous ne le savons pas. L'ambassadeur chargé de négocier à Turin le mariage de la fille aînée de Henri IV avec le fils de Philibert-Emmanuel pouvait fort bien passer par Nancy et être chargé, vis-à-vis du duc de Lorraine, d'une commission semblable; mais

1. *Histoire de Charles IV*, par Guillemin (bibl. municipale de Nancy, ms. 127, fol. 10). Guillemin, qui écrivit dans la seconde partie du XVIIe siècle, a dû recueillir des témoignages de contemporains des événements.

2. Bassompierre, t. I, p. 248-251. Le marquis arriva sans doute à Paris dans les premiers jours de septembre, date des événements qu'il rapporte après son ambassade.

3. *Lettres missives* du 14 octobre 1609, t. VII, p. 783.

4. Guillemin, *ms. cit.*, fol. 9 v°.

nous n'en trouvons aucune trace dans ses instructions[1]. D'ailleurs, la proposition qu'il aurait faite à Henri II n'eût pas été motivée puisque, d'après sa réponse même, le duc de Lorraine ne s'était engagé à rien pour le moment. Le témoignage de Guillemin est, en outre, en opposition formelle avec celui de Fontenay-Mareuil, qui rapporte à l'année suivante le projet de contrat[2]. « On ajoute », continue l'auteur lorrain, « que, pour rendre l'alliance plus forte et plus assurée, l'on arrêta en même temps le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Claude », seconde fille de Henri II. « Mais, reprend-t-il, comme on n'a pas vu ces articles, on ne peut les rapporter ici[3]. » Nous pouvons donc rejeter ce récit que tout contredit. Selon le même historien, ces unions se seraient faites malgré l'Espagne, car, dit-il, l'irrésolution de Henri II venait de ce que « le roy d'Espagne, Philippe III, qui trouvoit la Lorraine autant à sa bienseance que le roi de France, avoit pris le mesme expedient pour s'en asseurer, et avoit fait, quinze jours auparavant, proposer le mariage de l'infant Philippe IV avec la princesse Nicole[4] ». Il y a là encore une confusion avec les événements de l'année suivante.

L'Espagne, en effet, n'avait pas devancé la France en Lorraine; mais Philippe III n'allait pas tarder à être informé des projets de Henri IV sur le duché. Les conseils que Henri II avait sans doute demandés en Lorraine au comte de Torniel, en France à Chanvallon et peut-être à ses parents et alliés de l'étranger[5], quelques mots sans doute échappés à Henri IV qui, le 17 octobre, confiait son « secret » au maréchal de Lesdiguières, les espérances que les ministres du roi pouvaient fonder d'eux-mêmes sur un mariage dont le projet leur avait été soumis un an auparavant et que la mauvaise santé de Henri II pouvait, à ce moment, rendre réalisable, tous ces faits et peut-être des indiscrétions voulues avaient évidemment excité la défiance des diplomates espagnols. Le 30 septembre, l'ambassadeur de Philippe III à la cour de France, don Iñigo de Cardenas, écrivait à son

1. « Instructions à M. de Bullion s'en allant en Savoye... Faict à Fontainebleau, le 23 octobre 1609 » (Bibl. nat., ms. fr. 24917, fol. 172-177).

2. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud et Poujoulat, p. 11.

3. *Ms. cit.*, fol. 9 v° et 10.

4. *Ibid.*, fol. 9.

5. A cette époque, du 15 août au 15 septembre 1609, Henri II envoya de nombreux courriers en Lorraine, en France, au duc de Bavière, son beau-frère, et à celui de Mantoue, son beau-père (arch. de la Meurthe, B 1317, fol. 272-275).

maître : « Le duc de Lorraine vient de tomber malade, le bruit court ici que c'est grave; le Roi de France compte s'emparer du duché, s'il meurt ». Henri IV, ajoutait-il, s'occupait de cette affaire avec beaucoup de résolution et s'efforçait de faire rompre tous liens d'alliance entre la Lorraine et l'Espagne. Le mariage du dauphin avec l'héritière du duché devait servir de prétexte pour envahir la Lorraine; le roi justifierait ses droits en s'emparant de la princesse. Cependant, remarquait l'ambassadeur, l'affaire ne paraissait pas réussir au gré de Henri IV. L'Espagne pouvait ainsi prévenir immédiatement les projets du roi de France : Cardenas, prenant les devants, en avait déjà averti l'archiduc de Flandre[1]. Philippe III ordonna à son agent d' « envoyer immediatement en Lorraine une personne de confiance pour représenter au duc les intentions du Roi de France », lui conseiller la plus grande prudence, enfin l'assurer de la protection du roi d'Espagne et de ses ministres. Cardenas était prié d'agir « en grand secret et avec dissimulation[2] »; après avoir mûrement choisi son envoyé, il devait le dépêcher d'abord au comte de Torniel que Philippe III avait su apprécier dans une récente ambassade[3].

De son côté, Henri IV agissait en Lorraine; selon Cardenas, il avait fait distribuer dix mille écus dans le duché et en avait offert à l'agent du duc résidant à Paris, c'est-à-dire à Chanvallon, une pension de quatre mille pour faire accepter par l'opinion le mariage qu'il proposait; enfin, il engageait avec Henri II d'actifs pourparlers au sujet des frontières de ses États[4]. Le roi de

1. Arch. nat., K 1461 *bis*, pièce 85, reproduite dans les *Briefe und Akten* de Ritter, t. II, p. 430.

2. « [Con] mucho el secreto y dissimulaçaon », délibération du Conseil d'État; « con sumo secreto y recato », lettre du roi.

3. Lettre du 9 novembre 1609 (Arch. nat., K 1452, pièce 87). Cette lettre reproduit à peu près la délibération du 27 octobre, imprimée en partie dans les *Briefe und Akten*, t. II, p. 430. Ritter avance à tort, p. 539, que, après la première lettre de Cardenas, Philippe III envoya en Lorraine le duc de Feria. Les instructions de cet ambassadeur, publiées par Perrens, *ouvr. cit.*, p. 224, n. 1, reproduisant d'ailleurs textuellement une dépêche d'avril 1610, n'ont été expédiées qu'après la mort de Henri IV : on y trouve la phrase « el rey de Francia defuncto ». — Le comte de Torniel, que Perrens, p. 213, et parfois Ritter écrivent Forniel, en dépit des originaux très lisibles, avait été envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1608 et en 1609 (arch. de la Meurthe, B 1317, fol. 258, et B 1326, fol. 250 v°).

4. « Este Rey... a terrido muchas quexas del duque de Lorena, assi en materias de confines. »

France était donc en bonne voie et peut-être Henri II eût-il accédé à ses désirs s'il n'eût trouvé dans sa famille l'opposition qu'il redoutait tant. La proposition du mariage français, connue de l'Espagne, avait dû être de bonne heure divulguée en Lorraine. Dès que le duc de Vaudémont l'eut appris, il s'y opposa brutalement. « Par l'intermédiaire d'un évêque[1] », disait Cardenas, il avait sommé son frère de marier son propre fils, Charles, à l'héritière du duché pendant que, de son côté, Henri IV le pressait de la donner au dauphin.

Les Espagnols étaient bien renseignés. Au commencement du mois d'octobre, le duc d'Épernon vint à Nancy conférer avec Henri II des « limites de ses pays et du pays messin ». Le jour où il devait arriver, François de Vaudémont avait fait courir le bruit que le gouverneur de Metz était envoyé « avec charge de demander de la part du Roi, en mariage pour Monseigneur le Dauphin, Madame la princesse de Lorraine ». « Avant que personne n'entrast dans la chambre » de Henri II, il avait envoyé auprès de lui le primat de Nancy, M. de Lenoncourt, qui avait rang d'évêque, « pour l'en advertir et luy proposer de faire le mariage ce matin là, affin qu'il eust une honneste excuse... de n'accorder pas la demande » de d'Épernon. De cette proposition, Henri II « ne se mocqua pas seullement, mais s'en scandalisa bien fort, disant que l'on luy voulloit bailler un tuteur, ce qu'il ne voulloit nullement ». Le comte de Vaudémont, « demeuré fort estonné de cette response », écrivait d'Épernon au roi, « faict estat d'aller trouver Vostre Majesté dans peu de jours », sous un prétexte quelconque, en réalité, « pour supplier Vostre Majesté de la seconder aupres de son Altesse de Lorraine en ce mariage pretendu[2] ». Il semble, en effet, que François vint à la cour et qu'il témoigna son mécontentement à Henri IV[3].

1. « Por medio de un obispo. » Dépêche du 29 novembre 1609 (Arch. nat., K 1461 *bis*, pièce 137), reproduite dans les *Briefe und Akten*, t. II, p. 489-490.

2. Lettre du duc d'Épernon au roi, 18 octobre 1609 (Bibl. nat., coll. Dupuy, t. 492, fol. 14).

3. Suivant les *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, t. I, p. 16, le comte de Vaudémont montra publiquement son ressentiment à propos du duc de Vendôme. Malgré l'affection qu'il portait à son bâtard, Henri IV dut céder à François, « car il le vouloit flatter, pour lui faire souffrir plus patiemment le mariage de M. le daulphin avec la princesse de Lorraine, sa niece, auquel M. de Vaudemont avoit jusques là pretendu. » Nous ignorons si ce fait eut lieu à la fin de 1609 ou au commencement de l'année suivante.

D'autres renseignements permettent de compléter le récit du duc d'Épernon. Suivant l'historien lorrain Guillemin, le comte exigeait de son frère une réponse immédiate. Henri II, se voyant à peu près engagé du côté de la France, lui répondit assez froidement « que leurs enfants étoient encore trop jeunes pour les marier et que, quand sa fille seroit en âge, il le consulteroit le premier sur le choix de l'epoux qu'il voudroit lui donner »; François aurait répliqué au duc « que s'il pretendoit marier sa fille à quelqu'un d'autre qu'au prince de Lorraine, il lui disputeroit la couronne jusqu'a la derniere extremité et que toute sa maison periroit avec ses fils plutôt que la souveraineté passât dans un[e] autre[1] ». Telles étaient, en effet, les dispositions du comte de Vaudémont[2]. Elles allaient mettre Henri II en fâcheuse posture.

III.

Henri IV s'efforçait d'amener le duc de Lorraine à accepter ses propositions, parce qu'il était complètement décidé à la guerre. A la fin du mois d'août, on pouvait croire encore qu'il n'en viendrait pas aux armes[3]; au commencement de l'automne, il devenait impossible d'en douter. Sur les conseils de Sully et de Lesdiguières, le roi avait consenti, au mois de septembre, à recevoir les ouvertures du duc de Savoie, mécontent de Philippe III; à la fin d'octobre, Bullion allait à Turin s'entendre avec Philibert-Emmanuel[4]. A ce moment, Henri IV venait de déclarer au pape sa résolution de soutenir les princes protestants d'Allemagne[5]. Il paraissait bien disposé à la guerre. Un événement d'ordre intime allait encore précipiter la résolution de Henri IV et le pousser définitivement dans cette voie pour n'en plus sortir. Ce fut la fuite du prince de Condé (29 novembre 1609)[6].

1. Bibl. de Nancy, ms. 127, fol. 11.
2. Voir plus bas, p. 61.
3. Lettre du 28 août 1609 (*Négociations avec la Toscane*, t. V, p. 594).
4. Bassompierre, t. I, p. 265-266, et Instructions du 23 octobre, citées plus haut, p. 52, n. 1.
5. Instructions au cardinal de la Rochefoucauld, 16 octobre 1609 (coll. Brienne, t. 288, fol. 380). Cf. Philippson, t. III, p. 359.
6. Bassompierre, t. I, p. 261.

En cas de guerre, Henri IV avait besoin de l'appui des princes protestants d'Allemagne, et ceux-ci ne paraissaient guère se soucier de lui[1]. Avant d'agir, le roi voulait savoir s'il serait secondé. Les princes de l'Union évangélique devaient s'assembler à Hall, en Souabe, dans les premiers jours de l'année 1610; Henri IV en profita pour leur rappeler qu'ils étaient intéressés, au moins autant que lui-même, à soutenir les héritiers protestants à la succession de Juliers. Il choisit pour cela un ancien ambassadeur en Angleterre, M. de Boissise, qui reçut ses instructions le 29 décembre. Boissise devait, en passant, visiter le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont, leur faire part de l'objet de sa mission et les engager à se déclarer en faveur de Henri IV; il était également chargé de présenter ses hommages à Marguerite de Gonzague et à sa belle-sœur, la duchesse de Clèves, qui, depuis l'occupation de Juliers, s'était réfugiée auprès de son frère Henri II, et de visiter la jeune héritière de Lorraine si elle était à Nancy[2].

L'ambassadeur arriva le 10 janvier 1610 dans la capitale du duché; Henri II le reçut le lendemain. Boissise lui déclara que son maître était décidé à soutenir les protestants contre les prétentions émises sur la succession de Clèves par la maison d'Autriche, mais qu'il ne demandait qu'à tout régler à l'amiable. Le duc l'approuva; il redoutait la guerre, croyant les forces des princes possédants beaucoup plus considérables que celles de l'archiduc Albert, et venait d'apprendre une attaque des Impériaux contre Clèves. L'ambassadeur lui fit alors observer que l'établissement des Autrichiens à Juliers à la place des vrais héritiers pourrait être préjudiciable à son duché et ajouta que, pour cette raison, le roi l'engageait à se joindre à sa cause; cette fois, Henri II ne répondit rien. Boissise évita de le presser et se contenta de la promesse que lui fit le duc d'en écrire directement à Henri IV. Il vit ensuite les duchesses de Lorraine et de Clèves et « la petite-fille du duc qui, écrivait-il au roi, est jolie et belle, ce

1. Anquez, p. 172.

2. Instruction donnée à M. de Boissise allant en Allemagne pour la journée de Halle, en l'an 1609 (*Mesmoires d'Estat recueillis de divers manuscrits, ensuite de ceux de M. de Villeroy*, éd. in-12, 1665, t. III, p. 248-254). Des copies meilleures se trouvent à la Bibl. nat., fonds Colbert Ve, t. 107, fol. 123-131, et fonds Dupuy, t. 927, fol. 126-142. Cette dernière est datée du 29 décembre, ce qui concorde parfaitement avec les dates des lettres de Boissise.

qui se peust »; mais ne put approcher du comte de Vaudémont, qui s'excusa, sous prétexte de maladie[1]. Le soir même de son entrevue, Boissise partit pour l'Allemagne, où, un mois après, il devait conclure avec les princes de l'Union la ligue offensive et défensive de Hall (11 février 1610)[2].

Peu après le départ de Boissise, Henri II envoya au roi une lettre où « il m'a assuré, disait Henri IV, que je recevray de luy et de ses Estatz aux occasions qui s'offrent toute l'assistance que je puis desirer de son amitié ». Le bon duc y disait ingénuement « qu'il a fait esperer aux ambassadeurs de l'Empereur, de la maison de Saxe[3] et des autres princes de la Germanye qui l'ont visité sur le subject des diferens de Cleves qu'il ne s'entremettra que pour moyenner et favoriser quelque accord amiable entre les parties ». Aussi Henri IV pensait-il que les princes de l'Union n'auraient pas à se plaindre du duc. « Toutesfois, ajoutoit le Roi, si je veux qu'il en use autrement, il m'a faict dire qu'il preferera mes conseils et mon contentement à toute autre consideration[4]. » Henri IV se fiait à cette déclaration, pourtant si vague, du Lorrain. Il avait tort. La missive du duc lui avait été remise par Chanvallon le 31 janvier[5]; deux jours plus tard, il recevait seulement la lettre que Boissise lui avait écrite le 11; ce retard, évidemment calculé, venait de Marainville, le secrétaire du duc, « qui s'estoit offert de l'envoyer en diligence[6] ».

Les alliés de Henri IV n'étaient pas aussi satisfaits que lui du duc de Lorraine. A l'Union évangélique les catholiques avaient répondu par la formation d'une Ligue catholique, formée en dehors de l'empereur, mais avec l'appui du roi d'Espagne et du

1. Lettre de Boissise au roi, datée de Saint-Nicolas, 11 janvier 1610 (coll. Godefroy, t. 289, fol. 89. Original).

2. Anquez, p. 178-179.

3. L'électeur de Saxe était le seul prétendant protestant à la succession de Juliers qui fût allié de l'empereur et soutenu des catholiques. Henri IV devait s'efforcer vainement de l'attirer à lui (Philippson, t. III, p. 421-422).

4. Henri IV à Boissise, 12 février 1610 (coll. Dupuy, t. 765, fol. 24 v°).

5. Chanvallon n'emportait-il que des lettres? « J'ai trouvé *les peaux d'Espagne et les gans* que M. de Chanvallon m'a apportez de vostre part tres excellens », écrivait Marie de Médicis à Henri II au début de 1610 (fonds Colbert V^c, t. 88, fol. 16). Ne peut-on supposer qu'il s'agit de papiers ou de parchemins concernant l'ambassadeur d'Espagne à propos du mariage de Nicole?

6. Ibid. et Boissise au roi, 2 mars 1610 (coll. Godefroy, t. 265, fol. 113. Original).

pape[1]. Quand fut signé le traité de Hall, la *Ligue* venait d'être définitivement conclue à Wurtzbourg (10 février 1610)[2]. Le duc de Bavière, Maximilien, beau-frère de Henri II, en était le chef. Les électeurs ecclésiastiques et le roi d'Espagne avaient songé à y faire entrer la Lorraine[3]; il était à craindre que Maximilien ne l'y entraînât. Dans les armées que préparaient les Impériaux, la plupart des capitaines étaient lorrains. Les princes protestants réunis à Hall prièrent le roi de déclarer à Henri II que, s'il ne voulait favoriser leur cause, il observât du moins la neutralité qu'il avait promise[4]. En même temps, ils écrivaient au duc pour lui demander de ne pas tolérer les levées d'hommes qui se faisaient contre eux en Lorraine[5]. Henri IV chercha à donner satisfaction à ses alliés. « Mon frere le duc de Lorraine m'a donné esperance de favoriser mes armes en ceste execution, répondit-il à Boissise. Mais il ne peult pas empescher ses subjectz de prendre party à la guerre où bon leur semblera. Toutesfois, j'espere de faire avec luy que le nombre de ceux qui me serviront surpassera celui des autres[6] ». Henri II répondit à son tour aux princes de l'Union le 1er mars. Pour assurer ses États contre les troubles qui pouvaient résulter de la succession de Juliers, il avait, disait-il, depuis trois mois, défendu à ses sujets d'aller servir à l'étranger, et il venait de renouveler à ses baillis et aux gouverneurs de Lorraine l'ordre d'y tenir la main[7]. Malgré ces promesses et ces déclarations, il y avait en Allemagne, au mois d'avril, « cinq ou six cens chevaux levés en Lorraine pour le service de Léopold[8] »; d'ailleurs, à cette époque, le

1. Philippson, t. III, p. 389. Cf. *Lettres missives* du 22 février 1610, t. VII, p. 840.

2. *Allgemeine deutsche Biographie*, art. *Maximilian I*, t. XXI, p. 5.

3. *Briefe und Akten*, t. VI, p. 674, 706, et t. II, p. 533.

4. *Ibid.*, t. III, p. 87, n. 1, détail tiré de la lettre de Boissise au roi du 10 février 1610 (coll. Godefroy, t. 265, fol. 104. Original).

5. *Briefe und Akten*, t. III, p. 121 et suiv. Le baron Dohna, envoyé en France pour remercier Henri IV, était chargé de cette lettre. Il avait également pour mission d'empêcher, ou tout au moins de retarder, directement en Lorraine ou indirectement par le roi, les enquêtes d'une commission que l'archiduc Léopold avait envoyée dans le duché, sans doute vers la duchesse de Clèves (*Ibid.*, p. 110, n. 1).

6. Lettre du 23 février 1610 (coll. Dupuy, t. 765, fol. 31). Cf. *Briefe und Akten*, t. III, p. 121.

7. *Briefe und Akten*, t. III, p. 122.

8. Boissise à Henri IV, 17 avril 1610 (coll. Dupuy, t. 765, fol. 45 v°).

comte de Salm, dont les possessions étaient enclavées dans le duché, se voyait assailli par ses propres sujets, et leur désir de servir la cause impériale était tel qu'il devait leur donner en masse la permission de partir[1].

Les armements toujours croissants de Henri IV pouvaient pousser le Lorrain à protéger ses États; c'étaient les conseils des Espagnols qui l'amenaient à s'opposer au roi et à prendre parti pour les Impériaux. Au commencement de l'année 1610, Philippe III, alarmé des dispositions de Henri IV vis-à-vis de la Lorraine, avait prié son ambassadeur en France de lui faire connaître jusque dans les moindres détails les négociations entreprises par le roi en vue du mariage de l'héritière de Lorraine. Au dauphin, il voulait, disait-il, opposer son fils aîné, l'infant don Philippe[2]. Cardenas n'avait sans doute pas sous la main l'homme de confiance qu'il lui fallait pour accomplir cette mission, car ce fut seulement le 5 avril qu'il informa son souverain de l'exécution de ses ordres. Quelques jours auparavant, l'ambassadeur avait dépêché auprès de Henri II un religieux entendu aux affaires, d'origine italienne[3]. Depuis le départ de cet envoyé, les troupes de Henri IV augmentaient sur les frontières de Champagne[4]. On pouvait trouver là un excellent prétexte pour persuader au duc de Lorraine que l'armée française n'était là que pour l'obliger, soit par intimidation, soit de force, à conclure le mariage de Nicole et du dauphin. Il fallait donc conseiller au duc, avant que le roi de France en pût être averti, d'envoyer sa fille en Bavière pour la mettre à l'abri de tout enlèvement; aussi Cardenas pensait-il dépêcher immédiatement en Lorraine un second agent qui devait, tout d'abord, s'adresser au comte de Torniel pour appuyer le religieux, conseiller la

1. Lettre au prince palatin, 4 avril 1610 (*Briefe und Akten*, t. III, p. 181).

2. Arch. nat., K 1452, pièce 94. Lettre de Philippe III à Cardenas, du 15 janvier 1610, reproduisant une délibération du Conseil d'État du 5 (Ibid., K 1426, pièce 1).

3. « Un religiose de consideration ». C'est seulement dans la dépêche du 28 avril que Cardenas dit « un religiose italiano ».

4. Dès le mois de mars, Henri IV parlait de renforcer les armements qu'il s'était engagé à faire à Hall. « Au lieu de huict mil hommes de pied et de deux mil de cheval..., je fais assembler plus de vingt mil hommes ». Lettre à Boissise, 4 mars 1610 (coll. Dupuy, t. 765, fol. 39). Au mois d'avril, il augmentait encore ses forces; le 4, il devait avertir Henri IV de leur approche (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 103, n. 1).

nouvelle mesure à prendre et proposer le mariage espagnol[1].

Un courrier fut, semble-t-il, envoyé en Lorraine[2]. Dès lors, tout marcha vite, sinon à la satisfaction de Henri II. A la fin du mois d'avril, don Iñigo rendait compte à son maître de la mission du religieux entre les mains duquel il avait remis les intérêts de l'Espagne. Le récit de l'entrevue du moine et de Henri II est des plus intéressants : la scène eût mérité la plume d'un Bassompierre. Dans cette dépêche longue, mais sèche, il y a tout un drame. On y voit se dérouler les artifices de la diplomatie espagnole aux prises avec les terreurs du malheureux duc, pusillanime, irrésolu, mais avouant naïvement ses craintes et les raisons de son indécision, se trahissant ingénuement comme il l'avait fait devant Bassompierre[3]. Aux ouvertures que l'Italien lui avait faites des projets matrimoniaux du roi de France, Henri II répondit qu'il en avait déjà « quelques indices et soupçons » lorsque l'archiduc de Flandre l'en avait avisé. Cependant, il paraissait affligé et perplexe; pressé de questions, il avait fini par avouer qu'un de ses plus zélés serviteurs qu'il ne nommait pas, mais qui était le comte de Torniel[4], envoyé auprès de Sa Majesté catholique, en avait reçu le meilleur accueil et entendu quelques propositions d'alliance entre la Lorraine et l'Espagne : Philippe III semblait désirer marier à l'héritière du duché sinon l'infant, du moins son second fils don Carlos en lui donnant l'investiture des Pay-Bas. C'était,

1. Dépêche du 5 avril 1610 (Arch. nat., K 1462, pièce 95; *Briefe und Akten*, t. III, p. 177-178). Cf. avis du Conseil d'État du 27 avril (Arch. nat., K 1427, pièce 20, et K 1608, pièce 65).

2. C'est à cette personne plutôt qu'au religieux que nous rapportons cette indication, tirée des comptes de Cardenas, du mois de mai 1609 à la fin d'avril 1610, dépenses secrètes : « Una persona que per orden de S. M^d^ se embio a Lorena a haçar cierta... de ymportantia seledro una cadena de triescentos escudos de oro de peso » (Arch. nat., K 1427, pièce 24). Les dépenses faites par le religieux « en la jornada de Lorena » mentionnées dans la pièce 28 parmi d'autres fonds secrets furent certainement plus considérables. D'ailleurs, un semblable présent ne convenait guère à un religieux.

3. Le tableau, s'il était plus « écrit », mériterait, tout aussi bien que le récit de l'ambassade de Bassompierre, l'épithète de « romanesque » que Philippson donne à ce dernier. Les raisons alléguées à Henri II et les propositions des Espagnols sont encore ici plus monstrueuses et plus irraisonnables que celles du marquis. C'est pour nous une raison de plus de croire à la véracité de Bassompierre.

4. « Y era bien entendido que era el conde de Torniel. » Cette phrase est entre tirets dans l'original.

du moins, ce que la cour de Madrid avait donné à entendre à l'envoyé de Henri II[1].

Le duc se montrait fort honoré de cette proposition, et peut-être l'eût-il acceptée plus facilement que celle de Henri IV si sa famille y eût consenti; mais sa femme et son frère n'en voulaient point. Toute dévouée aux intérêts de son oncle, que venait d'embrasser son père[2], la duchesse Marguerite désirait marier Nicole au dauphin; ce projet la passionnait tellement qu'elle ne voulait plus en attendre la réalisation : elle menaçait son mari s'il n'y consentait d'emmener sa fille en France et de rester auprès de la reine pour garantir la sécurité de l'enfant et la sienne propre. Aussi Henri II ne pouvait-il envoyer Nicole en Bavière comme le lui conseillaient les Espagnols; d'ailleurs, le péril lui paraissait moins imminent qu'on ne le lui faisait craindre[3]. D'autre part, le duc « voyait avec une grande peine » le comte de Vaudémont lui proposer de marier son fils aîné, Charles, à Nicole; mais les prétentions et les droits de son frère lui paraissaient trop considérables pour être négligés. En vain, le religieux fit-il briller aux yeux de Henri II l'honneur et les avantages que lui apporterait le mariage espagnol; le duc répondit qu'à coup sûr, d'une alliance avec l'Espagne ou la France, il n'hésiterait pas à préférer la première, mais qu'il ne pouvait pas plus l'accepter que l'autre. « Si je donne ma fille à Sa Majesté catholique, disait-il en substance, mon frère s'en ira en France, bouleversera la chrétienté et la guerre retombera sur mes États; si je l'accorde à Henri IV, le comte se réfugie en Espagne, et c'est encore la guerre; en la réservant à mon frère, je cours autant de risques à cause de la passion qu'apporte ma femme aux intérêts français. » Telles étaient les dispositions où le religieux italien avait laissé le duc de Lorraine. De l'avis de Cardenas, le meilleur parti à prendre était de laisser Nicole épouser son cousin Charles[4].

1. Serait-ce à cette occasion que Henri II reçut l'offre d'une pension de 6,000 écus, dont il est question dans le post-scriptum d'une lettre du duc à Cardenas? (Des Robert, *la Jeunesse de Nicole de Lorraine* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1888, p. 301). Nous ne le savons pas; rien dans la correspondance et les comptes de Cardenas n'ayant trait à une pension de ce genre jusqu'à la mort de Henri IV. Peut-être l'offre n'eut-elle pas de suite.

2. Le duc de Mantoue venait, au dernier moment, d'adhérer à la ligue franco-savoyarde (Philippson, t. III, p. 470).

3. La lettre du 4 avril, par laquelle le roi avertissait le duc de l'arrivée de ses troupes en Lorraine, l'avait sans doute rassuré.

4. Dépêche du 27 avril 1610 (Arch. nat., K 1462, pièce 225). La partie prin-

L'Espagne, en effet, n'avait offert au duc de Lorraine qu'un appât grossier. A ce moment, Philippe III, redoutant une lutte qui devenait imminente, essayait de reprendre avec Henri IV des négociations de mariage entamées deux ans auparavant entre le dauphin et l'infante[1]. Marie de Médicis, poussée par le nonce Ubaldini, y aurait volontiers consenti[2]; Henri IV, outré de la protection que les Espagnols donnaient au prince de Condé[3], s'y refusait et poussait de plus en plus ses préparatifs de guerre. Outre les princes protestants d'Allemagne et les ducs de Savoie et de Mantoue, le roi de France croyait pouvoir compter sur la Hollande et même l'Angleterre[4]. Sur les frontières de la Lorraine se pressaient de nombreuses troupes : 30,000 hommes s'y assemblaient avec une forte artillerie, n'attendant, pour partir, que l'arrivée de Henri IV qui devait les commander en personne[5]. Sully était chargé de pourvoir aux subsistances[6], le connétable de Montmorency de recruter des soldats[7], le maréchal de Bouillon se disposait à diriger les opérations[8]. Pour gagner l'Allemagne sans traverser les territoires espagnols,

cipale, le récit du religieux, est reproduite dans les *Briefe und Akten*, t. III, p. 223-224. Ce récit est lui-même résumé dans l'instruction secrète donnée au duc de Féria vers le mois de juin (Perrens, *les Mariages espagnols*, p. 214, n. 1). — Sur ce religieux, nous n'avons aucun renseignement; mais son origine italienne et son dévouement aux intérêts espagnols permet de croire qu'il était originaire du Milanais. L'emploi d'un religieux était un bon moyen pour persuader le dévot Henri II. Quelques années plus tard, François de Vaudémont devait se servir, pour faire réussir le mariage de Nicole et de Charles, d'un « carme espagnol de grande réputation » (*Mémoires du marquis de Beauveau*. Cologne, 1687, in-12, p. 5 et 6).

1. *Lettres missives*, 23 juillet 1608, t. VII, p. 573-583. Ces projets étaient plus anciens. Cf. Perrens, *ouvr. cit.*

2. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 306.

3. Condé, parti de Bruxelles le 22 février 1610, était arrivé le 31 mars à Milan, d'où l'on pensait qu'il allait gagner l'Espagne. « Nostre guerre s'eschauffe plus que devant à cause des faveurs que les Hespagnols font à M. le Prince », écrivait Villeroy à Boissise le 5 avril (coll. Dupuy, t. 765, fol. 44 v°).

4. Philippson, t. III, p. 382. Ce n'était pourtant pas sans appréhension (*Lettres missives* du 13 avril 1610, t. VII, p. 882-883).

5. Dans les Instructions à La Clielle, données vers le 10 avril 1610, Henri IV parle de « vingt-cinq ou trente mil hommes » (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 103); à la fin d'avril, ce dernier chiffre paraissait certain (*Ibid.*, p. 103, n. 1).

6. *Lettres missives* des 8 et 10 mars, t. VII, p. 865 et 866.

7. *Ibid.*, 20 mars, p. 877.

8. Dans une lettre datée de Sedan, qu'il écrit à Villeroy le 2 mai, le maréchal étudie les routes que devront suivre les armées du roi et s'y montre stratégiste consommé (fonds Colbert V°, t. 107, fol. 320-321).

Henri IV aurait voulu avoir le passage libre à travers la Lorraine; Henri II, retranché derrière sa neutralité, s'y refusait. C'est sans doute pour marcher, en cas de besoin, par le Luxembourg que, dès le début de l'année, le roi essayait d'occuper Mars-la-Tours, entre Verdun et Metz; au mois d'avril, ses agents s'efforçaient d'y parvenir; mais le duc résistait[1]. Cette attitude et les secours que Henri II accordait indirectement aux Impériaux avaient dû éveiller les inquiétudes de Henri IV; le roi, s'il ne connaissait pas l'action de l'Espagne en Lorraine, n'était certes pas sans la soupçonner. La nouvelle de l'envoi éventuel de Nicole en Bavière[2] montra à Henri IV la nécessité de surveiller le duc.

Par une lettre du 4 avril, le roi avait informé son neveu de l'envoi de ses troupes sur ses frontières[3]; quelques jours après, il envoya auprès de lui M. de la Clielle en qualité d'ambassadeur résident[4]. Le maître d'hôtel chargé deux ans auparavant de négocier le mariage du duc de Vendôme devait, cette fois, demeurer en Lorraine pour conférer avec Henri II, observer ses agissements et en avertir Henri IV. Après avoir remercié le duc de la réponse qu'il avait donnée à son maître sur son attitude dans la querelle de Juliers, La Clielle lui rappellerait les desseins du roi : Henri IV ne voulait favoriser les héritiers protestants ni au préjudice de la religion catholique, ni à celui de l'autorité de l'empereur, ni à celui de la paix générale, comme le prouvaient les démarches que Boissise faisait en son nom auprès des électeurs ecclésiastiques et des autres princes catholiques d'Allemagne. L'ambition de la maison d'Autriche qui occupait Juliers, l'hostilité que lui témoignait Philippe III en secourant Condé poussaient Henri IV à la guerre, et il n'avait pas à se louer des catholiques d'Allemagne, dont la ligue n'avait de religieux que le prétexte. Cependant, il y avait peut-être un

1. Lettre de Henri II à Sillery, 17 avril 1610, où, suivant le duc, « trois mois auparavant » les partisans du roi publient le résultat de leurs entreprises.

2. Instruction pour le sieur de la Clielle « allant trouuer le duc de Lorraine pour resider en qualité d'ambassadeur auprès de luy pour le commandement et pour le service de Sa Maiesté » (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 107).

3. *Ibid.*, p. 98, n. 4.

4. Sur la date de cette ambassade, qui est certainement postérieure au 5 avril et que nous attribuons au 10 de ce mois, voir *Ibid.*, p. 109, n. 1. Dans les *Briefe und Akten*, t. III, p. 162, elle est, sans raison, datée du mois de mars.

moyen de tout concilier. Le roi d'Espagne, reprenant les visées de Charles-Quint et de Philippe II à la domination universelle, voulait se faire nommer roi des Romains; par haine contre ses frères, l'empereur Rodolphe II était porté à l'appuyer. Henri IV, qui disposait des électeurs protestants, proposait d'opposer à Philippe III le beau-frère du duc de Lorraine, Maximilien de Bavière. Il s'attirerait ainsi les sympathies des catholiques. Tout en faisant cette ouverture à Henri II, le roi le priait « de tenir cette proposition si secrette que nul autre que luy n'en ayt connoissance » de peur d'offenser la maison d'Autriche ou les princes de l'Union. Il fallait se ménager la première; quant aux autres, on les déciderait « en accordant la querelle de la succession de Cleves » en leur faveur.

Telles étaient les clauses de politique générale dont La Clielle devait s'entretenir avec Henri II; elles comprennent presque toute l'instruction[1]. Des questions pendantes entre le roi et le duc, il était peu question. Henri IV faisait reluire aux yeux de son neveu l'importance de ses armements[2]; mais il ne parlait pas de l'appui que le duc eût pu lui donner, soit en défendant à ses sujets de s'armer, soit en livrant le passage à travers la Lorraine. Toutefois, La Clielle devait faire savoir à Henri II que le projet d'envoi de Nicole en Bavière était connu; mais c'était là, dirait-il, un bruit sans fondement auquel le roi ne croyait pas. La Clielle n'en devait pas moins rechercher si de tels propos avaient été tenus, s'en plaindre au duc en l'avertissant que de tels projets ne pouvaient venir que de sujets rebelles et en avertir Henri IV[3]. Il avait encore à demander à Henri II de lever pour le roi, comme cela se faisait sous Charles III, une compagnie de cent hommes d'ordonnance que le duc choisirait à son gré[4]. Ces arrangements faits avec Henri II, La Clielle devait visiter tous les princes et toutes les princesses de la cour de Nancy et « faire tous offices necessaires » envers les conseillers et les serviteurs du duc pour les bien disposer en faveur de Henri IV. Il avait ordre de correspondre avec les autres ambassadeurs, et en particulier avec Boissise[5], avec les

1. *Annales de l'Est*, t. XV, p. 99 à 107.
2. *Ibid.*, p. 103.
3. *Ibid.*, p. 107-108.
4. *Ibid.*, p. 108.
5. « J'envoye mon maistre d'hostel La Clielle en Lorraine pour y resider...

gouverneurs des trois évêchés et des villes de la frontière. Il devait enfin « advertir soigneusement » le roi de tout ce qu'il apprendrait d'important, en se servant « du chiffre et du gergon » qui lui avaient été spécialement donnés[1].

Dans ces conditions, Henri IV se croyait sans doute assuré du succès. Cependant, le moyen qu'il cherchait pour s'emparer de la route de Metz ne réussissait pas : Henri II, déclarant qu'il était traité « non comme un serviteur, mais comme un ennemy du Roy », se plaignait amèrement au chancelier Sillery des entreprises que les Français continuaient à poursuivre dans ses États. Tout en faisant juger de la possession de Mars-la-Tour par sa cour de Saint-Mihiel, le duc prétendait que cette position n'était d'aucune utilité pour Henri IV, protestant, si elle lui était nécessaire, de la « luy mestre es mains » avec de meilleures que le roi trouverait « au besoin de son service[2] ». Henri IV jugea plus sage de s'adresser à l'archiduc Albert pour faire avancer son armée par la vallée de la Meuse[3]. Par crainte d'hostilités, l'archiduc lui accorda le passage à travers le Luxembourg[4]. Les troupes royales étaient prêtes à marcher; Henri IV, retardé au dernier moment par le sacre de la reine (13 mai), allait immédiatement quitter Paris pour aller se mettre à la tête de son armée.

Quels étaient, à ce moment critique, les dispositions de Henri II et les desseins du roi sur la Lorraine? Nous ne les connaissons point d'une façon certaine; mais on peut les reconstituer. Au

Il aura bonne correspondance avec vous comme vous l'entretiendrés avec luy. » Henri IV à Boissise, 5 avril 1610 (coll. Dupuy, t. 745, fol. 44). Malheureusement, dans la correspondance de Boissise, nous ne voyons pas qu'il ait reçu de lettres de La Clielle.

1. *Annales de l'Est*, t. XV, p. 108-109.

2. Lettre citée plus haut, p. 63, n. 1. Il dut y avoir, sur la frontière de Lorraine et des pays de protection, mainte protestation au sujet du passage et du séjour des troupes royales. D'après le « Rapport de Jean Widemot, soldat de la garnison de Clermont chargé d'aller s'encquerir aupres de M. de Nubecourt touchant une compagnie de carabiniers françois qui avoient été logés à Nubecourt, 4 mai 1610, » les soldats, cherchant un gîte, avaient été empêchés, le 3, d' « aller loger à Souilly, nüe proprieté de Son Altesse, » et envoyés à Nubécourt, le seigneur du lieu ajoutant « que les habitants... n'avoient que faire de se plaindre, qu'ils en verroient bien d'autres » (coll. de Lorraine, t. 489, fol. 69).

3. *Lettres missives* du 8 mai 1610, t. VII, p. 895-896.

4. D'Aumale, *ouvr. cit.*, t. I, p. 839.

milieu du mois de mai, le duc était avec son frère aux eaux de Plombières; mais il devait, dans quelques jours, se diriger sur Bar-le-Duc[1]. Sans doute, Henri II n'attendait pour se mettre en route que la nouvelle du départ de Henri IV pour la Champagne, car il devait se défier du roi. L'envoi de La Clielle, sur l'ambassade duquel nous n'avons aucun renseignement, avait peut-être incité le duc à la prudence. Peut-être aussi Henri II observa-t-il mieux qu'auparavant la neutralité qu'il avait promis de garder. Tout ce que nous savons, c'est que Nicole ne fut pas envoyée en Bavière; mais la retraite de la cour à Plombières, au milieu des Vosges, avait peut-être pour objet d'éloigner l'enfant pour la soustraire à toute tentative d'enlèvement.

Quant à Henri IV, il voulait évidemment contraindre son neveu à accorder le mariage du dauphin avec Nicole, et, à défaut du consentement du duc, enlever sa fille par un coup de force[2]. Si l'on en croit Fontenay-Mareuil[3], ce mariage « fut enfin conclu nonobstant toutes les oppositions du Roy d'Espagne et de toute la maison de Lorraine... De sorte qu'au même temps que le Roy seroit parti de Paris, un ambassadeur seroit allé à Nancy pour signer le contract de mariage; après quoy, M. et Mme de Lorraine eussent amené la princesse à Châlons pour estre nourrie auprès de la Reine en attendant que le mariage se peust consommer ». Nous ne saurions accepter complètement ce témoignage. La Clielle, qui fut évidemment le dernier ambassadeur envoyé en Lorraine par Henri IV, n'était, ses instructions en font foi, chargé de préparer aucun arrangement de ce genre[4]; d'ailleurs, les dispositions de Henri II ne l'eussent guère favorisé. Il est vrai que le roi devait désirer faire élever Nicole à la cour[5]; sans doute, Marguerite de Gonzague ne s'y fût

1. Lettres de Marainville à Henri II, 17 mai 1610, et à Voillot, 25 mai (coll. de Lorraine, t. 532, fol. 5 et 9).

2. Lettre du nonce Ubaldini, 12 mai 1610 (Bibl. nat., ms. ital. 1265, fol. 308). Peut-être était-il déjà question d'une semblable mesure quand Cardenas fit avertir Henri II par le religieux.

3. *Mémoires*, p. 11.

4. Le roi pouvait, il est vrai, envoyer un député extraordinaire, et il serait permis de croire avec Digot (*Histoire de Lorraine*, t. V, p. 15) que Bullion fut alors choisi si, pour avancer ce fait, Digot ne s'appuyait sur Guillemin, qui, nous l'avons vu, place l'envoi de Bullion en 1609.

5. C'était le procédé qu'avait proposé d'employer Henri IV avec Mlle de Mercœur.

pas opposée[1]. De plus, Fontenay-Mareuil, qui paraît avoir connu les pièces officielles, affirme que, « par le traicté, le Roy devoit, entre autres choses, conserver l'ancienne chevalerie dans ses privileges[2] », ce qui eût été un excellent moyen de se ménager la noblesse lorraine. Ce traité a pu exister sur le papier; nous y verrions volontiers les derniers projets de Henri IV, ceux qu'il avait l'intention d'exécuter en allant se mettre à la tête de son armée; mais il n'y eut pas d'acte officiellement conclu entre les deux souverains. Peut-être le roi qui, dans quelques jours, allait se rendre en Champagne[3], en avait fait pressentir Henri II; en cas de refus, il eût sans doute essayé de s'emparer de l'héritière de Lorraine, peut-être en occupant le duché. Telles étaient, croyons-nous, les intentions de Henri IV quand son « grand dessein » s'évanouit avec lui sous le poignard de Ravaillac (14 mai 1610).

La crainte régnait alors en Lorraine comme dans l'Europe entière. Devant l'incertitude des événements, Henri II tremblait. L'assassinat du roi, loin d'arrêter ses alarmes, parut les fortifier. A la nouvelle de la mort de Henri IV, le bailli des Vosges, M. de Lenoncourt, songea « à pourveoir à la frontiere » comme avait fait Charles III après l'assassinat de Henri III[4]. Le maréchal du Barrois, Maillane, pria le duc de revenir au plus vite de Plombières « pour se rendre plus util au service de la Royne et du Roy present[5] »; mais c'eût été là un rôle digne de Charles III; Henri II demeura dans les Vosges[6]. Il fallut les avis de Marainville, alors à Paris, pour rassurer le duc et ses conseillers. La

1. Elle avait menacé Henri II de conduire elle-même Nicole en France. Voir plus haut, p. 61.

2. *Mémoires*, p. 11.

3. La dernière indication que Henri IV nous donne lui-même de ses projets est dans sa lettre à Boissise, du 2 mai, datée de Paris : « Je fais estat de partir de cette ville le xxe du present pour m'acheminer en mon armée qui est en Champaigne » (coll. Dupuy, t. 765, fol. 55).

4. Lettre au duc, 18 mai 1610 (coll. de Lorraine, t. 489, fol. 65).

5. Lettre du 17 mai, publiée dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1893, p. 25. Nous croyons que le Maillane dont il s'agit est le conseiller du duc et non l'évêque de Toul, comme l'avance l'éditeur de cette pièce. A Paris, on croyait que Henri II devait venir à Bar le 25 mai (lettre de Marainville à Voillot, coll. de Lorraine, t. 532, fol. 9).

6. Il y était encore le 5 juin, d'après une lettre qu'il écrivait à Voillot (coll. de Lorraine, t. 14, fol. 76).

politique de Marie de Médicis, opposée à celle de Henri IV, donnait bon espoir aux Lorrains. « Plus l'on va et plus l'on se rassure, écrivait le secrétaire. Car ces commencemens sont manifestement favorables à ceulx de la maison. Il n'y a plus rien qui presse au fait de Malatour[1] ny en beaucoup d'autres. Que Son Altesse n'apprehende plus, comme elle fainct, que l'on luy parle si tost de ma dame sa fille ny de beaucoup de choses semblables[2] ». Il n'y avait plus à craindre d'enlèvement ni de guerre. Aussi, malgré l'empressement que l'on mit à envoyer le baron d'Ancerville « vers la Royne mere plaindre le deuil du feu Roy Henri IV°, son mary[3] », les Lorrains et Henri II en particulier éprouvèrent-ils un immense soulagement. Beaucoup, sans doute, jugeaient comme Marainville que « Dieu *hait voulu punir le Roy et non le royaume* » et pouvaient dire avec lui : « Il est certain que *nous ne perdons gueres* et ne tiendra *qua nous* de bien *prendre locasion pour nos afaires* si nous sommes *sages* et en savons user[4] ».

Une telle oraison funèbre se comprend de la part d'un Lorrain. Si Henri IV eût vécu, les destinées du duché eussent évidemment changé. Peut-être le roi eût-il réussi à conclure le mariage de Nicole et de Louis; comme Henri II n'a pas eu de fils, la Lorraine eût été probablement donnée au fils puîné de Louis XIII et de Nicole, ce qui l'eût préparée à l'annexion au royaume. Mais Henri IV eût pu échouer; dans ce cas, il eût sans doute fait subir au duché le traitement que la Lorraine devait souffrir un peu plus tard. Ce ne sont là que des hypothèses, encore devons-nous les subordonner à l'idée d'un succès général des projets de Henri IV; mais il est nécessaire d'envisager ces éventualités pour apprécier comme il convient la politique du

1. Ancienne forme de Mars-la-Tour. On voit par là que l'occupation de ce lieu fut disputée par Henri IV jusqu'à sa mort.

2. Lettres de Marainville à Voillot, des 17 et 20 mai 1610 (coll. de Lorraine, t. 532, fol. 5 et 7).

3. Mandement du 21 mai 1610 (arch. de la Meurthe, B 1326, fol. 253 v°). D'Ancerville arriva à Paris le 24, d'après la lettre de Marainville du 25 mai (coll. de Lorraine, fol. 9). Cf. lettre de Marie de Médicis (fonds Colbert V°, t. 88, fol. 29 v° et 30). Le comte de Vaudémont était aux funérailles de Henri IV; il semble que la mort du roi eût apaisé le ressentiment de François contre son frère (*Mémoires de l'Académie de Stanislas, art. cit.*, 1888, p. 307).

4. Lettre de Marainville, du 17, citée note 2. Les mots en italiques sont chiffrés dans l'original avec déchiffrement au-dessus.

duc de Lorraine. Si l'on s'arrête à la première hypothèse, on peut trouver que Henri II, en croyant assurer par son opposition aux projets de Henri IV l'indépendance de son duché, ne pouvait que la compromettre en précipitant les événements; dans l'autre cas, cette supposition devient une certitude. D'ailleurs, il est permis de penser que Richelieu, qui devait reprendre contre la maison d'Autriche les projets de Henri IV, s'est souvenu de cette opposition quand il a si durement traité la Lorraine, et ce n'est pas un paradoxe de dire que la politique de Henri IV, acceptée du duc de Lorraine comme elle l'avait été des trois évêchés, eût été aussi profitable au duché qu'à la France. La mort du roi, en faisant abandonner ses projets, eût en réalité mieux garanti l'indépendance de la Lorraine que ne le fit l'opposition de son duc.

Louis DAVILLÉ.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DU CLERGÉ

ET LA VENTE DES BIENS NATIONAUX D'ORIGINE ECCLÉSIASTIQUE

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

ET SPÉCIALEMENT DANS LE DISTRICT DE CAUDEBEC.

La vente des biens nationaux a été laissée dans l'ombre par les grands historiens de la Révolution.

S'ils ont reproduit longuement et fidèlement les discussions passionnées auxquelles a donné lieu la loi du 2 novembre 1789 qui mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, s'ils ont mentionné la loi du 21 décembre de la même année et celle du 9 juillet 1790 qui décidèrent d'abord de la vente de 400 millions de biens nationaux, puis de la vente totale de ces biens, ils ont malheureusement passé sous silence la vente elle-même, les conditions dans lesquelles elle s'est accomplie et les résultats qu'elle a donnés.

Il semble, à les lire, que l'histoire de la Révolution ne consiste que dans les guerres extérieures et civiles, dans les faits et gestes des assemblées, des clubs et de la commune. Pourtant, des derniers mois de 1790 à la fin de 1795, la vente des biens nationaux se poursuivait dans toute la France, et, dans les provinces assez heureuses pour n'être le théâtre ni de la guerre étrangère ni de la guerre civile, elle fut le principal événement politique de cette période. Elle est restée, avec la conquête de l'égalité civile et des libertés politiques, le grand point acquis de la Révolution; jusqu'en 1830, elle a tenu autant de place que ces dernières dans les préoccupations de la nation. Dans les diverses constitutions qui, pendant quarante ans, se succédèrent en France, de 1791 à 1830, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux fut proclamée et assurée par un article spécial.

Son importance dans l'histoire politique de la Révolution ne laisse

aucun doute; il conviendrait donc de l'étudier sérieusement et profondément pour pouvoir porter enfin sur sa cause, son exécution et ses résultats un jugement définitif et impartial.

Nous voudrions y contribuer en étudiant dans un département normand, la Seine-Inférieure, et spécialement dans ce qui fut, de 1790 à 1800, le district de Caudebec, l'état de la propriété foncière ecclésiastique à la veille de la Révolution et la vente de cette propriété sous la forme des biens nationaux. En rapprochant les conclusions de ce travail de celles auxquelles ont abouti MM. Minzès, dans son étude sur la vente des biens nationaux en Seine-et-Marne, et Loutchisky, qui l'a étudiée dans le district de Tarascon, peut-être pourra-t-on entrevoir les conditions qui ont généralement présidé à cette vente et les résultats qu'elle a donnés.

Il y avait encore, en 1789 (l'édit d'août 1787 n'ayant pas été maintenu), deux sortes de propriétaires fonciers, les privilégiés (nobles et clergé sous toutes ses formes), qui ne payaient pas l'impôt foncier, les roturiers (bourgeois et paysans), qui, au contraire, y étaient soumis. Il y avait donc une propriété foncière exempte d'impôt et une propriété foncière payant l'impôt des vingtièmes (un dixième du revenu).

Quel était en France, à la veille de la Révolution, le nombre des propriétaires fonciers qui n'étaient pas soumis à l'impôt et quelle était l'étendue des propriétés foncières non grevées?

A ces deux questions, on a répondu par des hypothèses hasardées et sans bases précises; Sieyès nous avoue, en donnant la sienne (80,000 ecclésiastiques et 110,000 nobles), qu'il ignore, « comme tout le monde, » le rapport des ordres entre eux. Sous toutes réserves, le mieux est de s'en tenir à l'opinion de Mounier, qui estime à 500,000 le nombre des privilégiés. Ce chiffre représente le cinquantième de la population française, évaluée généralement, pour 1789, à 25,000,000 d'habitants environ.

Les différentes évaluations de la superficie de la propriété foncière des privilégiés sont encore plus discordantes.

La propriété foncière du seul clergé couvrait, au dire de différents auteurs, soit la moitié, soit le tiers, soit le cinquième, voire le dixième du sol français; malheureusement, ces estimations ou proviennent de témoins suspects et partiaux (Talleyrand par exemple), ou sont le résultat de généralisations abusives. Le mieux est de n'en pas tenir compte. Seule, l'étude détaillée de la vente des biens nationaux permettra de la résoudre; nous allons tenter de le faire pour la Seine-Inférieure.

La superficie de ce département était estimée, en 1790, à 357 lieues carrées, soit 571,200 hectares, et sa population à 600,000 âmes. Quelle y était alors la superficie et la valeur des biens ecclésiastiques ?

Le nombre des articles ecclésiastiques inscrits aux vingtièmes pour 1790, comparé à celui des articles roturiers soumis à l'impôt avant la Révolution, donne, dans les onze cantons suivants, les rapports que voici :

Cantons.	*Arrondissements.*
Montivilliers, 9,25 0/0. Fécamp, 13,45 0/0. Criquetot, 6,30 0/0.	Le Havre, 9,66 0/0.
Yerville, 13,47 0/0. Caudebec, 10,22 0/0. Yvetot, 4,30 0/0. Saint-Valery, 12 0/0.	Yvetot, 9,99 0/0.
Totes, 15,54 0/0. Eu, 5,14 0/0.	Dieppe, 8,84 0/0.
Neufchâtel, 3,46 0/0. Saint-Saëns, 6,26 0/0.	Neufchâtel, 4,83 0/0.
Grand-Couronne, 4,10 0/0.	Rouen.

Soit, au total, pour les 11 cantons, le rapport : 9,13 à 100.

Ce qui représente 8,30 0/0 du nombre total des cotes foncières de vingtièmes prévues pour 1790.

Le calcul des superficies occupées dans le district de Caudebec par la propriété foncière ecclésiastique non bâtie donne un pourcentage inférieur à celui du nombre des cotes foncières de même nature : 5,10 0/0 (superficie du district de Caudebec : 44 lieues carrées environ, soit environ 70,400 hectares ; superficie de la propriété foncière ecclésiastique non bâtie : 3,600 hectares).

La différence de 8,30 0/0 à 5,10 0/0 s'explique facilement : 1° les cotes foncières que nous avons étudiées en premier lieu comprennent à la fois et la propriété bâtie et la propriété non bâtie, alors que le calcul des superficies porte uniquement sur la seconde. C'est là la principale raison de la différence constatée. Cette différence tient aussi au fait que la propriété foncière ecclésiastique, bien loin d'être agglomérée par grandes masses, comme le laisse supposer de prime-abord l'idée de la grande propriété, était morcelée en un très grand

nombre de petites parcelles réparties çà et là dans toutes les paroisses.

Sur 136 communes composant le district de Caudebec, il y avait des biens fonciers ecclésiastiques dans 132. La superficie totale des biens fonciers ecclésiastiques dans le district de Caudebec était de 3,601 hectares, soit 5,10 0/0 de la superficie.

Le nombre des ecclésiastiques étant d'environ un demi pour cent de la population du district (450 sur 90,000 habitants), il semble (5,10 × 0,50) que chaque ecclésiastique possédât plus de deux fois et demie de biens fonciers que la moyenne des habitants. Comment expliquer alors que tant de membres du bas clergé aient si facilement voté la vente des biens ecclésiastiques?

C'est qu'il faut distinguer plusieurs sortes de biens ecclésiastiques; séparer nettement les biens du clergé régulier de ceux du clergé séculier et dans ces derniers ne pas confondre les biens des fabriques, des chapelles et des confréries avec les bénéfices de cures et de vicariats. Ceux-ci seuls servaient à l'entretien des ministres du culte.

Les biens du clergé régulier étaient plus importants de beaucoup que ceux du clergé séculier. Sur 3,600 hectares de biens ecclésiastiques, le clergé régulier possédait 2,030 hectares, soit 56,20 0/0. Les deux abbayes de Saint-Wandrille et de Jumièges, les principales du district, il est vrai, tenaient à elles seules 1,226 hectares, la première 643, la seconde 583. Les revenus de ces 1,226 hectares allaient à une trentaine de religieux au plus et à deux abbés commendataires. Il ne restait que 1,571 hectares de biens ecclésiastiques séculiers, soit 43,80 0/0 du total de la propriété foncière ecclésiastique.

Sur ces 1,571 hectares, 682, soit 42,44 0/0, appartenaient aux chapelles ou aux confréries; 576 hectares, 36,66 0/0, étaient la propriété de 108 fabriques; 313 hectares enfin, soit seulement 19,90 0/0, étaient bénéfices de cures ou de vicariats. Cela ne représentait qu'une moyenne de 3 hectares 29 par cure, et encore n'y avait-il que 95 cures sur 150 paroisses qui possédassent des biens fonciers. Les ministres du culte n'occupaient que 8,69 0/0 du total de la propriété foncière ecclésiastique et leur part, comparée à celle du clergé régulier, était dans le rapport de 15 1/2 à 100.

Quoi d'étonnant si un certain nombre de leurs représentants à l'Assemblée constituante votèrent la vente des biens du clergé et abandonnèrent de bon gré, contre la promesse d'un presbytère et d'un traitement fixe de 1,200 livres au minimum, leur portion congrue et les revenus aléatoires de la dîme!

Les biens fonciers ecclésiastiques ne couvraient, en somme, que 6 0/0 au maximum de la superficie du district de Caudebec. Il y a

loin de cette modeste réalité aux calculs fantaisistes qui attribuaient au clergé le quart et parfois la moitié du sol français.

Mais la comparaison des revenus fonciers du clergé aux revenus des terres roturières donne une idée plus exacte de la richesse foncière que la comparaison des superficies occupées et fait ressortir une plus-value à l'avantage du clergé.

Cette plus-value ne tient pas à une supériorité dans la qualité des terres occupées par le clergé, mais uniquement aux exemptions de charges et d'impôts dont celui-ci bénéficiait. Le revenu d'une terre augmentait ou baissait de 15,20 ou 25 0/0 suivant que cette terre passait des mains des roturiers aux mains du clergé ou inversement : dans le premier cas, en effet, elle cessait de devoir les vingtièmes (10 0/0 du revenu) et la dîme (valeur variable, 10 0/0 au maximum), auxquels, dans le second cas, elle redevenait assujettie. Aussi, la proportion des revenus fonciers ecclésiastiques au reste des revenus fonciers donne-t-elle un pourcentage double de la proportion des superficies.

Dans la paroisse de Bacqueville, la superficie des biens ecclésiastiques était à celle des autres terres comme 8,25 est à 100 (138 acres contre 1,691) et la proportion des revenus fonciers comme 16,45 est à 100 (6,925 livres contre 42,000).

Dans la paroisse de Presles (canton de Neufchâtel), les revenus fonciers ecclésiastiques étaient aux autres revenus fonciers comme 8 0/0, et dans ce même canton le nombre d'articles fonciers ecclésiastiques n'était que de 3,46 0/0 du total.

Le reste de la propriété foncière, c'est-à-dire la plus grande partie, était aux mains des nobles, des bourgeois et des paysans; mais dans quelles proportions pour chacune de ces trois classes? Pour les nobles exempts, on peut l'établir; mais bourgeois et paysans paraissent avoir été confondus ensemble sur les rôles de vingtièmes.

Suivant la méthode indiquée par M. Loutchisky dans sa brochure sur la *Petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, p. 41, note, rien ne serait plus simple que de distinguer les bourgeois des paysans : « Les membres des familles bourgeoises ajoutaient à leur nom le titre de sieur, sous lequel ils étaient inscrits dans les cadastres et dans les procès-verbaux des ventes. Pour les paysans, les ouvriers des villages, les artisans, etc., leurs nom et prénoms suffisaient sans aucun titre...; » il suffirait donc d'indiquer comme bourgeois tous les propriétaires qui, sur les rôles des vingtièmes, ont leurs nom et prénoms précédés du titre de sieur, et comme appartenant à la classe des paysans, ouvriers de village, artisans, ceux dont le nom n'est précédé d'aucun titre.

Cette division des propriétaires, bourgeois et paysans, d'après l'adjonction ou la non-adjonction du titre de sieur sur les rôles des vingtièmes, paraît une méthode un peu simpliste. Appliquée à trois paroisses de la Seine-Inférieure, Buglise (hameau de la commune de Cauville, canton de Montivilliers), Bruneval (hameau de la commune de Saint-Jouin, canton de Criquetot), Bénarville (commune du canton de Goderville), cette méthode donne des résultats assez étranges pour paraître suspecte. A Buglise, sur 36 propriétaires, dont 12 paysans et artisans, 10 ou 11 auraient loué leurs terres, 1 ou 2 seulement les auraient exploitées eux-mêmes; à Bénarville, sur 23 propriétaires, dont 16 paysans (?), 3 seulement occupaient leurs terres et les exploitaient, les autres louaient; à Bruneval, enfin, sur 12 propriétaires, dont 6 paysans (?), 2 seulement, Pierre Hauville et un sieur Georges Franchard, faisaient valoir eux-mêmes. Ainsi donc, sur 34 soi-disant paysans, 6 ou 7 seulement exploitaient eux-mêmes leurs propriétés et 27 ou 28 les louaient. Encore, parmi ces 7 exploitants, rencontre-t-on un sieur, c'est-à-dire, suivant la méthode de critique employée par M. Loutchisky, un bourgeois. N'est-ce pas une méthode suspecte que celle qui mène à de si étranges conclusions?

Il se peut que tous les individus qui « ajoutaient à leur nom le titre de sieur » fussent des bourgeois, mais parmi ceux qui, sur les rôles des vingtièmes, ne portent pas ce titre, n'y en avait-il pas également beaucoup d'autres?

Un fait certain ressort pourtant de l'étude de la propriété foncière dans les trois paroisses ci-dessus, c'est le grand nombre de propriétés louées ou affermées et, comme corollaire, le petit nombre de propriétaires exploitant eux-mêmes. Sur les 90 parcelles inscrites aux vingtièmes pour ces trois paroisses, 83 ou 84 étaient louées ou affermées, et sur 71 propriétaires 6 ou 7 seulement exploitaient eux-mêmes leurs terres.

Rien, à la veille de la Révolution, ne pouvait faire prévoir la vente des biens du clergé. Sur les 900 cahiers remis aux députés des États généraux, il n'y en avait qu'un nombre infime qui réclamassent cette vente. Dans la région qui devait être, un an plus tard, la Seine-Inférieure, il n'y en avait pas un seul. Le clergé était considéré dans la masse de la nation comme un propriétaire ordinaire dont les droits n'étaient pas plus discutables que ceux de n'importe quel particulier.

Ce que le pays n'avait pas demandé ses élus l'exécutèrent : sept mois après la convocation des États généraux, l'Assemblée constituante mettait les biens du clergé à la disposition de la nation.

Deux arguments avaient décidé du vote de l'Assemblée : un argu-

ment financier : la nécessité de trouver des ressources extraordinaires pour combler le déficit du trésor, et surtout un argument politique : le désir, en confisquant les biens du clergé, de lui enlever tout pouvoir politique. Les discours qui décidèrent du vote de la loi et certains articles insérés dans la loi même ne laissent aucun doute sur ce point.

Les embarras du trésor furent le prétexte, l'occasion de cette vente ; ils n'en furent pas la raison. Le clergé, par la bouche de son président, l'archevêque d'Aix, avait proposé les 400 millions nécessaires pour faire face au déficit du trésor ; on repoussa cette offre et l'on s'attaqua au principe même de la propriété ecclésiastique. Mirabeau et Thouret, entre autres, soutinrent que le clergé n'était pas propriétaire, mais était seulement usufruitier ; la propriété appartenait à l'État, toujours libre de reprendre ses droits de propriétaire, à condition de subventionner le ministre du culte. Maury répliqua brillamment, mais le siège de la majorité était fait.

Dès la fin d'août 1789, les ci-devant privilégiés, qui, pendant la nuit du 4 août, avaient spontanément sacrifié leurs privilèges, laissaient paraître certains regrets et donnaient à entendre que, s'ils cédaient pour un moment à la force du courant égalitaire qui emportait tout, ils n'avaient pas perdu l'espoir de se voir réintégrer plus tard dans leurs privilèges. Pour ôter cette espérance tout au moins au clergé, il fallait lui enlever la base de son pouvoir politique en confisquant ses propriétés. Ce fut le motif de la loi du 2 novembre 1789.

On prête à Mirabeau, à qui l'on faisait remarquer la difficulté de trouver des acquéreurs pour les biens nationaux, la réponse suivante : « Que nous importe ! Si on ne les achète pas, nous les donnerons. » Exact ou non, ce mot traduit parfaitement la pensée de ceux qui avaient décidé la vente des biens ecclésiastiques ; ils voulaient les supprimer à tout prix. La raison de cette vente était si bien une raison politique, que les assemblées administratives des départements le reconnaissaient elles-mêmes hautement. Le 22 novembre 1790, le comité des biens nationaux faisait rejeter par celle de la Seine-Inférieure une soumission générale aux biens de l'abbaye de Bellozane (district de Gournay) en s'appuyant sur des considérants politiques : « La Constitution française encore dans son berceau, disait le comité, repose essentiellement sur la vente des biens nationaux. Il faut qu'elle se fasse et qu'elle se fasse sans retour. Or, elle se fera sans retour si vous y intéressez beaucoup d'individus. L'intérêt plus divisé devient plus général, et ce sera cet intérêt général qui rendra inutiles tous les efforts du clergé pour rentrer dans les biens qu'il n'a jamais dû posséder. »

La loi du 2 novembre 1789 fut votée à 200 voix de majorité. Une partie du bas clergé avait voté la loi. L'article 2 portait : « Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendances. » Un grand nombre de curés, qui ne connaissaient dans leurs paroisses, comme biens ecclésiastiques, que les propriétés et les terres de la plus proche abbaye et qui végétaient réduits à la portion congrue, estimèrent plus honorable la situation que leur faisait la nouvelle loi et préférèrent accepter 1,200 livres de l'État que de disputer à leurs paroissiens une dîme qui les empêchait tout juste de mourir de faim, et ils votèrent la mise des biens ecclésiastiques à la disposition de la nation.

La loi du 21 décembre de la même année, en créant une caisse de l'extraordinaire, décida en principe la vente de domaines de la couronne et de biens ecclésiastiques pour 400 millions.

Mais comment exécuter cette vente? S'adresser directement au public, c'était courir le risque d'échouer. Effrayés par les menaces du haut clergé et dans certaines contrées du bas clergé lui-même, les particuliers n'oseraient sans doute se présenter aux ventes. Pour rassurer les acquéreurs contre les dangers possibles que pourraient leur faire courir une contre-révolution, on eut l'idée d'interposer entre eux et l'État des corps anonymes, les municipalités, auxquelles seules ils auraient affaire; ce fut l'objet de la loi du 24 mars 1790, qui ordonna l'aliénation aux municipalités de 400 millions de biens nationaux, dont la vente avait été décidée en principe trois mois auparavant. Les municipalités soumissionnèrent à l'envi tant et si bien que, le 9 juillet suivant, l'Assemblée vota l'aliénation de tous les domaines nationaux. Mais, pour prévenir toute tentation de spéculation de la part des municipalités, la loi portait qu'elles étaient tenues d'aliéner elles-mêmes aux particuliers dès que, sur une propriété particulière, elles recevaient de la part du public une soumission au moins égale à celle qu'elles avaient faite elles-mêmes. Pour empêcher que quelque fidéicommis n'achetât en bloc tous les biens d'une abbaye ou d'un couvent et ne les rendît plus tard aux religieux qui les avaient possédés, la loi portait qu'à offre égale les soumissions particulières seraient préférées aux soumissions totales. Les législateurs avaient pris toutes les dispositions nécessaires à la vente effective et au partage définitif des biens ecclésiastiques.

Dans la Seine-Inférieure, la vente commença pendant les derniers mois de 1790 et dura jusqu'au 1er vendémiaire an VI (6 novembre 1795), date à partir de laquelle le restant des biens nationaux servit

de garantie aux porteurs de mandats territoriaux. A la première réunion de l'assemblée administrative du département, le 3 novembre 1790, le président, M. Herbouville, mentionnait au nombre des attributions de cette assemblée celle de « faciliter la vente des biens nationaux. » Le procureur général syndic du directoire départemental et les membres de la commission chargée par l'assemblée administrative de tout ce qui concernait les biens nationaux considéraient comme une œuvre très importante la part qu'ils devaient prendre à la liquidation des biens nationaux.

Dès le commencement de novembre, toutes les opérations préparatoires étaient en activité, et le procureur général syndic annonçait « sous peu de jours » la réception des enchères qui devaient précéder l'adjudication des biens. Dès le 6 décembre, l'Assemblée constituante rendait les premiers décrets autorisant les soumissions des municipalités. Jusqu'au 15 mai 1791, trente-sept décrets autorisèrent pour la Seine-Inférieure un nombre égal de soumissions. Dix-huit de ces soumissions furent passées au compte de la municipalité de Rouen, portant sur un total de 21,400,000 livres en assignats, soit 19,050,000 livres valeur réelle. Le Havre soumissionnait en une fois pour 2,515,469 livres en assignats; Dieppe en deux fois pour 1,330,052 livres en assignats. Au total, pour ces trois municipalités, 25,246,124 livres. Seize autres municipalités du département avaient soumissionné pour une somme totale de 5,048,975 livres en assignats.

Dans un rapport du 15 novembre 1791 à l'Assemblée administrative du département de la Seine-Inférieure, le procureur général syndic évaluait la totalité des biens nationaux du département, « d'après les estimations comparées aux ventes déjà faites, » à 57,762,023 livres. Au 31 octobre 1791, il en avait déjà été vendu pour 32,808,954 livres, dont 30,295,099 livres aux municipalités et 2,513,855 livres aux particuliers en vertu de la loi du 20 août 1790, autorisant la vente directe sans l'interposition des municipalités. Du 31 octobre 1791 à la fin de la vente, les particuliers acquirent pour 37,438,770 livres assignats. La vente des biens nationaux produisit au total dans notre département 70,247,734 livres assignats, ce qui ne représente que 43,000,000 en argent, étant donné la dépréciation du papier-monnaie. Financièrement, la vente des biens nationaux fut une opération manquée, et, malgré les immenses ressources qu'elle procura au trésor, la Révolution n'en aboutit pas moins à une « hideuse banqueroute. » Comme mesure politique, la vente des biens ecclésiastiques eut un plein succès, elle s'accomplit parfaitement et fut définitive. Mais, ainsi qu'on l'a si souvent répété, a-t-elle fondé en France la petite propriété?

Pas dans le district de Caudebec au moins et cela pour deux raisons : parce que, comme nous l'avons vu, la propriété ecclésiastique y tenait peu de place, et que, comme nous l'allons voir, les biens nationaux tombèrent en majeure partie aux mains de bourgeois déjà propriétaires fonciers.

Un coup d'œil superficiel laisserait croire que la vente avait donné naissance à un grand nombre de petites propriétés et que le vœu de l'Assemblée constituante s'était réalisé. Les 3,630 hectares de biens ecclésiastiques du district de Caudebec firent en effet l'objet de 900 adjudications auxquelles prirent part 462 acheteurs, ce qui représente une moyenne de 4 hectares par adjudication, de deux adjudications et de 7 hectares 70 par acquéreur. Mais une analyse de la vente des biens ecclésiastiques montre combien sont factices ces moyennes grossières. Sur 900 adjudications, 60 à peine furent d'une tenure sensiblement égale à la moyenne générale de 4 hectares. On en trouve de moins de 51 centiares (une perche); une atteignit 215 hectares (380 acres), trois propriétés de plus de 100 hectares, 22 de plus de 30 hectares furent vendues sans être morcelées. Ces 26 adjudications, soit 2,88 0/0 du total des adjudications, comprenaient 1,610 hectares, soit 44,70 0/0 de la superficie totale des terres vendues et contenaient en moyenne 62 hectares. Les 874 adjudications restantes, soit 97,22 0/0, se partageaient 2,020 hectares, soit 55,30 0/0 de la superficie totale, ce qui ne donne plus qu'une moyenne de 2 hectares 08 pour la presque totalité des adjudications, soit près de moitié moins de la moyenne générale. Encore y avait-il une vingtaine d'adjudications de 10 à 30 hectares et une soixantaine de 10 à 4 hectares. 750 adjudications environ comprenaient de 1 à 4 hectares (la majorité d'entre elles avaient une superficie allant de 1 à 2 hectares); 50 adjudications n'atteignaient pas 1 hectare.

La moyenne de deux adjudications par acquéreur est tout aussi factice que celle de 4 hectares par adjudication. Un cinquième à peine des acquéreurs (19,40 0/0) prit part exactement à deux adjudications. Plus de 57 0/0 des acquéreurs (264 sur 462) n'ont pris part qu'à une adjudication; 135, 29 0/0, ont pris part à 2 ou 3 adjudications; 52 acquéreurs, 11 0/0, à un nombre d'adjudications allant de 4 à 9; 11 acquéreurs, 2,30 0/0, à 10 adjudications et plus, en moyenne à 17, et 3 acquéreurs, sur ces 11, ont prit part respectivement l'un à 24, l'un à 27, l'un même à 40 adjudications. Les 57 0/0 des acquéreurs qui n'ont acheté qu'une fois ont absorbé 29 0/0 du total des adjudications. Les 135 acquéreurs, 29 0/0, qui ont acquis deux ou trois fois, 35 0/0 des adjudications. Les 52, 11 0/0, qui

ont acquis de quatre à neuf fois, 26 0/0; les onze plus gros acheteurs, enfin, 2,30 0/0, qui ont acquis dix fois et plus, près de 10 0/0 des adjudications.

Les adjudications ayant été d'importance si différente et le nombre d'adjudications par tête d'acquéreur aussi variable, les superficies acquises par chacun des acheteurs ne pouvaient être que fort inégales. La moyenne de 7 hectares 70 par tête d'acquéreur était donc, elle aussi, purement fictive. Vingt-huit des acquéreurs, 6,06 0/0 du nombre total, avaient acheté chacun plus de 30 hectares de terre; ils se partagèrent 1,904 hectares, soit 52,45 0/0 de la superficie vendue, ce qui représentait 68 hectares par tête d'acquéreur. Encore, sur ces 28 acheteurs, 19 n'atteignaient pas à cette moyenne de 68 hectares et 9 la dépassaient avec une moyenne de près de 105 hectares 1/2 par tête. Le plus gros acquéreur avait acheté 215 hectares. Les trois suivants de 100 à 140 hectares. Les 434 autres acquéreurs, soit 97,22 0/0, se partageaient seulement 1,726 hectares, soit 47,55 de la superficie, ils n'avaient plus en moyenne que 3 hectares 97 par tête; encore ce chiffre doit-il être abaissé à moins encore pour 400 d'entre eux. Une vingtaine d'acquéreurs en effet sur ces 434 avaient acquis chacun de 10 à 30 hectares, en moyenne 17. 414 acquéreurs n'avaient donc plus en moyenne par tête que 3 hectares 30, pas même la moitié de la moyenne théorique. Une trentaine n'atteignaient pas 1 hectare. Les 3/5 des acquéreurs environ avaient acquis en moyenne de 2 à 5 hectares.

On voit combien fut inégale la répartition des biens nationaux entre les acquéreurs. 1/10 des acquéreurs avait absorbé les 3/5 des terres mises en vente, les 9/10 s'étaient disputé les 2/5 restant. Dans un district de 90,000 habitants et de 18,000 hectares, peut-on dire que la petite propriété a été fondée par la vente et le partage de 1,375 hectares entre 350 individus?

Encore une bonne partie des terres tomba-t-elle aux mains de la bourgeoisie. Sur cinquante-quatre acquéreurs pris au hasard, trente, c'est-à-dire plus de moitié, étaient des citadins, onze Rouennais, treize Caudebecais, deux Bolbecais, un Parisien, un Yvetotais, un habitant de Lillebonne et un de Darnétal. Les vingt-six autres acquéreurs habitaient des villages ou des bourgs du département de la Seine-Inférieure, presque tous même du district de Caudebec.

Sur les procès-verbaux de vente, mention est toujours faite du domicile de l'acquéreur, mais sa profession est rarement indiquée. Sur cinquante-six acquéreurs pris pour épreuve, elle n'est indiquée que pour vingt-quatre : deux « marchands laboureurs, » cinq

« marchands, » deux « négociants, » un « marchand de cidre tenant hôtel garni à Paris, » un « marchand tanneur, » un « marchand bourrelier, » un tourneur, un juge de paix, deux hommes de loi, un banquier, un essayeur de monnaie, un menuisier, un fabricant, un « apothicaire, » un « bourgeois. »

Si l'on compare non plus le nombre des acquéreurs de la classe bourgeoise et de la classe paysanne, mais l'importance de leurs acquisitions respectives, on voit grandir encore davantage le rôle de la première. Sur les vingt-huit acquéreurs qui ont acheté 52 0/0 de la superficie totale des biens nationaux, vingt et un appartenaient à la bourgeoisie. Sur vingt-six autres acquéreurs pris au hasard, neuf en font également partie. Les bourgeois, on le voit, ont eu une grande place parmi les acquéreurs de biens nationaux; mais c'est à tort qu'on les accuserait d'avoir formé dans le district de Caudebec quelques-unes de ces légendaires « bandes noires » d'accapareurs.

Un dixième seulement des adjudications, 92 sur 900, fut acquis par des syndicats d'acheteurs. Ces acheteurs, au nombre de 160, étaient 116 personnes différentes et n'acquirent en tout que 643 hectares, ce qui ne représente qu'une superficie de 6 hectares 90 par adjudication et de 5 hectares 1/2 par tête d'acquéreur : il n'y a là rien d'exagéré. Ce dernier chiffre est même inférieur à la moyenne générale de superficie par acheteur.

L'importance des acquisitions de la bourgeoisie n'a pas son origine dans un accaparement; elle s'explique simplement par les conditions sociales et économiques de l'époque où se fit la vente et par la nature même des biens qui furent vendus.

Le morcellement n'eut pas lieu d'abord avec toute la rigueur qu'avait souhaitée l'Assemblée constituante. Certaines grandes fermes et de grandes propriétés abbatiales ne purent être morcelées; d'autre part, beaucoup de paysans, quoique fort désireux d'acquérir, n'osaient le faire par crainte d'une contre-révolution et n'avaient pas pour la plupart de capitaux disponibles en quantité suffisante. Dans la bourgeoisie, l'on trouvait moins de scrupules et plus d'argent; l'on acheta plus de terres et des terres plus importantes, surtout durant les deux premières années.

A partir de 1793, sur les votes réitérés de la Convention, la vente s'opéra par parcelles, et les grosses adjudications, assez nombreuses de 1790 à 1793, diminuent de 1793 à 1795, et même, de juin à novembre de cette dernière année, on n'en rencontre plus une seule.

Tocqueville, étudiant la vente des biens nationaux, avait constaté que la plupart des terres ecclésiastiques avaient été achetées « par

des gens qui en possédaient déjà, » de sorte, concluait-il, « que le nombre des propriétaires s'est bien moins accru qu'on ne l'imagine. » Et il ajoutait : « L'extrême division de la propriété est un fait bien antérieur à la Révolution française. »

Dans le département de Seine-et-Marne, les constatations de M. Minzès sont identiques : les acquéreurs étaient en grande partie des bourgeois, commerçants, industriels, banquiers, avocats, hommes de loi, et à tout prendre la vente des biens nationaux n'avait pas sensiblement modifié la répartition de la propriété foncière.

L'étude de la vente des propriétés foncières ecclésiastiques dans le district de Caudebec conduit aux mêmes conclusions. Ces biens ne comprenaient que 6 0/0 de la superficie; c'était peu, et à côté d'eux la propriété individuelle avait le champ large.

La vente des biens nationaux n'eut d'autre résultat que de les faire tomber en majeure partie aux mains de la bourgeoisie déjà riche de terres; elle permit aussi à quelques gros cultivateurs de devenir propriétaires des fermes qu'auparavant ils louaient et à quelques artisans de villages et de bourgs d'acheter un petit champ ou une « masure. » La propriété ecclésiastique n'était plus, c'est vrai; mais les terres, possédées respectivement par les bourgeois, par les paysans et par les artisans, étaient restées dans un rapport proportionnel sensiblement le même qu'avant la vente.

G. Lecarpentier.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

XVe-XVIIe SIÈCLES.

XVe SIÈCLE. — S'attaquer au XVe siècle italien après Burckhardt, après Voigt, après Taine, après tant d'autres, l'entreprise était hardie. La hardiesse a bien servi M. Philippe MONNIER. Ses deux gros volumes sur *Le Quattrocento, essai sur l'histoire littéraire du XVe siècle italien*[1], se lisent sans un moment de fatigue. C'est toute la vie du siècle qui défile devant nous, *la Signoria*, la société, l'Église, le menu peuple, les humanistes, les sages, les pédants, les platonistes, les moines. Tout cela décrit d'un style infiniment riche, infiniment souple, raffiné lorsqu'il faut dire les préciosités de l'humanisme, d'une touche subtile, délicate, gracieuse pour peindre la nouvelle éclosion de la poésie « en vulgaire, » d'une verve étourdissante, lourde, grasse et chaude lorsqu'il s'agit de rendre la vivante et savoureuse inspiration des chante-histoires de carrefour, retracer l'existence du *calzolaio* ou du menuisier, passer du palais de la Via Larga aux échoppes de Calimala[2].

On dira que ce style est factice, que la préciosité y confine souvent à l'enflure, que la vulgarité y devient triviale, que l'auteur a des habitudes qui ressemblent à des manies[3]. On le chicanera sur le sans-façon, l'à peu près de ses traductions du latin et de l'italien[4], sur sa passion pour le modernisme exaspéré[5]. On l'accusera d'avoir mal composé son gros livre[6], de n'avoir évité ni les redites ni les

1. Paris, Perrin, 1901, 2 tomes in-8° de 341 et 463 p.

2. T. II, p. 161 : « On se cogne, on se poche, on se bosse, on se casse, on s'écharpe, on s'enfonce, on s'abîme, on s'estourbit, » etc.

3. Par exemple l'emploi du mot « escient. »

4. Je pourrais multiplier les exemples. P. 315, n. 3 : « *Germen et omne*, les graines et tout. »

5. M. Monnier ne peut pas dire un écrit; il dit « une écriture. »

6. L'hellénisme, le peuple, etc.; voilà des sujets qui reviennent trois ou

retours en arrière, de ne suivre un ordre ni chronologique, ni géographique, ni logique. On lui reprochera, dans son admiration pour les érudits italiens, auxquels il a, en italien, dédié son livre, d'avoir oublié qu'il existait aussi des savants de ce côté-ci des Alpes[1]. Je défie le plus grincheux des lecteurs de formuler ces critiques pendant qu'il lira ces huit cents pages ; il sera sous le charme, emporté par le tourbillon. Cela grouille et cela vit.

Assurément il est, là dedans, surtout question de littérature. Mais M. Ph. Monnier, en ceci digne héritier d'un nom respecté, ne sépare pas la littérature de son fond social. C'est Rome, c'est Naples l'aragonaise, c'est Ferrare, c'est surtout Florence, la Florence de Laurent qu'il nous décrit, et, sans apprendre dans son livre aucun fait nouveau, l'historien pourra s'y plaire. Il y trouvera un portrait piquant d'Æneas-Sylvius Piccolomini (p. 254), un très juste dosage de ce qui reste encore du moyen âge dans l'humanisme, une franche appréciation de la nullité foncière des humanistes purs (p. 292) et une très fine caractéristique du genre particulier de « tyrannie, » qui fut celle du Magnifique (t. II, p. 33). Je ne crois pas qu'on ait mieux dit ni qu'on puisse mieux dire. Mais ce qu'il y a encore de plus intéressant dans le *Quattrocento*, c'est la foule florentine, cette foule qui se presse aux sermons de Bernardino, qui traîne dans les rues les cadavres des Pazzi, qui chante et qui danse, et d'où sortent ces artisans obscurs, ignorés, méprisés des humanistes, les Donatello, les Ghirlandajo, les Botticelli. Après nous avoir conté l'apogée, M. Monnier nous explique la décadence du *Quattrocento*, l'influence néfaste de Naples (t. II, p. 400), pour qui l'italien n'est qu'une langue étrangère, une matière à littérature, Naples la monarchique et la courtisane. Et le livre se ferme à l'instant où retentit la voix, chargée d'orages, de frà Girolamo[2].

Histoire du XVIe siècle et Histoire de la Réforme française. — Il existe sur Poyet un livre récent de M. Porée. Était-il utile d'en écrire un nouveau? M. Maurice Deubel a été de cet avis. Mais son *Guillaume Poyet, avocat et chancelier*[3], est plutôt une étude sur la procédure criminelle, l'administration et la fiscalité du XVIe siècle, une sorte de commentaire juridique de l'œuvre de Poyet qu'une bio-

quatre fois. M. Monnier cède parfois à la très vilaine tentation de nous ahurir. P. 50 : « *Aucun siècle ne pensa moins* que celui qui nous occupe. »

1. M. de Nolhac, par exemple, est ignoré.

2. Pas d'index! Pas d'index pour ces 800 pages où s'agitent des milliers de noms.

3. Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1901, in-8°, 148 p. (*Bibl. de la conférence Rogéville*).

graphie du chancelier[1]. L'auteur s'appuie moins sur les textes contemporains que sur l'*Historiographe sans gages*, qui est du XVIIIe siècle, et sur l'*Histoire de France* de Garnier[2]. Ceci me met à l'aise pour ne pas discuter sa tentative de demi-apologie de Guillaume Poyet[3].

Peu à peu se continue le travail de constitution des histoires provinciales de la Réforme française. Montbéliard, la Bourgogne, la Saintonge, Clairac, Saint-Quentin, le Forez, nombreuses sont les régions à propos desquelles nous arrive, cette fois, une moisson de documents.

Cette histoire présente dans le comté de Montbéliard un intérêt particulier. Pays de langue française et de domination allemande, la principauté n'a connu ni les retours offensifs du catholicisme ni la persécution : c'est un type de petit État où s'est librement développée la Réforme. D'autre part, elle a été, précisément parce qu'elle était à la fois de France et d'Empire, le théâtre d'un conflit violent entre les deux tendances du protestantisme, la tendance luthérienne qui lui venait du Wurtemberg, la tendance « sacramentaire » des Français et des Suisses.

Sur cette histoire, il n'existait qu'un livre partial et sans critique de M. Tournier, *le Protestantisme dans le pays de Montbéliard*[4]. Tout autre est la valeur de la consciencieuse *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard depuis les origines jusqu'à la mort de P. Toussain, 1542-1573*, de M. John VIÉNOT[5]. Ce n'est pas que l'auteur atteigne toujours à l'impartialité absolue qui devrait être de règle en un pareil sujet. Il lui arrive trop souvent d'écrire « la vérité » pour « la doctrine réformée. » Il témoigne tout son mépris (p. 62) à un chanoine qui, pour conserver ses bénéfices, s'engage à

1. La vie de Poyet après sa condamnation tient en une note de trois lignes (p. 144, n. 2).

2. M. Deubel connaît mal les ouvrages récents.

3. Son gros argument contre Chabot est le suivant : Chabot innocent ne se serait pas contenté de simples lettres d'abolition. Mais comment pouvait-il obtenir une réhabilitation avant d'avoir établi que son juge s'était rendu coupable de forfaiture? P. 10 : le « dépit » de Louise de Savoie « d'avoir vu sa main refusée par le duc de Bourbon » n'est plus, depuis Paulin Paris, une de ces vérités qu'on puisse avancer sans preuves.

4. Besançon, 1889. M. l'abbé Tournier parle, par exemple, de « la dépravation » bien connue de Marguerite d'Angoulême, qu'il confond sans doute avec la reine Margot.

5. Thèse de la Faculté de théologie de Paris, formant les volumes XXVII et XXVIII des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*. 1900, 2 vol. in-8°, xx-356 et 358 p. Le deuxième est consacré aux pièces et appendices.

ne plus célébrer la messe; il n'a pas un mot de blâme pour le comte qui lui impose cet engagement, « lui promet en échange une place de conseiller à vie » et le tient deux jours enfermé. Il trouve naturelle (p. 67) l'interdiction faite aux catholiques d'aller entendre la messe hors de la principauté. Et lorsque Toussain, plus tolérant d'ordinaire, se laisse aller (1539) à prononcer des paroles qui rappellent Innocent III, M. Viénot ne relève dans ce ton (p. 70) que « de l'énergie et du sérieux. » Tant il est difficile d'écrire l'histoire de la Réforme comme celle des Babyloniens!

Mais M. Viénot, hâtons-nous de le dire, s'appuie sur des recherches très étendues. A partir de 1545, il a, pour ainsi dire (et en ce qui concerne Montbéliard), continué Herminjard en puisant aux fonds où le vénéré et regretté travailleur de Lausanne avait coutume de faire ses trouvailles[1], à Zurich, Neuchâtel, Bâle, etc. Il y a ajouté de fructueux dépouillements à Montbéliard, Vesoul et Besançon, aux Archives nationales et surtout aux Archives d'État de Stuttgart. Il a eu l'excellente idée de publier tous ses textes. Quelques-uns sont d'une réelle importance, par exemple : le rapport de Pierre Toussain sur l'Intérim, le colloque de 1571, les *Articles sur lesquels ceux de l'église de Montbéliard désirent avoir fidèle résolution*, avec les réponses de Bèze, etc.

Le récit que M. Viénot a tiré de ces sources devrait débuter par une description physique et morale de la principauté[2], quelques indications sur ses rapports avec le prince souverain, avec l'Empire, avec la France, avec les pays voisins, sur la situation de sa population[3], l'état social des diverses classes (cette étude n'est faite que pour le clergé) et le plus ou le moins de résistance qu'elles opposaient à la Réforme. M. Viénot nous raconte l'extension au pays de Montbéliard de l'insurrection des paysans allemands, sans nous dire si la situation du paysan montbéliardais ressemblait à celle de ses frères de Souabe ou d'Alsace. On ne voit pas assez chez lui jusqu'à quel point les princes du Wurtemberg, en réformant le comté, eurent les habitants pour complices. Il ne nous parle pas assez du rôle des réfugiés français à Montbéliard (p. 293). Son livre a trop, comme cadre et comme ton, l'allure d'une biographie de Pierre Toussain, dont il loue avec raison l'opinion très nette sur le cas de Servet (p. 196), mais dont il s'exagère peut-être la valeur[4].

1. Sur les sources, voy. t. II, p. 313-316.
2. Il y a bien une carte, mais qui donne les limites de 1786.
3. La question de la langue n'est guère traitée que par prétérition.
4. Notamment le mérite littéraire. P. 77, il donne en regard un texte de

Les parties les plus neuves et les plus solides du livre sont le récit des tentatives nombreuses faites pour soumettre au luthéranisme les populations réformées de Montbéliard et pour y rétablir des cérémonies plus ou moins empruntées au catholicisme, et surtout les chapitres relatifs à l'*Intérim*. On y voit très clairement quel était le vrai caractère de cette mesure : sous couleur de ménager provisoirement la situation des églises rivales, c'était en réalité un essai de rétablissement subreptice du catholicisme et de suppression de la Réforme; l'archevêque de Besançon et l'empereur, en exigeant des pasteurs une stricte application de l'*Intérim*, les mettaient en réalité hors d'état d'exercer, tandis que les curés réinstallés prenaient impunément avec ce même texte les plus grandes libertés. Dans ces conditions, on comprend que cet armistice n'ait pas duré et qu'il n'ait contenté, au fond, personne[1].

Le registre de baptêmes publié par M. H. Patry est en réalité une *Chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge*[2], c'est-à-dire dans une petite paroisse rurale, de 1541 à 1564. Telle qu'elle apparait dans ce travail et dans sa position de thèses de l'École des chartes[3], la méthode suivie par le jeune historien me parait excellente. Il se place à un point de vue véritablement historique : l'étude des agents, des milieux, des moyens et des résultats de la propagation de la foi nouvelle[4].

L'un des principaux évangélistes de la Saintonge, Philippe Véron, le *Ramasseur*, a peut-être le premier prêché la foi nouvelle dans le Vermandois.

M. Alfred Daullé, pour écrire l'histoire de *la Réforme à Saint-Quentin et aux environs du XVIe à la fin du XVIIIe siècle*[5], a utilisé les documents des Archives nationales, de celles de l'Aisne et surtout du greffe du tribunal de Saint-Quentin, par exemple le registre de l'église du Câtelet de 1592 à 1617 (à partir de fin 1599, l'église est à Lehaucourt). Il publie un assez grand nombre de ces

Farel et la paraphrase de ce texte par Toussain. Il trouve la seconde très supérieure au premier; j'y vois un pur délayage.

1. Nombreuses planches, dont malheureusement M. Viénot n'indique jamais la source. Un index.

2. In-8° de 36 p., extrait du *Bulletin du protestantisme français*. Pièces justificatives provenant du fonds du parlement de Guyenne.

3. *Les Débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis.*

4. M. Patry se fait quelques illusions sur ce que pourront nous donner en général les registres des officialités et les archives municipales. En trop de lieux, ces fonds ont été dilapidés, quand ils n'ont pas été volontairement mutilés.

5. 1 vol. in-8° de 302 p. (tiré à 100 ex.), avec une carte du Vermandois et une gravure. Le Cateau, Roland, 1901.

documents, souvent très précieux : une liste de 593 noms (312 familles) de l'église du Câtelet; celle des 233 réformés de Saint-Quentin en 1599; une liste d'hérétiques que l'évêque de Noyon fit dresser par les curés des paroisses en 1632 (p. 94)[1]; une liste analogue datant de 1637-1640 (p. 99)[2]; des rôles de conversion après la Révocation (p. 199); des listes de fugitifs (p. 215), enfin le rôle des sépultures protestantes en terre profane de 1737 à 1787 (p. 260-270).

Quand elle est faite avec ce soin, une étude d'histoire locale ne peut manquer d'apporter une contribution à l'histoire générale. Ce n'est pas que le Vermandois soit une grande province ni une terre d'élection de la Réforme[3]. On ne l'y voit pas avant 1561 et ses propagateurs y auraient été le *Ramasseur*, puis de l'Espine. Toujours est-il qu'en 1562 il fallait déjà interdire aux non-catholiques l'entrée des maîtrises. En 1599, presque tous les fabricants et marchands de « toilettes » et dix-sept « compagnons » figurent sur la liste; en 1670, ils seront un dixième de la population[4]; leurs richesses, leur « faste », un peu imprudent peut-être, excitent les jalousies de leurs concurrents et du corps de ville. Un certain nombre d'entre ces gros marchands se convertissent (parmi eux les Crommelin) pour obtenir d'être constitués en communauté de métier. D'ailleurs, dès 1641, M. Daullé nous a fait assister à la démolition progressive de l'Édit de Nantes; il retrace ensuite les épisodes de la Révocation et nous donne la lamentable autobiographie du dernier converti (converti par force) de Saint-Quentin. Il suit la vie latente de la Réforme malgré la persécution, et il emprunte aux registres de l'état civil d'une paroisse voisine de Saint-Quentin l'un des traits les plus immondes de cette persécution : l'inhumation, ou plutôt l'enfouissement « *dans le fumier* », le 23 janvier 1760, du cadavre d'un vieillard, « à cause de son entêtement et opiniâtreté à vivre et mourir dans la religion prétendue réformée[5]. »

On trouvera des faits analogues, mais contés de façon succincte, dans l'*Essai* de M. C. Cabrol *sur l'Histoire de la Réforme à Clairac*[6].

1. 424 personnes, 108 familles à Saint-Quentin.

2. 553 personnes, 128 familles; quelques immigrés.

3. En 1542, un colporteur d'Anvers est condamné pour avoir vendu des *Institution chrestienne* à Paris à faire amende honorable à Paris et à *Saint-Quentin;* non pas qu'il ait commis un délit dans cette ville, mais « comme plus prochaine ville royale de l'yssue de ce royaulme du costé d'Anvers. »

4. Sous le ministère de Jean Mettayer.

5. P. 296, les *Montmorency* (le connétable et ses fils) sont à tort rangés parmi les protestants.

6. *Des origines à l'édit de Tolérance* (1530-1787), avec un plan du siège de 1621. Cahors, Coueslant (et Paris, Fischbacher), 1900, in-8°, 181 p.

Malgré de consciencieuses recherches[1], malgré l'intérêt du sujet, — Clairac a eu pour abbé Gérard Roussel, et la population, au début du XVIIe siècle, était en presque totalité protestante, — le travail de M. Cabrol reste superficiel, surtout pour la période antérieure à la Révocation. L'auteur nous mesure trop parcimonieusement les documents dont il s'est servi[2].

Les notices que F. NAEF avait rédigées d'après des notes de Th. Claparède et que M. R. CLAPARÈDE publie sous ce titre *la Réforme en Bourgogne*[3] ne constituent pas une histoire de la réformation dans cette province, mais de simples indications sur chacune des églises de la Bourgogne, classées par colloques[4]. Ces notices sont exclusivement empruntées à des recueils connus, surtout à la *France protestante*. Telles quelles, elles nous rendent le service de nous présenter sous une forme commode tous les faits bien établis. M. R. Claparède, en fidèle légataire intellectuel de F. Naef, n'a pas voulu faire subir à ce travail une revision « trop complète, » ce qui en aurait changé le caractère. Il s'est contenté de le pourvoir d'un index, de quelques notes, d'une carte de l'ancienne Bourgogne, de quelques photographies et surtout d'une liste des réfugiés de Bourgogne admis à la bourgeoisie de Genève de 1539 à 1792[5]. On notera sur cette liste la part considérable qui revient aux professions industrielles (plus du tiers)[6], encore que pour certaines églises de la province, celle de

1. Aux archives du Consistoire (n'existent que postérieurement à 1752) et municipales, au fonds TT, etc.

2. Une désinence en *ac* n'indique nullement une origine celtique. Les cahiers de doléances (très intéressants d'ailleurs) de 1588 ne peuvent servir (p. 14) à expliquer la propagation de la Réforme à Clairac; trop de choses avaient changé depuis 1530. Sur G. Roussel, M. C. Cabrol n'ajoute rien à Schmidt, sauf des détails sur les nombreux procès qui éclatèrent entre l'abbé et ses sujets.

3. *La Réforme en Bourgogne, notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la Révocation de l'édit de Nantes.* Paris, Fischbacher, 1901, in-16, 257 p.

4. On peut en évaluer le nombre à 20 ou 25.

5. D'après le *Livre des bourgeois*. Plus un appendice donnant les dates des principaux événements relatifs au rétablissement du culte réformé sur le territoire de l'ancienne Bourgogne. On y relèvera, pour les années 1873 et voisines, quelques faits d'intolérance assez réussis.

6. Quelques-uns des réfugiés sont appelés « maître. » Peut-on en inférer que tous les autres étaient des compagnons? Il y a parmi eux des lanterniers, menuisiers, serruriers, maréchaux, cordonniers, maçons, horlogers, épingliers, sergiers, beaucoup d'imprimeurs, des couturiers, joailliers et orfèvres, aiguilletiers, tisserands, tondeurs de drap, confiseurs, chaudronniers, indienneurs, etc. Le nord de la province et la Bresse fournissent à la Réforme des agriculteurs, qui naturellement émigrèrent peu. Le reste appartient au commerce et aux professions libérales, avec quelques nobles.

Chalon par exemple, les protestants paraissent s'être recrutés surtout (p. 102 et 107) dans la classe moyenne. Ce livre ne saurait dispenser de recherches ultérieures. Mais il sera utile aux chercheurs, en leur épargnant un premier labeur toujours fastidieux. « D'autres, disait l'auteur de ces notices, pourront s'en servir pour un travail plus complet. » Il faut donc remercier M. R. Claparède de les avoir mises au jour[1]. L'histoire de la Réforme en Bourgogne reste à faire, mais le sujet est dès à présent débrouillé.

C'est surtout d'après des documents lyonnais que M. l'abbé Reure raconte quelques *Épisodes des guerres de religion dans le Forez*[2] : prise du château d'Essalois par Honoré d'Urfé (1590), complot royaliste contre Montbrison (février 1591), escarmouche de Saint-Rambert (4 mars 1594), levée d'armes d'Honoré d'Urfé, démission d'Anne d'Urfé (1594-95), etc.

1. Sans sortir de son cadre, M. R. Claparède aurait pu signaler les documents relatifs aux églises de Bourgogne qui sont à la bibliothèque de Genève, et dont beaucoup ont été publiés dans les *Opera* de Calvin. En voici quelques-uns : *Arnay-le-Duc*, lettre de Popillon à Calvin, 22 déc. 1561 (intéresse aussi Chalon et Beaune); *Beaune*, lettre de Sébastien Tiran, 24 déc. 1561, et une lettre de Beaune du 7 mai 1562; *Chalon*, lettre de l'église, 9 juin 1561 (?); lettre de Bon Dupré à Calvin, 23 déc.; mention sur la liste de Colladon; *Couches*, 27 févr. 1561; *Dijon*, milieu 1561, 16 févr. 1562, 17 févr.; *Is-sur-Tille*, 3 févr. 1562, et *Corpus* XLVI, 447, 448, 455, *Calv. op.* XIX, n° 3558; *Mâcon*, 20 sept. 1561, 20 nov. : « Messieurs, jusques icy par faulte ou d'ordre ou de zèle tel qu'il appartenoit, sommes demeurés sans église, paresseux et tellement nonchallans qu'encores que soions si prochains de vous comme nous sommes, onques ne nous estoit venu en phantasie de vous aler requérir ung ministre pour nous annoncer la parole de Dieu » (d'après des notes de M. H. Aubert). De même le *Livre des Bourgeois*, capital au point de vue genevois, aurait pu être complété au moyen du *Registre des habitants*, bien plus intéressant pour l'histoire des provinces françaises. Il donne, par exemple, pour 1549 : « Noble Grégoire de Reynne de Challon en Bourgogne, sa nièce et son mari Becherle; Jehan Belot (cf. Naef, p. 95) de Montréal-les-Aucerre; » pour 1550 : « Jehan Libenet, natif d'Yz-sur-Thilles, auprès de Dijon ou duché de Bourgoigne, menuisier. » Je retrouve en 1551 des réfugiés de Dijon (un pâtissier, un tailleur de pierre, un apothicaire, un chaussetier), de Noyers (des imprimeurs et des potiers d'étain), de Chevilly (localité non mentionnée par Naef), de Seurre, de Pise (loc. non ment.), de Mâcon (cordonnier), d'Is (drapier), du village de Malhour (?), d'Auxerre (menuisier), et de même pour les années suivantes. Je relève en 1553 Jean Durand, libraire à Dijon (Naef, p. 42), en 1558 Jean Bissac, libraire, natif de Noyers (p. 92). Il y aurait naturellement aussi, pour le futur historien de la Réforme en Bourgogne, à explorer le fonds TT des Archives nationales.

2. Montbrison, Brassart, 1901 (extr. du *Bull. de la Diana*), 23 p. Le même abbé Reure nous envoie une notice (extr. de la *Revue du Lyonnais*) sur l'*Écrivain Claude du Verdier* (1565-1649), personnage dont le seul mérite est d'être le fils d'Antoine du Verdier, le bibliographe. Lyon, Waltener, 1901, in-8°, 43 p.

Le texte inédit que MM. G. Vallé et Parfouru nous donnent sous le titre de *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye* 1553-1587 [1], est en réalité le *Brief discours de la vie de Mme Claude du Chastel, dame de la Moussaye*, rédigé entre 1587 et 1592 [2] par le mari de la défunte [3]. C'est avant tout l'histoire du parfait et inaltérable amour d'un jeune gentilhomme réformé pour sa cousine, ardente huguenote. Et, à cet égard, comme tableau de mœurs du XVIe siècle, ces *Mémoires* sont des plus intéressants. Nous sommes trop habitués à vivre dans un XVIe siècle débauché et truculent; il y avait, sous les Valois, des hobereaux qui menaient une vie relativement tranquille, qui ne prenaient qu'une part assez restreinte aux guerres civiles, qui filaient le parfait amour avec leur épouse légitime et pouvaient se vanter de n'avoir pas, en seize ans, découché plus de six nuits de suite. Il est vrai qu'ils se mariaient jeunes et qu'ils n'hésitaient pas à se remarier [4] : Charles Gouyon pleura six ans sa divine du Chastel, puis il convola avec Anne de la Noue, la fille du Bras-de-Fer.

S'ils ne présentaient pas ce genre d'intérêt, la valeur des *Mémoires* du baron de la Moussaye serait plutôt médiocre. Précisément parce qu'il a plus vécu auprès de sa « chère maîtresse » que sur les grandes routes où chevauchaient les hommes d'armes, l'auteur nous apprend peu de choses. L'épisode le plus curieux est celui du voyage du prince de Condé à Jersey, en novembre 1585 (p. 139-144). — Nous féliciterons les éditeurs du soin avec lequel ils se sont acquittés de leur tâche [5]. Notons, parmi leurs appendices, une lettre du pasteur Larroque, du 11 janvier 1663, sur la destruction de l'église de Plouër, et des lettres intéressantes sur la Révocation en Bretagne, les enlèvements d'enfants et l'arrestation des fugitifs (p. 179-183).

1. Paris, Perrin, 1901, in-8°, XXXIV-248 p., 32 pl., heureusement choisies et bien exécutées. Une carte. Des pièces d'archives et des notices généalogiques, un index.

2. Les dernières pages rendent invraisemblable l'hypothèse d'une rédaction postérieure au remariage de l'auteur.

3. Le premier tiers du ms. est du XVIe siècle; il a sans doute été écrit par l'auteur ou sous sa dictée. Le reste (voy. la pl. de la p. 2) est du XVIIe siècle, c'est donc une copie (Gouyon mourut en 1593).

4. Ces remariages s'expliquent par l'âge peu avancé auquel meurent souvent ces jeunes femmes, victimes, après une de leurs nombreuses couches, de l'ignorance des médecins du temps. Inversement, les femmes à trois ou même à quatre maris ne sont pas rares au XVIe siècle.

5. P. XXV, n. 1. Walsingham est qualifié d' « historien anglais. » Lisez : « ministre. » P. 168 et 169, les éditeurs sont-ils bien sûrs que le nom de la seconde femme de François de la Noue doit se lire de Luré et non de Juré?

Les documents recueillis par M. l'abbé J. Lestrade sur *les Huguenots en Comminges*[1] sont presque tous extraits des archives de Muret (où se trouvent en particulier les papiers des États de Comminges) ; ils intéressent surtout le bas Comminges[2]. Ce n'était pas un pays huguenot[3]; mais il était menacé par ses voisins, les huguenots du pays de Foix, et souvent traversé par les bandes qui opéraient en Gascogne, particulièrement celles du roi de Navarre[4]. Par suite, *les Huguenots de Comminges* forment un utile complément aux *Mémoires* de Monluc; ils contiennent quelques lettres inédites de ce capitaine. Une chose apparaît avec beaucoup de netteté dans ces documents commingeois : c'est de quelle façon et pour quelles raisons la Ligue s'est constituée en ce pays. Dès le 26 juillet 1563, Monluc invite les habitants à former une « confédération ; » il leur cite l'exemple des autres provinces. Mais déjà le mouvement a commencé chez les paysans, mouvement pour se défendre contre les pillards; or, en Comminges, les pillards ce sont les huguenots. Ces premières ligues (au début la noblesse se fait plutôt tirer l'oreille pour y entrer) sont donc une tentative d'organisation spontanée, comme les fédérations de 1789. Ce sont, encore en 1587, des fédérations contre les auteurs de « voleries, meurtres et violements, » contre ceux qui veulent forcer le paysan à payer l'impôt, contre la misère qui le force à se retirer en Espagne, « et les aultres quy sont demeurés sont au pain quérant; » en présence de l'impuissance des pouvoirs publics, les Commingeois s'unissent pour se défendre eux-mêmes. C'est seulement en mars 1589 que les États adhéreront à la Sainte-Union[5]. Cela n'arrête pas d'ailleurs le mouvement d'organisation spontanée. En dehors du gouverneur nommé par Mayenne, en dehors des États,

1. Paris, Champion, et Auch, Cocharaux, 1900, 1 vol. in-8°, XI-428 p. (*Arch. hist. de la Gascogne*, 2e sér., fasc. 5). Appendices et index.

2. Il y a un appendice sur Saint-Bertrand.

3. La pièce I, datée entre « 1553-1560 », ne saurait être antérieure à 1560. Elle témoigne d'un état de désorganisation sociale qu'on ne trouve pas avant François II.

4. M. Lestrade, qui a rempli avec une parfaite impartialité son rôle d'éditeur, établit (p. 56) que le pillage de Lombez et de Samatan par les huguenots en 1569 est une légende. Il n'y eut pas de Saint-Barthélemy en Comminges.

5. Ils y adhérèrent de nouveau le 18 juin 1589. Pourquoi cette seconde manifestation? La réponse est p. 155 : « Attendu que le Roy s'est rendu du cousté de l'hérétique... » Ici (n. 2), M. Lestrade dit : « A l'aide de cette calomnie, qui malheureusement trouva créance, les ennemis du roi travaillaient à la rendre impopulaire. Il est notoire que Henri III ne fut pas hérétique. » D'accord. Mais le texte ne dit pas cela. Il dit que « le Roy s'est rendu du cousté de l'hérétique... » Cela n'est nullement une calomnie, puisque le 30 avril précédent le roi avait signé avec « l'hérétique » le traité du Plessis-lez-Tours.

les villages se syndiquent entre eux (avant 1591) pour « reduyre les gens volleurs et hommes de mauvaise vye, courir sus lesdits volleurs et assassinateurs criminels. » Ces *ligues campanères*, ces « prétendues ligues, » ces « prétendus villages confédérés » sont d'abord vus d'un mauvais œil par l'Union officielle. Mais le gouverneur Villars et le parlement de Toulouse sont bien obligés de les tolérer, de les autoriser à s'imposer et à s'armer, et nous voyons même les délégués des communautés associées prendre séance aux États, ce qui ne les empêche pas de conclure des trêves particulières avec leurs voisins huguenots du comté de Foix[1]. Il y a là un véritable essai de gouvernement local.

La grande Ligue, la Sainte-Union, perdit de bonne heure des partisans (dès le début de 1590)[2], et il y eut en Comminges un parti royaliste. Cependant, la reconnaissance de Henri IV ne s'opéra pas sans difficultés; il y eut des résistances jusqu'en 1596[3]. M. de Lestrade donne des documents qu'il a réunis une édition soignée et son commentaire est généralement exact[4]. Une sobre introduction fait ressortir le caractère moins religieux que politique de ces événements[5].

Dans la série *Les Protestants d'autrefois*, inaugurée par M. Paul

1. Les États essayèrent vainement, en 1592, de les absorber dans une grande ligue commingeoise, placée sous l'autorité de l'Église. Le point de vue religieux apparaît peu dans les ligues campanères.

2. On parle aux États « de la division qu'est entre les habitans du pays contre l'association et Union... » (p. 172).

3. Les derniers ligueurs encourageaient les paysans à ne pas payer l'impôt royal. D'autre part ces paysans, ne comprenant rien à la volte-face des hauts personnages de la province, se croyaient trahis.

4. Signalons une erreur sur Emmanuel de Savoie, marquis de Villars (voy. sa commission, p. 193), à qui M. Lestrade donne le prénom de son grand-père, Honorat (p. 190). Il manque quelques notices sur les noms propres. En se renfermant dans les archives muretaines, M. Lestrade s'est condamné à ne voir qu'un côté des choses, le côté le plus défavorable aux huguenots. — Les quelques documents qu'il donne pour la période 1621-1632 ne sont pas suffisamment reliés par lui à l'histoire générale.

5. « Ce serait (p. x) s'abuser étrangement que d'y chercher une préoccupation religieuse quelconque. » Il y a là une manifeste exagération. Assurément, les guerres civiles en vinrent très vite, surtout après 1572, à n'avoir de religieux que le nom; on en pourrait dire autant des croisades, et dire aussi que les guerres révolutionnaires n'ont pas été des guerres pour la liberté. Lorsqu'une guerre se prolonge, quelle qu'en soit la cause initiale, elle devient une guerre comme les autres, une occasion de pillage et un moyen de domination. Il n'en reste pas moins que les guerres de religion ont commencé par être des guerres religieuses. — Tous les documents sont en français, sauf (p. 341) une formule d'abjuration en langue d'oc.

de Félice, M. Henry Lehr s'est chargé de la *Vie et institutions militaires*[1]. Au moyen des Archives de la guerre, des Mémoires de chefs huguenots et de quelques documents provinciaux issus du département d'Eure-et-Loir[2], il étudie successivement les armées huguenotes des guerres de religion, la situation des réformés dans l'armée française sous le régime de l'Édit de Nantes et celle des régiments protestants étrangers, les effets militaires de la Révocation, les corps de réfugiés[3]. Il montre, au début des guerres civiles, l'organisation militaire des huguenots calquée sur leur organisation religieuse; mais, cette organisation fédérale, les chefs la brisent lors de l'entrée en campagne pour former de nouvelles unités tactiques. Dans cette armée de croyants, M. Lehr signale, après La Noue, l'intrusion des soldats de métier, qui lui inoculent de bonne heure tous leurs vices. Il recherche les conceptions militaires des hommes de guerre et des théoriciens huguenots, La Noue[4], d'Aubigné, du Plessis-Mornay, les Camisards, dont il rapproche avec raison la stratégie de celle des Boers. Comme il était inévitable, M. Lehr s'est laissé trop complètement prendre par son sujet et il a tendance à considérer comme spécifiquement huguenots des usages[5], des habitudes que l'on retrouve dans toutes les armées du même temps. Il a raison de constater la persistance de l'élément protestant dans les troupes françaises après la Révocation, mais c'est abuser du silence des textes qu'affirmer que la liberté de conscience du soldat, — j'entends du soldat *français*, — était respectée au XVIIIe siècle[6]. M. Lehr termine par des pages inté-

1. Paris, Fischbacher, 1901, in-12, VIII-332 p. Une notice bibliographique et un index. Quelques pièces, notamment des listes de conversion.

2. C'est assez dire que, du côté provincial, l'information de M. Lehr est insuffisante.

3. Ce plan, très clair, n'est pas toujours scrupuleusement respecté. Il est question de Rohan et des Camisards (ch. VI et VII) avant le chapitre sur l'Édit de Nantes. Sur les régiments protestants étrangers (suisses), il fallait citer le *Ludwig Pfyffer* de Segesser.

4. Il ne connaît malheureusement que le La Noue des *Discours*, mais non pas la lettre aux États de Flandres de 1576. Voy. mon *La Noue*, p. 91 et suiv.

5. Par exemple, p. 64, celui du cantonnement.

6. P. 283 et suiv. De même, p. 186, le fait que les moines espagnols conseillaient de tuer les Français comme hérétiques ne prouve nullement que « dans les régiments qui guerroyaient en Flandres ou dans le Roussillon, la proportion des protestants ait été bien forte. » Depuis le XVIe siècle, le fanatisme espagnol considérait la nation française, en bloc, comme hérétique, puisqu'elle commettait le crime inexpiable de tolérer l'hérésie. P. 21, M. Lehr a raison d'établir une distinction, pour le XVIe siècle, entre l'alliance avec l'étranger et l'appel de troupes étrangères. Mais c'est faire aux protestants la partie trop belle que de ne pas parler de la fameuse lettre adressée par les Rochelois à

ressantes sur l'organisation du service de santé à la fin de l'ancien régime.

C'est devenu un jeu de compléter l'incomplet Berger de Xivrey. M. Baguenault de Puchesse apporte sa part : quatorze lettres inédites (de 1589 à 1595) de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers[1], provenant de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg[2].

Je ne saurais terminer cette partie du *Bulletin* sans toucher à une question générale soulevée récemment par M. N. Weiss, à propos de la thèse ci-dessus mentionnée de M. H. Patry. Sous ce titre, *Le XVIe siècle devant le haut enseignement*[3], M. Weiss proclame « qu'il serait temps enfin de faire cesser l'ostracisme dont l'enseignement supérieur semble frapper l'étude du XVIe siècle en France. » On pensera peut-être que le mot d' « ostracisme » est bien gros; et lorsque M. Weiss déclare que ni à la Sorbonne, ni au Collège de France, ni ailleurs on ne trouverait « un seul cours sur l'histoire du XVIe siècle français, » je puis lui certifier que, s'il n'existe en effet, nulle part en France, de *chaire* consacrée au XVIe siècle, plusieurs professeurs, dans nos Universités, ont consacré au XVIe siècle une ou plusieurs années de *cours*. Dire « qu'on ne peut guère ouvrir un livre français [sur le XVIe siècle] sans y trouver peu ou point d'idées générales, une critique nulle ou insuffisante, des jugements puérils ou surannés, bref des lacunes révélant celles de l'enseignement officiel, » c'est rayer de notre littérature quelques travaux excellents, parmi lesquels je citerai seulement celui de M. Ferdinand Buisson et ceux de M. Abel Lefranc[4]. Il n'en reste pas moins que les observations de M. N. Weiss ont leur valeur. Le siècle qui ouvre l'âge moderne, qui pose tous les problèmes intellectuels, moraux, sociaux dont nous cherchons encore la solution, ce siècle mériterait sans doute mieux que des cours isolés, semés un peu au hasard sur les affiches

Élisabeth, le 12 nov. 1572; ils la reconnaissaient pour « leur Royne souveraine et Princesse naturelle. »

1. *Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers...* Paris, 1900, in-8°, 21 p. (extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*).

2. Copies à la Nationale, *Nouv. acq.* 6282. A noter, p. 11, la façon charmante dont Henri annonce à Nevers sa rentrée dans Paris : « Yl me tarde que je vous puyse fère la bienvenue an ma méson dû Louvre et cervyr de commyssayre pour vous remetre en possesyon de la vostre, laquelle j'ay nétoyée avec le reste de cete vylle des fascheus hostes quy y estoyent. »

3. *Bulletin du protestantisme français*, 15 févr. 1901, p. 107-109.

4. De nombreux jeunes gens se mettent d'ailleurs à l'étude du XVIe siècle. Des travaux se préparent, à l'heure actuelle, sur Guill. du Bellay, le cardinal de Tournon, etc. Mais il est très vrai que ce travail n'est encore ni organisé ni suffisamment dirigé.

blanches : une chaire de l'histoire de la Renaissance et de la Réforme ne serait pas déplacée dans quelques-unes de nos Universités, ni des conférences, spéciales à l'historiographie et à la littérature de cette période, à l'École des hautes études[1]. Il y a évidemment un intérêt national à éviter le désagrément que M. N. Weiss nous fait prévoir : « Et il arrivera sans doute comme cela est arrivé, par exemple, pour l'étude du vieux français, que nous nous occuperons de cette histoire quand on s'en sera occupé à l'étranger. » *Quod omen Di avertant !*

XVIIe SIÈCLE. — Philippe de Béthune, frère de Sully, fut ambassadeur à Rome de septembre 1601 à juin 1605. On était encore au lendemain de l'absolution du roi, et l'Espagne était, ou se croyait, à Rome toute-puissante. Heureusement, Béthune pouvait compter sur un pape avisé, timoré mais sage, Clément VIII Aldobrandini. A force de souplesse, d'ingéniosité, il arrive à reconstituer dans le sacré collège un parti français ; il fait un pape, Léon XI ; il joue le rôle d'arbitre souverain, d'accord avec le cardinal de Joyeuse, dans le conclave d'où sortit Paul V. La correspondance de Béthune était conservée au château de Sully. M. l'abbé COUZARD[2] nous donne le résumé de ces documents, auxquels il a joint quelques originaux et copies conservés à la Bibliothèque nationale et des pièces des Archives vaticanes. Comme on peut s'y attendre, le livre présente un réel intérêt général : c'est, vue de Rome, l'histoire de quatre années de la politique européenne. La conspiration de Biron, la succession d'Élisabeth et l'avènement de Jacques Ier, les menées du jésuite Persons contre les catholiques loyalistes anglais, protégés par la France, la question de la Valteline, la prise d'Ostende, la conspiration d'Henriette d'Entragues, la lente préparation du conclave qui devait se réunir à la mort de Clément VIII, les intrigues du second conclave, tels sont les sujets sur lesquels M. Couzard apporte, sinon des détails tout à fait nouveaux, du moins une note qui manquait encore, la note romaine[3].

Le travail, analysé plus haut, de M. C. Cabrol sur Clairac nous avait conduits en Agenais. C'est à la même province que se rapportent

1. Satisfaction partielle vient d'être donnée à ce vœu, en ce qui concerne l'histoire littéraire, par la nomination de M. Lefranc à l'École des hautes études.

2. *Une ambassade à Rome sous Henri IV (sept. 1601-juin 1605) d'après des documents inédits.* Paris, Picard [1900], in-8°, x-416 p. Thèse de la Faculté des lettres de Bordeaux.

3. Il aurait pu, quoi qu'il en dise dans sa préface, être moins avare de documents. Les fautes d'impression, malgré un erratum insuffisant, sont en nombre. La p. 225 répète la p. 18 (sur la naissance du dauphin). P. 269, pour que soit intelligible la phrase de Philippe III sur son ambassadeur, il faut retraduire le mot « un correcteur » en espagnol et lire : « un corrégidor. »

les volumineuses *Études* de M. le Dr L. Couyba[1]. Il s'agit ici de la Fronde, qui commence en Agenais par une révolte contre l'insupportable hauteur du duc d'Épernon. Condé bénéficie de ces dispositions. Cependant, la ville d'Agen reste dans une large mesure fidèle à la royauté. Un de ses consuls, Bernard de Faure, ose résister en face au peu endurant vainqueur de Rocroy, et, devant les barricades d'Agen, Condé trouve une seconde Lérida. Aussi d'Harcourt s'appuie-t-il sur cette place. Contre Bordeaux révolté, Agen devient le centre du royalisme en Guyenne : on y transfère le Parlement, on y rétablit la chambre de l'Édit.

Pour retracer cette histoire de cinq années, M. le Dr Couyba s'est livré à des recherches prodigieuses. On se fera difficilement une idée de la masse énorme de documents de toute provenance qu'il cite ou qu'il analyse. Évidemment, ses deux volumes ne sont pas d'une lecture facile, et les lignes générales du sujet y sont noyées sous l'abondance touffue des détails. Mais ils seront indispensables à qui voudra désormais étudier la Fronde en province, et même la Fronde tout court; car M. Couyba n'a pu raconter la Fronde en Agenais sans parler beaucoup de la Fronde en Guyenne, et un peu ailleurs.

Sous ce titre, *La Noblesse française sous Richelieu*[2], M. le vicomte G. d'Avenel réédite, en un format plus maniable et en supprimant les références, le livre II de son ouvrage sur *Richelieu et la monarchie absolue*. Un seul chapitre (et dont les éléments sont pris à d'autres parties de l'ouvrage ci-dessus) a été intercalé dans le texte primitif : il a pour objet la noblesse d'église[3].

« Ce livre n'est pas une œuvre de polémique. » Tel est l'*Incipit* de *Bossuet et le protestantisme, étude historique*[4] par M. L. Crouslé, et, de bonne foi, l'auteur a cru faire, en l'écrivant, un pas décisif « vers cette réconciliation et cette paix religieuse qui fut l'objet de la constante préoccupation de Bossuet. » Je doute fort que le succès couronne cette espérance. M. Crouslé se croit impartial, et le voilà qui part en guerre contre « des partis violents, en posses-

1. *Études sur la Fronde en Agenais et ses origines.* 1er fasc. : *le Duc d'Épernon et le parlement de Bordeaux* (1648-1651). Villeneuve-sur-Lot, R. Leygues, 1899, in-8°, 160 p. 2e fasc. : *D'Harcourt et le prince de Condé. La fin de la Fronde* (1651-1653). Ibid., 1900, in-8°, 492 p. La table, dite cependant générale, et l'index ne portent que sur la seconde partie.

2. Avec le surtitre *Étude d'histoire sociale.* Paris, Colin, 1901, 1 vol. in-18, 361 p.

3. La numérotation des chapitres a été changée, parfois aussi leur titre. Par exemple, le chapitre VI : « Les mariages et les mœurs, » est devenu : « Les mariages et la filiation. »

4. Paris, Champion, 1901, 1 vol. in-8°, XIV-289 p.

sion de la puissance publique, et qui se font obéir sans être obligés de se faire connaître » (p. II); qui voit (p. IV) dans le protestantisme « un mouvement de révolte et de haine »; qui dénonce (p. 84) « les protestants presque souverains de la société depuis un certain nombre d'années, » souverains qui n'ont pris le pouvoir « que pour humilier et domestiquer, en l'insultant, la majorité catholique de la nation. »

On prévoit ce que va devenir l'histoire en des mains aussi passionnées. Au Bossuet si finement nuancé de M. Rébelliau[1], M. Crouslé substitue un Bossuet impeccable et qui n'a pas eu de « variations. » Si Claude, si Jurieu, « l'aïeul (p. 48) de tous ceux qui détestent l'ancienne France, » si Basnage, si Leibnitz n'ont pas accepté les propositions d'union de Bossuet, « c'est que leur charité (p. 30) n'était pas égale à la sienne. » Toujours il a raison, et eux, tort[2].

M. Crouslé s'installe en Bossuet comme en une citadelle, il en épouse toutes les idées, il en prend les attitudes; et deux siècles ont passé en vain. Il finit par interpeller Jurieu à la seconde personne; il parle encore au nom de Bossuet dans sa conclusion, où il anathématise le mécanisme moderne, et, puisqu'il faut l'appeler par son nom, le « renanisme. » Car Renan a sa place, tout sulpicien qu'il ait été, et aussi Richard Simon[3], encore qu'il fût oratorien, dans cette histoire des controverses de Bossuet et des protestants. — En vérité, je ne crois pas que M. Brunetière lui-même se soit aussi complètement identifié avec son héros[4].

1. Voy. *Revue de l'histoire des religions*, 1900, p. 445.

2. De même, lorsque M. Crouslé parle des guerres du XVIe siècle, ce sont toujours les protestants qui ont commencé.

3. Inutile de dire que cet ennemi de Bossuet (p. 272) ne sentait pas « sa conscience bien nette. »

4. M. Crouslé croit, comme Bossuet, que l'ordre qu'il faut suivre en matière de religion est « d'apprendre de l'Église ce qu'on doit croire de l'Écriture et de l'Écriture ce qu'on doit croire de l'Église. » Mais, dirait Montaigne, nous voilà au rouet! — Il écrit, sérieusement (p. 101), que Bossuet « n'était pas moins capable que tel de nos savants d'aujourd'hui de lire les textes originaux. » — Il paraît n'avoir lu des œuvres des adversaires de Bossuet que les citations qu'en donne Bossuet lui-même. Il néglige les publications et travaux historiques récents, la requête de Bossuet à Louis XIV contre les protestants de Bois-le-Vicomte, l'article de M. Lemoyne dans la *Revue de Paris* sur les évêques et les nouveaux convertis (n° du 15 nov. 1900). Il est loin de penser, comme M. Rébelliau (*Bossuet*, p. 115), que la thèse de Bossuet « de l'autorisation officielle de la guerre civile par les synodes protestants de France » est « erronée. » Car M. Crouslé est beaucoup plus *bossuétiste* que Bossuet lui-même. — Comparant (p. 92) l'Angleterre à la France, il dit que jamais chez nous il n'y a eu d'autorité laïque pour nous demander, sous la surveillance des gens de

A se réfugier ainsi dans le passé, M. Crouslé a gagné quelque chose. Il a vu, dans toute sa grandeur, le drame moral qui se jouait à la fin du XVIIe siècle, et sa robuste franchise ne dissimule et n'atténue rien. Il reconnaît (p. 41) que « catholiques et protestants ne s'entendront jamais sur le point de départ, quelques concessions qu'ils puissent se faire réciproquement sur des points particuliers. » « Le nœud de la question, dit-il excellemment (p. 37), était... dans la faculté qu'ont ou que peuvent avoir les particuliers de former leur foi en eux-mêmes. » Bossuet eut le grand mérite de forcer Claude et Jurieu à lui concéder ce point, à savoir que, d'après eux, il y a « autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de têtes[1]. »

Cet individualisme religieux et l'évolutionisme qui en découle, M. Crouslé ne les admet, ne les comprend pas plus que Bossuet. Mais, ajoute-t-il douloureusement (p. 49), dans cette « lutte corps à corps, non seulement de deux hommes, mais de deux sociétés..., l'on sait laquelle des deux est aujourd'hui vaincue et comme dissoute par l'esprit nouveau, après bien des révolutions. » M. Crouslé n'essaie pas, lui, de nous faire croire à la *modernité* de Bossuet[2].

Les libertins, qui attirèrent sur eux les foudres du grand évêque,

police : « Que croyez-vous de la présence réelle [ou de la grâce] ? Vous êtes-vous « acquittés de vos obligations religieuses ? Avez-vous communié et jeûné aux jours « prescrits ? » On croit rêver quand on lit de pareilles choses, dans le pays des formulaires et des billets de confession, des conversions par voie administrative, des procès d'hérésie faits à des cadavres, dans le pays (ici M. Crouslé ne me contredira pas) des persécutions révolutionnaires et napoléoniennes, dans le pays de l'ordre moral.

1. M. Rébelliau a d'ailleurs montré (p. 152) que Bossuet était lui-même en grande partie l'involontaire auteur de cette dernière « variation » du protestantisme. La Réforme était grosse de la libre pensée; il en a été l'accoucheur.

2. Il le félicite avec raison (p. 104) d'avoir « bien vu que le protestantisme n'avait aucun moyen logique d'entraver le progrès du socinianisme, qui est bien près de l'abandon de tout dogme religieux. » — Il fait parfois de singuliers aveux. Il confesse que Bossuet n'était pas un historien « désintéressé » (p. 39); avant tout, il craignait « que la faiblesse de sa réponse ne compromît le salut d'une âme. Il répondit en *habile* théologien [je souligne], *quoique la simple raison n'y trouve peut-être pas son compte.* » Qu'importe (p. 53) que l'*Histoire des variations* ne soit pas impartiale, puisque c'est « un ouvrage destiné expressément à combattre le protestantisme » ? De leur côté, les protestants « ont leurs historiens, » auxquels M. Crouslé donne licence d'écrire l'histoire « sous le jour qui convient à leur intérêt. » Que devient, en tout cela, l'intérêt de la vérité ? — P. VI, contre la légende d'un Bossuet persécuteur, M. Crouslé montre triomphalement l'évêque de Meaux invoquant « le témoignage des protestants de son diocèse... tant il craint peu d'être démenti. » Je le crois bien : il aurait fait beau voir qu'ils le démentissent !

les burlesques, les goinfres, Ninon de Lenclos, Boursault, Sai
Amant, Chaulieu, des Réaux, tels sont quelques-uns des sujets q
dans *Autour du XVIIe siècle,* M. Pierre Brun égratigne d'une plu
fine et piquante[1]. Certes, sur aucun de ces sujets, il n'appo
rien de très nouveau[2]. Il nous rappelle seulement que, sous
pompes empesées du « grand siècle, » toute une foule grouilla
s'agitait, et qui n'avait rien de très louisquatorzien. Cela non p
n'est pas bien nouveau, mais il n'est pas inutile de le redire[3].

C'est aussi à ce « grand siècle, » — dans lequel, contrairement
mot de Cousin, tout n'est pas grand, — qu'est surtout consacré
deuxième série de conférences mondaines de M. Victor du Bl
Elles ne valent ni plus ni moins que les précédentes[5]. Si l'au
n'est pas un érudit, du moins a-t-il beaucoup lu, et il a certaine
enseigné bien des choses au public spécial auquel il s'adressait.

Histoire du travail. — M. Louis Morin, typographe troyen,
connu par d'utiles et consciencieuses contributions à l'histoi
travail[6], nous donne aujourd'hui ce qu'il appelle lui-mêm
« œuvre de prédilection, » une *Histoire corporative des artis*
livre à Troyes[7]. Cet ouvrage ne pouvait avoir ni les dimensi
l'intérêt de la *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier (la v
Troyes n'est guère que le berceau des *Almanachs* et de la *Biblio*
bleue), mais M. Morin a tout fait pour le rendre instructif[8], e

1. Grenoble, Falque et Perrin, 1901, in-16, vii-408 p.

2. Le style, mélange d'archaïsme et de néologisme, est spirituel ju
fatigue. Je pardonne à M. P. Brun de faire de son livre, à force de
non enguillemettées, une sorte de centon des auteurs dont il parle, ma
quoi respecter même l'orthographe des fragments qu'il enchâsse ainsi
prose? — Je lui signale, p. 159 : « *la* Notizie scritte, destinée... » et
« La mas segura es*t* dudar. »

3. P. 88, il s'étonne que « les avocats ne plaident pas au criminel.
l'art. 162 de l'ordonnance de Villers-Cotterets n'autorisait en matière cri
ni la plaidoirie ni l'assistance d'un conseil.

4. *La Société française du XVIe au XXe siècle.* 2e sér. : *XVIIe siècl*
Prédicateurs. — Le Cardinal de Retz. — La Famille de Mazarin. — A
Scudéry. — Les Amis de Mme de Sévigné. — Modes et costumes. Paris, P
1901, 1 vol. in-12, xii-331 p.

5. Voy. *Rev. hist.*, 1900, t. LXIII, p. 311.

6. Citons en particulier : *Les Associations coopératives de joueurs d'i*
ments à Troyes au XVIIe siècle. Troyes, 1898. *Essai sur la police des co*
gnons imprimeurs sous l'ancien régime. Paris, 1896. *Les Apprentis impri*
au temps passé. Lyon, 1898.

7. Troyes, Paul Nouel, 1900, 1 vol. in-8°, 306 p. Des pièces justifica
un index (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*).

8. Le sujet avait déjà été partiellement étudié par Corrard de Breb

pas reculé devant le fastidieux mais utile travail qui consiste à éplucher les minutes notariales. C'est ainsi qu'il a découvert, au XVIIe s., un très grand nombre d'imprimeurs dont le nom ne figure sur aucun livre sorti de leurs presses : « Beaucoup avaient un atelier et du matériel qu'ils exploitaient pour le compte d'autres imprimeurs de la ville. » Des imprimeurs en chambre, qu'on cherchait à faire travailler à bas prix, se coalisent en 1644 pour fixer un tarif minimum. A côté des compagnons réguliers, il signale les *alloués*, ouvriers non pourvus de l'apprentissage, inaptes à la maîtrise, mais qui n'en prélevaient pas moins leur part, au détriment des compagnons, sur le marché du travail. On trouvera également ici un grand nombre de contrats de sociétés commerciales, soit pour la publication d'un livre déterminé, soit pour l'exploitation permanente en commun d'un même fonds, soit entre Troyens et habitants d'une autre ville. M. Louis Morin n'a pas manqué de signaler les curieux rapports qui, à Troyes comme ailleurs, existèrent au XVIe siècle entre l'art typographique et l'hérésie protestante. Mais ici, il n'est parfaitement renseigné que sur un côté de la question[1].

Les historiens de l'avenir qui voudront décrire le régime du travail au XIXe siècle auront des facilités que M. L. Morin et ses émules n'ont pas connues. Au lieu de chercher péniblement, en groupant des minutes notariales et des préambules d'ordonnances, à se faire une idée plus ou moins exacte de la condition réelle des travailleurs, ils auront en mains, dans la collection de l'*Office du travail*, des statistiques sérieuses et précises, accompagnées d'une interprétation

Monceaux (les Le Rouge de Chablis sont venus à Troyes), Albert Babeau, Alex. Assier, Émile Soccard, Natalis Rondot.

1. P. 164, à propos de la condamnation de Macé Moreau, M. Morin hésite entre le 5 oct. 1546 ou 1549. L'*Hist. ecclés.* et Crespin disent 1550 ; M. N. Weiss (*Chambre ardente*, p. XXXVIII) la place (d'après X^2a 98 des Archives nationales) en 1546. — « Un libraire appelé Laurent de Normandie » est l'ami très connu de Calvin. « Un Picard nommé Antoine Marcou » est Antoine de Marcourt, le célèbre auteur des placards de 1534. Quant au *Livre des marchands* (attribué à Antoine de Marcourt, avec la date de 1544, par l'arrêt de condamnation de Moreau, et dont Brunet dit à tort : « Imprimé à Troyes par Macé Moreau »), ce n'est pas du tout (p. 165) un livre inconnu : le *Livre des marchands, fort utile à toutes gens pour cognoistre de quelles marchandises on se doit garder d'estre trompé*, imprimé par Pierre de Vingle en 1533, figure dans l'index de Vidal de Bécanis de 1548-1549 (*Bulletin du protestantisme français*, t. I, p. 354, et t. XVII, p. 331). — M. L. Morin a joint à son envoi un *Mémoire sur les sociétés de secours mutuels aux XVIe et XVIIe siècles à Troyes* (extr. du *Bulletin des sciences économiques et sociales*). On y remarquera surtout les contrats (véritables sociétés coopératives et syndicats de défense en même temps que sociétés de secours) des écorcheurs (1586) et des encordeurs de bois (1629).

rationnelle[1]. Recensements professionnels, statistiques des grèves, que ne donnerions-nous pas pour avoir, lorsqu'il s'agit des siècles passés, des documents de ce genre? Dès à présent, certaines publications de l'*Office* présentent un intérêt proprement historique. Les deux volumes parus sur les *Associations professionnelles ouvrières*[2] s'ouvrent par une introduction[3] sur l'histoire de ces associations depuis 1791 et, par endroits, depuis des dates antérieures (le plus ancien document cité est de 1498). On y rencontrera, bien classés, d'utiles renseignements sur la législation de l'ancien régime et des régimes modernes en matière de coalition, sur les compagnonnages, les sociétés de secours mutuels, l'origine des syndicats. L'historien trouvera également à glaner en tête des chapitres relatifs à chaque profession, de même que dans l'introduction du volume sur les *Associations ouvrières de production* (XIXe siècle)[4].

H. Hauser.

Époque contemporaine. — L'histoire de la Révolution doit une mention reconnaissante à M. Minoret, qui a consacré un volumineux ouvrage à étudier les origines et les vicissitudes de la *Contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution*[5]. Elle fait partie, depuis cent dix ans, de notre régime fiscal et a traversé tout le XIXe siècle sans presque subir de modification. Elle en a, au contraire, éprouvé de multiples pendant les dix ans de la période révolutionnaire. Confondant en une seule masse les revenus de toute espèce, l'Ancien Régime avait superposé sur eux trois impôts distincts : taille, capitation et vingtième. La Constituante eut l'idée absolument nouvelle de substituer à ces trois impôts deux contributions nettement distinctes : la première (contribution foncière) frappant les revenus de la terre; la deuxième (contribution mobilière) ceux du commerce et de l'industrie et les richesses mobilières. De là la loi du 18 février 1791 : le loyer servait de base pour fixer le revenu et le revenu pour l'impôt; il y avait en plus des lois somptuaires. Le fonctionnement de la loi nouvelle fut défectueux. En

1. Publications de l'*Office du travail* (Impr. nat.), en vente chez Berger-Levrault.

2. T. I (agriculture, mines, alimentation, produits chimiques, industries polygraphiques), 1899, 1 vol. in-4°, IV-909 p. T. II (cuirs et peaux, industries textiles, habillement, ameublement, travail du bois), 1901, 895 p. Un troisième volume sera consacré aux métaux, céramique, verrerie, bâtiments, transports.

3. Rédigée sous la direction de M. Finance.

4. 1897, 1 vol., 613 p. L'introduction est surtout précieuse pour le mouvement de 1848.

5. Maurice Minoret, *la Contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution*. Paris, Rousseau, 1900, 1 vol. in-8° de 720 p.

l'an III, l'an V, l'an VII elle fut remaniée selon des inspirations variables. L'expérience permit d'asseoir finalement un régime qui ne s'inspirait plus de pures conceptions théoriques. M. Minoret ajoute de nombreux détails sur la manière dont entrèrent en exercice les diverses lois qu'il énumère et sur les résultats qu'elles réalisèrent. Son ouvrage sera utile à consulter pour l'histoire financière de la Révolution.

Il y a un livre intéressant à écrire sur les chambres hautes, c'est-à-dire sur les corps constitutionnels qui durent servir soit d'intermédiaire entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, — soit de contrepoids aux chambres basses qui exercent en général dans les États modernes les fonctions législatives, — ou qui enfin cumulent ces deux fonctions et quelques autres. Pour ne nous en tenir qu'à la France, tandis que, depuis 1789, on peut dire qu'il y eut une certaine unité de conception dans les chambres basses qui se succédèrent, les chambres hautes, installées par les régimes divers, dérivèrent de principes fort différents et figurèrent de manières fort variées cette représentation des aristocraties qui apparaissait à nombre d'esprits comme nécessairement constitutive d'un bon régime politique. M. Jules Rais a étudié avec une bonne méthode et une documentation suffisante les diverses solutions qui furent données de 1789 à 1815[1] : d'abord, comment fut conçue et tentée, sous la Révolution, la représentation des intérêts aristocratiques dans une chambre haute; comment elle échoua et quel fut le caractère de la division du pouvoir législatif; comment la représentation d'une aristocratie révolutionnaire apparut sous le Consulat et aboutit, sous l'Empire, à la création du sénat conservateur; comment la représentation de l'aristocratie « historique » fut organisée au moment de la première Restauration dans la Chambre des pairs; le changement qu'elle subit pendant les Cent-Jours et au moment de la seconde Restauration par l'établissement de l'hérédité de la pairie. Quelques pièces annexes bien choisies complètent cet utile volume.

L'ouvrage où lord Rosebery[2] a étudié les dernières années de la vie de Napoléon Ier sur le rocher de Sainte-Hélène retrouvera en France, dans l'excellente traduction de M. Augustin Filon, le grand succès de curiosité d'abord et de très vive estime ensuite que l'original a eu en Angleterre. Presque autant qu'à ce que ce volume peut nous

1. Jules Rais, *la Représentation des aristocraties dans les Chambres hautes en France* (1789-1815). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1900, 1 vol. in-8° de 348 p.

2. Lord Rosebery, *Napoléon. La dernière phase.* Traduit par Augustin Filon. Paris, Hachette, 1901, 1 vol. in-16 de XII-329 p.

apprendre sur la personnalité de Napoléon, l'intérêt public va à ce qu'il nous indiquera des pensées et du caractère d'un homme d'État qui, un jour ou l'autre, est susceptible d'être appelé à présider aux destinées de celle des nations de l'Europe dont, à l'heure actuelle, la politique peut avoir les plus graves conséquences : le choix du personnage de Napoléon, comme héros de son livre, n'a-t-il pas quelque chose de symptomatique chez le « leader » de l'impérialisme libéral ? Hâtons-nous de déclarer que ceux qui, dans l'histoire, cherchent autre chose que de l'histoire, seront déçus. A part quelques allusions ironiques au misérable ministère « tory » qui se fit le geôlier de Napoléon, nul passage de ce volume ne semble avoir été dicté par des idées politiques. Lord Rosebery n'a voulu faire et n'a fait qu'un livre d'histoire, ou plutôt qu'une série d'essais historiques sur Sainte-Hélène, ses hôtes, et naturellement, au premier plan, celui qui était venu y terminer la carrière la plus stupéfiante de l'histoire. Lord Rosebery connaît à fond la littérature de son sujet; s'il n'a recouru à aucune espèce de sources inédites, il l'a utilisée tout entière avec une méthode et une sûreté de critique de premier ordre; je ne crois pas qu'on ait jamais mieux analysé le degré de créance que présentent les différents récits de Sainte-Hélène; l'utilisation, au premier plan, des Mémoires de Gourgaud, récemment publiés, est entièrement légitime; il n'y a pas de doute que le récit de ce pittoresque officier dont nous avons entretenu ici même les lecteurs de la *Revue* est d'une valeur hors ligne pour l'histoire. Les portraits des personnages de second ordre sont sobres et pleins de justesse à la fois, et de finesse. Quant à celui autour de qui tout converge, il a été décrit avec mesure, critique et profondeur. Ce n'est peut-être qu'en ce qu'il admet un peu sommairement le *droit* que le gouvernement britannique avait de reléguer Napoléon à Sainte-Hélène que lord Rosebery se montre Anglais. En tout ce qui concerne la personne de Napoléon, sa psychologie, les mauvais procédés dont il fut victime, il apporte non seulement une impartialité irréprochable et cette sympathie intellectuelle pour son héros qu'il faut souhaiter à tout biographe, mais en plus une sorte de passion respectueuse et intelligente à le comprendre que l'on ne saurait priser trop haut. Il ne faut pas trop vulgariser le mot de chef-d'œuvre; nous ne dirons donc pas que le livre de lord Rosebery est un chef-d'œuvre, d'autant plus qu'il a ceci de particulier qu'il n'est pas un livre. Mais, parmi les ouvrages qui sont sortis des « loisirs d'un homme d'État, » il doit être placé au premier plan. Ce n'est pas une constatation dépourvue d'intérêt que d'observer, chez un homme qui peut être appelé à faire l'histoire, autant d'intelligence impartiale à la comprendre.

Les *Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot*[1] viennent s'ajouter à l'innombrable collection des mémoires militaires relatifs à l'Empire et à la Restauration. Leur éditeur, le comte Fleury, les a reçus de M. Georges Froberger, petit-neveu du colonel Biot, et les a accompagnés d'un court avant-propos, de quelques notes et d'un index des noms propres. Le colonel Biot naquit à Lille en 1778 et mourut dans la même ville en 1842. Il fut « un officier brave, intelligent et instruit, bon patriote, dévoué corps et âme à Napoléon. » Son propre témoignage confirme le dire de son éditeur. Si les Mémoires de Biot ne lui vaudront pas la gloire littéraire, ils révèlent, à coup sûr, un bon soldat et un homme de valeur. C'est comme aide de camp du général Pajol, de 1809 à 1815, qu'il vécut les années les plus glorieuses et les plus pleines de sa vie, et ceux de ses souvenirs qui s'y rapportent forment, sans contredit, les pages les plus intéressantes de son livre. Les récits des campagnes de Russie, d'Allemagne et de France ne seront pas renouvelés par ce volume. On y trouvera quelques épisodes intéressants et écrits en bon style. Rien de plus touchant et de plus lamentable que les efforts du brave Biot pour ramener à deux reprises en sûreté son vaillant chef blessé. La fin de la carrière de Biot fut moins troublée, mais moins glorieuse. L'histoire de ses garnisons sous la Restauration et la campagne d'Espagne, en 1823, ne rivalise pas avec l'épopée qui finit à Waterloo. La monarchie de Juillet, à laquelle il se rallia sans empressement mais sans difficultés, lui fut plus dure encore. A la suite de mésintelligences avec un de ses chefs d'escadrons, des délations vinrent le dénoncer au ministère. Il en fut victime et mis à la retraite le 7 janvier 1832. Ses protestations furent inutiles. Un portrait du général Pajol remplace, en tête du volume, la reproduction du seul plâtre qui ait existé de Biot et qui fut brisé par accident.

Depuis longtemps, les historiens de la Révolution et de l'Empire ont souligné tout ce qu'avait d'ambigu la physionomie de Bernadotte, le plus jacobin des maréchaux de l'Empire, le seul des nouveaux venus de la royauté qui ait gardé son trône après 1815. Le livre que M. Léonce Pingaud lui a consacré[2], s'il ne donne pas de lui d'une manière saisissante le portrait psychologique qu'on eût attendu et désiré, permet de suivre, avec grand détail, toutes les

1. *Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot...*, avec une introduction et des notes par le colonel Fleury. Paris, Vivien, 1901, 1 vol. in-8° de XII-554 p.

2. L. Pingaud, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8° de 452 p.

fluctuations de cette âme assez complexe. Dans ses relations avec Napoléon, dans sa rivalité avec lui avant l'Empire, puis dans ses rapports de maréchal à empereur, dans sa situation de prince royal de Suède, dans sa diplomatie à l'égard de son peuple, des Alliés et de la France, Bernadotte apparaît comme un homme plein d'arrière-pensées, désireux, avant tout, de jouer un rôle proportionné à son ambition, ne reculant pas devant des procédés mesquins ou indignes, capable de sentiments assez bas et soucieux uniquement de son intérêt personnel. Par ailleurs, on ne saurait lui dénier une intelligence très souple, des dons militaires de premier ordre, un sincère amour de la République qui ne l'empêcha pas d'être roi, un sincère amour de la France qui ne le détourna pas de la combattre. Il est difficile d'être entièrement juste pour lui, parce que trop de vilenies et de roueries viennent oblitérer, à nos yeux, les actes honorables de sa vie. En somme, il fut un exemplaire nullement médiocre de ce type singulier d'aventurier militaire et démocrate dont Napoléon fut l'éclatant modèle. S'il n'atteignit pas la prodigieuse fortune de celui qu'il regardait volontiers comme son rival, il fut un bon roi dont un peuple eut à se louer. Il est bien possible que si, selon son désir passionné, il eût été élevé au trône de France à la place des Bourbons, ce compatriote de Henri IV, adroit, souple et politique se fût trouvé, plus que ceux-ci, capable d'acheminer la France vers ses nouvelles destinées.

Le gros volume que M. Henry Berton a consacré à l'*Évolution constitutionnelle du second Empire*[1] constitue un répertoire de faits et de textes qui pourra rendre d'utiles services. L'auteur a pris le droit constitutionnel « pour centre et pour noyau de l'œuvre » et tenté de ramener à lui tous les faits de l'histoire politique. « Il s'agit de demander à celui-là les principes directeurs, à celle-ci le sens de ces principes. Il s'agit d'étudier l'histoire politique en fonction du droit constitutionnel. » Les textes des constitutions et des sénatus-consultes lui ont servi à établir les principes d'action du second Empire; l'auteur s'est appliqué à les juger, à fixer les doctrines dont ils dérivent et où ils mènent, et en a étudié l'application dans les textes constitutionnels qui en portent la marque. En même temps, il s'est efforcé de grouper autour d'eux tous les faits de l'histoire politique qui en découlent ou ont réagi sur eux et de mesurer l'influence qu'ils ont eue sur les événements et celle des événements sur

1. Henry Berton, *l'Évolution constitutionnelle du second Empire* (*doctrines, textes, histoire*). Paris, Alcan, 1900, 1 vol. in-8° de 770 p.

leur transformation. Une telle tentative était ardue. Il serait téméraire d'affirmer que M. Berton ait réussi d'une manière complète dans une entreprise aussi considérable et qui, à l'heure actuelle, est peut-être encore impossible à mener à bien. Sachons-lui gré dans tous les cas d'avoir exposé nettement l'histoire constitutionnelle du second Empire, d'abord dans sa période autoritaire, puis dans celle de transition, enfin, dans les mois très brefs de l'Empire libéral. Il a groupé et commenté de nombreux textes qu'il a recherchés avec quelque raison, beaucoup moins dans les assemblées dont le rôle en matière constitutionnelle fut fort limité, que dans les documents directement émanés de l'empereur ou de l'opinion publique, seule puissance qui ait partagé le pouvoir avec lui.

Sous la forme d'une œuvre d'imagination, l'ouvrage de M. A. Delorme est en réalité une étude historique[1]. C'est la reconstitution de l'état d'âme d'un sergent de zouaves et son histoire pendant les campagnes d'Algérie et d'Italie. Cet ouvrage présente les mêmes qualités que les précédents du même auteur (*Lettres d'un zouave, de Constantine à Sébastopol, 1853-1855; Journal d'un sous-officier, 1870*) : reconstitution exacte d'après les renseignements fournis par les sources les plus diverses, — en même temps que vivante et pittoresque, — de la vie du régiment, des pays théâtres des opérations, des engagements. Le présent volume est consacré aux opérations dans la petite et la grande Kabylie en 1856-1857 et à la campagne d'Italie jusqu'à la bataille de Palestro. L'ouvrage de M. Delorme est utile pour faire connaître l'esprit de cette armée du second Empire, qui s'illustra sur des théâtres si divers.

Il est difficile à un profane d'apprécier, en connaissance de cause, le livre où le général Bonnal a étudié *Sadowa*[2]. Ce n'est pas, en effet, une description de la campagne ou de la bataille qu'il a voulu nous donner, mais seulement une étude de stratégie et de tactique générales qu'il a entreprise. Il l'a menée avec beaucoup de précision et de clarté, et le lecteur voit avec une facilité assez grande les moments successifs de la bataille. Le général Bonnal n'a pas voulu seulement faire une œuvre de conteur, mais aussi de critique, et il soumet à un examen sévère les plans et les manœuvres de l'état-major prussien. La victoire ne lui en paraît pas une justification suf-

1. Amédée Delorme, *Sous la Chéchia. Carnet d'un zouave. De la Kabylie à Palestro* (1856-1859). Paris, Berger-Levrault, 1901, 1 vol. in-8°, 337 pages.

2. Général H. Bonnal, *Sadowa. Étude de stratégie et de tactique générale.* Paris, Chapelot, 1901, 1 vol. in-8° de 193 p.

fisante. L'état-major prussien était loin, en 1866, d'avoir une juste conception de « la guerre napoléonienne. » Mais il sut tirer parti, jusqu'en 1870, de l'expérience acquise et évita de retomber dans ses fautes. En somme, la bataille de Sadowa a été gagnée par suite de l'heureux effet d'une imprudence commise par l'armée prussienne. Une telle conclusion paraît de nature à rendre singulièrement sceptique sur la valeur de la stratégie, et l'on se sent incliner vers les conceptions que Tolstoï énonce dans son célèbre roman de la *Guerre et la paix*. Le général Bonnal explique d'une manière assez lucide comment il serait fort peu judicieux de se laisser aller à cette impression. Une bataille ne se gagne forcément ni suivant un plan préconçu, ni uniquement par la valeur des troupes. L'intelligence du général semble résider avant tout, autant que dans l'imagination d'un plan de bataille, dans le talent de disposer ses troupes de telle sorte que leur concentration puisse se faire aisément quel que soit le plan adopté par l'armée ennemie. Iéna et Auerstædt, tout comme Sadowa, ont été des victoires causées par une erreur initiale. Cela ne veut pas dire que le général allemand pas plus que Napoléon aient été indignes de leur tâche; mais seulement que le génie militaire doit consister autant dans une certaine faculté d'imagination et d'adaptation aux circonstances que dans une faculté stratégique, capable de s'égarer comme tout calcul humain. La valeur de l'instrument militaire, de l'armée, demeure un facteur prépondérant de la victoire.

Il y a plusieurs années déjà que j'ai eu le plaisir de signaler ici même la haute valeur des volumes où M. Pierre Lehautcourt avait raconté les campagnes de la défense nationale. Il faut le remercier très sincèrement de compléter son œuvre et, après en avoir écrit la deuxième partie, d'en commencer la première. Son nouveau volume[1] est le premier d'une série où il se propose de raconter la guerre contre les armées impériales et qui, jointe à ses publications antérieures, constituera une histoire complète de la guerre de 1870-1871. Sans doute, logiquement et chronologiquement, cette première partie aurait dû être écrite avant l'autre. La modestie de l'auteur qui préférait primitivement se restreindre est son excuse. L'œuvre n'y perdra rien. Une nouvelle édition des guerres de la défense nationale permettra à M. Lehautcourt de refondre le tout en un ensemble harmonieux qui constituera, sans contredit, la meilleure histoire que nous ayons de ce qui demeurera longtemps pour nous « la guerre »

1. Pierre Lehautcourt, *Histoire de la guerre de* 1870-1871. T. I : *les Origines*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901, 1 vol. in-8° de VII-414 p.

par excellence. Il faut redire, car la comparaison s'impose, à quel point cette œuvre est supérieure comme ordonnance, comme ton, comme convenance, comme sens historique à celle de M. A. Duquet, anecdotique, passionnée, « journalistique, » et où vibrent une foule de sentiments incompatibles avec le sang-froid de l'historien. Sans apporter de documents inédits, sans même peut-être avoir une connaissance absolument approfondie de tous ceux qui ont paru relativement à son sujet, M. Lehautcourt a bien autrement mérité de la science historique, sinon de la littérature de combat. Son dernier volume est d'ailleurs en progrès comme art de composition et d'exposition sur les précédents, et fait attendre les suivants avec impatience.

Sous le titre de *Gens de Bretagne*[1], M. Olivier DE GOURCUFF a publié un volume de mélanges littéraires et historiques que M. A. de la Borderie a présenté dans une préface. Il y a un peu de tout dans cet ouvrage où sont réunis et distribués assez confusément quantité de morceaux parus dans diverses revues. Les premières divisions intitulées : *Sur le seuil, les Saints et les Héros*, *Trois pages d'histoire*, n'ont pas grand'chose qui touche à l'histoire contemporaine de la Bretagne. Parmi les études consacrées aux *Poètes* et aux *Prosateurs* plusieurs ont trait à des écrivains de notre siècle. On ne peut dire que M. de Gourcuff nous ait révélé de génie inconnu, ni qu'il ait ajouté grand'chose à la connaissance que nous avons des Bretons illustres tels que Brizeux ou Chateaubriand. On n'en lira pas moins avec intérêt et estime des pages qui ne manquent ni d'érudition ni de talent et pleines de l'amour le plus sincère pour la vieille Armorique et son génie.

M. ZEVORT poursuit son *Histoire de la troisième république* et nous donne, avec son quatrième volume, celle de la présidence de Carnot[2]. Nous avons déjà eu l'occasion de dire les mérites et aussi les lacunes de cette œuvre estimable. Elle est écrite avec une connaissance très suffisante des documents parlementaires, avec clarté, par un esprit modéré et sincèrement républicain, soucieux de donner à un ouvrage où sont touchées les questions les plus brûlantes une tenue, sinon d'indifférence politique, au moins de sérénité historique tout à fait correcte. Mais, d'autre part, ce n'est qu'une his-

1. Olivier de Gourcuff, *Gens de Bretagne*. Histoire et littérature, prose et poésie. Paris, Lechevalier, et Vannes, Lafolye, 1900, 1 vol. in-8° de xv-364 p.

2. E. Zevort, *Histoire de la troisième République. La présidence de Carnot*. Paris, Alcan, 1901, 1 vol. in-8° de 396 p.

toire parlementaire et gouvernementale, non une histoire de la république et de la France elle-même. Après l'avoir lue, on ne connaît presque rien du grand mouvement intellectuel et social de la France moderne. Ce sont les discussions à la Chambre et au Sénat, les changements de ministères, les plus infimes fantoches parfois de la vie parlementaire, qui concentrent l'attention de l'historien. Il est permis de regretter une fois de plus que M. Zevort n'ait pas conçu son œuvre sur un plan plus large. Assurément, il est un peu tôt encore pour apprécier des événements si rapprochés. L'entreprise valait néanmoins la peine d'être tentée. Il n'est que juste d'ajouter que ce quatrième volume est peut-être un des plus intéressants de la série. M. Zevort a noté, avec clairvoyance et précision, nombre des traits caractéristiques des personnages dont il nous montre les évolutions. Il a dessiné avec fermeté et d'un crayon sûr la figure de Carnot en particulier.

Sous le titre de *la Politique de la France en Afrique*[1] M. André Lebon a réuni une série d'études qui parurent l'an dernier dans la *Revue des Deux-Mondes*. Bien qu'il se défende d'avoir voulu écrire des mémoires ou des œuvres de polémique, mais qu'il se soit seulement proposé d'apporter « une première contribution à la fixation de la vérité politique des dernières années, » l'œuvre de M. Lebon a, comme il est naturel, un caractère assez personnel. On se souvient peut-être qu'il détint, de 1896 à 1898, le portefeuille des colonies dans le ministère Méline. On ne saurait s'étonner, qu'à ce titre, l'exposé qu'il donne de la politique coloniale française en Afrique ait quelquefois le caractère d'une apologie des actes de son ministère et d'une critique plus ou moins directe des actes de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Cela n'est pas pour diminuer l'intérêt de son travail, qui regagne comme document politique l'intérêt qu'il peut perdre comme œuvre historique. Il ne saurait être question ni de discuter pied à pied l'exposé que donne M. Lebon de la mission Marchand, des affaires de la boucle du Niger et de la pacification de Madagascar. Aussi bien, un grand nombre de documents nécessaires pour fixer l'histoire définitive de ces événements nous font encore défaut. On lira avec intérêt ceux que fournit M. Lebon, sans perdre de vue qu'ils ne suffisent point pour constituer un récit objectif. Un intérêt particulier s'attache peut-être à l'histoire de la conquête de

1. André Lebon, *la Politique de la France en Afrique*, 1896-1898. Mission Marchand, Niger, Madagascar. Paris, Plon et Nourrit, 1901, 1 vol. in-8° de XI-322 p.

Madagascar. L'étude que lui consacre M. Lebon, de même que les pièces justificatives qu'il y a annexées démontrent largement à quel point l'activité intelligente d'une personnalité est la condition presque nécessaire de la fondation d'une colonie. Le développement de Madagascar est l'œuvre du général Gallieni. Il faut remercier M. Lebon d'avoir fourni, dès maintenant, les moyens de constater les qualités de premier ordre qu'il a apportées à sa tâche et les résultats qu'il a obtenus. On serait tenté de croire qu'il suffirait de quelques hommes de cette espèce pour que les Français acquissent la renommée d'un peuple colonisateur. Souhaitons qu'ils se rencontrent et qu'ils sachent faire de leur activité l'emploi judicieux et énergique de celui qui mérite de leur servir de modèle.

Le lieutenant Gatelet a conté, au point de vue militaire, l'histoire de la conquête du Soudan[1]. Après avoir esquissé rapidement l'aspect de la régence soudanienne, il partage son récit en trois périodes distinctes : la première, de 1878 à 1888, période de création durant laquelle les Français s'établissent sur le haut Sénégal et le haut Niger, brisent la puissance des Toucouleurs fixés dans la contrée ainsi que la résistance du prophète Mahmadou-Lamine et entrent en guerre avec Samory; la deuxième, de 1888 à 1895, au cours de laquelle le Soudan français achève de se constituer, est marquée par la destruction des royaumes d'Ahmadou et de Samory et par la prise de Tombouctou; la troisième, de 1895 à 1899, est caractérisée par l'occupation de la boucle du Niger, la liaison du Soudan français avec les colonies de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey et se termine par la capture de Samory. M. Gatelet a raconté cette histoire avec précision et détail en s'aidant des relations officielles et des rapports d'explorateurs. Si son récit n'est pas exempt de sécheresse et de monotonie, c'est qu'il n'a pas voulu le traiter au point de vue pittoresque. Il a estimé que le sujet était assez important pour se passer de fleurs de rhétorique. La conquête du Soudan est assurément un beau fait d'armes. Les exploits des « conquistadors » rappellent, par plus d'un côté, ceux de la conquête de l'Algérie. Mais il ne faut pas oublier que cette conquête, sans doute glorieuse en elle-même par la valeur de l'effort accompli, ne se justifiera politiquement qu'autant que les territoires nouveaux sur lesquels s'étend la souveraineté de la France jouiront d'une meilleure situation, tant au point de vue de l'humanité qu'à celui de l'exploitation économique. On

1. Lieutenant Gatelet, *Histoire de la conquête du Soudan français* (1878-1879). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901, 1 vol. in-8° de VIII-520 p.

peut estimer, en dépit de tout le sang versé (tel officier interdisait de faire des prisonniers parmi les Sofas), que la conquête du Soudan n'a pas aggravé les maux que s'infligeaient, en temps de paix, ses sauvages habitants. C'est la justification de ces guerres comme de beaucoup d'autres guerres coloniales : une guerre coloniale, en effet, ne saurait être comparée, quelque atrocité qu'elle présente, à une guerre entre civilisés; la nation conquérante ayant toujours à sa décharge, non pas la supériorité de la civilisation qu'elle prétend importer, mais le fait que les maux de la guerre qu'elle apporte ne constituent pas une calamité plus sanglante que celle qui résulte des mœurs habituelles du pays. Aucun sophisme ne peut identifier, par exemple, la conquête de Madagascar et la guerre du Transvaal. Économiquement, le Soudan n'est sans doute pas l'Eldorado décrit par certains explorateurs. Il n'en paraît pas moins susceptible de produire des richesses appréciables. Espérons que les colons de l'avenir sauront légitimer, par une fructueuse activité, les exploits héroïques de leurs prédécesseurs.

L'ouvrage récent du P. Piolet, *la France hors de France*[1], intéressera vivement, non seulement les historiens, mais tous ceux qui se préoccupent de notre avenir national et colonial. Connu déjà par plusieurs ouvrages consacrés à des questions coloniales, le Père Piolet voit dans l'expansion hors de France la meilleure voie de développement ou plutôt de salut pour notre pays. Il estime qu'une des causes les plus redoutables de l'état stationnaire de notre population est la difficulté où se trouvent les familles françaises d'assurer à leurs enfants une vie honorable et lucrative dans la métropole. Or, une nation qui se dépeuple ou dont la population cesse de s'accroître doit être éliminée par la force des choses. Un des meilleurs moyens de stimuler le mouvement de la population est donc de nous habituer à aller accroître hors de France notre domaine national et économique. Ceux qui s'en vont laissent la place aux générations futures et constituent une force vive et féconde pour la nation. Si nous émigrons peu, c'est à cause d'un certain nombre de défauts que l'auteur analyse avec finesse et contre lesquels notre devoir, comme notre intérêt, est de réagir. Nous devons émigrer, nous pouvons émigrer, le raisonnement nous l'apprend tout aussi bien que l'histoire. Mais il importe que l'émigration ne soit pas seulement abondante, il faut qu'elle soit judicieuse. Le P. Piolet étudie avec soin qui doit émigrer

1. P. Piolet, S. J., *la France hors de France. Son émigration, sa nécessité, ses conditions.* Paris, Alcan, 1 vol. in-8°.

et où. Des études précises sur les conditions qu'offrent nos diverses colonies à l'émigrant forment la dernière partie de cet ouvrage. Il faut louer, non seulement la pensée généreuse et vraie en somme qui inspire l'auteur, mais aussi la mesure avec laquelle il l'a développée. Tout en montrant la nécessité de l'émigration, il insiste également sur la nécessité qu'elle soit effectuée d'une manière judicieuse. Il insiste même tellement sur ces considérations, sur les vertus morales et économiques qu'il exige de ces colons, que le lecteur en vient à ne plus s'étonner beaucoup que notre émigration ne soit pas très active. Car les gens de l'espèce que souhaite le P. Piolet ne sont point si nombreux et doivent, à la vérité, trouver le moyen de gagner leur pain en France. Cette observation n'enlève d'ailleurs rien de leur valeur à ses considérations, qui sont fort justes. Elle ne fait que souligner l'importance d'un ouvrage dont l'auteur n'est point aveuglé par le mirage colonial, mais discute avec sang-froid et réflexion les conditions propices à la colonisation.

Les lecteurs de l'ouvrage du P. Piolet trouveront un intéressant complément d'informations sur notre état économique et industriel dans le petit volume que M. Georges Blondel a intitulé : *la France et le marché du monde*[1]. Bien qu'il prétende s'adresser plus au grand public qu'aux historiens et s'efforce surtout, dans un but de propagande patriotique, de mettre en lumière les progrès accomplis dans les pays neufs, de montrer que la France s'adapte jusqu'ici moins bien qu'eux à l'évolution contemporaine, de lui prouver la nécessité et la possibilité d'un effort plus fécond et plus général, il est rédigé selon une méthode si scrupuleuse et si scientifique et contient tant d'observations précises et de statistiques intéressantes, qu'il constitue une contribution fort instructive à l'exposé de notre situation économique et sociale à l'heure présente et s'adresse aussi bien au public instruit qu'aux auditeurs à qui M. Blondel a exposé ses idées sous forme de conférence.

Parmi les ouvrages récents qu'a suscités l'histoire du socialisme, signalons en particulier ceux de MM. J. Bourdeau et E. d'Eichthal[2], deux écrivains à qui leur aversion pour les tendances du mouvement qu'ils étudient ouvre davantage le sens critique et historique, au lieu de l'oblitérer, comme il arrive. C'est surtout du socialisme en

1. Georges Blondel, *la France et le marché du monde*. Paris, Larose, 1901, 1 vol. in-18 de XI-164 p.

2. Jean Bourdeau, *l'Évolution du socialisme*. Paris, Alcan, 1 vol. in-12 de 330 p. — G. d'Eichthal, *Socialisme, communisme et collectivisme*. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-12 de VIII-325 p.

France, au cours de notre siècle, que s'est occupé M. Jean Bourdeau dans la série d'articles qu'il a réunis en volume; bien qu'ils ne constituent pas une histoire suivie et cohérente du mouvement socialiste, ils donnent au lecteur un résumé merveilleusement informé et sagace de ses étapes caractéristiques. Le volume de M. d'Eichthal est la réédition d'un travail publié il y a dix ans sur l'histoire du socialisme. Il l'a repris entièrement, l'a mis au courant des événements récents et a tiré parti de tous les ouvrages contemporains relatifs à la question. Un sommaire chronologique fort commode indique à la fin du volume les événements principaux du socialisme en France, en Allemagne et en Angleterre. Un index alphabétique achève de rendre d'un maniement commode cet ouvrage qui constitue un excellent instrument de travail.

Le petit volume où M. Jacques Bardoux a raconté la création et les premiers efforts de la Fondation universitaire de Belleville et dont l'introduction est une conférence de M. Ch. Gide sur le travail intellectuel et le travail manuel[1] mérite de retenir une attention sympathique. La fondation de Belleville n'a pas été la première en date des « Universités populaires; » elle n'a pas été celle où s'est réuni le plus nombreux public. C'est peut-être celle où a été tentée, avec le plus d'espoir et le plus de généreux enthousiasme, cette œuvre d'éducation mutuelle et de rapprochement intellectuel entre la jeunesse bourgeoise et les ouvriers, qui est un des symptômes moraux les plus estimables de ces dernières années. Ce que donneront les Universités populaires, on ne peut encore le préjuger. Il est trop tôt pour affirmer qu'elles rempliront la tâche pour laquelle elles ont été créées, qu'elles ne dégénéreront pas rapidement en institutions très différentes de celles qu'ont rêvées leurs fondateurs ou qu'elles ne disparaîtront pas dans la lassitude des conférenciers et du public. Mais il est permis d'attendre mieux d'elles, et de toute manière elles marquent dans l'histoire de notre temps une tentative des plus intéressantes. Le petit volume de M. Bardoux, quel que soit le résultat final de l'entreprise de Belleville, demeurera la monographie touchante et sincère d'une œuvre de progrès social. La précision des détails donnés et l'absence d'espérances démesurées ou de prétentions trop optimistes font dès maintenant favorablement augurer de son avenir.

Depuis le fameux livre de M. Pobedonotzeff, intitulé : *Questions*

1. Charles Gide et Jacques Bardoux, *la Fondation universitaire de Belleville*. Paris, Alcan, 1901, 1 vol. in-12 de XVIII-88 p.

religieuses, sociales et politiques, pensées d'un homme d'État, il n'est sans doute pas paru de manuel plus catégorique de l'esprit réactionnaire ou si l'on veut conservateur que le volume de M. Delafosse, intitulé : *Théorie de l'ordre*[1]. C'est une critique impitoyable et virulente de la république démocratique et parlementaire, de tous les faux principes sur lesquels elle prétend s'appuyer et de toutes les monstruosités qu'elle engendre. Un livre de ce genre a une valeur historique qui n'est point à dédaigner, encore qu'elle ne soit point peut-être précisément celle qu'a poursuivie l'auteur. Il ne peut, en effet, être question de le considérer comme un exposé du régime politique et intellectuel de la France actuelle : pas plus qu'on ne saurait suspecter la bonne foi de l'honorable auteur, on ne saurait, sans naïveté, lui demander l'impartialité, qui est la première qualité de l'historien. Sans aucun doute, elle lui paraîtrait de la tiédeur et du scepticisme. « L'exagération, dit M. Delafosse (p. 282), n'est pas un mensonge, ce n'est qu'un grossissement de la vérité. » Cette maxime, qu'il est permis de contredire formellement, eût mérité d'être l'épigraphe de son livre. Ainsi, nous n'eussions point été surpris de quelques déclarations qui s'y trouvent, à savoir, par exemple, qu'un lion est plus grand qu'un bœuf (p. 273) ou qu'en France, sur quarante millions de personnes, « aucune d'elles ne croit à la justice de la magistrature nationale » (p. 282); cette dernière proposition signifie sans doute simplement que M. Delafosse a perdu un procès qu'il pensait gagner. On se reportera à la même maxime pour remettre au point certaines appréciations qu'il formule sur la France actuelle; on n'en trouverait guère de plus outrageantes chez ceux qu'il accuse d'être les pires ennemis de la patrie. Ce qu'il faut donc chercher dans son livre, ce n'est pas une histoire, mais l'expression d'un certain état d'esprit. Il importe infiniment de se rendre compte que beaucoup d'hommes honorables, intelligents et qui pensent aimer leur pays, seraient prêts à contresigner un tel ouvrage. Cette observation est importante. Tant chez les historiens désireux de tracer le tableau de la France actuelle que chez tous les citoyens qui souhaitent moins de haine dans les cœurs, il est nécessaire de dissiper des illusions. Le livre de M. Delafosse est le témoignage non de l'aversion seulement (on ne s'en étonnait nullement), mais de la méconnaissance profonde qui éloigne encore certains esprits de la démocratie. Mais, comme la haine n'est pas moins clairvoyante que

1. Jules Delafosse, *Théorie de l'ordre*. Paris, Plon et Nourrit, 1901, 1 vol. in-8° de XIX-399 p.

l'amour, ceux qui souhaitent, non pas de renverser, mais d'améliorer l'état politique et social qu'il déplore, trouveront grand profit à nombre de critiques judicieuses et d'observations sagaces qui sont semées dans son livre. C'est ainsi que, s'ils savent en profiter, M. Delafosse aura rendu un service sérieux aux partisans du régime qu'il exècre et se trouvera mériter leur reconnaissance.

Il y a quatre ans encore, le nom de Ruskin était presque inconnu du public, même cultivé, en France. Quelques pages de Milsand, de Guyau et de Taine avaient à peine attiré sur lui l'attention d'une élite de curieux. Depuis cette époque, plusieurs ouvrages nous ont fait connaître un des écrivains du XIXe siècle qui en Angleterre ont eu l'influence la plus profonde et la plus étendue. En 1897, M. de Sizeranne, dans un excellent travail, nous présentait Ruskin apôtre de la religion de la beauté. Plus récemment, Mme Jean Brunhes montrait le rôle que l'esprit religieux, l'esprit de la Bible, a tenu dans son œuvre. C'est enfin M. Jacques Bardoux qui vient de lui consacrer un volume considérable, où il tente de donner un portrait d'ensemble de Ruskin, nous faisant connaître, non seulement le chrétien et le croyant, mais le moraliste et le sociologue qui leur sont si intimement unis[1]. M. Bardoux a fort bien réussi dans son œuvre. Sans doute, son volume, un peu trop touffu, eût gagné à être élagué; quelques petites querelles de méthode ou d'érudition pourraient lui être faites aisément; dans l'ensemble, son ouvrage est ce qu'il a voulu en faire : l'exposé le plus complet que nous voyons sur la vie, la pensée, les idées, la langue du grand écrivain. M. Bardoux, grâce à une connaissance approfondie de l'œuvre de son héros, grâce à beaucoup de finesse de pensée et de délicatesse de sentiment, a réussi à nous rendre sensibles et compréhensibles, non seulement la signification générale de son génie, mais la plupart des détours, des nuances, des originalités si singulières parfois où il s'est complu. Il ne nous a pas présenté un Ruskin cohérent, clair et logique. Ruskin n'a rien été de tout cela. Mais il a permis au public français de le concevoir dans son ampleur et sa complexité et aussi de se rendre compte, autant qu'il en est capable, de l'influence prodigieuse qu'il a exercée parmi ses compatriotes et qui hélas! à l'heure actuelle, est presque déjà un phénomène du passé. Si, en effet, en matière esthétique, les doctrines ruskiniennes ne sont point entièrement périmées, si l'action

1. Jacques Bardoux, *le Mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle. John Ruskin.* Paris, Calmann Lévy, 1 vol. in-12 de XII-594 p.

du maître persiste encore dans l'art anglais, et même a passé la Manche, ses idées morales, sociales et économiques sont loin d'être en harmonie à l'heure actuelle avec les tendances du peuple anglais. Elles peuvent encore inspirer quelques cénacles, on peut en retrouver la trace dans des tentatives intéressantes. Elles sont fort étrangères aux préoccupations présentes de la nation. Le génie anglais a toujours oscillé d'un idéalisme quasi apocalyptique au plus brutal des réalismes. Au préraphaélisme, à l'heure actuelle, il oppose des préoccupations d'un autre ordre, et l'écrivain qui symbolise son génie n'est plus Ruskin, apôtre de la justice et de la beauté, mais Rudyard Kipling, poète de la force.

M. A. Degrand, consul de France à Philippopoli, a profité de son séjour en Orient pour longuement parcourir une des parties les plus curieuses et les moins connues de la Turquie d'Europe, et il a eu la bonne idée de former un intéressant volume de ses *Souvenirs de la Haute-Albanie*[1]. « Trouver actuellement en Europe une contrée sans chemins de fer, sans routes, sans voitures, vivant encore de l'existence des temps féodaux, dont toute la population est armée, ayant des lois somptuaires, renfermant dans certaines parties des tribus fanatiques et insoumises » est une bonne fortune dont M. Degrand s'est montré digne en s'appliquant à nous redire l'aspect, les mœurs et les légendes de l'étrange nation parmi laquelle il a vécu. Il y a dans son livre, dénué de prétentions à l'érudition, beaucoup d'observations intéressantes et de souvenirs précieux. On y trouvera plus d'un trait propre à caractériser cette étrange peuplade des Albanais. « Ils semblent avoir erré au hasard dans l'histoire, sans but défini, courant le monde en qualité de mercenaires, servant indistinctement la croix ou le croissant en condottieri et avides d'aventures, devenant de précieux auxiliaires pour leurs maîtres temporaires ; la guerre paraît avoir été leur vocation, elle exerçait et exerce encore sur eux une vraie séduction. » Les vendettas corses sont des bergeries à côté de l'ardeur sauvage des Albanais à « reprendre un sang. » Il semble que la civilisation occidentale n'est pas près de prendre racine encore dans ce pays si étonnamment protégé de son contact. Les difficultés de tout ordre sont grandes pour l'exploitation économique de ce pays, et il n'est pas à croire que le gouvernement ottoman en triomphe prochainement. D'autre part, « je ne crois pas qu'il y ait en Europe, dit l'auteur, un peuple moins préparé à recevoir le

1. A. Degrand, *Souvenirs de la Haute-Albanie*. Paris, Welter, 1901, 1 vol. in-8° de 329 p.

précieux, mais parfois dangereux présent qu'on appelle la liberté. » Les haines de village à village rendent d'ailleurs peu vraisemblable toute union en faveur d'un affranchissement. Ils ne sont encore qu'au timide début de la lente évolution qui fera d'eux un peuple civilisé.

Le volume où M. Chéradame a étudié la *Question d'Autriche au seuil du XXe siècle*[1] se recommande sérieusement et aux historiens et aux membres du parlement français, à qui il est dédié. Que l'auteur n'ait pas échappé à quelques erreurs quant aux divers partis qui se partagent la monarchie austro-hongroise, que plusieurs de ses hypothèses ne soient pas échafaudées d'une manière quelque peu artificielle, qu'il ne s'accuse pas chez lui des vues politiques parfois assez contestables, voilà ce que nous ne saurions affirmer. Mais il faut lui être vivement reconnaissant de la clarté avec laquelle il pose le problème de la question d'Autriche à la mort de son empereur actuel, de l'abondance et de la précision avec laquelle il définit la solution pangermaniste et les immenses dangers qu'elle peut faire courir à la paix du monde. La dissolution possible de l'empire autrichien à la mort de son empereur actuel est une hypothèse qui mérite d'être envisagée sérieusement. Le parti pangermaniste en Allemagne et en Autriche l'envisage comme le signal du retour à l'Allemagne de tous les pays autrichiens de langue allemande et de quelques autres. Par une propagande infatigable et active il s'efforce d'avancer cette solution. Et il présente à l'imagination pour un avenir prochain un empire allemand de 70,000,000 d'habitants, dominateur absolu de l'Europe centrale. Il y a lieu de croire que ces idées ne sont pas seulement celles d'un grand nombre de particuliers. M. Chéradame en surprend la trace chez l'empereur Guillaume II lui-même. Elles sont loin cependant d'être en faveur chez la majorité des races autrichiennes et même chez les populations allemandes. A cette solution dangereuse et brutale, la France et la Russie principalement ont tout intérêt à en préférer une autre. Leur effort doit tendre à la conservation intacte de la monarchie de Habsbourg. La forme fédérale peut créer à la fois une indépendance et un lien suffisant parmi les races qui la composent. Son maintien doit être une des préoccupations dominantes des politiques européens soucieux de prévenir une crise que l'on voit nettement se dessiner.

Le volume où M. L. Bréhier a écrit l'histoire de l'Égypte de 1798

1. André Chéradame, *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe s.* Paris, Plon et Nourrit, 1901, 1 vol. in-8° de XIII-452 p.

à 1900[1] est un bon résumé d'histoire générale, bien conçu et d'une exécution digne de toute estime; l'auteur ne s'est point proposé, à proprement parler, de faire œuvre d'érudition. Il a simplement utilisé les documents d'ordre varié, généralement de seconde main, qui ont été publiés sur l'histoire d'Égypte, et, au moyen d'une critique prudente, il s'en est servi pour écrire un volume d'histoire clair et agréable. Les chapitres sont terminés par des bibliographies, sinon absolument complètes, au moins judicieusement établies et suffisantes. En même temps qu'un exposé exact des faits, M. Bréhier offre au lecteur le moyen de se faire, s'il le désire, une opinion personnelle. Son livre est, dans le sens élevé du mot, un bon livre de vulgarisation scientifique. Il s'adresse, comme c'était le dessein de l'auteur, à tous ceux qui veulent éclairer leur opinion sur cette question d'Égypte si brûlante et si grosse de difficultés dans l'avenir. S'abstenant de tout ce qui pouvait paraître s'écarter de l'histoire pure, M. Bréhier s'est dispensé d'entrer dans le détail des problèmes européens soulevés par la question d'Égypte. Dans la conclusion même de son livre, il s'applique à déterminer le concours respectif qu'ont apporté au développement de l'Égypte les trois influences qui s'y sont superposées (Mamelucks, Français et Anglais) beaucoup plus qu'à en discuter la nature et les chances d'avenir. Si quelquefois on souhaiterait quelque chose de plus personnel dans les appréciations de M. Bréhier, on ne peut que reconnaître l'attitude de correction historique qu'il s'est imposée. N'oublions pas qu'un bon index alphabétique achève de rendre commode le maniement du volume.

Il y aurait une forte exagération à dire que le gros livre dans lequel M. Henri Cordier vient de commencer l'*Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales de 1860 à 1900*[2] est d'une lecture facile. Au cours de longs séjours en extrême Orient, M. Henri Cordier a acquis une connaissance approfondie des choses chinoises, des Européens ou des hommes d'État chinois qui y ont joué un rôle, et a réuni un grand nombre de documents de tout genre, pièces officielles, lettres, rapports, protocoles, articles de journaux, etc. Il est bien regrettable qu'il n'ait pas apporté plus de coquetterie et de souci artistique à nous faire profi-

1. Louis Bréhier, *l'Égypte de* 1798 *à* 1900. Paris, Combet, 1 vol. in-8° de XII-334 p.

2. Henri Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, 1860-1900. T. I : *l'Empereur T'oung-Tché* (1861-1875). Paris, Alcan, 1901, 1 vol. in-8° de 570 p.

ter de sa science. Son plan semble en effet s'être borné à prendre par ordre à peu près chronologique les principaux événements de l'histoire diplomatique de la Chine sous le règne de T'oung-Tché et, à propos de chacun d'eux, avec ou sans une brève introduction rétrospective, à reproduire, avec ou sans commentaire, tous les documents qu'il possédait sur le sujet, en les accompagnant de notices biographiques relatives à tous les fonctionnaires européens qui y ont joué quelque rôle. Un ouvrage ainsi conçu, rempli de renseignements utiles qu'on ne trouverait pas ailleurs, présente un aspect malheureusement confus; notre ignorance complète des choses chinoises nous rend encore plus difficile de nous débrouiller au milieu des détails généalogiques, administratifs, géographiques, etc., que M. Henri Cordier a accumulés sans les éclairer suffisamment. Et le lecteur ferme son volume avec un sentiment d'humiliation personnelle où il entre un peu de rancune contre l'écrivain qui, ayant en main et en tête la matière d'un livre intéressant, n'a pas mis plus d'ordre et de lumière dans ce chaos diplomatique.

Le volume que M. Albert Métin a rapporté d'un voyage d'études autour du monde et qu'il a intitulé : *le Socialisme sans doctrine : Australie et Nouvelle-Zélande*[1], mérite de retenir tout particulièrement l'attention des historiens et des sociologues. S'il y a près de cinquante ans que furent prises en Australie les premières mesures de législation ouvrière, c'est au cours de ces dix dernières années qu'elles se sont multipliées d'une manière significative; c'est notamment au cours des cinq dernières que la Nouvelle-Zélande est devenue la terre d'élection du « socialisme d'État. » M. A. Métin a décrit l'organisation sociale de ces régions et le régime légal qui s'y est établi avec la clarté, la précision et l'impartialité de la meilleure méthode historique. Il a donné le détail des différentes législations en même temps qu'il en a fait nettement comprendre le caractère général, qui est qu'elles n'ont été dictées par aucune idée théorique, mais uniquement par des suggestions d'ordre matériel. Les résultats lui en paraissent en somme satisfaisants au point de vue de l'ouvrier australien, dont les conditions de vie sont bonnes sans que le développement de l'industrie ait eu à souffrir des hauts salaires et de la réduction des heures de travail. Un des résultats imprévus de sa diffusion de l'aisance paraît être la diminution graduelle de la natalité qui parfois descend presque au niveau des statistiques françaises.

1. Albert Métin, *le Socialisme sans doctrines. Australie et Nouvelle-Zélande*. Paris, Alcan, 1901, 1 vol. in-8° de III-281 p.

A quelque point que l'Australie diffère de l'Europe, l'étude de sa législation ouvrière offre un intérêt des plus sérieux. C'est dire que les hommes politiques, aussi bien que les historiens, trouveront leur profit dans l'excellent ouvrage de M. Métin.

André Lichtenberger.

P.-S. — M. G. Radet a écrit, à l'occasion du jubilé cinquantenaire de l'École française d'Athènes, un volume intitulé : *l'Histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes* (Fontemoing), qui est un chef-d'œuvre. Raconter les années de début où, sous le patronage de M. Piscatory, l'École, créée par enthousiasme et sans but arrêté, chercha sa voie et fit une œuvre plus politique et pédagogique que scientifique; juger avec équité des directeurs d'un mérite aussi inégal et aussi différent que MM. Daveluy, Burnouf, Dumont, Foucart et Homolle, faire connaître sous une forme attrayante les travaux austères des épigraphistes et des archéologues; dire sur tout et sur tous la vérité avec bonne humeur et bonne grâce, en évitant à la fois l'apologie et le dénigrement, était une tâche des plus difficiles. M. Radet a su y réussir à force d'équité, de compétence, de fine psychologie et de talent. Son livre est d'un érudit, car il a fallu de longues et difficiles recherches pour reconstituer cette histoire, dont les documents étaient plus encore dans les souvenirs des hommes et dans les correspondances privées que dans les archives officielles. Son livre est d'un historien, car M. Radet a su dégager le rôle joué par notre École, non seulement dans l'histoire de la science archéologique, mais dans l'histoire de la Grèce contemporaine; son livre enfin est d'un artiste, car tout y est vivant et coloré, et M. Radet a montré, dans une matière où cela était malaisé, un brillant talent d'écrivain.

Un des élèves de cette glorieuse École d'Athènes, M. Ch. Diehl, pour qui vient d'être créé un cours d'histoire byzantine à la Faculté des lettres de Paris, vient d'inaugurer d'une manière éclatante son nouvel enseignement en publiant un admirable volume sur *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* (Leroux). Il est étrange que jusqu'ici ce sujet si important n'ait jamais été l'objet d'aucun ouvrage sérieux. Notre collaborateur, M. Bréhier, dira prochainement le service rendu par M. Diehl à l'histoire byzantine par cette publication.

M. J. Grand-Carteret a profité du renouveau d'intérêt qui s'attache à la mélancolique figure du duc de Reichstadt depuis l'apparition des œuvres de MM. Rostand, Pouvillon, Welschinger pour nous

donner un curieux et précieux volume sur l'*Aiglon en image* (Fasquelle), où il a recueilli une riche bibliographie iconographique accompagnée de nombreuses gravures habilement et spirituellement commentées.

Tandis que M. Georges Duruy a réuni dans son livre *Pour la justice et pour l'armée* (Ollendorf) les éloquents articles que l'affaire Dreyfus a arrachés à son indignation et à sa douleur de patriote, M. G. Clémenceau nous donne dans *Justice militaire* l'avant-dernière partie de l'héroïque campagne qu'il a menée de 1897 à 1899 pour la justice. Le volume va du 13 mai 1899 au 22 août, à la première semaine de l'inique procès de Rennes. Jamais la raison n'a parlé un langage plus convaincant, plus émouvant, plus terrible.

La justice des tribunaux maritimes vaut celle des conseils de guerre, et les tortionnaires des pénitenciers maritimes n'ont rien à envier à ceux de l'île du Diable. On s'en convaincra en lisant la lamentable histoire du procès et de la captivité des frères Degrave (Rorique) écrite par Eugène Degrave sous le titre *le Bagne* (Stock). L'un des frères Degrave est mort au bagne; l'autre a été gracié, parce qu'il est présumé innocent comme son frère. La justice, boiteuse au xxe siècle comme au temps d'Homère, n'a pas encore trouvé l'occasion et le temps de réhabiliter cet innocent.

G. Monod.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

ANNÉES 1898-1900.

La revue des publications relatives à l'histoire et aux antiquités grecques, que j'ai commencée dans les tomes LXX, p. 144; LXXI, p. 108; LXXII, p. 137; LXXIII, p. 152, doit être amenée dans le présent article jusqu'à la clôture du siècle. Je diviserai mon sujet d'après les mêmes principes que dans les Bulletins précédents, la direction des études n'ayant pas sensiblement changé dans ces deux dernières années. Il est particulièrement réjouissant de remarquer que la tendance à éparpiller, à disséminer dans d'innombrables périodiques ou à part les inscriptions et les papyrus récemment découverts, semble être de plus en plus enrayée; ceci est dû en partie aux progrès rapides qu'a faits le recueil de l'Académie de Berlin, en partie à la création de collections nouvelles qui font connaître, d'une façon aussi complète que possible, les matériaux relatifs à des territoires déterminés topographiquement.

Inscriptions. — Je commencerai, comme d'habitude, par les inscriptions; mais je placerai cette fois en tête l'ouvrage qui me semble réaliser le progrès le plus sensible au point de vue de la technique et de l'organisation, si on le compare avec les anciens recueils de ce genre. Je veux parler de l'édition des Inscriptions de Magnésie sur le Méandre par O. Kern[1]. Grâce aux fouilles effectuées par les soins des musées royaux de Prusse de 1891 à 1894 sur le sol de la vieille cité, le nombre des inscriptions de Magnésie connues jusqu'à ce jour s'est élevé de 138 à 400. En les publiant, l'auteur s'est proposé, non seulement de réunir les documents relatifs à cette ville, mais encore de nous montrer, de magistrale façon, comment il faut organiser les différentes parties d'un recueil d'inscriptions pour le rendre réellement commode à consulter. Deux cartes représentent la situation de la ville dans son ensemble et le détail des ruines déjà découvertes. La manière dont les inscriptions étaient placées sur l'agora est représentée par plusieurs tableaux, et l'auteur y annexe une brève relation

1. Königliche Museen zu Berlin, *Die Inschriften von Magnesia am Maeander*. Berlin, Speemann, 1900.

sur la découverte des pierres. Particulièrement importantes et dignes d'éloges sont les innovations introduites dans les chapitres suivants. Le premier contient tous les témoignages que la tradition littéraire nous fournit sur Magnésie et tous les passages où il est fait mention de la ville et de ses sanctuaires dans les inscriptions autres que celles de Magnésie; le second nous donne une liste de tous les habitants de Magnésie connus par la littérature, les inscriptions et les monnaies. Jusqu'ici, tout érudit qui entreprenait une publication d'inscriptions devait naturellement commencer par réunir ces matériaux et s'en rendre maître; mais la méthode suivie dans ces publications était telle que ce travail de l'éditeur était à peu près complètement perdu pour tout autre que pour lui-même; car, dans l'édition définitive des textes, l'on supprimait ces matériaux et l'on ne donnait qu'une interprétation insuffisante pour se former une complète vue d'ensemble du sujet. D'une utilité tout aussi évidente est la troisième partie de l'introduction, où l'on trouve un relevé de tous les renseignements de l'époque byzantine relatifs à Magnésie. Enfin, une innovation fondamentale et excellente se rattache à la dernière partie de l'introduction; elle contient une histoire de l'écriture des pierres trouvées à Magnésie, avec des reproductions photographiques données en partie dans le texte, en partie sur les planches hors texte. Cette dissertation et ces fac-similés remplacent les transcriptions usitées jusqu'à présent; elles nous offrent même plus et mieux : au lieu de transcrire les textes en lettres majuscules et d'employer les signes conventionnels en usage jusqu'alors, l'auteur ne se sert que de minuscules, en suivant la disposition des lignes telle qu'elle se trouve dans l'original. La transcription en majuscules, coûteuse et exigeant beaucoup de place, était un pis-aller et ne pouvait pas donner le résultat auquel elle prétendait : celui de rendre la physionomie réelle de l'original; c'était une manière de faire surannée, inconciliable avec les moyens de reproduction que possède la science actuelle. Reproduire tous les textes par la photographie serait aussi coûteux qu'inutile, et l'auteur, suivant les conseils de Wilamowitz[1], a trouvé une heureuse issue à ce dilemme en nous donnant une dissertation sur l'histoire de l'écriture illustrée de fac-similés. De même pour ce qui regarde le classement des inscriptions, cette édition innove, en les divisant en quatre classes principales, les documents proprement dits, les souscriptions, les suscriptions et les épitaphes. La délimitation entre les n°s 1 et 4 saute ainsi immédiatement aux yeux; les souscriptions et les suscriptions se distinguent

1. Comparez, du même, un article dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1900, p. 558, qui contient une excellente esquisse de l'histoire de Magnésie.

des deux autres classes en ce qu'elles font partie du monument sur lequel elles se trouvent, et entre elles, en ce qu'aux souscriptions se rattachent des actes de dédicace, ce qui n'est pas le cas pour les suscriptions. Les tables des matières, extrêmement riches, occupent presque autant de place que les textes mêmes. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier de près les nombreux textes intéressants ou historiquement importants que contient cette publication; mais il faut au moins mentionner un ensemble d'actes trouvé sur les pierres de l'agora et publié complètement ici pour la première fois; ce sont des lettres royales et des décrets du peuple provenant de toutes les parties du monde grec et envoyés à Magnésie lorsque fut fondée la fête commémorative d'« Artémis aux blancs sourcils, » déesse protectrice de la ville, dont l'épiphanie avait eu lieu en 221-220.

Les heureuses innovations réalisées dans cette publication se retrouvent, en partie du moins, dans les fascicules du *Corpus* des Inscriptions insulaires; en effet, ceux de ces fascicules qu'a publiés Hiller de Gaertringen sont pourvus de cartes, et les pièces les plus importantes sont reproduites par la photographie, addition bénévole que le comité doit à la générosité de l'éditeur[1]. Il est vrai que le second fascicule ne contient que deux cartes, celles de Mitylène et de l'île de Lesbos, dues encore à H. Kiepert, et n'apporte pour le reste aucune innovation. Les inscriptions de Mitylène, de Méthymne et d'Éresos, ainsi que de leurs territoires, y sont reproduites séparément et remplissent naturellement presque tout le volume. Pour l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, comme aussi pour les relations de l'île de Lesbos avec Pompée et avec les membres de la maison impériale Julia-Claudia, c'est dans les textes réunis ici que nous trouvons le plus de renseignements; le mauvais état dans lequel la plupart nous sont parvenus prouve avec quelle négligence on a traité autrefois les inscriptions trouvées, et l'on se réjouit d'apprendre que la présence réitérée de savants a, dans les dernières années, modifié cet état de choses.

Parmi les inscriptions contenues dans le troisième fascicule, pourvu de cartes et de nombreuses reproductions, celles de Théra sont particulièrement intéressantes. Le nombre de celles que l'on connaissait a considérablement augmenté par suite des fouilles que Hiller de Gaertringen a organisées à ses frais sur l'emplacement de l'ancienne Théra; deux époques de l'histoire de l'île ont été mises particulière-

1. *Inscriptiones Graecae insularum maris Aegei;* fasc. II : *J. G. ins. Lesbi, Nesi, Tenedi*, éd. G.-R. Paton. Berlin, Reimer, 1899; fasc. III : *J. G. ins. Symes, Teutlussae, Teli, Nisyri, Astypalaeae, Anaphes, Therae et Therasiae, Pholegandri, Meli, Cimoli*, éd. F. Hiller de Gaertringen. Berlin, Reimer, 1898.

ment en lumière. Les inscriptions archaïques sur rochers, du VIIIe et du VIIe siècle av. J.-C., nous permettent de jeter un coup d'œil sur l'ancienne civilisation dorienne. Les inscriptions de la période postérieure ont fourni une riche moisson, surtout pour l'époque hellénistique; elles ont montré que la forteresse du sud-est de l'île devait servir aux Ptolémées de point d'appui pour étendre leur influence sur toutes les îles de la mer Égée. Les fouilles, continuées encore par Hiller après la publication du fascicule en question, ont donné de nouveaux textes relatifs à l'histoire d'un personnage important de Théra, Artémidore, poète, officier, juge de paix et prêtre; ces textes ont été publiés par Hiller dans l'*Archäol. Anzeiger*, 1899, p. 191.

De même que G. Kaibel pour le volume des inscriptions grecques de Sicile et d'Italie, Hiller de Gaertringen a la louable habitude, dans les fascicules d'inscriptions insulaires publiés par lui, de résumer en une brève introduction tous les renseignements, de source littéraire ou autre, qu'on possède sur l'endroit dont elles proviennent. Il n'a dérogé à cette habitude que pour Théra, renvoyant le lecteur à l'ouvrage monumental dans lequel il a réuni tous les documents relatifs à cette île et dont j'aurai à parler plus loin. La proportion usitée dans le *C. I. G.* entre le commentaire et les textes a été également observée par Hiller; il me semble qu'il a ainsi trouvé le juste milieu entre les notes trop détaillées qui accompagnent les inscriptions de Pergame et les explications par contre un peu trop sommaires de l'édition des pierres inscrites de Magnésie par O. Kern. Bien des inscriptions ne sont compréhensibles ou ne signifient quelque chose que lorsqu'on peut les rapprocher de l'endroit où elles étaient placées; en leur adjoignant des photographies, il est souvent possible de faire cette démonstration. Hiller y a réussi, par exemple, pour la pierre de Nisyros, n° 86, ou pour les inscriptions sur rocher de Théra, grâce aux deux planches annexées à la fin du volume et aux dessins contenus dans le texte. Pour d'autres inscriptions de ce genre, en particulier pour les bornes frontières, il faut convenir avec Wilamowitz qu'elles n'ont d'importance que pour les cartes et la topographie et que leur texte seul, dans un recueil d'inscriptions, ne nous apprend rien. En ce qui concerne le classement des inscriptions, Hiller s'en est tenu au schema usité pour le *Corpus* grec et comprenant un assez grand nombre de subdivisions; lorsqu'on a sous les yeux une grande quantité de textes, cela facilite sans aucun doute une vue d'ensemble et rend les recherches plus rapides. Nous tomberons d'accord aussi avec Wilamowitz pour reconnaître que l'on ne peut fixer de règle générale pour l'ordonnance et le classement.

Il m'est impossible d'entrer ici dans le détail des textes, importants au point de vue historique, que contient cette publication.

M.-L. Strack[1], dans sa monographie sur la dynastie des Ptolémées (cf. LXXIII, p. 157), avait déjà catalogué celles des inscriptions de l'époque des Ptolémées qui ont trait à la maison régnante; une nouvelle liste, plus complète, vient d'être publiée par le même auteur dans un article de l'*Archiv für Papyruskunde* de U. Wilcken. Il y reproduit intégralement tous les textes trouvés en Égypte; ceux qui proviennent d'autres fouilles, seulement dans la mesure où ils se rapportent à la famille régnante.

Enfin, W. Dittenberger[2] a fait paraître une nouvelle édition du second volume de son Recueil des inscriptions grecques; il ne manque donc plus, pour terminer cet excellent ouvrage, que le volume contenant les tables. L'ouvrage montre dans quelle mesure extraordinaire nos connaissances se sont accrues; je ferai remarquer, à cette occasion, que, dans les dix-sept années qui se sont écoulées entre la première et la seconde édition, le nombre des textes relatifs à l'état, au culte et à la vie privée des Grecs s'est augmenté de telle sorte que Dittenberger a pu remplir 800 pages au lieu de 250 et que le nombre de textes transcrits s'est triplé. Ce recueil a contribué, autrefois déjà, de façon très efficace, à atténuer la frayeur ressentie par le grand public en face des gros volumes du *Corpus* et à faire jaillir l'intarissable source de la tradition épigraphique; il remplira ce but encore plus complètement sous sa nouvelle forme. Par la sélection judicieuse des textes, de même que par des commentaires détaillés, il est destiné à guider le débutant dans l'épigraphie grecque, mais les nombreuses contributions personnelles de l'auteur en font un instrument indispensable, même pour l'érudit.

Je ne pourrai mentionner ici, et en manière d'exemple, que quelques-unes des publications sur des inscriptions grecques isolées; je renvoie, pour le reste, aux nombreux recueils périodiques dans lesquels les inscriptions sont d'habitude publiées et commentées. Quelques-uns de ces travaux seront du reste mentionnés plus loin à la place qui leur appartient.

Dans mon dernier bulletin (vol. LXX, p. 118), j'ai parlé des inscriptions imprécatoires, gravées sur tablettes de plomb et publiées comme appendice aux inscriptions attiques. Ziebarth[3] fournit un

1. *Inschriften aus ptolemäischer Zeit*, dans l'*Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete* de U. Wilcken, t. I, p. 209 et suiv.

2. *Sylloge inscriptionum Graecarum*, iterum edidit G. D. Leipzig, Hirzel, 1900.

3. *Neue attische Fluchtafeln*. Götting. gelehrte Nachrichten, 1899, p. 105 et

riche supplément de textes nouveaux, au sujet desquels il faut consulter aussi un commentaire explicatif donné par l'éditeur du premier recueil. Un certain nombre d'actes d'affranchissement déchiffrés sur le côté du grand mur polygonal de Delphes et une reconstitution de la série des inscriptions que portait ce mur sont reproduits dans un article de Pomtow[1]; la liste des archontes de Delphes au troisième siècle av. J.-C., dressée par ce savant, se trouve confirmée par ces dernières recherches.

Sur les anciennes inscriptions attiques, A. Wilhelm[2] a publié un article très érudit, basé sur une longue étude des originaux. En première ligne, il étudie le plus ancien décret du peuple athénien que nous connaissions, décret qui, comme on sait, se rapporte à l'île de Salamine. Il en publie un fragment nouveau, malheureusement peu considérable, découvert par Lolling, et il présente, pour différentes parties du texte, une série d'observations très justes dont il faudra tenir compte pour compléter le document. Il saisit aussi cette occasion pour présenter des remarques particulièrement intéressantes sur le caractère graphique des plus anciennes inscriptions attiques en général; il arrive à cette conclusion que le décret doit être daté, non de 560 environ av. J.-C., mais des dix dernières années du vi^e siècle, peut-être même de l'époque de Clisthène. Wilhelm démontre plus loin que le même lapicide qui a gravé l'inscription de l'Hécatompédon a gravé également le plus ancien des deux poèmes relatifs à la bataille de Marathon (*C. I. A.*, 333), et il trouve dans ce fait la confirmation de la date 483-484 assignée à ces poèmes par Kirchhoff. Pour ce qui est de combler les lacunes du décret, Wilhelm pense, avec Kirchhoff, que toute tentative ne peut reposer que sur des conjectures; W. Judeich[3] a néanmoins tenté l'aventure. Il est parti de l'hypothèse, exprimée aussi par Wilhelm, que les articles du décret se rapportent aux anciens habitants de l'île, récemment devenue athénienne; ils ne concernent par conséquent ni les clérouques athéniens comme on l'avait supposé autrefois, ni un personnage notable non athénien, comme on l'avait récemment supposé. Le texte qu'il reconstruit à l'aide de cette hypothèse répond en effet à toutes les exigences et parait en soi très

suiv. Cf. Wünsch, dans le *Rhein. Museum*, t. LV, p. 62 et 232; O. Hoffmann, dans *Philologus N. F.*, t. XIII, p. 201.

1. *Delphische Inschriften*, *Philologus N. F.*, t. XII, p. 152.

2. *Altattische Schriftdenkmäler. Athenische Mittheilungen*, t. XXII, p. 466.

3. *Der älteste attische Volksbeschluss. Athen. Mittheil.*, t. XXIV, p. 321 et suiv.

vraisemblable. Mais il ressort alors du contenu du document qu'il ne faut pas lui assigner une date ultérieure à 560 av. J.-C.

Sous le titre de *Poésies de Simonide*, A. Wilhelm[1] étudie également une série d'inscriptions de l'Attique. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir identifié avec plein succès les quelques lettres imprimées dans le *C. I. A.*, II, 1677, avec l'épigramme qui nous est transmise dans l'*Anthologie*, VII, 254, épigramme qui se rapporte aux cavaliers athéniens tombés à la bataille de Tanagra; la conclusion qui s'impose, infirmant celle de l'*Anthologie*, c'est que Simonide ne peut être considéré comme l'auteur du poème. Wilhelm démontre, d'une façon aussi concluante, l'identité des fragments gravés sur une statue d'Hermès découverte en Attique avec les deux premières strophes d'un poème qui nous est conservé dans l'*Anthologie*, VI, 144. Enfin, il nous donne encore le texte, retrouvé par lui près de Mégare, d'une copie prise par Fourmont; c'est une épigramme attribuée à Simonide sur les Mégariens tombés pendant les guerres persiques et que Helladios fit rétablir au IVe ou au Ve siècle ap. J.-C. Dans une étude pénétrante et concluante, Wilhelm expose le profit que l'on peut tirer de sa transcription pour la clarté du texte et démontre qu'ici encore l'ancienne inscription de deux lignes a été, dans la tradition littéraire où a puisé Helladios, augmentée de plusieurs lignes et attribuée à Simonide.

O. Benndorf[2] publie une étude sur l'inscription grecque d'un descendant d'Harpagos, gravée sur la stèle de Xanthos; il base son travail sur une nouvelle collation avec l'original et sur des recherches concernant la forme extérieure du monument. Cette étude contient une série d'observations très instructives sur la situation de l'Asie mineure depuis la bataille de l'Eurymédon, et l'auteur se range finalement à l'opinion qui veut que le poème grec ait été à l'origine gravé seul sur le monument et que l'inscription lycienne n'y ait été mise que plus tard.

Une inscription littéraire des plus importantes, malheureusement très abîmée à l'époque romaine, mais qui pourrait avoir été gravée à Paros au Ier siècle av. J.-C., a été publiée par Hiller de Gaertringen[3]. Elle reproduit la chronique d'un certain Déméas, datée d'après les archontes de Paros, illustrée de nombreuses citations tirées des poèmes d'Archiloque, et qui se trouvait probablement placée sur le mur d'une construction consacrée au souvenir d'Archiloque.

1. *Jahreshefte des österreich. archäol. Instituts*, t. II, p. 221.
2. *Ibid.*, t. III, p. 93.
3. *Archilochosinschrift aus Paros. Athen. Mittheil.*, t. XXV, p. 1.

L'auteur rend attentif à ce fait que, presque en même temps que sa publication, on a trouvé dans les papyrus de Strasbourg deux petits fragments contenant des poèmes d'Archiloque jusqu'à présent inconnus et que Reitzenstein a publiés dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin en 1899, p. 857.

Les résultats donnés jusqu'à présent par les fouilles entreprises à Milet, sous les auspices des musées de Berlin, sont publiés par Kekulé[1]; il reproduit à cette occasion une inscription d'après laquelle un satrape perse, Strusès, prononce un arrêt dans un procès en matière de biens-fonds survenu entre Milet et Myonte. L'auteur identifie ce personnage avec le satrape Struthas mentionné dans Xénophon et Diodore, et il place d'après cela l'inscription peu après 392 av. J.-C. Une seconde inscription trouvée à Milet est publiée par Fredrich[2]; c'est un décret honorifique du *Koinon* des Ioniens, datant de l'époque entre 287 et 281 et dont il existait déjà à Smyrne une copie moins bien conservée.

Les fouilles entreprises récemment sur l'emplacement de l'ancienne Pergame et les recherches faites dans toute la contrée environnante ont fourni un supplément d'inscriptions qui nous sont présentées dans les *Mittheilungen des deutschen archäologischen Institutes* (vol. XXIV, p. 165). Dans le nombre se trouve un décret, commenté par Mommsen, et contenant les instructions données aux préteurs envoyés en Asie probablement en 131 av. J.-C. Dans le même recueil (vol. XXIV), Kœrte continue ses études sur l'Asie Mineure en publiant les textes découverts et collationnés par lui en Bithynie.

A. Wilhelm, dans différents articles, a pu rendre parfaitement claires, en les complétant, des inscriptions déjà connues. Une inscription d'Andanie, découverte par G. Hirschfeld, contient un traité conclu par le dynaste de Carie, Mausolle, avec les habitants de Phaselis[3]. S'il était impossible, par suite de la mutilation du monument, d'en établir partout le texte avec certitude, l'auteur a cependant prouvé à quel point il possède la langue des inscriptions en indiquant toutes les manières possibles de compléter le texte. Dans un second article, le même auteur s'occupe d'une inscription publiée déjà par Boeckh dans le *C. I. G.*, I, 1118, d'après une copie de Fourmont; il réussit à la reconstituer avec certitude, et il en place

1. *Ausgrabungen von Milet. Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1900, p. 104.

2. *Inschrift aus Milet. Athen. Mittheilungen des kais. deutsch. Institutes*, t. XXV, p. 100.

3. *Ein Vertrag des Maussollos mit den Phaseliten. Jahreshefte des österr. arch. Instituts*, t. I, p. 149.

la rédaction dans l'année 362-361. D'après le lumineux commentaire de l'auteur sur la période de l'histoire grecque qui s'écoule entre la paix du roi et l'expédition d'Alexandre en Asie, cette inscription contient la réponse des Hellènes à la requête des satrapes du roi de Perse qui avaient sollicité leur appui et se rapporte par conséquent au temps du grand soulèvement des satrapes, en 362-361. La paix générale des Hellènes, dont il y est fait mention, a été conclue après la bataille de Mantinée; les Spartiates seuls n'y participèrent point[1].

Enfin, WILHELM[2] commente une inscription de Syracuse, publiée dernièrement par Kaibel dans le *C. I. G.*, S. I., 7; en tenant compte de la longueur des lignes, il établit un texte qui nous présente Hiéron II prenant la parole, et qui reproduit une proclamation du tyran à son peuple et le serment avec lequel le peuple y répondit; la conclusion la plus immédiate qu'il tire du document, c'est que Gélon fut élevé à la dignité de co-régent dans les dernières années du règne d'Hiéron; l'inscription doit donc être datée des dix dernières années du IIIe siècle av. J.-C.

A l'aide de trois fragments, arrivés au musée de Berlin avec une fausse indication de provenance, U. KŒHLER[3] reconstitue deux inscriptions de Séleucie sur l'Oronte. La plus considérable contient une dédicace à Antiochus IV Épiphane, dont deux fragments nous ont été conservés; la seconde est une inscription honorifique pour un magistrat à la fois stratège et épistate qui, de plus, en fonction secondaire, était appelé à commander aussi la garnison de la forteresse.

Plusieurs inscriptions de Samos mentionnent la répartition des nouveaux citoyens de l'île, par voie de tirage au sort, dans les tribus, les chiliasties, les hécatosties et les familles; en ce qui concerne les familles, ce mode de répartition est unique, et H. SWOBODA[4] cherche à l'expliquer en supposant une transformation radicale de la constitution oligarchique opérée en 412 av. J.-C. par les démocrates vainqueurs; les familles auraient été nominalement maintenues, mais les citoyens de plein droit y auraient été incorporés d'une façon toute schématique.

Un fragment d'inscription appartenant aux musées royaux de Berlin nous fait connaître un certain Chelkias, qui fut décoré d'une couronne d'or et qui y est désigné comme stratège. H. WILLRICH[5] l'iden-

1. *Ein Friedensbund der Hellenen. Ibid.*, t. III, p. 145.
2. *Inschrift aus Syrakus. Ibid.*, t. III, p. 162.
3. *Zwei Inschriften aus der Zeit Antiochos IV Epiphanes. Sitzungsber. d. Berl. Akad.*, 1900, p. 1100.
4. *Zur Verfassungsgeschichte von Samos. Festschrift für R. Benndorf*, p. 250.
5. *Der Chelkiasstein. Archiv für Papyrusforschung*, t. I, p. 43.

tifie avec le général juif de Cléopâtre Kokke, dont parlent Josèphe et Strabon; il disserte plus loin avec une grande compétence sur la colonie juive, établie sur le modèle des colonies militaires de Macédoine par le grand prêtre Onias, père de Chelkias, et qui fut chassé de Jérusalem avec ses partisans en 170 av. J.-C.

La masse de documents qui nous sont parvenus sur le moyen âge et l'époque moderne oblige à donner des catalogues d'actes au lieu d'une publication intégrale des textes; de même, les papyrus contiennent une si grande masse de textes reproduisant des choses déjà connues qu'il devenait impossible de les reproduire in extenso et qu'on s'est vu obligé de les remplacer par de brèves analyses. W. Larfeld[1] paraît avoir eu une idée analogue dans son manuel de l'épigraphie grecque, dont il a publié la partie traitant des inscriptions attiques. Il prend, il est vrai, le mot document dans un sens plus large qu'il n'est d'usage et qu'il n'est justifié, car document et inscription signifient pour lui généralement une seule et même chose. Son volume forme une espèce de résumé, rédigé avec grand soin, du *C. I. A.*, résumé dans lequel ont naturellement trouvé place les inscriptions découvertes depuis que le *C. I. A.* est achevé, et la bibliographie qui n'y figure pas; aussi, en tant que complément du *Corpus*, ce manuel rendra-t-il de bons services. On appréciera surtout les extraits, donnés sous forme de tableaux, de tous les décrets, de même que des soixantièmes des tributs, des catalogues de prytanes et d'éphèbes. La seconde partie du manuel, non encore publiée, traitera des caractères de l'écriture attique et du style des documents.

En ce qui concerne les actes publics dont le texte nous a été conservé dans les manuscrits des orateurs athéniens, nous avons un article de E. Drerup[2]; après un excellent résumé de la controverse soulevée par l'authenticité de ces documents, il commente ces textes l'un après l'autre, excepté les actes manifestement faux qui se trouvent dans le discours de Démosthène pour la couronne. L'auteur considère également comme falsifiés les documents cités par Eschine dans son discours contre Timarchos, de même que ceux de la Midiana, à l'exception de deux; par contre, les textes de lois et les documents d'ordre privé que nous trouvons chez les orateurs athéniens doivent être considérés presque d'un bout à l'autre

1. *Handbuch der griechischen Epigraphik;* t. II : *Die attischen Inschriften.* 1e Hälfte. Leipzig, Reisland, 1898.

2. *Ueber die bei den attischen Rednern eingelegten Urkunden. Jahrbücher für Philologie*, XXIV. Supplementband, p. 221.

comme authentiques, quand bien même les orateurs, pour atteindre leur but, en auraient quelquefois arbitrairement forcé le sens ou se seraient rendus coupables de légèreté dans les citations qu'ils en ont faites. Cette réserve s'applique surtout au passage où l'auteur veut prouver l'authenticité des textes contenus dans le discours contre Makartatos.

Papyrus, Ostraca. — Plus considérable encore que pour les inscriptions est l'accroissement de matériaux qu'ont donnés et donnent encore journellement les découvertes de papyrus faites en Égypte. A ceux-ci sont venus récemment s'ajouter les tessons de poteries d'Égypte, qui sont disséminés dans de nombreux musées ou dans des collections particulières. La plus grande partie de ces textes a été cataloguée par U. Wilcken et désormais l'érudition pourra les utiliser. Il est tout indiqué d'en parler en même temps que des papyrus avec lesquels ils ont d'étroits rapports; c'est au point qu'il faut n'attribuer qu'au hasard si, pour certaines catégories de textes, les papyrus ont été employés au lieu des tessons de poterie.

J'ouvrirai cette partie de mon bulletin en mentionnant le fait que le recueil périodique le plus utile à l'étude des papyrus, dans le sens le plus large de ce mot, recueil dont j'ai annoncé l'apparition dans mon précédent bulletin (vol. LXX, p. 123), en est actuellement à son second fascicule[1]. Dans le premier, je relève le catalogue méthodique que Wilcken a dressé de tous les documents sur papyrus publiés jusqu'à présent et qui sera un puissant instrument de travail. Dans la partie de ce recueil intitulé *Referate und Besprechungen*, sont énumérés, au fur et à mesure de leur apparition, les textes littéraires, puis, dans une section à part, les textes de l'époque chrétienne, enfin, formant une troisième section, les nouvelles publications de documents; je puis donc me dispenser de les énumérer à mon tour et je me bornerai à parler des travaux suscités par tous ces matériaux.

Un mémoire de L. Mitteis[2] donne au travailleur le moyen de s'orienter dans l'étude générale des documents sur papyrus; l'auteur traite sous toutes leurs faces, et d'une manière excellente, les questions relatives aux livres-journaux des fonctionnaires égyptiens qui ont pris modèle sur les Éphémérides d'Alexandre et de ses successeurs, aux procès-verbaux authentiques ou falsifiés des négociations poursuivies entre les juifs alexandrins et leurs adversaires

1. *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, publ. par U. Wilken. Leipzig, Trübner, 1900, 2 fasc.
2. *Aus den griechischen Papyrusurkunden*. Leipzig, Teubner, 1900.

devant les empereurs romains, enfin aux documents sur les recensements du peuple dont nous possédons un si grand nombre pour l'époque impériale et qui parfois aussi remontent jusqu'à l'époque des Ptolémées. L'exposé des conclusions historiques et juridiques que ces textes ont fournies ramène l'auteur sur le terrain plus étroit de ses recherches personnelles.

L'unité juridique dans le monde gréco-macédonien, depuis l'époque d'Alexandre, est démontrée par ces documents. Pour l'époque romaine, le fait le plus important qui s'en dégage, c'est l'existence du droit cadastral, c'est-à-dire l'ensemble des règles que devaient suivre les fonctionnaires pour enregistrer tout ce qui se rapporte à la condition juridique des immeubles, règles qui ont été introduites en Égypte pour favoriser les intérêts financiers de l'État. En ce qui concerne les problèmes économiques posés par les papyrus, Mitteis fait remarquer que, depuis l'époque des Ptolémées, le système d'impôts en argent était le principe dominant; puis, à partir du IVe siècle après J.-C., on revient au procédé primitif des impôts en nature. L'auteur voit dans ce fait, non pas seulement un signe de décadence, mais la preuve que le système de paiement en argent n'avait pas solidement pris racine dans l'antiquité et qu'il était resté limité aux régions en état de participer aux avantages présentés par les bas prix du commerce maritime.

Nous trouvons un autre guide pour nous orienter à travers les papyrus dans la collection des catalogues des musées royaux de Berlin, où Krebs[1] a entrepris l'étude des papyrus grecs. Cette publication contient un grand nombre de textes traduits, ce qui donne à ceux qui ne sont pas en état de lire les originaux grecs une idée du style officiel et du style épistolaire, ainsi que de la nature même de ces documents. De plus, l'auteur a donné un assez grand nombre d'exemples d'écritures et des fac-similés de fragments particulièrement intéressants. Les commentaires les plus importants y sont ajoutés, et, quand la collection de Berlin n'est pas assez riche pour fournir les renseignements nécessaires, l'auteur puise dans le trésor d'autres musées, afin de pouvoir donner un tableau complet des découvertes de papyrus.

Tandis que les deux ouvrages que nous venons de mentionner s'adressent plutôt au grand public et le mettent au courant des résultats obtenus, Gradenwitz[2] a commencé la publication d'un

1. *Aus den Papyrus der königlichen Museen.* Handbücher d. köngl. Museen zu Berlin. Berlin, Speemann, 1899.

2. *Einführung in die Papyruskunde;* Heft I : *Erklärung ausgewählter*

manuel qui sera d'un grand secours pour les recherches scientifiques. L'auteur se propose d'indiquer aux jurisconsultes les bases philologiques et aux philologues les bases juridiques sur lesquelles il faut édifier l'étude des papyrus; il commence par leur donner des avis, puisés dans une longue expérience, sur la manière de déchiffrer et de corriger les textes. Il leur met en main un nouvel instrument de travail sous la forme d'un index dont il publie un spécimen comme appendice à son ouvrage. Il arrive fréquemment dans les papyrus que les syllabes finales des mots soient seules conservées; afin de permettre au travailleur de voir d'un coup d'œil les différentes manières dont il serait possible de compléter ces syllabes, l'auteur a dressé un dictionnaire de la langue des papyrus, mais en classant ses mots atomiquement, d'après les lettres finales, et non, comme dans les dictionnaires usuels, d'après les lettres initiales; il montre par plusieurs exemples comment, à l'aide de cet index, il a réussi à combler les lacunes de certains textes. Dans les chapitres suivants, l'auteur analyse un grand nombre de documents juridiques de la collection de Berlin; il explique la disposition et la signification juridique des formules et enfin montre en particulier la différence entre le contrat grec et le contrat romain. Les papyrus sont pour la plupart des documents juridiques, et, dans un très grand nombre de cas, celui-là seul peut pleinement en saisir le sens ou en combler avec exactitude les lacunes, qui en entreprend l'étude, muni de connaissances juridiques assez étendues; il faut donc être reconnaissant de ce que des juristes comme Mitteis et Gradenwitz se soient imposé la tâche de mettre ces connaissances préliminaires indispensables à la portée des philologues et des historiens.

Dans l'avant-dernière partie de ce bulletin, qui traitera des ouvrages relatifs à l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, j'aurai à mentionner encore une série de travaux concernant les papyrus nouveaux de cette époque; je me bornerai ici à énumérer ceux qui sont consacrés à l'explication de papyrus publiés isolément.

Parmi les textes littéraires parus en Angleterre, se trouvent aussi deux fragments appartenant à des livres de chronologie. Le premier (*Oxyrhynchos papyri*, I, n° 12) nous donne en six colonnes la liste des vainqueurs aux courses olympiques et des quatre archontes athéniens de chaque olympiade; il note de plus les principaux événements politiques de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, par-ci par-là aussi des faits littéraires de quelque importance. Ce fragment

Urkunden. Leipzig, Hirzel, 1900. Cf., du même auteur, un mémoire intitulé : *Papyrus und Lexicon*, dans l'*Archiv*, t. I, p. 92.

embrasse les années 335 à 316 avant J.-C. Le second texte (*Oxyrh. pap.*, II, n° 282) contient une liste complète des vainqueurs aux jeux olympiques de 480 à 468 et de 466 à 448; il a fourni des points de repère nouveaux et précieux aux études sur Pindare et Bacchylide.

Sur le premier de ces deux textes, nous avons une dissertation de Soltau[1], qui explique de la façon suivante les déplacements qui se rencontrent à plusieurs reprises dans les données chronologiques de ce document et qui portent jusque sur trois années : d'après lui, dans la source d'où découle ce document, quand on établit des synchronismes entre l'histoire romaine et l'histoire grecque, on adopta le calcul fait par Varron et Cornélius Nepos, qui va jusqu'à faire une différence de trois années, si bien que les événements de l'histoire grecque sont arbitrairement bouleversés. Je me demande si, dans un document appartenant à l'Orient grec et qui nous est conservé dans une copie du IIe siècle après J.-C., il est juste d'expliquer une différence avec la chronologie vulgaire par un emprunt fait à des sources latines; passe encore dans un document écrit en latin, mais ce serait bien étrange dans un manuel ou un livre scolaire copié à Oxyrhynchos, puisque les découvertes de papyrus nous montrent précisément de jour en jour mieux comment l'Orient grec s'est développé d'une façon indépendante dans tous les domaines, même celui du droit, même sous la domination romaine.

La liste des vainqueurs aux jeux olympiques a fait l'objet de deux études. Reprenant une simple indication des éditeurs, Robert[2] en tire la preuve que le papyrus nous conserve un fragment de l'*Épitomé* des vainqueurs aux jeux olympiques que Phlégon de Tralles avait tiré de son grand ouvrage en deux livres; il nous montre ensuite comment les jeux étaient répartis pendant les cinq jours de la fête et comment ils étaient organisés au temps où ces jeux ne duraient encore que trois ou deux jours. Robert expose plus loin les conclusions que l'on peut tirer des indications fournies par ce texte pour assigner une date aux poèmes de Bacchylide et de Pindare et pour l'histoire de la plastique grecque.

J.-H. Lipsius[3] s'occupe en particulier de la chronologie des poèmes de Pindare et de Bacchylide, en se basant également pour cela sur le papyrus d'Oxyrhynchos. L'auteur conteste la justesse des conclu-

1. *Ein chronologisches Fragment der Oxyrhynchospapyri. Philologus* N. F., t. XII, p. 558.

2. *Die Ordnung der olympischen Spiele und die Sieger der* 75-83 *Olympiade. Hermes*, t. XXXV, p. 141.

3. *Beiträge zur pindarischen Chronologie. Berichte der sächsischen Ges. d. Wissensch.*, 1900, p. 1.

sions tirées par Robert sur l'ordre des jeux; il s'en tient à l'opinion admise jusqu'à présent et d'après laquelle le témoignage de Phlégon n'est d'aucune valeur, parce qu'il n'a pas énuméré les jeux dans leur ordre réel, mais selon qu'ils avaient été successivement introduits.

Pour finir, je mentionnerai dans les deux fascicules déjà parus de l'*Archiv für Papyrusforschung* les très intéressants textes de l'époque des Ptolémées que Grenfell et Hunt ont tirés de la collection de Gizeh; ils relatent de sanglants conflits qui se produisirent entre les habitants du district thébain sous la domination d'Évergète II, en 123 avant J.-C.

U. Wilcken et Mitteis publient d'intéressantes dissertations sur de nouvelles publications de papyrus (*Oxyrhynchos papyri*, *British Museum papyri* et autres) avec de nombreux commentaires pour en faciliter la lecture, pour les compléter et les expliquer. J. Mahaffy a édité quelques-uns des papyrus de Flinders-Petrie avec une nouvelle interprétation.

La publication des papyrus des musées de Berlin se continue[1]; quatre nouveaux fascicules du troisième volume sont parus; ils contiennent quelques articles de collaborateurs nouveaux, Schumacher et Zereteli, tandis qu'une mort prématurée a enlevé Krebs à la petite troupe des éditeurs. La collection de Berlin a également à déplorer une perte matérielle : une grande partie de papyrus déterrés par U. Wilcken ont été détruits par l'incendie d'un navire à Hambourg[2].

Le progrès le plus important réalisé dans ce genre d'études est marqué par l'achèvement du long travail de U. Wilcken[3] sur les tessons de poteries grecques. Dans cet ouvrage fondamental sont rassemblés pour la première fois les textes grecs écrits sur tessons et qui se trouvent disséminés dans les musées et les collections particulières; le premier volume, de dimension considérable, contient un exposé de l'histoire administrative et économique de l'ancienne Égypte, qui surpasse de beaucoup tous les travaux parus jusqu'à présent sur ce sujet et fixe pour la première fois d'importants résultats.

Le second volume contient plus de 1,660 textes inscrits sur tessons; ce sont pour la plupart des quittances de paiements effectués soit en argent soit en nature. Wilcken les a transcrits en minuscules et complétés; mais il n'y a ajouté que ce qui était strictement néces-

1. *Aegyptische Urkunden aus den kgl. Museen in Berlin; Griechische Urkunden*, III, Heft 2-5.
2. *Archiv f. Papyrusforschung*, t. I, p. 227.
3. *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien*, II. Berlin, Giesecke et Devrient, 1899.

saire pour en donner l'intelligence. Il les a classés, comme il est d'usage dans les recueils d'inscriptions, suivant les localités où ils ont été découverts, et avec la forme moderne des noms de lieux. Il les a ensuite distribués en sections : quittances de paiements en argent, quittances de prestations en nature et quittances dans lesquelles le mode de paiement n'est pas indiqué ; rangées d'ailleurs autant que possible selon l'ordre chronologique, car d'un bout à l'autre les morceaux sont datés. Dans un appendice spécial, figurent les textes autres que les quittances. Les quatre cents pièces environ qui ont dû être placées à la fin du volume comme dernier complément sont classées d'après les endroits où elles sont actuellement conservées. L'impression du volume ayant duré plus de dix ans, il n'est pas étonnant que ces textes complémentaires n'aient pu être numérotés, ainsi que les addenda, ni rangés à leur place dans la série des autres textes.

De même que les papyrus, les tessons de poteries embrassent l'époque des Ptolémées, l'époque romaine et l'époque byzantine, du IIIe siècle avant J.-C. jusqu'au VIIe après J.-C. Trois tables, ainsi que les leçons des précédents éditeurs de morceaux isolés corrigées par Wilcken, donnent une idée de la difficulté qu'offre la lecture de ces textes, difficultés augmentées encore par les phénomènes de destruction propres à ces morceaux d'argile quand ils sont conservés pendant longtemps dans notre climat, si bien qu'ils sont vraisemblablement voués pour la plupart à une complète destruction.

Ce qui rend cet ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent de documents grecs sur papyrus, c'est qu'il expose d'une façon méthodique et résumée le système des impôts en Égypte sous les Ptolémées et les Romains. L'auteur traite d'abord des tessons de poterie employés comme matière à écrire; il prouve que la grande majorité des tessons contient le texte définitif des documents et non de simples brouillons. Il s'occupe ensuite des découvertes et collections faites jusqu'à présent ; il détermine les formules d'après lesquelles ces quittances étaient dressées par les receveurs de contributions pour les contribuables et par la caisse de l'État pour les receveurs. Dans une seconde partie très instructive, il explique les différentes sortes d'impôts mentionnées par les tessons, les papyrus et les inscriptions. Il n'en distingue pas moins de 218 portant des noms différents et dont il donne en fin de compte un classement méthodique. Parmi les détails particulièrement importants qu'il a mis en lumière pour la première fois, il faut noter celui-ci : depuis l'époque des Ptolémées, l'État n'acceptait le paiement des impôts en nature que lorsqu'il pouvait en utiliser à son tour le produit en nature ; l'impôt

foncier, par exemple, était établi d'après une estimation de l'« arura », et, selon le genre de culture, il était payé en argent ou en nature. Le taux de l'impôt de capitation varie selon les endroits et n'est donc pas égal dans toute l'Égypte, comme on le croyait; on ne le rencontre qu'à partir d'Auguste; il était exigible pour les filles à partir de douze ans, pour les garçons à partir de quatorze ans et jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans.

Dans un chapitre suivant, Wilcken traite des circonscriptions financières et des déclarations d'impôts; celles-ci étaient de plusieurs sortes. Tandis que, sous les Ptolémées, la déclaration par le chef de famille de tous ceux qui devaient payer l'impôt, et, en même temps, l'estimation faite par chacun de sa propriété, devaient être faites annuellement; au contraire, depuis Auguste, et certainement depuis l'an 19-20 après J.-C., fut établi un cycle de quatorze ans pour cette déclaration de tous les contribuables par le chef de famille. L'obligation de déclarer aux autorités compétentes les naissances et les décès, ainsi que les mutations dans la propriété foncière, venait compléter ces recensements périodiques. De même, le contribuable devait déclarer les choses soumises à l'impôt, et, au contraire de ce qui avait lieu pour les personnes, cette déclaration devait être faite annuellement. Dans le chapitre suivant, l'auteur expose le contrôle établi par l'État sur ces déclarations par l'obligation de prêter serment, par l'enquête administrative, etc. Ce contrôle est exercé, à l'époque des Ptolémées, par le fermier des impôts; à l'époque romaine, il est transporté aux autorités locales.

La disposition et le but des registres d'impôts sont exposés aussi dans ce travail, et, de même que Mitteis, Wilcken a établi que ces registres, concernant la propriété immobilière, étaient accessibles au public et qu'ils ont, par conséquent, tenu lieu en même temps de cadastre, puisque les charges hypothécaires y étaient consignées. En ce qui concerne la levée des impôts, l'auteur expose en détail comment ils étaient affermés sous les Ptolémées; il montre comment, depuis la domination romaine, la tendance prédomine de recourir aux employés de l'État, au lieu des fermiers ou des sociétés de fermage.

La dernière partie contient surtout des considérations historiques et économiques; Wilcken y prouve qu'en Égypte, entre le IIIe siècle avant J.-C. et le IIIe siècle après, le système de paiements en argent l'emporta de beaucoup sur celui des paiements en nature. Il montre d'une façon non moins frappante que le travail des esclaves en Égypte ne joue aucun rôle économique, que l'esclave n'est considéré que comme un domestique et que, pour le reste, les travailleurs libres

trouvaient à s'employer, soit à la campagne, soit dans les fabriques, soit dans les domaines et dans les temples.

Pour finir, l'auteur traite encore des données topographiques fournies par les tessons, des monnaies et mesures, et de la chronologie. Wilcken soutient en particulier cette thèse, que les dates simples de l'époque impériale doivent être rapportées à l'année ferme introduite par Auguste et que les contradictions apparentes s'expliquent par le fait que les changements de gouvernement n'étaient que tardivement connus à la campagne.

En comparaison des richesses apportées à la science par les inscriptions, les papyrus et les tessons de poteries, ce que les manuscrits du moyen âge sur l'histoire grecque ont fourni de matériaux est tout à fait insignifiant. Je n'ai à mentionner qu'une découverte publiée par O. Wagner[1] : c'est un récit en latin de l'histoire d'Alexandre le Grand, provenant de la bibliothèque de Metz, dont les rapports avec le pseudo-Callisthènes sont évidents, mais dont les rapports avec la tradition alexandrine conservée d'autre part sont encore à démontrer scientifiquement.

Topographie, voyages. — Je dois mentionner ici en première ligne deux nouvelles cartes pour la topographie antique. Ruge et Friedrich[2] ont publié une carte archéologique de l'Asie Mineure précédée d'une table alphabétique des localités anciennes. L'échelle en est trop réduite (1/2,500,000) pour permettre des recherches très approfondies ; mais la carte est tout à fait appropriée à une première étude d'orientation, parce qu'elle fournit pour chaque nom des preuves tirées de la littérature topographique spéciale à ce sujet. En outre, le neuvième fascicule des Cartes de l'Attique nous donne, à l'échelle de 1/100,000 et d'une perfection de rendu égale à celle des grandes feuilles, une édition comprenant toute l'Attique, moins chère, plus commode et plus maniable, très suffisante pour un grand nombre de questions scientifiques[3]. Sur les sources manuscrites de la géographie antique, nous n'avons à mentionner qu'une étude sur le périple d'Hannon par Illing[4].

Hiller de Gaertringen[5], aidé de plusieurs collaborateurs, a publié

1. *Die Metzer Epitome der Alexandergeschichte ;* XXVI^er *Supplementband der Fleckeisen 'schen Jahrbücher für Philologie.*

2. *Archäologische Karte von Kleinasien.* Halle, Sternkopf, 1899.

3. *Karten von Attika*, par Curtius et Kaupert, Lieferung IX. Berlin, Reimer, 1899.

4. *Der Periplus des Hanno.* Dresde, Progr. 1898.

5. *Thera. Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren* 1895-1898. Berlin, Reimer, 1899.

un magnifique ouvrage sur la topographie et l'histoire de Théra ou Santorin, la plus méridionale des Cyclades; les fouilles faites par l'auteur sur le Messavouno ont fourni une riche moisson de nouvelles inscriptions, de ruines, de fragments de sculptures, qui permettent de déterminer d'une façon définitive tous les points essentiels de l'histoire de l'île. Dans quatre directions différentes, Hiller et ses collaborateurs ont pu se rattacher à des recherches antérieures. En ce qui concerne le travail épigraphique et archéologique, Prokesch-Osten et L. Ross avaient posé des bases solides; plus tard s'y étaient ajoutés les résultats des fouilles faites par la France sur des établissements de l'époque préhistorique. Pour la géographie et la topographie de l'île, le travail d'arpentage commencé en 1848, et sur lequel est basée la carte maritime anglaise, offrait un point de départ; quant aux recherches minéralogiques et géologiques, l'ouvrage de Fouqué, écrit en 1866, lors de l'éruption du volcan, n'avait plus laissé que peu de chose à faire. C'est pour la période préhistorique seulement que le magnifique volume ne nous apporte rien de nouveau, parce que l'École française d'Athènes se propose de continuer et de terminer les fouilles commencées. C'est le *Corpus* des inscriptions insulaires que l'auteur, comme je l'ai fait remarquer plus haut, p. 126, a fait bénéficier des découvertes fournies par ses propres fouilles. Dans l'ouvrage qui nous occupe, il met en lumière ces inscriptions à l'aide de la tradition littéraire, et il dresse un tableau d'ensemble très complet et très réussi de l'histoire de Théra. C'est l'époque la plus ancienne surtout (le VIIIe et le VIIe siècle av. J.-C.) qu'il nous fait revivre d'une façon surprenante. Théra ne peut plus, ainsi que le prétendait Hérodote, passer pour une colonie lacédémonienne, mais sa civilisation archaïque, telle que ces textes nous la font connaître, doit provisoirement être considérée comme le type le mieux connu de la vie des anciens Doriens. Après cette première floraison, c'est sous les Ptolémées seulement que Théra a joué un rôle important; ils en firent le point d'appui de leur domination dans les îles grecques et y mirent une garnison. A l'époque romaine, le nid rocheux presque inaccessible eut encore une courte période de splendeur.

L'important chapitre sur la topographie de la vieille ville et sur l'histoire de sa construction a été rédigé par W. Dœrpfeld et Wilberg; les découvertes des différents explorateurs sont commentées par l'archéologue P. Wolters; P. Wilski a dressé les excellentes cartes et levé le plan de l'Acropole et de la ville, et P. Philippson a tracé une brève esquisse de la géologie du groupe d'îles auquel appartient Santorin. Un chapitre est consacré au climat et à la température; un autre, rédigé par Th. Heldreich, à la flore actuelle de l'île. En

manière d'introduction, l'éditeur nous donne un très instructif chapitre sur l'histoire des fouilles pratiquées dans l'île et sur les anciennes représentations cartographiques; cette introduction commence avec Hérodote et va jusqu'à l'automne de 1898.

Les résultats des fouilles complémentaires pratiquées après l'achèvement de ce volume ont été publiés par Hiller dans l'*Archæologischer Anzeiger*, 1899, p. 181 et suiv. Un second volume contiendra les découvertes faites dans la nécropole de l'ancienne Théra. 31 magnifiques héliogravures et 240 reproductions dans le texte complètent le premier volume, ainsi qu'un carton contenant 12 cartes et plans. Je ne dois pas omettre de rappeler ici que Hiller a entrepris les fouilles à ses frais et a installé toutes ses trouvailles dans le musée que la ville de Théra doit à sa générosité, de même que la science est redevable de ce magnifique volume à son énergie et à sa profonde érudition.

Sur les recherches entreprises par le musée de Berlin sur l'emplacement de l'ancienne Hiérapolis, en Phrygie, nous avons également un travail définitif auquel ont collaboré Humann, Cichorius, Judeich et Winter[1]. Judeich s'est occupé des inscriptions, Cichorius a traité l'histoire de la ville, qui, fondée peu après 190 av. J.-C. comme colonie militaire de Pergame, n'a pris une importance plus grande qu'à l'époque romaine, comme station balnéaire et climatérique. Ces savants n'ont pu pratiquer de fouilles; il aurait fallu avoir recours à des explosifs, une grande partie de la vieille ville étant recouverte par les concrétions stalactiques d'une source thermale. On ne releva donc et on ne dessina que ce qui s'est maintenu sur le sol; les inscriptions sont fécondes surtout en renseignements sur la vie industrielle et commerciale à l'époque impériale. De Judeich[2] nous avons encore un rapport sur un voyage dans le nord-ouest de l'Asie Mineure, dans la Troade, dans la région de Pergame et dans le bassin du Rhodios et du Granique. Heberdey[3] a rendu compte des fouilles continuées par l'Autriche à Éphèse et Wilamowitz (*Hermes*, t. XXXIV, p. 209) a publié un supplément au document topographique édité par O. Benndorf (cf. *Rev. hist.*, LXXI, p. 114). Kékulé, dans l'article dont il est fait mention plus haut (p. 130), nous donne quelques détails sur les résultats obtenus jusqu'à présent dans les fouilles de Milet. Le déblaiement des anciennes constructions d'Éphèse et de

1. *Alterthümer von Hierapolis. Jahrbuch d. kaiserl. deutschen arch. Instituts*, Ergänzungsheft IV. Berlin, 1898.

2. *Bericht über eine Reise im nordwestlichen Kleinasien. Sitzungsber. der Berliner Akad. der W.*, 1898, p. 501.

3. *Jahreshefte d. k. k. archäol. Institutes*. Beiblatt I, p. 53; Beiblatt II, p. 37.

Milet offre de sérieuses difficultés, à cause des dépôts d'alluvions formés par le Caïstre et le Méandre. Les restes de l'ancienne Alexandrie d'Égypte, par contre, ont souffert surtout par le fait que, sur les anciennes constructions, on en a élevé toujours et toujours de nouvelles, de sorte qu'on n'a conservé presque rien des parties surbâties et seulement quelques restes des fondations. Mais une dissertation de F. Noack[1] sur les fouilles pratiquées pendant l'hiver de 1898-99 prouve que le coup d'œil de l'érudit, aiguisé par l'expérience et par une observation consciencieuse, peut tirer même de ces tristes débris des renseignements importants sur la topographie de l'ancienne ville; l'auteur arrive encore à cette conclusion importante que, si le réseau de routes mis à découvert par Mahmoud-Bey date seulement de l'époque impériale, elles ont conservé néanmoins la direction des routes grecques. Avant cette publication même était paru un article de Ausfeld[2] sur la topographie d'Alexandrie; il y donne une analyse exacte du récit fourni par le pseudo-Callisthène de la fondation de la ville et prouve que, abstraction faite de quelques additions postérieures et de quelques ornementations fantaisistes, les indications topographiques reproduites dans ce roman sont puisées dans une réelle connaissance de la ville telle qu'elle existait alors; ces indications remontent en partie à l'époque des Ptolémées, en partie à l'époque romaine, car le roman, composé au IIe siècle av. J.-C. à Alexandrie, y a été remanié et amplifié à l'époque romaine. Un excellent aperçu de l'état actuel des fouilles en Asie Mineure nous est fourni par un article de Kalinka[3]; l'auteur, qui a pris part lui-même aux voyages organisés par l'Autriche, trace d'une main sûre les résultats obtenus jusqu'à présent et caractérise la tâche que les fouilles et les découvertes nouvelles imposent à la science. Cet article nous apporte un précieux appoint de notes bibliographiques. Du même auteur[4], j'ai encore à mentionner une étude publiée d'abord dans le volume des Mélanges dédiés à H. Kiepert, puis remaniée et réimprimée; elle traite spécialement de la topographie historique de la Lycie; elle contient entre autres une nomenclature complète des villes existant à l'époque de la ligue lycienne, avec indication des textes où elles sont mentionnées, et de leur situation topographique.

1. *Neue Untersuchungen in Alexandrien. Athenische Mittheil. des deutschen arch. Institutes*, vol. XXV, p. 215.

2. *Zur Topographie von Alexandrien. Rhein. Museum N. F.*, t. LV, p. 348.

3. *Die neueren Forschungen in Kleinasien. Neue Jahrbücher für das klass. Alterthum, Geschichte und deutsche Literatur*, II, 1899, t. III, p. 665.

4. *Zur historischen Topographie Lykiens. Jahreshefte des k. k. archäol. Institutes*, Beiblatt III, p. 37 et suiv.

La relation du voyage accompli par Oberhummer et Zimmerer à travers la Syrie et l'Asie Mineure (1899) contient aussi beaucoup de renseignements utiles.

A côté de l'ouvrage de Hiller de Gaertringen sur Théra ont paru dans les deux dernières années quelques autres monographies sur des îles grecques, qui sont ainsi peu à peu arrachées à l'oubli immérité où elles étaient tombées après l'ouvrage fondamental de Ross.

En première ligne, je nommerai le livre de R. Herzog[1]; durant plusieurs séjours faits à l'île de Kos et consacrés en partie à des fouilles, cet érudit a trouvé une assez grande quantité de nouvelles inscriptions. Il consacre à les expliquer et à nous communiquer ses observations personnelles un ouvrage muni de sept planches. Outre ces inscriptions nouvelles et leur commentaire détaillé, cet ouvrage nous apporte des compléments à l'ouvrage fondamental de Paton et Hicks et aux collections réunies dans celui-ci sur les matériaux relatifs à l'histoire de Kos. Par parenthèse, je ferai remarquer ici que Robert (voir p. 136) a démontré que la pierre n° 155, trouvée à Olympie, porte la plus ancienne inscription comme ayant trait à cette île. Un autre chapitre de l'ouvrage de Herzog traite de l'ancienne topographie de l'île, et enfin le dernier est consacré à son histoire; il y parle avec une vaste érudition de l'école de médecine établie à Kos, de la rivalité entre les Asclépiades d'Épidaure et de Kos, mais rejette l'hypothèse d'après laquelle une école de poète y aurait aussi existé. On relève à peine quelques traces d'une école de rhéteurs, et, pour prouver l'existence d'une université à Kos, il faudrait au moins prouver que rien aurait pu y attirer des étudiants.

E. Oberhummer publie, dans le volume de Mélanges dédiés à H. Kiepert que j'aurai à mentionner plus loin, une monographie sur Imbros. On y trouve la bibliographie des ouvrages relatifs à cette île, une carte dressée d'après les relevés de Kiepert, une description géographique et géologique et un classement des données que nous possédons sur l'histoire et la topographie de l'île.

Sur l'île de Leros, où Hécatée de Milet avait, au ve siècle, conseillé à ses compatriotes de fonder une colonie, Buerchner[2] publie un excellent article inséré dans un programme scolaire et muni d'une bonne carte. Il donne une liste complète des anciens récits de voyage, très disséminés et peu connus, ainsi que des travaux sur les antiquités locales. A cela, il a joint une description de l'île et une courte esquisse de son histoire jusqu'à l'époque actuelle. L'auteur avait déjà

1. *Koische Forschungen und Funde*. Leipzig, Dietrich, 1899.
2. *Die Insel Leros*. Programme du Theresiengymnasium. Munich, 1898.

publié autrefois (*Athen. Mittheilungen*, XXI, 34) les inscriptions trouvées lors d'un bref séjour qu'il a fait dans l'île.

Dans son joli ouvrage sur Zante, B. Schmidt[1] se place plus encore que Bürchner au point de vue du voyageur moderne; l'éminent érudit, qui connaît si bien la vie des Grecs modernes, a eu l'occasion d'apprendre à connaître cette île à fond pendant un séjour de plusieurs années effectué au moment de l'abandon des îles au royaume de Grèce. L'histoire de l'île dans l'antiquité n'occupe naturellement qu'une place secondaire dans cet ouvrage, qui contient cependant le résultat d'observations personnelles. Le même auteur[2] reprend encore la parole, dans un article de revue, sur la question controversée de la topographie de Corcyre dans l'antiquité; une inscription de Venise, considérée jusqu'alors comme relative à Corfou, se rapporte en réalité à la Crète; dès lors se trouve réduite à néant la preuve que Schmidt en avait tirée pour déterminer l'emplacement du sanctuaire d'Héra et pour identifier l'île mentionnée dans Thucydide avec la saillie qui porte aujourd'hui la vieille citadelle.

Sur l'île de Cythère, nous avons le travail d'un géographe, Léonhard[3]. Suivant l'exemple de son maître, Partsch, l'auteur a rassemblé et commenté le peu de renseignements que nous possédons sur l'histoire ancienne de l'île et y a démontré l'existence d'un ancien chemin carrossable.

Une étude de E. von Stern[4] nous conduit à l'extrémité nord-est du monde hellénique. Se basant sur les résultats des fouilles, il démontre que Strabon fait erreur lorsqu'il parle d'une migration des habitants de la Chersonèse taurique après l'invasion des Scythes; bien au contraire, comme il est prouvé depuis la découverte des anciennes murailles de la ville, la cité taurique de Chersonèse a occupé le même emplacement depuis le IVe siècle av. J.-C. jusqu'à l'époque byzantine.

En ce qui concerne la topographie de la Hellade continentale, je mentionnerai en première ligne deux travaux relatifs à la Macédoine et à la Grèce septentrionale. Ilitscheff[5] s'occupe de la géographie moderne du vilayet de Salonique, d'Uskub et de Monastir, sans uti-

1. *Die Insel Zakynthos, Erlebtes und Erforschtes.* Freiburg, Fehsenfeld, 1899.
2. *Noch ein Wort zur Topographie Korkyras. Rhein. Museum* N. F., t. LIII, p. 477.
3. *Die Insel Kythera, eine geographische Monographie mit einer Karte.* Gotha, Perthes, 1899. Erzänzungsheft 128 zu Petermann's Mittheilungen.
4. *Bemerkungen zur Topographie und Geschichte der taurischen Chersonesos. Zeitschrift f. alte Geschichte,* herausgegeben von Hettler, t. I, p. 63.
5. *Ein Beitrag zur Geographie von Makedonien.* Dissertation, Leipzig, 1899.

liser les données fournies par Dimitsas et d'autres savants grecs modernes, de sorte que pour l'antiquité son travail n'offre, même indirectement, que peu de choses nouvelles. PHILIPPSON[1] a publié dans une revue géographique une série d'articles qui ont paru ensuite en volume; il y expose, en les résumant, les résultats de ses voyages en Thessalie et en Épire; son travail fournit, en première ligne, de riches matériaux aux études géographiques et des indications précieuses pour la rectification de la carte et de la topographie de ces pays. Pour finir, il nous donne un catalogue bibliographique très utile des ouvrages de géographie, disséminés jusqu'alors un peu partout, qui se rapportent au nord de la Grèce.

Pour la topographie d'Athènes, nous avons également deux travaux. Déjà, WILAMOWITZ (*Hermes*, XXIV, p. 638) avait tiré de la Lysistrata d'Aristophane une importante preuve à l'appui de la théorie de Dörpfeld qui veut que la fontaine publique d'Athènes, la Callirhoé de Pausanias, fût située depuis l'époque des tyrans au versant sud-ouest du chemin montant à la citadelle; VON PROTT[2], à son tour, reprend l'étude des résulats fournis par les fouilles et par les textes concernant l'Enneakrunos, le Lenaion et les Limnai, il les commente dans le sens des théories de Dörpfeld, auxquelles il apporte de nouveaux arguments, en répondant aux objections soulevées par C. Wachsmuth.

La situation de l'Enneakrunos, indiquée par Dörpfeld, est démontrée d'une façon indubitable par la découverte du bassin de Théagène à Mégare[3], qui remonte également à l'époque des tyrans; en effet, les observations faites à Mégare permettent de prouver qu'une pierre, découverte à Athènes et considérée comme appartenant à la fontaine publique, faisait vraiment partie du bassin. On y remarque les mêmes sillons creusés par les cordes des seaux que sur la balustrade, encore en place, de la fontaine publique de Mégare.

L'histoire de la construction des temples de l'Acropole, reconstituée également par Dörpfeld sur de nouvelles bases, a été étudiée par KŒRTE[4]; il y combat l'opinion de Dörpfeld d'après laquelle le vieux temple aurait subsisté jusqu'à l'époque de Pausanias et au delà;

1. *Thessalien und Epirus, Reisen und Forschungen im nördlichen Griechenland.* Berlin, 1898.

2. *Enneakrunos, Lenaion und Dionysion* ἐν Λίμναις. *Athen. Mittheil.*, t. XXIII, p. 205, 367.

3. Delbrück et Vollmöller, *Das Brunnenhaus des Theagenes. Athen. Mittheil.*, t. XXV, p. 23.

4. *Der « alte » Tempel und das Hekatompedon auf der Akropolis zu Athen. Rhein. Mus.* N. F., t. LIII, p. 239.

il estime que le nom d'Hékatompédon désigne, non pas un temple, mais un district sacré dans lequel se trouvaient les trésors; Kœrte place ce district sacré sur l'emplacement où s'éleva plus tard la Cella de la construction de Périclès. Le « vieux temple » aurait cessé d'exister au moment de la construction de l'Erechtheion et la dénomination de celui-là aurait passé sur celui-ci, parce que l'Erechtheion a été élevé sur l'emplacement du vieux temple.

Par contre, E. Meyer, dans ses travaux relatifs à l'histoire ancienne, que nous aurons à mentionner plus tard, se range jusqu'à un certain point à l'opinion de Dörpfeld; d'après lui, le nom d'*Opisthodomos* désigne la partie postérieure du « vieux temple » telle qu'elle existait avant les Perses, et celui de *Parthénon* la chambre qui s'étendait derrière la Cella du temple de Périclès; il n'attribue cependant pas à l'*Opisthodomos* une durée aussi longue que le fait Dörpfeld.

S'aidant des résultats publiés jusqu'à présent sur les fouilles françaises à Delphes, E.-W. Buchheim[1] nous donne un court aperçu de l'histoire, de la topographie et de l'organisation administrative de Delphes; dans un article intitulé *Delphoi*, qui figure dans la nouvelle édition de la *Realencyclopädie* de Pauly, Hiller de Gaertringen traite le même sujet, mais d'une façon plus étendue et plus instructive.

Sur les conduites d'eau de Smyrne et de Laodicée du Lykos, nous avons plusieurs études de Weber[2] qui, accompagnées de nombreuses illustrations et de cartes, nous offrent un tableau très clair de ces travaux grandioses et parfaits au point de vue technique.

Je ferai observer encore que la nouvelle édition de la *Realencyclopädie des klassischen Alterthums* de Pauly, qui marche activement sous la direction de Wissowa, contient, outre les travaux déjà mentionnés, un grand nombre d'articles topographiques, excellents pour orienter le chercheur; par exemple, celui d'E. Oberhummer sur Constantinople. Enfin, le volume de mélanges dédiés à H. Kiepert[3] a fourni à de nombreux érudits l'occasion de consacrer de courtes études à la topographie et à la géographie antiques; je mentionnerai en particulier les suivants : dans un article sur la topographie de la Carie, E. Fabricius se prononce en faveur de l'opinion qui place

1. *Beiträge zur Geschichte des delphischen Staatswesens.* Progr. du Gymnase de Freiberg, 1898.

2. *Die Hochdruckwasserleitung von Laodicea ad Lycum. Jahrbuch d. kaiserl. deutsch. Instituts*, t. XIII, 1898, p. 1. — *Die Wasserleitungen von Smyrna. Ibid.*, t. XV, 1900, p. 4 et 167.

3. *Beiträge zur alten Geschichte und Geographie.* Fetschrift für H. Kiepert, Berlin, Reimer, 1898.

Hyllarima près de Kapraklar, et Alinda près de Demirdji-deressi. Heberdey publie une série d'inscriptions qui permettent de fixer l'emplacement de Nisa et de Comba dans la Milyade lycienne près de Ahuri-Jaila et de Gjömbe. De même, W. Judeich détermine l'emplacement de Skepsis en Troade d'après une inscription découverte sur le Kurshunlu-Tepe, dans la vallée supérieure du Scamandre; il traite ensuite l'histoire de cette communauté qui a subsisté, comme fondation nouvelle, jusqu'au IIe siècle av. J.-C., à côté de Palaïskepsis, dont l'emplacement n'est pas encore fixé.

Th. Schreiber publie une série d'observations sur la construction des villes grecques, en particulier sur le plan d'Alexandrie; Kubitschek détermine la date d'une inscription trouvée à Lykosura d'Arcadie, et confirme par là l'opinion de Dörpfeld et de Robert qui placent au IIe siècle ap. J.-C. la construction du sanctuaire de Despoina.

Monnaies. — Je passerai sous silence ici les articles parus dans les revues de numismatique. Les papyrus et les *ostraka* ont apporté à l'histoire du système monétaire en Égypte sous les Ptolémées et sous les Romains une quantité importante de matériaux dont certains ont ouvert des voies entièrement nouvelles à la science. U. Wilcken, dans son édition des *ostraka* (p. 137), en a fait une étude générale. Il faut y ajouter encore un article de Th. Mommsen sur l'étalon monétaire égyptien (*Archiv für Papyruskunde*, t. I, p. 273). Parmi les publications indépendantes, il faut citer en première ligne le catalogue des monnaies de la Grèce septentrionale; la première partie, rédigée par Pick[1], comprend la Dacie et la Moesie et s'occupe naturellement des monnaies grecques frappées à l'époque impériale seulement. Brunšmid[2] a rassemblé et étudié pour la première fois les monnaies qui ont été frappées dans les villes grecques et dans les îles de la Dalmatie, et il nous présente, avec les inscriptions grecques découvertes dans ces régions, le statut de fondation, unique dans son genre, d'une colonie d'Isséens dans l'île de Curzola. En tête de son recueil d'inscriptions et de monnaies, qui est orné de reproductions photographiques, il a résumé brièvement les données qui nous sont parvenues sur les colonies grecques de l'Adriatique.

Ad. Bauer.

(*Sera continué.*)

1. *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien.* Berlin, 1898.
2. *Inschriften und Münzen der griechischen Städte Dalmatiens. Abhandlungen des Wiener archäol. Seminars,* Heft XIII, 1898.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Robert Yelverton Tyrrel et Louis Claude Purser. **The correspondance of M. Tullius Cicero,** arranged according to its chronological order, with a revision of the text, a commentary and introductory essays. Vol. VI. Dublin, Hodges, Figgis et C°, 1899. Gr. in-8°, cxvii-347 pages.

Ce dernier volume termine l'édition critique des lettres de Cicéron, classées chronologiquement, avec un commentaire et des notices historiques. Le plan est le même que dans les volumes précédents. L'introduction est consacrée à Cicéron, chef de l'État, à ses différents correspondants, qui sont : L. Munatius Plancus, D. Brutus, Asinius Pollio, Lentulus Spinther, Q. Furnius, Cassius Longinus, M. Brutus, et à la correspondance avec M. Brutus. Les lettres (n°s 787-916) vont depuis septembre 14 jusqu'à la fin (juillet 43). Le dernier chapitre comprend les lettres de date incertaine (n°s 912-931), la lettre pseudo-cicéronienne à Octavianus et les fragments de lettres. Un tableau (p. vii-x) donne la liste des nouvelles lectures avec les auteurs qui les ont proposées. On retrouve dans ce volume les qualités habituelles des auteurs, l'exactitude, la conscience, l'utilisation généralement judicieuse de tous les travaux antérieurs. Il ne manque guère à la bibliographie que le travail de Gurlitt sur la correspondance avec Brutus (*Philologus,* 1896, p. 318-340), qui aurait fourni quelques bonnes corrections. Sur la quinzaine de lectures proposées par les auteurs, quelques-unes seulement sont acceptables (ainsi n°s 844, 1-2; 850, 2). Sans avoir fait faire au texte de Cicéron de progrès essentiel, cette édition, claire, commode, n'en constitue pas moins un très bon travail qui résume exactement les résultats de la critique et qui fait bonne figure à côté de la récente édition de C.-F.-W. Müller.

Ch. Lécrivain.

O.-E. Schmidt. **Ciceros Villen.** Leipzig, Teubner, 1899. 63 pages, avec 3 plans, 12 gravures. (Extrait des *N. Jahrh. f. d. klassische Altertum*, t. II.)

L'auteur a consacré d'abord une très intéressante introduction à l'étude de la *villégiature* chez les Romains; le goût de la villégiature apparaît à peine chez les Grecs; c'est seulement à Rome qu'il s'est développé, surtout à partir de Scipion l'Africain. Malheureusement, des *villas* de l'époque républicaine, nous ne connaissons guère que

celles de Cicéron. Elles ont déjà été l'objet de nombreux travaux. M. S. a ajouté aux textes littéraires l'exploration minutieuse des lieux, des restes archéologiques ; il a pu arriver sur beaucoup de points à plus de précision et de vraisemblance que ses devanciers. Il reconstitue l'histoire et les embellissements successifs du plus ancien domaine de Cicéron, de l'*Arpinas*, qu'il place, non pas dans l'île du Liris, mais au confluent du Liris et du Fibrenus. On peut accepter la tradition courante sur l'emplacement du domaine *Formianum ;* mais le prétendu tombeau de Cicéron n'est sûrement pas le sien. Le domaine *Tusculanum* a dû se trouver, non pas, selon l'opinion actuelle, sur le territoire de Grottaferrata, mais, selon l'opinion ancienne, dans la région qui va des ruines de Tusculum à Frascati et qui regarde Rome. Sur la côte latine, Cicéron posséda de simples maisons à Antium et dans l'île d'Astura. Sur le golfe de Naples, il eut, sans doute à partir du printemps de 56 av. J.-C., le *Cumanum*, dont on ne peut plus retrouver la place exacte, le long du lac Lucrin ; puis, entre 45 et 44, le *Puteolanum*, les anciens *horti Cluviani*, domaine considérable et de rapport qui paraît s'être trouvé à l'ouest de Pouzzoles, dans un faubourg aboutissant au port, et enfin le *Pompeianum*, acheté entre 66 et 60, le plus beau des domaines de Cicéron, que M. S. place, conformément à l'ancienne tradition, contre l'opinion récente d'Overbeck et de Mau, en avant de la *porta Herculana* de Pompéi, sur l'emplacement de ruines découvertes en 1763 et qui portent encore le nom de *villa* de Cicéron.

Ch. Lécrivain.

La Chronique de Sulpice-Sévère. Texte critique, traduction et commentaire, par André Lavertujon. Livre II. Paris, Hachette, 1899. In-4°.

M. André Lavertujon a fait paraître à la fin de l'année 1899, en un in-4° de 900 pages, le livre II de la *Chronique de Sulpice-Sévère*[1]. Il annonce encore une édition de la *Vita Martini*, des *Lettres* et des *Dialogues*, en trois fascicules qui seront sans doute de gros volumes, et une traduction des onze obscurs traités de Priscillien. A voir l'ardeur et les forces dont témoigne sa dernière publication, on ne doute pas qu'il ne mène à bonne fin cette vaste entreprise.

Les *Prolégomènes* de l'ouvrage sont une exposition suivie des vues de M. Lavertujon sur les événements que rapportent les dernières pages de la Chronique : l'usurpation de Maxime, l'affaire du Priscillianisme, l'intercession de Martin de Tours. Ce qu'on y trouvera de plus nouveau est une thèse sur la révolution de Bretagne et de Gaule de 383 ; M. Lavertujon veut qu'elle ait été l'œuvre des évêques. Lorsque Gratien, après une première condamnation, eut absous les hérétiques de Tarraconaise, une vaste *conspiration cléricale* décida de sa chute et

1. Le livre I avait paru en 1896 (voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 334).

de l'avènement de Maxime, gagné d'avance à la répression. Ces évêques révélèrent ainsi qu'ils avaient acquis à l'égard de l'Empire un *pouvoir électoral* véritable. — La même vivacité d'imagination permet à M. Lavertujon d'amplifier, souvent avec vraisemblance, le récit des événements de Trèves. A toute cette introduction, qui voudrait être un chapitre d'histoire, il manque malheureusement l'essentiel. La critique de Sulpice n'est pas essayée. M. L. ne s'aperçoit pas que cet avocat de profession, quand il parle de son saint, plaide une cause, et une cause qui, visiblement, était difficile. Il oublie également qu'il a affaire à un homme d'école, gâté par les habitudes de la rhétorique et par la vanité d'auteur. Tout ce qui vient de Sulpice est accepté par lui avec la confiance que donne un attachement personnel.

Le texte, qui est celui de l'édition de Vienne, accompagné d'une traduction simple et exacte, est suivi de *Petits essais, notes et notules*[1]. L'intérêt de l'ouvrage est dans ce commentaire perpétuel. M. L. n'a pas lu les livres, pas même les principaux (il ne cite guère que des ouvrages de philosophie); mais il a lu les textes. La littérature du IVe siècle, dans son ensemble, lui est familière. La conséquence est celle que l'on peut attendre : on trouve dans son livre quantité d'erreurs de fait, qui sont souvent graves, mais aussi beaucoup d'originalité dans les rapprochements et les aperçus, et cette vivacité dans l'ardeur pour les sujets dont il traite, qui, chez d'autres, ne résiste pas toujours aux longues lectures d'ouvrages modernes. La narration de Sulpice lui sert de texte ou de prétexte à beaucoup de réflexions et de recherches ingénieuses et souvent profondes. Quand elles se rapportent au texte étudié, les notes l'éclairent parfois d'une lumière nouvelle. M. L. a bien vu quelles sont les grandes questions que soulèvent les récits de Sulpice : l'histoire de la formation de l'idée du *saint*, l'histoire du miracle dans le christianisme latin. Les meilleures pages du livre sont dans l'essai intitulé : *le Dossier de Priscillien*. Lorsqu'on étudiera l'attachante histoire du groupe priscillianiste, calomnié par Paul Orose d'une manière si puérile et pourtant avec tant de succès, on devra toujours, même après avoir lu le livre de Paret, que M. L. semble ignorer, recourir à ce judicieux petit écrit.

On trouve dans les notes de M. L. bien autre chose qu'un commentaire de Sulpice. Souvent, à propos d'un mot de son texte, il s'abandonne à sa verve, et sur cent sujets d'histoire, de philosophie, de théologie ou de politique, fait part à son lecteur de ce qu'il sait et de ce qu'il pense. Ayant commencé son livre à un âge où l'on n'écrit guère que des mémoires, M. L. n'a pu se défendre d'y semer ses souvenirs et ses opinions. Tout le monde lui en saura gré. La lecture de son ouvrage est comme une conversation familière avec un homme âgé resté plein de jeunesse, qui a beaucoup vu, beaucoup lu, joui d'amitiés infiniment précieuses, et beaucoup pensé.

E. Babut.

1. Plusieurs ont paru dans la *Revue Occidentale*, qui en a donné des tirages à part (voy. nov. 1898, janvier et mars 1899).

G. des Marez. **La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle, contribution à l'étude des papiers de crédit.** Bruxelles, Lamertin, 1904. In-8°, 292 pages. (Extr. du t. LX des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'*Académie royale de Belgique*.)

Il n'y a guère, dans l'histoire du moyen âge, de domaine moins exploré que celui des affaires d'argent ou de crédit : une seule matière, plus étroitement liée à l'histoire politique, a attiré l'attention des chercheurs, je veux parler des opérations financières des rois et des grands seigneurs laïques ou ecclésiastiques. A cette préoccupation nous devons la publication de documents intéressants. Néanmoins, le mécanisme du crédit public reste assez mal connu. Quant aux affaires d'argent des hommes de moindre état, bourgeois des municipalités marchandes, Lombards, Juifs, Caoursins, artisans et négociants de toutes sortes, elles sont entièrement sacrifiées; les documents relatifs au crédit privé dorment dans les archives, et rarement économiste songe à en secouer la poussière pour les mettre en œuvre; les études d'ensemble sur le mécanisme juridique des affaires d'argent font défaut.

Aussi devons-nous une particulière reconnaissance aux travailleurs audacieux qui trouvent et qui publient des documents de nature à diminuer notre ignorance en ces difficiles matières, surtout quand ces documents leur fournissent les bases d'une excellente étude comme celle que M. des Marez nous offre sur la *Lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle*. M. des M. a découvert en 1895, aux archives communales d'Ypres, près de huit mille titres sur parchemin, s'échelonnant entre 1249 et 1291. Ces titres sont en forme de chirographes, écrits en langue française et passés devant les échevins de la ville pour servir d'instruments à des faits juridiques très divers : ventes mobilières ou immobilières, prêts, cautionnements, accensements, baux, contrats d'entreprise et de société, trêves et paix, etc. Il n'est pas besoin d'insister sur le prix de pareils documents : l'histoire de la langue française, l'histoire du commerce, l'histoire du droit, l'histoire des constitutions urbaines reçoivent de ce chef une contribution importante.

M. des M. s'est attaché à ceux de ces actes, — les plus nombreux, — qui relatent une obligation (une dette), cette obligation pouvant d'ailleurs être la conséquence d'un prêt, d'une vente ou de tout autre contrat. Ces actes sont connus sous le nom technique de *lettres obligatoires*, ou, quelquefois, de *reconnaissances*[1]. L'échéance de la dette est généralement fixée à telle ou telle foire. M. des M. a cru pouvoir s'autoriser de ce fait pour donner aux chirographes qu'il étudie le nom de *lettres de foire*, qui figure dans le titre de son livre.

Cette dénomination a quelque chose d'inexact. Les chirographes

1. *Connissance* (*reconnaissance*) est le terme technique par lequel se désignent eux-mêmes nos titres yprois.

yprois ne sont pas des *lettres de foire*. Le mot *lettre de foire* présente dans la langue du moyen âge un sens technique. Les principaux manuscrits du texte connu sous le nom de *Devisions des foires de Champagne*[1] indiquent que, quatre jours après l'abattage des bancs des changeurs, on prend les *lettres de foire*. Cela peut s'interpréter de deux façons : pour les uns[2], les créanciers demandent à la justice des foires ces mandements d'exécution dont parlent les articles 18 et 21 des *Priviléges et coustumes des foires*[3], et qui sont délivrés contre les biens ou la personne des débiteurs faillis; pour les autres, on rédige les actes probatoires des obligations nées dans la foire[4] : ces actes sont en effet qualifiés de *lettres de foire*, notamment par les *Coustumes, stille et usaige de la court et chancellerye des foires de Champaigne et Brye*. Je citerai par exemple le passage suivant[5] : « Cilz qui s'oblige *en lectre de foire* recongnoist qu'il doit *du cours de telle foire* à tel une queue de vin ou ung septier de bled à la mesure de Troyes... » Les lettres passées *en cours* (ou *en corps*) *de foire* sont privilégiées quant à leur force probante, quant à leur force exécutoire, quant à la juridiction compétente pour en connaitre : elles bénéficient des faveurs exceptionnelles qui constituent le droit des foires[6]. Rien n'autorise à identifier, comme le fait M. des M.[7], ces lettres de foire avec les lettres obligatoires passées en un lieu quelconque et payables en foire. Ces dernières n'ont que les garanties que leur assure le droit local (en l'espèce, le droit municipal d'Ypres).

1. Manuscrits *a*, *b*, *d* et *e*. Mon *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897), p. 602-603.

2. En ce sens, Goldschmidt, *Die Geschäftsoperationen auf den Messen der Champagne* (*Zeitschr. für das gesammte Handelsrecht*, t. XI, 1892), p. 25 et suiv. Schulte, *Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien, mit Ausschluss von Venedig* (Leipzig, 1900), t. I, p. 158, s'est rangé à cette opinion.

3. Bourquelot, *Étude sur les foires de Champagne* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 2e sér., t. V. Paris, 1865), t. II, p. 324. Voy. aussi *Coustumes, stille et usaige* (*Ibid.*), t. II, p. 343 : « ... qu'il face adjourner le créancier à apporter avant toutes *lectres et mandemens de foires* par vertu desquelz il a fait vendre les héritages dudit obligé... »

4. Mon *Essai*, p. 549.

5. Bourquelot, t. II, p. 357; de même, p. 348 : « Les meilleures lectres obligatoires de foire; » p. 354; p. 356; Ordonnance de juillet 1311, art. 6 (*Ordonnances*, t. I, p. 485); *Olim*, t. II, p. 470, v (1304); t. II, p. 303, xiv (1290) : « Preceptum fuit omnibus ballivis et magistris nundinarum Campanie, quod de contractibus initis extra nundinas non dent litteras sicut de corpore nundinarum, eciam si per errorem essent date vel scienter, postquam contractus non esset celebratus in nundinis. »

6. Mon *Essai*, p. 478 et suiv. *Adde* Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique* (1768), v^o Foire.

7. Particulièrement p. 9 : « Nous venons d'employer le nom spécial que nous entendons donner au chirographe yprois : *lettre de foire*. Nous l'appellerons

Pour plus d'exactitude, mieux vaut donc abandonner l'expression *lettre de foire* et désigner les chirographes yprois du seul nom qui leur convienne, celui de *lettres obligatoires*[1].

M. des M. étudie avec beaucoup de finesse et de sagacité (chap. I) les caractères de forme et de fond des titres par lui trouvés : la formule générale de notification. « Sachent tout chil qui sunt et qui a venir sunt et qui cheste presente chartre partie verront et oront...; » le contenu du chirographe, sa rédaction en deux ou plusieurs parties, le rôle des échevins et de l'avoué (*rewars*) dans son authentication, les qualités des contractants, la loi applicable à la dette et la juridiction compétente pour connaître de son exécution. Puis il rapproche la lettre yproise d'autres lettres obligatoires provenant de Flandre[2] ou d'Angleterre. Ces comparaisons auraient pu être multipliées et s'étendre à d'autres pays[3]. En réalité, la lettre obligatoire a été en usage, sous des formes assez variables, dans toute l'Europe occidentale, aussi bien dans les pays de civilisation romaine que dans ceux de civilisation germanique. Ici comme là, elle est une survivance de la *cautio* romaine,

également *lettre obligatoire*. La première appellation se justifie par ce fait que l'échéance de la dette est généralement fixée à telle ou telle foire... »

1. Je ne trouve pas, dans les textes yprois publiés par M. des M., de véritable lettre de foire. Les nos 84, p. 174 (mai 1281); 93, p. 183 (juin 1282); 127, p. 221 (octobre 1287); 157, p. 253(juillet 1291), sont tirés des archives de Gand.

2. C'est peut-être en Flandre que la lettre obligatoire a été le plus vivace. Les jurisconsultes qui l'ont surtout étudiée se rattachent plus ou moins directement à ce pays. La *Somme rural*, qui parle longuement de notre institution, est un coutumier du nord de la France; Jehan Boutillier, son auteur, fut bailli de Tournai, où il mourut en 1395 (Meulenaere, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XV (1891), p. 18 et suiv.). Le traité de Rebuffe, *De litteris obligatoriis*, n'est guère qu'une copie des *Conjecturae* du jurisconsulte flamand Jacob Curtius (Brunner, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, t. X (1886), p. 143).

3. Par exemple, à l'aide des lettres obligatoires (désignées faussement comme *lettres de change;* ce sont des *instrumenta ex causa cambii*) publiées par Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille* (Marseille, 1884-1885), et dont quelques-unes ont été reproduites par Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* (Paris, 1898-1900), t. I, p. 110, 161, etc. Parmi les publications plus récentes, citons, pour l'Orient latin, la riche collection d'*Actes passés à Famagouste de* 1299 *à* 1301 *par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto*, éditée par Desimoni (*Archives de l'Orient latin*, t. II, 2, p. 3-120, et *Revue de l'Orient latin*, t. I, p. 58-139, 275-312, 321-353); pour Marseille, une lettre obligatoire de 1385 (dans Portal, *Lettres de change et quittances du XIVe siècle* (Marseille, 1901), p. 15) et, avec des lettres obligatoires de provenances très diverses, qui malheureusement ne sont qu'analysées, une intéressante lettre de foire de 1226 (reconnaissance d'un prêt consenti à Henri, archevêque de Cologne, par plusieurs marchands siennois fréquentant les foires de Champagne), dans Schulte, *op. cit.*, t. II (Pièces justificatives), n° 425, p. 286.

c'est-à-dire de l'acte qui servait à constater une stipulation[1]. Il n'y a pas entre la *lettre obligatoire* des pays du nord et la *lettre de change* (ou, pour employer le terme technique originaire, la *lettre de paiement*)[2] des pays du midi, cette opposition qu'allègue M. des M. (p. 31-32). On rencontre, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, en Provence ou en Italie, des lettres obligatoires concurremment avec des lettres de change. Inversement, bien que la lettre de change ait été plus longue à prendre pied dans les pays du nord, elle y apparaît, à côté de la lettre obligatoire, dès la fin du XIIIe siècle[3]. Et, pas plus que la fonction juridique, la fonction économique des deux titres n'est identique.

Avec le chapitre II, nous passons aux « effets juridiques et économiques » de la lettre obligatoire. Celle-ci est un instrument général destiné à constater toutes sortes d'obligations : obligations contractuelles portant sur des meubles, comme de l'argent ou des denrées, ou sur des immeubles, et même obligations pénales résultant de compositions pour certains délits. Elle a la valeur d'un acte authentique, grâce à l'intervention des échevins, et, comme telle, elle bénéficie d'une force probante et d'une force exécutoire particulières (des M., p. 40 et 67). En outre, les obligations qu'elle constate sont généralement renforcées par des sûretés conventionnelles : solidarité entre les codébiteurs[4] ;

1. La filiation est facile à suivre dans les chartes et formules de l'époque franque. Voy. par exemple *Form. Andecav.*, n° 38 (éd. Zeumer, p. 17); n° 60 (p. 25); *Form. Marculfi*, II, n°s 25-27 (p. 92-93).

2. Voy. par exemple une *lettre de paiement* en 1299 à Bruges, dans *Urkundenbuch der Stadt Lübeck* (*Herausgegeben von dem Vereine für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde*), t. III, n° 36. Sur la correspondance du corps de ville de Lübeck avec Reincke Mornewech, son représentant aux foires de Bruges, à la fin du XIIIe siècle, et sur les rapports de la lettre de paiement avec la lettre obligatoire, voy. Freundt, *Das Wechselrecht der Postglossatoren* (Leipzig, 1899), surtout p. 1-47.

3. Des M. p. 40-42. On aurait voulu voir rapprocher les lettres obligatoires passées devant échevins des *instrumenta guarentigiata* italiens. Voy. Briegleb, *Geschichte des Exekutivprozesses* (Nuremberg, 1839), p. 49 et suiv.

4. La solidarité entre codébiteurs est-elle de règle à Ypres et dans les villes flamandes? Le soin que prennent les parties d'insérer dans leurs actes la clause de solidarité (par exemple, des M., Pièces justificatives, n° 43, p. 136 : « Jordains li Lotghietere et Jakemes Pertris, bourgois d'Ypre, doivent *chacuns por le tout* à Ghiselin le Foragier... ») pourrait faire conclure négativement; car, à quoi sert cette clause, si le droit commun de la ville consacre la solidarité? Ce raisonnement serait dangereux; il ne faut pas se fier exclusivement aux actes de la pratique; la clause de solidarité peut être inutile en elle-même et n'avoir été insérée dans l'acte que par prudence. Voy. *les Coutumes, stille et usaige... des foires de Champaigne et Brye* (Bourquelot, t. II, p. 358) : « ... Combien que, par coustume des foires, se deux personnes sont obligez ensemble en une debte, soit en bien et en corps, ilz sont obligez chascun pour le tout, toutesvoyes est-il bon de metre ès lectres, avecques les autres renonciations, qu'ils renoncent au bénéfice de division, et aussy il doibt estre escript ès lectres obligatoires. »

cautionnement (plègerie)[1]; gage[2]; clause d'après laquelle « li uns paiement est plege del autre; » renonciation à toutes dispositions légales qui empêcheraient la lettre de produire son plein effet[3]. Sur tous ces points, les actes yprois fournissent des indications précieuses.

Le débiteur et le créancier sont expressément désignés par leurs noms dans le titre. En général, le débiteur doit effectuer le paiement en personne. On ne rencontre pas, dans le chirographe yprois, de *clause à ordre* (ou *clause de command*) *passive*, c'est-à-dire de clause permettant au débiteur de s'acquitter par l'intermédiaire d'un préposé, d'un *nuntius*. Cela n'empêche pas, d'après les principes généraux, le débiteur de payer sa dette par l'entremise d'autrui[4], et M. des M. nous rapporte effectivement quelques exemples de semblables paiements[5]. Mais l'absence de clause à ordre passive nous prouve qu'une telle façon de s'acquitter n'est point normalement prévue, et celui qui paie pour autrui n'est jamais qu'un mandataire. Cela se confirme par l'absence, dans le titre yprois, de la *clause de recours*[6], c'est-à-dire de la clause

1. Des M., p. 42-51. M. des M. aurait pu se servir utilement du travail capital d'Esmein, *Études sur les contrats dans le très ancien droit français* (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1880, 1881, 1882, 1883), surtout l'article sur *la Plégerie et la gagerie*, 1883, p. 99-139. Sur les lettres obligatoires, voy. 1880, p. 670, 697 et suiv.

2. Des M., p. 51-56; comparez p. 95. C'est le caractère de la saisine déférée au créancier gagiste qui explique les particularités du gage. Voy. sur ce point Champeaux, *Essai sur la vestitura ou saisine* (Paris, 1898), notamment p. 152 et suiv. Certains chirographes (par exemple, n° 35, p. 129) nous montrent une curieuse application du gage qui remplit, dans une vente, à peu près la même fonction que, de nos jours, le privilège du vendeur non payé.

3. Des M., p. 57-58. Ajoutez Meynial, *Des renonciations au moyen âge* (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1900, p. 108 et suiv.; 1901, p. 241 et suiv.)

4. Goldschmidt, *Universalgeschichte des Handelsrechts* (Stuttgart, 1891), p. 400 et suiv.

5. Des M., p. 59. L'exemple de Jean Bardonc (octobre 1268) s'entend-il bien d'un *mandat de payer?* Le texte implique plutôt l'idée d'un *mandat de recevoir*.

6. La clause pénale du n° 100, p. 198, a cependant quelque analogie avec la clause de recours. Les autres titres yprois en sont dépourvus. Par contre, les lettres obligatoires extraites des archives de Gand, prévoyant régulièrement que le paiement sera effectué par un mandataire du débiteur, contiennent la clause de recours. Voy. par exemple (Pièces justificatives, n° 74, p. 165) la lettre du 5 avril 1280 par laquelle Guy, comte de Flandre, Robert, comte de Nevers, et Jean, élu de Metz, reconnaissent avoir reçu de « Oldebrant Lapo, Brunet freres, Gerart Compaigne, Henri Millac et leurs compaignons, marcheans de Florenche, » la somme de 1,000 livres tournois et promettent de les rembourser à la foire Saint-Ayoul à Provins. La clause de recours est ainsi conçue : « ... Se lidit Oldebrant Lapo, Brunet frere, Gerart Compaigne, Henris Millac et leur compaignon marcheans de Florenche pour defaute de nostre paiement au termine devant nommei avoient coust ne damage, nous leur prometons aussi a rendre

par laquelle l'obligé promet en son nom personnel un dédommagement à son créancier pour le cas où le paiement viendrait à manquer ou à être retardé par sa faute[1] : le débiteur qui a délivré un de nos chirographes reste le principal obligé, même s'il s'acquitte par un *nuntius*, et le *nuntius* n'apparaît jamais comme se substituant à lui dans la dette.

Mais, si la substitution d'un tiers au débiteur primitif est relativement rare, la substitution d'un tiers au créancier est fréquente et normale. On trouve régulièrement dans les chirographes yprois la *clause à ordre* (ou *clause de command*) *active*, jointe à la *clause au porteur*. Grâce à ces clauses, un tiers peut se présenter aux lieu et place du créancier pour recevoir paiement et pour poursuivre le débiteur en justice. Elles affectent, dans nos chirographes, deux formes principales[2]. On trouve tantôt la clause *cumulative* à ordre *et* au porteur (la dette doit être payée au créancier lui-même « ou a son commandement ki cheste presente chartre partie aportera »), tantôt, — mais plus rarement, — la clause *alternative* à ordre *ou* au porteur (la dette sera payée au créancier « u a son commandement *u* a cheli ki cheste presente chartre partie aportera »). M. des M. renonce à interpréter juridiquement cette double formule[3]. Cependant, pour ignorants que pussent être les scribes yprois des subtilités juridiques[4], il n'est guère admissible qu'ils aient employé au hasard l'une et l'autre; la clause à ordre et la clause au porteur sont si fréquentes dans nos actes qu'il n'en est certes pas sur lesquelles les scribes et les parties contractantes dussent être mieux renseignés par le seul usage.

Quelle est l'utilité de ces clauses? Cette question n'a pas suffisamment attiré l'attention de M. des M. Rien d'étonnant à cela : ces

avoec le dette devant dite, sans le dette amenrir... » De même, n° 84, p. 175; 93, p. 184; 115, p. 206; 127, p. 221; 140, p. 235; 149, p. 244; 157, p. 253; 158, p. 255, et la lettre obligatoire tirée des archives municipales de Bruxelles (1364), p. 258.

1. Voy. mon article, *Travaux récents sur l'histoire de la lettre de change* (extr. des *Annales de droit commercial*, 1901), p. 30; comparez p. 5, 11 et s.

2. Je néglige ici quelques autres types moins fréquents. Ainsi, on trouve la clause *à ordre simple* : « A rendre a Robert devant dit ou a sen comant, à Arras... » (n° 4, p. 106); la clause *au porteur simple* : « ... A paier au portgrave devant dit... ou à celui ki ceste lettre aportera... » (n° 89, p. 179); ou des clauses plus compliquées. Un chirographe de 1251 (n° 10, p. 110) porte que la dette est payable « a Pierres de Vile *u* à Dommongon de Vile *u* a Willaume Hernaud de Besasx *u* a Pierron de Vile, borgois de Baïone, *ou* a leur commandement *u* a cheli ki cheste presente chartre partie aportera... » Toutes ces alternatives peuvent-elles être le résultat d'une ignorance, d'une confusion, d'un hasard?

3. P. 36-37.

4. L'ignorance juridique des clercs d'Ypres n'apparaît pas dans les actes publiés par M. des M. Ces actes sont, au point de vue du droit, fort exactement rédigés et correctement adaptés aux besoins de la pratique.

rouages juridiques ont un mécanisme infiniment complexe et délicat. Mais peut-être M. des M. aurait-il pu s'inspirer davantage des beaux travaux de Brunner, notamment de son article fondamental sur les *Titres au porteur français au moyen âge*[1]. L'éminent historien allemand a mis en pleine lumière la fonction pratique de ces titres. Ils servent à écarter les règles gênantes de l'ancien droit. Les traditions germaniques en effet n'autorisent la représentation en justice qu'à titre de faveur exceptionnelle[2]; d'autre part, les coutumes des pays flamands reconnaissent au débiteur la faculté de refuser de payer sa dette à tout autre que son créancier originaire : « Nul ne peut ne doit estre contre sa volonté contraint de payer à l'autre ce qu'il doit à l'un, » dit Boutillier[3]. Les clauses à ordre et au porteur permettent d'éluder ces prohibitions archaïques : en acceptant leur insertion dans le titre, le débiteur accepte par avance de « payer à l'autre ce qu'il doit à l'un[4]. »

En outre, la clause au porteur (et la clause à ordre *et* au porteur) permettent au tiers de poursuivre le débiteur et de le poursuivre sur simple présentation du titre; il n'a pas besoin pour cela de prouver en outre la qualité en laquelle il agit : par exemple, il n'a pas à produire une procuration pour établir qu'il est *command* (c'est-à-dire mandataire) du créancier. Brunner a établi que le command justifiait de cette qualité par la seule présentation du titre[5]. M. des M. est d'un avis

1. M. des M. ne s'est servi que de l'article publié par Brunner en 1877 dans le vol. XXII, p. 1-134 et 505-554, de la *Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht* (*Beiträge zur Geschichte und Dogmatik der Werthpapiere*). Le travail auquel je fais allusion a paru, d'abord en allemand, sous le titre : *Das französische Inhaberpapier des Mittelalters*, 1879, puis traduit en français, avec d'importantes additions, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. X (1886), p. 10 et suiv., 139 et suiv.

2. Brunner, *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1886, p. 12 et suiv.

3. *Somme rural*, I, 26 (édit. Charondas le Caron, 1611, p. 146); Brunner, p. 24-25.

4. Brunner, p. 169.

5. Au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle (Brunner, p. 178; comparez p. 39, 172-173). Il semble, à première vue, que certains chirographes yprois exigent formellement, outre la présentation de la lettre obligatoire, celle de la procuration ou de l'acte de cession. Ainsi, l'acte du 14 avril 1271, par lequel Watier Voet donne à son frère Jean le Nève une créance qu'il avait sur Herbert le Haringhier, est ainsi conçu (n° 37, p. 131) : « Sachent tout... ke Watiers Voet... a doné a Jehan le Nieve... 52 s. dar. que Herbers li Haringiers... li devoit apaier dedens cheste quinsaine, le prochaine que nos atendons avenir, a lui ou a son commandement *ki cheste presente chartre partie aportera.* » On serait tenté de croire que Jean le Nève devra, lors du paiement, produire « cheste presente chartre partie, » c'est-à-dire l'acte de donation (de même, n° 33, p. 127). Il n'en est rien ; en y regardant de près, on constate qu'à partir des mots « li devoit apaier, » il n'y a qu'une citation, sans doute textuelle, de la lettre obligatoire primitive.

opposé (p. 63-67 ; voy. aussi p. 36-37). Mais cela vient de ce qu'il réunit deux questions qu'il aurait convenu de séparer : 1° le command porteur de la lettre peut-il poursuivre le paiement sur simple présentation du titre ? 2° le command porteur de la lettre est-il un mandataire du créancier ou un acquéreur de la créance ? Il établit assez facilement que, dans un certain nombre d'espèces, le command joue le rôle d'un simple mandataire[1] et doit rendre compte à son mandant de ce qu'il a touché à ce titre. Mais, outre qu'il ne tente pas de prouver que le command ne soit *jamais* un acquéreur pour son propre compte de la créance, il ne touche, dans cette discussion, que les rapports du command porteur de la lettre avec le créancier : la question de la présentation du titre s'agite au contraire dans les rapports du command avec le débiteur. Peu importe à celui-ci que le command soit, en dernière analyse, un mandataire pour le compte d'autrui ou un mandataire pour son propre compte (*procurator in rem suam*), c'est-à-dire un cessionnaire. Il lui importe seulement de savoir si le paiement qu'il effectuera sur simple production de la lettre, et contre remise de celle-ci, le libérera vis-à-vis de son créancier primitif.

Or, il le libérera certainement. Les pièces justificatives publiées par M. des M., indépendamment des arguments généraux, suffisent à en témoigner.

Les lettres obligatoires tirées des archives de Gand, plus abondantes en précisions et en développements que celles d'Ypres, vont jusqu'à déclarer formellement que le *socius*, le *nuntius* ou le command

1. Le raisonnement de M. des M. est le suivant : le mandataire doit prouver sa qualité (c'est-à-dire présenter sa procuration) pour pouvoir agir. Or, notre command est un simple mandataire, il n'est pas un cessionnaire (p. 65) ; il doit donc justifier de sa qualité. — Ce raisonnement pèche : 1° parce que la première proposition n'est qu'un postulat inspiré d'idées modernes ; elle n'est pas démontrée ; 2° parce qu'il n'est pas établi davantage, ni par les textes ni par la logique, que le command ne soit jamais cessionnaire ; 3° parce que l'opposition présentée entre le mandataire et le cessionnaire ne correspond pas à la réalité des faits. La démonstration de M. des M. appellerait naturellement ce corollaire : le cessionnaire (l'acquéreur de la créance pour son propre compte) n'a pas à prouver sa qualité et à produire l'acte de cession. Mais précisément, à la page suivante (p. 66, 2e al.), M. des M. insiste sur l'existence d'actes de cession pour établir que la simple remise du titre ne suffit pas au transfert du droit de créance, d'où une contradiction avec ce qui précède. — La vérité, c'est que l'acte de cession, comme la procuration, s'il y en a, règlent les rapports du créancier et du command ; ceux-ci ont intérêt l'un et l'autre à avoir une preuve de ces rapports : une procuration permettra au créancier de demander des comptes au command et au command de se faire rembourser de ses dépenses par le créancier ; une donation autorisera le command à refuser des comptes au créancier ; un acte de cession à titre onéreux servira au créancier d'instrument pour réclamer le prix de la cession, etc. — Au contraire, la question de la présentation du titre ne se pose qu'entre le command et le débiteur.

porteur de la lettre n'aura pas à prouver sa qualité par une procuration. La dette est payable aux créanciers « sive ipsorum vel unius eorum certo alii nuntio vel mandato *habenti secum presentes litteras sine aliorum procuratione*[1]. » Dans les chirographes yprois, il y a des indices qui confirment cette règle. Pour réclamer le paiement, il faut être muni de la lettre; on la remet au débiteur lorsque celui-ci a satisfait à ses engagements[2]. Le porteur n'est donc pas tenu de délivrer une quittance; en pratique, il n'en donne pas[3], sauf dans les cas exceptionnels où il ne peut remettre la lettre, par exemple parce qu'il l'a perdue[4], ou parce qu'il n'a pas reçu paiement total et que son titre lui est utile pour réclamer le surplus de la dette[5]. M. des M. allègue, il est vrai, l'existence d'un certain nombre de quittances délivrées par un command en recevant paiement pour autrui. Mais ces quittances sont rares : cette rareté serait inexplicable, eu égard à la fréquence des titres où figure la clause à ordre et au porteur, si on tenait ces quittances pour des actes réguliers et normaux. Je n'en trouve guère que deux (les nos 128, p. 222, et 130, p. 224) qui puissent, avec certitude,

1. N° 84, p. 175. De même n° 93, p. 184. Comparez un texte de 1395 : « ... ou à son certain commandement pourtant ces lettres ou le trancort de icelle *senz aultre procuration demander ne requérir...* » (Perreciot, *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes*, 3e éd. (Paris, 1845-1846), t. III, p. 272, n° 134).

2. Voy. surtout la lettre du 19 octobre 1270 (Pièces justificatives, n° 33, p. 127) et les textes cités par M. des M., p. 67-68. Mais j'étends à tout porteur ce qu'il n'admet que pour le créancier originaire.

3. Brunner, p. 178-179, et les textes de coutumes qu'il cite. Nulle part dans les chirographes yprois, je ne trouve la preuve que le débiteur soit en droit, *dans tous les cas*, d'exiger une quittance, outre la remise du titre. Comparez des M., p. 94.

4. C'est le cas de la quittance du 4 juillet 1280 (n° 81, p. 171), par laquelle Hugues Piet de Soile libère « tous les bourgois et les marceans de la vile de Bourdiaus et toutes leur coses de toutes calenges et de toutes demandes, ke Hughelos avant dis leur peust onques demander jusques au jour de hui, par le raison de 12 lib., dont Hughelos avoit letres des marchans de la vile de Bourdiaus, *lesqueles letres Hughelos dist que il a perdues.* »

5. Voy. par exemple la quittance du 17 avril 1271 (n° 38, p. 131). — La quittance du 28 juillet 1283 (n° 96, p. 188) s'explique de la même façon : les créanciers n'ont en effet touché qu'une partie de ce qui leur était dû. Cela résulte du rapprochement de notre quittance et de la lettre obligatoire (14 août 1282, n° 94, p. 185). Il faut noter que dans cette espèce le titre libératoire, bien qu'il comprenne plusieurs sommes touchées, les unes par les préposés des créanciers, les autres par les créanciers eux-mêmes, ne peut émaner que des créanciers seuls, car leurs préposés n'auraient pas qualité pour délivrer quittance globale du total de ces sommes, y compris ce que chacun d'eux n'avait pas reçu personnellement.

être qualifiées de *quittances*[1] *pour autrui*[2]. M. des M., pour pouvoir s'en servir, devrait prouver dans chaque cas que le tiers de qui émane la quittance a reçu paiement sur le fondement de la lettre obligatoire, c'est-à-dire en se présentant comme porteur de la lettre et en la remettant au débiteur.

Il peut arriver en effet qu'il n'existe pas de lettres obligatoires ou qu'il en existe qui contiennent soit la clause à ordre simple, soit, ce qui est plus fréquent à Ypres, la clause alternative à ordre ou au porteur : de sorte qu'un tiers peut recevoir paiement pour autrui, non comme *command porteur de la lettre,* mais comme simple mandataire. S'il fait valoir la créance sans avoir en mains le titre[3] et s'il ne peut, par conséquent, le remettre au débiteur, il faut bien, une fois payé, qu'il délivre à celui-ci une décharge.

1. Les chirographes yprois emploient deux formules voisines et qu'il faut distinguer : 1° l'une est proprement la formule de *quittance,* impliquant d'ordinaire libération du débiteur. Elle est usitée généralement lorsque celui qui la délivre est le véritable créancier, le *dominus negotii.* C'est celle dans laquelle il est question d'un *paiement.* Les formules varient. Par exemple, n° 128, p. 222 : « ... desques avant dis deniers Jakemes Genevière s'en tient del tout bien *apaies...;* » de même, n°s 110, 113, 116, 129, 133, 160; n° 38, p. 131 : « ... de ces 40 lib. avant dites Ernaus Rubert les a aclames quites et s'en tient a bien *paiet;* » n° 28, p. 123 : « ... Gilles de Vlargelo... a *paiet* a Jehan le Gondalier...; » de même n°s 19, 45, 116, 117, 133, 144; n° 74, p. 165 : « ... bien nous en tenons asols et *apaiet...;* » de même, n° 157; n° 127, p. 221 : « ... vocantes nos inde bene *pacatos...* 2° L'autre est une formule plus vague. Celui qui délivre une décharge certifie qu'*il a reçu.* Par exemple, n° 126, p. 220 : « Jakemes li Cordiers... a recounut ke il a *rechiut...;* » de même, n° 75. Cette décharge n'est pas une vraie quittance, constatant l'extinction d'une dette. Ce n'est qu'un *reçu,* qui peut s'analyser tout autrement qu'une quittance. Tel est le cas pour la pièce n° 126, qui n'est sans doute qu'un mandat, donné par la débitrice à un préposé, d'effectuer le paiement de sa dette au moyen de deniers qu'elle lui confie et qu'il reconnaît avoir reçus. Nulle part dans cet acte il n'apparaît que la débitrice soit dès lors libérée. La différence ne saurait être accidentelle entre les deux formules : « Un tel est *payé,* se tient pour *payé,* etc., » et « un tel *a reçu.* » Le contraste est très net dans l'acte n° 96 (p. 188). Pour les sommes perçues par les deux préposés des créanciers, on emploie chaque fois la seconde formule : « ... Elyes Ernout... a recounut... ke il a *rechut...;* » « Joffrois Pagiet... a *rechut...* » Mais, pour la somme touchée par les créanciers de qui émane la quittance, on se sert de la première formule : « Jakemes li Flamens et Watiers li Flamens ont *paiet...* a sire Guillaume de Lopsant et à sire Elye de Lopsant... »

2. L'acte n° 142, p. 237, bien qu'étant une décharge pour le compte d'autrui, doit être écarté du débat. Jean de Scotes, qui reconnaît avoir reçu de Pierre-Jean de Colines ce que celui-ci devait à Jean de Bailleul, agit ainsi, non comme command porteur d'une lettre obligatoire, mais « par loi et par jugement d'eschevins d'Ypre. »

3. Brunner, p. 181.

D'autre part, je remarque dans les quittances alléguées certains indices qui portent à croire que ce n'est pas en se fondant sur la lettre obligatoire que le tiers a reçu paiement pour autrui. Dans l'espèce du n° 128, il existait une lettre obligatoire; mais elle prévoyait un paiement fractionné d'une dette totale de soixante livres, moitié de cette somme devant être réglée à la Saint-Jean et l'autre moitié à la Saint-Remi (1er octobre)[1]. Or, le paiement a été effectué en une seule fois, longtemps après les échéances fixées (le 23 novembre), et nous voyons que les débiteurs sont déclarés quittes non seulement des soixante livres en question, mais encore de « toutes convenances et toutes detes » qui pouvaient les lier vis-à-vis du même créancier. On connaît par là qu'il a dû se produire, depuis l'échéance, quelque règlement d'affaires que nous ignorons, une transaction par exemple, sous la menace d'une poursuite en justice; en tout cas, le paiement ne paraît pas avoir été réalisé sur présentation de la lettre obligatoire. Quant au n° 130 (p. 224), c'est une décharge donnée par un tiers à raison d'un paiement partiel; cette décharge a précisément été délivrée au débiteur parce que le créancier et son représentant ne pouvaient se dessaisir de la lettre obligatoire qui était leur seul titre pour réclamer le surplus.

Notre opinion trouve une autre confirmation dans un intéressant chirographe du 19 novembre 1272[2] qui relate une opération correspondant au *paiement avec subrogation* de la pratique moderne. Michel Mal-Apareillé devait 27 marcs 30 deniers d'Artois à Nicole le Baich, et lui avait donné en gage sa maison, sise à côté de celle de Jean Widon. Jean Widon intervient et paie la dette, dont Nichole le Baich lui donne quittance : « Sachent tout... ke Nicholes li Baich... a reconnut que Jehans Widons... li a paiet 27 m. et 30 d. dar. que Michius Mal-Aparelliet li devoit... » Le but que poursuit Widon est visible : il veut pouvoir, s'il n'est pas remboursé, mettre la main sur le gage, c'est-à-dire sur cette maison voisine de la sienne, qui, sans doute à cause de cette proximité, lui convient particulièrement. Le paiement qu'il fait ne doit donc pas éteindre la dette à l'égard du débiteur; Jean Widon entend être subrogé dans les droits du précédent créancier. Exigera-t-on pour cela une cession expresse de la créance, Widon étant censé avoir acheté cette créance moyennant une somme égale à son montant? Dans l'opinion défendue par M. des M., cela serait nécessaire : car Jean Widon devrait prouver à quel titre il a reçu la lettre du créancier primitif, comment il est *ayant-cause* de Nicole le Baich. Il ne saurait se contenter d'invoquer qu'il a payé pour Michel Mal-Apareillé : le paiement pour autrui ne fait pas de lui un ayant-cause du créancier et ne lui permet pas d'exercer les droits de ce dernier, mais lui donne seulement un recours comme gérant d'affaires contre le débiteur. Il lui faudrait donc justifier d'un *mandat* ou d'une *cession*. Or, notre chiro-

1. Des M., p. 222, n. 1.
2. Des M., n° 45, p. 139.

graphe est-il une procuration, un acte de cession? En aucune façon. Il constate seulement que Nicole le Baich a mis Jean Widon en possession de la lettre obligatoire (« le chartre partie que Nicholes li Baich avoit ») et de la maison donnée en gage : « Lequele maison et le chartre partie Nicholes li Baich a donné a Jehan Widon et mis en meisme le point et en meisme le saisine que il en estoit. » Cela montre assez que, pour poursuivre le débiteur, Jean Widon n'aura besoin que de présenter la lettre obligatoire, sans autre justification.

Ce que nous avons dit jusqu'ici s'entend de la clause cumulative à ordre *et* au porteur, la plus fréquente dans les titres yprois. Si la lettre contient la clause alternative à ordre *ou* au porteur, la situation du tiers sera la même s'il se présente comme porteur du titre; elle sera différente s'il se présente comme simple command : il devra établir sa qualité vis-à-vis du débiteur[1]. Pour ce cas, mais pour ce cas seulement, il y aurait lieu d'accepter l'opinion qu'a défendue M. des M. en bloc et sans sérier les questions[2].

L'objet du paiement est aussi variable que l'objet de l'obligation constatée par la lettre (des M., p. 169 et suiv.) : ce peut être une marchandise, un bien quelconque, — tourbe, chaux, briques, poisson, viande, etc., — ou une somme d'argent. On imagine sans peine quelle source abondante de renseignements doivent fournir 8,000 lettres de ce genre pour l'histoire commerciale, industrielle, agricole et spécialement pour l'histoire monétaire d'Ypres et de la Flandre. Ici, M. des M. se borne à donner des aperçus d'ensemble[3]. Il est à souhaiter qu'il utilise bientôt les précieux documents qu'il a recueillis pour nous donner une histoire économique d'Ypres, qu'il est particulièrement désigné pour écrire.

Les chirographes yprois qui constatent une dette d'argent sont souvent payables en foire. L'échéance en est fixée à la foire de Lille, à la foire de Provins en Champagne, à la foire de Saint-Yves en Angleterre, à la foire du Lendit en France, etc. On connaissait depuis longtemps cet usage médiéval de concentrer l'exécution des obligations pecuniaires dans les foires, spécialement dans les foires internationales

1. Brunner, p. 172-173.

2. Le texte de la Coutume de Malines, rapporté par M. des M. (p. 67, n. 1), porte la trace d'influences canoniques et romaines. C'est un produit de cette lente évolution qui assujettit les titres au porteur aux principes du droit romain et amène, à la fin du XVIe siècle, l'assimilation des titres au porteur aux titres à personne dénommée (Brunner, p. 146-147, 158).

3. L'énumération rapide des monnaies, p. 69, n'est pas toujours suffisante pour comprendre les chirographes publiés. Que vaut, par exemple, le *firton* fréquemment mentionné? Ne serait-ce pas le quart de marc, appelé aussi *ferto*, *quadrentus* ou *vereken?* Voy. Karl Kunze, *Hanseakten aus England* (*Hansische Geschichtsquellen*, t. VI. Halle, 1841), n° 329, 3; Nirrnheim, *Das Handlungsbuch Vickos von Geldersen* (Hambourg et Leipzig, 1895), 1re partie, n°s 106, 607, 654.

(foires de Champagne, de Flandre; plus tard foires de Lyon), où les règlements de comptes pouvaient s'effectuer par des compensations réciproques, moyennant un déplacement minimum d'espèces, et l'on s'étonnait qu'on n'eût point jusqu'ici étudié systématiquement les dates des foires en tant qu'éléments de chronologie des chartes publiques et privées[1]. M. des M. a eu le mérite de démontrer, à l'aide des chirographes yprois (p. 91 et suiv.), que l'échéance en foire n'impliquait pas toujours un paiement à faire dans la foire même : souvent la foire n'était qu'*une date* et non *un lieu* de paiement. C'est un des résultats très intéressants et très neufs de ses recherches. Plusieurs lettres obligatoires s'interprètent sans difficulté en ce sens. Citons par exemple celle du 22 juin 1272[2], par laquelle Jourdain de Lootgietere et Jacques Pertris, bourgeois d'Ypres, s'engagent, chacun pour le tout, à payer à Ghiselin le Fouragier, bourgeois de Saint-Omer, 180 livres d'Artois « dedens le feste de Mesines, le prochaine que nous atendons avenir, *livres en le vile de Saint-Omer,* en tel paiement ke marcheans paiera adonc a autre a Saint Omer. » Cette découverte jette une lumière nouvelle sur certaines formules jusqu'ici mal comprises. Ainsi, beaucoup de lettres obligatoires sont stipulées payables « in nundinis (de Bari, de Provins, *etc.*) proxime venturis, infra rectum pagamentum (*ou* octavo die postquam in ipsis nundinis cridatum fuerit *hara!*), vel *in termino dictarum nundinarum, si forte dicte nundine vacarent*[3]. » Qu'est-ce que ce *terme de la foire,* qui servira d'échéance à la dette, si la foire ne se tient pas? Ce ne peut être que la date d'un paiement qui s'effectuera hors du lieu de la foire.

La fixation en foire des échéances des billets yprois devait amener naturellement M. des M. à étudier les dates des foires le plus souvent citées. Ce sont surtout celles de Champagne et de Flandre. Pour les premières, il se borne à rappeler les résultats acquis par Bourquelot dans son étude fondamentale sur les *Foires de Champagne*[4]. Plus nouveaux sont ses développements sur les foires de Flandre. Ces foires, qui

1. Mon *Essai*, p. 555 et suiv.
2. N° 43, p. 136.
3. Goldschmidt, *Geschäftsoperationen,* p. 22 (et les textes cités).
4. Je crois avoir répondu ailleurs à quelques-unes des questions que M. des M. pose p. 78. Les textes sont très suffisants, notamment, pour établir que le cri de *hare* annonce la fin des trois jours de *montre* et de vente des draps. Comparez, par exemple, Bald. Pegolotti, *La practica della mercatura* (dans Pagnini, *Della decima ed i vari altre gravezze imposte dal comune di Firenze, della moneta e della mercatura de' Fiorentini fino al secolo XVI.* Lisbonne et Lucques, 1765-66), t. III, p. 237 : « La fiera d'Alagnino (= Lagny) comincia lo primo giorno di Gennajo e a di 17. di gennaio la mattina mette drapperia, e a' 19. di gennajo la sera al tardi grida *ara,* e non mostra piu drapperia; » et le texte d'un arrêt du Parlement de Paris (1327) parlant des « tres dies nundinarum quibus panni venduntur apud Latiniacum » (mon *Essai*, p. 507-529, spécialement p. 521-522).

rivalisaient d'importance avec les foires de Champagne et qui leur ont survécu, n'ont pas encore fait l'objet d'études scientifiques, car on ne peut regarder comme telles les monographies insuffisantes qu'ont publiées divers recueils d'histoire locale[1]. M. des M. nous promet (p. 79, n. 1) un travail d'ensemble dont nous avons grand besoin. En attendant, il dégage les grandes lignes de la matière, à l'aide de documents en partie inédits (p. 79-86). Il y a six grandes foires de Flandre, une à Thourout, deux à Ypres, une à Messines, une à Lille et une à Bruges. Comme les foires de Champagne, dont elles finissent par emprunter le nom[2], elles s'échelonnent les unes à la suite des autres, de façon à occuper à peu près tout le cours de l'année. Chacune d'elles comprend quinze jours d'entrée, trois jours de *montre* des draps, quatre jours de paiement et huit jours de clôture[3]. Pour fixer leur chronologie, M. des M. se sert surtout, pour le XIIIe siècle, des chirographes yprois, et, pour le XVIe siècle, d'un texte inédit qu'il a découvert en tête de la chronique attribuée à Olivier de Dixmude (1532). Il aurait pu y ajouter, pour le XIVe siècle, le chapitre que Balducci Pegolotti, marchand florentin, consacre, dans sa *Practica della Mercatura*, écrite entre 1335 et 1343, aux foires de Flandre[4]. Ce chapitre est abondant en renseignements sur leurs divisions et leurs dates. On y lit par exemple que « la fiera di Toroldo comincia a di 29. di Guigno, e a di 10. di Luglio la mattina comincia a mostrare drapperia, e a di 12. di Luglio la sera al tardi grida *ara*, e non mostra piu drapperia, e a 27. di Luglio si e il termine del pagamento di (della) detta fiera. » La foire de Thourout commence donc le 29 juin et finit le 27 juillet. M. des M., se fondant sur des textes du XIe siècle et du début du XIIe, admet comme termes extrêmes le 24 juin et le 24 juillet. Les chirographes yprois ne fournissent pas d'arguments pour résoudre la question au XIIIe siècle. Je pencherais plutôt pour les dates de Pegolotti, leur source étant plus proche du temps de nos documents. Mêmes divergences sur d'autres points : Pegolotti fait finir la foire de Messines le 29 octobre et celle de Lille le 12 septembre; M. des M. les fait finir respectivement le 21 octobre et le 15 septembre. Le tableau des *divisions* des foires qu'on

1. Par exemple, Gaillard, *Essai sur le commerce de la Flandre au moyen âge*. Troisième étude : *les Foires* (extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*. Gand, 1851); Carlier, *Sur l'origine des foires et des marchés en Flandre* (*Annales du Comité flamand de France*, 1861-1862. Dunkerque, 1862).

2. Le texte de 1532, en énumérant les foires de Flandre, les intitule *foires de Champagne* (des M., p. 79, n. 2).

3. Des M., p. 84.

4. *Fiandra per se medesimo, cioe* (chap. LVII) (*Della Decima*, t. III, p. 241-242). Le chap. LVIII : *Bruggia di Fiandra*, est consacré tout entier à la place de Bruges (p. 242-244), à ses poids, à ses mesures, à ses monnaies, aux marchandises qui s'y échangent, à ses halles : « In Bruggia si ha due grandissimi magioni a modo di grandissimi palagi, le quali magioni si s'appellano *alle*, e nell' una *alla*, si vendono pure pani di lana interi..., etc. »

pourrait rédiger d'après les indications de Pegolotti ne concorderait pas avec celui que donne M. des M., d'après un texte de 1295 (p. 84). Du rapprochement de ces données contradictoires, au moins en apparence, jaillirait une plus grande lumière.

Les billets yprois ordonnent fréquemment aux débiteurs d'acquitter leur dette *dedens droict paiement;* d'autres *dedens paiement*[1]. M. des M.

1. On trouve aussi (des M., p. 89) « al *loiage* le feste de Leigny » (comparez l'Ordonnance de la comtesse Marguerite pour les foires de Flandre, milieu du XIIIe siècle) : « Puis que on commencera a *loyer* pour aler as festes en Flandrez, on doit clore toutes les halles de Flandrez et tenir clozes de celui jour que on commence a *loyer* dusqu'a wiit jours apres feste faillie » (Fagniez, *Documents*, t. I, n° 180, p. 175). Il s'agit sans doute du *louage*, de la *location* des échoppes, boutiques, emplacements de vente aux foires. Sur le louage des maisons aux foires de Champagne, voy. Bourquelot, t. II, p. 179 et suiv. Pour la forme du mot (*loiage*), voy. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° Loage, t. V, p. 8. Je lui emprunte, entre beaucoup d'autres, les exemples que voici : « Les eschevins et le ville de Douay doivent avoir en tous tans tous les profits des *liuaiges* des hales de la ville de Douay » (1265) (*Établissement d'une fête*, Taillïar, p. 266); — « avons baillé et affermé ou nom et a tiltre de *loyage*, a Lambert de Bruisselles..., ung celier, ensemble une estable » (1378) (*Bail à loyer pour* 19 *ans*, Arch. nat., MM 30, fol. 108 r°); — « al *repaire* de la fieste de Lagny, » « al *retour* de la fieste de Mesines » (des M., p. 89, n. 2). Ces deux dernières expressions ont le même sens; elles désignent l'époque où se paient, dans chaque place, les lettres de foire (et, plus tard, les lettres de *rechange, cambium de reditu nundinarum*), dressées pour régler le solde d'obligations subsistant après la *generalis solutio* qui clôt la foire. Cette époque est fixée par l'usage. Pour le change de retour tiré des foires de Champagne sur Gênes et Florence, voy. Pegolotti, chap. LV (*Della decima*, III, p. 237) : « ... chi fa cambio nella detta fiera (f. de Lagny) per mandare a pagare, o a ricevere in Firenze, si e lo termine di dovere ricevere, o pagare la muneta in Firenze a Calendi di Giugno prossimo che viene. » Pour les *repaires* des foires de Champagne dans la ville de Douai, voy. un texte de 1248 publié par Fagniez, *Documents*, t. I, n° 177, p. 170-171 : « On fait le ban que de tous les deniers que on devera paier en ceste vile as paiemens des repaires des fiestes, que chou que on devera au repaire de Ligni que on le pait le dioes (= dimanche) apres mi quaremme et del repaire de Bar le dioes devant Pentecouste... » Il s'agit là de l'échéance, soit de lettres de change, soit de véritables lettres de foire (mais non, comme on pourrait le penser, de lettres obligatoires ordinaires). Ce qui le prouve, c'est le caractère de la juridiction qui connaît des dettes que ces titres constatent : cette juridiction, jusqu'aux *repaires* inclusivement, est celle de la foire. La justice municipale ne devient compétente que si l'échéance usuelle se passe sans que le créancier soit payé ou si celui-ci consent expressément à son débiteur un renouvellement du billet avec un nouveau délai : « ... Ki ne paieroit chou que il doveroit a ces repaires a ces termines deseure dis u feroit creant a ses deteurs, on en poroit bien demander le loy de le vile puis que cils termines seroit passés. » — Godefroy (*Dictionnaire*, t. VII, p. 48, v° Repaire) donne une singulière explication du *repaire des foires*. Il tient *repaire* pour synonyme de *racroc*, renouvellement d'une solennité joyeuse, fête ou foire. En réalité, *repaire* a ici son sens

ne distingue pas les deux formules[1]. Aux foires de Champagne tout au moins, il convient pourtant d'opposer le *droit paiement*, époque où s'effectuent les règlements au comptant des affaires faites dans la foire, et le *paiement* sans épithète (*generalis solutio*), époque des règlements retardés qui s'effectuent principalement au moyen de virements de comptes et de compensations, le solde étant acquitté par des *lettres de paiement*[2]. Aux foires de Champagne, le *droit paiement* finit quinze jours après *hare de draps;* mais les boutiques des changeurs restent ouvertes quinze jours encore pour le *paiement*[3]. Le texte des *Coustumes, stille et usaige... des foires de Champaigne et Brye* distingue nettement les ventes *au comptant* et les ventes *à paiement* (Bourquelot, II, p. 354) : « Aucune fois li marchans ne vendoient pas à payement, mais à contens leurs draps... » (p. 368) « si l'en le vendoit *a creance* et li corretiers *vouloit le payement actendre...* » Cette distinction est parfois méconnue, à raison de la terminologie indécise de certains textes, qui, ayant trait au *droit paiement*, omettent l'épithète. Il faut, pour les interpréter, les étudier chacun séparément. La même distinction a-t-elle existé en Flandre? C'est assez vraisemblable; mais les témoignages ne sont pas suffisants pour résoudre pleinement cette question[4].

ordinaire : *retour au pays*. C'est l'époque où l'usage fixe l'échéance du *change de retour*.

1. P. 86-88.

2. Appelées aussi *paiements* tout court (Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 436). La lettre de change (*lettera di pagamento di Cambio*, et, plus brièvement, *lettera di Cambio*) en est une variété (Freundt, p. 27 et suiv.). La différence de sens entre les deux expressions techniques *paiement* et *droit paiement* explique pourquoi il n'est jamais question de *lettres de droit paiement*.

3. Mon *Essai*, p. 534 et suiv. Voy. aussi mon article sur les *Courriers des foires de Champagne* (extrait des *Annales de droit commercial*, 1898), p. 16 et suiv. Goldschmidt (*Geschäftsoperationen*, p. 21 et suiv.) semble confondre le *paiement* et le *droit paiement*. Cependant, il admet (p. 24) que les affaires de banque durent quinze jours après le *droit paiement*, jusqu'à l'abattage des boutiques (quatre jours avant la prise des lettres de foire), et il parle (p. 30), d'après Robert de Flamesbury, de cette « generalis solutio quae est in fine nundinarum et gallice dicitur *pagiament*. » Si le *paiement* se place à la fin de la foire, il ne peut se confondre avec le *droit paiement*, dont la clôture a lieu quinze jours avant la fin de la foire, dix-neuf jours avant la prise des lettres de foire.

4. Les textes flamands parlent de *quatre jours de paiement*. Pegolotti, au contraire, place le terme du paiement des foires de Flandre *quinze jours* après la montre des draps. Y a-t-il contradiction entre ces données ou bien ne s'agirait-il pas du même paiement? Je me hasarde à proposer cette deuxième explication, sur la foi d'un texte que malheureusement M. des M. n'a pas publié intégralement (p. 89 et n. 3). « Le 4 mars 1290, Gilles Maillewart se fait déclarer, devant échevins, créancier de Christine de Langhe, pour une somme de 11 m. 1 firton d'Artois, payable moitié le mardi suivant, qui est le 7 mars, moitié au paiement *de la fieste d'Ypre ki ore est.* » La foire s'est ouverte le mercredi des Cendres, 15 février, au matin. Les *quinze jours* d'en-

Le droit paiement comprenait-il, outre le paiement comptant des ventes passées à la foire, le paiement des tonlieux qui frappaient ces ventes? M. des M. répond affirmativement (p. 88); mais le texte sur lequel il s'appuie ne prouve qu'une chose : c'est que le tarif commun des tonlieux est abaissé pour les draps et les laines à trois deniers par livre pendant les quatre jours de paiement. Il ne prouve pas que les tonlieux ne soient pas aussi bien perçus, au tarif ordinaire, pendant le reste de la foire[1].

Le dernier chapitre du livre de M. des M. est consacré à l'exécution des lettres obligatoires : exécution contre la personne du débiteur ou de ses pleiges; exécution du gage. Il faut signaler particulièrement les développements concernant la saisie privée et les restrictions apportées dès le XIIIe siècle à cette institution[2].

Là s'arrête l'étude de M. des M.; il n'a point poussé plus avant l'analyse des chirographes yprois; notamment, il n'a pas cherché quels peuvent être leurs rapports avec la lettre de change. Une chose est certaine, c'est qu'au point de vue juridique, nos titres ne ressemblent en rien à des lettres de change. Les uns sont des actes publics, passés devant échevins, en forme d'actes *ouverts*[3], avec une notification géné-

trée doivent, à mon sens, être comptés pour *deux semaines* (*quatorze jours*). Voy. mon *Essai*, p. 512, n. 1. Ils prennent donc fin le mardi soir 28 février. La *montre* occupe les journées des 1, 2 et 3 mars; les quatre jours de paiement se placent les 4, 5, 6 et 7 mars. Pour que le texte cité ait un sens, c'est-à-dire pour que les deux échéances ne se rencontrent pas le même jour (le 7 mars), il faut supposer que ces quatre jours sont quatre jours de *droit paiement* et que la deuxième échéance de la lettre tombe après ces quatre jours. Il ne reste qu'à la fixer au *terme du paiement* dont parle Pegolotti. — M. des M. calcule autrement et place au 9 mars la fin des quatre jours. Cette divergence tient, d'une part, à notre interprétation différente des *quinze jours*, dont parlent les textes, et, d'autre part, à une légère inexactitude de M. des M. Il indique que les quatre jours vont « du 5 au 9 mars, » et il suppose que les deux journées du 5 et du 9 sont comprises dans ce délai, puisque pour lui la *montre* finit le 4 et la période de clôture commence le 10 : il compte donc en réalité *cinq* jours de paiement. — Remarquons, en passant, que l'échéance des lettres obligatoires en foire n'est pas limitée aux *quatre jours*. Ainsi, tel chirographe est payable « en le fieste d'Ypre apries, 8 jours apres le monstre de dras... » (n° 34, p. 128).

1. Un texte de Douai prouve que les tonlieux sont perçus aussi bien pendant le reste de la foire que pendant le *paiement* : « En la feste et el paiement dis... » (*Établissement d'une fête*, 1265. Tailliar, *Recueil*, n° 177, p. 265.)

2. Sur l'évolution de la saisie privée, voy. Collinet, *la Saisie privée* (*Chartes et coutumes du nord de la France*). Paris, 1893. Comparez des M., p. 96 et suiv. La dénomination de *saisie-gagerie* adoptée par celui-ci est inexacte : *saisie-gagerie* est l'expression technique qui sert à désigner la saisie du locateur (bailleur à cens ou à rente) sur les meubles de son locataire (Collinet, p. 165 et suiv.).

3. Une lettre obligatoire, du 21 juillet 1291, se désigne elle-même comme *lettre ouverte* (n° 157, p. 253).

rale; les autres sont des lettres privées, *closes*, et portant l'adresse du seul destinataire. Là, c'est l'autorité publique qui donne sa force probatoire et exécutoire au titre; ici, c'est la signature privée du marchand. Au point de vue économique, il y a plus d'analogies, mais il subsiste des différences essentielles. Le titre public à ordre et au porteur a pour but de permettre à un créancier de recevoir paiement d'une créance préexistante, soit dans la même place, soit dans une place différente, et de se substituer à cet effet un mandataire ou un cessionnaire, malgré la prohibition originaire de la représentation et de la cession. C'est avant tout un *instrument de recouvrement d'argent*. La traite remplit parfois une fonction analogue, mais c'est toujours sur une autre place que le recouvrement doit se faire[1] : elle se spécialise dans le rôle d'un *instrument de transport d'argent*. Plus souvent, d'ailleurs, elle se comporte, en outre, comme un *instrument de crédit*. En effet, elle ne suppose pas nécessairement une dette préexistante. Un marchand peut disposer sur son correspondant, même si celui-ci n'est pas son débiteur, pourvu qu'à l'échéance ce correspondant accepte, et sauf règlement ultérieur de la situation ainsi créée. Dans cette deuxième fonction, la lettre de change permet à celui qui la met en circulation de trouver du crédit, de battre monnaie avec sa signature. Ce caractère s'accentue lorsque la traite devient indéfiniment endossable et qu'on peut ainsi incorporer le crédit personnel de plusieurs personnes dans un même titre.

S'il convient de séparer la lettre obligatoire de la lettre de change, on peut se demander, par contre, si la lettre obligatoire flamande n'est pas susceptible de s'exécuter à l'aide de titres privés en forme de mandats de payer, adressés par le débiteur à son représentant chargé de régler sa dette. De pareils titres ont existé de bonne heure dans plusieurs pays. En Italie, ils ont été les précurseurs des *lettere di pagamento*, et la doctrine assez généralement admise depuis dix ans en Allemagne y voit le germe de la lettre de change[2]. Pour la Flandre, les textes publiés par M. des M. imposent une distinction. Il faut mettre à part les lettres obligatoires extraites des archives de Gand, qui portent la forte empreinte des influences italiennes : ce sont de véritables *instrumenta (ex causa mutui* ou *ex causa emptionis)* italiens; le fait n'est point surprenant, puisque des Lombards figurent toujours parmi les parties aux contrats qu'elles relatent. Elles contiennent la clause de recours : elles doivent pouvoir s'exécuter normalement par des lettres de paiement. Pour les chirographes yprois, au contraire, bien que les textes ne permettent pas de formuler des conclusions fermes, je suis porté à

1. Bien entendu, je n'entends parler que de la traite ancienne. L'exigence de la *remise de place* dans la lettre de change a disparu de la plupart des législations commerciales modernes.

2. Mon article : *Travaux récents sur l'histoire de la lettre de change*, p. 6 et suiv.

répondre négativement. Nous avons vu en effet que le débiteur n'exécute qu'à titre exceptionnel son obligation par l'intermédiaire d'un tiers : les mandats de payer, s'il en a existé à cette époque, n'ont donc pas dû se présenter comme une institution régulière, et fort probablement n'ont pas eu de valeur juridique spéciale. En tous cas, je ne crois pas que les *lettres privées*, dont il est fait parfois mention à Ypres[1], puissent être identifiées avec eux.

La deuxième partie du livre de M. des M. (p. 103-258) est occupée par les pièces justificatives. On ne pouvait guère songer à imprimer ici tout le fonds yprois. M. des M. a dû faire une sélection. Les textes qu'il a publiés sont heureusement choisis parmi les plus typiques et les plus riches en renseignements nouveaux. Il y a ajouté une importante série de lettres obligatoires extraites des archives de l'État à Gand et quelques titres isolés tirés d'autres dépôts (archives de Tournai, de Bruxelles, etc.). Les citations que nous avons faites suffisent à montrer l'intérêt qui s'attache à cette ample collection de textes inédits. La publication, méthodiquement poursuivie, est digne de tous éloges[2]. Elle est complétée par une planche contenant les fac-similés de quatre

1. Des M., p. 23-24; Pièces justificatives, n° 131, p. 225 (1288); n° 65, p. 157 (1276); n° 94, p. 186 (1282). Le premier texte est obscur. C'est une lettre obligatoire par laquelle Alain Crouselin et Aliaume Piet de Soile se déclarent débiteurs solidaires de 10 livres sterling envers des Lombards de la compagnie des Frescobaldi. Les créanciers réservent une créance de 80 livres sterling, constatée dans deux lettres privées qu'ils ont « de Brision de Scotes et de Mieulin, son frere, seelée de lor seaus..., lesqueles letres Brisses de Scotes a reconnut. » Pour qu'une pareille réserve trouve sa place dans un chirographe émanant de Crouselin et de Piet de Soile, il faut nécessairement supposer qu'elle est opposable à ces derniers. Mais à quel titre Crouselin et Piet de Soile sont-ils obligés de payer les dettes de Brice de Scotes et de Mieulin? Ce n'est pas à titre de pleiges; on ne leur opposerait pas des lettres du débiteur principal, mais seulement des lettres signées par eux-mêmes. Ce n'est pas comme obligés vis-à-vis de Brice de Scotes et de son frère par un billet que ces derniers auraient confié aux Lombards pour le recouvrer, car il est question de lettres, de *reconnaissances* délivrées par Brice de Scotes et son frère eux-mêmes (« seelee de lor seaus..., lesqueles letres Brisses de Scotes *a reconnut* »). On en vient à se demander alors si les lettres dont il s'agit ne seraient pas des *lettere de pagamento* (des traites) tirées par Brice de Scotes et Mieulin sur Alain Crouselin et Aliaume Piet de Soile et passées à l'ordre des Lombards.

2. Je note en passant quelques chicanes de détail : Pièces justificatives, n° 6, p. 107 (9 janvier 1250) : sur le fac-similé, il me semble lire *Salmon* Belle et non *Salomon*. — De même, n° 13, p. 112 (septembre 1253), n. 1, *Piere le Pipere* et non *Piere de Pipere*. — N° 11, p. 111 (avril 1252), 3e ligne du fac-similé : on pourrait lire *XV lib.* aussi bien que *XI lib.* — N° 75, p. 166 (21 mai 1279), Sommaire, et Table, p. 286, v° Tolnare, lire *Gauthier le Tolnare* (c'est-à-dire le percepteur de tonlieux) et non *Gauthier de Tolnare*. — N° 118, p. 208 (27 mai 1285), Sommaire, lire *quatre milliers* (mesure de poids) *de petite tourbe* et non *quatre mille petites tourbes*.

chirographes (dont l'un, du 3 juillet 1288, n'est pas transcrit aux pièces justificatives), par des sommaires détaillés et exacts, une table systématique des 162 pièces publiées et une table des noms propres, qui en facilitent le maniement et lui assurent tout son prix.

Je voudrais que les observations précédentes eussent suffisamment mis en relief l'intérêt et la valeur de l'œuvre de M. des M., que ne sauraient amoindrir les quelques objections qu'elle m'a suggérées. Ces objections se ramènent à peu près toutes, en dernière analyse, à une question d'orientation générale et de méthode sur laquelle je voudrais, en terminant ce trop long compte-rendu, prendre parti. M. des M. s'est attaché à un principe : « N'attribuer aux textes des coutumes et aux lois codifiées qu'une importance secondaire et s'appuyer sur les documents privés qui, seuls, reflètent fidèlement le droit dans son état de gestation et de développement » (p. 4). Par là, il entend réagir contre cette tendance, trop sensible chez beaucoup d'historiens du droit, qui consiste à étudier uniquement la doctrine, — j'allais dire la théologie, — juridique sans s'inquiéter de la vie des affaires et de l'adaptation des institutions à des conditions économiques, politiques, sociales, infiniment changeantes et complexes. La réaction est nécessaire, en effet. Mais M. des M. ne va-t-il pas trop loin dans le sens opposé? Est-il bien sûr de ne pas se placer, à son tour, à un point de vue trop exclusif? Croit-il surtout que les actes privés reflètent exactement la vie juridique d'une époque donnée? Rien n'est aussi tenace que les formules, et les actes privés sont faits de formules, héritages souvent inutiles du passé. Celles qu'emploie la pratique recèlent des survivances, des archaïsmes, qui ne correspondent plus à aucune réalité. Les renonciations accumulées, les malédictions, les clauses comminatoires et pénales que contiennent les chartes médiévales sont rarement du droit vivant. Et combien se tromperait l'historien futur qui tenterait de ressusciter le droit français du XIXe siècle avec le seul secours des minutes d'un notaire ou des archives d'un greffier! Si, voulant par exemple faire revivre notre pratique judiciaire, il s'en fiait aux formules courantes des assignations, — plus exactement, des *exploits d'ajournement*, — il pourrait croire que tout défendeur doit *comparoir* en personne à jour dit, à dix heures du matin, pour être immédiatement jugé à la première chambre du tribunal séant dans telle ville, et ignorer que les audiences se tiennent effectivement à midi ou plus tard; qu'une fraction seulement des affaires est retenue au rôle de la première chambre; que l'affaire d'ailleurs n'est jugée qu'après bon nombre de remises, et qu'enfin le défendeur éprouve des mécomptes s'il se présente en personne, sans avoir constitué avoué. Il n'est que d'indiquer un tel exemple pour montrer que la recherche scientifique s'accommode mal d'une hiérarchie établie entre les sources de divers ordres. Documents de la pratique, textes législatifs, œuvres de la doctrine, tout se tient et se complète. Reléguer l'une d'elles au second plan, c'est se condamner à ne voir qu'un aspect de la vérité.

Le principe adopté par M. des M. a privé de certains élargissements de vision son livre, qui n'en reste pas moins une œuvre remarquable, digne de retenir l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire des faits économiques, juridiques et sociaux.

P. Huvelin.

Der ausserordentliche Finnlændische Landtag, 1899. Die Antwortschreiben der Stände auf die kaiserlichen Vorlagen über die Umgestaltung des finnlandischen Heerwesens, par Fritz Arnheim. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. In-8°, 344 pages.

Réponses des États aux propositions impériales, concernant le service militaire personnel. Traduction française de l'ouvrage précédent. Paris, Libr. Georges Bellais, 1900. In-8°, 294 pages.

Das Recht Finnlands und seine Wehrplichtfrage, par un juriste finlandais. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. In-8°, 60 pages.

Das staatsrechtliche Verhæltnis zwischen Finnland und Russland, von B. Getz. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. In-8°, 51 pages.

Ein Beitrag zur Beurteilung der staatsrechtlichen Stellung des Grossfürstentums Finnland. Résumé des points les plus importants de l'ouvrage du D. Hermanson : *Finnländs statsrättsliga ställning*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. In-8°, 76 pages.

De ces quatre exposés de la crise finlandaise, les trois derniers, avec de légères modifications, et en insistant, plus ou moins, sur un des côtés de la question, peuvent être considérés comme similaires et ne sont qu'une répétition des plaidoyers parus depuis un an dans toutes les grandes revues du continent. Qu'on lise les études publiées par MM. A. Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Revues* (mars 1899), par Mme Bernardini dans la *Revue de Paris* (avril 1899), par M. N. R. of Ursin dans l'*Humanité nouvelle* (juin 1899) et de M. Léon Denis dans la même revue (septembre 1899), de M. Westermarck dans la *Revue internationale de sociologie* (1897), de M. Bonnard dans la *Semaine littéraire* (mars 1899), de M. de Pressensé dans le journal *le Temps* (25 mars 1899), de MM. Pillet et Delpech dans la *Revue générale de droit international public* (mai-juin 1900), l'étude sans nom d'auteur dans la *Revue de droit international et de législation comparée* (deuxième série. Tome II, 1900), celle de M. Mechelin dans la *Revue politique et parlementaire* (janvier 1898), celle de M. Leclerc dans le *Mercure de France* (juillet 1900), les ouvrages de M. van der Vlugt, professeur à l'Université de Leyde (édition de l'*Humanité nouvelle*, 1900), de M. Fisher, *Finland and the*

Tsars (1899), etc..., et les innombrables articles que la presse quotidienne a consacrés (spécialement en mars et avril 1899) à ce sujet, et l'on verra que jamais question n'a recueilli pareille unanimité, aussi bien auprès des jurisconsultes que des historiens. Qu'on se souvienne enfin de la fameuse pétition portant les 1,050 signatures des hommes les plus éminents par la pensée ou la science du monde entier, et l'on reconnaîtra que jamais cause n'a pu produire autant ni de si brillants témoins de moralité.

Il est inutile de faire œuvre de polémiste, les faits eux-mêmes étant un plaidoyer suffisant.

Réunie en 1809 à la Russie à la suite de la guerre suédo-russe, la Finlande n'en conservait pas moins son indépendance constitutionnelle garantie par la solennelle promesse d'Alexandre Ier à la diète de Borgâ (22 mars 1809), et notifiée dans le traité de Fredriksham, signé, le 17 septembre de la même année, avec la Suède. La Finlande conservait son autonomie législative, l'empereur de Russie se conformant aux données de l' « acte d'union et de sécurité » (1789), dont les articles 40 et 41 disent en propres termes : art. 40, le monarque ne peut créer aucune loi nouvelle ni abolir aucune loi ancienne sans la participation et le consentement des États; art. 41, les États ne peuvent abolir aucune loi ancienne ni créer aucune loi nouvelle sans l'affirmation et le consentement du monarque[1]. Alexandre Ier insista même sur ce point fondamental, comme le prouve ce rescrit adressé le 14-26 septembre 1810 au comte Steinheil, alors gouverneur général de Finlande.

1° « Mon intention en organisant la situation de la Finlande a été de donner à ce peuple une existence politique pour qu'il ne se regarde pas comme soumis à la Russie, mais comme attaché à elle par ses propres intérêts évidents; pour cette raison, »

2° « Non seulement ses lois civiques, mais aussi ses lois politiques lui ont été conservées[2]. »

Ce qu'Alexandre Ier avait si nettement défini ne devait trouver auprès de ses successeurs que confirmation. En 1863, Alexandre II, à l'ouverture de la diète finlandaise, déclara : « Le principe monarchique constitutionnel est inhérent aux mœurs du peuple finlandais, toutes ses lois et ses institutions en portent le caractère. » — En 1869, nouvelle déclaration d'Alexandre II. La loi sur la diète est précisée. L'empereur la sanctionna par ces mots : « ... Il est de notre volonté impériale de sanctionner et de maintenir ladite loi sur la diète comme loi fondamentale inviolable » (Saint-Pétersbourg, 15 avril 1869).

Nicolas II lui-même, en montant sur le trône, renouvelle la promesse de ses ancêtres : « ... Nous avons voulu par le présent acte

1. Voir Mechelin, *Précis de droit public du grand-duché de Finlande*. Paris, Guillaumin, 1886.

2. *Recueil des matériaux historiques, tirés des archives de la chancellerie de Sa Majesté impériale*, t. III. Saint-Pétersbourg, 1890.

ratifier et confirmer expressément la religion, les lois fondamentales, les droits et privilèges dont chacun des États en particulier, dans l'intérieur dudit grand-duché, ainsi que les habitants en général, à quelque classe qu'ils appartiennent, ont joui jusqu'ici conformément à la constitution de ce pays, promettant de maintenir cette constitution intacte dans toute sa force et sa vigueur » (Livadia, 6 novembre 1894). — Rien ne permettait donc au tsar Nicolas II la violation de sa parole et de celle de ses ancêtres; mais depuis dix ans déjà les Finlandais avaient de légitimes raisons de crainte. Le mouvement anti-finlandais commença par une campagne acharnée de la presse panslaviste[1], qui accusait les Finlandais de sympathies suédoises et qui jugeait indigne de la grande unité panslaviste l'existence d'un petit État dans l'État.

Cette campagne de presse, par sa violence et son obstination, eut pour premier résultat d'inquiéter Alexandre III qui, en 1891, bien qu'il eût juré, le 14 mars 1881, comme ses ancêtres, le maintien intégral de la liberté législative de la Finlande, portait une première atteinte au principe constitutionnel en réunissant les postes finlandaises aux postes russes, sans en référer à la diète de Finlande.

La situation pourtant s'améliore ou plutôt reste stationnaire. Nicolas II monte sur le trône en 1894, fait la promesse rassurante citée plus haut. La Finlande respire. Mais, en août 1898, on apprend que le gouvernement russe a l'intention de convoquer une diète extraordinaire pour s'occuper d'un nouveau projet de loi militaire. Le 19 janvier 1899, le texte du nouveau projet est connu officiellement. Il ne vise à rien moins qu'à détruire tout le système militaire finlandais et à désunir la nation dans sa base la plus profonde.

Quel était le passé? Que proposait-on pour l'avenir?

Le système militaire finlandais date, dans sa forme actuelle, de 1878. D'après la loi militaire de 1878, tous les Finlandais âgés de vingt et un ans doivent se soumettre au tirage au sort en vue du service militaire qui comprend trois ans sous les drapeaux et deux ans dans la réserve. Les hommes exemptés du service actif passent pour cinq ans dans la réserve et sont, pendant ce temps, appelés trois fois aux exercices. Les dispenses, graduées avec infiniment de justesse, sont les suivantes : qui a passé par une école populaire supérieure ne fait que deux ans; qui a suivi les cours d'un lycée, d'une école de commerce, etc..., sert un an et demi, et les étudiants de l'Université ne font qu'une année. Les officiers et sous-officiers doivent être de nationalité finlandaise au même titre que les soldats. Tous les ans, l'on prend 1,920 hommes, ce qui, sur trois ans, fait 5,760 hommes.

Ce système n'est que la copie raisonnée des systèmes actuellement en vigueur en France et en Allemagne. Quels changements le tsar voulait-il y apporter? Oh! un changement bien simple et radical :

1. Voir Meurman, *la Finlande*. Paris, Hachette, 1890. Filosofoff, *Finland och Ryssland*. Helsingfors, Edlund, 1899.

l'application intégrale de la loi militaire russe; une conscription équivalente : au lieu de 1,920 hommes par an, 7,200; au lieu de trois ans de service, cinq ans, ce qui donne, au lieu des 5,760 hommes de l'armée permanente, le chiffre plus respectable de 36,000 hommes, l'ouverture des grades de l'armée finlandaise aux officiers et sous-officiers russes. Pour ce qui est de la réserve : treize ans au lieu de cinq. Enfin, mesure d'une conséquence terrible : l'envoi des recrues finlandaises aux quatre coins de l'empire. Reste le prix de ces diverses modifications : dix millions à la charge du modeste budget finlandais qui n'est que de soixante-dix-huit millions.

Tel était le projet présenté à la diète finlandaise le 19 janvier 1899, quelques mois avant le Congrès de la paix dont le tsar était le promoteur et où l'on devait parler de la diminution des effectifs!

Une longue réflexion n'était point nécessaire aux membres de la diète pour voir que c'était la fin de l'unité sociale, morale et politique de leur pays à laquelle on leur demandait de souscrire.

Mais, avant d'analyser la réponse officielle des États, il est indispensable d'empiéter sur l'ordre chronologique des faits. Le projet de loi est du 19 janvier. Les États se réunissent. Leurs travaux législatifs ne seront clos que le 29 mai. Mais, entre ces deux dates, il s'est passé un fait de la plus haute gravité : le rescrit impérial du 15 février.

L'empereur Nicolas II, parfaitement conscient de l'accueil que la diète finlandaise ferait à son projet de loi militaire, déclare par ce rescrit qu'à l'avenir toute loi d'intérêt commun à l'Empire et à la Finlande échappera à la compétence de la diète finlandaise. Sera d'intérêt général ce que l'on voudra bien. C'était le coup d'État. Il est impossible de décrire l'émotion qui régna alors dans le pays ni de reproduire ici tous les documents, protestations des corps constitués et pétitions populaires qui marquent cette époque douloureuse pour la Finlande[1].

Pendant ce temps pourtant, la diète examinait le projet de loi militaire. Qu'allait-il advenir? Avec une sagesse et un calme remarquables, considérant ce rescrit anti-constitutionnel comme nul, la diète continuait ses travaux et donnait le 29 mai 1899 à l'empereur les réponses demandées.

A lire ces pages sobres et vivantes, on sent l'émotion gagner le cœur; jamais aucun rapport officiel n'a su réunir autant de beauté et d'élévation morale.

Reprenant article par article les propositions impériales, les membres de la diète montrent qu'elles sont inacceptables, qu'ils ne peuvent ratifier le démembrement de leur patrie, qu'ils ne pourront jamais accepter de voir leurs fils quitter pour cinq années le toit paternel, leurs champs et leurs usines pour être envoyés dans quelque ville lointaine de l'em-

1. Voir *Pour la Finlande*. Paris, Stock, 1899.

pire, perdus au milieu d'un peuple dont ils n'ont ni la religion, ni la langue, ni les mœurs, ni les vices.

« Pour tous ceux qui n'y ont pas une vocation spéciale, le service militaire est indiscutablement un devoir pénible, et ce n'est que la grande tâche de veiller à la défense de la patrie qui donne à l'État le droit de l'imposer aux citoyens. Mais il n'y a aucune équité à l'aggraver au delà du nécessaire[1]. »

Avec une logique implacable, ils démasquent la mesure politique derrière ce projet de loi, montrant que tous les peuples tendent à abaisser la durée du service militaire, que l'expérience en a montré le bien-fondé et qu'il est irrationel au plus haut degré d'aller ainsi contre le progrès.

Cette réponse des États de Finlande est peut-être un des meilleurs ouvrages écrits jusqu'à ce jour sur la question du service militaire personnel. C'est un livre utile aussi bien aux amis de la Finlande qu'à ceux que préoccupe la grave question des armées permanentes.

Le plaidoyer de ce peuple arrêté dans sa marche vers le progrès, ce superbe et inutile effort d'une nation pour conserver l'unité morale qui fait sa force, restera l'une de ces belles et sombres pages de l'histoire, devant laquelle l'historien s'arrête indécis, avec ce doute étrange que l'on ressent devant la tombe de ceux qui sont morts à vingt ans.

René Puaux.

Les grandes Compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle, par Edmond Carton de Wiart. Paris, Perrin et Cie, 1899. In-12, xix-280 pages.

Pour tous ceux qui suivent avec attention l'évolution générale de la politique contemporaine, comme pour ceux qui s'occupent exclusivement des questions coloniales, voici un ouvrage qui offre un très vif intérêt. En effet, le travail de M. Carton de Wiart (présenté d'abord à l'École des sciences politiques et sociales de Louvain comme thèse pour le doctorat en sciences politiques et sociales) étudie des institutions en partie encore vivantes, sur lesquelles, abstraction faite de récits de voyage ou de courts articles de revue, il n'a été publié que fort peu de chose : ces grandes Compagnies coloniales anglaises du xixe siècle, dont la plus ancienne ne compte guère encore que vingt années d'existence.

Définir ce que sont les *Chartered,* voilà ce que s'efforce de faire M. Carton de Wiart dans son Avant-Propos, et ce qu'il fait effectivement avec un réel bonheur. Puis, il consacre les quatre premiers chapitres de son ouvrage à la *British North Borneo Company* (1881), à la *Royal Niger Company* (1886), à l'*Imperial British East Africa Company*

1. Édition française, page 54; édition allemande, page 51.

(1888), à la *British South Africa Company* (1889). Chacun de ces différents chapitres est conçu sur un plan identique absolument rigoureux; l'auteur y étudie successivement comment s'est fondée la Compagnie dont il y parle, la charte même de cette Compagnie, enfin, l'œuvre accomplie par elle dans son champ d'action; il fait connaître, au cours de son exposé, les antécédents des fondateurs des Compagnies, les obstacles de tout genre contre lesquels ils ont dû lutter pour arriver à leurs fins, les événements importants de la vie interne et externe des Compagnies jusqu'en 1898, etc. Sur le raid Jameson et sur bien d'autres événements dont nous ressentons encore le contre-coup, sur des personnages comme M. Cecil Rhodes, ces quatre chapitres contiennent bien des informations utiles, bien des renseignements que le lecteur français ignore généralement, dédaigneux qu'il est le plus souvent des ouvrages écrits en d'autres langues que sa langue propre.

Aux quatre monographies que représentent les premiers chapitres de son ouvrage, M. Carton de Wiart a eu soin d'ajouter des « Considérations générales sur les nouvelles *Chartered* anglaises » (chap. v) et une intéressante conclusion dans laquelle il montre tout l'intérêt de l'expérience anglaise, sans en exagérer l'importance. En réalité, les Compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle sont des « instruments occasionnels et provisoires », nullement « une méthode normale de colonisation » (p. 266); si dans d'autres pays il a été fondé des associations similaires, celles dont s'est occupé M. Carton de Wiart sont cependant les plus intéressantes à étudier, parce que la politique gouvernementale a eu soin de leur laisser toute la *liberté utile* (p. 269). Ce sont là de très importantes constatations que l'auteur a eu raison de faire à la fin de son exposé très clair, très complet et très impartial.

Trop impartial peut-être, car il semble (p. 73) tenir pour valables un certain nombre de traités conclus par la *Royal Niger Company* avec des chefs indigènes alors que ces traités n'ont en réalité jamais été signés, à en croire certaines enquêtes allemandes des résultats desquelles M. Carton de Wiart eût dû tenir compte[1]. C'eût été pour lui l'occasion de signaler une fois de plus cette hypocrisie anglaise qu'il a si bien montrée à la p. 163 de son ouvrage. Ailleurs, il eût pu insister un peu davantage (p. 181) sur les curieuses ruines du pays de Machona, qui ont été récemment étudiées avec un très grand soin par plusieurs voyageurs, tels que Théodore Bent; M. Carton de Wiart eût fait ainsi mieux comprendre, nous semble-t-il, même l'importance économique du pays.

Ce sont là nos seules critiques à cet ouvrage que complète une bonne, mais incomplète[2] bibliographie (p. 271-280). En écrivant ses *Grandes*

1. Cf. le Livre blanc, n° 68, distribué au Reichstag le 18 novembre 1899 (*Sammlung von Aktenstücken, betreffend deutsche Interessen im Nigergebiete*). M. Schirmer l'a en partie analysé dans les *Annales de géographie*, t. I, 15 octobre 1891, p. 23-24.

2. Carton de Wiart n'y a cité ni le Livre blanc, n° 68, ni le volume de

Compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle, M. Carton de Wiart donc écrit, au total, un très important chapitre de l'histoire coloniale — et même, par certains côtés, de l'histoire générale, — contemporaine il convient de l'en féliciter et de l'en remercier.

Henri FROIDEVAUX.

Vicomte G. D'AVENEL. **Paysans et ouvriers depuis sept cents ans.** Paris, Armand Colin, 1899. In-8°, XVI-391 pages.

Ce résumé des tomes III et IV de la grande *Histoire économique* de l'auteur soulève plus d'une objection au point de vue économique et historique. La plus grave concerne le mode d'évaluation des prix. L'auteur emploie deux procédés différents, l'un pour les salaires, l'autre pour les denrées. Les salaires sont évalués en monnaie actuelle, « en tenant compte et de la valeur *intrinsèque* du métal et de sa valeur *relative* par rapport au prix de la vie » (p. 11). Il est certainement commode d'évaluer en monnaie actuelle la monnaie ancienne et d'éviter ainsi au lecteur des calculs compliqués pour apprécier la quantité de métal précieux contenue dans chaque monnaie. Mais la prétention d'apprécier par un chiffre la *puissance d'achat* du salaire aux différentes époques est inadmissible. Comment? Les modes d'alimentation, de vêtement, de chauffage varient d'une période à l'autre pour les diverses catégories d'ouvriers; la valeur relative des objets subit, elle aussi, les changements les plus notables, et vous pensez pouvoir évaluer, par un chiffre unique à un moment donné, la puissance d'achat du salaire. Et comment M. d'A. fait-il cette évaluation? Il admet qu'en 1240 « deux grammes et demi d'argent fin ont une puissance d'achat quatre fois plus forte que celle qu'ils ont aujourd'hui » (pourquoi?), qu'ainsi « cinquante centimes de 1240 correspondent à deux francs de 1899 » (p. 11, note 1). Bien plus, cette différence de la puissance d'achat, il la suppose identique de 1200 à 1800! Il ne tient pas compte (ou s'il le fait il n'en dit rien) de la révolution des prix qui marque la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle.

Sous prétexte « d'épargner au lecteur des calculs perpétuels et fastidieux », l'auteur lui enlève, en réalité, toute possibilité de contrôler ses appréciations. En effet, quand il arrive à parler des denrées, il abandonne son premier mode d'évaluation; il se contente de traduire les prix anciens en prix nouveaux, d'après la quantité de métal précieux contenue dans les monnaies anciennes. Il cesse de tenir compte de la valeur relative de l'argent aux diverses époques (p. 150, note). Ainsi, pour calculer la quantité de blé que pouvait acheter le salaire d'un

P. Staudinger : *Im Herzen der Haussaländer* (Berlin, 1889, in-8°), si édifiant sur les procédés de la Compagnie anglaise du Niger, ni l'article de M. Schirmer intitulé : *la France et les voies de pénétration au Soudan* (*loc. cit.*, p. 9-32).

ouvrier de l'an 1205, par exemple, nous sommes obligés, au préalable, de diviser par quatre le salaire indiqué par M. d'A. C'est alors seulement que salaire et prix deviennent comparables. N'aurait-il pas été plus simple de renoncer d'emblée à la tâche impossible de fixer la puissance d'achat du salaire et d'éviter ainsi à ses lecteurs des calculs perpétuels et fastidieux ?

Tel étant le mode d'évaluation du prix des denrées, la différence des prix indiqués aux différentes époques pour chaque denrée pourra résulter aussi bien des variations de valeur des métaux précieux que des variations de valeur des denrées elles-mêmes. Mais M. d'A. semble dire (p. 150, note 1) que ces différences traduisent *seulement* les variations de valeur des métaux précieux. Ceci lui permet de comparer les prix des objets entre eux sans faire le plus souvent le départ de ce qui tient à la variation des métaux précieux et de ce qui tient aux changements dans la valeur des objets eux-mêmes (voy. p. 271). Or, ce sont ces derniers changements seuls qui ici sont intéressants.

L'auteur se rend si bien compte lui-même de l'impossibilité où le lecteur se trouve de faire les comparaisons nécessaires, qu'il change parfois de méthode. Ainsi, à la page 159, il compare la situation des ouvriers aux différentes époques, non plus d'après les taux relatifs de leur salaire journalier, mais d'après la quantité de froment que pouvait acheter leur salaire annuel, procédé évidemment très supérieur.

En dehors de la méthode générale qui sert de base à tout l'ouvrage, et dont les défauts ou les avantages doivent se retrouver partout, il est certaines appréciations que l'on ne peut accepter sans réserves. L'auteur admet une baisse des salaires très prononcée à partir de la fin du XVIe siècle, et cette baisse n'est pas contestable. Mais l'unique cause qu'il en indique est le rapport de la population aux subsistances. Au moins faudrait-il, puisque dans un tel ouvrage les démonstrations statistiques sont de rigueur, et que l'intention de l'auteur est très évidemment de contrôler par les faits les théorèmes généraux de l'économie politique, au moins faudrait-il donner, sur l'état de la population aux diverses époques, quelques données numériques. Un tableau d'une exactitude même approximative, montrant d'un côté l'accroissement ou la diminution de population, de l'autre le taux des salaires, aurait fourni une démonstration victorieuse. Si ce tableau est impossible à dresser, nous avons le droit de considérer l'appréciation comme absolument contestable. — Or, il est une cause, en tous cas, dont M. d'A. semble s'être volontairement abstenu de tenir compte, c'est la hausse des prix des denrées, due à l'accroissement prodigieux et soudain du stock des métaux précieux à la fin du XVe siècle et à laquelle semble avoir échappé une seule et unique marchandise : le travail. — Tout au moins, si l'auteur ne lui attribue pas l'influence que nous croyons qu'elle eut certainement, aurait-il fallu discuter cette influence. Cela était d'autant plus nécessaire que Th. Rogers, dans ses *Six centuries of work et wages*, constate la même baisse significative de salaires à la fin du XVe siècle

et la rattache pour une grande part à l'invasion des métaux américains.

De même, l'influence des règlements des corporations sur le taux des salaires est formellement niée, et à plus d'une reprise. Ce qui n'empêche pas l'auteur d'ajouter « qu'elles arrivaient à empêcher personne de s'enrichir » (p. 86). C'est sans doute alors qu'elles exerçaient un contrôle sur les prix et les profits, et l'on ne voit pas pourquoi elles n'auraient pas pu l'exercer sur les salaires, pour les maintenir égaux et les empêcher de s'abaisser au-dessous d'un certain taux. Du reste, à un autre moment, l'auteur nous dit que « ces corporations... n'avaient d'autre but que le plus grand profit des maîtres » et que « les ouvriers, qui ne l'ignoraient pas, s'étaient constitués en association de compagnonnage » (p. 108). Alors, à quoi bon rechercher « l'influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier, » — et constater qu'elles n'en eurent point, — puisque, d'après M. d'A. lui-même, elles ne devaient point en avoir ?

L'auteur a, du reste, négligé de faire, entre les différentes époques du régime corporatif, les distinctions nécessaires. Il semble, à le lire, que, du XIIIe au XVIe et du XVIe au XVIIIe siècle, la corporation soit restée une institution immuable, poursuivant les mêmes buts avec les mêmes moyens. Cette confusion des époques, si préjudiciable à la claire intelligence des phénomènes économiques, il semble que l'auteur mette à la faire quelque parti pris. Toute cette longue période, qui s'étend de 1200-1800, n'est pour lui que la période du travail asservi. Aussi, pour montrer l'intervention réglementaire des villes et de l'État, prend-il indifféremment ses exemples de 1437 à 1694. Le système réglementaire de Colbert n'est cependant pas le même que le système réglementaire des municipalités ou des corporations. Les encouragements donnés par le grand ministre à l'industrie nationale, et la politique des bas salaires qui en fut un corollaire, méritaient peut-être quelque attention.

Il est clair que la préoccupation de vulgariser, de permettre à un public, que l'on suppose (avec raison peut-être) mal ou peu informé, des comparaisons faciles et partant très superficielles avec l'époque actuelle, a joué un rôle trop grand dans la préparation de ce livre. Du reste, il est impossible de donner un tableau quelque peu exact du passé avec des renseignements purement statistiques. D'abord, ces renseignements sont nécessairement incomplets et par suite inexacts. En outre, une statistique, quelque exacte qu'elle soit, ne peut se passer de commentaires précis et nombreux. La statistique ne sera jamais que l'humble auxiliaire de l'histoire. C'est ce qu'en Angleterre Rogers avait bien compris et c'est pourquoi il a toujours et avec raison enchâssé l'histoire des prix dans l'histoire industrielle et sociale. Toute autre tentative doit être nécessairement décevante et ne peut que discréditer auprès du public les recherches de ce genre.

Charles RIST.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — La Correspondance historique et archéologique. 1901, février. — J. Mommèja. Ph. Tamizey de Larroque; essai bio-bibliographique; suite. = Avril-mai. L.-G. Pélissier. Une commission de podestat vénitien, en 1499 (donne tout au long le curieux dispositif de la commission donnée le 25 août 1499 par le doge Barbadico à Zaccharia Contarini, nommé capitaine de « Rodigium » ou Rovigo). — Commandant Weil. L'entrée de Murat dans la coalition; rapport confidentiel du comte de Mier au prince de Metternich (document très intéressant et qui jette un jour définitif sur la question. Le rapport est du 19 décembre 1813). — Henri Vial. La faillite de Gouthière, doreur et ciseleur du roi; sa maison, faubourg Saint-Martin.

2. — Revue d'histoire diplomatique. 1901, n° 3. — Comte Greppi. La mission du comte Carletti à Paris, 1794-1795 (Carletti, envoyé à Paris par le grand-duc de Toscane, réussit à faire renouveler, en faveur de son pays, le traité de neutralité de 1793; il devait en outre tâcher de préparer les esprits à des négociations pour la paix. Il se compromit par des paroles imprudentes, et le Directoire le fit reconduire à la frontière). — Pierre Flament. Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie, 1619-1641; fin (d'après la correspondance inédite de M. de Césy). — Les anciens uniformes du ministère des Affaires étrangères. — H. Doniol. Sieyès et Bonaparte (d'après l'ouvrage de M. Neton). — P. Coquelle. Les projets de descente en Angleterre, d'après les archives des Affaires étrangères. Intervention de Louis XIV en faveur des Stuarts. — Luigi Krauss. L'évolution du pangermanisme au xixe s. et la diplomatie.

3. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1901, mai-juin. — Amédée Droin. L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel; 1er art. (efforts des Jésuites pour faire lever l'édit d'expulsion rendu contre eux après l'attentat de Châtel; négociations au sujet du règlement que le roi songe à leur imposer en 1601). — André Lichtenberger. La question ouvrière et le mouvement philosophique en France au xviiie s. (la question ouvrière ne s'est pas posée au xviiie s. avec l'acuité douloureuse qu'elle prit au siècle suivant; la grande industrie, créée par Henri IV, restaurée par Colbert, prospéra, surtout à partir de 1740, et les ouvriers qu'elle occupa étaient, en quelque sorte, des privilégiés, surtout en comparaison des ouvriers ruraux; c'est pourquoi ils n'ont pas apparu aux yeux des écrivains comme une classe de prolétaires misérables; ce sont les écrits de Necker, surtout ceux de Lin-

guet qui font pressentir le langage du socialisme moderne). = Comptes rendus : *M. Deubel.* Guillaume Poyet, avocat et chancelier (rien de bien nouveau). — *J. Viénot.* Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1524-1573 (intéressant). — *G. Vallée* et *S. Parfouru.* Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye, 1553-1587 (excellente édition d'un texte intéressant). — *Capitaine de Cugnac.* Campagne de l'armée de réserve en 1800. Deuxième partie : Marengo (excellent recueil de documents). — *Ed. Gachot.* Histoire militaire de Masséna, 1795-1798 (ouvrage honnête, mais incomplet et peu précis). — *Tchernoff.* Le parti républicain sous la monarchie de Juillet (ouvrage très bien étudié, basé sur des matériaux de premier choix; il manque d'ordre et de netteté; mais on y trouve une juste appréciation des idées juridiques, politiques et sociales sur lesquelles a vécu la démocratie européenne dans la seconde moitié du XIXe s.). — *L. Mention.* L'armée de l'ancien régime, de Louis XIV à la Révolution (insuffisant; beaucoup de lacunes). — *Chardon.* La direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les généralités de Tours et de Rouen, 1681, 1791 (consciencieux et utile). — *K. Kautsky.* La lutte des classes en 1789, traduit par *Ed. Berth* (ensemble de généralisations claires, souvent hâtives, construites sur une documentation indirecte, intelligemment interprétée). — *F. Bonnaud.* Cabet et son œuvre (sans valeur). — *H. Lucien-Brun.* La condition des Juifs en France depuis 1789 (d'utiles remarques au point de vue juridique; la partie historique est sans valeur).

4. — Journal des Savants. Mai 1901. — M. Berthelot. Sur les métaux égyptiens; fin (or et matières formant la figure du soleil, platine métallique; textes anciens relatifs aux enduits et incrustations). — Perrot. Les temples grecs dans la grande Grèce et la Sicile; 3e art. — H. Derenbourg. Les mss. arabes de la collection Schefer; fin en juin. = Juin. A. Sorel. Correspondance inédite du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise avec l'empereur Alexandre Ier (analyse de cette très intéressante correspondance, récemment publiée par P. Bailleu. Elle va de 1802 à 1825 et touche aux plus grandes affaires de l'Europe).

5. — Bulletin critique. 1901, 15 juin. — Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes en la ville de Bar et dans l'étendue de son district, 1771. = 25 juin. *Sp. P. Lambros.* Catalogue of the greek mss. on mount Athos; vol. II. = 5 juillet. *Abbé Lepître.* Saint Antoine de Padoue, 1255-1281 (biographie de grand mérite). = 15 juillet. *Fr. Rousseau.* Kléber et Menou en Égypte depuis le départ de Bonaparte (instructif). — *Siegler-Pascal.* Un contemporain égaré au XVIIIe s. : les projets de l'abbé de Saint-Pierre, 1658-1743 (livre sans valeur). = 25 juillet. *P. Mautouchet.* Le conventionnel Philippeaux (étude qui paraît définitive). — *Stouff.* Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469 (intéressant).

6. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1901, n° 22.

— *Comte Remacle.* Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris, sous le Consulat, 1802-1803 (bonne édition de textes assez intéressants). = N° 23. *J.-E. Demarteau.* Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale (histoire comparée de ces principautés, imprimée avec luxe, bourrée de faits de valeur très inégale, instructive çà et là, mais faite avec négligence et présentée dans un affligeant désordre). — *A. Sorbelli.* Francesco Sforza a Genova, 1458-1466 (intéressant et érudit : 130 pages de documents inédits). = N° 24. *A. Giry.* Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne (excellent). — *G. Ledos.* Sainte Gertrude (intéressant). = N° 25. *K. Sethe.* Sésostris (brochure fort ingénieuse où l'auteur s'efforce de prouver que le Sésostris des Grecs et des Romains n'est pas le Ramsès II de la XIXe dynastie thébaine, mais un des Pharaons de la XIIe dynastie, celui qu'on nomme d'habitude Ousirtasen Ier. G. Maspero pense qu'à vrai dire « Sésostris n'est ni Ousirtasen Ier, ni Ramsès II, ni personne des dynastes réels; il est Sésostris, un Pharaon de roman comme bien d'autres, et le mieux est de le laisser à sa légende, sans essayer de l'introduire dans l'histoire véritable »). — *Edv. Lehmann.* Zarathustra (remarquable exposé de l'ancien paganisme iranien). = N° 26. *Jos. Petit.* Charles de Valois, 1270-1325 (ouvrage richement documenté, utile à consulter, mais ce ne sont que des notes mises bout à bout, et que nulle idée générale ne vient relier). — *E. Boutmy.* Taine, Scherer, Laboulaye (trois études très remarquables). — *H. May.* Die Behandlungen der Sage von Eginhard und Emma (beaucoup d'érudition et de critique). = N° 27. *Michell.* An egyptian calendar for the coptic year 1617, corresponding with the mohammedan years 1318-1319 (intéressant pour l'histoire des superstitions populaires). — *Martini* et *Bassi.* Catalogus codicum astrologorum graecorum; vol. III : codices Mediolanenses. — *Sp. P. Lambros.* Catalogue of the greek mss. on Mount Athos; vol. II. = N° 28. *Aiken.* The Dhamma of Gotama the Buddha and the Gospel of Jesus the Christ (étudie la question des rapports entre le christianisme et le bouddhisme et conclut, avec l'Église orthodoxe, à l'influence de celui-là sur celui-ci. Ses arguments sont loin d'être solides). — *Ed. Meyer.* Das Perserreich und die Griechen, bis 448-446 v. Chr. (3e partie d'une excellente Histoire de l'Antiquité). — *G. Notor.* La femme dans l'Antiquité grecque (livre charmant et admirablement illustré). — *A. Erichson.* Bibliotheca Calviniana (excellent).

7. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1901, janvier-avril. — H. Omont. Notice sur la vie et les travaux de M. Arthur Giry. — A. Lesort. Un document inédit concernant la diplomatie de Louis XI à propos de la neutralité de Tournai, 1478-1479 (publie un procès-verbal détaillé des démarches faites auprès de Louis XI par les ambassadeurs tournésiens désireux d'obtenir la reconnaissance de leur neutralité). — E. Jarry. Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti (expose les raisons pour lesquelles

le mariage, conclu en 1386, ne fut consommé que deux ans plus tard). — H. Moranvillé. Note sur l'origine de quelques passages de Monstrelet (beaucoup de noms propres, cités dans le livre I de sa chronique après 1405 où s'arrête l'imitation de la *Chronographia regum Francorum*, montrent que Monstrelet eut sous les yeux une chronique en latin. Reste à trouver cette chronique). — H. Omont. Le recueil d'anciennes écritures de Pierre Hamon, 1566-1567. — L. Delisle. Discours d'ouverture du congrès des bibliothécaires, réuni à Paris en août 1900. — Discours de M. le comte de Lasteyrie à l'occasion de la mort de M. de La Borderie et de M. C. Port. = Chronique : H. Omont. Inscriptions mérovingiennes de l'ivoire Barberini (c'est un des plus anciens monuments aujourd'hui subsistants de l'usage de la prière pour les morts dans l'Église chrétienne. Les noms sont d'origine rhénane).

8. — **La Révolution française**. 1901, 14 mars. — Jules Viguier. Marseille et ses représentants à l'Assemblée nationale constituante. — Félix Bouvier. Une filleule de Barras et de Joséphine (c'est un médecin de Plombières qui eut l'idée de donner pour parrain et marraine à sa fille le directeur Barras et la femme du général Bonaparte; il n'était sans doute pas sans savoir les liens qui unissaient ces deux personnes et qu'elles songeaient si peu à dissimuler). — G. Arnaud. La mort de Bernard Font, évêque constitutionnel de l'Ariège (mort le 16 vend. an IX après avoir confessé publiquement sa foi dans les idées du clergé constitutionnel). — J. Guillaume. Deux lettres d'un ancien élève de l'École de Mars (adressées à Lamartine, en 1847, par Valentin de Lapelouze, corrigeant quelques erreurs commises par l'auteur des *Girondins*, non sans en commettre lui-même quelques-unes). — J. Gros. Les loges maçonniques de Toulouse, de 1740 à 1870 (article très instructif). — Ch.-L. Chassin. Un témoignage contemporain sur la journée du 19 Brumaire (extrait du journal *le Diplomate*, du 21 brumaire). = 14 avril et 14 mai, voir plus haut, t. LXXVI, p. 425-426. = 14 juin. A. Mathiez. Catherine Théot et le mysticisme chrétien révolutionnaire (cette affaire est le premier épisode public de la rivalité entre les deux Comités de Salut public et de Sûreté générale, de la lutte entre Robespierre et ses ennemis, qui s'engagea sur la question religieuse et se termina au 9 thermidor). — J. Guillaume. La liberté de l'enseignement, à propos d'un discours de M. de Mun; fin (son histoire depuis la constitution de l'an III jusqu'à la loi de 1850). — P. Robiquet. Le général d'Hédouville, Bonaparte et l'abbé Bernier. — Une thèse russe sur les intendants (analyse d'un ouvrage récent de M. Ardacheff). — Notes de lecture : 1° le coup d'État du 18 Brumaire apprécié par Guillemardet, ambassadeur en Espagne; 2° Siéyès, amoureux de Joséphine (douteux); 3° une lettre de Chaptal à Napoléon (lettre de remerciements, après avoir été congédié); 4° une définition de l'histoire, par Lamartine. = 14 juillet. Edme Champion. Des mots équivoques et, en particulier, du mot *Encyclopédiste*. — A. Brette. Les délibérations des paroisses et communautés religieuses de Paris en 1789-1790, d'après les registres

conservés aux Archives nationales (extraits concernant, pour la plupart, les assemblées faites, en exécution des règlements royaux, pour les élections aux États généraux; quelques autres font voir comment furent accueillis par les intéressés les décrets de la Constituante relatifs aux biens ecclésiastiques). — Lévy-Schneider. L'ancien corps de la marine, d'après le Dr A. Corre. — Notes de lecture : 1° origines du mot et du parti radical-socialiste (le mot fut lancé dans la circulation en 1880 par le journal *la Justice*); 2° une lettre de Lacépède au premier consul.

9. — Bulletin de Correspondance hellénique. 1899, fasc. 12. — T. Homolle. Ex-voto au dieu Mên (on ne donne que la photogravure de ce bas-relief). — E. Cahen. Inscriptions d'Amorgos (deux décrets provenant d'Ægialé). — N.-I. Giannopoulos. Inscriptions chrétiennes de Thessalie. — J. Pargoire. Inscriptions d'Asie Mineure. — Th. Homolle. Lysippe et l'ex-voto de Daochos (attribue avec certitude à Lysippe une au moins des statues de Delphes, celle d'Agias, consacrée par le dynaste de Pharsale, le hiéromnémon thessalien Daochos). — Émile Bourguet. Inscriptions de Delphes. Décrets de proxénie du IVe s. — Th. Homolle. Inscriptions de Delphes (complète la série des archontes delphiens établie par M. Bourguet, en publiant un certain nombre d'inscriptions qui contiennent des mentions chronologiques plus ou moins complètes et plus ou moins susceptibles d'être déterminées avec exactitude). — Institut de Correspondance hellénique; compte-rendu des séances (contient une grande masse de faits et de documents qu'on ne saurait analyser ici). — Planches (une d'elles représente l'état des fouilles de Delphes au gymnase et au stade). = 1900, fasc. 1-6. A. de Ridder. Bronzes du musée national d'Athènes. — J. Cousin. Voyage en Carie; suite. — P. Perdrizet. Inscriptions d'Acræphiæ; fin. — T. H. Signature de Ménécratès et Sopatros à Delphes. — G. Colin. Inscriptions de Delphes : décrets amphictyoniques en l'honneur des artistes dionysiaques d'Athènes. — E. Bourguet. Inscriptions de Delphes : les comptes du Conseil sous l'archontat de Dion. — G. Seure. Inscriptions de Thrace. — Th. Homolle. Inscriptions de Delphes : Pisis de Thespies. — Ph.-E. Legrand. Inscriptions de Trézène. — A. Wilhelm. Remarques sur deux inscriptions de Delphes (comble quelques lacunes à deux inscriptions publiées par G. Colin). — J. Demargne. Inscriptions et monuments figurés de Crète. — R. Mowat. Inscription découverte par Louis Couve à Monastir (publie et commente l'épitaphe d'un Aurélius Daza, parvenu au grade de *centenarius* après trente ans de service dans le corps de cavalerie auxiliaire des *cataphractarii Pictavenses;* né en Dacie, il mourut en Macédoine à l'âge de quatre-vingt-dix ans). — T. H. Remarques sur l'inscription de Monastir (cet Aurélius s'appelait plutôt Saxa ou Saza). — G. Mendel. Inscriptions de Thasos. — P. Perdrizet. Mélanges épigraphiques : Tégée, Antioche, Dokimion. — Id. Inscriptions de Macédoine : les Rosalia à Philippus. — Th. Reinach. Un nouveau proconsul

d'Achaïe (Phosporius, qu'on peut identifier avec L. Symmachus Phosporius, le père de l'orateur Symmaque).

10. — Revue des Études anciennes. T. III, 1901, avril-juin. — M. Holleaux. Curae epigraphicae (notes critiques sur des inscriptions grecques). — C. Jullian. Notes gallo-romaines (X. Vercingétorix se rend à César; critique des textes. Cinq auteurs anciens ont raconté cet événement : César, que suit Orose; Florus, Plutarque, Dion Cassius, qui ont sans doute Tite-Live pour source. Ces auteurs diffèrent mais ne se contredisent pas; si on les réunit, on a le sens et le récit détaillé du dernier acte libre de Vercingétorix, à la fois vaincu qui se livre et victime vivante qui s'offre pour tous. Alesia. Les parentés de peuples chez les Gaulois). — G. Gassies. Terres cuites meldoises (fragments d'une statue d'Epona et d'un satyre, trouvés à Meaux). — P. Paris. Sculptures du Cerro de los Santos. — E. Tallet. L'Institut pour l'étude de l'antiquité à Berlin. = Juillet-septembre. Ph. Legrand. Sur quelques épigrammes du IIIe s. (parle de celles qui font allusion à des événements politiques ou militaires; elles sont plus nombreuses qu'on ne croirait). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. XI : le druide Divitiac (quelques renseignements sur le caractère du sacerdoce suprême chez les Gaulois). — Id. Note sur la topographie de Dax gallo-romain. I, la Néhe. II, les remparts (important pour l'histoire du sud-ouest au IVe s.). — G. Gassies. Bronzes meldois. — P. Perdrizet. Les dossiers de P.-J. Mariette sur Baalbek et Palmyre (documents relatifs aux voyages de Desmonceaux à Baalbeck en 1668, de Girard et Sautet à Baalbek et à Palmyre en 1705, de Tourtechot, dit Granger, aux mêmes endroits, 1734-1735; observations de P.-J. Mariette et de Soufflot). — A. Fontrier et P. Fournier. Inscriptions de Thyatire. — W. M. Ramsay. Deux jours en Phrygie (avec plusieurs inscriptions).

11. — Revue des études historiques. 1901, mai-juin. — Casimir Stryienski. Le secret de la Dauphine, 1756-1761 (Marie-Josèphe de Saxe, femme du dauphin, désirant fort avantager son frère, le prince Xavier, se laissa entraîner par le baron de Martange dans des intrigues secrètes ayant pour but de décider son père, l'Électeur Auguste III, à abdiquer le trône de Pologne et à faire élire à sa place le prince Xavier. Les papiers du prince ayant été pris à Minden et publiés par les Anglais, l'intrigue, fort mal engagée, échoua piteusement). — Dr Lucien Nass. Catherine de Médicis fut-elle empoisonneuse? (non; aucun des cas d'empoisonnement qu'on a cités ne résiste à l'examen. Il y a eu peu, d'ailleurs, d'empoisonneurs au XVIe s.). — H. Courteault. Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-d'Arifat; fin. = Juillet-août. André Lebey. Le condottiere Castruccio Castracani. — André Auzoux. Les derniers jours d'une colonie hollandaise : la prise du Cap en 1795. — Raymond Tabournel. Le roi de l'avant-règne : le duc de Bourgogne, à propos de publications récentes. — Fr. Funck-Brentano. Les prisons de Paris en 1644 (publie un mémoire administratif du temps).

12. — Bulletin italien (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi). T. I, n° 2. — E. Müntz. L'iconographie de la Laure de Pétrarque. — Émile Picot. Les Italiens en France au xvie s. — E. Landry. Contribution à l'étude critique des *Fioretti* de saint François d'Assise (publie un chapitre inédit des *Fioretti*, rédigé par un clerc ombrien anonyme). = N° 3. J. Vianey. Les « Antiquitez de Rome, » leurs sources latines et italiennes. — V.-L. Bourrilly. La première défection de Clément VII à la ligue de Cognac, août-septembre 1526 (avec plusieurs documents inédits).

13. — Bulletin hispanique. T. III, 1901, avril-juin. — A. Morel-Fatio. Soldats espagnols du xviie s. : Alonso de Contreras, Miguel de Castro et Diego Suarez. = Juillet-septembre. Ch. Dubois. Inscriptions latines d'Espagne (contient 35 numéros). — J.-A. Brutails. Note sur la valeur du sou de tern en 1298 (cette expression désigne la monnaie à 3 deniers de loi, c'est-à-dire au titre de 0,250. Détermine la valeur intrinsèque et relative de cette monnaie à l'aide de documents du xive s.). — P. Besques. La première ambassade de d. José Nicolas de Azara à Paris, mars 1798-août 1799; 1er art.

14. — Bulletin de littérature ecclésiastique. 1901, n° 2. — L. Couture. Saint Prosper d'Aquitaine; fin (étude critique sur la thèse de l'abbé Valentin). = N° 3. P. Battifol. Au séminaire historique de Louvain (conférence; parle des travaux exécutés à la Faculté de théologie de Toulouse). = Avril. Ant. Degert. L'œuvre du chanoine Albanès et la refonte de la *Gallia christiana*. — Eug. Portalié. A propos d'eschatologie (combat certaines propositions émises par l'abbé Turmel dans sa brochure sur l'*Eschatologie au IVe siècle*, en s'efforçant de concilier les exigences de la critique avec la méthode des théologiens). = N° 5. L. Couture. Quelques observations sur le *Pascal* de M. Boutroux. = N° 6. — P. Batiffol. Le cas de Pfaff, d'après des pièces nouvelles (professeur à Tubingue, Pfaff publia, en 1714, quatre fragments d'Irénée, d'après un ms. de la bibliothèque de Turin. Harnack a établi que le ms. n'a jamais existé et que les fragments sont des faux fabriqués par Pfaff).

15. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1901, mai-juin. — Ed. Meynial. Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit; suite (renonciation au bénéfice de minorité, aux sénatus-consultes macédonien et velléien). — G. Espinas. Les finances de la commune de Douai, des origines au xve s.; livre II : les finances au xiiie et au xive s. — G. Touchard. Un publiciste italien au xviiie s.; Filangieri et la science de la législation.

16. — Revue celtique. 1901, janvier. — Th. Reinach. Un descendant de Déjotarus. = Avril. S. Reinach. Caledonium monstrum (par cette expression qu'il emploie dans son éloge de Stilicon, Claudien désigne à la fois le sanglier de Calédonie ou Bretagne et l'armure d'impénétrables forêts dont s'enveloppait la Calédonie). — A. Thomas.

De quelques noms de lieux français; suite. — Fr.-P. Garofalo. Sur la population des Gaules au temps de César (critique les travaux de Beloch sur le chiffre auquel s'élevait la population de la Gaule au moment de la conquête).

17. — Journal des sciences militaires. Avril 1901. — Général Grisot. Maximes napoléoniennes; répertoire militaire; suite en juin. — Général X. L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886; suite en mai, fin en juin. — Colonel Bourdeau. Le grand Frédéric; suite en mai, juin, juillet. — Lieutenant-colonel Petetin. La bataille d'Adoua, 1er mars 1896 (étude tactique); fin en mai. — Capitaine Grange. Une brigade allemande d'infanterie au combat (Borny, Noisseville, Villers-Bretonneux, Saint-Quentin); suite. = Mai. Major Z. La légion Klapka (un épisode de la guerre de 1866); fin. = Juin. Commandant Camon. Essai sur Clausewitz; deuxième partie; suite (notes sur la Prusse dans sa grande catastrophe); fin en juillet. = Juillet. Capitaine Richard. Les Vosges (1674-1814-1870). — Capitaine Armengaud. Lang-Son; suite. — Capitaine Fl. Les volontaires de l'Isère pendant la Révolution.

18. — Revue d'histoire militaire. Mars 1901. — Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat; suite en mai. — La guerre de 1870-1871, journée du 1er août; suite en avril : journée du 2 août; suite en juin : journée du 3 août; suite en juillet : journée du 4 août. = Avril. Les campagnes du maréchal de Saxe; suite en juin. — Étude sur la campagne de 1799; suite en mai, juillet. = Mai. La bataille de Jemappes; suite en juillet. = Juin. La campagne de 1794 à l'Armée du Nord.

19. — Revue militaire. 1901, mars. — La journée du 14 août 1870, d'après Cardinal von Widdern; suite. = Mai. La journée du 16 août 1870, d'après de récentes publications allemandes; suite en juin, juillet.

20. — Le Correspondant. 10 mars 1901. — P. de la Gorce. La France après Sadowa; II (excellent récit des négociations extravagantes faites par Napoléon III, depuis Nickolsbourg jusqu'au manifeste du 16 sept. 1866, pour obtenir de la Prusse des *compensations*). — Lapparent. Vers les pôles (remarquable exposé des explorations arctiques et antarctiques de 1898 à 1901. Pourquoi y ajouter des plaisanteries politiques de mauvais goût en guise de conclusion?). — Thureau-Dangin. La renaissance catholique en Angleterre; I. Les Convertis, 1845-1847 (Newman, Oakley, Ward, Cockhart, Coffin, Tickell, Purbrick, Christie, relations avec Wiseman, Pusey, Manning); suite le 25 mars; le 25 juin : les mécomptes du Puseyisme, 1846-1850; le 10 juillet : la conversion de Manning, 1850-51 (études d'un haut intérêt). — E. Lamy. La femme et les penseurs; II (pour M. Lamy le protestantisme et la libre-pensée rabaissent la femme, le catholicisme en fait l'égale de l'homme. Il cite Bossuet, mais non le passage où celui-ci fait la leçon

à notre « os surnuméraire. » Du reste, on jugera de la bonne foi qui inspire cette polémique par une simple phrase, p. 525 : « Sous le second Empire, les pouvoirs publics restaient indifférents à la femme; c'est un évêque, Mgr Dupanloup, qui réclamait infatigablement pour elle une forte éducation. » M. Lamy sait aussi bien que nous que M. Duruy a créé les cours secondaires de jeunes filles et que les évêques en ont réclamé la suppression). = 25 mars. Dufougeray. La succession de François-Joseph (considérations superficielles inspirées par le livre plus superficiel encore de M. Chéradame sur la plus grave des questions politiques actuelles). — La marine russe (bon résumé). — Lanzac de Laborie. Bourbons d'Espagne et Bourbons d'Italie (à propos du livre de Baudrillart). — Ragey. La vie religieuse de Londres et de Paris (cet article contient une citation de la Revue des Jésuites anglais qui prouve éloquemment l'esprit sectaire et anti-national du catholicisme. Cette Revue dit que les catholiques sont en Angleterre comme en exil et ne se sentent chez eux que dans les pays catholiques. Jamais les protestants français n'ont parlé ainsi de la France, même au temps des persécutions). = 10 avril. P. de la Gorce. Mentana; fin le 25 avril (récit très exact de l'épisode le plus funeste, par ses conséquences, de la politique impériale). — Amiral ***. La marine française (remarquable). — Lanzac de Laborie. Un cavalier des temps épiques (à propos des souvenirs d'Hippolyte d'Espinchal). = 25 avril. I. Massieu. L'éducation d'un peuple (sur l'instruction publique en Indo-Chine française). — E. de Broglie. Catinat; IV; suite et fin les 10 mai et 10 juin : de la disgrâce à la mort (très intéressant). = 10 mai. Dunoud. L'abjuration de Jeanne d'Arc (le formulaire d'abjuration a été falsifié. On a violé envers elle les règles de la procédure d'inquisition). = 25 mai. Général Bourrelly. Le ministère de la guerre sous la Commune; suite le 10 et le 25 juin : Cluseret, Rossel, Delescluze (articles du plus haut intérêt; de ces trois hommes, le seul qui eut une réelle valeur militaire était Rossel; celui qui avait la plus haute valeur morale était Delescluze; quant à Cluseret, il n'est pas sûr qu'il ait trahi ses amis, comme l'a prétendu l'amiral Saisset, mais il était un détraqué, et son alliance avec les nationalistes dans l'affaire Dreyfus a prouvé son absence de sens moral). — A. Baudrillart. Mgr d'Hulst pendant la guerre et pendant la Commune (a fait preuve d'autant de courage que d'élévation d'âme). — Klein. Un évêque américain, Mgr Spalding (esquisse biographique de l'éminent évêque de Péoria, dont le livre *Opportunité* vient de paraître en français). — Geoffroi de Grandmaison. L'indépendance espagnole. Saragosse et l'empereur (admirable récit des deux sièges). = 25 juin. Latappy. L'Église et l'Université sous Napoléon Ier (d'après les rapports de Portalis; Napoléon voulait unir l'Église et l'Université dans l'œuvre d'éducation nationale). — A. Baudrillart. Rome. Fouilles et découvertes (fin le 10 juillet : les Musées). — Ch. de la Roncière. La première mission française au Maroc (amusant récit de la mission confiée, en 1533, à Pierre de Piton et au capi-

taine génois Baptiste Auxylion qui, après avoir trahi son chef et essayé de livrer l'ambassade aux Portugais, fut néanmoins récompensé par l'amiral Chabot). — LANZAC DE LABORIE. Le déclin du second Empire (à propos du t. V de l'*Histoire du second Empire* de La Gorce; M. L. de L. cherche à disculper les chefs de l'opposition de l'échec des projets de réforme militaire de Niel. Ils ne furent pas seuls coupables, mais ils ont la plus large part de responsabilité dans l'hostilité antipatriotique montrée par la Chambre contre des mesures indispensables). = 10 juillet. LANZAC DE LABORIE. Le canal de Suez et son histoire (d'après l'ouvrage de J. Charles-Roux).

21. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901, 5 juillet. — E. GRISELLE. Bourdaloue a-t-il prononcé le *Tu es ille vir?* (non, ce mot, qui eût été un blâme direct à Louis XIV censuré dans ses amours adultères avec Mme de Montespan, n'a jamais été prononcé par Bourdaloue, ni non plus par Mascaron à qui l'on en avait aussi fait honneur). — H. CHÉROT. Le marquis de Vogüé historien; fin le 20 juillet. = 20 juillet. ID. A propos d'une nouvelle vie de Jeanne d'Arc (par J.-E. Choussy, qui prétend exposer des « documents et raisonnements absolument nouveaux, » mais qui manque absolument de critique). — Y. DE LA BRIÈRE. Une ambassade à Rome sous Henri IV, septembre 1601-juin 1605 (analyse la thèse récemment soutenue par l'abbé R. Couzard).

22. — Revue des Deux-Mondes. 1901, 1er mai. — Albert VANDAL. La conquête de Paris par Bonaparte, 1799-1800; 2e art. : Paris sous le Consulat provisoire; 3e art., le 15 mai : la première session législative; fin le 1er juin : l'effet de Marengo (montre avec quelle lenteur le gouverneur consulaire réussit à se faire accepter par la masse du peuple; il fallut le coup d'éclat de Marengo pour compléter Brumaire). — G. GOYAU. Patriotisme et humanitarisme. Essai d'histoire contemporaine; 3e art. : du traité de Francfort à la mort de Gambetta (apologie de Gambetta et des républicains patriotes ou « historiques; » critique de l'action, hostile à la France et à la république, de la franc-maçonnerie après la guerre franco-allemande); 4e article 15 juin : la politique de Jules Ferry (l'initiative de Ferry fut une défaite décisive pour les utopistes qui auraient voulu que la France, naïvement fière de devenir l'hôtelière du cosmopolitisme universel, n'affirmât sa personnalité nulle part et renonçât à faire acte de nation). = 15 mai. Gaston BOISSIER. Comment Tacite est devenu historien (explique comment s'est formé peu à peu l'esprit de Tacite, comment, de la philosophie et de l'éloquence, il arriva à l'histoire, mais sur le tard, après avoir traversé les hautes magistratures de l'État et d'abord pour flétrir les crimes du dernier Flavius et rendre hommage au régime qui remplaça celui de Domitien). = 1er juin. Comte D'HAUSSONVILLE. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. Le duc de Bourgogne en voyage; entrevue avec Fénelon, 1700-1701. = 15 juin. Émile OLLIVIER. Thiers et les élections de 1863.

23. — Annales du Midi. 1901, juillet. — G. Doublet. Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence à la fin du xvie siècle; suite. = Comptes-rendus critiques : Mélanges d'histoire religieuse publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, 1871-1899 (analyse détaillée et critiques par Ch. Molinier).

24. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1899. T. LIII (Auxerre, 1900). — Eugène Drot. Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposés aux archives départementales de l'Yonne; suite au tome LIV, = 1900. T. LIV (Auxerre, 1901). Ch. Moizet. Théodore de Bèze (courte biographie). — Ch. Demay. Recherches historiques et étymologiques sur les noms des « climats » du finage d'Auxerre. — H. Bouvier. Le préhistorique à Bleigny-le-Carreau (Yonne).

25. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1900, n° 8. — Francisque Mège. La grande peur; suite et fin (récit très documenté qui est poussé jusqu'au 14 juillet 1790). = N° 9. A. Guillemot. Mallet de Vandègre; étude généalogique. = 1901, n° 1. Colonel Poupon. Deux calendriers perpétuels (calendrier des jours et calendrier lunaire; donne le moyen de déterminer instantanément le jour de la semaine correspondant à une date quelconque et la date de la nouvelle lune à partir de 1582. « L'emploi du calendrier perpétuel lunaire, combiné avec celui du calendrier perpétuel décrit d'autre part, permet de fixer, plus facilement qu'au moyen du nombre d'or et de l'épacte, la date de la fête de Pâques pour une année quelconque »). — N° 3. Élie Jaloustre. Une nièce de Pascal : Marguerite Périer; fin en avril. = Avril. E. Teilhard de Chardin. Robert de Velay ou de Clermont (ces noms, que l'on rencontre pour la première fois en 1189, désignent une seule et même personne; corrige et complète les indications généalogiques fournies par Baluze et par Justel).

26. — Revue d'Auvergne. 1900, mai-août. — Dr Paul Girod. Les invasions paléolithiques dans l'Europe centrale; les origines de l'art en France. — A. Vernière. Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay; fin. = Sept.-oct. E. Joyau. L'enseignement de la philosophie en France pendant la Convention et le Directoire. — G. Kurth. Les ducs et les comtes d'Auvergne au vi^e s. (reproduit du *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1899, n° 11); fin au n° suiv. = Nov.-déc. G. Desdevises du Dezert. Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme (résume le t. II du vol. publié sous ce titre par M. G. Bonnefoy). = 1901, janv.-févr. L. Bréhier. Le développement de l'histoire byzantine du xviie au xxe s. (leçon d'ouverture).

27. — Revue africaine. 1900, 2e trimestre. — Colonel Robin. Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 dans la Grande-Kabylie; suite dans les 3e et 4e trimestres; 1901, 1er trimestre. — Ibn el-Athir. Annales du Maghreb et de l'Espagne; trad. par E. Fagnan;

suite dans les 3e et 4e trimestres. = 3e et 4e trimestres. J. Wierzejski. Catalogue du musée de Cherchel. — Ben Messaïb. Itinéraire de Tlemcen à la Mekke ; trad. par M. Bencheneb. = 1901, 1er trimestre. Eudel. Aperçu historique de l'orfèvrerie algérienne. — Gsell. Tête de l'empereur Hadrien.

28. — Revue de Champagne et de Brie. 1900, mars-avril. — H. Jadart. Le village et l'église de Renneville, Ardennes; fin en mai-juin. — P. Chauvet. Les seigneurs du fief de Nicé (xvie-xviiie s.). — Du Pin de la Guérivière. Les ascendants maternels du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle; suite en mai-juin. — P. Despiques. Colbert intime (conférence).

29. — Revue de Gascogne. Nouv. série, t. I. 1901, mars. — Louis Saltet. Étude critique de la « Passio S. Vincentii Aginnensis » (ce texte a eu deux éditions, séparées par la fin de la domination wisigothique; la seconde doit être d'environ 541). — Abbé J. Lestrade. Quelques actes de l'épiscopat de Fénelon à Lombez; suite en mai. = Avril. Abbé Cézérac. P.-M. de Jumilhac de Cubjac, évêque et seigneur de Lectoure, 1761-1772 (notes sur sa maison épiscopale et son administration, d'après des documents inédits); suite en mai. — L. Couture. Le tremblement de terre de juin 1660 dans le sud-ouest. — Adr. Lavergne. Géographie de la Gascogne par M. Bladé (plan du livre auquel Bladé songea pendant presque toute sa vie et dont il n'a écrit que quelques chapitres). — Louis de Campus. Statuts de la vallée de Barèges, xiiie-xviie s. (alimentation de la ville; règlements sur les divers marchands); fin en mai. = Mai. Ch. Samaran. Deux registres de la chancellerie du comte Jean IV d'Armagnac (intéressants pour l'étude des chancelleries seigneuriales). = Juin. Mgr J. de Carsalade du Pont. Pierre de Cotis, archiprêtre de Mirande (mort le 14 sept. 1680). — Abbé J. Lestrade. Quelques actes épiscopaux de M. de Fénelon à Lombez; suite, fin en juillet-août. — Abbé A. Degert. Le cardinal Pierre de Foix le jeune fut-il frère mineur? (non, c'est en confondant le neveu avec l'oncle qu'on a fait de Pierre de Foix un cordelier). — L. Couture. La fin de la légion d'Aspe à Toulouse, 1791. = Juillet-août. A. Degert. Liste critique des évêques d'Aire (refait, en y apportant de nombreuses corrections, la liste de la *Gallia christiana*). — L. Bertrand. Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne, jusqu'à son sacre, 1629 (notice biographique). — A. Vignaux. Henri IV à l'Isle-Jourdain; débuts de la Guerre des Amoureux. — J.-Fr. Bladé. Les duchés-pairies de la Gascogne (Albret, Gramont, Lavedan, Roquelaure, Antin).

30. — Revue de l'Agenais. 1900, nov.-déc. — J. Mommeja. Les trésors du musée d'Agen. Introduction. — Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne; suite de janvier à juin (avril 1581-décembre 1581). — Dubourg. La Fronde en Gascogne et dans le Brulhois; suite; fin en janv.-févr. — Dr Couyba. Le registre

paroissial de Casseneuil, de l'an 1614 à l'an 1638. = 1901, janv.-févr. Ph. Lauzun. La commune d'Agen en 1514 (insurrection contre la jurade et les consuls). — Granat. L'amélioration des voies navigables en Agenais au XVIIIe s. — Marboutin. Fête célébrée à Laroque-Timbaut en l'honneur de la naissance du duc de Bordeaux, en 1820. — G. Tholin. Le capitaine Henri Pouydebat, 4 mai 1859-8 juillet 1900 (bref et intéressant résumé, d'après les lettres du capitaine, de ses trois expéditions au Soudan, en 1292-1293, 1293-1294 et 1300). = Mars-avril. G. Tholin. Le château vieux de Lafox. — Dr Couyba. Le registre paroissial de Casseneuil. — Marboutin. Notice historique sur la Sauvetat-de-Savères; suite en mai-juin. — Tablettes révolutionnaires (publie plusieurs lettres de 1793). = Mai-juin. Dr Couyba. Le livre de raison de Jean de Lorman et la Fronde.

31. — **Revue de Saintonge et d'Aunis.** 1900, 1er nov. — L'abbaye de Saintes (notes extraites des minutes de Chevalier, notaire à Corme-Royal, 1630-1631). = 1901, 1er janv. L. Audiat. Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis. = 1er mars. L. A. Les sires de Pons et la vicomté de Carlat (à propos de la publication de G. Saige). — Les mss. de Tallemant des Réaux (annonce le livre de Pierre Brun, *Autour du XVIIe siècle*). — Jos. Beineix. Calvin en Saintonge-Angoumois. = 1er mai. Un cachet d'oculiste à Saintes (publié par M. Espérandieu). — Le culte de saint Eutrope et de sainte Eustelle. — Un divorce par consentement mutuel au XVIIe s. (les deux parties s'entendent pour « se départir » du contrat de mariage qui les unissait et déclarent ne vouloir à l'avenir « cohabiter ensemble. » Ce n'est pas un divorce, c'est une séparation de corps et de biens). — Napoléon à Barbezieux (il y passa en 1808). = 1er juillet. J. Pellisson. Une colonie allemande en Saintonge, 1763-1764 (publie quelques documents inédits).

32. — **Revue historique et archéologique du Maine.** T. XLIX, 2e livr. 1901, 1er semestre. — Dom Guilloreau. L'abbaye d'Étival-en-Charnie et ses abbesses, 1109-1790. — Julien L'Hermitte. Notice bibliographique sur les observations de Me Launay, curé de Ruillé-le-Gravelais, 1771-1790. — J. Bouveret. La porte Saint-Julien, à la Ferté-Bernard. — Deschamps-La Rivière. Le théâtre au Mans pendant la Révolution; suite. = 3e livr. Robert Triger. Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte pendant l'invasion anglaise, 1416-1460. — Ed. de Lorière. Notes et documents complémentaires sur Jean V de Champagne, dit le Grand-Godet (ces documents contiennent le récit de nouveaux actes de violence commis par ce grand « pourfendeur de huguenots » de 1552 à 1555). — Abbé E. Vavasseur. Note sur la vie de saint Almire et le monastère de Gréez (s'efforce d'apporter quelque atténuation au jugement de J. Havet).

33. — **Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. 1900, 3e trimestre. — Marcel Séméziés. J.-B.-Joseph-Sophie de Pérignon, sous-lieutenant au 1er carabiniers,

1789-1807 (publie son acte de décès). = 4e trimestre. J. Lombard. Les coseigneurs de Parisot et la condition sociale de leurs vassaux en 1157 (d'après un acte de partage de biens rédigé en langue vulgaire). — Abbé F. Galabert. Mobilier de l'abbaye de Grandselve en 1790. — Ed. Forestié. Un petit livre de raison du XVIe s. — Abbé Camille Daux. Les églises de Verfeil-sur-Seye (à propos de notes rédigées en 1811). = 1901, 1er trimestre. Abbé Galabert. Le nombre des hommes libres dans le pays de Tarn-et-Garonne aux XIe et XIIe s. (montre que le nombre des non-libres alla sans cesse en diminuant pendant ces deux siècles pour constituer une nombreuse population d'hommes libres). — Aug. Grèze. Valence-d'Agenais (seconde moitié du XVIIe s.).

34. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1900, 3e trimestre. — Alfred Barbier. René Descartes; sa famille, son lieu de naissance. Documents et commentaires nouveaux (il y a lieu de distinguer deux Pierre Descartes : l'un docteur en médecine à Châtellerault en 1543, l'autre marchand-bourgeois à Tours en 1531. Le premier est le père de René; celui-ci naquit non pas à la Haye, mais au Pré-Fallot, en Poitou, aujourd'hui dans l'arrondissement de Châtellerault; il fut baptisé à la Haye, mais il était né Poitevin); fin le 4e trimestre. — Léo Desaivre. François de Rochechouart, gouverneur de Gênes, et le manuscrit 4956 de la bibliothèque de l'Arsenal. = 1901, 1er trimestre. Louis Dupré. Inventaire des objets offerts ou acquis pour les musées de la Société des antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1900.

35. — Revue archéologique, historique et scientifique du Berry. 6e année, 1900, nos 9-10. — La fausse marquise de Douhault; suite et fin. — Abbé A. Granger. Notes sur Lignières-en-Berry. = Nos 11-12. Desbaucheron. Sentence portant règlement pour les droits des péages et des foires de Châteauroux, Dèols et les Ardentes, du 23 nov. 1720. — Sœhné. Description du château de la Prune-au-Pot au XVe s. Document. = 1901, nos 1-2. Ageorges. Une population rurale sous l'ancien régime, Vic-Exemplet en Bas-Berry.

---

36. — Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques. 1900, no 12. — G. Kurth. Les comtes et les ducs de Tours au VIe s. (se base principalement sur Grégoire de Tours). = 1901, no 1. J. de Chestret de Haneffe. L'élection d'une abbesse de Thorn en 1577 (particularités curieuses; on est à une époque de troubles religieux très graves). — J. Mees. Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres (cette Académie serait purement légendaire). = No 2. Chev. E. Descamps. La constitution internationale de la Belgique (beaucoup de considérations historiques sur les origines de l'état de choses actuel). = Comptes-rendus : *H. Francotte*. L'industrie dans la Grèce ancienne (insiste sur le caractère peu développé de l'industrie grecque; plan bien conçu; vaste érudition). — *C. de Borman*. Les échevins de la souveraine jus-

tice de Liège; t. II, depuis la réforme de Groesbeek jusqu'à l'invasion française (travail important puisé aux meilleures sources). = N° 3. C. Duvivier. La commune de Tournai de 1187 à 1211 (d'après les documents des archives). — V. Fris. Les idées politiques d'Olivier van Dixmude (relève les erreurs commises par O. Lorenz au sujet de ce chroniqueur du xve s.). = N° 4. Compte-rendu : *J.-P. Waltzing*. Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains (ouvrage d'une importance capitale).

37. — **Analecta Bollandiana.** 1900, n° 1. Carmina de S. Quintino. — J. Boyens. Catalogus codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ monasterii Deiparæ in Chalce insula. — Miraculum S. Bernardi, auctore Herberto. = Comptes-rendus : *I.-M. Mosnier*. Les saints d'Auvergne (manque de critique). — *A. Bouillet* et *L. Servières*. Sainte Foy, vierge et martyre (partie scientifique importante). — *K. Hanquet*. Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium (bonne étude critique). — *B.-M. Reichert*. Monumenta ordinis fratrum Praedicatorum historica (IV, V, VIII. Actes des chapitres généraux et lettres encycliques. Excellente publication). — *K. Eubel*. Die Avignonesische Obedienz der Mendikanten-Orden, sowie der Orden der Mercedarier und Trinitarier zur Zeit des grossen Schismus, beleuchtet durch die von Clemens VII und Benedikt XIII an dieselben gerichteten Schreiben (met en lumière un fait ignoré jusqu'ici : l'adhésion et le concours partiels que les ordres mendiants prêtèrent au gouvernement des antipapes). — *F. Alessio*. Storia di San Bernardino de Siena e del suo tempo (bien documenté). — *F.-A. Gasquet*. The eve of the Reformation (d'après les œuvres du B. Thomas More).

38. — **Les Archives belges.** 1901, n° 1. — Comptes-rendus : *K. Hanquet*. Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium (méthodique et intéressant). — *Bormans* et *Schoolmeesters*. Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège; t. IV (surtout important au point de vue de l'histoire économique). — *A. Delescluse* et *D. Brouwers*. Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège (recueil considérable). — *J. Rechts*. Histoire du mouvement flamand depuis Van Maerlant jusqu'à nos jours (en flamand. Instructif, malgré quelques exagérations de langage). — *H. Schlitter*. Die Regierung Josefs II in den Œsterreichischen Niederlanden; I (beaucoup de révélations d'après des documents inédits). — *C. de Borman*. Les échevins de la souveraine justice de Liège (un des ouvrages les mieux achevés de l'historiographie liégeoise). — *V. Barbier*. Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubin, à Namur, depuis le concordat de 1801 (rectifie heureusement le livre d'Aigret. Grande exactitude). — *H. Hymans*. Brügge und Ypern (excellent). = N° 2. *E. Bacha*. La chronique liégeoise de 1402 (bonne édition critique du *Chronicon Gemblacense*). — *L. Gilliodts van Severen*. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II; t. XI (contient ce qui est relatif

au gouvernement du duc de Parme. Cette édition laisse beaucoup à désirer). — *J. Neuwirth*. Der Bildercyclus des Luxembürger Stammbaumes aus Karlstein (important au point de vue de l'histoire des relations politiques et artistiques des Pays-Bas avec l'Allemagne). = N° 3. *A. Coulon*. Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (documents précieux). — *J. Paquier*. Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (bonne méthode et sérieuses qualités critiques). = N° 4. *H. Chamard*. Joachim du Bellay (1522-1560. Monographie remarquable. Lacunes dans la bibliographie). = N° 5. *Chauvin* et *Roersch*. La vie et les travaux de V. Clénard (œuvre solidement documentée et définitive). — *P. Debout*. Vie de Mathieu Moullart, évêque d'Arras (d'après les archives artésiennes).

39. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1901, n° 9. — Comptes-rendus : *E. Poncelet*. Les bons métiers de la ville de Liège (bon). — *L. Maeterlinck*. Gaspard de Craeyer, sa vie et ses œuvres à Gand (beaucoup de particularités intéressantes). — *Lemaître*. Célébrités carolorégiennes (détails utiles pour l'histoire ecclésiastique du XVIIIe s.). = N° 10. E. Geudens. Biographie de P. Genard (archiviste et historien belge, 1830-1899). — F. Donnet. Biographie d'A. de Vriendt (peintre d'histoire, 1843-1900). — Van Caster et Helbig. La peinture murale dans les églises (controverse animée sur la décoration des édifices du culte). = Compte-rendu : *Barbier*. Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubin depuis le concordat de 1801 (bonne monographie).

40. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. T. LXIX, n° 4. — D. U. Berlière. Les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît dans la province de Cologne-Trèves (recueil de documents, procès-verbaux des séances de chapitre tenues depuis 1458 jusqu'en 1520, précédé d'une intéressante notice historique. Il y eut de 1474 à 1486 une tentative de scission des Bénédictins du diocèse de Liège). — E. Lameere. La topographie ecclésiastique de l'ancienne Flandre (controverse avec L. Van der Kindere). = T. LXX, n° 1. G. Kurth. Rapport sur les catalogues d'actes (propose de publier des catalogues d'actes de tous les princes ayant régné en Belgique au moyen âge, avec des indications bibliographiques complètes). — C. Duvivier. L'abandon du style de Pâques dans les chartes de Baudouin de Constantinople (cet « abandon » se produit entre 1200 et 1202). — J. Van den Gheyn. Le manuscrit original des mémoires du sire de Haynin (l'auteur croit avoir découvert l'autographe du chroniqueur).

41. — Le Muséon. Nouv. sér., I, 3e-4e livr. — A. Marre. Sadjarah Malayou (ce livre, qui date de 1613, renferme des légendes plus ou moins fabuleuses et aussi des récits historiques importants). — Cara de Vaux. La destruction des philosophes par Al-Gazali (suite). — P. Van den Ven. S. Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif. = Comptes-rendus : *Grünwedel*. Mythologie du bouddhisme au Thibet et en Mon-

golie (beaucoup d'observations curieuses sur les doctrines du bouddhisme et la vie intellectuelle, sociale et matérielle de l'ancien Modhyadeça).

42. — Revue belge de numismatique. 1901, 2e livr. — M. Bahrfeldt. Deux dépôts de deniers consulaires romains (II. Le dépôt de Borgano). — Ed. Bernays. Les deniers namurois de la première moitié du XIIIe s. (propose une nouvelle classification). — B. de Jonghe. Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden (au commencement du XVIIIe s.). — A. de Witte. Les jetons et médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (règne de François II). — I.-O. Wedberg. Biographie de H.-M.-A. Bukowsky (numismate distingué, † à Stockholm le 11 mars 1900). — A. de Witte. Notre-Dame de Laeken et ses médailles (leur importance au point de vue historique). — Id. Biographie de Jules Chautard († 17 février 1901).

43. — Revue de Belgique. 1901, n° 2. — J. Carlier. Les idées d'Émile Banning sur la neutralité et la défense du pays (aperçu très intéressant sur les œuvres historiques et politiques de l'éminent publiciste, † 1898). = N° 3. E. Duchesne. La neutralité liégeoise (d'après les travaux de Lonchay et Huisman). = N° 4. G. des Marez. La signification historique de la bataille de Courtrai (la lutte entre la Flandre et la France n'est pas un conflit de race ou de nationalité : c'est une guerre d'ordre social et économique).

44. — Revue générale de Belgique. 1901, n° 1. — Comptes-rendus : *P. Fredericq.* Corpus documentorum inquisitionis hæreticæ pravitatis neerlandicæ (documents précieux). — *A. Hansay.* Contribution à l'histoire du système mercantile dans la principauté de Liège (bien documenté). — *H.-C. Lea.* Histoire de l'inquisition au moyen âge (ouvrage important; l'auteur est passionné, mais d'une parfaite bonne foi). — *H. Pirenne.* Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328 (beaucoup d'érudition et de sens critique). = N° 2. *K. Bücher.* Études d'histoire et d'économie politique, trad. A. Hansay (très remarquable). — *C. Malo.* Champs de bataille de l'armée française (important). = N° 3. *V. Barbier.* Histoire du chapitre de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur (depuis le concordat de 1801; fait d'après les documents des archives). = N° 4. L. Bossu. L'abbé de Broglie (d'après l'ouvrage de Largent). — J. Leclercq. Un Anglais reçu à Sainte-Hélène par Napoléon (d'après D.-C. Boulanger. Il s'agit de la visite faite à l'empereur prisonnier par Reffles, ancien gouverneur de Java). = Comptes-rendus : *Livrauw.* Le parlement belge (très complet). — *A. Tausserat-Radel.* Correspondance politique de Guillaume Pellicier (publication d'une réelle valeur scientifique).

45. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1901, n° 1. — Comptes-rendus : *E. Hubert.* Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas (le résultat de cette étude est que Joseph II sera plus aimé

de ses admirateurs et plus équitablement jugé de ses adversaires). — *L. Dechesne*. L'évolution économique et sociale de l'industrie de la laine en Angleterre (l'auteur connaît à fond la littérature de son sujet). — *E. Bacha*. La chronique liégeoise de 1402 (l'éditeur s'est donné beaucoup de peine pour retrouver et identifier toutes les sources utilisées par le chroniqueur). = N° 2. Comptes-rendus : *H. Francotte*. De la législation athénienne sur les distinctions honorifiques et spécialement des décrets des clérouchies athéniennes relatifs à cet objet (exposé clair et succinct). — *R. Poupardin*. Vie de saint Didier, évêque de Cahors (excellent). — *G. Bigwood*. Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens (très clair et très complet). — *J. Marchand*. L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe s. (modèle du genre).

46. — Revue de l'Université de Bruxelles. T. VI, 1901, n° 3. — Comptes-rendus : *H. Pirenne*. Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328 (remarquable étude d'histoire économique). — E. Gossart. Projets d'érection d'un royaume des Pays-Bas sous Philippe II (ces projets n'ont pas été approuvés par le roi). = N° 4. H. Speyer. La fédération australienne (retrace l'évolution du mouvement fédéraliste). = Comptes-rendus : *H. Francotte*. L'industrie dans la Grèce ancienne (s'efforce de mettre en évidence la faible importance de l'industrie en tant que facteur social en Grèce; œuvre hautement intéressante). — *A.-O. Meyer*. Die englische Diplomatie in Deutschland zur Zeit Eduards VI und Mariens (applique à une période de l'histoire moderne les procédés d'investigation et de critique en usage dans l'exégèse médiévale). = N° 5. E. Goblet d'Alviella. Nouveaux documents relatifs à l'iconographie du bouddhisme indien (d'après les travaux de A. Foucher). = N° 7. J. Capart. Une déesse thébaine : Miritskro (curieuse dissertation sur cette divinité, qui a la forme d'un serpent). = N° 8. E. Goblet d'Alviella. Le problème du quatrième Évangile (d'après Jean Réville).

47. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1901, n° 1. U. Berlière. La congrégation bénédictine de Chezal-Benoît; suite et fin (l'union à la congrégation de Saint-Maur). — H. Plenkers. Une édition de la règle bénédictine au XVe s. (d'après des manuscrits d'Augsbourg et d'Einsiedeln). = Comptes-rendus : *D. Völter*. Der Ursprung der Mönchtums (la question des origines du monachisme doit être envisagée comme un chapitre de l'histoire de la question sociale). — *K. Hanquet*. Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium (ouvrage de valeur). — *Salembier*. Le grand schisme d'Occident (écrit avec clarté et méthode). — *A. Van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck (bien documentée). = N° 2. U. Berlière. Le cardinal Mathieu d'Albano (c'est le type du prieur clunisien au XIIe s.). — H. Leclercq. Comment le christianisme fut envisagé dans l'empire romain. = Comptes-rendus : *E. Bacha*. La chronique liégeoise de 1402 (détails intéressants pour

l'identification de l'auteur anonyme). — *Imbart de la Tour*. Les paroisses rurales du IVe au XIe s. (remarquable). — *R. Röhricht*. Geschichte des ersten Kreuzzuges (grande objectivité).

48. — **Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique**. 5e sér., t. III, 1re livr. — V. DE GHELLINCK-VAERNEWIJCK. L'abbaye de Cluny (étude archéologique sur les restes de l'abbaye).

49. — **Annales du Cercle archéologique d'Enghien**. T. VI, livr. 1, 2. — C.-G. ROLAND. Le castor dans la toponymie (les castors ont donné leur nom à un grand nombre de cours d'eau et de lieux habités de la Belgique). — J. VAN DEN GHEYN. Note sur quelques manuscrits de la chartreuse de Hérinnes-lez-Enghien conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles (chronique, cartulaire et obituaire de cette importante abbaye). — E. VAN CAUWENBERGHS. Le stévenisme dans les environs de Hal (détails curieux sur la secte de la petite église belge qui se refusait à accepter le concordat de 1801). — J. DESTRÉE. L'industrie de la tapisserie à Enghien et dans la seigneurie de ce nom (histoire de cette industrie née au XIVe s. et qui vécut jusqu'à la fin du XVIIe s.). — F. DE LA VILLENOISY. Le denier de Judas du couvent des Capucins d'Enghien (curieuse légende d'une pièce rhodienne conservée à Enghien comme étant un des deniers qui payèrent la trahison de Judas. Bonne dissertation critique). — P. M. Monographie de l'ancienne église du couvent des Augustins à Enghien (description archéologique). — E. MATTHIEU. Le village de Hérinnes-lez-Enghien et l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (chartes inédites avec un bon commentaire).

50. — **Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre**. T. L, 1901, livr. 1-2. — J. CUVELIER. Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges (excellent travail; bonne introduction historique et bibliographie critique).

51. — **Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand**. T. IV, 1er fasc. — J. VUYLSTEKE. L'inscription du château des comtes à Gand. — V. FRIS. Documents relatifs au soulèvement de Gand contre Philippe le Bon, 1450-1453 (dissensions entre les Gantois et le duc et leurs rapports après la bataille de Gavre). — F. DONNET. Les derniers fidèles de Marie Stuart (il s'agit de serviteurs de l'infortunée reine d'Écosse qui s'exilèrent dans les Pays-Bas).

52. — **Annales de la Société historique et archéologique de Tournai**. Nouv. sér., t. V. — A. DE LA GRANGE. Sur la politique des rois de France à Tournai au début du XVe s. (cette politique est empreinte d'un cachet de démocratie en contradiction avec la politique générale des rois; cette contradiction s'explique par des circonstances locales). — Comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIES. Les de la Hamaide liégeois, namurois, ardennais et luxembourgeois (critique très serrée de fausses généalogies). — A. DE LA GRANGE. Mathieu Grenet et son manuscrit de

la bibliothèque de Lyon (biographie de ce chroniqueur tournaisien qui vivait au xve s.). — A. Hocquet. Tournai et l'occupation anglaise, 1513-1519 (étude approfondie d'après les documents des archives). — A. de la Grange. Anciens contrats tournaisiens d'apprentissage (intéressant pour l'histoire des métiers au xiiie et au xive s.). — De Nédonchel. Monnaies frappées pendant l'occupation de Tournai par Henri VIII, roi d'Angleterre (d'après les originaux conservés au musée de la ville).

53. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXIX, 1900. — A. Hansay. Contribution à l'histoire du système mercantile dans la principauté de Liège (rattache l'histoire économique de Liège au mouvement général du xviiie s.). — D. Lequarré. La terre franche de Herstal et sa cour de justice (l'histoire de la cour de justice est intéressante ; devrait être complétée au point de vue de l'organisation ecclésiastique et de la toponymie).

54. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. T. IX, 1re livr. — A. Roersch. Correspondance inédite du chartreux gantois Lœvinus Ammonius (lettres intéressantes d'humanistes, 1521-1556, conservées à la bibliothèque publique de Besançon, n° 599). — V. Van der Haeghen. La communauté des sœurs fileuses à Gand (curieuse congrégation ouvrière, atelier de charité, asile hospitalier et béguinage, 1678-1796). — F. Van den Bemden. Anselme Van Hulle, peintre gantois du xviie s. (complète et rectifie la biographie de cet artiste par Ad. Siret). — E. Coppieters. Les archives de l'église Saint-Martin d'Ackergem (inventaire très sommaire). = N° 2. Paul Fredericq. Les anciens monuments de Gand (histoire des actes de vandalisme accomplis dans le courant du xixe s.). — E. Soil. Les industries d'art tournaisiennes (détails sur la sculpture, l'orfèvrerie, la dinanderie, la tapisserie et la céramique). = N° 4. Comptes-rendus : *de Maere d'Aertrycke*. Campagnes flamandes de 1302 et 1304 ou gloire militaire de Bruges au xive s. (manque de critique ; la partie militaire est bonne). — *A. de Witte*. Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain (remarquable).

55. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1901, n° 1. — H. Haultecœur. La principauté de Samos ; 1re partie (géographie physique). — H. Acrowski. Voyage dans les canaux de la Terre-de-Feu (souvenir de la croisière de la *Belgica*). — F. Pasteyns. Chronique géographique.

56. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. T. XXV, livr. 1. — Huysmans. Une exploration dans le sultanat de Sambàs (Bornéo) et un voyage dans l'île de Java (intéressantes considérations sur la politique coloniale des Pays-Bas). — Alexis M. G. Le bilan géographique du xixe s. — A. Coursoux. Chez les Indiens de l'Amazone (étude ethnographique intéressante). = N° 2. A. Gobletts. Quelques fleuves brésiliens : le rio Javary et le rio Purus (beaucoup de

détails sur la faune et la flore). — H. PRIMBAULT. Le Caucase et le Turkestan (description détaillée de Samarcande).

57. — **Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Tongres.** T. XVIII, 2e livr. — F. HUYBRIGTS. La forteresse des Aduatiques à Tongres (manque complètement de méthode). — H. SCHUERMANS. Mithra adoré à Tongres (d'après une inscription récemment découverte. — L. DE LA VALLÉE-POUSSIN. Mithra dieu du soleil (origines de ce culte).

58. — **Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain.** 1901, n° 1. — A. VAN HOONACKER. Le prologue du quatrième évangile. — V. ERMONI. Les églises de Palestine aux deux premiers siècles (ce que les sources nous font connaître pour les deux premiers siècles). — G. VOISIN. La doctrine trinitaire d'Apollinaire de Laodicée (les idées de l'hérésiarque et le rôle qu'il a joué dans les débats théologiques de son époque). — E. VAN ROEY. La collection des « Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. » — J. VAN DEN GHEYN. Hubert Keresan, traducteur de la paraphrase d'Érasme sur les épîtres de saint Paul et les épîtres canoniques. = Comptes-rendus : *Th.-D. Bernard.* The progress of doctrine in the New Testament (peu scientifique). — *Kattenbusch.* Das apostolische Symbol (renseignements précieux sur l'histoire du dogme et de la liturgie; réserves sur certaines conclusions de l'auteur). — *A. Stapilton Barnes.* St Peter in Rome and his Tomb on the Vatican Hill (c'est l'étude la plus importante qui ait été publiée en ces derniers temps sur le monument sépulcral de saint Pierre). — *K. Hanquet.* Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium (a réuni des renseignements très précieux, mais a défendu sa thèse plus en avocat qu'en historien). — *C. Pigorini-Beri.* Santa Caterina di Siena (bonne œuvre de vulgarisation). — *A. Delescluse* et *D. Brouwers.* Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège (cette édition n'est pas parfaite, mais rendra cependant de grands services). — *A. Kurz.* Die katholische Lehre vom Ablass vor und nach dem Auftreten Luthers (connaissance superficielle des sources et de la critique). — *J. Marchand.* L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe s. (d'après les archives). — *Landry.* La mort civile des religieux dans l'ancien droit français (met en lumière les usurpations continuelles du pouvoir civil dans le domaine de l'Église sur ce point particulier). — *J. Kosters.* La dîme (travail neuf et scientifique, très intéressant pour l'histoire juridique et religieuse de la Hollande). — *L. Durand.* La dîme au XVIIIe s. (travail sérieux, mais conclusions trop hardies). = N° 2. J. FLAMION. Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges. — U. BERLIÈRE. Les origines de Citeaux et l'ordre bénédictin au XIIe s. (Citeaux et les réformes bénédictines au XIIe s. Les principes et leur application. Travail très documenté; étudie d'une manière approfondie la position prise par Citeaux à l'égard de l'ordre bénédictin pendant le premier siècle de son existence). = Comptes-rendus : *H. Wendt.* Das

Johannes Evangelium (il faut y distinguer deux éléments de provenance diverse : les discours, qui appartiennent à Jean, et la narration, qui aurait un auteur différent. Travail scientifique sérieux ; réserves nombreuses à faire). — *W. Riedel*. Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien (fait connaître de près la vie intime de l'église d'Alexandrie). — *Theo. Sommerlad*. Die wirtschaftliche Thätigkeit der Kirche in Deutschland ; I (c'est une apparition de néo-romantisme en histoire ; généralisations excessives). — *J.-A. Brutails*. L'archéologie au moyen âge et ses méthodes (théories souvent trop absolues, mais toujours suggestives). — *Reichert*. Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica ; III, IV, V, VIII (3 vol. d'*Acta* des chapitres généraux et un de lettres encycliques ; édition soignée). — *C. Douais*. Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition dans le Languedoc (fruit de laborieuses recherches ; grande abondance de matériaux présentés d'une manière scientifique et intéressante). — *P. Fages*. Histoire de saint Vincent Ferrier (beaucoup de recherches ; manque d'esprit critique). — *P. Fredericq*. Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ (mérite incontestable ; très objectif ; quelques lacunes). — *J. Bosdevant*. Des rapports de l'Église et de l'État dans la législation du mariage, du concile de Trente au Code civil (importante contribution à l'histoire du gallicanisme). — *E. Martinengo*. Cavour (bien écrit, mais tourne au panégyrique).

59. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. 1901, n° 2. — Maas et Daniels. Recherches historiques sur la peste au pays de Looz (notamment dans les communes de Beringen et Zouhoven). — Van Swygenhoven. La guerre des Paysans (détails sur le soulèvement limbourgeois de 1799). — H. Schuermans. Un sénateur romain de Tongres au IIIe s. (d'après une inscription romaine trouvée en Bulgarie). — Van Neuss. Les accroissements du dépôt des archives du Limbourg. — A. Flament. Correspondance du baron de Wal concernant son histoire de l'ordre teutonique (cet ouvrage considérable fut publié à la fin du XVIIIe s. ; cette correspondance nous initie aux difficultés que l'auteur eut à vaincre). — Bamps. La révolution liégeoise à Hasselt (correspondance intéressante entre Cox de Hommelen et le chevalier de Chestret). = Compte-rendu : *C. de Borman*. Les échevins de Liège (ouvrage de haute valeur).

---

60. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1901, février. — *H. Harrisse*. Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins, 1497-1501-1789 (très remarquable). — *E. Brandenburg*. Moritz von Sachsen. Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen (ouvrages excellents). — *H. Ulmann*. Russisch- preussische Politik unter Alexander I und Friedrich-Wilhelm III bis 1806 (intéressant ; tire un bon parti des archives autrichiennes, qui ont été explorées à fond ; mais, en négligeant entièrement

les archives russes, l'auteur a privé son ouvrage d'une bonne partie de ses vrais fondements). — *A. Pfister*. Aus dem Lager der Verbündeten, 1814-1815 (ouvrage où sont utilisées avec art les archives wurtembergeoises). = Mars. *Grünelsen*. Der Ahnenkultus und die Urreligion Israels (très consciencieux ; objections nombreuses). — *F.-X. Funk*. Kirchengeschichte Abhandlungen und Untersuchungen ; Bd. II (recueil fort intéressant). — *S. Riezler*. Geschichte Baierns ; Bd. IV : 1508-1597 (important pour l'histoire de la Réforme). — *E. Egli*. Analecta reformatoria ; Biographien II : Bibliander, Ceporin, Joh. Bullinger (important pour l'histoire de la Réforme en Suisse). = Avril. *Dorner*. Grundriss der Dogmengeschichte (très érudit, mais peu clair et peu précis). — *F.-W. Kampschulte*. Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf ; Bd. II (ouvrage posthume paru vingt-sept ans après la mort de l'auteur, mais les livres et documents publiés depuis n'ont pas affaibli sa portée). — *P. Schweizer*. Die Wallenstein-Frage in der Geschichte und im Drama (controverses intéressantes, généralement résolues dans un sens favorable à Wallenstein). = Mai. *A. Ehrhard*. Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung, 1884-1890 ; Abth. I : Die Vornicænische Litteratur (excellent). — *Gottlieb*. Die Ambraser Handschriften ; I : Büchersammlung Kaiser Maximilians I (importants matériaux pour une histoire future de la bibliothèque de la cour impériale de Vienne). — *E. von Meier*. Hannoversche Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, 1680-1866 ; Bd. I : Die Verfassungsgeschichte (excellent). — *Waitz*. Deutsche Verfassungsgeschichte ; Bd. IV (W. Sickel disserte surtout sur la nature et le caractère de la dignité impériale). — *A. Piper*. Die pæpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des 16 Jahrh. I : 1550-1559 (important). = Juin. *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde ; Bd. IV. — Nassau-Oranische Correspondenzen (le tome I, consacré à la guerre de succession de Katzenelnbogen, contient une suite de lettres, de 1518 à 1538, importantes pour l'histoire du comte de Nassau Henri).

61. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1900, Quartalheft IV. — Robert von Rostitz-Rieneck. Le triumvirat de la philosophie (importance philosophique et sociale des écrits dus à Voltaire, Frédéric II et d'Alembert) ; suite et fin. — Jos. Stiglmayr. Une lettre intéressante des anciens temps de l'Église (la huitième des lettres du pseudo-Denys, adressée au « thérapeute Démophilus ; » intéressante pour l'histoire des controverses religieuses au ve s.). — Jos. Fischer. Jean, évêque d'Irlande, mort vers 1066, peut-il être considéré comme le premier martyr d'Amérique ? (non ; cet évêque a subi le martyre non dans le Vinland, mais chez les Wendes de Mecklembourg). — A. Hofer. L'archevêque saint Sava, le patron des Serbes, était-il catholique ? (rien ne prouve qu'il ait été schismatique ; rien ne prouve non plus qu'il soit resté jusqu'à sa mort en union avec le Saint-Siège). = 1901, Quartalheft I. R. Nilles. Le Liber Sextus de Boniface VIII et la mention : « Datum juncta glossa » (étude sur les huit manières de dater

usitées dans les documents pontificaux). — Al. Kroess. Les débuts du luthéranisme en Bohême; fin dans Quartalheft II. — E. Michael. Albert le Grand (biographie critique); fin dans Quartalheft II. = Quartalheft III. N. Paulus. Cornelius de Sneeck et Augustin de Getelen, deux dominicains du xvie s. — L. Fonck. L'Evangelium de Harnack (déplore le sentiment qui a inspiré au célèbre érudit les idées exposées dans ses seize leçons sur la nature du christianisme. Harnack ne prêche autre chose que la destruction de toute croyance, de tout christianisme). — Chr. Pesch. L'inspiration de l'Écriture sainte selon les idées actuelles des protestants. — R. Nilles. Alexandre VI et l'ordre de Prémontré (réédite en partie le privilège accordé par ce pape à l'ordre dans la dernière année de son pontificat. Le texte entier se trouve dans les *Statuta ordinis Praemonstratensis*, publiés à l'abbaye d'Averbod en 1898).

62. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XXII, Heft 1. — C. Erbes. Saint Pierre est mort non pas à Rome, mais à Jérusalem; fin dans Heft 2 (mémoire de 118 pages). — B. Bess. Les négociations de la « Natio gallicana » concernant les annates au concile de Constance, 15 oct.-2 déc. 1415. — W. Kœhler. Lutherana (Luther a été frère lai au monastère d'Erfurt; l'époque à laquelle il prit ensuite la tonsure est inconnue). — W. Ribbeck. Les ducs de Brieg et les patrons ecclésiastiques de l'église dudit lieu; fin dans Heft 2. — M. Brosch. Le massacre des protestants de la Valteline en 1620. — H. Barge. Nouveaux documents pour servir à l'histoire des troubles à Wittenberg en 1521-1522. — O. Clemen. Deux consultations de François Lambert d'Avignon (sur la question des dîmes, prémices et oblations, 1522-1523). — F. Kœster. Contributions à l'histoire de la Réforme à Naumbourg, de 1525 à 1545; fin dans Heft 2. = Heft 2. Flade. La procédure d'inquisition en Allemagne vers 1400.

63. — Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 1901, n°s 120-121. — L'empereur Joseph II aux Pays-Bas (à propos des publications de H. Schlitter, *Die Regierung Josephs II. in den œsterreichischen Niederlanden*, t. I, et *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der belgischen Revolution*, 1900). = N°s 122-123 et 131. C. Hahn. Voyage en Mingrélie, en Samursakan et en Abchasie dans l'été de 1900; suite et fin. = N° 123. M. Dœberl. Histoire de l'armée bavaroise; fin de l'article commencé dans le n° 95. = N°s 124-125. Gerontius. Mouvements religieux en Angleterre et en Amérique. = N°s 126-128. Paul Holzhausen. La fête séculaire des aïeux; V. = N°s 130-132. Ludwig Schemann. Mouvements nouveaux dans l'historiographie et dans l'ethnographie (étude pénétrante des théories de Gobineau, Le Bon, Lapouge, Ammon, Leusse et Chamberlain; l'idée commune à tous ces savants est que l'avenir des peuples est basé sur une aristocratie sociale, qui est la fleur de leur race et de leur sang). = N° 137. Zœllner. Une œuvre du général Bonnal (résumé du livre : *Frœschwiller. Récit commenté des événements militaires du 15 juillet au 12 août 1870*. Paris, 1901). = N° 138.

Bernhard Bess. L'hellénisme judaïque, guide du christianisme. = Nos 139-140. Léopold-Karl Goetz. I. de Dœllinger (d'après sa biographie, écrite par Friedrich, t. I-III). = No 140. Karl Sudhoff. Tableaux vieux-italiques représentant l'offrande de viscères humains. = Nos 141-142. Karl v. Stengel. Le droit des gens et la guerre. = No 147. Franz-Xaver Kraus. Le centenaire de Vincenzo Gioberti (étude biographique et littéraire). = No 149. A. Furtwængler. Aphaia, la déesse du temple d'Égine. = No 151. Maximilian Claar. La tentative d'une réforme du théâtre italien sous Cavour. = Nos 152 et 160. Hugo Grothe. Pour servir à l'histoire des colonies souabes en Trans-Caucasie. = Nos 160-161. Albert Pfister. Guerre des Boers. Un tableau de l'histoire moderne de la Suisse (la guerre sud-africaine a son pendant dans la lutte soutenue par le petit État de Nidwalden et de ses 10,000 habitants contre la république française au commencement de l'automne de 1798). = No 165. Ludwig Wilser. Un village de l'âge de la pierre, situé sur le Neckar (près de Grosspartach). = No 166. Léopold-Karl Goetz. Joseph Langen, né le 3 juin 1837, mort le 13 juillet 1901 (esquisse biographique et littéraire de ce savant vieux-catholique). = Nos 167-168. Al.-Al. Tschuprow. La population rurale de la Russie européenne et le prix du blé. = No 168. Moritz Necker. Grillparzer et ses relations avec l'histoire.

64. — **Beihefte zum Militær- Wochenblatt.** 1901, Heft 4. — H. Beseler. La guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord et la guerre des Boers (parallèle, avec deux croquis). — Von Unger. La bataille de Zorndorf, le 25 août 1758 (discours, avec 4 croquis). = Heft 5. Malchow. Les événements qui ont précédé la bataille de Custozza, en 1866 (discours, avec 4 croquis). — Georg Funke. Les opérations des confédérés autour de Richmond, en mai et en juin 1862 (discours, avec trois croquis).

65. — **Deutsche Revue über das gesamte nationale Leben der Gegenwart.** Jahrg. XXVI. 1901, Band III, juillet. — Sir Richard Temple. Le jugement des Anglais sur la reine Victoria. — Heinrich von Poschinger. L'agent secret (l'auteur, mettant à profit les papiers du ministre de Manteuffel, montre combien en général l'influence des agents secrets a toujours été utile dans la diplomatie; il retrace en détail les services qu'a rendus le conseiller d'État de Klindworth, en qualité d'espion, d'abord au duc Charles de Brunswick et au roi de Wurtemberg, enfin comment il est entré au service de la diplomatie prussienne en 1852). — Wilhelm Fœrster. Le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst en qualité d'ambassadeur, et le traité international concernant le mètre, conclu à Paris le 20 mai 1875 (étudie l'histoire des conférences ayant pour objet l'introduction d'une mesure linéaire universelle, au point de vue scientifique et diplomatique). — Frantz Funck-Brentano. Le mariage de Louis XV de France avec Marie Leszczynska. = Août. Ludwig Ægidi. Le prince de Bismarck artiste. — Élisabeth

Fœrster-Nietzsche. Frédéric Nietzsche et Hippolyte Taine. Correspondance, avec des notes (1886-1888). — Bogdan Krieger. La reine Louise et le conseiller de cabinet Lombard. D'après des matériaux inconnus jusqu'aujourd'hui; à suivre (caractérise bien l'influence de la reine Louise sur la politique). — Théodore Wiedmann. Léopold de Ranke et Varnhagen d'Ense, après le retour de Ranke d'Italie; à suivre (d'après les papiers de Varnhagen). — B. Stuebel. Le caractère de Napoléon Ier (d'après quelques bulletins, proclamations, poèmes et pamphlets).

66. — Die Grenzboten. Jahrg. LX, 1901, Band II, nos 22-23. — Otto Kæmmel. Les satires d'Horace au point de vue de la vie moderne italienne. = N° 23. H. Kœrner. Pour rappeler le souvenir des jours de la révolution badoise (lettre d'un certain Jules Mueller, de Dusseldorf, écrite le 28 juillet 1849, qui dépeint les souffrances endurées par les insurgés détenus). = Nos 24-25. Karl Jentsch. Frédéric List (l'auteur, qui a publié récemment une biographie de List (*Geisteshelden*, Bd XLI, 1901), retrace le système de cet économiste). = N° 24. K. Busche. Le père des mémorialistes (Ion de Chios, mort en 422 av. J.-C.). = N° 28. Hugo Bartels. Le parlement anglais (bonne esquisse historique).

67. — Stimmen aus Maria-Laach. Katholische Blätter. Bd LX, 1901, Heft 2-3. — Stephan Beissel S. J. La chapelle palatine de Charlemagne à Aix-la-Chapelle et ses mosaïques. = Heft 4. Joseph Hilgers S. J. La bibliothèque du Vatican et son fondateur (Nicolas V). = Heft 4-5. J. Braun S. J. Le style ogival primitif en Angleterre. = Heft 5. J. Dahlmann S. J. Pour servir à l'ethnographie de Pékin (d'après les recherches de W. Grube dans les *Veröffentlichungen aus dem königlichen Museum für Völkerkunde zu Berlin*, t. VII, Heft 1-4, 1901). = Band LXI, Heft 6. C.-A. Kneller S.-J. André-Marie Ampère (étude biographique). — Stephan Beissel S.-J. Les plus anciennes églises de l'Allemagne. — Joseph Hilgers S. J. La bibliothèque du Vatican sous Nicolas V.

68. — Monatsschrift für Stadt und Land. Jahrg. LVIII, Heft 4. — C. Thomsen. Danisation et germanisation. — A. Baltrusch. Un héros allemand de la Russie (Edouard-Ivanovitsch Todleben, né en 1817, mort en 1884). = Heft 5. G. Skinner. La prérogative de la couronne anglaise (trois périodes sont à distinguer : dans la première, la couronne et sa prérogative jouent le premier rôle. Il y a un conseil royal, mais ses droits sont subordonnés à la couronne. Le pouvoir législatif et exécutif est encore réuni dans les mains du roi. Dans la deuxième période, du xve s. jusqu'à la révolution de 1688, le parlement est opposé à la cour et à sa prérogative, le pouvoir législatif est séparé du pouvoir exécutif. Dans la troisième période, depuis 1688, le pouvoir législatif est de nouveau réuni avec l'exécutif, mais dans le parlement). = Heft 6. Pour servir à l'histoire militaire de la Prusse. I : W. Kæhler. L'opinion de Sybel sur Roon; II. — Constantin von Zepelin. L'empereur Frédéric et son major général. Contribution à l'histoire de la campagne de

1866 (d'après l'ouvrage de Verdy du Vernois : *Im Hauptquartier der 2. Armée 1866*). = Heft 7. Constantin von Zepelin. Pour servir à l'histoire de Frédéric-Guillaume IV et de Manteuffel, président du conseil des ministres (d'après les mémoires de Manteuffel, publiés par H. de Poschinger; t. I-III. Berlin, 1901).

69. — **Militær-Wochenblatt.** Jahrg. LXXXVI, 1901, n° 46. — Von Radecke. La division Hartmann à la bataille de Gravelotte (quelques remarques pour rectifier le récit de Saldern dans le n° 25). = N° 50. Sadowa (à propos du livre de H. Bonnal. Paris, 1901). = N° 53. Von Janson. L'ouvrage de l'état-major général sur la guerre de Sept ans (résume le second volume, qui contient les événements autour de Prague; voir aussi n° 38). = N°s 54-56. Le duc Ferdinand de Brunswick et ses aides dans la guerre de Sept ans (travail soigné). = N° 57. Hermann Kunz. Pour servir à l'histoire du combat de Sapignies, le 2 janvier 1871 (quelques remarques de détail). = N° 58. Von Bremen. La division Hartmann à la bataille de Gravelotte et les mémoires du général de Fransecky (réplique à l'article paru dans le n° 46). = N° 59. Von Bogislawski. Pour servir à l'interprétation de la campagne de 1815 (notes détachées sur les opérations militaires des 17 et 18 juin). = N° 64. W. von Schnehen. L'attaque du second escadron des Cambridge-Dragons à la bataille de Langensalza (sous le commandement du capitaine Bodo de Schnehen). = N° 65. Neff. Considérations sur le combat de Sapignies, le 2 janvier 1871 (à propos de l'article paru dans le n° 57).

70. — **Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung.** 1901, n°s 23-24. — Christian Meyer. Le margrave « Eisenzahn » (Frédéric Ier) et la fondation de l'État prussien, 1410-1440. = N°s 24-25. David Hansemann (à propos de sa biographie, publiée par Alexander Bergengruen. Berlin, 1901). = N° 25. Arend Buchholtz. Jules Rodenberg (pour le 70e anniversaire de sa naissance). = N° 26. G. Hoffmann. Antoine Drouot, commandant de la garde française, à la bataille de Belle-Alliance et après. — Édouard Sokal. Kepler et Wallenstein (d'après leur correspondance astrologique, publiée par Guillaume Fœrster dans son livre *Himmelskunde und Weissagung*. Berlin, 1901). = N° 27. Arend Buchholtz. Riga. Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des sept derniers siècles de la ville. — Walter Friedensburg. La garde-noble papale et ses devancières, il y a cent ans (précis historique très soigné). = N° 28. Édouard Schulte. L'histoire du royaume de Hanovre par W. von Hassell (critique sévèrement la dernière partie de cet ouvrage, qui contient la chute de l'État hanovrien; voir aussi les n°s 11 et 12 de l'année 1900). = N°s 28-30. Richard Neubauer. Luther et sa vie de famille. = N°s 29-30. Rudolf Krauss. Louis Uhland et Paul Pfizer (recherche appuyée d'assez nombreux documents inconnus sur leurs sentiments politiques et leur rôle dans la vie publique et parlementaire). = N°s 30-31. L'enseignement public chez les anciens Grecs.

71. — **Blætter für Handel, Gewerbe und sociales Leben.**

Beiblatt zur Magdeburgischen Zeitung, 1901, nos 21-25. — Eilhard-Erich Pauls. Histoire du premier siège de Magdebourg en 1550 et 1551 (l'auteur a pu mettre à profit des matériaux tirés des archives de Magdebourg et de Dresde). = No 24. Théodore Lamprecht. Le héros et l'art. Pensées à propos de l'inauguration du monument national du prince de Bismarck à Berlin (la notion du héros et les relations qui existent entre l'héroïsme et l'art sont illustrées par l'exemple de Bismarck). = No 26. Objets préhistoriques trouvés dans des tombeaux à Knutbuhren, près de Gœttingen. = No 28. Liebe. Le vagabondage militaire (étude historique et sociale sur les lansquenets).

72. — Wissenschaftliche Beilage zur Germania. 1901, no 22. — E.-M. Hamann. Hoffmann de Fallersleben (1798 à 1874; bonne esquisse littéraire). = Nos 24-25. Otto-Engelbrecht Freiherr von Brackel. La tragédie de Queretaro. Souvenirs de la mort de l'empereur Maximilien (l'auteur de ces notes a vécu longtemps en Mexique et fut témoin des événements qu'il raconte). = Nos 25-26. Basel. Les catalogues des archives municipales d'Éger (résumé sommaire de la publication de Charles Siegl, 1901). = Nos 29-30. Remarques statistiques sur la Hongrie et sur sa composition nationale et confessionnelle.

---

73. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde. Zwölfter Jahrgang, 1900 (Metz, Scriba). — Dr E. Ausfeld. Les commencements du monastère de Fraulautern à Sarrelouis (monastère de religieuses augustines fondé en 1154 par Hillin, archevêque de Trèves; suit son histoire jusqu'à la fin du XIIIe s. Publie en appendice 69 chartes inédites, avec une table des noms). — A. Scriber. Établissements germaniques en Lorraine et en Angleterre (la désinence en *ingen* indique des localités où des peuples germaniques sont venus s'établir en masse, avec leur organisation en familles et en tribus; elle n'appartient pas en propre aux Alamans, non plus que la désinence en *weiler*; cette dernière s'attache à des localités, à des régions montagneuses, où des Germains sont venus s'établir en grand nombre, mais sans avoir pu y conserver leur organisation sociale. Enfin, la désinence *heim*, si elle est bien germanique, s'applique à des établissements formés par un chef, de même aussi que les désinences en *ville*, *mont*, *court*; il est donc inexact de lui attribuer une origine franque. La preuve en est fournie par une comparaison avec les noms de lieux anglais en *ham*, où certainement les Francs ne sont jamais venus. L'auteur étudie à cet égard les listes de noms dressées par Kemble, pour lequel il invente le titre de membre d'on ne sait quelle « Britische Akademie der Wissenschaften »). — E. Kettenschein. Le vieux Thionville (histoire jusqu'au XIe s.; description des anciens monuments). — Fr.-X. Kraus. L'inscription sépulcrale de l'archevêque Henri de Finstingen dans la cathédrale de Trèves, 1286. — Fr. Gamer. Les seigneurs relevant immédiatement de l'Empire dans le territoire actuel

de la Lorraine et leur histoire de 1789 à 1815 (histoire détaillée des changements que la Révolution française a introduits dans les propriétés féodales de la Lorraine; mémoire de 80 p.). = J.-B. Keune. Rapport sur les acquisitions faites par le musée municipal de Metz en 1900 (catalogue détaillé, avec de nombreuses reproductions).

---

74. — Századok (les Siècles). 1901, avril. — Louis Thallóczy. Le comte Antoine Szécsen; suite en mai et juin (nécrologie de cet homme d'État, écrivain hongrois, né en 1819, mort en 1896. Il a joué un rôle important à partir de 1859; quoique conservateur à outrance, il a bien mérité du pays. Ses études littéraires portent sur Shakespeare, Dante et Alexandre Kisfaludy). — Elemér Csaszar. La suppression de l'ordre de Saint-Paul; fin en mai (l'ordre de Saint-Paul-l'Ermite est le seul ordre religieux fondé par un Hongrois au XIIIe s. Il avait acquis une grande renommée en Autriche-Hongrie, où il s'occupait surtout de l'enseignement. Joseph II le supprima en 1784. A ce moment, l'ordre avait 25 couvents et sa fortune était évaluée à 4,542,374 florins. Le poète Verseghy, le traducteur de la *Marseillaise*, impliqué dans la conjuration de Martinovics (1794), était membre de cet ordre). — M. Wertner. La famille Lévai Cseh (étude généalogique). = Comptes-rendus : *J. Illés*. Le droit matrimonial sous les Arpad (intéressant; s'appuie sur les documents édités dans les *Monumenta*). — *J. Barcsa*. La ville de Hajdu-Nánás et l'histoire des Haïdouks (l'auteur n'a consulté que le *Corpus Juris;* il n'a rien tiré des archives des comitats Szabolcs et Hajdu formés du territoire privilégié des anciens Haïdouks, ces auxiliaires précieux de Bocskay). — *J.-A. Zsák*. Qui a converti Pierre Pázmány au catholicisme (le grand cardinal hongrois du XVIIe s., qui a joué un rôle si important au moment de la réaction catholique, était né protestant. Ce serait le jésuite Georges Törösy qui l'aurait converti à l'âge de treize ans). — The history of the decline and fall of the Roman empire by Edward Gibbon. Edited by J. B. Bury; vol. VII (l'éditeur n'a pas suffisamment consulté les œuvres magyares sur les Byzantins, quoiqu'il sache le hongrois). — *Max Gumplowicz*. Zur Geschichte Polens im Mittelalter (sur Zbigniev, grand-duc de Pologne, 1102-1107, qui était en rapport avec les rois hongrois St. Ladislas et Coloman). — Nécrologie de Jules Káldy (1838-1901; a publié d'importants travaux sur la musique et la danse hongroises). — Répertoire historique slave pour 1900. = Mai. K. Thaly. Quelques nouvelles dates de la vie de Ladislas Ocskay (rectifie quelques données de sa biographie du célèbre général de François II Rákoczy. Cette biographie a paru en 1880 et a obtenu un regain d'actualité grâce au drame de François Herczeg joué avec un grand succès en 1900). — A. Por. Jean, duc d'Oppeln, prieur de Scépuze (frère cadet de Ladislas d'Oppeln, palatin de Hongrie, Jean obtint le prieuré en 1379, devint ensuite évêque de Posnanie, finalement admi-

nistrateur de l'abbaye bénédictine de Szegszárd). = Comptes-rendus : *A. Apponyi*. Hungarica; t. I : xve et xvie s. (description bibliographique des livres d'auteurs hongrois parus à l'étranger et d'auteurs étrangers sur la Hongrie. Ces livres appartiennent au comte Apponyi). — *L. Czapáry*. A la mémoire de Vörösmarty (recueil des études et des articles consacrés au poète national à l'occasion du centenaire de sa naissance). — Die Vadianische Briefsammlung, herausgegeben vom hist. Verein St. Gallen (contient quelques données sur la Hongrie entre 1508 et 1525). — *F. Priebatsch*. Politische Correspondenz des Kurfürsten Albrecht Achilles (important pour la politique étrangère de Mathias Corvin). = Juin. Jules Lanczy. Le deuxième congrès international d'histoire (compte-rendu des travaux de la première section de ce congrès. Insiste surtout sur les mémoires présentés par les savants hongrois et roumains). — E. Reiszig. Le roi Béla IV et l'ordre des chevaliers de Saint-Jean en Hongrie (établi par Geyza II (1141-61), cet ordre devint très populaire; il se distingua surtout lors de l'invasion des Mongols et rendit d'éminents services à Béla IV (1235-70), qui s'en montra très reconnaissant). = Comptes-rendus : *A. Tausserat-Radel*. Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1552 (important pour l'histoire de Hongrie). — *E. Brandenburg*. Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen; t. I (intéressant pour la Hongrie à partir de la lettre 203). — *F. Strukics*. Esquisses historiques sur Kresevo et son monastère franciscain (écrit en croate; important pour l'histoire de la Bosnie). — Ce fascicule contient, en outre, l'Annuaire de la Société historique pour 1901. Le nombre des membres adhérents est actuellement de 1,613.

75. — Budapesti Szemle. 1901, avril. — S. Meller. Sur l'architecture de l'ancienne Rome. — Ch. Czimer. La monographie de la ville de Szeged; suite en mai (cette histoire en quatre volumes, due à la collaboration de Reizner et de Kulinyi, raconte les destinées, les institutions et la vie intellectuelle de cette importante cité depuis sa fondation jusqu'à l'inondation de 1879). = Mai. L. Kropf. Les États-Unis et la Hongrie en 1848-49 (au moment où la révolution hongroise éclata, l'ambassadeur des États-Unis à Vienne, William Stiles, fut prié par Kossuth de faire intervenir son gouvernement. Le président, Zacharie Taylor, montra beaucoup de sympathie pour la cause magyare et chargea Dudley Mann de se rendre en Hongrie et de lui adresser un rapport. Celui-ci envoya seize lettres, — encore inédites et qu'on ne permet pas de consulter, — au président de la République; mais une intervention efficace ne put se produire à cause des revers subis par les Hongrois. L'ambassadeur autrichien à Washington, le chevalier Hülsemann, le prit de très haut avec le gouvernement américain à cause de cette intervention, mais il reçut une réponse peu flatteuse pour l'Autriche. Cette réponse fut rédigée par Daniel Webster, secrétaire d'État; elle est imprimée dans les Œuvres complètes de cet écrivain et connue sous le nom de

« The Hülsemann letter »). = Comptes-rendus : *A. Büchler*. Histoire des Juifs à Budapest depuis les temps les plus anciens jusqu'à 1867 (important). = Juin. J. Pasteiner. Mantegna. — Jules Vargha. Notre dernier recensement (la Hongrie, y compris la Croatie et la Slavonie, qui comptait en 1890 17,463,791 habitants, compte actuellement 19,207,705 habitants). = Juillet. L. Navay. La réforme de l'administration hongroise (à propos de la dernière loi que le cabinet Széll fit voter pour simplifier l'administration communale et faire surveiller les recettes et les dépenses des villes par des employés de l'État). — M. Széchenyi. L'église de Czenk d'Étienne Széchenyi (deux lettres des dernières années de l'homme d'État magyar, qui montrent sa sollicitude pour l'église). = Comptes-rendus : *R. Békefi*. L'esclavage en Hongrie sous les Arpad (important).

76. — **Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie.** Comptes-rendus des séances de l'année 1900. Décembre. — *Br. Dembinski*. La mission diplomatique de Félix Oraczewski, résident polonais à Paris pendant la Révolution, 1791-1792 (la correspondance de cet ambassadeur est intéressante; elle peut être considérée « comme une modeste contribution à l'histoire de la civilisation à cette époque, et la mission politique d'Oraczewski ne fut pas non plus sans quelque importance »). — *S. Kutrzeba*. Les tribunaux polonais au moyen âge; I : le voïvodat de Cracovie, 1374-1501 (étude d'après un grand nombre de documents imprimés et inédits). = 1901, janvier. *W. Ketrzynski*. Remarques critiques sur la Grande-Germanie et sur la Sarmatie occidentale de Cl. Ptolémée (importante étude sur les sources de Ptolémée). = Avril. *F. Kopera*. Miniatures d'origine polonaise de la bibliothèque publique de Pétersbourg, XIe-XIIe s. = Mai. *W. Ketrzynski*. Les Volcae Tectosages et le nom de Wlach, Wloch (renverse l'hypothèse de Müllenhoff que le mot *Walch*, en slave *Wlach* ou *Wloch*, tire son origine du peuple celte des *Volcae* et que les Slaves l'ont emprunté aux Allemands. *Wlach* a son origine dans la très ancienne langue slave; il a été employé par les Slaves pour désigner les Italiens, les Romains, les Romans, jamais les Celtes; il n'a rien à voir avec les *Volcae*). = Juin. *Stan. Kutrzeba*. Les tribunaux polonais au moyen âge; II-VIII : le voïvodat de Sandomir.

---

77. — **The english historical Review.** Avril 1901. — R. Garnett. Mandell Creighton, évêque de Londres (article nécrologique). — J.-L. Strachan-Davidson. Mommsen et le droit criminel chez les Romains (expose les questions principales traitées par le grand historien dans son *Rœmisches Strafrecht* paru en 1899). — Miss Laura M. Roberts. Le « Memorial » de Sir Anthony Hungerford (analyse les Mémoires ou l'Apologie de sir Anthony, qui se rapportent aux années 1584-1627). — Basil Williams. La politique extérieure de l'Angleterre sous Walpole; suite. — Liebermann. Lanfranc et l'antipape

(Wibert, ou Clément III, élu contre Grégoire VII en 1084. Publie trois lettres de Wibert à Lanfranc, qui avait blâmé le schisme). — Miss Mary Bateson. Les lois de Breteuil; suite et fin (montre que ces lois, fortement imprégnées d'idées féodales, ne sauraient nous fournir de lumières sur la constitution primitive des bourgs, du « liber burgus; » mais qu'elles ont eu néanmoins leur importance dans l'origine des libertés anglaises). — C. H. Firth. Une lettre d'Olivier Cromwell à son fils Henri, 13 oct. 1657. — James Bonar. La distribution des troupes à Londres en mars 1815 (à l'effet de protéger les différentes parties de la ville menacées par l'émeute que soulevait la discussion de lois sur les céréales). = Comptes-rendus : *J. Rhys* et *D. Brynmor Jones*. The welsh people (contribution judicieuse et vraiment critique, sans être originale, à l'histoire des Gallois). — *W. Puller*. The primitive saints and the see of Rome (3e édit. très augmentée d'un ouvrage qui a été très remarqué). — *H. A. Grueber*. Handbook of coins of Great Britain and Ireland in the British Museum (excellent). — *J. H. Wylie*. The council of Constance to the death of John Hus (excellent). — *Malcolm Mac Coll*. The reformation settlement examined in the light of history and law (8e édit., qui renouvelle plusieurs questions importantes). — *J. Ferguson*. Papers illustrating the history of the Scots brigade in the service of the United Netherlands, 1572-1782 (ouvrage en 2 vol., très bien documenté). — *R. P. Mahaffy*. Calendar of state papers. Ireland, 1625-1632 (beaucoup d'erreurs de détail). — *J. Morley*. O. Cromwell (très remarquable). — *W. J. Hardy*. Calendar of state papers. Domestic series : William and Mary; vol. III, 1691-1692. — *W. A. Shaw*. Calendar of Treasury books and papers, 1735-1738. — *Gius. Greppi*. La rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano (notes de Paolo Greppi, noble milanais, qui séjourna à Paris d'avril à juillet 1791 ; intéressant). = Juillet. Prof. Maitland. William Stubbs, évêque d'Oxford. — P. Baring. Origines de la Nouvelle Forêt (les récits que les historiens répètent sur les violences ordonnées par le Conquérant pour créer ce domaine privilégié ne s'appuient sur aucune preuve. Le Domesday book nous montre justement que le pays soumis par Guillaume Ier aux lois forestières était inhabité, du moins en grande partie ; le nombre d'acres de terre labourable qu'y ajouta le roi a été peu considérable). — Basil Williams. La politique étrangère de l'Angleterre sous Walpole; 6e art. (au moment du traité de Séville, 1728-1729). — W. Miller. L'Europe et l'empire ottoman avant le XIXe s. — T. J. Andrews. La marche de Masséna en Portugal en 1810 et les routes suivies par les Français dans le nord de l'Espagne (d'après un atlas qui fut pris à Vittoria et où sont tracés en couleur les chemins de l'armée française). — F. Liebermann. La famille de Guillaume le Conquérant et l'église de Chartres (relève quelques notes dans le nécrologe de la cathédrale, qui fut commencé vers 1027 et s'arrête en 1137). — J. P. Gilson. Le parlement de 1264 (publie deux actes retrouvés sur une feuille volante d'un ms. de droit ayant appartenu à l'abbaye de

Ramsay). — C. Bonnier. Liste des villes anglaises du xive s. (chacune désignée par un mot qui la caractérise; cette liste est en français). — W. A. J. Archbold. Un journal de l'expédition de 1544. — C. Sanford Terry. Lettres du chevalier de Saint-George (contiennent quelques renseignements intéressants pour l'histoire des Jacobites). — Hereford B. George. L'opinion publique à Paris pendant la campagne de Russie en 1812 (publie un rapport adressé à Metternich par le chargé d'affaires d'Autriche à Paris en nov. 1812; ce rapport, en français, est signé par Le Fèvre-Rechtenburg. Curieux). — J. Holland Rose. Sir Hudson Lowe et le début de la campagne de 1815 (publie, en traduction anglaise, plusieurs lettres qui furent adressées par les chefs de l'armée prussienne à sir Hudson, alors quartier-maître général des forces anglaises aux Pays-Bas). = Bibliographie : *W. Liebenam*. Stædteverwaltung im rœmischen Kaiserreiche (ouvrage plein d'érudition). — *G. Hill*. English dioceses; a history of their limits from the earliest times to the present day (insuffisant). — *G. Le Strange*. Baghdad during the Abbasid Caliphate (excellent). — *J. H. Matthews*. Cardiff records (art. important de W. H. Stevenson). — *H. Gough*. Itinerary of king Edward I, 1272-1307 (utile). — *M. A. S. Hume*. Calendar of letters and state papers... preserved in... the archives of Simancas; vol. IV : 1587-1603 (beaucoup d'erreurs). — — *J. S. Corbett*. The successors of Drake (2e éd. d'un excellent livre). — *Sir W. W. Hunter*. A history of british India; vol. II : to the Union of the Old and New Companies under the earl of Godolphin's award (intéressant). — *T. S. Jackson*. The logs of the great sea fights, 1794-1805 (documents d'une nature très spéciale et peu attractive, mais qui donnent des renseignements très précis sur la marche des flottes). — *R. Dunlop*. Daniel O'Connell (bon).

78. — The Athenæum. 1901, 30 mars. — *Lieut.-col. Spencer Childers*. The life and correspondance of the R. H. Hugh C. E. Childers, 1827-1896 (détails curieux sur le Home rule en 1885 et sur l'administration de la guerre vers la fin du xixe siècle. Si les Anglais ont été surpris par la résistance, si souvent victorieuse, des Boers, ce n'est pas faute d'avoir été avertis). — *J. Wickham Legg*. The coronation orders (publie trois textes : l'ordre du couronnement de Guillaume et Marie, un autre, plus ancien, en anglo-français, et un troisième, en anglo-saxon; préface très instructive). — Documents nouvellement découverts sur les temps d'Élisabeth et de Jacques Ier; lettres de George Chapman et de Ben Jonson; suite les 6 et 13 avril. = 6 avril. *Lieut.-col. Greenhill Gardyne*. The history of the Gordon Highlanders, 1794-1816. — *Henry C. Morris*. The history of colonization (très intéressant, sans être très savant). — *Mrs. C. C. Stopes*. Shakespeare's family (beaucoup de faits concernant même des Shakespeare qui n'ont jamais eu, sans doute, la moindre parenté avec la famille du poète; beaucoup d'hypothèses en l'air; mais livre utile, où il y a beaucoup à prendre). — *Sir Henry Craik*. A century of scottish history (1745-1845; bon). — Henry de Huntingdon

et Geoffroi de Monmouth (F. Haverfield prouve que Geoffroi fut une des sources de Henry, qui lui doit certaines additions faites à son récit primitif). = 13 avril. *Sir T. H. Holdich*. The Indian borderland, 1880-1900 (intéressant). — *W. Capes*. The english church in the XIV a. XV th centuries (très intéressant; le chapitre sur Wycliffe n'est pas tout à fait au courant). = 20 avril. *Lady Anne Barnard*. South Africa a century ago. Letters written from the Cape of Good Hope, 1797-1801 (très intéressant). — Calendar of patent rolls. Edward I, 1272-1281. = 27 avril. *W. J. Stillman*. The autobiography of a journalist (beaucoup d'anecdotes amusantes et de fatras). — *H. Gough*. Itinerary of king Edward I (consciencieux; beaucoup d'erreurs d'identification, surtout en ce qui concerne les noms de lieux gallois et français). — *J. Macpherson*. A history of the church in Scotland (récit sans caractère d'érudition, insuffisant pour le fond et trop souvent inexact quant aux faits). — *J. J. Baddeley*. The aldermen of Cripplegate ward, 1276-1900. = 4 mai. *E. L. Taunton*. The history of the Jesuits in England, 1580-1773 (ouvrage digne de retenir l'attention; mais il est fâcheux que l'auteur se soit renfermé dans le rôle politique des Jésuites et n'ait rien dit de leur organisation intérieure, des principes qui étaient l'âme même de la Société). = 18 mai. *T. Hopkins*. The man in the iron mask (tient pour le comte Mattioli). — *W. Sichel*. Bolingbroke and his times (très intéressant). = 25 mai. *J. R. Mullinger*. University of Cambridge. College histories; St John's College (excellent). — *W. Money*. A royal purveyance in the Elizabethan age (publie un registre où sont décrits les territoires de plusieurs paroisses du comté de Southampton avec l'estimation de leurs revenus et des redevances qui leur incombaient quand la reine y réclamait son droit de procuration). = 1er juin. *Martin A. S. Hume*. Treason and plot; struggles for catholic supremacy in the last years of queen Elizabeth (beaucoup de renseignements intéressants sur la lutte d'Élisabeth contre les menées secrètes de la cour de Rome). — *F. A. Inderwick*. A calendar of the Inner Temple records; vol. III, 1660-1714. = 8 juin. *O. Schrader*. Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde; I (remarquable compilation où sont réunis tous les témoignages relatifs à la civilisation indo-européenne). = 15 juin. *Dr Aug. Jessopp*. Before the great pillage (ouvrage humoristique, attachant, érudit, sur l'organisation paroissiale en Angleterre avant les sécularisations exécutées par Édouard VI). — *R. E. Leader*. Sheffield in the eighteenth century (bon). — *W. H. Draper*. Alfred the Great (sans valeur). — *W. Ridgeway*. The early age of Greece; I (ouvrage considérable et parfois bien illustré, où l'auteur s'efforce de ressusciter les Pélasges et de montrer en eux les créateurs de la civilisation mycénienne). = 29 juin. M. Samuel R. Gardiner, Olivier Cromwell et le major général Overton (Reginald F. D. Palgrave, dans une suite de trois articles, critique le jugement porté par Gardiner sur Overton; il y montre un défaut du célèbre historien, qui juge trop Cromwell au

point de vue exclusif de Cromwell même, et qui n'a pas su être toujours équitable pour les ennemis du Protecteur). = 6 juillet. La littérature continentale, 1900-1901 (revue des publications qui ont paru en Belgique, Bohême, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Espagne). — *Edward T. Cook*. Rights and wrongs of the Transvaal war (intéressant). — *E. T. Clarke*. Bermondsey (bonne monographie). — L'homme au masque de fer (A. Lang : ce n'est pas Mattioli, mais Dauger). = 13 juillet. *Meakin*. The land of the Moors (excellente description du Maroc). — *Lady Russell*. Swallowfield and its owners (très intéressante monographie, où paraissent un grand nombre de personnages royaux, depuis le XIVe siècle). — Feudal aids; vol. II (important; sur le t. I, cf. *Rev. hist.*, LXXVI, 135). — Calendar of letter-books of the city of London. Letter-book C. (sur les tomes précédents, cf. *Ibid.*, p. 136). — Acts of the Privy Council; vol. XXII, 1591-1592. — *Saint John Hope*. The stall plates of the knights of the order of the Garter, 1348-1585; part I (remarquable). = 20 juillet. *J. Leyland*. Dispatches and letters relating to the blockade of Brest, 1803-1805; vol. 1 (important). — *Sir R. Vesey Hamilton*. Letters and papers of admiral of the fleet sir Thomas Byam Martin; vol. II-III (documents assez intéressants pour les guerres maritimes de l'Europe). — *H. R. Hall*. The oldest civilisation of Greece (étude intéressante et très bien illustrée sur la question mycénienne).

79. — The Contemporary Review. 1901, février. — William Graham. M. Leslie Stephen et son livre sur les « English Utilitarians » (fait ressortir le rôle de Bentham, de James Mill et de son fils, John Stuart Mill). = Mars. W. M. Ramsay. Les idées politiques de saint Paul (expose l'idée que saint Paul se faisait du royaume de Dieu et la nécessité de le réaliser peu à peu sur la terre en le faisant entrer dans les cadres de l'empire romain). = Avril. Creighton, évêque de Londres. Un plaidoyer en faveur de l'instruction (de l'importance des études universitaires). — J. H. Round. La déclaration de foi protestante (commente le texte de la déclaration que le souverain est tenu de faire à son avènement au trône d'Angleterre, en vertu du « Bill of rights » de 1689; montre en quel sens il faut prendre le mot « idolâtre » appliqué dans cette déclaration aux catholiques romains). — A. M. S. Methuen. 1775-1899 (parallèle historique entre la situation militaire et politique de l'Angleterre à ces deux époques). — Havelock Ellis. La France et la Grande-Bretagne; deux civilisations (comme quoi, malgré toutes les causes plus ou moins récentes et passagères d'animosité, c'est encore avec la France que les Anglais ont le plus d'affinités, c'est des Français qu'ils ont le plus à apprendre). = Mai. Jules Legrand. L'Église et l'État en France depuis le Concordat. — Richard Heath. Le christianisme primitif et l'idéal démocratique (ils s'expliquent l'un par l'autre et aspirent essentiellement aux mêmes buts). = Juillet. La politique étrangère de lord Rosebery (apologie de la politique suivie par

lord Rosebery pendant son premier ministère). — Sidney WHITMAN. Le feld-maréchal, comte Blumenthal.

80. — The Nineteenth century. 1901, février. — Herbert PAUL. La doctrine catholique-romaine des indulgences (réponse à l'article de l'évêque de Newport publié dans la précédente livraison). — Dr A. Smythe PALMER. Qu'étaient les chérubins? (les « cherubim » sont d'origine babylonienne; le mot même est babylonien. Ils personnifient le vent dans sa puissance divine. Les Hébreux firent de ces Kerubs, ou vents favorables à la végétation, les gardiens symboliques postés près de l'Eden pour tenir l'homme à distance de l'arbre de vie; plus tard, les chérubins à la porte du sanctuaire sont là pour montrer que Dieu est inaccessible. Plus tard encore, ils prirent un caractère plus humain et précèdent le Dieu de pitié qui pardonne les péchés). = Avril. W. H. WILKINS. La première reine de Prusse (Sophie-Charlotte, fille de l'Électrice Sophie et petite-fille d'Élisabeth, reine de Bohême, dont le père était Jacques Ier; femme de Frédéric de Brandebourg, premier roi de Prusse, morte en 1704). = Mai. Vicomte HALIFAX. Lettres pastorales des évêques anglais (les évêques anglicans, tout comme ceux de l'obédience romaine, viennent de publier des adresses où ils proclament le devoir de tout fidèle d'obéir aux décisions des évêques. Dangers de cette contrainte, surtout pour une église nationale). — Mme J. R. GREEN. Nos prisonniers boers (résumé de fréquentes conversations que cette dame, qui, on le sait, est un historien fort distingué, eut pendant un mois avec les prisonniers de guerre internés à Sainte-Hélène). = Juin. Karl BLIND. L'étrange origine de la Marseillaise (trois pages qui n'apprennent rien de nouveau). — Marie, comtesse DE GALLOWAY. Labyrinthes en Crète (à peine quelques lignes sur les récentes fouilles d'Evans). — Herbert PAUL. Feu Creighton, évêque de Londres; souvenirs personnels. — J. FYVIE. Le mariage de Mme Fitzherbert avec Georges IV (Mme Fitzherbert, veuve pour la seconde fois, épousa secrètement, le 21 déc. 1785, le futur Georges IV; celui-ci l'aima toujours, bien que, pour des raisons politiques, — Mme Fitzherbert était catholique, — il ait cru devoir se séparer d'elle. Elle-même eut le courage de ne pas revendiquer ses droits et mourut en 1837, sans avoir jamais cessé d'être tenue en haute estime par la famille royale). = Juillet. Dr WIRGMAN. La religion des Boers. — ATHERLEY-JONES. M. P. La Chambre des Communes (rapide histoire de son règlement, depuis le XVIIe siècle).

81. — Edinburgh Review. Vol. CXCIII, janv.-avril 1901. — Les causes de la guerre civile aux États-Unis (essaie d'établir dans quelle mesure l'abolition de l'esclavage a contribué à la guerre de Sécession. Au XVIIIe s., tous les Anglais, même les plus consciencieux, étaient partisans féroces de l'esclavage. Si les idées ont changé totalement sous ce rapport, surtout grâce au célèbre roman de Mrs. Beecher

Stowe, il ne s'ensuit pas que les États sudistes n'eussent pas de justes raisons d'appréhender l'effet de la suppression immédiate. Aujourd'hui encore, il n'est pas sûr que le travail du blanc et du noir libre puisse suffire à l'exploitation des territoires tropicaux). — Sophie Dorothée (accepte l'authenticité des lettres publiées récemment par M. Wilkins et qui démontrent la culpabilité de la princesse dans sa liaison avec Kœnigsmark. La comparaison d'écriture avec des pièces d'archives, dont la provenance est certaine, paraît décisive). — Les origines de la chasse au renard (les vieilles mœurs de la gentry anglaise au XVIIIe s.; amusant). — Nouvelles appréciations sur Olivier Cromwell (ouvrages divers de John Morley, Théodore Roosevelt, Samuel Gardiner, Firth, Frédéric Harrisson. Les deux livres de Morley et Gardiner ont une importance exceptionnelle. Avec son intolérance consciencieuse, son incapacité de comprendre ses adversaires, Cromwell représente bien le type de l'Anglais moderne. Il a rendu service à son pays; mais il n'a rien fondé de durable). — La correspondance de Cicéron. — Mme du Deffand et ses amis (l'auteur de l'article a simplement oublié de consulter les lettres publiées par M. de Lescure, qui ne font point double emploi avec la publication de M. de Saint-Aulaire). — La situation en Irlande (disparition du parnellisme. Dangers de la nouvelle politique agraire, à laquelle se rallient même des Orangistes énergiques, des gens de l'Ulster, et qui vise à exproprier les grands propriétaires pour vendre leurs terres morcelées aux paysans). — La crise du Sud-Afrique (la *Revue d'Édimbourg*, depuis le début des hostilités, confie alternativement ses articles sur la question du Transvaal à un rédacteur militaire, plein de dédains pour les Boers, et à un rédacteur politique, d'esprit libéral, plutôt animé d'indulgence à leur égard et de mélancolie pour l'avenir de l'impérialisme anglais. Ce dernier écrivain, tout en essayant de montrer que l'Angleterre est acculée dans le Sud-Afrique à l'emploi des procédés brutaux, insiste sur ce triste fait que tout le monde, en haut lieu, savait à quoi s'en tenir sur la force, le caractère et les armements des Boers, ce qui n'a point empêché de provoquer la guerre avec une insouciance lamentable). — La reine Victoria (courte nécrologie). — Le Canada (développement du pays sous la domination anglaise depuis un siècle. Hostilité des États-Unis, où cependant beaucoup de Canadiens vont s'établir. Mais la grande République a besoin désormais de la colonie voisine, ne fût-ce que pour la fourniture des bois qu'exige la fabrication du papier et que ses propres forêts gaspillées ne peuvent plus lui fournir. Au Canada même, il est à craindre que le jingoïsme intolérant des Anglais amène un conflit de races, les impérialistes voulant supprimer la langue et les lois françaises, défendant à leurs enfants d'apprendre le français, quoique le légat du pape ait obtenu qu'on enseignât couramment l'anglais dans les écoles franco-canadiennes). — La situation de la marine anglaise (progrès des autres puissances. S'irrite de leurs prétentions

« cyniques » et maladroites à vouloir augmenter leur flotte pour suivre le mouvement de la flotte anglaise, puisque leurs intérêts ne sont point en jeu, l'Angleterre n'ayant jamais abusé de sa puissance maritime : « Les autres peuples menacent notre situation maritime, non pour se défendre, mais pour nous ruiner. » La France se targue beaucoup de son artillerie supérieure; mais cette supériorité, d'ailleurs incontestable, n'a pas grande importance, parce qu'il faut tenir compte surtout de la valeur des hommes qui manient les pièces). — Les utilitaires anglais (d'après le nouvel ouvrage de Leslie Stephen). — Le clergé catholique en Irlande (lorsque le parlement irlandais, en 1795, fonda le séminaire de Maynooth, on se flattait d'obtenir un clergé instruit, éclairé, qui guiderait le peuple dans la voie du progrès, matériel aussi bien que moral et religieux. Or, le clergé d'Irlande, foncièrement honnête et vertueux, se renferme dans sa mission strictement religieuse; il n'a même plus aujourd'hui l'éducation courtoise qu'il recevait jadis dans les collèges de Paris, Douai, Louvain. Recruté presque uniquement dans la classe des paysans et des petits boutiquiers, il se désintéresse de tout ce qui ne tient pas immédiatement à son rôle et n'entretient guère de relations avec les classes supérieures, instruites, qui recrutent surtout les ordres religieux. Ce sont les ordres religieux qui s'occupent d'améliorer le sort du peuple; des couvents de femmes travaillent à ressusciter l'art fructueux de la dentelle; des Jésuites s'efforcent d'introduire les méthodes coopératives en agriculture et en industrie; mais le clergé ordinaire, loin de les seconder, leur est plutôt hostile). — Les papiers de Harley (analyse des nouveaux documents publiés par la Commission des mss. hist. sur lord Oxford et la fin de sa carrière à partir de 1710). — L'ouvrier anglais et américain (difficulté pour l'Anglais de soutenir la concurrence, qui tient en partie au climat plus excitant, vivifiant, des États-Unis. Différence aussi d'esprit entre les deux ouvriers : l'Américain, une fois son intérêt garanti contre son patron, prend ensuite l'intérêt du patron contre le reste du monde. Mais l'intensité de son travail est telle que, vers quarante ou cinquante ans, il est épuisé et doit se résigner à la retraite).

---

82. — The american historical Review. 1901, avril. — George L. Burr. L'an mille et les antécédents des croisades (les terreurs de l'an mille sont une légende et la lettre de Gerbert n'a rien à voir avec la première croisade). — Ch. Gross. Influence politique de l'Université de Paris au moyen âge (d'après les textes publiés dans le t. IV du *Chartul. Univ. Paris.*). — Ch. E. Levermore. Progrès du journalisme métropolitain de 1800 à 1840 (montre, par l'exemple de New-York, combien les progrès du journalisme sont intimement liés avec ceux de la démocratie). — James Fr. Rhodes. La marche de Sherman vers la mer (en nov. 1864; ce fut surtout une marche de dévastation). — Paul S. Reinsch. Expérience faite par les Français d'un

gouvernement représentatif aux Indes occidentales (histoire politique de la Martinique depuis l'abolition de l'esclavage en 1848 et surtout depuis 1870, où l'île reçut des institutions représentatives). — Herbert L. Osgood. La société des « Dissenters » fondée à New-York en 1769 (publie les minutes des réunions tenues en février et mars 1796 par les chefs dirigeants des églises presbytériennes et baptistes de New-York). — Miranda et l'amirauté anglaise, 1804-1806 (publie les dépêches envoyées au secrétaire de l'amirauté, à Londres, par les amiraux et autres commandants dans l'Amérique du Nord, à la Jamaïque, au Cap, concernant leurs rapports avec Miranda et l'attitude des lords de l'amirauté à l'égard de l'insurrection fomentée par ce dernier). = Bibliographie : *G. C. Lee.* An introduction to the systematic study of the development of law (bon, mais le plan est trop ambitieux). — *H. C. Morris.* The history of colonization (ouvrage pour le grand public; seule la partie consacrée à l'époque moderne a quelque valeur). — *J. V. Bartlet.* The apostolic age; its life, doctrine, worship and polity (très contestable). — *G. T. Purves.* Christianity in the apostolic age (médiocre). — *P. Sabatier.* Speculum Perfectionis. Fratris Fr. Bartholi de Assisio tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula (excellentes éditions). — *Ch. de La Roncière.* Histoire de la marine française; t. II (beaucoup d'érudition; mais la multitude des faits qu'il a réunis a empêché l'auteur de voir l'ensemble; il ne nous apprend rien sur l'art de la guerre maritime. Son livre n'en sera pas moins indispensable à tout historien des choses maritimes). — *Wylie.* The council of Constance to the death of John Hus (excellent). — *W. Walker.* The Reformation (excellent résumé). — *H. M. Baird.* Theodore Beza, 1519-1605 (bonne biographie). — *A. F. Pollard.* England under the Protector Somerset (bon; corrige avec justesse et mesure ce qu'il y a d'excessif dans le jugement prononcé par Froude). — *J. S. Corbett.* The successors of Drake (excellent). — *H. Stevens.* Thomas Hariot; the Mathematician, the philosopher and the scholar (bon). — *J. Br. Perkins.* Richelieu and the growth of french power (bon résumé). — *R. Dunlop.* Daniel O'Connell and the revival of national life in Ireland (consciencieux, mais peu original et par endroits sent le plagiat). — *G. P. Winship.* Cabot bibliography (très utile). — *Ch. J. Bullock.* Essays on the monetary history of the United States (résumé très consciencieux). — *P. S. Reinsch.* English common law in the early american colonies (insuffisant; l'auteur s'est trop facilement inspiré d'ouvrages de seconde main). — *A. C. Buell.* Paul Jones, founder of american navy (bonne biographie; mais P. Jones n'a aucun titre à être considéré comme le fondateur de la flotte américaine). — *A. B. Hart.* American history told by contemporaries; vol. III, 1783-1845. — *St. M. Hamilton.* The writings of James Monroe; vol. IV, 1803-1806. — *Général J. D. Cox.* Military reminiscences of the civil war (intéressant). = Juillet. William Miller. La république de San Marino

(résumé de son histoire jusqu'à nos jours). — Norman M. Trenholme. Les soulèvements dans les villes monastiques d'Angleterre en 1327 (à Saint-Alban, Bury St Edmunds, Abingdon; dans ces villes et plusieurs autres de moindre importance, on constate le violent désir des bourgeois de détruire l'autorité de leurs seigneurs ecclésiastiques). — H. P. Biggar. Le Hakluyt français : Marc Lescarbot de Vervins (Lescarbot accompagna Poutrincourt au Canada en 1606; il y resta un an, et c'est en 1609 qu'il publia son *Histoire de la nouvelle France*. Étude sur les sources de cet ouvrage, qui rappelle, mais de loin, les récits de Richard Hakluyt sur Hawkins et Drake). — Albert E. Mackinley. Le passage du régime hollandais au régime anglais à New-York; étude d'imitation politique. = Documents : Lettres du Dr Th. Cooper, 1825-1832. — Lettres relatives au mouvement d'annulation dans la Caroline du Sud, 1830-1834. — Une crise ministérielle en France, 1876 (Théodore Stanton donne une traduction en anglais de notes prises par un des ministres qui prirent part au Conseil tenu le 19 déc. 1876, à l'effet de désigner un successeur à M. de Marcère qui venait d'être renversé par un vote du Sénat. Ces notes ont été adressées à Jules Simon, qui, peu après le Conseil, fut nommé président du Conseil, en remplacement de Dufaure). = Bibliographie : *Cheyne* et *Black*. Encyclopædia biblica; vol. II. E to K. — *Abbott*. The life and litterature of the ancient Hebrews (remarquable). — *W. Cunningham*. Western civilization in its economic aspects (trop de généralisations). — *Cora L. Scofield*. A study of the court of Star Chamber (bon). — *F. J. Powicke*. Henry Barrow, separatist 1550-1593, and the exiled church of Amsterdam 1593-1622 (bon). — *T. D. Ingram*. A critical examination of irish history, from the Elizabethan conquest to the legislative Union of 1800 (plaidoyer en 2 vol. où l'auteur s'efforce de prouver que les seuls bienfaiteurs de l'Irlande ont été les Anglais, que les souffrances qu'elle a endurées ont pour auteurs les papes et les Irlandais eux-mêmes). — *F. J. Snell*. Wesley and methodism (très bonne monographie). — *E. Noble*. Russia and the Russians (esquisses de la vie russe par un journaliste qui ne se pique pas d'exactitude). — *E. J. Payne*. History of the New World called America; vol. II (excellente description ethnographique des Aborigènes ou, comme le désignent les anthropologistes, des Amerinds). — *P. de Roo*. History of America before Columbus (divagations sur l'ethnographie primitive et sur l'introduction du christianisme en Amérique, même avant les Normands; quelques documents sur le pape Alexandre VI tirés des archives du Vatican). — *E. Eggleston*. The transit of civilization from England to America in the XVII th. century (beaucoup d'erreurs et de lacunes, mais l'ouvrage vaut la peine d'être lu). — *E. E. Sparks*. The expansion of the american people, social and territorial (bon). — *B. Wendell*. A literary history of America (remarquable). — *R. P. de Charlevoix*, trad. par *J. G. Shea* (réimpression d'une traduction, publiée il y a une trentaine d'années, d'une bonne description de la nouvelle

France au Canada, par le Jésuite Charlevoix qui résida dans le pays de 1720 à 1722 et qui publia son livre en 1743). — *O. Kuhns*. The german and swiss settlements of colonial Pennsylvania. — *L. F. Bittinger*. The Germans in colonial times. — *O. Wister*. Ulysses S. Grant (bon résumé écrit d'un style incisif et qui force l'attention). — *J. M. Callahan*. American relations in the Pacific and the Far East, 1784-1900 (bon, mais très incomplet). — *Sir J. G. Bourinot*. Canada under british rule, 1760-1900 (excellent). = A. B. Hart. Bibliographie de la diplomatie américaine.

---

83. — Archivio storico italiano. 1901, disp. 1. — Ugo Balzani. Marco Tabarrini (notice nécrologique). — E. Besta. Nouvelles études sur l'origine, l'histoire et l'organisation des « giudicati » sardes (mémoire très documenté de 70 pages). — A. Virgili. L'assassinat d'Ottaviano Manfredi, 13 avril 1499 (publie une relation par un témoin oculaire, qui l'écrivit le jour même; à comparer avec celle qu'Orfeo écrivit le lendemain et qui a été publiée par Pasolini). — V.-D. Valla. Paolo Trunci, auteur d'un ms. anonyme (c'est un assez bref recueil des vies des évêques et archevêques pisans jusqu'au commencement du xviie siècle). = Comptes rendus : *A. Schulte*. Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien (très important). — Statuti ed ordinamenti del comune di Udine, pubblicati dal municipio. — *V. Lusini*. La cronaca di Bindino da Travale, 1315-1416. — *A. Rossi*. Francesco Guicciardini e il governo fiorentino, 1527-1540; t. II (ouvrage considérable, dont la conclusion est tout à l'honneur de Guichardin). — *Scotoni*. La giovinezza di Francesco Maria II e i ministri di Guidubaldo della Rovere (biographie bien étudiée, mais l'auteur s'est trop laissé dominer par l'antipathie que lui inspire le personnage).

84. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXVI, fasc. 1, 1901. — G. Bresciano. Inventaires inédits du xve s., comprenant des livres imprimés et manuscrits (ces inventaires se trouvent dans les archives notariales de la province de Naples). — G. Romano. Niccolò Spinelli de Giovinazzo, diplomate du xive s.; suite (Spinelli au congrès de Sarzana et au moment où s'ouvre le grand schisme, 1377-1378). — Bevere. Herbert d'Orléans, vicaire de Charles Ier d'Anjou (mort en 1286, ne laissant aucune fortune territoriale, mais un trésor considérable, et qu'il avait essayé de dissimuler, d'argent, de joyaux, d'étoffes précieuses. Publie l'inventaire de ces biens). = Bibliographie : *E. Rogadeo*. Ordinamenti economici in Terra di Bari nel sec. xiv (très intéressant). — *J. Fiorese*. Saggio di una geografia economica di Terra di Bari. — *Fr. Carabellese*. Saggio di storia del commercio della Puglia. — *L. Pepe*. Storia della successione degli Sforzeschi negli Stati di Puglia e Calabria (bon). — *E. Pais*. Per la istoria di Napoli e d' Ischia nell' età Sillana (ingénieux). — *A. Fiordelisi*. I giornali di Diomede Marinelli (le t. I de cette chronique va de

1794 à 1800; important pour les événements de 1799). — *Fr. Nitti di Vito.* Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo greco, 939-1071 (publie 46 documents de 939 à 1071). — *Gius. Paolucci.* Contributo di documenti inediti sulle relazioni tra Chiesa e Stato nel tempo svevo (huit documents, relatifs pour la plupart à l'église de Monreale). — *E. Pais.* Gli elementi italioti, sannitici e campani nella più antica civiltà romana. — *F. Brandileone.* Sulla data del « Pactum » giurato dal duca Sergio ai Napoletani (on place d'ordinaire vers 1030 la date de cette « grande charte » du duché napolitain ; il faut la rajeunir d'un siècle et la placer vers 1129). — *J. Gay.* Les diocèses de Calabre à l'époque byzantine, d'après un livre récent (bonne recension de l'ouvrage du chanoine Minasi sur les églises de Calabre du ve au xie s.). — *V. Spinazzola.* Masaniello; la sua famiglia (reproduit en zyncotypie 14 gravures d'un ms. de Bologne où sont représentées plusieurs personnes de la famille de Masaniello ; quelques-uns de ces portraits pourraient être sincères). — *Badham.* Admiral Baillie (biographie bien documentée d'un homme qui prit une grande part à la réaction napolitaine de 1799 ; si tous les documents sont authentiques, ils fournissent une preuve décisive contre la bonne foi de Nelson). = A part : Journal napolitain de 1799 à 1825 ; suite.

85. — Archivio storico lombardo. 3e série, anno XXVIII, fasc. 29, 31 mars 1901. — A. Ratti. Une bulle d'Arnulphe III, archevêque de Milan, du 2 novembre 1095, et une légende inédite de saint Gemolo de Ganna (donne un nouveau texte de cette bulle d'après l'original, très mutilé, qui se trouve à Moncalieri). — F.-E. Comani. L'argent de la dot de Valentine Visconti (de la levée du subside qui devait procurer cette grosse somme d'argent; étudie la nature de cette contribution et ses conséquences financières et économiques). — A. Zanelli. La prédication à Brescia au xve s. (publie le texte de plusieurs arrêtés municipaux pris à la suite de certaines prédications contre l'usure, les femmes de mauvaise vie, les Juifs, les monts de piété, etc.). — Al. Luzio. Isabelle d'Este et la cour des Sforza (conférence bien documentée). — A. V. D'une couronne de la basilique de Monza (il s'agit d'une couronne de lumière et d'un acte de 1096 où une donation est faite à l'église de Saint-Jean pour l'entretien du luminaire). = Bibliographie : *A. Roviglio.* Sopra alcuni dati cronologici di storia longobardica (quatre dissertations). — *L. Arezio.* La politica della Santa Sede, rispetto alla Valtellina, dal concordato d'Avignone alla morte di Gregorio XV, 1622-1623 (nombreux documents inédits). — *U. Martinelli.* Le campagne del marchese di Cœuvres, 1624-1627 (bonne contribution à l'histoire des guerres de la Valteline). — *Fr. Trucco.* Novi e Napoleone Bonaparte (rapports de Bonaparte avec Novi en 1796). — *U. Assareto.* Genova et la Corsica, 1358-1378 (bon). = 30 juin. Vito Vitale. Bernabò Visconti dans le roman et dans la chronique contemporaine (les souvenirs que Bernabò a laissés dans

l'imagination populaire sont des plus contradictoires). — P.-L. Rambaldi. Étienne III, duc de Bavière, au service de la Ligue contre Gian Galeazzo Visconti, juillet et août 1399; nouvelles observations d'après des documents inédits. — Maria a Marca. Lettres inédites de Ugo Foscolo en Suisse, 1815. — Diego Sant' Ambrogio. Notes et observations préliminaires concernant plusieurs des marbres milanais de Desio. — Alessandro Giulini. Le séjour d'Élisabeth-Christine de Brunswick, femme de Charles III, roi d'Espagne, au couvent cistercien de Parabiago, 1708. = Bibliographie : *Gius. Gerola*. L'incoronazione di Lodovico II Bavaro in Milano (dissertation très érudite; montre que Louis de Bavière fut couronné par un simple évêque d'Arezzo). — *Racca*. Il borgo di Domodossola durante la signoria spagnuola (intéressant). = Bulletin bibliographique d'histoire lombarde. = Suppléments à l'*Archivio*. Fascicolo 1 : Huitième rapport de l'Office régional établi pour la conservation des monuments en Lombardie par Gaetano Moretti. — Fascicolo 2 : Essai bibliographique relatif à la cartographie milanaise jusqu'en 1796, publiée par la Société d'histoire de Lombardie à l'occasion du quatrième congrès italien de géographie.

86. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e Memorie. 3e série, t. XVII, 1899, fasc. 1-3. — N. Tamassia. Les chroniques de la Romagne et de l'Émilie aux xve et xvie s. et les origines du journalisme (considérations sur de vieilles chroniques qui, conservant le détail de la vie journalière, ont été vraiment les ancêtres du journalisme). — A. Palmieri. La diplomatique judiciaire à Bologne au xiiie s. 1re part. : l'organisation judiciaire; suite dans le fasc. suivant (la procédure). — G.-B. Salvioni. Sur la valeur de la livre bolonaise; suite : chap. xiii-xvi; suite en 1900, fasc. 17-19 (xive et xve s.). — G.-B. Comelli. Sur Girolamo Ranuzzi, comte della Porretta (né en 1434, Ranuzzi fit ses études à Bologne et devint un médecin fameux en même temps qu'il était orateur éloquent; chargé de fréquentes missions à Rome, il fut gonfalonier de Bologne en 1467-1470 et mourut en 1496). = T. XVIII, 1900, fasc. 1-3. U. Dallari. Correspondance entre les Bentivoglio et les princes d'Este, seigneurs de Ferrare, de 1401 à 1512, conservée aux archives de l'État à Modène; 1er art.; suite dans les fasc. 4-6 (publie 343 documents). — A. Battistella. Un procès pour un sonnet, 1611-1614. — F. Torraca. Sur la « Treva » du trouvère G de la Tor (date de la composition de cette canzone qui est antérieure à l'année 1220. Biographie de Béatrice de Mangona, qui est mentionnée par le poète). — L. Aldrovandi. Une sépulture de la famille Aldrovandi dans la basilique de S. Stefano à Bologne. = Fasc. 4-6. A. Zoli. Ravenne et son territoire en 1309; de la navigation avec la région de Ferrare (d'après un registre cadastral des archives de Ravenne). — A. Trauzzi. L'inscription du vase dit de Pilate dans l'église de Saint-Étienne à Bologne (lecture nouvelle et reconstitution de cette inscription d'époque lom-

barde; avec une bonne reproduction photographique). — P. Amaducci. Les origines de Bertinoro (cette localité est sur une colline appelée dans l'antiquité Cesubium. Le « castrum Cesubium, » au xie s., fut aussi appelé Bertinoro « quod vocatur Bertinorio, » nom qui, sur la foi de Salimbene, rappelle celui des « Britanni »). = Tome XIX, fasc. 1-3. Janvier-juin 1901. F. Bosdari. Giovanni de Legnano, canoniste et homme politique du xive siècle (on a de lui plusieurs traités en faveur d'Urbain VI écrits en 1378-1380; il mourut en 1383; nombreux documents inédits). — A. Battistella. Procès d'hérésie contre plusieurs membres du collège d'Espagne, 1553-1554; épisode de l'histoire de la Réforme à Bologne (d'après les actes originaux, provenant du monastère des Dominicains de Bologne). — G. Livi. La patrie et la famille de Girolamo Marini, ingénieur militaire du xvie siècle.

87. — Miscellanea di storia patria. 3e série, t. VI, 1901. — C. Cipolla. D'une pièce de parchemin où sont représentées les peintures de la basilique de Saint-Eusèbe à Verceil (avec cinq planches photographiques). — Fr. Podesta. Les Génois et les pêcheries de corail dans les mers de l'île de Sardaigne. — D. Carutti. Le comte de Laroche d'Allery et le colonel Fresen au siège de Verrue, 1704-1705 (corrige à l'aide de pièces d'archives le récit de la plupart des historiens, en particulier des auteurs des campagnes du prince Eugène). — V. Poggi. L'acte de fondation du monastère de S. Quintino di Spigno, 4 mai 991 (transcription littérale de ce document avec un fac-similé photographique très réduit). — Comte Saverio Provagna di Collegno. Notes et documents sur quelques chartreuses du Piémont, publiés par son fils, le comte Louis; t. II (travail très érudit, suivi de 101 documents publiés en appendice).

88. — Nuovo archivio veneto. Nouv. sér., n° 1, 1901. — E. Besta et R. Predelli. Les statuts civils de Venise antérieurs à l'année 1242, publiés pour la première fois (117 pages). — Gius. Marangoni. Lazzaro Bonamico et l'Université de Padoue dans la première moitié du xvie siècle. — G. Cogo. Trois lettres inédites d'Ippolito Nievo (sur les événements de 1859-1860). — R. Predelli. Note historique sur la nouvelle édition des « Vite dei Dogi, » de Marin Sanudo (excellente édition d'un texte important). = Bibliographie : *E. Besta*. La cattura dei Veneziani in Oriente per ordine dell' imperatore Emanuele Comneno, e le sue conseguenze nella politica interna ed esterna del comune di Venezia (mémoire bien documenté). — *Id*. Gli antichi usi nuziali del Veneto e gli statuti di Chioggia (bon). — *G. Monticolo*. La costituzione del doge Pietro Polani, 1143, circa la Processio scholarum (beaucoup d'érudition). = Appendice : C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge, 1898.

89. — Rivista storica italiana. Vol. VI, fasc. 2, mars-avril 1901. — *Eug. Musatti*. La critica storica e le leggende nazionali (excellent).

— *P. Caffaro.* Notizie e documenti della chiesa pineralese; t. IV. — La terra di Bari; 3 vol. (description historique, économique et naturelle de cette région, rédigée à l'occasion de l'Exposition universelle). — *G. Poggi.* Genoati e Viturii; saggio storico sugli antichi Liguri (essai de reconstitution de l'ancien dialecte ligure, noyau du dialecte méditerranéen d'où est sortie la langue grecque; ouvrage destiné, assure-t-on, à révolutionner la science). — *Masè-Dari.* M. T. Cicerone e le sue idee sociali ed economiche (intéressant). — *Oberziner.* Le guerre di Augusto contro i popoli alpini (mémoire très érudit). — *R. Mariano.* La conversione del mondo pagano al cristianesimo (remarquable). — *Nobili Vitelleschi.* Della storia civile e politica del papato, dal I sec. fino all' imperatore Teodosio (ouvrage de simple vulgarisation). — *C. Calisse.* Paulo Diacono (exact résumé de la biographie de ce chroniqueur). — *F. Gabotto.* Il comune a Cuneo e le origini comunali in Piemonte (très intéressant). — *P. Sabatier.* De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois Compagnons. — *G. Guerrieri.* Gli Ebrei a Brindisi ed a Lecce, 1409-1497. — *Id.* La fondazione e le vicende del Monte Pio di Lecce, 1520 (important pour l'histoire économique). — *A. Segre.* La politica sabauda con Francia e Spagna, 1515-1533. — *F. G. Fruttaz.* Le château de Chillon et l'inventaire de son mobilier au XVIe s. — *Dr Giov. Vincenti.* Gli uccisori di Masaniello, processo originale del consiglio collaterale (intéressant). — *M. Racca.* Il borgo di Domodossola durante la Signoria spagnuola (bon). — *E.-L. Fischer.* Cardinal Consalvi. Lebensbild und Charakterbild (très intéressant; la partie la plus importante concerne les efforts de Consalvi pour reconstituer les États de l'Église). — *M. Kovalevsky.* La fin d'une aristocratie (quelques documents nouveaux sur les événements qui ont amené la fin de la république de Venise; exposé fait avec une sérénité de jugement à laquelle on n'était encore parvenu ni en Italie ni en France). — *S. Pellini.* Giuseppe Prima, ministro delle finanze del regno italico (utiles documents tirés des archives de Novare). — *G. Secretant.* Il '48; la preparazione (intéressante conférence). = Fasc. 3-4. *H. Breysing.* Kulturgeschichte der Neuzeit (beaucoup trop systématique). — Documenti e studi sulla storia d'Ivrea. — *S. Dill.* Roman society in the last century of the western empire (intéressant). — *V. Giuffrida.* La genesi delle consuetudini giuridiche delle città di Sicilia. I : il diritto greco-romano nel periodo bizantino-arabo (beaucoup d'érudition; mais l'exposé est lâche et obscur). — *U. Pasqui.* Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo; vol. I : codice diplomatico, 650?-1180 (important). — *P. Kehr.* Diplomatische Miszellen (très substantiel). — *A. Tallone.* Le bolle pontificie degli archivi Piemontesi (publication très fautive). — *Nitto de Rossi* et *Nitti di Vito.* Codice diplomatico Barese; vol. II : le pergamene del duomo di Bari, 1269-1309. — *Fr. Carabellese.* Codice diplomatico Barese; vol. III : le pergamene della cattedrale di Terlizzi, 971-1300. — *C.-A. Di Gerbaix-Sonnaz.* Studi sto-

rici sul contado di Savoia e marchesato in Italia ; vol. III (vol. consacré au règne d'Amédée V). — *G. Bonolis*. La giurisdizione della mercandizia in Firenze nel sec. XIV (important). — *Bonardi*. Note sulla diplomazia veneziana nel primo periodo della lega di Cambray (bonne contribution à l'histoire de la ligue de Cambrai). — *U. Benassi*. Il cronista Parmigiano Leone Smagliati (auteur d'une chronique en langue vulgaire de 1494-1518). — *Id.* Storia di Parma (bon). — Publications relatives à l'histoire de la Révolution française (bulletin par Alberto Lumbroso).

---

90. — Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno 1900, nos 11-12. — Des personnages célèbres qui ont passé le Simplon. — Pour servir à l'histoire des mines du Tessin. — Les auberges de Milan au temps de Renzo Tramaglino. — Les statuts de Biasca en 1434 ; fin. — Ed. Torriani. Inventaire des documents des archives Torriani, à Mendrisio. = 1901, nos 1-3. Tagliabue. Routes militaires de la Rhétie et du Tessin dans les années 1496-1519 (itinéraires avec indication des distances). — Napoleonica (un simple billet de Bonaparte, de Paris, 15 prairial an V, au citoyen Dandolo ; une « Confession satirique de Bonaparte à l'occasion du pardon d'Assise, 17 sept. 1796 »). — Frédéric Barberousse dans le val de Blenio (établit, d'après une pièce sur parchemin écrite en 1221, que l'empereur séjourna quelques jours au château de Serravalle, dans le val de Blenio, pendant l'expédition de 1162).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 15 juillet dernier est mort, à l'âge de soixante-onze ans, notre collaborateur Guillaume Depping; esprit cultivé, il était très au courant des littératures étrangères (allemande et anglaise) et cultivait avec succès les études historiques. Il a publié la *Correspondance administrative de Louis XIV* et consacré de nombreux articles (plusieurs ont paru ici même) aux lettres de la princesse palatine. Il avait autrefois copié d'abondants extraits dans les archives de la préfecture de police, incendiée par ordre de la Commune, et il en avait déjà publié quelques-uns. Nous en avons dans nos cartons qui verront le jour prochainement. Sa mort laisse à ceux qui l'ont connu de vifs regrets, car c'était un travailleur aussi consciencieux que modeste, un homme de bonne compagnie et de bon goût.

— Le 20 juillet est mort M. Charles-Louis Chassin, à l'âge de soixante-dix ans; il était né le 11 février 1831. Élève, plus tard ami de Michelet et de Quinet, il fut un ardent républicain, conquis par avance à la propagande des idées libérales en France et hors de France. Il fut de cœur avec les chefs révolutionnaires qui, en Hongrie et en Italie, travaillaient à l'indépendance de leur patrie et au triomphe des principes républicains, et il écrivit de nombreux livres et articles pour les faire connaître et aimer des libéraux français. Quand, après le rétablissement de la République, on entreprit de publier les principaux documents de l'histoire révolutionnaire, Chassin fut chargé de réunir et de publier les documents que contiennent nos archives sur les guerres de la Vendée. Il s'acquitta de ce travail avec une conscience, une impartialité auxquelles tous les partis ont rendu hommage. Il était de ceux qui pensent que le premier devoir de l'historien est de rechercher et de dire toute la vérité.

— L'Académie française a récompensé les ouvrages suivants : sur le prix Marcelin Guérin, 2,000 fr. à M. Charles Benoist, pour son ouvrage intitulé : *le Prince Bismarck;* 1,000 fr. à M. Pierre Leroy-Beaulieu, pour son ouvrage intitulé : *la Rénovation de l'Asie, Sibérie, Chine, Japon;* 500 fr. à M. Philippe Monnier, pour son ouvrage intitulé : *le Quatrocento, étude sur l'histoire littéraire du XVe siècle italien,* et 500 fr. à M. Martinenche, pour son étude sur *la Comédie espagnole en France* (l'importance des prix attribués à ces ouvrages paraît avoir été calculée en raison inverse de leur valeur. L'ouvrage de M. Monnier et celui de M. Martinenche sont le résultat d'années de travail; les deux autres sont des recueils d'intéressants articles de revues).

— Sur le prix Narcisse Michaux, l'Académie a attribué 1,000 fr. à

M. Louis Ducros, pour son ouvrage intitulé : *les Encyclopédistes*, et 500 fr. à l'abbé Pauthé, pour sa notice sur *Bourdaloue*. — Sur les fonds du prix Montyon, elle a attribué divers prix aux ouvrages suivants : *la Jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne*, par M. l'abbé Broussolle; *Vie de Samuel Champlain, fondateur de la Nouvelle-France* (1567-1635), par M. Gabriel Gravier; *l'Éducation militaire de Napoléon*, par M. J. Colin; *John Ruskin; le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle*, par M. Jacques Bardoux; *Michel de l'Hospital et la liberté de conscience au XVIe siècle*, par Henri Amphoux; *Survivance de l'esprit français aux colonies perdues : la Louisiane, l'Ile-de-France, Saint-Domingue*, par M. Victor Tautet; *le Laos et le protectorat français*, par M. le capitaine Gosselin; *Essai critique sur l'enseignement primaire en France, de 1800 à 1900*, par M. Émile Gossot; *l'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. J. Marchand; *la Vérité sur le siège de Bitche* (1870-1871), par M. le capitaine Mondelli. — Le prix Sobrier-Arnould, de la valeur de 2,000 fr., a été partagé également entre : *les Formes littéraires de la pensée grecque*, par M. H. Ouvré, et *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (1480-1529), par M. J. Paquier. — Sur le prix Juteau-Duvigneaux, 500 fr. ont été attribués à M. E.-J. Guibert, pour son *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*. — Le prix Furtado, de la valeur de 1,000 fr., a été partagé également entre : *l'Histoire abrégée de l'astronomie*, par M. Ernest Lebon, et *le Général de Ladmirault* (1808-1890), par M. J. de la Faye.

— Le Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris les 20-23 août 1900 a mis au concours une *Étude des insectes ennemis des livres*. Trois prix pourront être décernés : deux, l'un de 1,000 fr., l'autre de 500, fondés par feu Mlle Marie Pellechet, un troisième par un donateur anonyme. Les deux premiers prix seront attribués, en 1902, aux deux meilleurs mémoires présentés sur ce sujet : *Étudier d'une façon scientifique les insectes ou vers qui s'attaquent aux livres; en déterminer les genres et les espèces; en décrire les modes de propagation, les mœurs, les ravages; mentionner les parasites qui vivent à leurs dépens; définir les matières dont ils se nourrissent, celles qui les attirent, celles qui les font fuir ou les font périr; indiquer les meilleurs moyens à employer pour les détruire et les chasser quand ils ont envahi une bibliothèque, pour prévenir de leur invasion les bibliothèques encore indemnes*. Le troisième prix sera décerné, à la même époque et dans les mêmes conditions, à un autre mémoire sur le même sujet, mais avec cette différence, toutefois, que le mémoire qui pourra être récompensé par ce prix sera consacré à l'étude des insectes ou vers qui s'attaquent plus particulièrement à la reliure des livres. Les mémoires devront être adressés, avant le 31 mai 1902, au secrétaire général du Congrès des bibliothécaires, M. Henry Martin, à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris.

— On vient de créer au ministère de l'Instruction publique un *Office*

d'informations et d'études, dirigé par MM. Charles-V. Langlois, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, et Victor-Henri Friedel. Il aura un triple but : 1° fournir des réponses aux questions qui lui seront adressées, touchant les choses de la science ou de l'instruction, par les professeurs ou les chefs de service des administrations françaises ou étrangères; 2° adresser aux chefs de service des départements intéressés des communications et des rapports sur les questions scolaires et scientifiques; 3° se tenir constamment en relation avec les universitaires étrangers, tels que ceux de Dresde, Upsal ou des États-Unis qui demandent fréquemment de leur désigner des jeunes gens pour des échanges internationaux de maitres ou d'élèves.

—— Le 30e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette) contient les mots de *Libertus* à *Ludus*. A noter les articles *libertus, lictor, limourgoi, loca publica* et *relicta*, par Ch. Lécrivain; *libri, litatio*, par A. Bouché-Leclercq; *limes imperii*, par R. Cagnat; *lis, litis aestimatio* et *contestatio*, par G. Humbert et Ed. Cuq; *lorica, loricarius*, par G. Lafaye, De Ridder et Saglio; *lucus*, par H. Thédenat; *ludi*, par G. Lafaye; *ludi publici*, par J. Toutain.

—— Le 132e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études (Bouillon) contient des *Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne* qu'A. Giry avait rédigées pour son édition projetée des diplômes carolingiens. Ces notices abondent en renseignements sur quatre-vingt-neuf établissements religieux ayant pu posséder des diplômes carolingiens. Elles étaient prêtes pour l'impression : un très petit nombre d'additions seulement ont dû être faites par les amis du regretté maitre qui ont surveillé le travail.

—— La librairie Fischbacher vient de mettre en vente des *Études de théologie et d'histoire*, publiées par les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Paris, en hommage à la Faculté de théologie de Montauban, à l'occasion du tricentenaire de sa fondation (1 vol. in-8° raisin de 359 p. Prix : 10 fr.). Voici la table des matières : I. La Doctrine de l'expiation et son évolution historique, par Auguste Sabatier, doyen. — II. Jean Cameron, pasteur de l'église de Bordeaux et professeur de théologie à Saumur et à Montauban, 1579-1625, par Gaston Bonet-Maury. — III. Étude comparative de l'enseignement de saint Paul et de saint Jacques sur la justification par la foi, par Eugène Ménégoz. — IV. Michel Nicolas, critique biblique, par Edmond Stapfer. — V. André Gérard d'Ypres et la théologie pratique, par Edmond Vaucher. — VI. Une Bible copiée à Porrentruy. Notice historique, par Samuel Berger. — VII. Un incident philosophique de l'affaire Urbain Grandier, par Raoul Allier. — VIII. Les sources des récits du premier livre de Samuel sur l'institution de la royauté israélite, par Adolphe Lods. — IX. La notion du droit naturel chez Luther, par Eugène Ehrhard. — X. De la valeur du mithracisme comme facteur religieux du monde antique, par Jean Réville. — XI. Les origines de la Réforme à Besançon, 1520-1534, par John Viénot.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *A. Bénet.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Calvados, archives civiles, série F. Tome I : fonds de Petiville, de Beaumont, Le Duc et Le Hardy. Caen, Delesques, XV-442 p. in-4°. — *G. Labat.* Le bailli de Suffren. Documents inédits sur la campagne de l'Inde, 1781-1784. Bordeaux, Feret, 80 p. (Actes de l'Académie de Bordeaux.)

HISTOIRE LOCALE. — *E.-L. Borel.* Histoire de la Révolution de Tarentaise et de la réunion de la Savoie à la France en 1792. Moutiers, Ducloz, XI-483 p. in-16. — *Abbé Paul Muguet.* Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution; t. III : l'arrondissement de Charolles. Chalon-sur-Saône, Bertrand, XXV-714 p. — *Coüard.* Les bailliages royaux en 1789; villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé, en 1790, le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux états généraux de 1789. Carte et notice. Versailles. impr. Cerf, 44 p. in-4°, 2 col. — *G. Lavalley.* Études sur la presse de Normandie. A. Picard, 169 p. Prix : 3 fr. — *P. Gleyrose.* Petrucia Peyrusse. Histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française. Giard et Brière, XII-270 p. Prix : 5 fr. — *J. Bertin.* Le siège du château de Vellexon en 1409. Vesoul, Bon, 192 p. et 2 pl. — *M. Bruchet.* Étude archéologique sur le château d'Annecy. Annecy, Abry, 120 p. et 17 dessins. (Revue savoisienne, 1900-1901.) — *E. Courot.* Annales de Clamecy jusqu'en 1852. Auxerre, impr. de l'Indépendant auxerrois, 228 p. — *Abbé L. Jarrot* et *abbé R. Pontvianne.* La seigneurie et les seigneurs d'Agrain-en-Velay, 1096-1790. Le Puy, impr. Prades-Freydier, 112 p. — *Abbé Poirson.* Chaude-Fontaine et son prieuré ou le village avant et après la Révolution. Châlons-sur-Marne, Martin frères, 241 p. — *R. Corraze.* Monographie de la commanderie de Caignac, ordre de Malte. Toulouse, Douladoure-Privat, 192 p. — *Abbé Foissey.* Histoire de Soyers. Chaumont, impr. Andriot-Meissonnier, XII-300 p. — *Prouhet.* Le pays mothais, les origines. Niort, Clouzot, 60 p. — *Mme Brioude.* Recherches historiques sur une partie du Velay. Le Puy, Cazes, VII-534 p. Prix : 7 fr. — *F. Naef.* La réforme en Bourgogne. Notice sur les églises réformées de la Bourgogne avant la révocation de l'édit de Nantes. Fischbacher, 258 p. in-16. — *Abbé L. Paulet.* Eyguières; son histoire féodale, communale et religieuse. Marseille, Ruat, XV-340 p. — *Séramo de Vézy.* Histoire de la paroisse de Baulieu, Isère, depuis le XIIIe siècle. Nice, impr. des Alpes-Maritimes, 222 p. in-8°. — *Abbé J. Neyrac.* Les guerres de religion dans nos contrées : Guyenne et Périgord. Bergerac, impr. Castanet, 206 p. — *Abbé R. Pontvianne.* Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse du Puy. Le Puy, impr. Prades-Freydier, 261 p. in-16. — *Lamoureux.* Bezouche; sa monographie. Nîmes, impr. Ducros, 100 p. — *E.-A. Pigeon.* Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie (Genets-Tombelaine), avec les Plaintes d'Avranches et les rôles inédits de ses trois ordres en 1789. Avranches, impr. Perrin, in-8°, XVII-417 p., avec plans, cartes et dessins. — *Dr Doutrebente.* Documents pour servir à l'histoire du prieuré de Saint-Lazare, actuellement villa Lunier. Blois, impr. Migault, in-8°, 70 p. — *Abbé G. Flayeux.* Étude historique : l'ancien Ban de Fraize. Saint-Dié, impr. Cuny. (Bull. de la Soc. philom. vosgienne.) — *J.-J.-C. Tauzin.* Les bastilles landaises et leur organisation municipale du XIIIe siècle au XVIIIe siècle. Besançon, impr. Jacquin. (Revue des Questions historiques.) — *E. Dubois.* Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle. Bourg-en-Bresse, impr. Allombert, 355 p. (Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain.) — *Victor Champier* et *G.-Roger Sandoz.* Le Palais-Royal, 1629-1900. Tome I : du cardinal de Riche-

lieu à la Révolution. Paris, Société de propagation des livres d'art, in-4°, XXI-553 p. — *A. Lombard*. La coutume de Salies de Béarn : une forme subsistante de propriété collective. A. Rousseau, 182 p.

BIOGRAPHIES. — *Abbé F. Jalabert*. Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier, grand maître de l'artillerie. Savaète, 76 p. — Mémorial généalogique des Malherbes, seigneurs du Bouillon, Juvigny, 1486-1771. Caen, impr. Vallin, XVI-115 p. in-4°. — *Duc de Caraman*. La famille de la marquise de Pompadour : étude généalogique. Leclerc, VIII-125 p. — Mémorial de l'abbé *Antoine Glaize*, d'Auriac. Cantal, prêtre assermenté et censé constitutionnel de Glux, Nièvre, mort desservant de Vèzezoux, Haute-Loire, 1793-1827. Ouvrage précédé d'une étude historique sur le clergé constitutionnel de la Haute-Loire et du Cantal, par l'abbé *Édouard Peyron*. Le Puy, impr. Prades-Freydier, XXXI-115 p. in-18. — *G. Husson*. Un soldat briard : le capitaine Husson, 1772-1840. Le chevalier, 94 p. — *A. Sarrazin*. Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc. Champion, in-8°, 268 p. — *G. Bruley*. Un homme de cœur : Prudent-Jean Bruley, avocat du roi, président-trésorier de France, maire de Tours, député à l'Assemblée législative de 1791, président du conseil général d'Indre-et-Loire, 1759-1847. Angers, Germain et Grassin, 368 p. (Revue de l'Anjou.) — *Abbé A. Cognet*. Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, un des premiers membres de l'Académie française, 1605-1672. Picard et fils, XVII-535 p. — *A. Hellot*. Les comtes d'Eu et de Tancarville, et trois abbayes à Saint-Laurent de Brèvedent. Notions toutes nouvelles. Rouen, Lestringant, 31 p.

Allemagne. — La vie de Kaspar Schlick, chancelier sous les empereurs Sigismond, Albrecht II et Frédéric III, a été maintes fois retracée. Aussi, n'est-ce pas tant pour écrire une nouvelle biographie de ce personnage et y ajouter de nouveaux documents, que pour critiquer les documents qui ont été utilisés par ses devanciers, que M. Alfred PENNRICH a écrit un intéressant opuscule, dont le titre d'ailleurs indique assez l'objet : *Die Urkundenfälschungen des Reichkanzlers Kaspar Schlick nebst Beiträgen zu seinem Leben* (Gotha, Perthes, 1901, in-8°, x-87 p.). Sur vingt-un actes, la plupart des actes impériaux conférant des titres de noblesse ou concédant des terres à Kaspar Schlick, compris entre le 13 août 1416 et le 8 août 1442, que M. Pennrich a étudiés, douze sont certainement et quatre probablement faux. Il semble que le doute sur l'authenticité de ces actes soit venu à l'esprit de l'auteur de l'observation qu'il avait faite qu'aucun de ces actes ne figure dans les registres de la chancellerie. Or, c'était l'usage que les lettres d'anoblissement fussent toujours et les lettres conférant des titres nobiliaires presque toujours enregistrées. En second lieu, il est singulier que le chancelier n'ait jamais pris les titres qui lui auraient été attribués. Ainsi, par diplôme du 16 juillet 1422, Sigismond aurait élevé Kaspar Schlick à la dignité de baron, et cependant, de 1433 à 1435, jamais, quand il souscrit à un acte, il ne signe autrement que « Caspar Schlick, cancellarius imperialis et miles » ou simplement « Caspar Schlick, cancellarius. » Quand on parle de lui, on ne le qualifie que « cancellarius. » Troisième argument : l'on peut établir que sa mère était fille d'un bourgeois de Eger; donc, tous les actes qui font allusion à la prétendue noblesse de sa mère, qui aurait appartenu à la maison des comtes de Colalto, sont

pour le moins interpolés. Enfin, les actes suspects contiennent des erreurs dans le compte des années du règne. Après ces considérations générales, M. Pennrich passe à l'examen particulier de chaque acte. Pour le premier, par exemple, placé sous la date du 13 août 1416, acte par lequel Sigismond confirme à Henri Schlick et à son fils Kaspar, écrivain de sa chancellerie, ses armoiries, M. Pennrich remarque que cet acte n'a pas été enregistré, que le souscripteur Michael de Priest se nomme « Pragensis et Wratislaviensis ecclesiae canonicus, » alors que Michel ne s'intitule, dans ses souscriptions, « canonicus Pragensis et Wratislaviensis » qu'à partir de mars 1417; que les clauses pénales sont extraordinaires, etc. L'auteur relève ainsi dans chaque acte des fautes contre le protocole, des anachronismes, des erreurs historiques. Cependant, sa conclusion est que Kaspar Schlick est l'auteur de la plupart de ces actes faux, non pas de tous, car le privilège par lequel Sigismond concède à son chancelier le droit de frapper des monnaies d'or et d'argent n'a pu être forgé qu'en 1520 ou 1528. M. P.

Hongrie. — Parmi les ouvrages historiques récemment parus en Hongrie, il importe d'annoncer les ouvrages suivants : 1° *A magyar honfoglalás Kutföi* (les Sources de la conquête de la Hongrie), ouvrage rédigé sous les auspices de l'Académie par un groupe de savants, sous la direction de Jules Pauler et Alexandre Szilágyi. Budapest, Académie, 1900, VIII-877 p. in-4°. Prix : 35 couronnes. — 2° *A magyar nemzet története szent Istvánig* (Histoire du peuple hongrois jusqu'à saint Étienne), par Jules Pauler. Budapest, Académie, 1900, XI-276 p. — 3° *III. Béla magyar Király emlékezete* (A la mémoire de Béla III, roi de Hongrie), ouvrage rédigé sous les auspices du gouvernement hongrois par un groupe de savants, sous la direction de Jules Forster. Budapest, Hornyánszky, 1900, VIII-358 p. in-4°, avec 13 pl. hors texte et 211 ill. dans le texte. — 4° *A magyar nemzetségek a XIV. század Közepéig* (les Grandes familles hongroises jusqu'au milieu du XIVe siècle), par Jean Karácsonyi. T. I. Budapest, Académie, 1900, X-464 p. — 5° *A czenstochowai pálos-kolostor és magyar müemlékei* (le Couvent des ermites de Saint-Paul à Czenstochowa et ses monuments d'art hongrois), par Alexandre Nyári. Budapest, Athenaeum, 1901, 83 p. in-4°, avec de nombreuses illustrations (texte hongrois et français). — 6° *Biró Lajos német-uj-guineai néprajzi gyüjteseinek leiró jegyzéke* (Catalogue raisonné de la collection ethnographique réunie à la Nouvelle-Guinée par Louis Biró), édité sous les auspices de l'Académie et du Musée national par Jean Jankó. Budapest, 1899, X-100 p. in-4°, avec 23 tables (texte hongrois et allemand). Reprenons maintenant chacun d'eux pour en analyser brièvement le contenu :

1° Il y a juste six siècles que la dynastie d'Arpad s'est éteinte. En l'an 1301 meurt le dernier descendant du conquérant du pays, André III ; après lui des rois étrangers : Angevins, Luxembourgeois, Polonais et Allemands, arrivent au trône. Il semble que cet anniversaire ait donné un regain aux études sur les quatre premiers siècles de l'histoire

magyare. On s'efforce d'élucider les questions encore obscures de la conquête, à montrer le rôle de la dynastie nationale dans l'établissement définitif de la race magyare en Europe, à scruter la vie intellectuelle du moyen âge hongrois. L'Académie vient de charger M. Békefi, le savant cistercien, de retracer, dans un tableau d'ensemble, la civilisation sous les Arpad; les matériaux réunis depuis tant d'années permettent enfin de donner un ouvrage d'ensemble sur la manière dont la Hongrie reçut les influences du dehors, se les est assimilées et a pu remplir son rôle aux confins de l'Occident et de l'Orient.

Les ouvrages les plus importants parus dans ces derniers temps se rapportent presque tous à cet âge héroïque du peuple magyar. En première ligne vient le grand ouvrage par lequel l'Académie a voulu contribuer à l'éclat des fêtes du Millénaire (1896). Elle avait décidé, dès 1894, de publier, en mémoire de l'arrivée des Magyars en Europe, un *Corpus* contenant l'édition critique de tous les textes qui se rapportent, soit directement à la conquête du pays, soit au premier siècle de l'histoire magyare, c'est-à-dire au xe, pendant lequel les invasions de cette race asiatique ont jeté l'épouvante dans toute l'Europe. Un grand nombre de ces textes n'étaient pas ignorés; depuis Pray et Katona, ces grands historiens du xviiie siècle, on les consultait, mais ni les sources byzantines et slaves, ni les données des écrivains arabes contemporains des migrations des tribus magyares n'étaient facilement accessibles aux érudits. Le volume que nous annonçons donne de toutes ces sources une édition définitive due à la collaboration de plusieurs savants. Nous y trouvons les textes suivants : 1° *Sources byzantines* éditées par Vári et Marczali. Le premier s'est chargé de Léon le Philosophe (886-912), dont il a établi le texte d'après les manuscrits de Florence, Vienne, Milan, Madrid et Rome. Il ne donne des *Tactiques* que le chap. xviii, qui traite de la manière de guerroyer des anciens Magyars, et y ajoute, revu et corrigé, le texte d'Urbicius, qui a servi de source à l'empereur byzantin. — Marczali s'est chargé des chroniqueurs byzantins, au nombre de cinq, et de Constantin Porphyrogénète, dont l'ouvrage : *De administrando imperio*, contient des détails si intéressants sur le séjour des Magyars en Lébédie, sur les Khazares et les Bessenyös. — 2° *Sources orientales* éditées par G. Kuun. Le savant arabisant publie les textes d'Ibn Rosteh, de Gurdezi, d'El-Bekri sur les Magyars, la relation d'Ibn Fadhlan sur les Bulgares, les Khazares et les Bachkirs, les passages d'Isztakhri et d'Ibn Haukal et ceux de Maçoudi se rapportant aux différents peuples qui habitaient au xe siècle le Caucase. M. Kuun avait déjà appelé l'attention des savants sur les textes arabes dans ses deux volumes : *Relationum Hungarorum cum oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima*. Ils sont, en effet, très importants pour l'époque antérieure à la conquête, lorsque les Magyars vivaient encore en Lébédie, au milieu des Khazares. Si l'on compare les sources byzantines et arabes aux sources de l'Occident, on verra immédiatement combien la connaissance des premières est nécessaire pour juger

équitablement de la race magyare aux IXe et Xe siècles. Les chroniqueurs de l'Occident, pour la plupart des moines dont les couvents furent dévastés par les troupes hongroises, ne voyaient dans les conquérants que des suppôts du diable, descendants des Huns, mangeurs de chair crue et buveurs de sang. Leurs chroniques portent les traces de l'effroi que jetèrent les invasions continuelles de ces hardis guerriers. — 3° *Les Sources occidentales* (Annales Sithienses; Conversio Bagvariorum et Carantanorum; Description of Europe by King Alfred the great; les Annales de Fulda; la Chronique de Réginon; Lettre de Theotmar, évêque de Salzbourg, et de ses suffragants au pape Jean IX; Lettre sur les Hongrois adressée à Dado, évêque de Verdun; Versus Waldrammi ad Dadonem episcopum a Salamone missi; Ekkehardi (IV) Casus Sancti Galli) sont éditées par Marczali, qui a de nouveau consulté tous les manuscrits de ces écrivains. — Les *Sources slaves* sont publiées par le plus grand slavisant de l'Europe, M. Jagic, digne héritier de la chaire illustrée par Miklosic à l'Université de Vienne. Jagic est de naissance croate; il ne parle pas le hongrois, mais le latin. Son introduction substantielle est traduite en magyar, de même que les textes byzantins, arabes et slaves. Il nous donne les passages relatifs aux Magyars contenus dans la légende de Cyrille et de Méthode, un récit inconnu jusqu'ici sur la guerre bulgare en 893 et les endroits de la Chronique de Nestor qui se rapportent aux Hongrois. — Enfin, le volume contient 5° *les Sources nationales* éditées par Fejérpataky et Marczali. Ce sont les moins sûres, car la plus ancienne, l'Anonyme du roi Béla, ne date que de la fin du XIIe siècle. Mais nous trouvons ici une édition critique définitive avec des notes très érudites. Fejérpataky s'est chargé de l'Anonyme, dont l'unique manuscrit est conservé à Vienne, et de la relation sur le voyage du dominicain Julien, voyage fait en 1236 en Asie pour retrouver les tribus parentes des Magyars. Cette relation se trouve à la bibliothèque du Vatican. Marczali donne les extraits de la Chronique de Kézai et de celle dite « de Vienne. »

L'édition de toutes ces Sources occupe les 506 premières pages du volume; le reste (p. 507-830) est une étude archéologique fort importante due au conservateur des antiquités du Musée national de Budapest, M. Hampel, dont les beaux travaux sur l'archéologie magyare sont très appréciés par l'Europe savante. Sous le titre : *les Monuments nationaux de l'époque de la conquête*, il nous donne une description exacte des tombes et des objets qu'on y a trouvés au cours du XIXe siècle et qui permettent de se faire une idée des armes, des bijoux et des ustensiles des anciens Magyars et de leur manière d'enterrer les morts. Cent trente-cinq illustrations aident à la compréhension du texte. — L'Index (p. 831-877), dû à la patience de M. Marothi, est d'une grande exactitude.

Ce volume, quoique venu quelques années après les fêtes, conservera longtemps sa valeur; il sera la source indispensable à tous ceux qui voudront s'occuper du premier siècle de l'histoire des Magyars en Europe.

La Commission, chargée de préparer cet ouvrage, a pensé un instant à faire écrire les introductions et les notes en latin, mais, finalement, le sentiment patriotique l'a emporté et on les a publiées en magyar. « Nous avons pensé, » dit M. Jules Pauler dans la Préface, « que le peuple hongrois, après un séjour et des luttes de mille ans, a conquis le droit de parler dans sa langue aux autres peuples de l'Europe et que celui qui veut s'occuper de lui d'une façon *scientifique* doit aussi considérer comme une *tâche scientifique* d'apprendre la langue hongroise. »

2° En surveillant l'impression des *Sources*, M. Jules Pauler a pu se convaincre que, si l'on veut écrire l'histoire des Hongrois jusqu'à saint Étienne, on ne peut plus suivre le récit de l'Anonyme et faire un gros volume sur un siècle qu'en somme on connait très peu. Chargé par l'Académie de compléter, pour ainsi dire, son admirable *Histoire du peuple hongrois sous la dynastie arpadienne* (1893, 2 vol.) par un volume sur l'époque des ducs (895-1000), il s'est montré fort sobre d'hypothèses. Sur les 276 pages que contient son volume, il n'y a, en effet, que 114 pages de texte : la valeur d'une bonne dissertation; tout le reste, ce sont des notes et des *excursus*. Examinons d'abord le texte.

L'Histoire des ducs magyars avait été écrite jusqu'ici à l'aide des sources magyares. Charles Szabó fut le premier qui, vers le milieu du XIXe siècle, appela l'attention sur les sources byzantines. Après de longues et patientes recherches, il publia, en 1869, son Histoire des ducs magyars (*A magyar vezérek kora*, 2e édit., 1883) qui fit longtemps autorité. Aujourd'hui, une bonne partie de cet ouvrage a vieilli. L'étude de documents inconnus de Szabó, les travaux de Dümmler et de Waitz sur le IXe et le Xe siècle, en Allemagne, où les incursions des Magyars ont été les plus fréquentes, les nombreuses études de la revue magyare *Ethnographia*, ont permis à M. Pauler de retracer un tableau plus fidèle des Hongrois du Xe siècle. Voulant écarter toute hypothèse sur l'origine du peuple magyar, il commence son récit avec les premières données des écrivains arabes et byzantins contemporains des tribus magyares qui, au VIIe siècle, vivaient autour de la mer Caspienne avec les autres membres de la famille ougrienne. M. Pauler trouve qu'à cette époque les Magyars, — appelés par les Byzantins *Turcs*, — et les Bachkirs formaient une seule famille. Puis il accompagne ces hardis nomades en Lébédie et démontre, par l'histoire de l'empire des Khazares au milieu desquels ils vivaient alors, l'influence civilisatrice qu'ils subirent. Puis, à l'aide des historiens byzantins, nous sommes renseignés sur leurs mœurs et leur manière de guerroyer lorsqu'ils habitaient Etelköz, — actuellement la Moldavie, la Bessarabie et la Podolie, — cette dernière étape avant la conquête de l'ancienne Pannonie. Le récit de la prise de possession, les invasions en Allemagne et en Italie, tout cela est raconté d'après les sources dignes de foi, partant très brièvement. Il n'y a que le sac du couvent de Saint-Gall qui, grâce au chroniqueur Ekkehard, est raconté en détail. La bataille de Riade (anciennement on disait : *Merseburg*), celle d'Augsbourg, les premières tentatives de

Geyza (Gyejcsa) pour introduire le christianisme forment les chapitres principaux de ce volume. Il n'est pas divisé selon le règne des quatre ducs : Arpad, Zoltan, Taksony et Geyza, car les sources authentiques ne permettent pas de fixer la date du règne de Zoltan ni de celui de Taksony. Il n'y a qu'Arpad et Geyza dont la physionomie se détache distinctement de l'obscurité de ce siècle. Les sources mentionnent encore, vers 944, comme successeur de Zoltan, un nommé Faïsz. M. Pauler établit que l'organisation des tribus sous le commandement d'un seul duc n'existait guère au courant du xe siècle. Lorsque le prince était énergique, comme Arpad et Geyza, les autres chefs lui obéissaient; sinon, ils agissaient à leur guise. Ainsi il arriva qu'après la mort d'Arpad les empereurs byzantins ne s'adressaient plus à un seul duc, mais envoyaient leurs missives : « Aux princes des Turcs. » Les invasions en pays étrangers ne furent pas toujours décidées par le duc régnant, mais chaque *clan* opérait à part et souvent une troupe poussait des pointes dans des contrées très éloignées sans que le gros des combattants participât à ces hardies excursions.

Dans ses 158 notes, souvent fort longues, M. Pauler appuie son récit du témoignage des sources et discute leur valeur. Dans l'Appendice, nous trouvons : 1° « Les Données des sources nationales sur l'histoire du peuple hongrois jusqu'à Geyza, » discussion serrée sur l'Anonyme, que M. Pauler défend contre Dümmler qui le nomme « Fälscher » et « Verdreher. » Si le récit du notaire du roi Béla III, sur la conquête du pays, ne peut plus être considéré comme vrai, il demeure une source précieuse pour la géographie de la Hongrie au xiie siècle. D'ailleurs, dit M. Pauler, certains historiens allemands feraient bien de ne pas parler du « Nationalstolz » de l'Anonyme. — 2° L'Ethnographie de certaines peuplades ougriennes. — 3° La Parenté bachkire-hongroise, étude déjà publiée à part dans la *Budapesti Szemle*.

Les longues années d'études que l'éminent historien a consacrées aux premiers siècles de l'histoire des Magyars, son sens critique et ses grandes connaissances de tout ce qui touche de près ou de loin aux questions qu'il traite assignent à ce volume une place importante parmi les travaux historiques magyars.

3° Le Notaire anonyme du roi Béla III nous amènera au volume magnifique, vrai chef-d'œuvre de la typographie hongroise, qu'un groupe de savants, sous la direction de M. Forster, vient de consacrer à ce roi de la maison d'Arpad. Le livre fut écrit à l'occasion de la translation des cendres de Béla III (1173-96) et de sa femme Anne de Châtillon à l'église du couronnement de Bude, translation ordonnée par un rescrit royal. Le reliquat de la somme offerte par Sa Majesté François-Joseph, pour l'érection du monument funéraire, fut employé à l'impression de ce volume qui, d'ailleurs, n'est pas mis en vente. Il contient, en grande partie, des études archéologiques dues à la plume de M. Forster, président de la Commission des monuments historiques (*l'Église du couronnement d'Albe-Royale*, où les cendres du roi et de la

reine reposaient jusqu'en 1848; *les Vicissitudes des cendres royales; l'Église du couronnement de Bude; la Cathédrale de Nagy-Várad; les Monuments funéraires des Arpád*), et de M. Czobor (*les Fouilles d'Albe-Royale; la Sainte-Couronne et le manteau du couronnement; la Basilique d'Esztergom; les Insignes royaux trouvés dans les tombeaux*); une étude anthropologique sur les squelettes; puis quelques articles très importants sur l'histoire de la civilisation sous le règne de Béla III, articles qui démontrent la grande influence que la France a exercée dès le XIIe siècle sur le jeune royaume, et les rapports de la Hongrie avec l'empire français d'Orient. Béla III, en effet, fut élevé à Byzance; les deux seigneurs qui l'y avaient accompagné, Grégoire et Betse, étaient les descendants de familles françaises établies en Hongrie. Le jeune prince épousa Anne de Châtillon, la fille de ce Renaud de Châtillon, dont M. Schlumberger a récemment narré la vie aventureuse. Monté sur le trône de Hongrie, Béla s'efforça de greffer les institutions françaises sur l'arbre encore jeune de la civilisation magyare. Il fonde, à Veszprém, une haute école d'enseignement « prout Parisiis in Francia, » crée la chancellerie royale, s'adresse directement à l'abbé mitré de Cîteaux qui lui fait visite en 1183, pour établir des Cisterciens français dans le royaume. L'influence de cet ordre fut très grande; Béla fonda le monastère d'Egres, sur les bords de la Maros et y appela des moines de Pontigny en Champagne (1179), puis l'abbaye de Pilis (1184), qui existe encore et dont les premiers membres vinrent d'Açay dans le diocèse de Besançon. Après la mort d'Anne de Châtillon, dont les enfants régnaient sur une bonne partie de l'Europe, — on a même démontré que les Habsbourg descendaient d'elle, — Béla III épousa, en secondes noces, Marguerite, sœur de Philippe-Auguste. Le roi de France fit prendre des renseignements sur la fortune de son futur beau-frère et c'est probablement à cette enquête que nous devons le relevé des revenus du roi magyar, relevé conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. Quelques années après la mort de Béla III, nous trouvons à la cour de son fils Emeric le troubadour Peire Vidal, de Toulouse, qui nous a laissé quelques strophes sur l'hospitalité du roi. Tout cela montre que l'influence française en Hongrie remonte bien haut, et nous ne serons pas étonnés de voir, dans ce volume, la collaboration discrète de plusieurs savants français (Delisle, Paul Meyer, Schlumberger, Élie Berger, Lucien Paté, Servois) qui ont aidé à élever ce vrai monument des anciennes relations de la Hongrie avec la France. Rien de ce qui peut élucider le règne de Béla III n'a été négligé. Les chartes et les monnaies ont été utilisées et ont livré leurs secrets. Les planches en couleur et les nombreuses illustrations sont une véritable iconographie du XIIe siècle en Hongrie.

M. Forster mérite tous les éloges pour la façon dont il a conçu le plan de cette publication, une des plus belles que les presses hongroises aient produites.

4° L'ouvrage de Karácsonyi se rapporte également à l'époque des

Arpad. Le grand nombre de chartes publiées jusqu'aujourd'hui permet de dresser la liste des familles nobles depuis le commencement du XIIe siècle jusque vers le milieu du XIVe. Mais l'auteur de cet ouvrage n'a pas seulement consulté les documents imprimés; il a eu recours également aux archives, et sa publication s'annonce comme le meilleur guide généalogique et héraldique pour l'époque des Arpad. Le premier volume embrasse l'histoire des familles de A jusqu'à E. Partout où les documents le permettaient, M. Karácsonyi donne, outre les tableaux généalogiques, le rôle politique joué par la famille, puis l'histoire du domaine et les procès dans lesquels elle fut impliquée. L'ouvrage sera complété par une partie, traitant de l'art héraldique, élaboré par Geyza Csergheö.

5° et 6° Nous signalons finalement deux publications bilingues. La première est écrite en hongrois et en français et intéressera surtout les historiens des ordres ecclésiastiques. L'ordre de saint Paul l'Ermite est peu connu en France. Il fut fondé par Eusèbe, chanoine d'Esztergom (Strigonie) et confirmé, sur les instances de saint Thomas d'Aquin, par le pape Urbain IV, en 1263. C'est le seul ordre fondé par un Magyar, la vie contemplative et la macération du corps n'étant pas innées chez le Hongrois. Cet ordre devint rapidement populaire; plusieurs de ses membres devinrent évêques et archevêques. Le cardinal Martinuzzi, connu également sous le nom de « frère Georges, » qui joua un rôle politique si important comme conseiller de Jean Zápolya et de sa veuve Isabelle, appartenait à cet ordre. Au cours des siècles, les frères s'adonnaient aux soins des malades et à l'enseignement. Joseph II les supprima, mais, chose curieuse, tandis que les autres ordres supprimés reprirent leurs maisons après la mort de l'empereur, les frères de saint Paul restèrent bannis de la Hongrie et les tentatives ultérieures pour les y ramener échouèrent. L'ordre hongrois se réfugia alors en Pologne où le couvent de Czenstochova l'abrite encore aujourd'hui. Les frères y ont transporté leurs collections artistiques qui sont de provenance hongroise. M. Nyári a visité ce couvent, appelé la Notre-Dame de Lorette polonaise à cause d'une image miraculeuse de la Vierge qui remonte à la plus haute antiquité. Dans le beau volume qu'il consacre à ce couvent, M. Nyári retrace brièvement l'histoire de l'ordre, décrit minutieusement l'image de la Madone, raconte ses tribulations et donne l'histoire assez détaillée du couvent, qui remonte au XIVe siècle. Le siège qu'il soutint contre les troupes suédoises en 1655 est particulièrement bien étudié et le rôle du prieur Kordecki, qui s'y distingua, est bien mis en relief. La description des fêtes et des pèlerinages est moins scientifique. Les nombreuses illustrations qui reproduisent toutes les fresques et tous les tableaux du couvent, — il y en a surtout beaucoup qui représentent des scènes de la vie de Martinuzzi, — donnent un grand attrait à ce volume, qui fait honneur aux ateliers de l'Athenaeum.

La dernière publication est écrite en hongrois et en allemand. C'est le Catalogue raisonné des objets que le voyageur hongrois Louis Biró a

recueillis à la Nouvelle-Guinée, notamment à Berlinhafen. Le premier voyageur hongrois qui ait exploré cette île fut Samuel Fenichel, mort, en 1894, à l'âge de vingt-six ans. Après lui, Birò alla dans cette contrée peu explorée, et il y séjourne encore. Les objets qu'il a envoyés au Musée national de Budapest ont été catalogués par Jankó, qui les a décrits minutieusement en les classant en quatre groupes : Vêtements et bijoux; Ustensiles et outils, objets du culte, armes. Les savants étrangers pourront, grâce à la traduction allemande, se rendre compte de l'importance de cette collection qui est venue enrichir la section ethnologique nouvellement créée au Musée national de Budapest.

J. Kont.

— Nous avons reçu de M. Gyalui, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université à Kolozsvár (Klausenburg), un article sur les bibliothèques en Hongrie et à l'étranger, qui a paru dans l'*Œsterreichisch-Ungarische Revue*, t. XXVII.

Grande-Bretagne. — Mme Paget Toynbee a eu la bonne fortune de découvrir, dans les mains d'un particulier, les originaux des lettres (huit cents environ), adressées par Mme du Deffand à Horace Walpole entre 1766 et 1780. Quelques-unes sont de la main même de la marquise, mais la plupart ont été écrites par son secrétaire, Wiart. Mme Toynbee espère donner une édition complète de ces lettres, dont plus de la moitié n'ont pas encore été imprimées (*The Athenaeum*, juin 1901).

— La librairie Methuen vient de mettre en vente deux importants volumes : l'un sur les Jésuites en Angleterre (*The history of the Jesuits in England, 1580-1773*), par Ethelred L. Taunton, l'autre sur la Mandchourie (*Manchuria; its people, resources and recent history*), par Alexandre Hosie.

Roumanie. — Sous le titre : *Une carrière philologique en Roumanie, 1885-1900* (Bucarest et Paris, 1901, 56 p.), le distingué philologue israélite Lazare Sainéan raconte les péripéties de la pétition qu'il adressa aux Chambres roumaines en vue d'obtenir sa naturalisation. Après avoir publié des ouvrages sur la *Sémasiologie de la langue roumaine*, sur l'*Histoire de la philologie roumaine*, un vaste recueil de *Contes roumains* et cet ouvrage de premier ordre : *Influence orientale sur la langue et la civilisation roumaines*; après avoir obtenu les plus hautes récompenses de l'Académie roumaine et professé comme suppléant à l'Université de Bucarest, M. Sainéan s'est vu refuser la naturalisation grâce aux menées de MM. Urechia et Stourdza. Sa brochure est un réquisitoire des plus véhéments contre le premier surtout, qui, en qualité de président de la Ligue roumaine, remplit l'Europe de ses doléances sur les vexations imaginaires subies par les Roumains de Transylvanie. Ces pages tragi-comiques pourront servir aux futurs historiens du mouvement nationaliste et antisémitique dans l'Europe orientale. Elles justifient pleinement ces mots amers de M. Sainéan : « Ce n'est pas en vain que le

Phanar a régné pendant un siècle sur ce pays. » M. Sainéan s'est exilé; il vit actuellement en France, où les sympathies de quelques Roumains éclairés l'ont accompagné. Ainsi, le prince Alexandre Bibesco n'a pas hésité à élever sa voix contre le déni de justice dont il est la victime. « Tous ceux, écrit-il, qui s'occupent de philologie roumaine et romane apprécient à leur juste valeur les publications qui vous placent au premier rang de nos philologues nationaux, et même à un rang distingué parmi les philologues européens. » Il se rallie « à cette glorieuse minorité » qui a voté pour la naturalisation. J. K.

— Notre collaborateur M. A.-D. Xénopol, professeur d'histoire à l'Université de Jassy et recteur de ladite Université, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a, dans la séance du 13 juillet de cette Académie, lu une étude sur les rapports de la psychologie avec l'histoire de France. Il y apporte de nouveaux arguments à l'appui de la théorie qu'il a développée dans son livre sur les *Principes fondamentaux de l'histoire*, et dont la *Revue* a parlé dans un numéro précédent. Il montre qu'en histoire les lois psychologiques ne jouent presque aucun rôle et que ce sont, au contraire, les complexités mentales particulières aux individus, comme aussi celles des masses (peuples, foules, partis, sectes, etc.), qui présentent seules un intérêt historique. A ses yeux, l'histoire n'est qu'un enchaînement de faits singuliers, faits qui ne se produisent qu'une seule fois dans le courant des âges et qui ne se reproduisent plus jamais *d'une façon identique*. Loin que les lois psychologiques soient les lois de l'histoire, cette dernière ne s'en préoccupe presque pas. Et pourtant le développement ne se produirait pas sans l'action continuelle de ces lois qui pousse les faits au jour. Mais, pour le faire, les lois psychologiques passent à travers les circonstances singulières de la vie, et l'élément général, la loi, se perd lorsqu'elle s'incorpore dans le fait individuel historique, puisque ce dernier est toujours *unique et particulier*. Au contraire, dans les sciences des faits de répétition (telles que les sciences ainsi appelées naturelles), c'est l'élément général, la loi, qui prédomine, tandis que le fait individuel, qui reste toujours le même, sans différences caractéristiques, n'a presque pas d'importance.

Cette distinction a conduit M. Xénopol à diviser les sciences en deux groupes : les *sciences de répétition*, qui s'occupent du général, peuvent formuler des lois de production des phénomènes et prédire ces derniers, et les *sciences de succession*, qui s'occupent de l'individu, ne peuvent formuler que des séries de développement et ne sont pas en état de prévoir l'avenir.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PIER LUIGI FARNÈSE

En deux occasions solennelles, le pape Léon XIII a voulu prouver que l'Église ne craint pas la lumière : il a entrepris la restauration des appartements Borgia et il a ouvert aux érudits du monde entier, sans distinction de religion et de nationalité, les archives secrètes du Vatican.

Il y a quelques années encore, les chambres d'Alexandre VI ne formaient qu'une annexe de la bibliothèque. Encombrées de livres qui s'étageaient jusqu'à la frise, elles étaient à peu près inaccessibles. Stendhal en parle à peine; Taine ne les a probablement pas connues. Il semblait que l'honneur de la papauté défendît aux profanes l'entrée d'un appartement que Jules II avait refusé d'habiter. Complètement restaurées, les *aedes Borgiae* attirent aujourd'hui la foule des touristes; chacun d'eux peut étudier à son aise les peintures murales du Pinturicchio : les curieux d'histoire ont le loisir de méditer sur l'étrange glorification du bœuf héraldique et sur cette légendaire figure de Giulia Farnèse, qui aurait été, sur l'ordre ou tout au moins avec l'assentiment du pape, représentée au-dessus d'une porte sous les traits de la madone.

L'ouverture des archives secrètes marque, d'une façon plus significative encore, l'abandon définitif de traditions qui paraissaient respectables. On avait pensé jusqu'à nos jours qu'il eût été téméraire de livrer cet amas de documents inédits et de pièces confidentielles à la curiosité de gens dont l'impartialité pouvait être suspectée; que l'Église ne pouvait fournir sans imprudence des armes à ses adversaires; qu'il est enfin des nudités sur lesquelles on a le devoir de jeter respectueusement un voile. — La science n'inspire aucune défiance au Souverain Pontife. Selon lui, comme selon Joseph de Maistre, « on ne doit aux papes que la vérité et ils n'ont besoin que de la vérité. »

Trop longtemps les écrivains ecclésiastiques ont refusé d'admettre les défaillances des hommes d'église, trop longtemps ils ont fui systématiquement la discussion, opposant aux faits les moins discutables des dénégations aussi superbes que vaines. *Qui nimis probat, nihil probat.* A force de nier les vérités les plus évidentes, ils avaient fini par donner crédit aux fables les plus absurdes.

Qu'importent d'ailleurs les fautes de quelques individus! Saint Pierre n'a-t-il pas commis la plus insigne des lâchetés en reniant par trois fois, alors qu'on l'insultait, celui qui était à la fois son ami, son bienfaiteur et son Dieu? Cependant, comme pour montrer quels trésors d'indulgence il réservait à la faiblesse humaine, Jésus ne pardonne pas seulement à son disciple repentant, il le choisit pour être l'assise sur laquelle il bâtira son Eglise. Si le premier des papes et le plus grand des saints a si gravement failli, pourquoi ses successeurs seraient-ils à l'abri de la tentation et au-dessus de la chute?

Le pape a reconnu que l'Église n'a pas le droit de soustraire les hommes qui lui appartiennent à la juridiction de l'histoire, ce qui ne signifie pas qu'elle doive les abandonner sans défense à l'injustice de l'esprit de parti. « Puisqu'on se sert aujourd'hui de l'histoire comme d'une arme contre l'Église, a écrit Léon XIII, l'Église doit soutenir la lutte sur ce terrain et accumuler les moyens de défense sur les points où l'attaque se produit avec le plus d'acharnement. » C'est à un combat loyal que le pape convie les catholiques et leurs adversaires. Les archives du Vatican, comme les dépôts similaires, forment un arsenal où toutes les thèses peuvent trouver des arguments; mais d'une discussion sérieuse la lumière doit infailliblement jaillir; la bonne cause finira donc toujours par triompher.

De l'étude attentive des documents inédits peut certainement résulter et résultera sans doute plus d'une fois, à la charge des dignitaires de l'Église, la découverte de fautes, peut-être même de crimes oubliés ou inconnus. En revanche, de combien de légendes calomnieuses la science ne fera-t-elle pas justice? Au contact des documents originaux, sous le contrôle d'une critique sévère, l'histoire se dégage des mensonges propagés par la passion ou l'intérêt; elle se dépouille des accessoires fantaisistes dont l'imagination des hommes aime à parer les événements; elle s'éloigne du roman et retourne à la simplicité qui lui sied si bien.

Que de fables, que d'exagérations ont disparu depuis qu'on pratique la nouvelle méthode historique! Quel contraste, par exemple, entre la Lucrèce Borgia de Gregorovius et celle de Victor Hugo! Le simple récit de l'historien a tué la brillante improvisation du poète. César Borgia lui-même apparaît moins fantastique depuis qu'on l'a étudié de plus près; il se montre, je ne dirai pas plus humain, mais plus homme.

Il en est ainsi de Pier Luigi Farnèse, qu'une longue suite d'historiens se plaisaient à représenter comme un monstre. A l'examen, on retrouve en lui les traits plus accentués d'un grand nombre d'Italiens du XVIe siècle. Il présente, dans la première partie de sa vie, tout au moins, le type du *condottiere*, du capitaine d'aventures. Ce qui le distingue surtout, c'est que les événements l'avaient en quelque sorte placé sur les degrés du trône pontifical. Quant à son père, Alexandre Farnèse, sa mémoire n'a pas à se plaindre des dernières investigations de l'histoire. Certes, on ne peut plus douter aujourd'hui, comme autrefois, qu'il ait gravement compromis dans sa jeunesse la dignité cardinalice dont il était revêtu; mais les dernières années de sa vie sont empreintes d'une noblesse à laquelle on ne rendait pas suffisamment justice. L'homme grandit à mesure qu'on apprend à le connaître et le pape Paul III gagne amplement tout ce que perd le cardinal Farnèse.

I.

Pier Luigi est né de ce qu'on appellerait aujourd'hui une union libre. Son père était cardinal, sa mère est demeurée inconnue ou peu s'en faut; elle était de noble extraction, voilà tout ce qu'on en sait. Par bonheur, les Farnèse sont infiniment mieux connus. C'étaient des féodaux, mais des féodaux italiens, c'est-à-dire d'une espèce particulière. Ils vivaient alternativement dans leurs châteaux et à la ville, à Viterbe ou à Orvieto, ruraux et citadins tout ensemble. Dès le XIIe siècle, on les trouve établis dans une contrée sauvage, non loin du lac de Bolsena. Ce sont avant tout des hommes de guerre. Les annales d'Orvieto les signalent, à chaque page, les armes à la main, à la tête des milices municipales, défendant la cause guelfe et l'indépendance de la contrée, ou bien mêlés aux discordes civiles, se jetant avec ardeur dans la lutte des partis. Aucune faction ne les retient : un

jour ils soutiennent les *muffati*, le lendemain les *malcorini*. Aussi mobiles que les événements, tantôt ils battent la campagne pour leur propre compte, tantôt ils se mettent à la solde de quelque prince étranger ou de quelque république puissante et se transforment momentanément en *condottieri*.

Il ne leur manque qu'un grand théâtre pour fixer l'attention de l'histoire. Visiblement, ils jouent dans Orvieto le rôle des Orsini et des Colonna dans Rome, car ils ne se montrent pas seulement guerriers intrépides et capitaines expérimentés, ils prennent une part active aux affaires de la vieille cité étrusque. Les questions d'administration ne leur sont pas plus étrangères que le maniement des armes.

Les Farnèse accomplissent au XVe siècle une démarche décisive. Avec une précision d'opportunité remarquable, ils se fixent définitivement à Rome au moment où la puissance temporelle du Saint-Siège prend un essor encore inconnu. Ce fut Ranuccio, dit l'Ancien, qui prit cette grave détermination. Homme de guerre de grand talent, il défendit avec succès l'étendard de l'Eglise, mais les services financiers qu'il rendit à Eugène IV furent plus utiles aux Farnèse que des victoires remportées sur les ennemis du Saint-Siège. Ranuccio reçut en récompense de nombreux fiefs qui, s'ajoutant aux domaines qu'il possédait, composèrent un petit État au milieu du territoire ecclésiastique. Cet habile homme maria son fils, Pier Luigi l'Ancien, à une jeune fille de la maison Caetani. Les Farnèse faisaient désormais partie intégrante de l'aristocratie romaine.

Giovannella Caetani descendait d'une antique famille féodale. Les Farnèse mêlaient donc leur sang à un sang de même qualité. Pier Luigi l'Ancien mourut à la fleur de l'âge. A en croire certains manuscrits de la Vaticane, Giovannella aurait attiré l'attention sur elle par de multiples aventures galantes; mais on ne doit pas accueillir les yeux fermés des documents de ce genre. On peut la juger toutefois par ce qu'elle fit de ses enfants. Une de ses filles, d'une beauté merveilleuse, se rendit célèbre par ses amours avec Rodriguez Borgia, et l'un de ses fils, après une jeunesse fort dissipée, franchit tous les degrés de la hiérarchie et finit par ceindre la tiare sous le nom de Paul III. De semblables résultats semblent attester que la veuve de Pier Luigi l'Ancien avait plus de sens pratique que de sens moral. La vie des Italiens de la Renaissance abonde en traits qui bouleversent notre juge-

ment ; les contrastes de leur psychologie déconcertent la nôtre. Cette noble et puissante dame, mariant à quinze ans sa fille à un Orsini et tombant d'accord avec la mère de cet Orsini pour fermer les yeux sur la liaison de la jeune femme avec un cardinal sexagénaire, mais tout-puissant, commet une action qui ne soulève d'abord aucune protestation. Les Farnèse s'ingénient à tirer le meilleur parti du déshonneur de Giulia ; Orsino Orsini, le mari, feint de ne pas voir celui qui rejaillit sur son nom et il agrée les bienfaits de Borgia ! Comment s'étonner ensuite que Giovannella Caetani, après avoir décidé que son fils fera carrière dans l'Église, confie son éducation au plus paganisant des humanistes ? En Pomponius Lætus, elle n'envisageait que le savant dont les leçons enflammaient la jeunesse. Tout porte à croire qu'elle ne se demanda pas un instant si le maître était apte à inculquer au disciple les principes qui sont le fondement de la religion chrétienne.

C'était assurément un personnage original à tous égards que ce Pomponius Lætus, qui poussait l'amour de l'antiquité romaine jusqu'à refuser d'apprendre le grec, qui s'affublait d'un nom d'emprunt et n'employait, lorsqu'il parlait latin, que les mots les plus archaïques. Il avait modelé son existence sur celle d'un contemporain de Caton et son mépris pour tout ce qui n'appartenait pas à l'époque classique était sans bornes. Cette passion exclusive le conduisit à rendre un culte matériel aux divinités disparues et au génie de Rome ; c'est un de ses disciples, Sabellicus, qui nous l'apprend. Il avait réuni les humanistes de son école dans la fameuse *Académie romaine*, sorte d'association païenne dont il était le *pontifex maximus*. Ces hommes ont laissé trace de leur passage dans les catacombes où ils se réunissaient secrètement pour tenir de mystérieux conciliabules. De Rossi a retrouvé, non sans surprise, les noms de ces pèlerins d'un nouveau genre gravés sur les parois où sont symétriquement rangées les tombes des confesseurs et des martyrs.

En dépit, pour ne pas dire en raison même de ces travers, l'ascendant que Pomponius exerçait sur la jeunesse studieuse était sans rival. Sa maison du Quirinal, ombragée de lauriers, riche en inscriptions latines et en morceaux de sculptures encastrés dans les murailles, comme on le voit encore dans nombre de maisons romaines, constituait un lieu de pèlerinage. De grand matin, le maître en sortait, chaussé de cothurnes, pour se rendre

à l'Université, où l'attendait un auditoire impatient et passionné. Sous l'érudit il y avait un enthousiaste qui savait trouver le chemin des âmes en évoquant, dans ses leçons sur les lettres latines, la grande image de la Rome républicaine et impériale dont les ruines prodigieuses dominaient encore une partie de la cité. Quant à son enseignement philosophique, tout imprégné de paganisme, il excluait dédaigneusement le dogme chrétien et la morale de l'Évangile. Pomponius conserva pendant vingt-neuf ans et jusqu'à sa mort la chaire de S. Eustachio, où il avait succédé à Valla. C'est à cette source, on peut hardiment l'affirmer, que les contemporains de Jules II et de Léon X puisèrent le culte de l'antiquité et cette fierté du nom romain qui les portait à se considérer comme les seuls dépositaires de la culture antique.

Tel est le séminaire où le futur Paul III reçut ses premières directions. Il ne le quitta que pour se rendre en Toscane : c'était passer de la discipline de Cicéron et de Quintilien à celle de Platon. Le disciple préféré de Socrate régnait sans partage à Florence depuis l'Académie médicéenne, où Marsile Ficin développait ses doctrines avec un éclat incomparable jusqu'en la maison de Laurent le Magnifique. Laurent, qui réunissait les triples qualités d'homme d'État, de poète et d'artiste, pratiquait une philosophie toute spéciale, mélange savant où le spiritualisme le plus élevé n'était admis qu'à titre de raffinement intellectuel. Il avait su grouper autour de lui les écrivains les plus brillants et les plus grands artistes de la péninsule, et c'était avec une dextérité sans égale qu'il faisait concourir leurs talents divers à l'éclat de sa cour, comme aux fins de sa politique et à la satisfaction de ses goûts personnels. Romulo Amasco prétend que Farnèse avait été attiré à Florence par le désir de connaître les Pic de la Mirandole, les Politien, les Lascaris et les Chalcondylas; il les rencontra tout au moins dans la maison de Laurent et il eut l'occasion d'entretenir avec eux un commerce durable. En peu de temps, il conquit la faveur du Magnifique lui-même par la noblesse de ses manières, son ardeur studieuse et les progrès qu'il réalisait dans l'étude des belles-lettres.

« Je vous recommande beaucoup Alexandre Farnèse, » écrivait Laurent à Lanfredini, son représentant auprès d'Innocent VIII. « Je veux que vous sachiez qu'outre qu'il appartient à la maison Farnèse, il a des qualités nombreuses et singulières,

parmi lesquelles beaucoup de lettres et de bonnes manières, qu'il est fort instruit et donne l'exemple d'une existence louable. Pour ces raisons, je vous le recommande, comme je ferais pour mon fils Pierre, et je vous prie de le présenter à Sa Sainteté et de parler en sa faveur, car rien ne saurait me faire un plus grand plaisir. » Par le fait, le jeune Romain vivait dans l'intimité de la famille et liait amitié avec Pierre de Médicis et avec son frère Jean, le futur Léon X.

Cependant, Farnèse songeait à quitter Florence; il briguait une place dans la hiérarchie ecclésiastique. Laurent de Médicis appuyait son protégé; voici un fragment d'une lettre adressée par lui à Lanfredini, le 4 mai 1489 : « D'après ce qu'il m'a fait comprendre (Farnèse), il cherche à acheter un de ces offices du secrétariat que Sa Sainteté a créés l'an passé et il paraît qu'il est en bonne voie, mais il y a une chose qui l'ennuie, c'est qu'il ne voudrait pas porter l'habit prescrit par la constitution, c'est-à-dire, pour un protonotaire, le rochet. Il envoie en ce moment un de ses conseillers pour voir s'il ne pourrait pas obtenir la dispense de Sa Sainteté... Je vous prie de lui prêter votre concours afin que ledit messire obtienne, s'il est possible, ce qu'il désire. »

Messire Alexandre prétendait donc obtenir les faveurs de l'Église sans satisfaire aux obligations qu'elle impose. Dès les premiers pas, il s'ingéniait à garantir son indépendance. Cette attitude n'est rien moins que surprenante. Où aurait-il pris de solides principes de religion? Pas plus à l'Université romaine qu'au *studio fiorentino* et moins encore dans la maison de Laurent. Il entra dans l'Église, comme Jean de Médicis et tant d'autres jeunes seigneurs du temps, par un pur motif d'ambition. Rien n'autorise à croire qu'il ait été dispensé de porter le rochet, bien qu'il eût été créé protonotaire apostolique par Innocent VIII. Cette nomination le rappelait à Rome. Il ne s'y rendit pas avant le milieu de l'été 1489, car il n'assista pas au mariage de sa sœur Giulia avec Orsino Orsini, le 24 mai de cette même année.

Cette union rapprochait deux familles d'origine fort différente, Adrienne Mila, la mère d'Orsini, étant cousine de Rodriguez Borgia. Tous les écrivains rapportent que, sitôt arrivé à Rome, Alexandre Farnèse se lia d'amitié avec le cardinal. Il n'est que trop facile de découvrir la raison de cette intimité. Peu de temps après son mariage, la belle Giulia répondait aux criminelles avances du futur Alexandre VI, sans chercher même à dissimu-

ler sa faute. Le jeune protonotaire trouvait en Borgia un protecteur puissant. L'élève de Pomponius Lætus, à qui Laurent de Médicis prodiguait des éloges si flatteurs, ne paraît pas s'être soucié du prix auquel il achetait cette protection. S'il eût éprouvé quelque scrupule à cet égard, Giovannella Caetani et Adrienne Mila n'auraient pas eu de peine à les lever. Elles auraient fait comprendre à ce jeune étourdi qu'il aurait eu mauvaise grâce à condamner une situation que deux mères prudentes acceptaient du cœur le plus léger. Rien ne vint donc troubler la joie que causa dans les deux familles l'avènement du nouveau pape, Alexandre VI, au mois d'août 1492. Les Farnèse n'avaient pas moins sujet de se réjouir que les Borgia. Grâce au crédit de Giulia qui s'affermissait de jour en jour, Alexandre Farnèse reçut la pourpre romaine, le 21 septembre 1493. Cette promotion provoqua des commentaires très désobligeants. L'envie, plus encore qu'une juste indignation, infligea au nouveau prince de l'Église le surnom de cardinal *della gonnella*, — du cotillon. — On se permit même sur son nom un jeu de mots plus mordant encore. Il n'en eut cure et ces traits de la malignité publique ne l'empêchèrent pas d'être envoyé à Viterbe en qualité de légat. Il fut bientôt dépouillé de cette charge, il est vrai, et réduit à passer dans ses terres le temps de sa disgrâce. Mais le pape finit par se radoucir et le cardinal reçut en partage une autre légation, celle d'Ancône.

C'est ainsi qu'Alexandre Farnèse débuta dans la carrière ecclésiastique.

Il avait trente-quatre ans lorsque, dans le courant de l'automne de 1502, il s'achemina vers les marches d'Ancône. Beau, riche et puissant, les tentations devaient s'offrir à lui sous toutes les formes, et, comme ses écarts de conduite n'étaient pas susceptibles de faire scandale, il était vraisemblable qu'il y succomberait.

Le légat n'en était pas sans doute à sa première aventure galante, mais l'intrigue amoureuse qu'il noua vers cette époque devait être plus durable et produire des conséquences singulières. Tout est mystérieux dans cette liaison : on ne sait ni quand ni comment elle prit naissance; on ignore l'époque et les motifs de la rupture. L'héroïne même du roman est restée dans l'ombre. Le cardinal l'avait-il déjà rencontrée quand il partit pour Ancône ou lia-t-il connaissance avec elle dans cette ville? Il est impos-

sible de le dire. Ce qu'on peut admettre avec vraisemblance, c'est qu'elle lui donna en quelques années trois enfants, deux fils et une fille : Pier Luigi, Paolo et Costanza. L'aîné des fils passe pour être né le 19 novembre 1503; le second vit certainement le jour en 1504. Quant à Costanza, rien ne permet de certifier qu'elle soit l'aînée de la famille; mais, comme elle eut un fils, le 25 novembre 1518, de son union avec Bosio, comte de Santa Fiora, il est plus rationnel de placer sa naissance avant celle de Pier Luigi qu'après celle de Paolo.

Fort longtemps, la nature du lien qui unissait le cardinal à la mère de ces enfants est restée problématique. Les Farnèse avaient négligé à bon escient de mettre en lumière une page aussi peu édifiante de la vie du personnage auquel ils devaient leur illustration. Laissant planer sur ce point d'histoire un doute prémédité, ils permettaient aux courtisans de l'interpréter dans un sens favorable à leur orgueil. Les écrivains romains n'ont pas laissé échapper l'occasion de flatter l'amour-propre de patrons aussi généreux que puissants. La plupart d'entre eux ont feint de croire que Paul III avait été marié avant de recevoir les ordres ou du moins que la liaison galante, si liaison il y avait, remontait à une époque antérieure à l'entrée d'Alexandre Farnèse dans le sacré collège. Une semblable assertion était, à la vérité, en contradiction flagrante avec les dates, la promotion cardinalice de Farnèse précédant de huit années la naissance de Pier Luigi; mais elle facilitait si bien la tâche d'historiens décidés à présenter sous un jour favorable la vie des hommes d'église que le docte Ciaconius l'adopte imperturbablement. La génération qui vit l'exaltation de Paul III savait la créance qu'il convenait d'accorder à ces allégations. Rabelais, qui se trouvait à Rome en 1536, écrit de cette ville, le 15 février, à Mgr de Maillezais une lettre où l'on trouve le passage suivant : « Vous me demandez si le seigneur Pierre Louys est légitime filzs ou bastard du pape. Sachez que le pape jamais ne fut marié, c'est-à-dire que le susdit est véritablement bastard. » Les écrivains du XVIe siècle fardaient donc sciemment la vérité quand ils avançaient que Farnèse avait été marié ou qu'il avait eu ses enfants avant d'avoir reçu le chapeau rouge. Ce qui est vrai, c'est que, créé cardinal en 1494, il ne reçut la prêtrise qu'en 1519.

Les documents qui font justice de ces fables inventées à plaisir par les courtisans des Farnèse ne fournissent malheureusement

pas d'indications précises sur la personne que le cardinal avait distinguée. Appartenait-elle à la famille Ruffini, comme le bruit en courait à Rome en 1536? Le futur curé de Meudon s'en est fait l'écho : « Auquel temps entretint le pape une dame de la case Ruffine et de laquelle il eut une fille... Item, il eut un filz qui est ledit Pierre Louys que demandiez. » Certains papiers conservés à Parme sembleraient confirmer cette hypothèse. S'appelait-elle Lola, comme on pourrait le déduire des poésies d'un familier du palais Farnèse, dont le nom sera souvent prononcé dans cette étude? Il est également impossible de répondre à ces questions. Quoi qu'il en soit, don Luiz de Salazar, panégyriste plutôt qu'historien de la *casa Farnese*, ne se trompe pas en avançant que la mère de Pier Luigi n'était pas une femme du commun. Une bulle de Léon X, du 23 juin 1513, affirme en effet qu'elle était Romaine et de noble extraction, — *nobili soluta muliere,* — ce qui explique jusqu'à un certain point la désinvolture avec laquelle Alexandre Farnèse afficha sa liaison. Aux yeux de la plupart de ses contemporains, il n'avait pas à rougir de sa maîtresse, encore moins d'avoir une maîtresse. Celle-ci vivait sous le toit du cardinal, sans que l'autorité suprême y trouvât matière à remontrances; elle y demeura, tout porte à le croire, jusqu'au moment où Farnèse crut devoir rompre ces liens irréguliers. La femme délaissée ne fut pas mise au ban de la société. Elle trouva, presque aussitôt après la rupture, un gentilhomme heureux, peut-être même fier, de lui offrir sa main avec son nom; c'est la bulle de Léon X qui nous l'apprend.

L'aîné des petits bâtards fut baptisé, comme on l'a vu, sous le nom de son grand-père Pier Luigi. C'est là un acte suggestif au premier chef, car le cardinal n'aurait pas choisi pour son fils ce nom respecté s'il n'avait nourri le ferme propos de traiter ce bâtard en enfant légitime. La bulle de Léon X citée plus haut contient à ce sujet une phrase fort explicite : « Le cardinal Farnèse, se trouvant le dernier descendant de Ranuccio, a eu, pour prévenir l'extinction de sa race, des enfants d'une certaine dame romaine, Pier Luigi et Paolo. » A prendre ces paroles au pied de la lettre, ne semblerait-il pas que Farnèse eût noué cette intrigue galante dans le but unique d'assurer l'avenir de sa maison, et que, ne pouvant se marier sans renoncer à ses dignités, il se fût résigné à contracter une union temporaire? Ne serait-on pas également fondé à admettre que Jean de Médicis excusait la

conduite de son ancien ami d'enfance, puisque la bulle pontificale ne contient pas un mot de blâme à son adresse? Ce sont là, je me hâte de le reconnaître, de pures hypothèses que l'histoire ne doit accueillir qu'avec la plus grande réserve. Il se peut, n'en déplaise à la bulle du pape Léon, que ces calculs ne soient pas entrés dans l'esprit de Farnèse au moment où il rencontra la femme qui devait jouer un rôle si important dans son existence. Mais, cette liaison établie, il en accepta les conséquences sans hésitation et peut-être sans regret. L'empressement avec lequel il poursuivit la légitimation de ses fils en est la preuve irrécusable. Jules II, qui désirait s'attacher les grandes familles romaines, ne fit aucune difficulté pour faire sortir Pier Luigi et Paolo de la situation irrégulière dans laquelle ils se trouvaient.

La bulle qui légitime ces deux enfants porte la date du 8 juillet 1505; elle nous renseigne en premier lieu sur l'âge qu'ils avaient respectivement à cette époque. Pier Luigi était entré dans sa seconde année, Paolo n'avait pas encore accompli sa première. L'acte pontifical, après avoir constaté que tous deux sont nés hors du mariage, les admet de plein droit dans la maison Farnèse, dont ils pourront à leur gré revendiquer les titres et porter les armes. Ils posséderont, hériteront, pourront recevoir des dignités, être pourvus de bénéfices, agir en un mot comme s'ils étaient issus de justes noces, et, par le fait, le mariage est réputé avoir été régulièrement contracté entre leurs parents. La bulle ajoute enfin que la légitimation ainsi concédée produira ses pleins effets, « le père fût-il investi du cardinalat, la mère continuât-elle à vivre sous le toit commun, — *nonobstantibus defectu ac qualitatibus genitoris, etiamsi in cardinalatus et diaconatus ordine constitutus existeret, et genitricis solute, etiam si domi retente.* » Le premier membre de phrase vise une hypothèse déjà réalisée au moment de la publication de la bulle, puisque le père était depuis plus de dix ans cardinal-diacre au titre des saints Cosme et Damien; il ne nous apprend rien de nouveau. Le second est infiniment plus instructif, car il établit nettement que Farnèse n'avait pas rompu avec la mère de Pier Luigi et de Paolo au moment où ces enfants furent légitimés.

Aucun document, que je sache, ne constate la légitimation de Costanza. Les archives de la maison Farnèse conservées à Naples m'ont livré, en revanche, une bulle relative à un qua-

trième bâtard du cardinal. Cette pièce émane de Léon X et porte la date du 22 mars 1518. Elle spécifie que Ranuccio, — c'était le nom de l'enfant, — avait atteint sa dixième année, d'où il appert qu'il était né en 1509 ou en 1510. L'acte pontifical ne fait pas la moindre allusion à la mère, mais rien n'empêche d'admettre que Ranuccio soit le frère germain de Pier Luigi et de Paolo, puisque nous savons seulement qu'entre la mère de ces derniers et le cardinal la rupture était un fait accompli en 1513.

Paolo mourut en bas âge; il avait déjà disparu en 1513. Costanza entra, par son mariage avec un comte de Santa Fiora, dans la maison souveraine de Sforza. Quant à Ranuccio, il fut d'abord destiné à l'Église. Dans la bulle citée plus haut, Léon X le nomme protonotaire apostolique et règle d'avance les diverses étapes de sa carrière ecclésiastique. Ces projets furent abandonnés, j'ignore pour quels motifs. L'enfant fut fiancé à une fort riche héritière, Virginia Pallavicini. Il arriva plus tard que Clément VII enjoignit à Laura Pallavicini Sanvitale l'ordre de remettre Virginia, sa pupille, entre les mains du légat de Lombardie; Laura refusa d'obtempérer à cette injonction et se réfugia à Cortemaggiore. Les troupes pontificales ayant tenté de l'y suivre, elle s'échappa, souleva les paysans en sa faveur et parvint à chasser ses persécuteurs. Ranuccio avait embrassé la carrière des armes. Antonio Soriano constate qu'il servit la république de Venise jusqu'à sa mort; il ajoute que le jeune homme était l'*occhio destro* du cardinal. Dans une lettre adressée, le 22 mars 1529, à Charles-Quint, l'ambassadeur impérial Maï confirme ces assertions. Il parle de la préférence que Farnèse accordait à son fils cadet, qui se montra l'invariable partisan de la France, c'est-à-dire de la cause guelfe à laquelle les Vénitiens étaient attachés. Ranuccio était mort quand fut écrit le rapport de Maï. Il n'eut pas le loisir d'épouser Virginia Pallavicini, en admettant que les projets eussent été maintenus de part et d'autre, et il emporta dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

II.

Le personnage à qui fut confiée l'éducation de Pier Luigi était un humaniste comme Pomponius Lætus, mais un humaniste décadent. Bien qu'il s'appelât Baldassare Molosso da Casalmag-

giore, il s'était arrogé un surnom plus philosophique, celui de *Tranquillus*. Ce personnage n'avait pas la superbe du fondateur de l'*Académie romaine;* il n'en possédait pas non plus la vaste érudition. C'était un poète élégant qui tournait agréablement le vers latin. Ses contemporains lui reconnaissaient du mérite, mais il eut le malheur d'employer une langue morte au moment où l'italien commençait à devenir le langage ordinaire de la poésie. Voilà pourquoi une seule de ses pièces de vers fut publiée; les autres, restées à l'état de manuscrit, étaient fatalement vouées à l'oubli. Cinquante ans après sa mort, Molosso était presque inconnu de ses concitoyens. Il serait inutile d'exhumer les élégies et les épigrammes de ce pauvre homme, si elles ne contenaient des allusions aussi nombreuses qu'intéressantes sur la vie intime d'Alexandre Farnèse. Tranquillus était passé de la maison de Bosio Sforza dans celle du cardinal, un lettré ne pouvant pas plus se passer à cette époque d'un Mécène qu'un romancier moderne d'un éditeur. Aussi, presque tous les distiques et les alexandrins du poète sont-ils adressés à Farnèse, comparé tour à tour à tous les dieux de l'Olympe. Quelque hyperboliques que nous paraissent ces louanges, elles n'impliquent pas nécessairement chez celui qui les débitait absence de dignité ou bassesse de sentiments. Les fonctions de précepteur ne comportaient, sans doute, qu'une maigre rétribution et elles finirent par cesser, si bien que le poète, devenu vieux, en fut réduit, par la force des choses, au rôle de courtisan, sinon de parasite. Avec une persévérance infatigable, il profite de tous les événements grands ou petits pour exalter les gloires de la maison qui lui offre l'hospitalité, les mérites du cardinal, la beauté de sa *Lola*, l'intelligence précoce de ses fils, la splendeur de son palais et de ses châteaux. Dans des vers imités d'Horace, il chante le *vino spumente* de Gradoli, les visites de Léon X à Canino et à Capodimonte, les chasses dans la forêt d'Arlena et les promenades en bateau sur le lac de Bolsena, aux eaux limpides. Une autre fois, c'est le tendre Catulle qu'il prend pour modèle, afin de célébrer les grâces d'une belette qu'affectionnait le petit Ranuccio; il s'apitoie sur une maladie qui avait atteint la gentille bête; il salue joyeusement sa guérison et déclare qu'elle vivra éternellement dans la mémoire des hommes, comme le passereau de Lesbie et la colombe de Stella. A travers la banalité latine et l'abus des adjectifs ronflants, on recueille de temps en temps quelque trait piquant,

quelque allusion instructive. Maint passage du poète acquiert même à nos yeux, en raison de l'éloignement, l'intérêt d'une évocation.

Tranquillus semblait fait pour inculquer à ses élèves l'amour des belles-lettres. « Je cherche nuit et jour, » écrivait-il au cardinal, « à rendre tes fils semblables à toi dans leurs goûts et dans leurs mœurs. » Il se peut qu'il ait réussi dans son entreprise avec Ranuccio, mais Pier Luigi montrait déjà l'inquiétante indépendance de son caractère. Son humeur remuante se manifesta clairement pendant une battue que Farnèse offrit à Léon X dans les bois de Palieto. Échappant à la vigilance de son précepteur abasourdi, l'enfant s'était élancé sur un cheval sarde et avait suivi les chasseurs que dirigeait le souverain pontife. Ces escapades devaient se renouveler fréquemment et, si le disciple marqua toujours à son maître qu'il professait pour lui une sincère amitié, c'est que le maître passait à son disciple toutes ses fantaisies. Aussi bien les enfants montraient-ils une précocité singulière dans l'Italie du XVIe siècle. L'éducation s'accomplissait au contact direct des réalités de la vie. Avec un naturel plus heureux, Pier Luigi serait certainement devenu le cavalier accompli dont Baldassare Castiglione traçait alors le modèle dans son *Corteggiano*, car, dès ses plus tendres années, il se trouva en relations journalières avec l'élite de la société romaine.

J'imagine qu'au séjour de la grande ville, il préférait l'existence qu'on menait à Valentano et à Gradoli. C'était une contrée quelque peu sauvage, mais captivante, que le haut plateau où étaient situés les domaines du cardinal. Les volcans éteints y ont laissé en maints endroits la trace de leur ancienne activité. Ce sont des cratères majestueux, des escarpements pittoresques surmontés de villages, des coteaux tapissés de vignes dont les racines, plongeant dans une terre mêlée de cendres, produisent des vins généreux, célèbres dans toute cette partie de l'Italie. Molosso a chanté ce pays dans ses vers. Il a dédié une épigramme au lac de Bolsena « semblable à une mer », avec l'île Byzantina « qui s'étend heureuse au milieu de l'onde » et Capodimonte « qui s'avance dans les flots, noble ouvrage de Farnèse. » Le jeune homme avait un caractère qui le portait à goûter le plaisir des courses à franc étrier par monts et par vaux. Il pouvait pêcher à ses moments perdus, dans les eaux claires du lac, ces anguilles qui faisaient les délices de Martin IV, pape français

que Dante a relégué dans le purgatoire en raison de sa gourmandise. Mais il se plaisait bien davantage à poursuivre les cerfs, un javelot à la main, et à frapper de sa hachette les loups et les sangliers de la forêt d'Arlena. Dans ce précoce chasseur, le précepteur attentif voyait déjà poindre le soldat. Indubitablement, l'enfant retournait à ses ancêtres paternels. Les instincts guerriers de la race s'éveillaient en lui les uns après les autres. Cet amour des fortifications qui le suivit jusqu'au tombeau, il le conçut probablement en voyant Antonio da S. Gallo travailler pour son père à la *rocca* de Caprarola. L'appareil féodal n'avait pas encore disparu des vieux châteaux italiens. L'héritier des Farnèse pouvait, pendant ses récréations, manier les lourdes épées de ses pères, revêtir les armures damasquinées, trop larges pour sa poitrine, et se retirer dans quelque vieille tour pour dévorer à son aise les chroniques des derniers siècles, récits presque uniquement composés de rencontres, de sièges, de rivalités féroces, d'embuscades, de meurtres et de pillages. Et c'était encore l'image de la guerre qu'il retrouvait dans le voisinage, chez ses parents de Latera et chez ceux de sa femme, dans le nid d'aigle de Pitigliano.

Car, bien que soumis encore à la discipline de son précepteur, Pier Luigi était marié. Alexandre Farnèse entendait faire de son fils un véritable chef de famille. Il avait cherché et trouvé pour lui une alliance brillante. Les Orsini et les Farnèse étaient déjà apparentés, les deux sœurs du cardinal ayant épousé, l'une un comte d'Anguillara, l'autre un seigneur de Bassanello. Le mariage de Pier Luigi avec Girolama Orsini ne fit que rapprocher davantage les deux puissantes maisons. Ludovico, comte de Pitigliano, le père de la jeune fille, chef d'une des nombreuses branches de la famille Orsini, était fils de Nicolo, mort avec la réputation d'un capitaine expérimenté; lui-même s'était distingué sur les champs de bataille. Le mariage était un fait accompli au mois de mars 1513, comme l'atteste la bulle de Léon X déjà plusieurs fois citée. Le mari n'avait pas encore atteint sa dixième année; Girolama devait être à peu près du même âge, car Molosso, qui composa deux pièces de vers pour célébrer ce grave événement, s'écrie dans l'une d'elles : « La blanche nymphe, issue de la race royale de Pitigliano, épouse son égal... Tous deux sont semblables par leur âge, par leur amour ils sont semblables. »

On conçoit que Pier Luigi dut patienter avant de faire valoir ses droits d'époux. Ce fut seulement le 7 octobre 1520 que Girolama lui donna son premier enfant, un fils. « C'est un jour bon, un jour heureux que le septième jour du huitième mois, » écrit Molosso au cardinal, « jour qui porte le nom du soleil empourpré; pour la première fois, il t'a donné, sous de chers auspices, un fils chéri[1]. » L'enfant reçut le nom de son grand-père, il fut appelé Alessandro. Le cardinal voyait ainsi un de ses plus vifs désirs réalisé : l'avenir de la maison Farnèse semblait assuré désormais. Lui-même faillit atteindre, un an plus tard, l'objet suprême de ses ambitions. Dans le conclave qui suivit la mort de Léon X, Jules de Médicis, ne pouvant être élu, se prononça en faveur de Farnèse. La candidature de ce dernier réunit un moment vingt-deux suffrages, écrit Nicolas Raince à François Ier. Il ne lui manquait que quatre voix qu'il ne put réussir à gagner, en raison de l'opposition intransigeante du cardinal Colonna, ennemi de Médicis. Le pontificat d'Adrien VI fut éphémère comme l'espoir qu'avait engendré, dans certains milieux, son étrange avènement. Les mêmes cardinaux se retrouvèrent en présence, mais avec des sentiments nouveaux. Il paraissait d'abord que Farnèse eût pour lui toutes les chances; le duc de Sessa le mande expressément à Charles-Quint. Ce fut néanmoins Médicis qui l'emporta. Ce second mécompte parut à Farnèse plus cruel encore que le premier. Les vers de Molosso témoignent de la vivacité des vœux qu'on faisait autour de lui pour son succès : « Que nous te voyions, écrit-il, assis sur le siège de Romulus, faire paître le troupeau superbe de Pierre le porte-clefs ! » Une autre fois, il semble que l'on touche au but : « L'heure que je t'ai si souvent prédite dans mes poèmes, l'heure favorable à tes vœux est arrivée ! » — Mais l'événement ayant trompé ses prévisions, le pauvre poète se décourage et, dans une de ses dernières épigrammes, il laisse échapper un douloureux regret : « Les temps que je t'ai si souvent annoncés viennent tard, ô prince; ils s'accompliront cependant ! » — Comme on sent dans ces paroles l'amertume de cruelles déceptions ! Le précepteur de Pier Luigi ne vit certainement pas sa prédiction tenace réalisée, car ses

1. Pour les hommes du XVIe siècle qui pensaient et écrivaient en latin, l'année commençait en mars. Octobre se trouvait, par suite, le huitième mois de l'année.

manuscrits ne contiennent pas le chant triomphal qu'il n'aurait pas manqué d'entonner si, de son vivant, Farnèse avait obtenu la tiare si obstinément convoitée.

Si les blessures causées par l'ambition déçue étaient guérissables, Alexandre Farnèse aurait eu de puissants motifs pour se consoler de son double échec. A tous égards, il resta pendant tout le pontificat de Clément VII le second personnage de Rome. Sa situation tenait à ses richesses aussi bien qu'à la considération croissante qui s'attachait à sa personne. A consulter les tables d'un recensement de la population romaine que le comte Gnoli a récemment publiées, on constate qu'au commencement de 1527, la cour pontificale comprenait sept cents personnes et celle du cardinal Farnèse trois cent six. La comparaison est d'autant plus flatteuse pour sa Seigneurie Révérendissime que les grands et les cardinaux n'avaient pas encore contracté l'habitude de multiplier autour d'eux ces charges honorifiques et ces offices d'ostentation qu'on voit paraître au XVIIe siècle. La maison des grands seigneurs se composait d'artistes, de poètes, de savants plutôt que de chambellans et de pages. On y comptait moins de serviteurs et plus de clients. — Devenu doyen du sacré collège, Farnèse se voyait recherché par les ambassadeurs et les agents secrets des têtes couronnées. Les rois de France et d'Angleterre ne lui faisaient-ils pas savoir, en 1529, qu'il était leur candidat éventuel, de préférence à Campeggio et à Wolsey! Tout conspirait pour flatter son amour-propre.

Les fils d'un personnage de cette importance semblaient destinés à ne connaître de la vie que les douceurs; mais l'Italie n'était pas, tant s'en faut, la patrie des inutiles. Les jeunes gens de bonne maison ne bornaient pas leur ambition à se ménager une existence exempte de soucis. Ils aimaient l'action pour l'action aussi bien que pour les avantages qu'elle peut procurer; ils méprisaient l'oisiveté par tempérament, et aussi parce qu'elle exposait à toutes sortes de périls. Les deux fils du richissime cardinal Farnèse embrassèrent, au sortir de l'enfance, la carrière militaire, et, fidèles aux constantes traditions de la famille, ils s'attachèrent tous deux à la bannière guelfe. Antonio Soriano rappelle, dans un de ses rapports, que Pier Luigi prit du service à Venise et que si, dans la suite, il se mit à la solde de Charles-Quint, ce fut avec l'assentiment de la Seigneurie, alliée momentanément à

ce prince. De son côté, le P. Affò veut que ce jeune homme ait été amené à prendre les armes contre les Orsini pour défendre les intérêts de sa femme. La famille du comte de Pitigliano ne présentait rien moins que l'image de l'union; la conduite du mari de Girolama n'a donc pas lieu de surprendre. Pour combattre plus efficacement les Orsini, Pier Luigi se rapprocha de Colonna. L'hostilité était en quelque sorte permanente entre les deux maisons, quelquefois sourde et cachée, le plus souvent déclarée et féconde en luttes sanglantes qui se déroulaient dans les plis de ces montagnes classiques qui forment une ceinture autour de la ville éternelle.

Cette intimité avec les Colonna engagea-t-elle Pier Luigi à suivre leur chef dans cette révolte mémorable dont le principal épisode fut le sac du Borgo par les bandes d'Ascanio Colonna et qui se termina par la ruine de Marino et des autres places des monts Albins? C'est une hypothèse d'autant plus hasardée que le jeune Farnèse s'était déjà réconcilié à cette époque avec le comte de Pitigliano. Cette audacieuse levée de boucliers n'était que le prélude d'événements plus dramatiques auxquels Pier Luigi prit cette fois une part active.

Il est hors de propos de rappeler les causes de la guerre qui aboutit à la prise de Rome, au mois de mai 1527. On sait que ce fut le connétable de Bourbon qui donna le signal de l'assaut; il fut tué au début de l'action.

Comment Pier Luigi se trouva-t-il, le matin du 6 mai, au pied de la muraille qui ceignait la cité léonine? L'histoire ne le dit pas. Il avait sollicité plusieurs fois la faveur de servir sous le drapeau impérial; mais, le 8 mars 1527, il n'avait pu encore l'obtenir. On le sait, par un rapport du secrétaire Perez à Charles-Quint. L'envoyé espagnol avait été, paraît-il, accusé par Clément VII de conspirer contre le Saint-Siège avec le comte de Pitigliano et son gendre Pier Luigi Farnèse. Il s'était défendu avec l'énergie que l'innocence sait déployer à l'occasion, affirmant qu'il s'était contenté de recommander Pier Luigi au vice-roi de Naples par une lettre qui était restée sans réponse. Repoussé de ce côté, le gendre de Pitigliano fut peut-être plus heureux avec le connétable. Dans sa marche de Sienne à Rome, Bourbon traversa la contrée où les Farnèse avaient leurs terres patrimoniales et brûla la charmante petite ville de Montefiascone qui domine le lac de Bolsena. Ce fut peut-être l'occasion que

choisit Pierre Luigi pour s'aboucher avec les chefs de l'armée impériale et se mettre à leur suite.

L'apparition de ces hordes formées d'éléments si disparates, d'hommes qui ne parlaient pas la même langue et ne reconnaissaient pas les mêmes autels, Espagnols au teint olivâtre endurcis par la croisade séculaire, coudoyant les fanatiques et blonds sectateurs de la Réforme, était bien faite pour éveiller dans une âme de vingt ans les instincts qui sommeillaient encore. La légende des exploits d'Alaric et de Totila n'était pas morte dans la mémoire des Romains. La vue des lansquenets de Frondsberg évoquait de façon saisissante le drame superbe du passé lointain.

Ce sont les circonstances imprévues qui font connaître aux autres et nous révèlent souvent à nous-mêmes le fond de notre nature. Pier Luigi et Ranuccio avaient le même père et probablement la même mère; leur éducation avait été semblable : tous deux étaient soldats. Mais le cadet, d'un caractère égal, avait hérité des nobles inclinations du cardinal, tandis que l'aîné avait puisé aux sources maternelles le goût des aventures et des situations louches. Ce contraste des caractères apparaît déjà au milieu des périodes adulatrices de Molosso; il justifie la prédilection du cardinal pour Ranuccio; il explique la conduite opposée des deux frères dans la crise qui se déclarait. Suivre les nouveaux Barbares à la conquête de Rome! A cette perspective, Pier Luigi se sent ébranlé jusqu'au fond de l'être. La pensée qu'il allait porter une main sacrilège sur sa patrie ne l'arrêta pas plus que Sciarra et Camillo Colonna, qu'il retrouva sous les murs de la ville. Ceux-ci, du moins, étaient gibelins par tradition, et ils venaient venger des injures récentes : leurs châteaux en ruine, leurs terres ravagées par les milices du pape Clément. Farnèse n'avait reçu, au contraire, que des bienfaits de Médicis, et l'entreprise dans laquelle il se précipitait visait directement l'humiliation de la tiare, à laquelle son père aspirait depuis si longtemps.

Dès que les Impériaux furent maîtres du Borgo, ils le furent de la cité entière. La population de Rome n'était pas de celles qui meurent en défendant leurs foyers. Parmi les cinquante-cinq mille habitants que comptait la ville pontificale, l'élément local formait à peine la majorité. Les étrangers, les *forestieri*, s'étaient abattus de tous les points de l'Italie et de l'Europe dans ce centre religieux du monde devenu, sous les Roveri et les Médicis, la patrie des lettres et des artistes. Cette Babel n'opposa

même pas l'ombre d'une résistance aux envahisseurs. Tandis que le cardinal Farnèse suivait le pape au château Saint-Ange, où Ranuccio, resté fidèle à l'Église, ne tardait pas à le rejoindre, Pier Luigi franchissait le pont Sisto avec les premiers assaillants et pénétrait dans la ville au milieu des cris d'épouvante de tout un peuple.

Son premier soin fut sans doute de courir au palais de sa famille afin de le mettre à l'abri d'une surprise. Il y installa ses hommes tandis que les soldats d'Orange ou de Colonna livraient aux flammes celui de Monte-Giordano, principale résidence des Orsini. Quoique fort loin d'être achevé, le palais Farnèse constituait, avec ses vastes dépendances, une position excellente où Pier Luigi établit son quartier général. Il ne pouvait rêver une retraite plus sûre pour y cacher le fruit de ses rapines. De ce repaire, il put diriger systématiquement les mouvements de sa bande, frapper le premier aux bons endroits et faire main basse sur les richesses ignorées du vulgaire. Or, quel admirable champ de pillage que cette ville alors unique au monde, ville que la dévotion de la chrétienté enrichissait sans se lasser depuis des siècles et pour laquelle les plus grands artistes de la Renaissance avaient prodigué les trésors de leur génie! Les témoins du sac parlent avec une complaisance émue des reliques insignes, des vases d'or ciselés, des bijoux éclatants de pierreries, des riches étoffes, des objets d'art sans nombre qui devinrent la proie du vainqueur. Basiliques, couvents d'hommes et de femmes, maisons des cardinaux et des ambassadeurs étrangers, ateliers d'artistes, collections d'amateurs, rien ne fut épargné. Les conquérants firent en quelques jours des fortunes prodigieuses; puis ils passèrent des mois à rechercher les trésors cachés et à extorquer des rançons aux malheureux captifs soumis aux tortures les plus raffinées et les plus atroces. Mais ces Barbares, ignorant la valeur artistique des objets tombés entre leurs mains, les brisaient pour en extraire les matières précieuses ou les vendaient à vil prix. Quelle occasion pour un Farnèse élevé au milieu des élégances de la cour de Léon X! — Son tempérament d'aventurier dut lui procurer également des jouissances délicieuses et de rares émotions. Car on peut admettre sans témérité qu'il ne se borna pas à prendre sa part du butin, mais qu'il commit les actes de brutalité que comportait alors la prise d'assaut d'une place forte. Il trouva pourtant le moyen de témoigner, dans ces cir-

constances tragiques, la gratitude qu'il devait à son vieux précepteur : il mit la maison de Molosso à l'abri des insultes de la soldatesque. Le poète célébra dans deux pièces de vers l'action généreuse de son disciple. « Un cruel désir de rapines, dit-il, avait excité l'esprit de l'ennemi scélérat à étendre ses mains avides sur ma pauvre maison et à me dépouiller ainsi que mes petits-fils que j'aime plus que mes yeux. Mais tu accours, et, par ta valeur rapide, tu écartes tout dommage, et ainsi, grâce à toi, ma maison est sauve. Que demander aux dieux comme récompense à de semblables bienfaits...? »

Mais, bien que l'enceinte du palais Farnèse fût une sûre barrière, Pier Luigi pensa qu'il y aurait imprudence à tenter la convoitise brutale de ses compagnons d'armes. L'agent de Mantoue, écrivant à son maître, le 21 mai, lui mande que Farnèse, après avoir fait un butin montant à vingt-cinq mille écus, se retirait avec sa bande lorsque, passant près de Gallese, les gens du lieu, quelque peu brigands eux-mêmes, tombèrent sur lui à l'improviste et le dépouillèrent. Ce sont des accidents qui arrivent aux capitaines d'aventures, mais qui n'ont pas coutume de les décourager. L'histoire ne dit pas si le volé reprit le chemin de Rome pour y réparer son désastre; elle atteste toutefois qu'après la fuite de Clément VII, Pier Luigi ne se sépara pas des Impériaux; que, lorsque ceux-ci se furent éloignés de la ville, il demeura dans la province avec sa bande; qu'il occupa par la force Viterbe et d'autres places de l'État ecclésiastique et qu'il signala partout sa présence par des déprédations, des homicides et des sacrilèges.

Ces méfaits ne pouvaient pas rester impunis. Clément VII, qui en avait été pour ainsi dire le témoin, lança contre Pier Luigi l'excommunication majeure et l'anathème. La bulle qui contenait ces foudres déclarait le jeune homme coupable de rébellion, de perduellion et de lèse-majesté. Les deux premiers crimes entraînaient la peine capitale; le troisième allait plus loin, il atteignait le coupable dans sa postérité. En conséquence, Alessandro et les deux autres fils que Pier Luigi avait eus de son mariage avec Girolama Orsini étaient condamnés à la perte de leurs biens et de leurs droits les plus essentiels. La sentence était juste, mais en partie inexécutable.

Cependant, cette vie de brigandage devait avoir un terme. Elle était incompatible avec le rétablissement de l'autorité légi-

time dans le domaine de l'Église. Il arriva un moment où Pier Luigi se trouva placé dans l'alternative de s'exiler ou de faire amende honorable. Il crut devoir tout d'abord implorer son pardon ou plutôt son père l'implora pour lui. La fermeté dans les résolutions ne constituait pas la qualité maîtresse de Clément VII. Il lui était d'autant plus difficile de rejeter la requête du doyen du sacré collège qu'il était à la veille d'absoudre tous ceux qui avaient pris part au sac de Rome et tous ceux qui l'avaient approuvé. Ce n'est pas de nos jours que datent les amnisties pour les grands crimes politiques. Le pape leva les censures et les peines qui frappaient Pier Luigi et ses fils. Plus tard, quand le cardinal Farnèse eut pris en main le gouvernement de l'Église, il ne trouva pas que ce pardon verbal fût suffisant et il publia une bulle destinée à effacer les dernières traces de celle de son prédécesseur. J'ai vu l'original de ce curieux document entre les mains de feu le chevalier Giancarlo Rossi. La bulle énumère avec une complaisance déconcertante les actes qui avaient motivé la condamnation du rebelle : c'est elle qui m'a fourni les principales données du rôle joué par Pier Luigi dans les événements qui accompagnèrent et suivirent la prise de Rome. Rédigée par les secrétaires et sous les yeux de Paul III, elle échappe au reproche d'exagération. On pourrait admettre à la rigueur qu'elle atténue la gravité des faits; il est inadmissible qu'elle tende à les amplifier.

Quoique l'accès de Rome fût ouvert à Pier Luigi, celui-ci aurait couru quelque péril à s'y présenter. Il préféra offrir son épée à Charles-Quint. Le concours d'un tel homme n'était pas à dédaigner, alors qu'il s'agissait de chasser des provinces méridionales dont elle s'était d'abord emparée presque sans coup férir l'armée confédérée commandée par Lautrec. Pier Luigi avait acquis de l'expérience au service de Venise. Il était brave, résolu, opiniâtre, et il amenait ses vassaux avec lui. L'offre fut acceptée. Les agents espagnols s'accordent avec les chroniqueurs et les historiens du temps pour louer l'intelligence et l'activité que le jeune *condottiere* déploya dans les campagnes de 1528 et de 1529. La défense de Manfredonia lui acquit une réputation méritée d'habile capitaine. Il contribua pour une bonne part à la défaite des forces françaises dans les Calabres et combattit encore sous les murs de Naples. Mais il laissait derrière lui de lugubres traces de son passage. Un des agents de l'empereur

déclare qu'il avait détruit la ville de Lucera, ruiné son territoire et fait un tel massacre des habitants que la levée des taxes dans ce malheureux pays était devenue chose impossible. Si ces excès ne provoquèrent pas de récriminations en dehors du cercle où ils avaient été commis, c'est que la férocité des lansquenets avait émoussé la sensibilité des Italiens. Les généraux de Charles-Quint fermèrent les yeux sur les rapines du Romain pour ne relever que ses services. Lorsque Miguel Maï vint à Rome pour y représenter l'empereur, il eut avec le doyen du Sacré Collège un entretien dont il rendit compte. Il raconte qu'il a saisi l'occasion pour féliciter le cardinal d'avoir un fils aussi sincèrement impérialiste.

Cependant, l'empereur et le pape s'étaient réconciliés à Barcelone (juin 1529). Clément VII sacrifia l'indépendance de l'Italie à la condition que l'autorité des Médicis serait restaurée à Florence. Le siège de cette ville fut résolu. Le prince d'Orange, commandant en chef les troupes impériales, avait sous ses ordres le marquis del Vasto et Ferdinand de Gonzague. Ces derniers firent appel au concours de Pier Luigi, avec l'assentiment de César. Farnèse reçut l'ordre de se transporter en Toscane avec ses compagnons d'armes. Voici en quels termes Miguel Maï s'exprime sur la marche du jeune *condottiere* dans une lettre du mois d'août : « Les troupes impériales commencent à arriver; mais, hélas! elles sont si accoutumées au pillage qu'une seule compagnie d'Italiens, sous les ordres de Pier Luigi Farnèse, a complètement saccagé deux ou trois villages. C'est grande pitié qu'un millier d'hommes puissent marcher comme ils font avec un train d'au moins trois mille bouches à nourrir, des femmes et des bêtes de somme. » Et l'ambassadeur ajoute qu'il s'est adressé à qui de droit pour signaler ce qu'il y a de messéant dans cette infraction à la discipline au moment où l'Italie espère goûter enfin les bienfaits de la paix. On voudrait trouver, à côté du rapport diplomatique qui garantit l'authenticité des faits, le récit coloré de quelque chroniqueur racontant par le menu l'existence de cette compagnie qui traînait des femmes avec elle et traversait les campagnes à la lueur des incendies. Pier Luigi devait être stimulé par l'exemple de cet abbé de Farfa qui tenait alors tout un pays sous la terreur, occupait les chancelleries de ses sinistres exploits et faisait trembler Clément VII dans Rome.

L'indiscipline des chefs de l'armée impériale eut l'occasion de

se manifester au grand jour sous les murs de Florence. Alarcon et Colonna étaient divisés; del Vasto et Gonzague ne pouvaient parvenir à s'entendre; les Italiens étaient en état de mutinerie déclarée. L'historien Varchi prétend que le marquis del Vasto fut contraint de casser Pier Luigi pour faire un exemple. Je sais bien que, lorsque Varchi s'entretient des Farnèse, son témoignage est tout au moins suspect; il n'en est pas moins certain qu'à partir de cette époque la correspondance des agents impériaux est muette sur le compte du jeune Romain.

Clément VII mourut abreuvé d'amertumes. En dépit du proverbe qui veut que celui qui entre pape au conclave en sorte cardinal, Farnèse n'eut qu'à se présenter pour emporter tous les suffrages. Si tous les *porporati* n'étaient pas ses partisans, aucun n'était son adversaire, si ce n'est peut-être Campeggio, son compétiteur éventuel. « En ce qui me concerne, dit le cardinal de Capoue au comte de Cifuentes, bien que je ne sois pas ami de Farnèse et que je sois sincèrement attaché à Campeggio, du fond du cœur je dois reconnaître que Farnèse est honnête et droit et qu'il est très avancé en âge, et, bien que le fait d'avoir des fils constitue une objection, il y en a beaucoup d'autres contre lesquels on peut en élever de bien plus fortes. » Les princes catholiques, chose rare, s'étaient presque tous prononcés en sa faveur. Le roi très chrétien et Venise voyaient en lui le chef d'une famille attachée depuis des siècles à la cause guelfe. L'empereur se louait du concours que le cardinal lui avait prêté dans l'affaire du mariage anglais. Le doyen du sacré collège fut donc élu sans opposition, ce qui fit dire à sir Gregory de Casale, dans une lettre au duc de Norfolk : « Jamais élection ne fut plus honnête. »

A Rome, l'enthousiasme déborda. Farnèse était Romain, et, depuis Martin V, un Colonna, c'est-à-dire depuis cent trois ans, aucun Romain n'avait occupé le siège de saint Pierre. On espérait que Paul III (c'est le nom que prit Farnèse) ferait revivre les anciennes traditions. Les jeunes gens de la noblesse mirent sur leurs épaules la *sedia gestatoria* et transportèrent ainsi l'élu du conclave dans la basilique de Constantin. Scandalisés, les maîtres des cérémonies levaient les bras au ciel; mais on ne dit pas que le nouveau pape ait pris en mauvaise part cette infraction aux usages. Les fêtes qui eurent lieu les jours suivants attestent que toutes les classes de la société partagèrent

l'allégresse de l'aristocratie. Seul Molosso manquait pour les décrire en alexandrins ou en distiques.

Farnèse avait paru le seul homme capable de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. Les circonstances étaient on ne peut plus critiques. On avait compris au xve siècle, écrit Léopold Ranke, que, sans la puissance temporelle, l'Eglise ne pouvait remplir son rôle providentiel. De là cette suite de papes politiques qui rétablirent leur autorité dans Rome et celle du Saint-Siège dans le territoire du patrimoine. Mais, au milieu de ces préoccupations matérielles, les pontifes oublièrent qu'avant d'être des hommes d'État, ils devaient vivre en hommes d'Église. De plus en plus, ils régnèrent comme des princes séculiers, au grand scandale d'une partie des catholiques. A la mort de Léon X, une réforme s'imposait. Adrien VI n'eut pas le temps, Clément VII pas l'énergie de l'accomplir. A la mort de ce dernier, l'unité était compromise dans le nord, en Allemagne, en Angleterre. Tout espoir de la restaurer n'était pourtant pas perdu. Mais il fallait se hâter de faire disparaître les abus et d'organiser la résistance contre des adversaires qui n'étaient pas tous guidés par des mobiles désintéressés.

Personne ne semblait à première vue moins fait que Farnèse pour corriger les abus et réformer les mœurs de la cour romaine. Ce fut lui pourtant qui nomma la première commission de réforme et qui réunit le concile de Trente. Entre le cardinal *della Gonnella* et Paul III, le contraste est si frappant que la plupart des historiens, se refusant à admettre l'hypothèse d'une conversion sincère, n'ont voulu voir dans cette métamorphose que le résultat de calculs intéressés. Certes, l'ami d'enfance des Médicis était doué d'une souplesse toute florentine, mais la lucidité de son intelligence n'était pas moins merveilleuse. L'étude attentive de la vie de Paul III ne permet pas de douter qu'il se soit moins laissé conduire qu'éclairer par les événements. Les devoirs qui incombent aux dignitaires de l'Église lui apparurent chaque jour plus clairement et il ne négligea pas de conformer sa conduite aux enseignements de son expérience. On peut dire sans exagération qu'il eut une fin digne d'un pontife. Mais l'évolution était loin d'être terminée quand Clément VII vint à mourir. Paul III était, en ceignant la tiare, plus pénétré de l'importance des droits que de la gravité des devoirs de la charge qu'il assumait.

Le premier acte de son gouvernement était de nature à provoquer de sérieuses appréhensions dans l'esprit de ceux qui estimaient que l'Église n'avait pas un instant à perdre pour s'engager dans une voie nouvelle. Il éleva aux honneurs de la pourpre ses deux petits-fils, Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza. L'un, fils aîné de Pier Luigi, avait quatorze ans; l'autre, fils de Costanza Farnèse, en avait seize. L'âge des élus était, il faut en convenir, peu en rapport avec le rang et les fonctions du cardinalat. Les grâces qui s'accumulèrent peu après sur la tête de Pier Luigi et de son fils Ottavio devaient moins encore échapper à la critique. Ce n'est donc pas sans raison que Paul III encourt le reproche d'avoir sacrifié au népotisme; mais ce pape s'est trouvé en butte à de si sanglants outrages de la part de graves historiens qu'il convient d'examiner de près les actes de son pontificat. — Voici le curieux passage d'une lettre écrite au commandeur de Léon par le cardinal Palmieri, le 11 décembre 1534 : « Le collège des cardinaux, étant unanimement d'avis que Sa Sainteté doit naturellement accorder, à l'occasion de son accession, des faveurs à ses parents, a proposé deux de ses neveux pour le cardinalat... Sa Sainteté soulève quelques difficultés à ce sujet et ne voudrait pas déférer aux vœux du collège; mais à la fin elle cédera et créera ces deux neveux, remettant à une autre occasion la promotion de ceux dont elle compte faire l'ornement et la gloire du collège. » Cette lettre ne prouve-t-elle pas que Farnèse ne songeait pas à inaugurer son pontificat par un acte de favoritisme? Il céda néanmoins devant l'unanimité du sacré collège et l'intervention possible de ses proches; mais, en agissant de la sorte, il ne croyait pas dépasser les limites de sa prérogative. Lorsqu'on le blâma d'avoir admis dans le conseil de la papauté des enfants qui étaient ses petits-enfants, il répondit qu'ayant décidé dans la plénitude de son droit et conformément à l'exemple de ses prédécesseurs, il n'avait rien à se reprocher.

Les bienfaits que recueillirent les autres Farnèse s'expliquent de la même façon. Le pape pensait qu'il lui était permis d'agrandir sa famille pourvu que cet agrandissement ne lésât pas les intérêts de l'Église. S'il enfreignit quelquefois les obligations que lui imposait cette manière de voir, ce fut presque toujours à son corps défendant. En plusieurs circonstances, les Farnèse durent recourir à l'intrigue pour obtenir des grâces qu'il ne

leur accorda que de guerre lasse. Il entreprit même, à la fin de sa vie et dans des circonstances mémorables, de réparer, au préjudice de ses petits-enfants, le mal que sa condescendance avait pu causer au Saint-Siège.

Je reviens à Pier Luigi. Aussi bien l'avènement de Paul III ouvrait-il à ses regards des perspectives assez vastes pour l'éblouir. Brusquement, sans autre transition que d'incertaines espérances, l'ancien *condottiere,* peut-être cassé aux gages, devenait le personnage le plus en vue de la cour romaine. Mais, pour y jouer un rôle, il fallait préalablement obtenir l'autorisation de venir à Rome, et le pape n'y consentit pas tout d'abord. Paul n'ignorait pas la haine que les Romains avaient vouée à son fils. « Les Romains détestent Pier Luigi, » écrivait Miguel Maï en 1529, « parce qu'il se trouvait avec les Italiens qui ont saccagé leur ville et qu'il s'est livré à de plus grands excès que tous les autres. » Ces rancunes n'avaient pas désarmé en 1534. Le saint-père le savait et il ne voulait pas s'exposer, au début de son pontificat, à des réflexions désobligeantes. Un certain temps s'écoula donc avant que Pier Luigi pût rentrer dans la ville éternelle. Il y trouva son père installé au Vatican. Devenu lui-même chef de la maison Farnèse, il alla s'établir avec sa famille dans les appartements d'honneur du palais de Campo de' Fiori. Il s'en fallait de beaucoup que la restauration de cet édifice touchât à sa fin. Extérieurement, la façade principale ne s'élevait que jusqu'au premier étage et un seul des côtés de la cour était construit. Dès que le cardinal Farnèse eut recueilli les suffrages du conclave, « San Gallo modifia de fond en comble, » écrit Vasari, « le plan primitif en disant que le palais d'un pape devait différer de celui d'un cardinal. Il jeta donc à bas quelques maisons qui étaient à l'entour, démolit les anciens escaliers et en refit de nouveaux plus commodes, augmenta le nombre et la dimension des appartements et des galeries qu'il enrichit de plafonds finement sculptés et d'une foule d'autres ornements. » L'entreprise du cardinal Farnèse, déjà si grandiose, prenait ainsi une importance nouvelle. Les modifications apportées par l'architecte à son premier projet furent pratiquées avec un art infini, sans que les propriétaires eussent à chercher, même temporairement, un gîte hors du palais. Pier Luigi était désigné pour surveiller l'exécution de ces longs travaux. Quoique cette tâche semblât au premier abord incompatible avec ses aptitudes,

il ne laissa pas de s'en acquitter consciencieusement. Tous les actes relatifs à la *fabbrica*, passés depuis 1535 avec les entrepreneurs, portent son nom. Ce fut lui qui présida également, quelques années plus tard, à la création de la place qui s'ouvre en face du palais. Il paraît s'être tiré à son honneur de ces soins divers.

Pier Luigi avait le goût de la représentation. Il ne tarda pas à s'entourer d'une petite cour de gentilshommes, de secrétaires et de familiers, parmi lesquels on a relevé avec quelque surprise le nom de plusieurs hommes célèbres par leurs vertus ou leurs talents, tels que Claudio Tolomei, Annibale Caro et Apollonio Filareto, pour ne point en citer d'autres. Leur présence au palais Farnèse peut témoigner à la rigueur que l'élève de Molosso avait conservé le goût des belles-lettres et savait apprécier le vrai mérite; mais elle ne suffit pas pour affirmer avec Luciano Scarabelli que le maître de ces personnages illustres ne pouvait être indigne de leur estime et par conséquent de la nôtre, car la volonté toute-puissante du souverain pontife n'était sans doute pas plus étrangère aux choix de Pier Luigi qu'à la soumission de ceux qui en étaient l'objet.

Ce fut également le pape qui introduisit Marcello Cervini dans la maison de son fils. Paul III eut la main singulièrement heureuse en désignant le futur Marcel II pour être le précepteur des jeunes Alessandro et Ottavio. Les relations des Farnèse avec les Cervini remontaient aux plus beaux jours de l'Académie de Florence et s'étaient probablement établies sur le terrain de l'hellénisme. Ricciardo Cervini, le père de Marcello, n'avait perdu aucune occasion pour se rapprocher du cardinal Farnèse. On les trouve occupés tous deux en 1531 de la réforme du calendrier.

Quel contraste entre la discipline de ce jeune prêtre simple et vertueux et celle d'un Pomponius Lætus ou d'un Molosso da Casalmaggiore! Marcello Cervini perdit bientôt un de ses élèves : Alessandro, déjà revêtu de la pourpre, fut créé en 1535 vice-chancelier de l'Église; il quitta le palais Farnèse pour aller s'installer dans celui de S. Giorgio, plus connu aujourd'hui sous le nom de Cancelleria. Cervini n'en resta pas moins fort attaché à ce dernier. Il lui servit de conseiller et le prépara au maniement des grandes affaires. On peut dire que le maître et le disciple firent leurs débuts ensemble dans la carrière politique, le premier avec un jugement droit, mûri par la réflexion et l'étude, le

second avec une ardeur juvénile. Tous deux partirent, à quelque temps de là, pour l'étranger. Alessandro chargé de graves négociations qui convenaient à son rang, Cervini avec la mission de guider son ancien élève. Loin de Rome, Marcello n'en resta pas moins en relations intimes non seulement avec le pape, mais avec Pier Luigi et Girolama. Cette dernière devait avoir beaucoup de considération pour l'ancien précepteur de ses enfants, car elle le tient au courant de tout ce qui se passe dans la maison qu'il a quittée. On relève dans les lettres qu'elle lui adresse des détails qui montrent à quel point il était entré dans l'intimité de la famille. En 1540, par exemple, la jeune Vittoria s'était démis le poignet en tombant d'une échelle; elle s'était fait au front une large blessure. On craignit un moment pour sa vie, et elle-même se croyait perdue. En réalité, il y eut plus de peur que de mal. « Nous avons tous été épouvantés pendant quelques jours, » écrit Girolama, « et particulièrement moi...; mais les médecins sont tous d'avis qu'elle est assurée de la vie et hors de danger, ce dont nous rendons grâce à Dieu. » Cervini s'intéressait à tout ce qui touchait à ses bienfaiteurs. Un jour, Bernardino Maffei lui mande qu'au milieu d'un de ces orages terribles, comme on en voit souvent à Rome, la foudre est tombée sur la façade du palais Farnèse, et, qu'après avoir détruit une partie du toit, elle a disparu dans les caves sans blesser personne. Les enfants et leur mère avaient eu grand'peur[1].

Pier Luigi n'était pas homme à jouir tranquillement, entre sa femme et ses enfants, de la facile existence que lui assurait le changement de pontificat. Les souvenirs de Pietro Riario et de César Borgia hantaient son imagination, et, puisque la fortune lui souriait, il aspirait à faire du bruit dans le monde. Mais le pape n'entendait pas que sa réputation de sagesse fût compromise par de folles équipées. S'il aimait son fils, il se défiait encore plus de lui. Il comptait l'élever, mais par degrés et suivant les conseils d'une sage circonspection. Il se contenta donc de lui confier la réorganisation des milices pontificales, sans associer au gouvernement de l'Église un impie souillé des actions les plus scélérates. C'est tout au plus s'il lui permit de se faire l'avocat des ministres de Charles-Quint auprès du Saint-

1. Ces détails m'ont été gracieusement communiqués par M. Léon Dorez, ancien membre de l'École française de Rome.

Siège. Le comte de Cifuentes, qui s'imaginait avoir contribué plus que personne à l'élection d'un pape impérialiste, avait noué des relations intimes avec Pier Luigi. Il lui confiait la défense des intérêts que l'Espagne avait en cour de Rome et n'avait que des éloges pour le zèle dont faisait preuve l'héritier des Farnèse. Aussi, ce dernier fut-il reçu à bras ouverts lorsqu'il vint saluer l'empereur à Naples, au nom de Sa Sainteté. L'année 1535 touchait à sa fin. Charles-Quint revenait de Tunis, où il avait infligé une défaite retentissante à Barberousse. Ce fut au printemps suivant qu'il fit à Rome cette entrée solennelle dont la pompe visait à rappeler les triomphes classiques. Il faut lire dans Forcella les détails de la cérémonie. Les préparatifs avaient pris plusieurs mois. « C'est pitié, » écrit Rabelais, « de voir les ruines des églises, palais et maisons que le pape a fait démolir et abattre pour dresser et complaner le terrain. » Le César tout-puissant traversa la cité au milieu d'un peuple partagé entre l'enthousiasme qu'excite un spectacle imposant et ses rancunes contre le prince qu'il rendait responsable de ses plus grands malheurs. Charles-Quint, tout à l'ivresse de l'orgueil satisfait, roulait dans sa tête de vastes desseins. Il comptait, pour les réaliser, sur le concours du pape qui lui ménageait cette merveilleuse réception. Mais, instruit des propositions séduisantes que le roi de France avait faites à Paul III et sachant que ni le pape ni son fils ne se souciaient de lui prêter gratuitement leur appui, il accorda le riche archevêché sicilien de Monreale au cardinal Alessandro et fit proposer à Pier Luigi la terre de Novara, avec une pension de quinze mille écus sur le duché de Milan. Ces offres étaient trop avantageuses pour ne pas être accueillies avec empressement.

Le passage de Charles-Quint ne fit donc que resserrer les liens qui unissaient Pier Luigi au comte de Cifuentes. Celui-ci avoue dans ses rapports officiels qu'il n'a pas de secret pour son allié. Le Farnèse, alléché par ces premiers témoignages de la gratitude impériale, s'empressa de rendre de nouveaux services pour acquérir des droits à des récompenses nouvelles. Son ambition s'allumait, se portant successivement sur tous les points de l'horizon, sur le Montferrat, sur Sienne et même sur Milan. Parfois, ses allusions indiscrètes mettaient l'Espagnol dans l'embarras. Mais le pape affectait autant de réserve que son fils affichait de prétentions. Il déférait autant qu'il pouvait aux vœux de la

diplomatie espagnole. Mais, comme il aspirait par-dessus tout à rétablir la paix entre les princes chrétiens afin de pouvoir courir sus au Turc et entreprendre l'extirpation des hérésies, il lui importait de ne pas inquiéter la France. C'est pour ce motif qu'il pria les agents de Charles-Quint de tenir secrète la concession de la pension qui avait été accordée à son fils.

Celui-ci, d'ailleurs, ne méritait pas d'être ménagé. Impatient de tout frein, de tout délai, il éprouvait, ce semble, la nostalgie des démarches hasardeuses et des coups de force qui avaient rempli sa première jeunesse. Je ne sais le crédit qu'il convient d'accorder à Benvenuto Cellini lorsqu'il raconte l'agression dont il fut l'objet de la part d'un spadassin aux gages de Pier Luigi. Le Florentin était aussi capable d'attribuer mensongèrement une mauvaise action à son ennemi que celui-ci de la commettre. Ce dont on ne peut pas douter, c'est que ce dernier ait accompli presque simultanément deux actes qui faisaient aussi peu d'honneur à son jugement qu'à son caractère. Désirant précipiter la solution de l'affaire de Novara, dont le saint-père s'était réservé la négociation, il intervint directement à l'insu du nonce Giovanni Guidiccioni. En même temps, il envahissait à main armée la terre de Farnèse et en chassait brutalement sa cousine, Isabella d'Anguillara, veuve de Galeazzo Farnèse. Paul III fut courroucé. Souffrirait-il que son fils troublât par des coups de tête inconsidérés l'action savante de sa diplomatie? Lui permettrait-il de continuer sous son règne l'existence scandaleuse qu'il avait menée sous le précédent pontificat? Il s'irritait surtout à la pensée qu'on pût le soupçonner de sacrifier les droits de ses neveux, les Farnèse légitimes, à des préoccupations égoïstes. Il somma Pier Luigi d'avoir à remettre sur l'heure la terre de Farnèse aux commissaires pontificaux et de formuler des excuses pour sa conduite incorrecte dans l'affaire de Novara. Guidiccioni, qui faisait profession de dévouement envers Pier Luigi, entreprit de le réconcilier avec le pape. Il lui écrivit à cet effet, le 22 juin 1536, une lettre qui est parvenue jusqu'à nous. Après lui avoir démontré que la bienveillance du souverain pontife constituait son plus sûr appui, il l'engageait en termes pressants à faire sur-le-champ amende honorable. Pier Luigi dut constater avec dépit que les avis du nonce respiraient la sagesse même. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il s'humilia et promit que sa conduite serait désormais exempte de semblables écarts.

Il n'eut pas à se repentir de cet acte de contrition. Satisfait de voir son fils revenu à de meilleurs sentiments ou, tout au moins, à une plus juste appréciation de ses devoirs, Paul III lui permit de reprendre avec la diplomatie impériale les négociations relatives à Novara. Une lettre adressée par Charles-Quint à son nouvel ambassadeur près le siège apostolique rend les commentaires superflus : « Pier Luigi nous a de nouveau donné à entendre, écrivait le souverain, que, selon ce qui a été traité à Rome, nous devons le mettre en possession de Novara. Nous n'éprouverions aucune difficulté à y souscrire, et, en fait, à notre départ de Rome, nous aurions donné des ordres en conséquence, si Sa Sainteté ne nous avait pas expressément requis par son nonce de ne rien faire, ajoutant que non seulement elle ne le désirait pas, mais qu'elle serait hautement mécontente que cela fût fait. Bien que nous ne voyions aucune raison pour que le pape s'oppose à un arrangement de ce genre, souhaitant de remplir la promesse faite à Pier Luigi et en même temps ne pas offenser Sa Sainteté en agissant dans cette question contre sa volonté, nous vous recommandons de nous faire connaître sa réponse aussitôt que possible. » Le marquis d'Aguilar ne put que se conformer scrupuleusement aux instructions de son maître ; sa communication fut favorablement accueillie, et, peu après, Novara et son territoire furent érigés en marquisat au profit de Pier Luigi. Il s'en fallait, d'ailleurs, que la concession fût purement gratuite, et l'acte d'investiture ne fut délivré qu'au mois de février 1538. Il est vrai que le document était rédigé en termes très flatteurs. L'empereur y célébrait avec complaisance les « vertus ingénues » et les « dons de l'âme » de celui qu'il devait faire assassiner neuf ans plus tard.

Paul III ne s'était pas départi jusqu'alors d'une extrême réserve vis-à-vis de son fils : la mort de Giuliano Cesarini lui permit d'entrer dans la voie des concessions gracieuses. Le bâton de gonfalonier de l'Église fut remis à Pier Luigi avec ordre de garantir le littoral de l'agression éventuelle des Turcs et de se rendre en Émilie pour y assurer le respect dû à l'autorité du Saint-Siège. Ce voyage avait pour but secret de faire rentrer dans le devoir les comtes Guido et Ludovico Rangoni, qui retenaient indûment la forteresse de Roccabianca et refusaient de la remettre entre les mains des commissaires pontificaux. Ils allaient jusqu'à menacer de soulever le pays si on les poussait à bout.

Pier Luigi ne se mit en route qu'après avoir réuni les forces nécessaires pour frapper fortement l'imagination des peuples et paralyser les velléités de résistance, si d'aventure elles venaient à se produire. Il quitta Rome au mois d'avril 1537 et, après s'être arrêté à Spoleto et à Ancône, il arriva le 25 mai à Fano. Le séjour qu'il fit dans cette petite ville a donné lieu à une accusation d'une gravité exceptionnelle et a provoqué des discussions qui n'ont pas encore pris fin. L'historien Varchi raconte, en entrant dans les détails les plus précis, que Pier Luigi commit, le lendemain de son arrivée à Fano, un attentat abominable sur la personne de l'évêque du lieu, Cosimo Gheri da Pistoia, prélat de vingt-quatre ans qui, en raison de ses vertus et de sa rare instruction, jouissait de la considération universelle. Cosimo Gheri avait pour amis les hommes les plus illustres.

Il advint que ce prélat mourut cinq mois après, le 24 sept. On raconta qu'il succombait sous le poids du chagrin qui le minait, sinon des suites d'une maladie honteuse, fruit de la violence dont il avait été victime. Le bruit de ce crime odieux ne tarda pas à se répandre. On en parla d'abord à mots couverts, puis quelques écrivains osèrent en entretenir le public. Les ennemis des Farnèse, au premier rang desquels se signalait Cosme de Médicis, encore mal assis sur son trône, mirent tout en œuvre pour que la réprobation publique frappât le nouveau gonfalonier au point le plus sensible. M. Gaetano Capasso a produit sur ce point d'histoire des documents inédits d'un haut intérêt, entre autres les lettres de l'évêque de Fano lui-même, écrites après le passage de Pier Luigi dans cette ville. On ne relève dans cette correspondance, sauf peut-être dans une phrase assez obscure, aucune allusion au fait incriminé par Varchi. D'autre part, nul n'a trouvé trace, jusqu'à présent, de la bulle que Paul III aurait fait rédiger pour absoudre son fils.

Comment, d'autre part, ne pas tenir compte du caractère et des antécédents de Pier Luigi? Des témoignages non équivoques établissent que ses mœurs étaient déplorables et qu'il avait laissé la santé dans des équipées ténébreuses. Le P. Affò cite plusieurs fragments curieux des prédictions qu'il demandait sans cesse à son astrologue. Celui-ci, au courant de l'existence de son maître, était certain de toucher juste en le menaçant des châtiments corporels réservés aux libertins de son espèce, à une époque où Fracastor écrivait son poème célèbre. Les réponses de l'astrologue

sont indirectement accablantes pour celui qui les provoquait. La vie de Pier Luigi ne permet donc pas de qualifier de calomnieux le récit de Varchi, quelque intérêt que l'historien toscan ait eu à ternir la réputation déjà si compromise d'un des plus ardents adversaires de Cosme de Médicis.

De Fano, le gonfalonier se rendit successivement à Rimini, à Bologne, à Parme et à Plaisance. Les populations réservaient partout un accueil enthousiaste au représentant de Paul III, qui fut reçu dans l'Émilie, but principal de son voyage, comme un triomphateur. Le prestige qui l'entourait, non moins que les forces qu'il avait sous la main, rendaient vaine toute tentative de résistance. Les Rangoni le comprirent sans aucun doute. Pier Luigi put se montrer conciliant sans compromettre son autorité. C'était un rôle nouveau pour lui. Sous les traits de l'ancien condottiere commençait à se dessiner la silhouette du politique.

On a vu que les Farnèse possédaient de longue date des fiefs considérables dans le voisinage du lac de Bolsena ; Paul III entreprit de les relier les uns aux autres en acquérant, soit à prix d'argent, soit par voie d'échange, les terres voisines des anciens domaines de sa famille. Ces transactions opérées, il créa le duché de Latera, dont il investit les héritiers de son frère Bartolomeo. Alors, mais alors seulement, il érigea le duché de Castro en faveur de Pierre Luigi et de ses descendants mâles par ordre de primogéniture. De nombreux privilèges, des immunités plus précieuses encore furent accordées au nouvel État. Paul III, craignant à bon droit que ces concessions parussent un jour trop onéreuses pour le trésor pontifical, crut parer au péril en déclarant nulles et non-avenues toutes les révocations que ses successeurs pourraient être conduits à décréter. On sait ce que valent les actes qui prétendent enchaîner l'avenir ; presque toujours inutiles, ils tournent souvent au préjudice de ceux qu'ils devaient protéger. Les Farnèse en firent l'expérience à leurs dépens.

Il ne faudrait pas croire pourtant que l'érection du duché de Castro ne comportât que des charges pour le Saint-Siège. Une des bulles pontificales stipulait que « Pier Luigi rebâtirait les fortifications de Castro, la ville n'ayant pas de défenses et un habile capitaine pouvant mieux que personne veiller à sa sûreté. » Ce n'était pas là une de ces formules banales qui demeurent à l'état de lettre morte. Paul III savait par expérience que Rome n'était pas à l'abri d'une surprise. Il prétendait opposer un boulevard respectable à une armée venant du nord. Pier Luigi prit

son rôle au sérieux. Castro n'était qu'une « bicoque de Bohémiens », selon l'expression d'Annibale Caro. Le nouveau duc dépensa de grosses sommes pour la fortifier et l'embellir. Vasari rapporte qu'Antonio da San Gallo fut appelé « afin de dresser le plan de la citadelle, celui du palais de l'Osteria, sur la place, et celui de la Monnaie, qui est bâti en travertin comme la *zecca* de Rome. » L'architecte de Saint-Pierre ne dédaigna même pas de construire des maisons particulières pour les nombreux habitants qui s'adressèrent à lui. En 1543, Castro passait pour une place de première importance. Repassant dans ces parages à cette époque, Caro écrit que le rapide essor de la ville lui donne l'idée de la naissance de Carthage. L'image était prophétique. Castro devait disparaître en quelques jours par une déplorable catastrophe. Seule, une colonne en marque aujourd'hui l'emplacement. C'est dans cette ville que Stendhal a placé les scènes principales d'une de ses plus captivantes nouvelles.

L'année 1541 vit se produire un événement bien fait pour enflammer l'ambition des Farnèse. La diplomatie de Paul III réussit à conclure le mariage d'Ottavio, fils de Pier Luigi, âgé de quatorze ans, avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et de Jeanne van der Gheinst, petite bourgeoise de Nukerke. Quoique comptant à peine quinze printemps, Marguerite était déjà veuve depuis plus d'un an du duc de Florence, Alexandre de Médicis. — Ce mariage politique ne porta pas d'abord les fruits que le pape et l'empereur en attendaient. Il semble qu'Ottavio, à qui avait été remise la charge importante de préfet de Rome, ait tenté de faire prématurément usage de ses plus précieuses prérogatives d'époux. Pour être demeuré un secret d'alcôve, son échec n'en faillit pas moins tourner au tragique. Obéissant à des suggestions perfides, Madame, — c'est ainsi qu'on appelait assez mal à propos la princesse, — en vint à caresser l'espoir de faire annuler son mariage pour la meilleure des causes..., si elle eût été définitive. Ni les délicates attentions du pape, ni les fêtes organisées par le duc de Castro en l'honneur de sa bru ne parvinrent à détourner celle-ci de son dessein. Il fallut que l'empereur fît entendre des avis qui équivalaient à des ordres pour que cette Flamande, entêtée dans ce qu'elle croyait être son droit, se résignât au sort qui lui était fait. Pour apaiser sans doute son cœur endolori, Paul III investit alors Ottavio de l'important duché de Camerino, confisqué aux Varani.

Pendant que ces querelles de ménage défrayaient la chronique

scandaleuse de Rome, Pierre Luigi était appelé coup sur coup à entrer en campagne comme gonfalonier de l'Eglise. Il eut d'abord à châtier Pérouse, qu'une surtaxe sur le sel avait jetée dans la révolte. La cité ombrienne avait poussé l'audace jusqu'à proclamer l'établissement du régime républicain. C'était s'exposer à une sévère répression; elle ne se fit pas attendre. Assisté d'Alessandro Vitelli, Pier Luigi envahit le territoire de Pérouse et poussa les opérations avec une telle vigueur que les habitants, réduits à l'extrémité, demandèrent à traiter; ce fut en vain, il fallut qu'ils se rendissent à merci. L'entrée des troupes pontificales fut signalée par des exécutions sommaires et des proscriptions. Après un sac en règle, la ville perdit une partie de ses franchises et l'érection d'une citadelle fut décidée.

Cette guerre terminée, une autre commença. Il s'agissait cette fois de frapper un vassal isolé. Domptée plutôt que soumise par Alexandre VI et ses successeurs, la vieille aristocratie féodale avait relevé la tête sous le pontificat de Clément VII. Les Colonna, justement fiers de leurs grands capitaines, feudataires de l'Espagne pour les domaines qu'ils possédaient dans le royaume de Naples, avaient conservé, plus que les autres familles romaines, des prétentions à l'indépendance. Leur attitude ne pouvait manquer de porter ombrage au pouvoir souverain. Les mesures fiscales adoptées par Paul III déchaînèrent la tempête. Alléguant les privilèges concédés par Martin V à ses ancêtres, Ascanio Colonna refusa d'acheter dans l'État ecclésiastique le sel dont il avait besoin pour ses fiefs des monts Albins. Le fisc poursuivit quelques-uns de ses vassaux. Furieux, il se mit à battre la campagne, enlevant les troupeaux qui lui tombaient sous la main. Le pape cita aussitôt l'audacieux à comparoir. Au lieu d'obéir, Ascanio se contenta de protester de sa fidélité au Saint-Siège et refusa de se rendre à Rome. Le gonfalonier reçut alors l'ordre de marcher contre le rebelle.

Telles sont les causes assignées par Reumont à cette curieuse *guerre du sel* qui causa tant de soucis à Vittoria Colonna, la sœur d'Ascanio. S'il est vrai que ces raisons soient les plus fortes, ce ne sont pas les seules.

Ascanio s'était signalé parmi les nobles romains qui avaient publiquement manifesté leur joie de l'exaltation du cardinal Farnèse. Un événement romanesque, comme l'histoire des grandes familles italiennes en compte tant, vint peu après tempérer son enthousiasme. Il avait pour cousine une jeune fille dont la beauté,

la grâce et la destinée tragique ont inspiré la muse de Caro, de Molza et des autres poètes du temps. Dona Livia, — c'était son nom, — était fille de ce Marc-Antonio Colonna qui tint la première place dans la société romaine sous le règne de Léon X. Marc-Antonio était mort et Livia grandissait sous la surveillance de sa mère, quand un beau jour, ou, si l'on préfère, une sombre nuit de 1539, elle fut enlevée par un sien parent, Marzio Colonna. Ce jeune homme, propre neveu du cardinal Pompeo, avait servi la cause impériale, notamment lors du siège de Florence; ce fut peut-être là qu'il se lia d'amitié avec Pier Luigi Farnèse. La conformité des caractères rapprochait ces deux hommes ardents, braves et téméraires. Ascanio, qui, selon Litta, devait doter sa cousine, fut irrité outre mesure de ce rapt qui aboutit à un mariage. Or, Marzio avait été assisté dans toute cette affaire par Pier Luigi, et le pape, rompant avec ses habitudes de sévérité, n'avait prescrit aucune poursuite contre le ravisseur. Il y a donc de fortes raisons de penser que le souvenir de cet affront fut pour quelque chose dans les résolutions désespérées que prit Ascanio moins de deux ans plus tard.

Si les Colonna comptaient sur la protection de Charles-Quint, ils furent déçus dans leur attente. L'empereur prescrivit, il est vrai, au marquis d'Aguilar, de faire ce qui dépendait de lui pour apaiser la colère du pape; mais, cette tentative ayant échoué, il déclara qu'il ne lui était pas possible de rompre avec les parents de son gendre. La lutte commença donc héroïque du côté des Colonna, habilement et vigoureusement conduite par le duc de Castro. Le temps n'était plus où les feudataires de l'Église pouvaient tenir leur suzerain en échec. Vittoria Colonna le comprenait et déplorait « une si grande guerre pour trente vaches. » Rocca di Papa fut promptement réduite à capituler, mais l'issue de la campagne dépendait de Paliano, place forte où les Colonna avaient rassemblé leurs principales ressources. Ascanio avait appelé, pour la défendre, ses paysans du Napolitain, gens féroces, véritables brigands, qui ne contribuèrent pas faiblement à communiquer à cette guerre de montagnes un caractère farouche, digne du moyen âge. Après deux mois d'une résistance opiniâtre, Paliano dut ouvrir ses portes (mai 1541). C'était la fin d'une campagne à laquelle Marzio avait pris une part active dans les rangs des pontificaux. Charles-Quint intercéda pour la forme en faveur des vaincus et Vittoria adressa au pontife ces vers touchants :

Sotto un sol cielo, entra un sol grembo nati
Sono e nudriti alla dolce ombra
D'una sola città gli avoli nostri.

Tout fut inutile. L'occasion de frapper des barons trop puissants pour rester des sujets soumis n'était pas de celles qu'on laisse échapper. Paul III confisqua les châteaux d'Ascanio qui n'en put obtenir la restitution que sous le pontificat de Jules III.

Cette guerre d'extermination faillit également devenir funeste au vainqueur. Le gonfalonier avait été pris, sous la tente, de fièvres malignes. Le pape lui dépêcha son médecin, Cosimo Giacometti, et la guérison ne se fit pas attendre. Mais, de retour à Rome, Pier Luigi éprouva, au mois de juillet, une rechute d'une exceptionnelle gravité. On désespéra même un moment de le sauver. Le pape apporta en personne à son fils la bénédiction apostolique. Grâce à sa robuste constitution, le malade triompha de cette épreuve. L'Arétin, qui ne perdait jamais une occasion de faire la leçon aux grands de ce monde, lui écrivit, le 28 août, une lettre de félicitations où se trouvaient ces mots : « Maintenant que la miséricorde divine vous a rendu à nos désirs, soyez moins prodigue des forces qui régissent la vie. » — Ce n'était pas la première fois que l'écrivain d'Arezzo s'occupait de Pier Luigi. L'ayant trouvé rebelle à ses sollicitations, il avait composé des vers où le Farnèse était traité d'infecté, — *ammorbato,* — et de méchant duc de quatre sous, — *ducarel da sei quattrini.* Cette tentative de chantage ayant échoué, l'Arétin s'était radouci et il se contentait maintenant d'envoyer un avis salutaire au beau-père de Marguerite d'Autriche. Celui-ci profita-t-il du conseil ? On a le droit d'en douter. La grave maladie qui faillit l'enlever marque toutefois une étape dans la vie de Pier Luigi. Les rêves de grandeur, caressés depuis longtemps, vont prendre consistance ; à les réaliser, il déploiera plus de réflexion, d'énergie, de ténacité. Le développement d'une passion contribuant nécessairement à affaiblir les autres, l'ambition prendra peu à peu le pas sur la débauche dans ses préoccupations. Les circonstances allaient d'ailleurs lui permettre de briguer, à bref délai, les plus hautes faveurs de la fortune.

F. DE NAVENNE.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN FRANCE

AU XIe SIÈCLE.

RÉGION ANGEVINE.

Les institutions françaises du XIe siècle, comme celles de toute époque de transition, se présentent à nous avec des contours moins arrêtés, des caractères moins précis que celles des siècles suivants. La société féodale n'est pas alors aussi fortement constituée qu'elle le sera par la suite; elle offre cependant aux historiens un fécond sujet d'études. Les institutions monarchiques, depuis l'ouvrage de M. Luchaire[1], sont hors de cause; mais peut-être n'en est-il pas de même des institutions strictement féodales. Il semble que, sur ce terrain, beaucoup reste encore à faire, et que le plus sage soit, pour l'instant, non pas de se risquer dans des synthèses tout au moins prématurées, mais d'étudier ces institutions province par province. Nous voudrions l'essayer ici pour les institutions judiciaires en nous restreignant à la région angevine; non pas que l'Anjou forme à cette époque un pays de constitution exceptionnelle, mais précisément, au contraire, parce qu'il nous paraît représenter assez bien la condition moyenne des provinces françaises[2].

Les seules sources d'information auxquelles nous aurons recours seront des chartes; les chroniques ne peuvent, dans le cas présent, nous fournir aucune indication. Les chartes, au contraire, non seu-

1. Achille Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd. Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

2. Ce que nous entendons par « région angevine » c'est, d'une manière assez large, la région dans laquelle le pouvoir des comtes d'Anjou s'est exercé au XIe siècle; aussi, certains documents tourangeaux ou vendômois pourront-ils figurer ici. Et, de même, ce que nous entendons par XIe siècle ce n'est pas un espace de temps rigoureusement de cent ans, mais la période comprise entre l'avènement de Foulque Nerra (987) et la mort de Foulque le Réchin (1109).

lement ont, en général, le mérite de l'exactitude, mais encore nous renseignent d'une manière souvent très circonstanciée. Le nombre de celles que nous pourrons utiliser est d'ailleurs assez grand : beaucoup ont déjà été publiées, notamment dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier[1], dans les *Archives d'Anjou*[2] et le *Cartulaire du Ronceray*[3] de Marchegay, dans le *Livre des serfs de Marmoutier* de Salmon et de Grandmaison[4], dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* de M. Bertrand de Broussillon[5], dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* de M. l'abbé Métais[6] et le *Cartulaire de Noyers* de M. l'abbé C. Chevalier[7]; beaucoup sont encore inédites, restant soit à l'état de cartulaires originaux et de documents isolés, soit à l'état de copies; à ce dernier point de vue il convient de mentionner surtout la *Collection dom Housseau*[8], à laquelle on peut ajouter les transcriptions faites par Gaignières du *Cartulaire*

1. Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem Epitome, necnon ejusdem monasterii abbatum series* (désigné dès l'époque de la publication sous le titre de *Epitome fundationis S. Nicolai Andegavensis*). Angers, 1635, petit in-4°. — Le même auteur avait publié quelques années avant un ouvrage analogue, mais moins complet, sous le titre de *Breviculum fundationis et series abbatum S. Nicolai Andegavensis*. Angers, 1616, petit in-4°.

2. P. Marchegay, *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*. Angers, 1843-1853, 2 vol. in-8°.

3. *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, publié par P. Marchegay et complété par une table alphabétique des noms dressée par E. Vallée. Paris et Angers, 1900, in-8°. (Antérieurement à la publication de la table par E. Vallée, le Cartulaire du Ronceray était simplement muni de l'indication suivante : *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, t. III. Angers, 1854, in-8°.)

4. *Livre des serfs de Marmoutier*, publié par A. Salmon, suivi de chartes sur le même sujet et précédé d'une étude sur le servage en Touraine par Ch. Loizeau de Grandmaison (t. XVI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1865, in-8°.

5. *Cartul. de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par Bertrand de Broussillon (collection de documents publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers). Angers, 2 vol. in-8° (en cours de publication).

6. *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, publié, sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, par l'abbé Métais. Paris et Vendôme, 1893-1897, 4 vol. in-8° (le quatrième volume formant table). — M. l'abbé Métais a publié depuis (Vannes, 1900) un nouveau tome IV complétant les trois premiers volumes ; un tome V contiendra les tables de l'ensemble.

7. *Cartul. de l'abbaye de Noyers*, publié par l'abbé C. Chevalier (t. XXII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1872, in-8°. — Les autres recueils où l'on trouvera des documents intéressant la question publiés seront indiqués au fur et à mesure des citations.

8. *Collection d'Anjou et de Touraine* ou *Collection dom Housseau*, formant 31 vol. mss. conservés à la Bibl. nat. Les cinq premiers volumes (t. I, II[1], II[2], III, IV) sont les plus importants pour l'époque que nous étudierons ici.

de *Saint-Serge d'Angers*[1] et celles faites par Marchegay en vue de la publication du *Cartulaire angevin de Marmoutier*[2].

Quant aux travaux de seconde main, ils ne pourront nous être d'un grand secours; les manuels de MM. Luchaire[3], Glasson[4] et Viollet[5] ont un caractère forcément trop général. M. Flach, d'autre part, dans ses *Origines de l'ancienne France*[6], a pour but d'expliquer la formation des pouvoirs judiciaires aux xe et xie siècles plus encore que d'en montrer le mécanisme; et, là où il aborde le deuxième point, il ne nous paraît pas s'être suffisamment gardé contre cette tendance fâcheuse qui consiste à voir les institutions de cette époque à travers celles des siècles postérieurs[7]. — Pour ce qui a trait spécialement à l'Anjou, nous avons, il est vrai, deux ouvrages, l'un de M. d'Espinay, intitulé : *les Cartulaires angevins*[8]; l'autre de M. Beautemps-Beaupré, intitulé : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine*[9]. Mais M. d'Espinay ne consacre à notre sujet qu'un chapitre très court et très superficiel. Et quant à M. Beautemps-Beaupré, il n'a guère cherché à mettre en lumière, pour le xie siècle, que la composition du tribunal du comte; encore dans ce champ restreint ne nous semble-t-il pas avoir toujours évité les assertions inexactes ou tout au moins trop absolues.

I.

Cette étude des institutions judiciaires du xie siècle comprend deux

1. Bibl. nat., lat. 5446.
2. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021-5024.
3. Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*. Paris, 1892, in-8°.
4. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, surtout t. IV. Paris, 1891, in-8°.
5. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. Paris, 1890-1898, 2 vol. in-8°.
6. Flach, *les Origines de l'ancienne France*. Paris, 1886-1893, 2 vol. in-8°.
7. C'est ainsi que, à en croire M. Flach, ce serait dès le xie siècle un principe établi que tout seigneur n'est justiciable que de ses pairs. Mais cette notion n'est exprimée dans aucun des documents qu'il cite et la charte angevine qu'il analyse tout au long (t. I, p. 327 et suiv.) et sur laquelle principalement il fait fond, si l'on s'en tient au texte, au lieu de se laisser aller à des interprétations arbitraires, ne peut en aucune façon appuyer cette thèse.
8. D'Espinay, *les Cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*. Angers, 1864, in-8°.
9. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*. 2e partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, t. I. Paris, 1890, in-8°.

parties : ou bien ce sont deux puissances féodales[1] qui sont en présence, ou bien, au contraire, c'est un seigneur et un de ses sujets. Dans un cas, à cette époque, où les liens vassaliques sont extrêmement lâches, nous avons affaire à deux personnalités, qui, dans la pratique, se trouvent presque sur le pied d'égalité; ce que nous voyons dans le second cas, c'est un maître à peu près souverain dans l'étendue de ses domaines, dont il exploite les terres et les habitants. A ces deux situations opposées correspondent tout naturellement des institutions judiciaires essentiellement différentes, que nous examinerons successivement.

Plaçons-nous d'abord dans le monde des feudataires. — Ce qui frappe, avant tout, c'est l'absence de tribunaux d'une constitution fixe et permanente. Quand on parle, par exemple, de la cour du comte, *curia comitis*, il ne faut pas se représenter un tribunal d'une composition stable, mais une réunion, toutes les fois différente, d'hommes rassemblés spécialement dans chaque occasion par le comte chargé de rendre ou de faire rendre la justice. C'est ainsi que, pour quatre affaires toutes tranchées, à peu près à la même date, en la cour de Foulque le Réchin, les juges furent, pour l'une, le comte lui-même, Robert « Allobros, » son fils Rainard, Haimon du Val et Hugue de Mayenne[2]; pour l'autre, Hugue de Mayenne et Foulque de la Meute seulement[3]; pour la troisième, Guy de Nevers, Robert le Bourguignon, Guillaume Archemger et Hugue de la Tour[4]; pour la quatrième, Hugue de Mayenne, Foulque de Fontenelle, Gelduin de Montrevault, le prévôt Girard, Raoul de Viers, Eude, fils de Ménard, et Aubri Ribert[5]. Souvent des ecclésiastiques, voire même l'évêque d'Angers, siègent dans le tribunal comtal. La composition en est à ce point dénuée de toute précision qu'un historien[6] a même pu, pour plusieurs procès, se demander si c'était de la cour du comte ou de celle de l'évêque qu'il s'agissait. A vrai dire, la question ne doit même pas être posée : il n'y a pas, à proprement parler, une « cour du comte » et une « cour de l'évêque, » mais un comte et un évêque, qui jugent, soit séparément, soit simultanément, en s'adjoignant quelques personnes de leur entourage[7], ou bien qui laissent

1. Nous prenons ces termes dans leur sens plein, qui est celui de « possesseur de fief », que ce possesseur soit un laïque ou un clerc ou une communauté (chapitre, monastère).
2. *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 244 (circa ann. 1075).
3. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. B. de Broussillon, n° 187 (ann. 1067-1081).
4. *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 116 (ann. 1067-1084).
5. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. B. de Broussillon, n° 89 (ann. 1067-1109).
6. Beautemps-Beaupré, *op. cit.*, p. 100 et suiv.
7. La fixité relative que l'on pourrait parfois observer dans la composition

à celles-ci le soin de prononcer. Il arrive même parfois que ce ne soit pas les gens de tel ou tel seigneur temporel ou ecclésiastique, mais des personnalités sans lien entre elles, réunies exceptionnellement pour examiner ensemble un débat, qui se trouvent faire fonction de juges. En 1074, par exemple, un conflit entre les deux abbayes de Saint-Serge d'Angers et de Saint-Aubin d'Angers fut résolu par le jugement de cinq abbés des principaux monastères d'Anjou[1].

Qu'arrivait-il donc quand, pour prendre d'abord le cas le plus simple, deux plaideurs étaient en présence se contestant mutuellement la possession d'une terre, d'un bien quelconque, d'un droit? Puisqu'il n'y avait pas de tribunaux organisés d'une manière régulière et fixe, ni, par suite, d'une compétence nettement déterminée, on conçoit que dans aucune circonstance il n'y ait eu de cour désignée, plutôt qu'une autre, pour trancher un débat. Le seul motif déterminant était donc que le tribunal fût agréé par les deux parties[2], qu'il remplît à leurs yeux des conditions de garantie suffisante. Elles s'entendaient donc entre elles et finissaient par convenir de s'en rapporter à la cour de tel ou tel seigneur ou à une cour composée spécialement pour la circonstance. Ainsi, en 1074, l'abbaye de Saint-Serge d'Angers revendiquant contre celle de Saint-Aubin d'Angers la possession de l'église et du domaine de Champigné, les principaux abbés de la région furent pris comme juges, mais ce ne fut que sur la proposition des moines de Saint-Aubin et du consentement de ceux de Saint-Serge; le procès-verbal du jugement a bien soin de le noter[3]. Vers la même époque, les chanoines de Saint-Maurille d'Angers réclament une dîme détenue par les moines de Saint-Nicolas d'Angers. Ceux-ci résistent. Les chanoines veulent faire examiner le cas en justice; les moines finissent par y consentir et il faut alors s'entendre sur le choix du tribunal; l'évêque Eusèbe est pris pour juge, et ce n'est encore que du consentement des deux parties[4].

des cours judiciaires vient simplement de ce fait qu'un seigneur vit entouré à peu près toujours des mêmes fidèles; un évêque se fait volontiers assister par quelques-uns de ses chanoines, etc.

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106.

2. Cette idée a déjà été indiquée par M. Prou dans un compte-rendu qu'il a consacré à l'édition du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers* (*Moyen âge*, année 1900, p. 195).

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106 : « Cum verba ista multum placuissent monachis Sancti Sergii, pari voluntate et consensu, etc... »

4. *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, charte publiée par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 (*ann.* 1070-1080) : « Quorum jurgia vix ferentes, in hoc tandem utrinque consensimus ut, secundum judicium domni Eusebii, praesulis nostri, lis illa inter nos dirimeretur. »

En 1075, semblable contesté entre les moines de Saint-Aubin d'Angers et les chanoines de Saint-Martin d'Angers, à propos de la possession d'un domaine. Les chanoines demandent à l'abbé de Saint-Aubin de soumettre leur cause à un tribunal ecclésiastique. C'est parce que l'abbé y consent que ce jugement peut avoir lieu[1].

Cette nécessité d'une entente préalable entre les parties pour le choix de la juridiction rendait quelquefois le jugement d'une affaire très difficile. Ainsi, sous Foulque le Réchin, un procès surgit entre Gulfier, abbé de Saint-Maur-sur-Loire, d'une part, Roscelin de Linières et ses frères Simon et Papodius, d'autre part, au sujet de certains droits que ces derniers revendiquent sur l'île des Prés et la terre d'Aitard. Après d'inutiles tentatives de conciliation, l'abbé offre de s'en rapporter au comte; mais Roscelin et ses frères refusent. L'abbé propose alors la juridiction de l'évêque; nouveau refus de Roscelin et de ses frères, sous prétexte « qu'ils ont à Angers des ennemis trop redoutables. » L'abbé leur promet en vain un sauf-conduit; cette juridiction n'est pas de leur goût, et ils demandent de s'en remettre à la cour des barons de Saumur; l'abbé y consent. Ce n'est pas encore tout; Roscelin et ses frères font de nouvelles conditions; ils n'acceptent cette cour de Saumur que si le comte en est exclu. Et l'abbé s'étant permis d'insister en faveur de la présence du comte, faisant remarquer que le monastère de Saint-Maur-sur-Loire dépend de lui, Roscelin et ses frères déclarent brusquement qu'ils ne veulent pas des barons de Saumur comme juges et se retirent[2].

Quand enfin les deux parties s'étaient mises d'accord sur le choix du tribunal, jour était pris pour le jugement. Ce jour était choisi lui aussi d'une commune entente. Par exemple, lors du procès que nous venons de rappeler entre l'abbé Gulfier et les trois frères Roscelin, Simon et Papodius, ceux-ci viennent un jour trouver l'abbé et lui exposent leurs revendications. Les deux parties conviennent de comparaître en justice; puis elles débattent la question de savoir quand aura lieu cette comparution. L'abbé est occupé; il faut qu'il parte pour Saint-Maur-des-Fossés : l'affaire est remise à son retour. Pendant son absence, comme la situation

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 180.

2. *Cartul. de Saint-Maur-sur-Loire*, éd. Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 375), n° 32 (*ann.* 1086-1089). — Marchegay a traduit cette charte, *Ibid.*, p. 334. — Une charte de Saint-Nicolas d'Angers imprimée dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier, p. 32, n'est pas moins caractéristique : les moines de Saint-Nicolas et Foulque le Réchin supplient en vain les moines de Saint-Aubin de vouloir bien comparaître devant l'évêque d'Angers ou l'archevêque de Tours; ceux-ci refusent : « Illi vero horum omnium verba respuerunt et ad placitum venire nullo modo voluerunt. »

devient de plus en plus tendue, les moines de Saint-Maur-sur-Loire et la partie adverse se décident à déférer leur cause d'une manière provisoire à Berlay, seigneur de Montreuil-Bellay. Une fois cette décision prise, le jour de la comparution est fixé, à la suite d'un accord entre les parties et Berlay[1] au premier dimanche après la Saint-Maur. Entre-temps, l'abbé revient : Roscelin va le trouver et tout le monde se met d'accord d'une manière définitive pour la fixation du jugement au premier dimanche après la Saint-Maur. De même, un nommé Constantin et ses fils, habitants d'Angers, ayant élevé des réclamations sur une vigne donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le comte Geoffroy Martel et une comparution par devant ce dernier ayant été décidée, l'abbé Odéric propose un jour aux plaignants. Ceux-ci refusent, et, de délai en délai, renvoient indéfiniment le jugement[2].

Quand enfin toutes ces difficultés préliminaires ont été résolues, la comparution a lieu. Elle a lieu là où se trouve celui ou ceux auxquels on s'en est remis du soin de juger un procès. Quelquefois il faut aller fort loin, témoins l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers et Mathieu de Plessis qui durent, vers 1080, rejoindre Foulque le Réchin devant la Flèche qu'il assiégeait[3]. D'autre part, le tribunal siège n'importe où : dans un chapitre d'abbaye[4], dans la chambre du seigneur qui rend la justice[5], devant un pont[6], sur les degrés d'un escalier[7]. Peu importe l'endroit, pourvu qu'il y ait une assistance nombreuse. Alors, les juges s'étant parfois préalablement assurés de la soumission du demandeur et du défendeur au jugement qu'ils allaient rendre[8], et,

1. « Quod monachi graviter sustinentes, tandem ipsi et Simon simul placitum gratanter determinaverunt coram Berlaico de Monasterulo, qui ejus dominus erat, ipsius scilicet consilio usque in primum diem dominicum post festum Sancti Mauri » (*Cartul. de Saint-Maur*, n° 32).

2. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, n° 170. Cf. *Ibid.*, n° 321; *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 57, 167; *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 100, etc.

3. *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, II², n° 621.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 7, 107; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 397, etc.

5. *Cartul. du Ronceray*, n° 244; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 178; *Cartul. de Saint-Maur-sur-Loire*, n° 63 (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403).

6. *Cartul. du Ronceray*, n° 349.

7. *Cartul. du Ronceray*, n° 177.

8. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. Les abbés pris comme juges entre Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers demandent à chaque partie l'une après l'autre si elle se soumettra à leur jugement. Chacune répond : « Nous sommes prêts à suivre et tenir la sentence que vous rendrez : nous vous le promettons, car nous sommes venus ici pour cela. »

quand il s'agissait uniquement de clercs, leur ayant demandé s'il devaient juger suivant la coutume du pays ou suivant la loi canonique[1], l'audience[2] s'ouvrait. Le demandeur était invité à exposer devant tous l'objet de ses réclamations[3]. Une fois l'exposé de sa plainte terminé, les juges donnaient la parole à la partie adverse qui faisait valoir ses droits[4]. Un débat contradictoire s'engageait ensuite[5].

Souvent ces débats étaient suffisants pour éclairer le tribunal, soit que le défendeur affirmât, sans que personne se présentât pour le contredire, qu'il tenait l'objet des revendications en paisible possession depuis un nombre d'années suffisant[6], soit qu'il produisît de lui-même la charte qui établissait son droit[7], soit enfin qu'il eût pour lui des témoins dont la déposition n'était pas attaquée[8]. Les juges pouvaient alors, sans plus ample information, débouter le demandeur[9].

Mais les choses n'allaient pas toujours aussi facilement, soit que le demandeur contestât la valeur des moyens de défense produits par le défendeur, soit que le défendeur ne fût pas à même d'établir convenablement son bon droit : toutes les donations ne donnaient pas, en effet, lieu à la rédaction immédiate d'une charte qui en fi

1. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 230. Cf *Cartul. du Ronceray*, n° 49

2. *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 53 : « Ob quam rem constituto placito factaque audientia... » Cf. *Ibid.*, n° 116; *Cartul. de la Trinité de Vendôme* n° 258.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 106, 108, 191, etc.; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 108, 191; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III n° 1001. L'abbé Lambert et Haimery de Trèves soumettent un procès pendant entre eux à un tribunal présidé par Foulque le Réchin : « Auditis itaque utrarumque partium rationibus, multisque inter eos agitatis contentionibus, tandem supradictae personae silentium eis imposuerunt eorumque contentiones et querelas... judicaverunt, etc. » (*ann.* 1096).

5. Voir les textes cités à la note précédente. Cf. *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 260, n° 120.

6. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 191; *Cartul. du Ronceray*, n° 242; *Cartul. de Noyers*, n° 329. — L'importance, à cette époque, de l'idée de la prescription est attestée par de nombreux textes. Voir, entre autres, *Cartul. du Ronceray* n°s 221, 393; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 276; *Cartul. de Saint Aubin*, n° 181.

7. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 70, 108; *Cartul. de la Trinité de Vendôme* n° 356; *Cartul. de Noyers*, n° 100.

8. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 7; *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. de Noyers*, n° 334; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 139.

9. *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 39; *Cartul. de la Trinité de Vendôme* n°s 52, 84, 301, 356, 397, 405; *Cartul. de Noyers*, n°s 68, 100, 108, 334.

foi[1] et des témoins n'étaient pas toujours chose facile à trouver. Le demandeur était alors invité par le tribunal à « prouver » le bien-fondé de ses réclamations[2]; faute de quoi il était débouté[3]. Cette *preuve* pouvait se faire soit par la production d'une ou de plusieurs chartes, soit par témoins, soit par une épreuve judiciaire.

Dans le premier cas, les pièces produites étaient remises aux juges, qui prononçaient après examen. Ainsi, quand, en 1074, les moines de Saint-Serge d'Angers contestèrent à ceux de Saint-Aubin d'Angers la propriété de l'église et du domaine de Champigné, comme preuve à l'appui de leurs revendications, ils fournirent deux chartes. Les juges, quittant alors la salle d'audience, se formèrent en comité secret dans une chambre voisine pour y examiner les chartes à loisir. Deux hommes fort experts en la matière leur avaient été envoyés par l'évêque d'Angers : c'étaient Rainaud, archidiacre de l'église Saint-Maurice d'Angers et écolâtre du chapitre[4], et Robert, doyen de ce même chapitre. Ils s'aperçurent que des deux documents, l'un, assez ancien, qui était la charte même de donation, portait donation de la terre de « Campaniacus, » et que le second, tout récent, confirmation seulement du premier, portait donation de la « villa Campiniacus cum appendiciis suis. » Un *i* avait donc été mis à la place d'un *a*, soit par erreur soit par calcul. Ils relevèrent également dans le second document une impossibilité historique : tous les biens concédés étaient indiqués comme concédés par l'évêque d'Angers Rainaud. Or, Champigné n'avait jamais cessé d'appartenir aux comtes d'Anjou, qui l'avaient inféodé à des chevaliers, dont l'un, Aubri de Viers, avait donné à Saint-Aubin tout son avoir. Enfin, le deuxième document, portant : « Villa Campiniacus cum appendiciis suis », était d'une imprécision vraiment trop grande : il n'y était pas question de l'église et, d'autre part, ces mots semblaient indi-

1. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 158. Geoffroy le Barbu confirme la donation de l'église Saint-Jean-sur-Loire, donation faite par son oncle Geoffroy Martel, mais que celui-ci, surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de faire consigner dans une charte. Sans cette confirmation, qui n'est que de 1062, les moines n'auraient pas eu de charte constatant la donation.

2. C'était si vrai que, dans les contrats de vente, on avait souvent soin de faire des stipulations comme celle-ci : « Tali scilicet conditione ut, si aliquis praedictam terram calumpniaretur monachis, ipse contra calumpniatorem denarraret. Si autem denarrare nequiret, aliquid equivalens monachis redderet » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 96). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 128.

3. *Cartul. de Noyers*, n° 270.

4. C'est l'auteur d'une chronique imprimée par Marchegay et Mabille dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 3 et suiv. Cf. l'introduction de cette édition, p. v-vi.

quer l'ensemble du domaine, alors qu'une forte partie en était encore aux mains de plusieurs chevaliers. — Les juges, rentrant alors dans la salle d'audience, y exposèrent publiquement ces différents points et conclurent en déboutant les moines de Saint-Serge[1].

Ce n'était pas trop d'un semblable sens critique à une époque où les procédés de falsification et d'interpolation étaient fort en honneur : on a montré récemment comment, en 1098, la bonne foi des juges fut de cette manière surprise par les moines de Saint-Aubin[2], et nous avons eu déjà nous-même l'occasion d'indiquer comment plusieurs tribunaux furent, dans des circonstances analogues, trompés par les moines de la Trinité de Vendôme[3].

Faute de chartes, on pouvait avoir recours à la preuve par témoins. Une ou plusieurs personnes devaient déposer formellement en faveur du demandeur, sous la foi du serment[4]. Quelquefois, la seule déposition d'un ou de plusieurs témoins suffisait pour que le défendeur cédât[5]; mais, le plus souvent, la partie adverse refusant de se rendre, il fallait que le témoin « prouvât » son témoignage même, et pour ce il devait être prêt à affronter n'importe quelle épreuve judiciaire[6].

Nous en arrivons ainsi à la troisième série de preuves qui comprend les épreuves judiciaires. Quand, d'un commun accord[7], on

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. — Sur ce document, voir A. Giry, *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXXVI, 2e partie). Cf. Prou, *art. cit.*, dans le *Moyen âge*, t. XIII, 1900, p. 195. — Pour la preuve par chartes, voir entre autres : *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai*, p. 91 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412, etc.

2. Giry, *loc. cit.*; Prou, *art. cit.*, p. 197, à propos du *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 108, 109, 110.

3. Louis Halphen, *Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme*, dans le *Moyen âge*, t. XIV, 1901, p. 69 et suiv., et notamment p. 112.

4. Un délai pouvait être accordé pour cette production de témoins : *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 237.

5. *Cartul. du Ronceray*, n° 47; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141 ; *Archives de Marmoutier*, layettes de Fontcher, dans dom Housseau, III, n° 870 ; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 130 v°, dans dom Housseau, II[1], n° 326 ; *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, dans dom Housseau, II[2], n° 667.

6. *Cartul. du Ronceray*, nos 47, 133, 244 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 194, 388 ; *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 53, 101 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 ; *Cartul. de Noyers*, n° 151 ; *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, I, n° 314.

7. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 58. Le tribunal propose le duel judiciaire : « Placuit omnibus judicium, » dit le rédacteur de la charte. Cf. *Cartul. du*

avait choisi l'une d'entre elles, jour et lieu étaient pris pour l'exécution [1], qui, sauf exceptions [2], suivait de peu le jugement [3]. Il n'apparait pas que ce fussent jamais les parties elles-mêmes qui affrontassent l'épreuve; les témoins eux-mêmes mis en demeure de « prouver » leur témoignage pouvaient, dans quelques cas, s'en remettre à d'autres de ce soin [4]. On recourait donc à des champions, « campiones ». Ces champions devaient remplir certaines conditions qui en faisaient des *legales* ou *legitimi viri* [5]; il fallait qu'ils se présentassent sans être contraints par la partie dont ils défendaient la cause [6] et que leur honnêteté et leur bonne foi ne pût être suspectée. Ce fut, par exemple, faute de remplir ces conditions que, sous Foulque le Réchin, un champion amené par les moines de Marmoutier fut repoussé; ces derniers disputaient à l'abbaye de la Trinité de Vendôme la dîme de Fontaines. La comtesse de Vendôme et les

Ronceray, n°s 240, 258; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001; même *Cartul.*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 178.

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 57, 58; *Cartul. du Ronceray*, n° 240; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 475; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III, n° 1001; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 257; *Cartul. de Noyers*, n° 24.

2. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 178. Épreuve retardée à cause de l'absence de l'abbé.

3. On ne voit pas que les parties aient été obligées, au moins d'une manière régulière, de donner des gages importants et des otages répondant de leur comparution au jour fixé pour l'épreuve. On lit, il est vrai, dans une charte de Marmoutier (*Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12), l'épreuve du fer chaud ayant été décidée dans un procès entre Sigebran de Chemillé et l'abbé de Marmoutier : « *Vadiatum* est itaque judicium et ad portandum locus designatus et terminus, etc. » Mais, au jour fixé, Sigebran refuse l'épreuve, et le cas avait été prévu : « Postea altera dies ad istud sub hac conditione determinata fuit ut quilibet amborum altero tunc esset imparato paratus compellari inde non deberet ulterius. » — Les cas de non-comparution au jour fixé pour l'épreuve sont fréquents. D'où il semble logique de conclure que le gage de bataille n'est ici qu'un simple objet sans valeur, comme ces branches, ces bâtons, ces couteaux que le donateur remettait à celui auquel il faisait une donation.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 57. Procès entre Saint-Serge et Saint-Aubin d'Angers, à propos d'une censive au bourg de Saint-Serge. Un certain Gautier témoigne en faveur de Saint-Aubin, puis, son témoignage étant contesté, offre de le prouver par l'épreuve; pour ce, il donne « advocationem suam » à Bernier, homme de Saint-Aubin.

5. *Cartul. du Ronceray*, n°s 47, 244, etc. Le champion pouvait, d'ailleurs, être une femme (*Cartul. du Ronceray*, n° 38).

6. Voir, par exemple, *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

barons de son entourage, pris comme juges, ordonnèrent le duel judiciaire. « Les règles du duel voulaient, » dit la charte que nous analysons, « qu'il eût lieu entre des hommes de la maison (*familia*) des deux monastères. » Mais les moines de Marmoutier, au mépris de cette prescription, amenèrent un homme gagé qui fut reconnu par les gens de Vendôme. Cette fraude, dit la charte, eût suffi à faire perdre leur procès aux moines de Marmoutier si ceux de la Trinité, guidés par un amour éclairé de la justice, ne les avaient autorisés à amener un autre champion. Grâce à cette générosité, les moines de Marmoutier purent produire un nommé Léaud, qui est qualifié de « satis presbiteri famulum et legalem[1]. » Enfin, il fallait encore que le champion fût fort et de bonne constitution, de façon à pouvoir affronter le jugement de Dieu avec quelques chances de succès[2].

Cet ensemble de conditions à réunir pouvait constituer un obstacle sérieux, et il arrivait quelquefois que la partie mise en demeure de prouver la justesse de ses prétentions par l'épreuve se trouvât, au jour fixé, forcée, faute de champion, de reculer et de refuser de s'y soumettre. Une charte de Saint-Nicolas d'Angers nous fournit à cet égard des détails intéressants : un procès entre ce monastère et Haimery de Trèves relativement à quelques terres étant porté, en 1096, devant un tribunal composé du comte Foulque le Réchin, de l'évêque d'Angers et de quelques autres grands personnages, les juges proposent le duel par champions : les deux parties, consentantes, prennent jour pour le combat. Rendez-vous est fixé à Saumur. Juges et plaideurs y sont fidèles. L'abbé de Saint-Nicolas produit un champion ; mais Haimery, en dépit des prières et des exhortations qu'on lui adresse, n'ayant personne prêt à lutter, décline le combat. La chose est constatée par l'assistance et procès-verbal en est rédigé. Il y est relevé que « Harduin, auquel la terre contestée appartenait, l'ayant donnée à Saint-Nicolas, au moment où il s'est fait moine, et Guillaume, son frère et héritier direct, ayant confirmé cette donation, » l'évêque Geoffroy, le comte Foulque, l'évêque Marbode, l'archidiacre Guillaume, Garnier, Arduin de « Malleio », Robert le Bourguignon et d'autres barons ont cependant, pour que la vérité apparût avec une évidence plus complète, fait décider le

1. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333 (*ann.* 1087-1090). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 403 ; *Cartul. de Noyers*, n° 24, « *probis* hominibus ad bellum paratis. » — Quelquefois, une des parties envoyait à l'autre plusieurs *legitimi viri*, entre lesquels l'autre partie choisissait elle-même le champion qu'elle aurait à combattre ou dont elle aurait à surveiller l'épreuve (*Cartul. du Ronceray*, n° 244).

2. Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 475.

duel ; « que, au jour fixé, l'abbé Lambert s'est trouvé prêt à soutenir le combat, mais que Haimery s'est récusé, et, invité par le comte à satisfaire au combat décidé, a répondu qu'il n'en ferait rien[1]. » Ce procès-verbal, faute de mieux, était conservé par le défendeur pour être au besoin produit.

Mais dans la plupart des cas l'épreuve avait lieu effectivement, et fréquemment aussi cette épreuve était le duel judiciaire (*bellum*, *duellum*, *pugna*). On procédait au duel d'une manière très simple : deux champions, représentant chacun une des parties, étaient mis publiquement en présence. Ils étaient armés l'un et l'autre d'un bâton et d'un petit bouclier[2] et le combat durait jusqu'à ce que l'un d'eux fût abattu sur le sol[3].

Une autre épreuve des plus usitées était celle de l'eau bouillante[4]. Le champion choisi pour cette épreuve était, après trois jours de surveillance[5], mené dans une église[6], parmi une assistance généra-

1. *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001. Cf. *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 58, 194, 387; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 267; *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, dans les mss. de Brienne, Bibl. nat., vol. 272, fol. 93 (traduit par Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, n° 32); même *Cartul.*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 200, et *Ibid.*, p. 280, n° 244.

3. C'est ce qui paraît ressortir d'une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II[1], n° 525, où on lit : « Si vero vester homo meum hominem ad bellum provocaverit, in mea curia finiatur; quod si vester homo victus *ceciderit*, quittum eum vobiscum reducetis et quid inde vobis placuerit facietis. Si vero meus vestrum provocaverit, in curia vestra finiatur, et si meus homo victus fuerit, quittus mihi restituetur. »

4. On en trouvera dans les *Archives d'Anjou* de Marchegay, t. I, p. 433 et suiv., une description circonstanciée et assez exacte, malgré une légère tendance de l'auteur à l'amplification. Aux textes cités par Marchegay en appendice à sa notice, il convient d'ajouter : *Cartul. du Ronceray*, n°s 38, 66; *Charte originale de Saint-Martin d'Angers*, publiée par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° IX (*Bibl. de l'École des chartes*, année 1875, p. 398); *Cartul. de Noyers*, n° 151; *Cartul. de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II[2], n° 746; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[2], n° 739, etc. La pièce justificative n° IV des *Archives d'Anjou* a été postérieurement publiée par Marchegay dans le *Cartul. du Ronceray*, n° 313.

5. *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12.

6. L'épreuve a lieu, à la pièce justificative n° I de la dissertation de Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 472), dans l'église Saint-Maurice d'Angers; à la pièce justificative n° III (*Ibid.*, p. 476), au prieuré de Saint-Pierre de Montreuil;

lement fort nombreuse. Après avoir entendu la messe et communié[1], il jurait sur les saintes reliques que la cause pour laquelle il se présentait était juste et son serment était consigné par écrit[2]. Puis il s'avançait vers la cuve, où l'eau, préalablement bénite[3], avait été portée à une température élevée[4]. Il y plongeait alors la main. Des représentants des deux parties, en nombre variable, surveillaient de près toutes ces opérations. Un délai était encore nécessaire avant qu'on pût se prononcer : car les effets de la brûlure pouvaient ne pas se manifester sur-le-champ. Pour éviter toute fraude, la main était enveloppée d'un linge sur lequel chacune des deux parties apposait son sceau[5]. Le patient, resté sous la garde des représentants des parties, était au bout de trois jours[6] ramené en public[7]; les sceaux étaient brisés, la main mise à découvert, et, suivant qu'elle était saine et intacte, ou, au contraire, brûlée et ulcérée[8], la cause représentée par le champion était déclarée juste ou injuste.

On recourait aussi assez souvent à l'épreuve du fer chaud. Le

au *Cartul. du Ronceray*, n° 38, dans l'église Saint-Maurice d'Angers ; au *Cartul. du Ronceray*, n° 313, dans l'église de la Trinité d'Angers, etc.

1. *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Nam predictus Ernaldus, missa celebrata corporisque Christi ac sanguinis communione percepta necnon et jurejurando super sanctorum reliquias pro more persoluto, etc. »

2. C'est ainsi que, dans le cas de l'épreuve racontée à la pièce justificative n° II (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 474), le texte du serment qu'avait prononcé Aucher fut transcrit par Rainaud : « Rainaldus vir sapiens, qui litteris jusjurandum alligavit. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, n° 38, où Eude de Blazon remplit ce rôle : « Eudo de Blazono, qui et sacramentum eschirivit. »

3. Pièce justificative n° III de la dissertation de Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 472 : « Ibi de more benedicta aqua... »

4. Elle ne devait cependant pas être en ébullition. Cf. Marchegay, *ibid.*, pièce justificative n° I : « ... stupentibus etiam super ejus incolumitate ipsi adversae partis ministris, quorum iniqua violentia aqua judicii ultra statutum morem, nostrisque injuste in se agi clamantibus, ebulliendo efferbuerat, etc. »

5. *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Qui etiam dum in manum, sicut mos est, sigillare permitteret rogaretur... » — Cf. *Ibid.*, n° 66 : « Cum manus sigilli custodia solveretur. » — Pièces justificatives de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 478 : « Sed cum resigillatus, etc. »

6. *Cartul. du Ronceray*, n°s 38, 313 ; *Livre noir du chapitre de l'église d'Angers*, fol. 19 r° et v°, dans dom Housseau, I, n° 211 ; pièces justificatives n°s I et V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 472 et 477.

7. Il n'était pas nécessairement ramené dans l'église : à la pièce justificative n° III de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 476, c'est sur la place publique qu'a lieu l'examen.

8. Nous n'insistons pas sur les horribles souffrances qui pouvaient résulter de cette épreuve. Voir seulement *Cartul. du Ronceray*, n° 313, et la pièce justificative n° V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 477.

cérémonial était le même; mais, cette fois, il fallait que le champion saisît un fer rouge sans que brûlure s'en suivît[1].

Ces dernières preuves ne laissaient place à aucun doute : de même que le plaideur ne pouvait, en général, rejeter une preuve par charte qu'en prouvant la fausseté de cette charte[2], de même, il ne pouvait rejeter la preuve par jugement de Dieu qu'en montrant une fraude dans l'exécution[3]. En principe, par conséquent, il était forcé de se soumettre au jugement rendu à la suite d'une semblable procédure[4]. Au contraire, si les juges s'étaient contentés, pour prononcer leur sentence, du débat contradictoire entre les deux parties, il restait au plaideur débouté la ressource de contester le bien-fondé de cette sentence. C'est ce qui se produisit quand Rouaud de Luigné perdit, à la fin du XIe siècle, un procès qu'il avait engagé contre l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers : il refusa de se soumettre au verdict. Les membres ecclésiastiques du tribunal se déclarèrent prêts à jurer qu'ils avaient prononcé suivant la stricte équité; les membres laïques s'offrirent à le prouver par le duel : Rouaud ayant décliné cette offre dut se soumettre[5].

Enfin, une fois le verdict rendu, la partie qui avait perdu son procès devait aller solennellement renoncer à la propriété ou au droit qu'elle avait revendiqué. C'était une cérémonie distincte de celle du jugement et faite en dehors des juges : tout comme le donateur, le renonciateur allait trouver la partie adverse, se rendait avec elle dans une église, déclarait renoncer à ses prétentions et, en signe de renonciation, lui remettait une baguette ou un couteau qu'il déposait ensuite sur l'autel[6].

1. *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 102; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 135, et 5022, fol. 12, 67, 251; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 692, et IV, n° 1208; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II¹, n° 303 (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175).

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110.

3. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333.

4. Il pouvait cependant arriver, exceptionnellement, que le plaideur débouté refusât de reconnaître la vérité, même après le jugement de Dieu; mais ce n'était pas sans alléguer que les résultats de l'épreuve n'étaient pas ceux qui avaient été proclamés. Cf. *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 36 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 556.

5. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203.

6. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II¹, n° 303 (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175); *Charte de Fontevrault*, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, t. I, p. 146, n. 1.

II.

Telle était la marche suivie quand les deux parties s'en remettaient à une cour du soin de juger leur affaire. Mais, très souvent, elles recouraient à l'accord à l'amiable (*concordia*), comme il était naturel à une époque où les droits se trouvaient tellement mêlés qu'il eût été, dans bien des cas, très malaisé, sinon impossible, de déterminer qui était dans son tort[1]. On s'entendait alors, généralement, avant tout recours en justice et moyennant partage de l'objet en litige[2] ou moyennant certaines concessions en espèces ou en valeurs[3], le plaignant renonçait à ses réclamations. Par exemple, en 1065 environ, Girard Belin éleva sur la dîme d'un bordage sis au Coudray-Malouard des prétentions qualifiées d'injustes par le rédacteur de la charte où le fait se trouve relaté. Malgré cela, pour éviter la comparution en justice, les moines proposèrent à Girard de faire un accord à l'amiable, et celui-ci ayant reçu vingt sous pour lui-même et douze deniers pour ses fils abandonna toute revendication[4]. D'autres fois, il fallait, pour amener l'accord, qu'un conciliateur s'interposât. Une charte de Saint-Aubin nous fournit, à cet égard, un exemple tout à fait caractéristique. C'était en l'an 1100; l'évêque d'Angers, Geoffroy, était un jour dans sa chambre en conversation avec l'abbé de Saint-Aubin, Girard, le prieur et le *bajulus* dudit couvent. Sur ces entrefaites, arrive Robert Bureau; il aperçoit l'abbé, et, furieux, l'accuse de détenir une terre et des vignes près de Pruniers au mépris de ses propres droits. L'abbé s'en défend, alléguant qu'il tient ces biens en vertu de concessions faites à son monastère par Pépin le Bref et Charlemagne. La colère de Robert redouble; l'évêque s'interpose, le calme et fait entendre raison aux deux par-

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 134 : « Ac de his omnibus postquam eis sepe juste judicatum fuisset quod aut minime *aut minimum rectum* in hoc quod calumpniabantur haberent, fecerunt tandem talem concordiam, etc. »

2. *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 89.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 95, 104, 127, 213; *Cartul. du Ronceray*, n° 175; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 21; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3, 37, 40; *Cartul. de Saint-Serge*, t. II, fol. 1 r° et v°, dans dom Housseau, II[1], n° 312, et fol. 62, Ibid., II[2], n° 561; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 32, dans dom Housseau, II[1], n° 449; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 74, 151, 170, 276, 330; *Cartul. de Noyers*, n°s 43, 58, 114, 335, 352, etc.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 213.

ties. Un accord à l'amiable a lieu sur son conseil : Robert renonce à ses prétentions; l'abbé lui donne cent sous en échange[1].

Il arrivait aussi que l'accord à l'amiable eût lieu au moment où l'action en justice était déjà engagée[2] et surtout au moment où une épreuve judiciaire allait avoir lieu, cette épreuve étant même parfois entamée[3]. On réfléchissait souvent alors à l'aléa de cette épreuve[4], et, quand la partie adverse était une abbaye ou un chapitre, à la colère céleste qu'on risquait d'attirer sur soi[5]; et on se laissait alors facilement convaincre qu'il était plus sûr, plus prudent de recevoir une bonne somme d'argent, une compensation peut-être restreinte, mais en tout cas assurée, et on concluait un accord[6].

L'accord à l'amiable était d'ailleurs suivi d'une renonciation dont le cérémonial était, de tous points, semblable à celle qui suivait le prononcé d'une sentence[7]. On ajoutait cependant à cela quelquefois la rédaction d'une charte relatant l'accord et que chacun souscrivait ensuite[8].

III.

A côté du cas de simple affaire contentieuse, vient celui où l'une

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112. Cf. un exemple tout à fait analogue dans une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 62.

2. *Cartul. du Ronceray*, n°s 139, 174; *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 97; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 301.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 58, 403; *Cartul. de Saint-Serge*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 280, n° 244.

4. *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 84 : « Sed nos caventes discrimen pugne infra terminum fecimus concordiam. » — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 189 : « Cum ad diem belli ventum fuisset et noster homo Alcherus ad reconvincendum eum de falsitate preparatus fuisset, misit se totum in consilium amicorum suorum, qui illi suggesserunt, ut per fidem amicabiliter dimisisset totam querelam, et pro eo XXX solidos de monastica pecunia, nesciens eventum belli, secure reciperet. »

5. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 57 : « Paratis autem hominibus ad bellum procedentibus, agnovit non esse bonum certamen arripere cum terra Domini... » Cf. *Ibid.*, n° 257; *Cartul. de Saint-Serge*, trad. de Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, n° 32.

6. Outre les textes cités précédemment, voir, entre autres : *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 137, 189, 387; *Cartul. du Ronceray*, n° 133; *Livre des serfs de Marmoutier*, n°s 53, 102; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 45 r°, dans dom Housseau, II², n° 628; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 692; *Cartul. de Noyers*, n°s 146, 151, etc.

7. Voir notamment *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 112, 137; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 216, 245, 397.

8. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112.

des deux parties avait été lésée par l'autre, où un coupable et une victime se trouvaient face à face.

L'acte accompli par le coupable était désigné par le mot *forfactum* ou quelquefois par celui de *forfactura;* ce n'est que par la suite que les termes de forfait et surtout de forfaiture ont pris le sens restreint que l'on sait. Sont désignés, en effet, d'une manière formelle dans nos textes comme *forfacta*, le meurtre[1], le crime de l'incendiaire[2], le rapt[3], le vol[4], les infractions et violations de cimetières[5], la violation d'une propriété quelconque[6], les saisies illégales et levées illégales de coutumes[7], le non-paiement d'une redevance due[8], le manquement au devoir féodal de vassal[9] ou de suzerain[10]... Le *forfactum*, c'est, on le voit, toute espèce de crime ou de délit.

Or, la partie qui l'a subi, se trouvant par cela même privée de quelqu'un des siens ou de quelque bien, un tort lui étant fait, il est naturel et juste qu'elle reçoive une compensation. C'est là, dans les relations entre feudataires, l'idée unique qui préside à la répression de tout crime et de tout délit.

C'est ce qui fait que, même pour les crimes les plus graves, l'accord à l'amiable peut encore intervenir et intervient en fait fréquemment. Par exemple, c'est de cette façon que le crime d'homicide, qui semblerait mériter une peine sérieuse, est presque toujours réglé. Ainsi, tout à la fin du XIe siècle, il advint qu'un certain Onfroi fut tué par un des serviteurs de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. L'abbé Girard « fit sa paix » avec les fils du défunt moyennant un

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 51 r°, dans dom Housseau, II², n° 757, et fol. 51 v°, Ibid., n° 758; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, arch. de Maine-et-Loire, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 1re partie, t. III, p. XXXVIII; *Chartes de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches* (citées dans l'*Historia Monasterii Beatae Mariae de Fontanis Albis*), dans les *Chroniques de Touraine*, éd. Salmon, p. 282; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II¹, n° 502.

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 2; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, citée à la note précédente; mêmes textes de dom Housseau que dans la note précédente.

3. Mêmes textes qu'à la note précédente.

4. Ibid.

5. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 107; *Cartul. de Noyers*, n° 155.

6. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 178, 181, 270.

7. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 8, 89, 90, 216; *Cartul. du Ronceray*, n°s 176, 221, 247.

8. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221.

9. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 62, 66, 67.

10. *Ibid.*, n° 63.

poulain, dix sous, une terre sise à Changé, à tenir de l'abbaye leur vie durant, libre de toute redevance, sauf la dîme[1]. Pareillement, Gautier de Langeais ayant tué Geoffroy, fils du comte Maurice et cousin germain de Geoffroy Martel, après des démarches auprès de ce dernier, finit par conclure avec lui un accord aux termes duquel il lui abandonnait deux moulins d'un grand prix[2]. *A fortiori*, l'accord à l'amiable est-il de mise pour les crimes d'une gravité moindre et surtout pour les délits[3].

Plus souvent encore, cependant, la partie lésée recourait à la justice. Mais une organisation régulière de tribunaux manquant, il y a lieu de se demander comment elle devait s'y prendre. Car si, dans le cas d'un simple contesté entre deux plaideurs, il était relativement facile de s'entendre pour s'en remettre à telle ou telle cour, il est bien évident qu'un coupable sûr de son fait ne devait pas être si maniable. D'autre part, il n'y avait pas d'action publique[4]; dans le monde des feudataires, le crime ou le délit étant considéré exclusivement en tant que procurant à un individu un tort personnel, c'était à cet individu à faire rendre gorge au coupable. Exceptionnellement, il pouvait arriver, quand l'existence du délit était subordonnée à celle d'un droit disputé entre les deux parties, que celles-ci convinssent entre elles de s'en remettre à telle ou telle cour : par exemple, Renaud de Châteaurenaud ayant, vers 1040, perçu une certaine somme pour un péage auquel il prétendait avoir droit et qui appartenait, en réalité, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, après discussion, accepta de comparaître avec l'abbé par-devant le comte Geoffroy Martel, qui le condamna[5]. Mais ordinairement, si la victime voulait obtenir jus-

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 200.

2. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 17. — Sur cette charte et cet événement, voir notre *Étude sur l'authenticité du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin* (dans le t. XIII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*), n. 48. — Voir encore *Cartul. de Noyers*, n° 157.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 160; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 62; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 224.

4. Voir notamment *Cartul. de Noyers*, n° 155 : outre le crime d'infraction et de violation de cimetière, Sulion « Mer-Aride » est coupable d'homicide; or, il semble bien que, personne ne se présentant pour le poursuivre à raison d'homicide, il ne soit pas poursuivi de ce fait. (Sulion « Mer-Aride » n'est pas un vilain, comme on pourrait d'abord le croire, mais un seigneur, comme il apparaît, par exemple, au n° 92 de ce même *Cartulaire*. Cf. encore les n°s 86, 155, 216.)

5. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 77.

tice, il lui fallait, pour y parvenir, s'adresser directement à quelqu'un dont le pouvoir fût assez grand pour contraindre le coupable à comparaître. On s'adressait donc au comte[1], à un seigneur puissant de la région[2], à un évêque[3]; on l'intéressait au besoin à sa cause au moyen de quelque gratification[4] et c'était lui qui citait le coupable et le convoquait devant son tribunal. Pour l'obliger à répondre à cette citation, les premiers avaient leur force militaire, qui suffisait à en imposer; le second avait l'arme de l'excommunication et de l'interdit[5], et, au besoin, se faisait aider par un seigneur laïque[6].

On conçoit qu'avec un tel système, il pouvait être souvent très difficile de se faire rendre justice, soit qu'on ne trouvât personne qui voulût bien se charger de faire comparaître le coupable[7], soit que le seigneur auquel on s'adressait ne s'y employât pas avec suffisamment d'ardeur[8], soit surtout que le coupable fût lui-même de telle taille qu'il ne fût pas possible de le contraindre. Ainsi, un terrible

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 89, 181; *Cartul. du Ronceray*, n° 176; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 535 *bis*.

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270, etc.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 108, 218, etc.; *Cartul. du Ronceray*, n° 312.

4. *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 273, n° 192; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110. — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 19; *Cartul. de Noyers*, n° 2.

5. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 203, 222; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 353, 417; *Cartul. de Noyers*, n° 155; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804.

6. *Cartul. du Ronceray*, n° 312. Geoffroy, évêque d'Angers, charge, vers 1090-1105, Geoffroy de Briollay de faire comparaître par-devant lui Roger « Bouche-Ourlée ».

7. *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 7 : « Postquam vero obiit, quicumque voluit et potuit calumniatus est monachis et invasit, et quia deest omnino qui eis acquirat justitiam, tenet unusquisque ac possidet injuste quod tulit. » Cf. une *Charte originale de Saint-Florent de Saumur* (arch. de Maine-et-Loire), analysée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions du Maine et de l'Anjou*, 2e partie, t. I, p. 122, n. 1. Aubry, gendre de Hugue Mange-Breton, refuse de faire justice à l'abbaye de Saint-Florent; l'abbé et les moines demandent au comte Foulque le Réchin de vouloir bien citer Aubry par-devant lui; à quoi celui-ci répond : « Si Albericus sponte dimitteret, sibi placere; se autem eum minime ad hoc compulsurum, quia jam senex et egrotus esset, et adeo sibi in preteritum servierat ut ei molestus [esse] nollet. »

8. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132.

baron, Hugue de Juvardeil, après avoir tué un homme de l'évêque d'Angers, s'attaqua aux biens de l'abbaye du Ronceray. Il n'était pas de jour qu'il ne commît quelque nouvel acte de brigandage; une fois, il enlève un homme et exige en échange une rançon de quarante-cinq sous; une autre fois, il se saisit de deux bœufs d'un prix élevé, pille et emporte tout ce qu'il trouve; il lève de force des impôts sur des terres qui n'en doivent point; un jour, non content de voler des bœufs, il détruit une maison, roue de coups un paysan qui veut l'empêcher d'emporter son butin. Les religieuses du Ronceray essaient en vain de le faire comparaître devant le comte ou devant l'évêque; il refuse et leur déclare que, si elles veulent justice, elles n'ont qu'à venir la lui réclamer en son propre tribunal[1]. En fin de compte, c'était alors à la partie lésée à céder, bien heureuse encore quand elle arrivait à se débarrasser des prétentions du seigneur moyennant quelques nouvelles concessions. Par exemple, en 1075, Guicher, seigneur de Châteaurenaud, contraint les paysans de la terre de Prunay, propriété de la Trinité de Vendôme, à lui payer d'iniques redevances. Cyniquement, ayant besoin d'argent pour aller à Rome, il n'a rien de plus pressé que de venir trouver les moines et de leur en demander. Naturellement, ceux-ci le prient de leur faire d'abord justice. Guicher déclare tranquillement qu'il est, en effet, dans son tort, mais qu'au surplus il ne renoncera à lever cette redevance, dont ils se plaignent, que s'ils lui donnent vingt sous. Et les moines, en présence de cette « injuste » exigence, « n'ayant personne qui pût leur faire avoir justice, » durent s'exécuter[2].

Quand, enfin, on avait réussi à faire comparaître le coupable devant un tribunal, au jour fixé par le seigneur qui avait accepté de faire justice, l'audience s'ouvrait. La procédure suivie était la même que pour les affaires contentieuses. Mais, une fois la culpabilité de l'accusé reconnue, le tribunal prononçait une peine, laquelle était toujours l'amende[3].

1. *Cartul. du Ronceray*, n° 246.

2. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 251 : « Quam [consuetudinem] cum aliquanto tempore tali rapina tenuisset, contigit ut Romam, causa orationis, ire disposuisset; cumque monachos Vindocini postularet ut sibi ad viatici sui adjutorium aliquid darent, illi injuriam quam eis de mala consuetudine faciebat protinus objecerunt; ille vero injustitiam quidem suam plane recognovit, sed emendare ut debuisset ex toto noluit; dixit enim se non aliter consuetudinem illam pessimam dimissurum, nisi sibi darent xx solidos denariorum. Quod monachi, quamvis injuste, quia defecerat qui justitiam eis adquireret, facere maluerunt quam terra eorum toto tempore male consuetudinata fuisset, etc. »

3. Toutes les autres pénalités rentrent dans le cas où il y a châtiment infligé par un seigneur à son sujet.

L'amende était dans la langue imprécise de cette époque désigné par des expressions multiples : non seulement on disait *emendati* et *emendare*[1], mais encore *gagium* et *gagiare*[2], *vadium* ou *vadiat* et *vadiare* (avec toutes les variantes orthographiques de ces mots)[3] *lex*[4], *districtum* ou *districtio*[5], ou même *rectum*[6]; payer une amend pour un « forfait » accompli se disait *gagiare forfactum* ou *emen dare forfactum*[7] ou *coactus, cogente judicio exsolvere*[8].

Ce n'était d'ailleurs pas seulement les termes dont on se servai pour désigner l'amende qui manquaient de précision; la chose mêm en avait peu. Quelques donateurs prenaient la précaution d'indique d'avance le montant de la somme qu'il faudrait exiger de celui qu contreviendrait à leur donation; mais on ne voit pas en vertu d quel principe ils fixaient tel chiffre plutôt que tel autre; des délit analogues peuvent, dans leurs chartes, être taxés de manières trè dissemblables[9]. Au reste, c'était en général aux juges à fixer eux

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 218, 221, 226, 231; *Cartul. du Roncera* nos 221, 243; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 88, 158, 258.

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97, 99, 218 (payer sa *lex* est dans ces text synonyme de *guagiare* ou *gajare*); *Ibid.*, no 220; *Cartul. du Ronceray*, no 24

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 61, 270; *Cartul. du Ronceray*, no 221 (o l'amende est désignée indifféremment par les termes de « emendatio », d « lex » et de « vadiata »).

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97, 99, 218 (« emendare legem suam ») *Cartul. du Ronceray*, nos 179, 221, 240, 311, 312; *Cartul. angevin de Ma moutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 217; *Car tul. de la Trinité de Vendôme*, no 77 (restitution avec amende : « redde cum sua lege »).

5. *Cartul. du Ronceray*, no 243 (où « districtio » est employé comme syno nyme de « emendatio »); *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v dans dom Housseau, I, no 239; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumu* fol. 29 r° et v°, dans dom Housseau, II², no 658.

6. *Cartul. de Saint-Maur*, no 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. p. 403.

7. *Cartul. de Saint-Aubin*, no 90; *Cartul. du Ronceray*, nos 247, 310.

8. *Cartul. du Ronceray*, nos 32, 35; *Cartul. angevin de Marmoutier*, da Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61; *Cartul. de la Trinité de Vendôm* nos 8, 12, 35, 38; *Cartul. de Noyers*, no 1; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 80 v° 81 r°, dans dom Housseau, I, no 282.

9. *Cartul. de Saint-Aubin*, no 36; *Cartul. du Ronceray*, nos 32, 35; *Cartu angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61 *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav* p. 34; *Saint-Florent de Saumur*, *Montilliers*, vol. I, arch. de Maine-e Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, année 1875, t. XXXVI, p. 384, no 2; *Cartul. de l Trinité de Vendôme*, nos 8, 12, 35, 38; *Cartul. noir du chapitre de Saint-Ma rice d'Angers*, fol. 17 r° et v°, dans dom Housseau, II¹, no 319; même *Cartul*

mêmes ce chiffre en considérant les circonstances spéciales qui avaient accompagné chaque « forfait », et les donateurs s'en remettent d'ordinaire à eux implicitement ou explicitement[1] de ce soin.

Cette amende, quelle qu'elle fût, était versée intégralement à la partie lésée qu'il s'agissait de dédommager. Aussi, était-elle libre d'en faire remise au condamné[2], et c'était notamment une coutume assez souvent suivie par les abbayes et les chapitres de ne prendre que quelques deniers, qu'ils conservaient comme signe de la condamnation[3].

Pour assurer le paiement de l'amende, la force et l'autorité de celui auquel on s'était adressé pour obtenir justice suffisaient généralement; quelquefois, il semble qu'il ait fallu se contenter de faire excommunier le coupable jusqu'à ce qu'il voulût bien payer[4]. Enfin, quand il était insolvable, la partie adverse pouvait accepter tout ou partie de ses biens en échange de la somme due[5] ou lui laisser un délai assez long[6].

Somme toute, si l'on cherchait à dégager le caractère le plus général des institutions judiciaires auxquelles la masse féodale se trouvait obéir, on pourrait dire que la justice était essentiellement fondée

Ibid., III, n° 987; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 21 r°, 41 r° et v°, 43 r°, 92 r°, dans dom Housseau, I, n° 260; II[1], n°s 476, 477, 317 (ce dernier numéro imprimé dans Marchegay, *Cartul. du prieuré de Saint-Gondon-sur-Loire*, p. 58, n° 35); *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 80 v° et 81 r°, dans dom Housseau, I, n° 282, etc.

1. *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II[1], n° 337; *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 23, 25, 30, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 366, 368, 374 et 405; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[1], n° 344.

2. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 79.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270; *Cartul. du Ronceray*, n°s 221, 247, 312; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804. — On accrochait quelquefois alors un des deniers à la charte relatant la condamnation. C'est ce qui nous est dit, par exemple, dans la dernière des chartes que nous venons de citer : on y lit que Hugue, seigneur de Sainte-Maure, étant condamné à une amende pour avoir taxé arbitrairement les hommes de Saint-Espain, appartenant à Saint-Martin de Tours, le doyen du chapitre « de lege tres denarios cepit, quorum unum huic cartae inseri jussit. » Et dom Housseau, qui a vu l'original, note que, de son temps, le denier était encore attaché à l'acte.

4. *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 17, 23, 25, 30, 43, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 360 et suiv.; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 28, 110; *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412.

5. *Cartul. de Noyers*, n° 155.

6. *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 7.

soit sur la possibilité pour les faibles de trouver un appui gracieux auprès des forts, soit sur la possibilité d'une entente et d'une conciliation entre les parties.

IV.

Si l'on passe du monde des seigneurs à celui des vilains, le point de vue change. Ce n'est pas, cependant, que toute idée d'appui et d'entente fasse défaut; le vilain ne doit pas être représenté uniquement comme un opprimé, n'ayant en fait de droits que le droit d'obéir passivement. Le principe de la discussion judiciaire entre le sujet et son seigneur apparait dans des textes, très rares sans doute, mais dont la rareté n'est imputable qu'au peu d'importance des sentences auxquelles ces procès donnaient lieu. Or, s'il est vrai que bien souvent le seigneur se contentait d'imposer purement et simplement sa volonté à son sujet ou de ne répondre à ses plaintes que par des violences[1], nous le voyons d'autres fois recourir à des pratiques judiciaires : les plaintes du manant, non seulement étaient écoutées, mais on le faisait comparaître, et on lui demandait de fournir une preuve à l'appui de ses revendications. Nous avons ainsi un exemple d'une serve de l'abbaye de Marmoutier, qui, contestant à cette abbaye le droit de disposer de son fils comme serf, sous prétexte qu'il était né avant qu'elle-même fût engagée dans les liens du servage, fut invitée par les moines à prouver son assertion en se soumettant à l'épreuve du fer chaud[2]. Il pouvait arriver aussi que, des deux parts, on reconnût ses torts et qu'on fit la paix[3].

D'autre part, quand le vilain était en butte aux revendications d'un seigneur voisin ou qu'il avait à se plaindre de lui, il trouvait dans son propre maître un défenseur naturel qui se substituait au besoin à lui; car, en défendant les droits de son « homme », le seigneur se trouvait plaider *pro domo sua*[4]. C'est au point que des conflits entre manants pouvaient parfois amener un procès entre leurs seigneurs mêmes : par exemple, à la fin du XIe siècle, des serfs de Marmoutier héritent des biens de leur père; trois de leurs neveux, qui sont serfs de Foulque le Réchin, réclament une part de cet héritage. Presque aussitôt le conflit se transforme en un procès entre l'abbaye et le comte. Le tout se termine par un accord à l'amiable en vertu duquel

1. *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 106.
2. *Ibid.*, n° 127.
3. *Ibid.*, n° 11.
4. C'est ce qu'a bien montré Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 258 et suiv.

les moines versent quinze livres aux serfs de Foulque et leur accordent le bénéfice de l'association spirituelle[1].

Mais il faut bien dire que, si le vilain, même non libre, avait la possibilité d'user de la justice à son profit, il était avant tout cependant l' « homme coutumier », c'est-à-dire un objet d'exploitation auquel un maître soigneux devait faire rendre le plus possible. Aussi tout seigneur, poussé par un intérêt bien compris, s'était-il pourvu de bonne heure d'une organisation assez complète. Le véritable agent semble avoir été ici le *voyer* (*vicarius* ou *viarius*)[2]. Cependant, à côté de lui, il y a aussi le *prévôt* (*praepositus*), lequel est un personnage important. Nous ne tenterons pas ici de déterminer avec exactitude la zone d'action de chacun de ces deux agents seigneuriaux; ce serait en grande partie sortir du cadre que nous nous sommes proposé : la question vaut à elle seule toute une étude, tant elle est complexe et reste encore obscure. Il semble seulement ressortir d'une vue assez superficielle des textes que le prévôt, dans la région angevine, ait été, à cette époque, le représentant d'un seigneur puissant dans un domaine d'étendue relativement considérable et groupé autour d'un centre urbain; la police générale de ce domaine lui aurait appartenu[3] ainsi que la police spéciale de la ville où il résidait[4]. Les voyers auraient eu, dans les limites du domaine rural, des circonscriptions judiciaires nettement déterminées à exploiter. Si cette vue est juste, on conçoit que, dans une même localité, les habitants aient pu, dans certaines circonstances, se trouver judiciairement exploités simultanément par un prévôt et un voyer[5], sans que, cependant, il apparaisse que l'un ait été vraiment le supérieur hiérarchique de l'autre.

1. *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 116.

2. Ces deux termes de *vicarius* et de *viarius* sont synonymes, tout au moins à cette époque et en Anjou. Nous n'en voulons pour preuve que les n°s 220 et 221 du *Cartul. de Saint-Aubin* (publ. déjà par Marchegay et Mabille, *Chroniques des eglises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66 et 72). On s'apercevra à une simple lecture que le même personnage est indifféremment dans ces deux chartes désigné tantôt par le terme de *vicarius*, tantôt par celui de *viarius*. — Le terme de *viguier* est un terme qui, par sa forme même, ne peut venir que de la France du Midi; le mot *vicarius* donne régulièrement *voyer* en français du nord; sur ce type, on a refait la forme latine *viarius*. — Une *vicaria* est une *voirie* et non une *viguerie* dans la France du Nord.

3. Il avait, par exemple, la police de certains marchés, de certaines foires. Voir, entre autres, *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 658.

4. On trouve des prévôts dans toutes les grandes villes : à Angers, à Vendôme, à Tours, à Loches, etc.

5. Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 226; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II¹, n° 525.

Ainsi, tout au contraire de ce qui se passait dans le monde des feudataires, il y avait pour les classes populaires des juges régulièrement établis. Ceux-ci étaient les représentants des seigneurs et ces seigneurs, possédant un domaine assez exactement circonscrit, chaque homme, *en principe*, savait de qui il relevait judiciairement. *En fait*, cependant, les choses étaient beaucoup moins simples, parce que chaque propriétaire ne possédait pas toutes ses terres intégralement : telle portion de redevance appartenait à l'un, telle autre à un autre, et ce fractionnement des droits était notamment sensible en ce qui concernait la juridiction. De plus, les hommes de chaque domaine étant en relation constante avec ceux du voisinage, il arrivait souvent que ce fussent des sujets de deux seigneurs distincts qui étaient aux prises : d'où la nécessité de réglementations minutieuses déterminant les cas dont la juridiction reviendrait à tel ou tel[1]. Et, comme les domaines seigneuriaux étaient extraordinairement enchevêtrés, on voit que, dans la pratique, sans qu'il faille toutefois s'exagérer cette complication, il était moins simple qu'il aurait pu sembler d'abord de savoir de qui un vilain était justiciable.

L'agent judiciaire du seigneur était essentiellement chargé de punir les crimes et les délits des vilains. Il avait également, il est vrai, à trancher les différends qui pouvaient s'élever entre eux; mais son rôle semble bien s'être borné ici à indiquer les preuves à fournir par les parties et à percevoir les droits afférents, notamment l'amende payée par le vaincu du duel judiciaire[2] ou par celui qui se désistait au moment du combat[3], ou l'indemnité payée

1. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221; *Cartul. du Ronceray*, n°s 94, 243; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 5, 10, 14; *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 88, 158, 279; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 136; *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 33 v°, copie aux arch. de Maine-et-Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° 10 (dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1875, t. XXXVI); *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II[1], n° 525; *Cartul. de Saint-Serge*, fol. 25 r° et v°, Ibid., II[2], n° 655; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v° et 97 r°, Ibid., I, n° 239, et II[2], n° 651; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 51 r° et 51 v°, Ibid., II[2], n°s 757 et 758; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II[2], n° 658; *Archives de Beaulieu*, Ibid., II[1], n°s 337 et 502, etc.

2. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 226; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II[1], n° 525; *Archives de Beaulieu, près Loches*, Ibid., II[1], n° 337.

3. *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 137.

par les deux parties si elles se réconciliaient avant l'épreuve[1].

L'exercice de la justice, c'est, avant tout, la répression des « forfaits ». L'agent judiciaire les poursuit de lui-même, sans que, comme dans le monde des feudataires, la plainte de la victime soit nécessaire. En conséquence, si quelque homme de son ressort a commis ou est soupçonné avoir commis un des méfaits dont il a la juridiction, il le somme de comparaître tel jour et en tel lieu devant lui. S'il le prend en flagrant délit, il peut, au besoin, l'emprisonner et ne lui rendre la liberté que sous cautions, ce qui assure la comparution[2]; mais, dans le plus grand nombre de cas, il n'y a que sommation. Le coupable, au jour fixé, fait-il défaut, il est condamné à l'amende[3]; bon gré, mal gré, il faut qu'il se présente. Le voyer ou le prévôt formule alors l'accusation portée contre lui, et, à moins que l'évidence ne soit suffisante, l'invite à se justifier. Celui-ci avoue; ou bien, au contraire, il jure qu'il est innocent : c'est la preuve par serment[4]. Mais le juge a le droit d'attaquer ce serment et d'imposer au manant une des épreuves judiciaires[5]. Le refus de s'y soumettre, comme le fait de n'en pas sortir à son avantage, entraîne la condamnation[6].

Ce jugement, d'ailleurs, n'est pas, en principe, sans appel, et nous voyons, vers 1080, le seigneur de Montreuil-Bellay décider que les vilains de Méron pourront en appeler du jugement du voyer à la « cour des barons » et même ensuite à son propre tribunal si les barons ne peuvent apporter une solution à l'affaire[7].

Quant aux pénalités, en dehors de quelques cas où l'on se contentait de la fustigation[8], la seule prononcée était l'amende, tout entière,

1. *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403.
2. *Ibid.*
3. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 220, 221 (publ. déjà dans Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66, 72) et n° 226.
4. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 220 et 221.
5. Cette épreuve peut être le duel (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 220).
6. *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 220, 221; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II[1], n° 337; *Cartul. du Ronceray*, n° 311.
7. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221.
8. *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 97 r°, dans dom Housseau, II[2], n° 651 (« ... et multabitur juxta forisfactum pecunia seu verberibus »); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II[2], n° 658; *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, n°s 80 et 212, dans Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1875, t. XXXVI, p. 387, n° 3.

bien entendu, au profit du seigneur[1]. Si le vilain ne pouvait la lui payer, il était à sa discrétion et tombait d'ordinaire dans les liens du servage[2]; ainsi, de toutes façons, le délit ou le crime du manant enrichissait le seigneur. D'où la tendance de ce dernier à abuser de ses pouvoirs judiciaires et à faire poursuivre ses « hommes » pour des crimes imaginaires, afin de percevoir des droits et des amendes[3]. D'où aussi l'intérêt qu'il y avait pour lui, quand il cédait une terre, à y retenir la juridiction des quatre cas les plus graves, le meurtre, le crime de l'incendiaire, le rapt, le vol[4], ou des trois premiers seulement[5], ou de quelque autre encore[6].

A ce point de vue, la justice nous apparaît donc principalement comme une source de revenus, confondue d'ailleurs souvent dans les textes avec les autres « coutumes » et désignée elle-même quelquefois sous ce nom[7].

V.

En résumé, nous avons relevé dans la région angevine, au XIe siècle, une double série d'institutions judiciaires :

Nous avons vu que, dans le monde des feudataires, toute organisation de tribunaux régulièrement constitués et pourvus chacun d'une compétence délimitée faisait défaut; que, une affaire conten-

1. C'était d'ailleurs à charge pour ce dernier, quand le *forfait* commis par le vilain avait porté préjudice à un autre seigneur, de dédommager lui-même ce dernier. Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 200. Un nommé Onfroy ayant été tué par un serviteur de l'abbaye de Saint-Aubin, l'abbaye fait sa paix avec les enfants du défunt moyennant une certaine somme d'argent et certaines concessions (1082-1107).

2. *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 6, 127.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221, 226.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 2; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v°, dans dom Housseau, I, n° 239 et fol. 28 v°-29 r°. Ibid., II[1], n° 444; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II[2], n° 658; *Archives de Saint-Florent de Saumur*, aux arch. de Maine-et-Loire, trad. dans Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 95, n° 28. — Le meurtre, l'incendie, le rapt, le vol constituent dès cette époque ce qu'on appelle quelquefois les « magna forfacta » par opposition aux « parva » ou « minuta forfacta. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, nos 5, 94.

5. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4.

6. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 182; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v°, dans dom Housseau, I, n° 239 (*assaltus*); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II[2], n° 658 (*assaltus*).

7. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4 : « Sed de tribus *consuetudinibus* medietatem retineo : idest de homicidio, de rapto, de incendio. »

tieuse surgissant, les parties devaient, d'une commune entente, choisir elles-mêmes leurs juges; que ceux-ci les faisaient comparaître et cherchaient à déterminer leurs droits respectifs grâce aux lumières que leur fournissaient les débats contradictoires, les productions de pièces ou l'audition des témoins, ou les épreuves judiciaires; qu'ils statuaient enfin en déclarant le demandeur bien ou mal fondé dans l'objet de ses réclamations.

Nous avons, en outre, relevé le rôle considérable que l'accord à l'amiable jouait à côté de la procédure officielle.

Nous avons ensuite cherché à démêler la manière dont les poursuites s'exerçaient contre les coupables, et nous avons vu que, en dehors des cas où l'accord à l'amiable intervenait encore, la partie lésée, à moins d'être assez forte pour se faire justice elle-même, devait solliciter l'appui d'un seigneur plus puissant; que ce dernier pouvait alors, s'il le voulait, contraindre le coupable à comparaître, le juger, et, si sa culpabilité était démontrée, le condamner à payer une amende, c'est-à-dire à indemniser la victime.

Passant alors du monde des feudataires au monde des vilains, nous avons vu que, si ceux-ci pouvaient, dans certains cas, user de la justice à leur profit, ils étaient, au point de vue judiciaire comme aux autres points de vue, surtout exploités; que les seigneurs étaient, en conséquence, munis d'agents régulièrement institués et dont la tâche principale était non pas tant de trancher les débats entre manants que de percevoir des droits et des amendes.

C'est de cette double série d'institutions, sur beaucoup de points encore instables et primitives, que sortiront les institutions judiciaires plus solides et plus cohérentes des siècles suivants.

Louis Halphen.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE CHARLES IX ET DE FRANÇOIS, DUC D'ANJOU,

AU SULTAN DE TURQUIE.

La paix conclue à Longjumeau, le 23 janvier 1568, entre les représentants de Catherine de Médicis et de Charles IX et les principaux chefs protestants, n'arrêta pas longtemps la guerre religieuse qui désolait la France. Les protestants étaient loin d'être satisfaits de n'avoir point obtenu du pouvoir royal une extension des garanties qu'ils considéraient comme indispensables à leur sûreté, tandis que le rétablissement de l'édit d'Amboise avait gravement mécontenté les catholiques de France et ceux de l'étranger, leurs alliés, qui le regardaient comme une concession bien trop large arrachée à la faiblesse du roi. De son côté, Catherine de Médicis n'attendait que l'occasion de recommencer la guerre dans l'espérance d'abattre, cette fois définitivement, l'Église réformée.

A la fin du mois d'août de la même année, elle tenta de faire enlever les principaux chefs du parti protestant, parmi lesquels le prince de Condé et l'amiral de Coligny qui se trouvaient alors au château de Noyers. Cette tentative échoua, mais elle montra aux protestants quelle confiance il convenait d'accorder aux engagements solennels pris par la reine mère; ils ne s'y étaient d'ailleurs jamais trompés. La réponse à cet attentat ne se fit pas attendre; les protestants qui se tenaient constamment sur le qui-vive coururent aux armes, et, grâce à l'admirable organisation de leur parti, ils ne tardèrent pas à réunir une puissante armée dans le Poitou, aux environs de la Rochelle.

La guerre qui s'engagea ainsi fut la plus rude et la plus hasardeuse des guerres de religion en France; elle se termina assez rapidement dans le midi, où le duc de Montpensier remporta un succès important sur les protestants, et surtout parce qu'un hiver d'une rigueur exceptionnelle vint entraver les opérations des belligérants. Mais la guerre se trouva bientôt transportée sur un tout autre théâtre; le prince d'Orange, un des plus fermes alliés des protestants, se vit forcé de se réfugier sur le sol français et de licencier son armée.

Le danger n'en restait pas moins très grand, car l'armée du prince d'Orange se reforma presque immédiatement et se mit au service du prince des Deux-Ponts qui se préparait à marcher au secours des protestants; de plus, la reine d'Angleterre Élisabeth, à qui l'étroite captivité de Marie Stuart enlevait toute préoccupation du côté de l'Écosse, s'apprêtait à intervenir à son tour dans les affaires du continent, espérant que les embarras au milieu desquels la France allait se débattre serviraient au mieux les intérêts anglais[1].

De même que les protestants n'hésitaient pas à s'adresser à l'Angleterre et à l'Allemagne luthériennes, le roi très chrétien demanda secours au roi catholique Philippe II, souverain de toutes les Espagnes. Ce prince n'aurait pas mieux demandé que de mettre toutes ses armées au service de Charles IX; mais l'insurrection des Maures conduits par Ferdinand de Valor, plus connu sous le nom d'Ibn Oumeyah, paralysait tous ses efforts en l'obligeant à garder dans la péninsule une grande partie de ses forces militaires. Bien que le roi d'Espagne affectât de regarder les Maures comme des ennemis méprisables, toutes les armées qu'il avait envoyées contre eux avaient été défaites, et il avait été obligé de confier la direction des opérations contre les insurgés au célèbre don Juan d'Autriche, le fils naturel de Charles-Quint.

L'empire ottoman, dont l'alliance avait été si précieuse à François Ier et qui l'aurait été bien davantage si les officiers français s'étaient mieux entendus avec les généraux turcs, ne pouvait être que d'une utilité toute secondaire à Charles IX. Quand bien même le sultan Sélim II aurait envoyé sa flotte à Toulon comme l'avait fait le grand Soleïman, quand il aurait pris l'empire d'Allemagne à revers et serait venu mettre le siège devant Vienne, cela n'aurait pas eu d'influence immédiate sur les menées des princes protestants dont les États étaient voisins de la France et qui avaient embrassé avec tant d'ardeur la cause des « rebelles de Sa Majesté. » D'ailleurs, les forces de l'empire ottoman étaient engagées sur la Volga, dans une guerre avec les Russes, guerre dont l'issue paraissait douteuse, car elle pouvait amener de graves complications du côté de la Perse; le grand vizir Mohammed Sokoly n'attendait que la fin de ce conflit pour entreprendre la réorganisation intérieure de l'empire et n'avait

1. « La royne d'Angleterre favorize en tout ce qu'elle peult les rebelles de Sa Majesté, qui à ceste heure sont réduictz à telle extrémité qu'ilz n'ont plus espérance qu'au secours qu'elle leur doibt envoyer, tant d'Anglois que de lansquenetz, qu'elle faict lever aux villes maritimes. » Note remise par le cardinal de Guise, ambassadeur de Charles IX, au roi d'Espagne (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 41).

nulle envie d'intervenir une fois de plus dans les affaires de l'Europe pour le compte de Charles IX; quant à l'entourage immédiat du sultan Sélim II, il était nettement hostile à la France et à toute tentative de reprendre la politique de Soleïman.

Bien que dans ces conditions toutes les chances parussent du côté de l'Église réformée, ce furent les troupes royales qui eurent le dessus, et les défaites de Jarnac (18 mars 1569) et de Moncontour (3 octobre) ne tardèrent pas à enlever leur dernier espoir aux chefs protestants. Si le sultan Sélim II n'intervint pas personnellement dans cette lutte du pouvoir royal contre la Réforme, il est très possible que ce fut son or qui permit à Charles IX de payer ses troupes et de prolonger la campagne jusqu'au mois d'août 1570.

La guerre coûta très cher à Charles IX et la victoire de Moncontour serait peut-être restée un succès sans lendemain si l'amiral de Coligny avait continué les hostilités. Quand le roi de France, jaloux de son frère le duc d'Anjou, voulut prendre en personne la direction des opérations militaires et engager une lutte à outrance contre les protestants, il est manifeste que son gouvernement avait épuisé ses dernières ressources et qu'il était réduit à vivre d'expédients. Cela ne contribua pas peu à déterminer la cour à signer la paix de Saint-Germain-en-Laye le 20 août 1570. Ces besoins d'argent avaient été un instant si pressants qu'il n'est pas bien sûr que Charles IX n'ait pas été obligé de recourir à des compromissions fâcheuses avec des financiers sans scrupules. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un banquier juif de Constantinople, que l'ambassadeur, M. de Grantrie de Grandchamp, appelle Micques, prétendit qu'il avait avancé une somme considérable au roi de France. Micques est une des figures les plus curieuses de cette finance cosmopolite du XVIe siècle que l'on connait à peine et qui joua dans toutes les affaires de cette époque un rôle plus important que celui qu'on serait tenté de lui attribuer. Il se nommait en réalité Joseph ou Jean Nasi et il était d'origine portugaise. Il vint de bonne heure s'établir à Lyon où résidaient alors la plupart des banquiers juifs, italiens ou espagnols, que leurs spéculations mettaient en rapport avec le Levant; c'est à eux que s'adressa le gouvernement français quand il s'agit de faire face aux dépenses causées par l'équipement et l'armement des expéditions envoyées en Orient. Il parait que Joseph Nasi joua un rôle assez important dans ces opérations financières, et que, sans négliger ses intérêts, il sut rendre quelques services au gouvernement royal. En effet, vers l'année 1553, il quitta Lyon pour aller s'établir à Constantinople, « avec des lettres de faveur de Monseigneur de Lansac, ambassadeur du roy à Rome, pour le favoriser en

quelques affaires qu'il ne voulut poursuivre aucunement. » C'est dans cette ville qu'il épousa la fille d'une riche juive portugaise, Beatrix da Luna; c'est sans doute à cette occasion qu'il prit le titre de dom Miguez[1]. Nasi, qui était donc d'une très grande habileté et qui désormais pouvait disposer d'une fortune considérable, joua un rôle important dans ces pénibles négociations qui amenèrent des froissements regrettables entre le divan et la cour de France.

Joseph Nasi, qui, à son arrivée à Constantinople, était un inconnu pour tout le monde, ne tarda pas à devenir le favori du sultan Sélim-Khan II qui avait succédé à Soleïman-Khan en 1566. Cette intimité remontait à l'époque où Sélim n'était encore que prince héritier; elle était si complète que les Turcs se demandaient quelle pouvait en être la cause; le peuple crut l'expliquer en disant que Sélim n'était pas le fils du sultan Soleïman, mais celui d'une juive, qu'on aurait introduit tout jeune dans le harem et qu'on aurait fait passer pour le prince héritier. Ce n'était évidemment qu'un bruit sans aucun fondement; mais il montre combien les Turcs étaient irrités des faveurs dont leur padishah, l'ombre d'Allah sur la terre, le successeur des khalifes, l'iman des deux villes saintes, accablait l'aventurier portugais.

Le sultan Sélim était toujours à court d'argent, mais pour des motifs tout autres que le roi de France : les plaisirs et les orgies au milieu desquels vivait ce prince, indigne de porter le nom du conquérant de l'Égypte, eurent bientôt fait d'épuiser le trésor. Non content de lui avancer à plusieurs reprises des sommes considérables dont son immense fortune lui permettait de disposer, Micques faisait constamment au sultan de riches présents qui lui permettaient de satisfaire ses instincts dépravés. Le sultan Sélim crut qu'il ne pourrait jamais se montrer assez reconnaissant envers l'homme qui lui avait rendu de tels services, et il lui accorda des faveurs auxquelles ses meilleurs généraux n'auraient jamais osé prétendre. Le jour même où il alla ceindre le glaive de l'empire osmanli dans la mosquée d'Ayyoub, il créa Micques duc de Naxos en dépossédant la famille vénitienne à qui cette île appartenait; il ajouta à ce fief plusieurs des îles de la mer Ionienne. Cette faveur, qui provoqua l'indignation de tous les musulmans, ne sembla pas encore suffisante au banquier juif qui voulait être roi de Naxos; d'autre part, le sultan, dans son enthousiasme, trouvait également qu'il n'avait pas suffisamment

1. Chesneau, dans son *Voyage en Turquie*, semble dire qu'il se convertit au judaïsme pour épouser Mlle de Luna; si telle est la pensée de l'auteur, c'est une erreur évidente, car le nom de *nasi*, qui en hébreu signifie « chef, » ne peut guère avoir été appliqué qu'à un juif.

reconnu les bienfaits et les générosités de Joseph Nasi; aussi, dans une nuit d'orgie, le sultan Sélim lui promit solennellement de lui conférer la royauté héréditaire de l'île de Chypre[1]. Malgré tout, le padishah n'osa pas aller jusque-là; le sentiment public réprouvait déjà assez sa liaison avec le banquier juif et Sélim savait qu'il ne fallait pas trop jouer avec l'indignation populaire. Cela n'empêcha pas Nasi de prendre officiellement le titre de roi de Chypre et d'en porter les armes.

Micques ne se rappela pas longtemps que, sans la recommandation de l'ambassadeur de France à Rome, sa destinée aurait pu être toute différente, et il poussa le sultan Sélim dans cette voie de politique antifrançaise qui était à la mode depuis son avènement. Il semble d'ailleurs que ce personnage ne savait pas un gré infini au sultan des faveurs extraordinaires dont il l'avait comblé, et, selon toutes les vraisemblances, il ne se gênait nullement pour trahir le prince dont il mendiait la bienveillance, en même temps qu'il lui fournissait de l'argent pour assouvir ses honteux penchants. C'est au moins ce qui ressort d'une lettre adressée de Constantinople par M. de Grantrie de Granchamp au roi Charles IX, à la date du 16 octobre 1569. « Davantaige promet ledit Daoult de le faire convaincre avec bonne et suffisante preuve d'estre traistre au Grand Seigneur, car il escript journellement au pappe, au roy d'Espaigne, au duc de Florence, aux Gennevoys et tous les ennemis de Sa Hautesse, et qu'il fera prendre en son cabinet une infinité de leurs lettres et mémoires, que sera le moyen pour luy faire perdre la teste et venger Vostre Majesté de l'attentat que ce belistre là a osé faire contre vos sujets[2]. »

L'attentat auquel M. de Grantrie de Grandchamp fait allusion dans ce passage fut le premier acte par lequel Micques signala son autorité; pour se payer lui-même des sommes qu'il prétendait lui être dues par le roi de France, il fit mettre l'embargo sur tous les navires battant pavillon français qui se trouvaient dans le port d'Alexandrie. Micques agit dans cette affaire avec une audace d'autant plus grande qu'il est probable que le roi de France ne lui devait point les sommes qu'il lui réclamait; c'est du moins ce que soutient l'ambassadeur de France, M. de Grantrie de Grandchamp, dans les lettres qu'il adressait de Constantinople à son

1. « Micques n'a poinct esté si dégoutté que de poulcer à la roue pour ne pas moings pencer que d'en demourer roy tributaire ou gouverneur perpétuel, j'entends de Chippres..., mais il conte sans son hoste. » Lettre de M. de Grandchamp à Charles IX (*Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 87).

2. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 86.

souverain et dans lesquelles il protestait avec indignation contre les menées du banquier portugais : « Et premierement que ledit Mycques n'a aultres instrumens ni cédulles en vertu desquelles il puisse rien demander à Vostre Majesté, sinon quelques lettres de change, lesquelles, comme estant clerc de banque à Lyon, il a sous-traictes et desrobbées du contouer des marchans espaignolz auxquels on devoit quelque somme d'argent, dont ils n'ont esté payez. Mais ledict Mycques, depuis leur mort, y auroit changé le nom et faciffié lesdictes lettres...; depuis, ledict Mycques s'estant arresté dans ce pays, il trouva moyen d'en faire escripre par le Grand Seigneur deffunt...[1]. » Plus loin, il dit : « Et veulx perdre la vie si Mycques peult prouver que Vostre Majesté ny ses prédécesseurs luy aye jamais légitimement deu ny luy doivent ung sol, et, par ce moyen, il sera condampné et contrainct à rendre ce qui a été pris en Alexandrie, avec les despens, dommaiges et intérest[2]. » Par une lettre également adressée à Charles IX, et un peu antérieure, datée du 3 octobre 1569, M. de Grandchamp affirme même qu'il avait trouvé un homme qui était prêt à témoigner que Micques n'avait jamais rien prêté au roi de France[3].

Si les réclamations que Micques, duc de Naxos, avait adressées au gouvernement français, n'étaient qu'une tentative d'escroquerie assez maladroite, il n'en est pas moins vrai que le roi avait sollicité des secours pécuniaires de plusieurs personnages importants dont l'ambassadeur ne donne pas les noms et qu'il finit par s'adresser au sultan lui-même.

On possède la minute d'une des lettres que Charles IX adressa au sultan Sélim pour le prier de lui avancer une somme de deux millions d'or qu'il comptait employer à payer la solde de ses armées. Ce document se trouve dans le manuscrit latin 17075 de la Bibliothèque nationale; il avait été recopié pour être expédié à l'empereur des Osmanlis; mais, au dernier moment, on y a apporté quelques modifications, de telle sorte qu'il n'a pas été présenté à la signature du roi de France et qu'il a servi de minute pour une seconde expé-

1. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 84.
2. *Ibid.*, p. 86.
3. Par contre, Claude du Bourg, chargé d'une mission à Constantinople, prétend que M. de Grandchamp avait traité avec Micques au nom du roi de France : « Et au regard de Micques, il me déplaist dudit consentement presté par ledit sieur de Grandchamps, et de l'instrument et acte par luy passé soubs votre nom devant le cady et juge ordinaire de Constantinople, par lequel vous estes constitué débiteur audit Micques de la somme de cent cinquante mil escuz, pour cause de vrai prest par lui faict à Vostre Majesté » (*Ibid.*, t. III, p. 70). Il est assez difficile de savoir qui doit être cru, de Grandchamp ou de Du Bourg.

dition. Cette lettre, comme la suivante, est écrite sur une feuille de parchemin oblongue, comme la lettre du roi François Ier au sultan Soleïman, qui n'a pas été non plus expédiée; mais elle n'est pas ornée de peintures comme elles. En voici le texte :

Très hault, très excellent, très puissant, très invincible et magnanime prince, le grant empereur des Montsurmans, Soltan Selin han, en qui tout honneur et vertu abonde, nostres très cher et parfaict amy, Dieu veuille augmenter vostre grandeur et haultesse avec fin très heureuse. L'amiable et gratieuse dépesche qu'il vous a pleu nous faire par le sieur de la Tricquerie, envoyé icy exprez par le sieur de Grandchamps, nostre ambassadeur et ministre[1], nous a donné le plaisir et contentement que sommes accoustumez de prendre aux choses qui viennent de vostre part mesmes en ce qu'avons entendu la prospérité, bon advancement et succez de vous et de voz affaires, et que vous nous asseurez et confirmez tousjours de tant plus l'ancienne et héréditaire amitié que portez à nous et à nostre royaulme, nous donnant de si bons et saiges advis et conseilz que vous faictes par vostre dépesche. De tous lesquelz bons offices désirans en remercier Vostre Haultesse, aultant et si affectionnement qu'il nous est possible, le priant de continuer et de promettre le semblable de nous, luy offrir tout ce qui est en nostre puissance et principallement pour luy rapporter bien au long et représenter toutes noz nouvelles et l'estat de noz affaires. Nous n'avons voulu faillir de renvoyer par delà ledict la Tricquerie, qui en est fort bien instruict et informé, avec ce que nous en écrivons audict sieur de Grandchamps, auquel davantaige nous avons donné charge que, vous communicquant et descouvrant du tout l'intérieur de nostre cueur et le fondz de noz intentions comme à notre plus singulier et parfaict amy; il vous requiere en nostre nom et prie que vostre bon plaisir soit de nous accomoder de voz moyens et facultez et prester la somme de deux millions d'or pour employer au payement de noz armées et forces, tant de cheval que de pied, qu'avons, Dieu mercy, de toutes nations et en si bon nombre et si bel ordre que nous espérons non seulement faire teste à nos ennemis, mais aussi les rompre et deffaire entièrement, ensemble tous ceulx qui vouldroient se mesler et participer à leurs pernicieulx conseilz et entreprises. Quoy faisant, oultre ce que vous nous accorderez chose conforme à la bonne affection et aux offres de feu et de très heureuse et très haulte mémoire, le grant empereur sultan Soliman Sciach, père de Vostre Haultesse, qui souvent en moindres occasions que celles qui se présentent aujourd'hui dressa de grandes et très puissantes armées à nostre service, et icelles arrivèrent à nostre secours[2],

1. Les mots « nostre ambassadeur et ministre » sont rayés; on lit au-dessus : « Résident auprès de vous. »

2. Les mots « qui souvent » jusqu' « à nostre secours » ont été ajoutés au bas de la pièce.

vous ferez ung acte digne de vous et ung plaisir fort à propos[1], qui vous sera recogneu et satisfaict à la première occasion[2]. Ainsi que plus au long vous dira iceluy sieur de Grandchamps, nostre ambassadeur et ministre[3], que nous vous prions de croire, comme vous vouldriez faire nous mesmes, que à tant supplirons le Créateur vous avoir, très hault, très excellent, très invincible et magnanime prince, nostre très cher et parfaict amy, en sa très saincte et digne garde. Escript à Challons, le... jour de janvier 1569[4].

M. de Grantrie de Granchamp, dont il est question dans la lettre de Charles IX, accompagnait le célèbre d'Aramon à son retour en Turquie en 1551; il y avait donc fort longtemps qu'il habitait à Constantinople comme ambassadeur; quant à Du Bourg, sieur de Guérine, il avait été envoyé à Constantinople en 1569.

Les deux diplomates étaient animés l'un contre l'autre des sentiments les plus malveillants et les plus hostiles; ils passaient leur temps à se créer des difficultés pendant que l'influence française, si puissante à l'époque de Soleïman, déclinait rapidement, laissant la place libre à ses adversaires. Dans les lettres qu'il adresse à Charles IX et à la reine mère, M. de Grantrie de Grandchamp se plaint amèrement des manœuvres auxquelles se livrait Du Bourg, dans le seul but de lui faire perdre tout crédit auprès du sultan et du divan. Le roi de France avait à plusieurs reprises écrit à l'empereur des Turcs au sujet des difficultés financières au milieu desquelles il se débattait et pour lui demander des secours pécuniaires. Les lettres qu'il envoyait ainsi à Constantinople passaient par les mains de M. de Grantrie de Grandchamp; pour lui être désagréable et détruire tout son crédit, Claude du Bourg n'imagina rien de mieux que d'aller clamer par toute la ville que les lettres présentées par M. de Grandchamp au divan n'avaient jamais été écrites sur l'ordre du roi de France et qu'elles n'étaient que des faux. Si Du Bourg avait le plus vif désir de nuire à son collègue, on ne peut cependant nier qu'il ne fût de bonne foi dans une certaine mesure, car il écrivait au roi Charles IX pour lui dénoncer ce qu'il considérait comme les agissements criminels de M. de Grantrie de Grandchamp. Dans une de ses lettres, datée du 30 avril 1569, cet agent dit, en parlant du bassa (pacha) : « Il s'est plainct à moy qu'un nommé La Tricquerye, retournant dernièrement de France, luy porta une de vos lettres dont les sceaux étoient grandement suspects, par laquelle Vostre

1. En interligne : « à vostre grand amy. »
2. Biffé et remplacé par : « si..... que vous en demeurerez content. »
3. Biffé.
4. Bibl. nat., ms. latin 17075, fol. 93.

Majesté lui mendoit croyre ledict de la Tricquerye comme vostredicte Majesté. Bien est vray que ce mot de la Tricquerye estoit en rature en deux ou troys endroicts desdictes lettres. Et, pour l'exposition de sa créance, disoit avoir été mandé exprès de par vous, Sire, pour négocier seul et s'informer, dudit premier bassa, des maulvais offices et déportemens faicts par ledit sieur de Grand-Champs..., asseurant ledit bassa, que s'il luy plaisoyt bailler les escripts et actes passés par ledit sieur de Grand-Champs... et les originaux de plusieurs de vos lettres raturées et falsiffiées..., que Vostre Majesté fairoit faire bientost de luy exemplaire punition. De manière, Sire, que ledit bassa se laissa pour ce coup persuader, sans toutesfois soy dessaisir d'aucunes pièces; mais, au lendemain, aïant découvert lesdites ratures et entendu que ledit La Tricquerye estoit domestique et commençal dudit sieur de Grand-Champs, le tout fust découvert et interrompu... Et que ledit Grand Seigneur et luy vous ont, du xve de juing dernier, envoyé bien seurement et par addresse ez mains propres de l'ambassadeur des Vénitiens estant à l'entour de Vostre Majesté, la pluspart desdites lettres raturées et faciffiées..., et que dorénavant Sadite Altesse et luy ne pouvoient, ne debvoient plus négotier avec ledit sieur de Grand-Champs. »

A son tour, M. de Grantrie de Grandchamp ne cessait d'écrire en France pour se plaindre des menées scandaleuses de Claude du Bourg. Dans une lettre datée du 16 octobre 1569 adressée à la reine mère, il demande qu'on fasse justice de ces calomnies et de l'accusation d'avoir falsifié les lettres du roi; « et s'il plaît à Vostre Majesté en faire une pueur d'entrée à du Bourg, il vous descouvrira tout[2]; » le 30 octobre de la même année, il écrit à Charles IX pour se plaindre que Claude du Bourg allait dire au grand vizir que les lettres qu'il était chargé de lui remettre étaient « toutes lettres apostées et qu'il n'en creust rien..., il fait ouvrir par force touttes vos despêches... Sire, n'en pouvant plus endurer, je l'eusse tué ou faict tuer, n'eust été que je ne veulx pas que ma passion publicque et particulière apportast aulcune incommodité à vos affaires et à vostre service[3]. »

Cette conduite de du Bourg est des plus singulières, car il était parfaitement au courant de la détresse financière de Charles IX et de l'emprunt qu'il tentait de faire au sultan; il s'exprime ainsi, en effet, dans sa lettre du 30 août : « En ce qui regarde les deux millions demandés par prest audit Grand Seigneur, je ne sçay qui en a esté l'inventeur, et n'en puis juger aultre que la nécessité de vos affaires;

1. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 68.
2. *Ibid.*, t. III, p. 90.
3. *Ibid.*, p. 98.

bien say-je que de semblables demandes composées toutes foys de beaucoup moindre somme, les grands roys François et Henry, vos grand-père et père (que Dieu absolve), ont esté refusez en même temps qu'ils faisoient la guerre à l'empereur Charles le Quint, ennemy commun de Leurs Majestez et dudit empereur Solyman, disant tels prêts derroger aulx constitutions et observations de sa religion; touttes foix j'ay trouvé que cela se pourra accommoder, non pour la totalité de ladite somme, mays d'une bonne partie d'icelle[1]. » Cela prouve que Claude du Bourg avait eu connaissance de la lettre de Charles IX dont on vient de lire le texte.

Les officiers du divan profitèrent de ces regrettables dissentiments entre les deux agents diplomatiques français pour ne garder aucun ménagement envers eux et leur prodiguer toutes les avanies. Dans une lettre du 15 mars 1569, M. de Grantrie de Grandchamp fait un tableau pitoyable de sa situation à Constantinople : « Voylà cependant, sire, où j'en suis en recevant du premier bassa tout le mauvais traictement que jamais ministre des vostres receut par deçà. Ne pouvant honnestement me pis faire, il me suscite tout mes créditeurs, m'envoyant tous les jours infinis chaoux pour me fascher, voyant que je n'ay ni le moyen ni la commodité d'y pouvoir satisfaire pour cette heure...[2]. »

Non seulement les Turcs se moquaient publiquement du représentant de la France à Constantinople, mais le personnel de l'ambassade, complètement dérouté par ces intrigues auxquelles il ne comprenait rien, refusait de continuer le service dans de pareilles conditions. A la fin de la lettre qu'il écrivait à Charles IX le 3 octobre 1569[3], M. de Grandchamp dit qu'il fut réduit à l'écrire lui-même parce qu'il n'avait plus personne à qui il pût confier cette besogne : « Je suis, dit-il, le secrettaire moi-mesme pour n'en avoir d'aultre, que aussi la pluspart de mes gens se sont escartés comme perdreaulx pour la peur qu'ils ont prise de tout l'algarade. »

Du Bourg chercha en vain à discuter et à réfuter les accusations précises que M. de Grantrie de Grandchamp avait portées contre lui; il fut officiellement désavoué par Charles IX. Au mois de décembre 1569, le roi de France écrivait dans ce sens à Sélim-Khan, et, le 9 février 1570, il adressait de Poitiers au grand vizir Mohammed Pokoli une lettre dans laquelle il aggravait encore son premier désaveu : « Nous avons bien voulu par mesme moyen vous faire entendre le grand

1. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 72.
2. *Ibid.*, p. 61.
3. *Ibid.*, p. 98.

desplaisir que nous avons des troubles et des scismes qu'auroit semez un nommé Claude du Bourg entre vous et le sieur de Grandchamps, notre ambassadeur... Vous asseurant que nous espérons bien en faire porter la peine à l'autheur de ce Claude du Bourg, lequel nous vous prions, s'il se trouvoit encore ès pays de Sa Hautesse, le faire prendre et appréhender avec toutte sa suitte et le faire mettre entre les mains dudit sieur de Granchamps pour le nous envoyer, afin d'en faire telle punition que les autres y prennent exemple. »

La lettre de François d'Anjou, frère unique du roi Henri III, qui se trouve dans le même manuscrit, n'a pas trait à un emprunt éventuel de la couronne de France au sultan des Osmanlis; elle n'en est pas moins curieuse, car elle montre que l'alliance avec la Turquie, inaugurée sous de si favorables auspices par le roi François Ier, était encore à cette époque une des grandes lignes de la politique étrangère de la France. Si contraire fût-elle au sentiment national, il n'en est pas moins vrai qu'elle aurait su y tenir la première place, du moment où le pouvoir royal aurait entrepris une lutte à outrance contre la maison d'Autriche[1].

Très hault[2], très puissant, très excellent, très magnanime et invincible prince, grand empereur des Mussulmans, sultan Amora Sarch, en qui tout honneur, vertu et gloire abonde, Dieu vueille augmenter vostre grandeur et hautesse avec fin très heureuse. Ung chacun sçait les invétérées inimitiés et malvueillances, qui de temps en temps et de père en fils ont continué entre l'empire et maison de France et celle d'Austria. Les très justes prétentions que ladicte maison de France a sur plusieurs estats et souverainetés très injustement distraictz et esclipsez de sa courone par celle d'Austria, comme Naples, Cicille, Milan et Flandres. Tellement qu'elle s'est plus accreue, adornée et parée de ces fleurons de ceste couronne de France que de nul autre estat et monarchie. Ce que estant dès noz jeunes et tendres ans parvenu à nostre congnoissance, Dieu nous ayant sy heureusement faict naistre que, par sa divine grâce, nous, comme filz de France et frère unicque du Roy très chrestien, nostre très honoré seigneur et frère, y tenons après luy par droict naturel et successif [le] premier lieu, degré

1. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 96, note.

2. Cette lettre, qui est un original et qui, pour une cause qui nous est inconnue, n'a pas été expédiée au sultan Mourad, porte au dos : « A très hault, très puissant, très excellent, très magnanime et invincible prince, le grand empereur des Mussulmans, sultan Amorat Sarch. Juillet 1578, » et la mention : « Papiers d'État. » On y remarque également les restes d'une empreinte de cire rouge qui a été grattée.

et honneur; dès aussy tost que l'aage avec le temps nous a apporté plus parfaicte congnoissance et intelligence des choses de ce monde, n'avons eu désir de plus accomplir, félicité et consentement que d'employer tous noz moyens, et des princes noz confédérés et bons amys, pour, par la vertu et force des armes, réunir audict empire de France ce qui en a esté très injustement distraict et usurpé. A partir de quoy ayant esté conviez par les estats et peuples de Flandres, maintenant séparez de l'obéissance du roy d'Espaigne, il et ses prédécesseurs antiens ennemis des très [puissants] empereurs vos prédécesseurs, nous avons prins résolution de prendre en nostre protection et obéissance lesdicts peuples et les retirer de la servitude et tyrannie espaignolle, faisans à ceste [intention] une belle et gaillarde armée preste à marcher par de la, quand et nous. Sur quoy, considérans la belle occasion qui maintenant se présente à Vostre Hautesse pour se venger de beaucoup d'injures passées, s'agrandir aux despens dudict roy d'Espaigne plus et mieulx à propos que le temps et l'occasion n'ont permis depuis vingt ans, et que ceste nostre entreprise peut grandement favoriser par commune correspondante utilité le bien de voz affaires, nous envoyons présentement devers Vostre Hautesse le sieur Dubourg, conseillier du roy nostre seigneur et frère, surintendant et général pour Sa Majesté sur le faict de la navigation de France ès pays et mers de Levant, pour en toute révérence baiser très humblement la main de Vostre Hautesse et luy faire sur ce entendre plusieurs autres particularités, sur lesquelles nous vous suplions adjouxter foy et créance, dont nous aurons perpétuel debvoir et obligation à Vostredicte Hautesse, à tant très hault, très puissant, très excelent, très magnanime et invincible prince, grand empereur des Mussulmans, sultan Amorat Sarch, en qui toute honneur, vertu et gloire abonde, nous prions Dieu maintenir Vostre Hautesse en sa très saincte et très digne garde. Escript à Alençon, le deuxième jour de juillet, l'an mil cinq cens septante huict.

Vostre humblement affectionné à vous fayre servise, FRANCOYS, filz de Franse et frère unnique du roy[1].

E. BLOCHET.

1. La souscription, depuis « vostre très humble », est autographe. — Bibl. nat., ms. lat. 17075, fol. 103.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE.

Nous sommes heureux d'annoncer la fondation d'une *Société d'histoire moderne* due à l'initiative de quelques jeunes historiens. Nous ne saurions mieux en faire connaître le but qu'ils se sont proposé qu'en reproduisant le procès-verbal de l'assemblée du 22 juillet, où l'on a jeté les bases de la Société.

M. Gabriel Monod, à qui les promoteurs de la réunion avaient offert la présidence, donne la parole à M. Mathiez, qui expose, au nom du comité d'initiative, le but et l'esprit de la Société. — La Société, dit-il en substance, est née de la préoccupation de remédier à l'état d'isolement des historiens de l'époque moderne. « Alors que les physiciens, les biologistes, les humanistes, etc., ont leurs réunions régulières, où ils se rendent pour se voir, s'entretenir de leurs travaux, échanger des idées, les historiens, eux, restent chacun chez soi... » — Déjà, le cercle Saint-Simon avait été une tentative pour offrir aux historiens un centre de vie commune. — La *Société d'histoire moderne*, conçue sur un plan infiniment plus modeste, pourra rendre des services analogues. — Elle ne sera pas seulement ouverte aux historiens proprement dits, mais à tous les travailleurs qui appliquent les règles de la méthode historique dans le domaine des lettres, des arts, des questions sociales, etc. De ce rapprochement et de cette collaboration de tous ceux qui s'efforcent de restituer le passé sous ses diverses formes ne peuvent sortir que de bons résultats.

La Société ne comprendra pas les historiens du moyen âge ou ceux de l'antiquité, parce que, pour travailler utilement à une tâche commune, il est indispensable que les associés ne soient pas trop éloignés les uns des autres par les occupations ordinaires et l'objet habituel de leurs études. De même, elle ne comprendra, parmi les historiens des temps modernes, que ceux qui appliquent dans leurs travaux la méthode rationnelle, « parce que n'est pas historien, à notre sens, quiconque étudie le passé avec des idées préconçues, quiconque y cherche des arguments en faveur de ses doctrines politiques ou confessionnelles, quiconque apporte dans l'histoire l'esprit de parti et d'exclusivisme. »

Les réunions sont la partie essentielle de la Société. Elles ne

manqueront pas d'aliment, puisque huit sujets de communications sont déjà inscrits et que le nombre des adhérents parisiens dépasse dès maintenant la cinquantaine.

La Société manquerait son objet si les membres non résidants n'étaient pas intéressés directement à ses travaux. Les deux séances générales annuelles seront spécialement réservées à leurs communications. Le *Bulletin* les tiendra au courant des séances. Enfin et surtout le bureau entretiendra avec eux une correspondance suivie, les mettra en rapports avec ceux de nos confrères parisiens qui pourraient leur être utiles, leur fournir des renseignements, les guider dans les archives, etc.

En terminant, M. Mathiez remercie les directeurs des revues historiques qui sont venus d'eux-mêmes apporter à la jeune Société l'appui indispensable.

Sur sa proposition, l'assemblée acclame comme présidents d'honneur : MM. A. Aulard, E. Lavisse, G. Monod. Le bureau provisoire, chargé d'expédier les affaires de la Société jusqu'à la réunion générale, est constitué de la manière suivante : M. É. Bourgeois, *président;* Lemonnier, *vice-président;* A. Mathiez, *secrétaire-général;* P. Muret, *secrétaire;* C. Bloch, *archiviste-trésorier*.

M. G. Lanson dit de quelle utilité sera la nouvelle Société pour les historiens des lettres. Voici le résumé de ses paroles :

Les études littéraires ne peuvent faire de progrès que par une sévère application de la méthode historique... Quand je suis sorti de l'École normale, il y a un peu plus de vingt ans, personne ne m'avait dit, ni à mes camarades, qu'il fût besoin d'une méthode pour étudier la littérature; personne n'avait songé un instant à nous en enseigner une. Le seul conseil pratique dont on nous munit, c'était d'avoir du talent, de l'esprit, beaucoup de talent et beaucoup d'esprit. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis... Les plus nombreux et les plus illustres sont occupés à manifester leur goût, leur idéal, leur personnalité, à l'occasion des auteurs dont ils parlent; ils se mêlent ou s'étalent dans leurs sujets et se font connaître à nous plutôt qu'ils ne nous les font connaître. On a disputé récemment sur la critique impressionniste et la critique impersonnelle : en réalité, toutes les deux sont également subjectives, et l'on ne fausse pas moins la réalité en la mutilant par sa logique qu'en la teignant de son sentiment. La philosophie systématique n'introduit pas moins d'arbitraire dans l'étude de la littérature que le dilettantisme fantaisiste, et ce n'est pas le moyen d'élaborer une connaissance impersonnelle que de suivre, au lieu des intuitions d'un sentiment irraisonné, l'enchaînement d'une doctrine abstraite, métaphysique, sociale ou religieuse. Telle est la confusion d'idées qui règne dans nos études littéraires qu'on en vient parfois à confondre les mots

système et *méthode*... Un peu de connaissance de la méthode historique préserverait nos critiques et nos historiens de la littérature de grossières erreurs, où les apprentis historiens ne tombent plus. Par exemple, c'est un défaut commun de réduire les faits littéraires à une série unilinéaire; on part du présent, on recherche le germe du présent dans l'époque antérieure, et ainsi de suite, ne regardant jamais à chaque époque que les faits qui préparent le dernier état dont on veut rendre compte. Pour étudier la tragédie du XVIe siècle, on regarde la tragédie classique, on ne recherche dans les pièces de Jodelle ou de Garnier que ce qui conduit au *Cid* et à *Athalie*. On ramène à l'idéal classique, pour les juger, des œuvres de gens qui n'avaient pas le moindre soupçon de ce qui sera l'idéal classique... C'est renouveler l'erreur de Guizot et de Thierry, qui, émus du grand fait récent de la Révolution française, ne cherchaient dans les invasions barbares qu'à y retrouver la préparation lointaine de 1789 et le commencement d'une série continue aboutissant à l'avènement politique de la bourgeoisie.

Une autre erreur consiste à dire qu'il suffit de lire les œuvres des écrivains pour faire l'histoire de la littérature. Il y a, pour nous comme pour les historiens, une critique extrinsèque des faits et des textes, il y a des sciences auxiliaires qui nous aident à obtenir des résultats précis, contrôlables et, comme tels, capables d'être universellement reçus... Je sais bien que l'histoire politique cherche à ressaisir des faits disparus qu'elle n'atteint qu'indirectement. Nous, nous travaillons sur des *œuvres*, réalités encore présentes. Nous sommes dans la même condition que les historiens de l'art...

... Par ce contact direct avec les œuvres, une sensation personnelle se détermine forcément, d'où un élément subjectif s'introduit dans la connaissance. Mais autant cet élément subjectif est inévitable et légitime, autant il est indispensable de le limiter et de le contrôler... Il s'agit d'éviter les illusions et de travailler à faire concorder notre impression avec la réalité des choses. L'érudition historique nous aidera à la corriger ou à la diriger, à recevoir des chefs-d'œuvre une modification intellectuelle ou esthétique conforme réellement à leur sens, à leur vertu intrinsèque, à la pensée de leurs auteurs, à réduire au minimum l'influence de nos sympathies, de nos préjugés et de l'actualité... Je ne vois que des avantages pour les études littéraires à se rapprocher de l'histoire proprement dite, à se considérer comme une branche de l'histoire générale de l'humanité. Quand cela ne servirait qu'à nous rendre toujours présente l'idée que toutes les œuvres littéraires, toutes les formes littéraires, ce sont des âmes humaines qui vivent dans de certaines conditions, dans de certaines relations et qui expriment en conséquence leur accord ou leur désaccord avec les réalités où elles sont engagées, le profit ne serait pas petit : cela élèverait nos études bien au-dessus des petites analyses de goût et des froids entraînements d'abstractions; par delà la rhétorique et l'esthétique, nous chercherions la vie...

M. H. Hauser expose quel profit les historiens des questions sociales pourront retirer de la Société d'histoire moderne :

Que l'étude des sciences sociales, dit-il en résumé, puisse être utile aux historiens, c'est un point sur lequel nous serons facilement, je crois, tous d'accord. De tout temps, l'histoire a été une science sociale, et certains historiens de l'antiquité lui avaient déjà donné ce caractère... Depuis le XIXe siècle, c'est de plus en plus le point de vue social qui l'emporte dans notre façon d'envisager l'histoire, comme il l'emporte dans la réalité... Il s'est trouvé une école historique pour soutenir que l'histoire devait exclusivement se réduire à l'histoire des faits économiques et sociaux. Elle ne serait plus qu'une sorte de dynamique sociale. Sans aller jusque-là, et tout en réservant les droits de l'histoire des faits politiques, de l'histoire des idées, etc. (et sans accepter en bloc le matérialisme historique), on doit admettre que les faits politiques et intellectuels eux-mêmes sont conditionnés par les faits économiques.

L'accord est loin d'être aussi complètement fait sur l'autre côté de la question : les services que la méthode historique peut rendre aux sciences sociales. Jusqu'à ces derniers temps, les sciences sociales étaient enseignées exclusivement à la Faculté de droit. Là, on n'étudie pas la société comme un ensemble de phénomènes qui se produisent dans le temps et dans l'espace, mais comme un ensemble d'espèces juridiques, comme l'application d'un certain nombre de principes... Même aujourd'hui, malgré les nombreuses réformes accomplies depuis quelques années dans l'enseignement des Facultés de droit, ce que j'appelle le préjugé juridique n'a pas disparu... Un jeune savant, à tendances réformistes, M. A.-E. Sayous, ayant avancé que le cours d'histoire des doctrines économiques devait de plus en plus devenir un cours d'histoire des doctrines et des *faits* économiques, on l'a vertement rappelé à l'ordre... Pour les doctrines, on n'étudie que les plus récentes, celles qui sont postérieures à la fin du XVIIIe siècle à l'avènement de l'économie classique... C'est à peine si on se permet quelques allusions au mercantilisme, parce qu'il revit en partie sous la forme actuelle du protectionnisme. A nous autres historiens, une telle attitude semblera insoutenable. Il nous paraîtra toujours impossible d'aborder les théories socialistes de 1848 avant d'avoir fait une étude approfondie de la révolution économique qui marque la période de la Restauration et la monarchie de Juillet; plus encore que filles les unes des autres, les théories sont filles des faits. On s'exposera à juger fort mal le mercantilisme de Montchrestien et celui de Colbert, si on le mesure à la norme de l'économie classique, si l'on ne connaît d'un peu près la situation industrielle de la France au XVIe siècle. Les origines du mercantilisme, elles ne sont même pas dans le livre de Montchrestien, elles sont dans les cahiers des États du XVIe siècle, depuis 1560... Sans sortir de la Faculté des lettres, il me serait facile de montrer quel tort les méthodes déductives ont fait aux sciences sociales, particulièrement à

la sociologie. C'est la méthode d'observation, la méthode de l'histoire et aussi celle de l'anthropogéographie (c'est-à-dire l'étude des phénomènes sociaux dans l'espace), c'est cette méthode qu'il importe de faire de plus en plus pénétrer dans l'étude des sciences sociales. On sait ce que l'étude du droit romain et aussi du droit français ont gagné à devenir résolument historiques...

M. P. Muret présente un aperçu des statuts provisoires de la Société, qui sont analogues dans leurs grandes lignes à ceux de la Société de physique, dont le fonctionnement, jusqu'à ce jour, a été des plus réguliers.

1re partie (objet et composition de la Société). — Art. 3 : « Toute personne désirant faire partie de la Société doit être présentée par deux membres qui adressent une demande par écrit au président. Une commission spéciale fait un rapport sur l'admission ou la non admission de la personne ainsi présentée. Si la commission donne un avis négatif, les parrains peuvent en appeler à la prochaine assemblée générale, qui statuera. »

Art. 4 : Les cotisations, sous réserve de l'assentiment de l'assemblée générale, sont fixées à dix francs pour les membres habitant Paris et les environs, à cinq francs pour les autres. La cotisation donne droit au *Bulletin*. Ce *Bulletin* n'aura rien d'une revue. Ce sera un résumé très succinct de la séance, mentionnant les communications qui auront été faites et les principaux points qui auront donné lieu à des discussions. L'ordre du jour de la séance suivante figurera au *Bulletin*.

2e partie (travaux et séances). — Art. 1er : Les séances de la Société seront mensuelles. L'ordre du jour fixé d'avance sera envoyé à tous les membres avec le *Bulletin* de la séance précédente. Les membres de province qu'intéressera particulièrement telle ou telle communication pourront ainsi entrer en relations avec l'auteur de la communication et présenter des observations sur les communications déjà faites, etc.

Art. 2 : De plus, deux séances annuelles réservées particulièrement aux communications des membres non résidants auront lieu à Pâques et aux grandes vacances.

Enfin, il est à souhaiter qu'une correspondance très active s'établisse entre les membres résidants et non résidants; son organisation, qui est une des raisons d'être de la Société, sera la tâche la plus importante du bureau.

Les art. 5, 6 et 7 prévoient la publication de textes sous la direction et aux frais de la Société, la création d'un bureau international de correspondance historique, la formation de groupes d'études en province. Ce sont là évidemment des projets d'avenir que l'extension et le bon fonctionnement de la Société rendront, espérons-nous, prochainement réalisables.

3e partie (administration). — La Société de physique est administrée par un bureau et par un conseil. Le conseil de la Société de physique

se compose du bureau, de membres d'honneur, des anciens présidents et de douze membres élus. C'est là une organisation un peu compliquée pour notre Société naissante, et il y a peut-être lieu d'attendre que nous ayons progressé pour l'instituer. L'assemblée générale nommera cinq membres qui formeront, avec le bureau, la commission de présentation (art. 5).

4e partie (élections). — Art. 2 : Le vice-président sera de droit président l'année suivante. C'est une précaution pour empêcher tout esprit de coterie de s'introduire dans la Société, tout en sauvegardant la conservation de ses traditions. Le président d'une année n'est donc pas rééligible l'année suivante. Il pourra dans la suite redevenir vice-président et président. Les autres membres du bureau sont rééligibles.

Une assemblée générale, qui a eu lieu le 31 octobre, a transformé en résolutions définitives les dispositions provisoires prises le 22 juillet. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Le secrétaire général est plus spécialement chargé de la correspondance; le secrétaire, du compte-rendu des séances. — Adresser la correspondance à M. A. Mathiez, secrétaire général provisoire, à la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris, XVIe.

---

la sociologie. C'est la méthode
et aussi celle de l'anthro
mènes sociaux dans l'
de plus en plus pén
que l'étude du dro
devenir résolume

M. P. Mure
Société, qui
Société de
des plus r

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

1re po
sonne
mem
mi
d

Le tome XI de l'Histoire universelle de M. Marius Fontane, qui
venait de paraître, porte comme sous-titre : *la Papauté, Charle-*
magne, et embrasse la période comprise entre 632 et 877. La cri-
tique de cet ouvrage n'est pas des plus aisées; on doit rendre hom-
mage au courage de l'auteur, à sa persévérance, mais il y aurait tant
d'observations à faire aux idées générales exposées par lui, tant de cri-
tiques et de remarques de détail à lui soumettre que vraiment le
ouvrage manque. Le plan suivi paraît lui-même assez singulier; on
se perd au milieu de ce mélange bizarre de l'histoire de l'islamisme,
alors triomphant, et de celle de l'Europe occidentale. D'autre part,
pourquoi, dès le titre, Charlemagne apparait-il comme subordonné
à la papauté? M. Fontane, au surplus, ne nous paraît pas avoir
rendu justice au grand empereur, le seul peut-être de tous les
monarques qui ait vraiment mérité les éloges de ses plus enthou-
siastes panégyristes; il n'a pas su voir exactement ce qui avait vécu
et ce qui avait disparu de l'œuvre immense entreprise par ce grand
esprit. Enfin, pourquoi l'auteur embarrasse-t-il son exposé de ses
singulières théories sur les ariens et les non-ariens? Nous avons eu
beau y réfléchir, il nous a été impossible de deviner en quoi la légis-
lation de Charlemagne, mi-germanique et mi-romaine, était ana-
rienne (*sic*).

Le Royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933), par M. René Poupardin (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 131), est un nouveau morceau de ces annales de la France depuis la mort de Louis le Pieux, dont Arthur Giry avait tracé le plan et fait commencer la publication par ses élèves, en se réservant pour lui-même le morceau le plus considérable, le règne de Charles le Chauve; la majeure partie de l'entreprise (depuis 877) est dès à présent terminée; seuls manquent encore les règnes, au demeurant fort courts, de Louis le Bègue, de Louis III et Carloman et de Raoul.

1. Paris, Lemerre, 1901, in-8°.

Par royaume de Provence, M. Poupardin entend l'État indépendant fondé par Boson en 879, détruit un peu après par les derniers Carolingiens et bientôt restauré au profit du fils de Boson, Louis l'Aveugle. L'auteur remonte à l'année 855, date de la mort de l'empereur Lothaire Ier et du partage de ses États entre ses trois fils, Louis, Lothaire et Charles; à ce dernier, encore tout enfant et de santé débile, échoit la Provence, c'est-à-dire le pays entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, plus quelques comtés au nord du fleuve vers le Jura et à l'ouest, vers les Cévennes. Le nouveau royaume, peu étendu, convoité par les frères du jeune Charles et les autres princes carolingiens, n'était pas né viable; le fameux Gérard de Roussillon ou de Vienne l'administre sous le nom du pauvre roi, et, dès 861, ce comte doit repousser une invasion de Charles le Chauve. La mort du jeune Charles (863) amène de nouvelles complications, et le royaume est divisé entre les deux frères du défunt. Puis Lothaire II meurt à son tour en 869, et Charles le Chauve, qui à Mouzon s'est entendu avec son frère, Louis le Germanique, cherche à se mettre en possession de la vallée du Rhône; il occupe Vienne, expulse le comte Gérard et confie sa nouvelle conquête à son fidèle Boson (870). Ce personnage, d'origine franque, comptait au nombre des personnages les plus influents du royaume de l'ouest; sa faveur est alors à l'apogée, sa sœur Richilde étant devenue vers ce temps maîtresse, puis femme légitime de Charles le Chauve. Autant qu'on peut le connaître d'après les sèches annales contemporaines, c'était un ambitieux actif et dénué de scrupules, un habile diplomate, tout disposé à profiter des circonstances pour se créer un royaume. Vice-roi de Charles dans le sud-est du royaume, il est le plus haut dignitaire de l'État; il accompagne son beau-frère en Italie en 875 et 876; pour se rapprocher encore du trône, il épouse, au cours de cette dernière année, Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, et s'assure de la faveur du pape Jean VIII; en un mot, il semble dès lors tout prêt à tirer parti des événements. A peine Charles le Chauve mort (octobre 877), Boson noue de nouvelles intrigues; un instant, paraît-il, le pape songe à le faire s'établir en Italie; l'entreprise échoue, mais, en 879, profitant de la mort de Louis le Bègue, Boson se révolte ouvertement et ose, usurpation jusque-là inouïe, se faire couronner roi de Provence à Mantaille. La tentative était prématurée : des usurpations semblables pourront réussir dix ans plus tard, mais en 879 il existe encore des Carolingiens en état de combattre, et ils se liguent contre l'audacieux. Il est l'élu des évêques et des grands du pays, mais la naissance lui manque, et on va le lui faire comprendre. Louis III et Carloman envahissent la Provence avec

une foule d'auxiliaires germains prêtés par Charles le Gros (880); la guerre traîne en longueur, mais enfin Vienne succombe en septembre 882; le premier royaume de Provence n'a duré que trois ans, et Boson termine obscurément sa vie le 1er janvier 887. Il laissait un fils tout jeune, celui qui sera Louis l'Aveugle; adopté et protégé par l'empereur Charles le Gros, cet enfant ne semblait pas promis à de hautes destinées, quand, en 890, imitant leurs voisins, les évêques des provinces de Lyon, Arles, Vienne et Embrun, unis aux grands de Provence, le prennent pour roi; il gouverne d'abord sous la tutelle de sa mère Ermengarde, par laquelle il se rattache aux Carolingiens, il est membre de la dynastie légitime. Puis, en l'an 900, commencent ses infortunes; appelé en Italie par une faction politique, il est couronné empereur à Rome par le pape Benoît IV. Mais il se brouille bientôt avec son principal partisan et protecteur, Adalbert, marquis de Toscane, et son ennemi, Bérenger, marquis de Frioul, le surprend à Vérone en 905, lui fait crever les yeux et le renvoie infirme au delà des Alpes. Dès lors, il va végéter obscurément sous la tutelle du comte Hugues, et les sources narratives ne parlent plus du malheureux prince, qui mourra à la fin de 927. Après de longues vicissitudes, le royaume de Provence finira par être réuni à celui de Bourgogne et par former ce qu'on a appelé plus tard le royaume d'Arles.

Le sujet traité par M. Poupardin était particulièrement aride et difficile; les sources narratives, peu nombreuses et bien sèches, ne parlent que par occasion du royaume de Provence; c'est aux diplômes et aux chartes, d'interprétation souvent malaisée, et dont beaucoup sont d'une authenticité douteuse, que l'auteur a dû emprunter la majeure partie de son exposé. Il s'est attaché tout particulièrement à l'étude des relations de parenté entre les différentes familles dont il avait à parler, relations qui jettent un grand jour sur l'histoire politique de cette époque troublée; ces familles, il l'a montré déjà ici même, étaient en somme peu nombreuses et ont exercé dans tout l'Empire au IXe siècle une influence extraordinaire. Beaucoup d'événements, et des plus importants, ne s'expliquent qu'à condition de bien connaître l'origine et les intérêts personnels des principaux acteurs. Pour conclure, travail extrêmement intéressant, bien conduit et bien présenté, qui fait honneur aux deux écoles où le jeune auteur a fait son éducation scientifique.

Le 13e fascicule de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*[1] renferme d'abord quelques notes additionnelles de M. Luchaire

1. Paris, Alcan, 1901, in-8°.

à son étude sur divers manuscrits de Paris et de Rome; il y parle notamment des *Gesta Dagoberti*, des *Miracula s. Dyonisii*, puis des recueils épistolaires de Saint-Victor. Vient ensuite une étude de M. L. Halphen sur l'authenticité d'un fragment de chronique attribué à Foulques Réchin, comte d'Anjou. Mabille avait jadis nié l'authenticité de ce morceau, dont on possède cependant une copie manuscrite du XIIe siècle. M. Halphen a examiné la question à nouveau et nous paraît l'avoir définitivement résolue. L'opinion de Mabille nous avait toujours paru un peu téméraire et surtout appuyée de preuves insuffisantes, presque uniquement de raisons de sentiment; cet excellent critique témoignait parfois d'une défiance exagérée pour certains textes. Bien mieux, on ne voyait pas pourquoi un faussaire aurait, dès le XIIe siècle, mis ce morceau historique sous le nom du comte Foulques; les raisons de la supercherie n'apparaissaient pas suffisamment. M. Halphen, grâce à une étude attentive du texte, nous paraît avoir prouvé que ce petit traité se composait de deux morceaux de nature et de caractère différents : d'une part, une histoire abrégée de la maison d'Anjou, écrite en 1096; d'autre part, une courte relation de la première croisade. Le premier morceau est l'œuvre d'un homme qui n'a point l'habitude d'écrire en latin, la langue en est pauvre et pénible; le second, au contraire, est dû à un auteur qui sait écrire, qui connaît les règles de la syntaxe et auquel le vocabulaire de la langue latine est familier. M. Halphen en conclut qu'il faut voir dans cette seconde partie une addition un peu plus récente au texte primitif. Reprenant alors l'histoire des comtes d'Anjou, il examine chacune des assertions de l'auteur et prouve sans réplique ou qu'elles sont confirmées par d'autres textes ou que les faits allégués n'ont rien d'invraisemblable. Du coup, ce petit morceau reprend toute sa valeur; rien n'empêche d'en attribuer la paternité à Foulques Réchin lui-même, et c'est peut-être le plus ancien exemple connu d'un récit historique composé par un grand seigneur féodal. Le comte d'Anjou, qui eut en 1096 l'honneur de recevoir dans sa capitale le pape Urbain II, aura voulu à cette occasion, par orgueil, fixer les traditions de sa famille. — Le dernier mémoire du fascicule, de M. Hückel, a pour objet les poèmes satiriques d'Adalbéron ou Ascelin, évêque de Laon. Le personnage est bien connu d'ailleurs; orgueilleux, plein d'ambition, amoureux d'intrigue, il joua son rôle dans la révolution de 987 et par une trahison insigne livra à Hugues Capet sa ville épiscopale et le malheureux Charles de Lorraine. C'était un homme lettré, un politique actif et entreprenant qui occupa une grande place à la cour de Robert. M. Hückel lui attribue, pour de bonnes raisons, le fameux *Carmen Landrici*,

cherche à dater ce poème énigmatique des années 1017-1023 et montre quels renseignements on peut en tirer pour l'histoire de la politique capétienne. La cour de Robert est alors partagée en plusieurs factions : l'une, qui a le roi pour elle, est favorable à la réforme clunisienne, de jour en jour plus répandue; l'autre, à laquelle appartient Adalbéron, représente les traditions aristocratiques de l'épiscopat carolingien. M. Hückel publie à nouveau, non seulement le *Carmen Landrici*, mais encore un autre poème adressé par Adalbéron au roi Robert, les traduit, et cette traduction est loin d'être inutile; elle montre comment, ainsi commentés, ces textes nous font mieux connaître l'histoire de ce règne, passablement obscure.

La Bretagne, pays de saints à l'époque franque, a trouvé au XVIIe siècle son Jacques de Voragine; un dominicain de Morlaix, le fameux Albert le Grand, publia en 1636 la *Vie des saints de Bretagne*, ouvrage considérable, réédité bien des fois et dont, en 1721, le bénédictin D. Lobineau donna une récension un peu abrégée et débarrassée d'un certain nombre de récits merveilleux. L'ouvrage vient d'être réimprimé à Quimper (J. Salaün, gr. in-8°) par les soins de MM. les chanoines A. Thomas, Abgaill et Peyron. Il est certainement fort curieux et de lecture amusante; le style de l'auteur n'est pas toujours d'une correction absolue, mais on y trouve de la naïveté, de la grâce et du pittoresque. Au point de vue historique, l'œuvre n'est pas sans importance, mais il ne faudrait pourtant pas s'abuser à cet égard. Le bon dominicain n'avait aucune critique, il a diligemment recherché les anciennes vies de saints, mais en donnant tout ce qu'il trouvait, en combinant sans le moindre scrupule les données les plus contradictoires. A des textes d'une respectable antiquité, il a ajouté des traits empruntés à des légendes bien plus récentes; bien mieux, dans certains cas, il ne paraît pas avoir eu entre les mains certaines biographies relativement anciennes que nous possédons aujourd'hui. Cette réédition, peu maniable à vrai dire, mais bien imprimée, luxueuse même, servira donc à l'édification des âmes pieuses, mais rendra peu de services aux érudits. Les légendes singulières que renferme ce volume ne sont pas de nature à modifier le jugement sévère porté sur toute cette littérature hagiographique bretonne par les meilleurs critiques. Quelques érudits (tout récemment encore M. de la Borderie) ont essayé d'en sauver quelques débris; par attachement à ses traditions nationales, le savant auteur de l'*Histoire de Bretagne* s'est évertué à faire dans ces inventions incohérentes la part du vrai et du faux, mais la tentative paraît avoir échoué. Ces documents sont vraiment trop récents, trop fabuleux pour rendre quelques services à l'histoire; ils fourniront quelques

dates, quelques noms et c'est tout; il semble inutile de chercher par un travail ingénieux de comparaisons et de déductions à retrouver la vérité sous ces broderies imaginatives. Bien mieux, la plupart de ces textes ne donnent rien pour l'histoire des mœurs et des idées; ce ne sont même pas des documents pour le folk-lore. Bon nombre de ces récits miraculeux paraissent inventés à plaisir ou mieux encore copiés servilement par les auteurs sur quelques textes de la France continentale. Jusqu'au IXe siècle, où furent rédigées les vies des saints de Redon, on ne sait rien de positif sur l'histoire religieuse de la Bretagne; quelques noms, quelques dates plus ou moins sûres, c'est tout ce qui a échappé à cet universel naufrage.

La *Revue historique* a annoncé, lors de leur apparition, les tomes I et II du *Cartulaire et histoire diplomatique de saint Dominique*, par le P. Balme, de l'ordre des Prêcheurs (Paris, bureaux de l'*Année dominicaine*); l'auteur est mort le 25 février 1900, laissant l'ouvrage inachevé; mais un de ses confrères, le P. Collomb, a bien voulu assumer la tâche de le terminer, et dans un tome III, récemment paru, il le conduit jusqu'à la mort et à la canonisation du saint fondateur. L'ouvrage rendra de réels services, en dépit de quelques légers défauts, dont le principal est l'abondance parfois un peu fatigante des explications et des commentaires. Le P. Balme connaissait à merveille l'histoire des débuts de l'ordre auquel il appartenait, et il n'avait pas toujours su résister au plaisir de communiquer sa science au lecteur, non par vanité d'érudit, il n'avait point ce travers, mais par amour de son sujet. Le P. Collomb a naturellement suivi les errements de son prédécesseur et dressé une biographie extrêmement détaillée de saint Dominique durant les années 1220 et 1221. Il rapporte toutes les bulles accordées à l'ordre naissant et essaie de dater et de disposer dans l'ordre chronologique les innombrables anecdotes racontées par les biographes du XIIIe siècle; de ces anecdotes, quelques-unes ont un intérêt historique, beaucoup ne sont que curieuses, mais toutes peignent à merveille l'état d'esprit de ces pieux écrivains. Ce sont toujours des miracles singuliers, parfois bien inutiles; saint Dominique et ses premiers disciples vivent, cela va sans dire, en rapports constants avec Dieu et les saints, mais aussi avec l'ennemi éternel du chrétien, avec Satan, qui rôde sans cesse autour de ces religieux trop parfaits et tente tout pour les séduire. Tous les textes rapportés par le P. Collomb ne sont pas inédits; la réunion n'en sera pas moins fort utile. Parmi les illustrations, citons en passant la reproduction de miniatures italiennes du XVe siècle, œuvre d'une sœur dominicaine de Mantoue, figurant les quatorze manières d'oraisons usitées de saint Dominique; elles sont

vraiment curieuses, et certaines rappellent les pratiques des fakirs indiens. L'ouvrage, cela va sans dire, a un caractère hagiographique prononcé; l'auteur ne juge pas, il admire; il n'en pouvait être autrement. On a toutefois le droit de regretter l'admiration dont l'auteur témoigne pour le fameux Simon de Monfort (p. 350 et suiv.); il pouvait se dispenser de parler de ce personnage, mort dès 1218, et on éprouve quelque gêne à trouver sous la plume d'un religieux l'éloge de cet abominable massacreur, de ce fourbe ambitieux qui, pour se créer une principauté, ne recula devant aucun crime, et qu'un pape du XIIIe siècle, Innocent III, a jugé lui-même plus sévèrement que ses modernes apologistes.

Les derniers ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, travaillèrent avec une extraordinaire ténacité à relier leurs différentes possessions; c'est en vue de ce but que le second de ces princes occupa la Lorraine, où il devait périr, et pour le même objet il s'était fait engager par les ducs d'Autriche une partie de l'Alsace, l'ancien comté de Ferrette. On sait comment le prince bourguignon en fut expulsé violemment par les gens du pays et les Bâlois en 1473 et comment son grand bailli, Pierre de Hagenbach, perdit la vie dans l'aventure. M. L. Stouff vient d'étudier, non pas tant la domination éphémère de la dynastie bourguignonne en Alsace que les *Origines de l'annexion de la Haute-Alsace en 1469*[1]. Longtemps avant le traité de Saint-Omer de 1469, la maison d'Autriche, toujours à court d'argent, avait à plusieurs reprises engagé ses domaines du Sundgau, notamment le comté de Ferrette. M. Stouff a réuni un grand nombre d'actes relatifs à ces aliénations, actes dont la plupart se rapportent à la petite ville de Florimont (aujourd'hui dans le territoire de Belfort). Il fait l'histoire de cette localité et expose le régime imposé aux malheureux habitants par les seigneurs engagistes. Les derniers, avant Charles le Téméraire, sont les comtes de Thierstein, représentants achevés de cette féodalité de la fin du moyen âge qu'on nous peint parfois sous des couleurs idylliques. Ces barons ont avec leurs voisins, et particulièrement avec les bourgeois de Bâle, des querelles violentes et continuelles; ce ne sont qu'expéditions à main armée, sièges et prises de places fortes, pillage du plat pays. Tous ces engagistes sont gens sans scrupules et épuisent le pays que leur a abandonné la faiblesse du souverain légitime. N'oublions pas la haine déjà très forte entre Allemands et Welches, et on aura quelque idée des maux que cette misérable con

1. *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. X. Dijon, 190[illegible] in-8°.

trée eut à endurer durant près d'un siècle. Très richement documenté, l'ouvrage de M. Stouff renferme non seulement une histoire de ces longues guerres, mais encore une étude complète du régime administratif imposé au pays et un tableau des impôts et redevances perçus sur les villes et les campagnes.

Les *Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur*, par M. L. Guiraud[1], sont un ouvrage à recommander; l'auteur, en effet, a trouvé quantité de documents nouveaux dans les riches archives municipales de Montpellier, et il a pu faire connaître mieux que ses devanciers le rôle joué en Languedoc par le célèbre « argentier » et tracer un tableau complet de l'activité commerciale de ce personnage. Du procès même il ne s'occupe point et n'adopte expressément ni l'une ni l'autre des opinions en faveur; plus prudent que certains historiens modernes, il ne cherche même pas à pallier les torts du roi Charles VII, qui, en somme, en abandonnant Jacques Cœur à la meute de ses ennemis, sut par la même occasion se débarrasser d'un créancier gênant, manière commode de payer ses dettes. Ce n'est pas que M. L. Guiraud soit aucunement favorable à Jacques Cœur; il relève avec une complaisance toute particulière les moindres traces de *concussions* (le mot est peut-être un peu gros pour le XVe siècle), d'abus de pouvoir, d'avidité, qu'il note à la charge de Jacques; bien mieux, il veut prouver que celui-ci n'a rien innové en matière commerciale, qu'avant lui les négociants de Montpellier entretenaient déjà avec l'Orient par le port d'Aigues-Mortes des relations suivies, et qu'il n'a point exercé à cet égard l'influence que lui attribuent soit certains chroniqueurs du temps, par exemple Thomas Basin, soit des écrivains modernes. Tout cela est parfaitement vrai, ou tout au moins les faits rapportés par M. Guiraud sont indéniables, et pourtant l'auteur, semble-t-il, en a tiré des conclusions quelque peu excessives. Jacques Cœur, dit-il, a été peu scrupuleux en matière d'argent; il a débuté en fabriquant de la fausse monnaie, et il a toujours fait payer chèrement ses bons offices; sans doute, mais le premier cas est véniel au XVe siècle; quant au second chef d'accusation, il faut tenir grand compte de la vénalité et du manque de délicatesse des hommes publics du temps. Tout le monde alors vendait chèrement sa faveur et ses recommandations, et cette plaie sociale n'a jamais entièrement disparu. La seule question importante est de savoir si Jacques Cœur, dans ces marchés malpropres, a tenu sa parole, et rien n'autorise à affirmer que non. Homme public, il a fait ce que faisaient autour de lui les

1. Paris, Picard, 1900, in-8°.

plus grands personnages, sans y voir le moindre mal. Sur l'autre point, à savoir que l'argentier de Charles VII n'a fait en matière commerciale qu'imiter ses devanciers, le fait est vrai; mais, des textes mêmes cités par M. Guiraud, on peut conclure qu'il a appliqué ces méthodes commerciales avec une largeur d'esprit, une audace presque téméraire, toutes différentes de la prudence un peu étroite de ses confrères; il a risqué beaucoup pour gagner beaucoup. De là ses succès, de là aussi les jalousies dont il fut victime. S'il a vraiment eu le projet de transporter de Montpellier à Marseille le centre de ses opérations, on put lui en vouloir à Montpellier même au xve siècle; mais, il faut bien en convenir, ce projet attestait chez lui une véritable entente du grand commerce. En un mot, il ne nous semble pas que Jacques Cœur soit amoindri par l'ouvrage de M. Guiraud; très étudié, très documenté, ce travail fait mieux connaître certains épisodes de cette existence aventureuse; on y recueille également des notions nouvelles et particulièrement intéressantes sur la vie publique et la société commerciale et administrative à Montpellier au xve siècle. Pour conclure, mémoire à recommander et où l'on trouve plus à prendre que dans maint pesant volume.

L'étude de M. G. Testaud, *Des juridictions municipales en France*[1], est avant tout un travail d'histoire; l'auteur a voulu exposer les origines, le développement et la décadence de ces tribunaux jusqu'à l'édit de Moulins en 1566. Touchant les origines, il n'admet pas la tradition romaine et montre sans peine qu'au moment des invasions, les cités n'ont plus de juridictions autonomes; elles ont été supprimées au profit du *praeses;* il existe toujours une curie, où l'on enregistre les actes de juridiction gracieuse; mais les anciens *duumviri juri dicundo* ne siègent plus. Tout naturellement, le comte germanique hérite des attributions judiciaires du *praeses* et rend la justice à tous les habitants de sa circonscription, quelle que soit leur nationalité. C'est de ce tribunal comtal, où paraissent à l'époque carolingienne les *scabini* ou *boni homines*, que sortiront plus tard les tribunaux municipaux. Comment la transformation s'est-elle opérée? On ne peut à cet égard que formuler des hypothèses, noter des analogies; les échevins des communautés du nord sont certainement les héritiers des anciens *scabini*, et les consuls du midi se rattachent aux *boni homines*. Mais le mouvement d'évolution qui a transformé cet organe social en une institution municipale a été plus ou moins complet suivant les provinces; dans les grandes villes, le président du tribunal n'est plus un agent du pouvoir royal ou seigneurial,

1. Paris, Larose, 1901, in-8°.

c'est le chef élu de la commune, le maire, par exemple; ailleurs, au contraire, dans les simples villes de privilèges, le tribunal est toujours présidé par le représentant du seigneur, prévôt, bailli ou bayle. A d'autres égards, les différences sont grandes entre tous ces tribunaux. Dans les grandes communes du nord, dans quelques villes du midi, le tribunal municipal rend à la fois la justice civile et la justice criminelle; parfois même, il ne se contente pas d'appliquer la coutume, il l'explique et la modifie, ainsi longtemps à Toulouse et à Montpellier; ailleurs, au contraire, il ne rend la justice qu'au criminel, et, grâce à cette particularité, on devine une des causes de la formation de ces juridictions particulières. Pour les gens du haut moyen âge, la justice n'est qu'un prétexte à percevoir des taxes et des amendes, et ce que les gens des villes ont voulu avant tout, c'est enlever à ces amendes tout caractère arbitraire et les faire prononcer et lever par leurs propres représentants; la justice civile les touchait moins et donnait moins souvent aux seigneurs l'occasion de commettre des abus. Aussi, dans le midi, alors que dans la plupart des villages les consuls ont dès le XIIIe siècle tout ou partie de la juridiction criminelle, sauf certaines exceptions faciles à justifier, très peu de villes dans la même région ont possédé la pleine juridiction civile et criminelle. Ceci nous conduit à faire à l'auteur une petite chicane; pourquoi, classant au point de vue de la juridiction les villes de l'ancienne France, a-t-il créé une section qu'il appelle *villes de consulats?* L'expression est erronée; car, si dans le midi il y a eu des consuls à peu près partout, ces magistrats n'ont pas possédé partout le même pouvoir. Il y a eu peu de communes proprement dites en Languedoc et en Provence, mais il y a eu dans ces pays une foule de villes consulaires répondant aux villes privilégiées du nord. L'ouvrage, au surplus, est intéressant; l'auteur, qui a beaucoup lu et comparé une foule de textes, montre fort bien comment les juridictions municipales devaient fatalement disparaître à la suite du développement des tribunaux royaux; elles avaient d'ailleurs rendu de grands services, et nul doute qu'au temps de leur splendeur, c'est-à-dire au XIIe et au XIIIe siècle, leur justice n'ait été infiniment préférable à celle des cours baronales, auxquelles on a toujours pu à juste titre reprocher une rigueur excessive, sans parler de l'avidité et de la vénalité des juges.

Le dernier volume paru de la *Vie privée d'autrefois* de M. A. Franklin[1] porte comme sous-titre : *Variétés parisiennes.* C'est d'abord une série de notes sur les noms des rues et le numérotage des

1. Paris, Plon, 1901, in-18.

maisons de la capitale; cette opération, qui nous paraît aujourd'hui chose si simple, n'a été terminée et n'est devenue régulière qu'au cours du dernier siècle; évidemment, nos ancêtres ne tenaient aucun compte du proverbe, *le temps est de l'argent*, car, à qui expédiait plusieurs lettres par jour, il fallait un temps appréciable pour libeller l'adresse de chaque destinataire. Ce sont là menus détails qui montrent à quel point l'esprit de routine est fort dans notre doux pays. On trouve ensuite une courte dissertation sur le sens des mots *madame* et *mademoiselle*, qui marquaient autrefois, on le sait, non point l'état civil, mais la position sociale des personnes; dès le XVIIe siècle, le premier qualificatif, réservé jusque-là aux femmes de haut rang, était revendiqué par de très petites bourgeoises. Puis ce sont des détails amusants sur l'usage du pain bénit, institution aujourd'hui oubliée à Paris, mais qui fournissait aux fabriques avant 1789 une excellente occasion de tailler à merci les paroissiens. C'était un abus ridicule, une taxe arbitraire fixée par les marguilliers de leur propre autorité; le parlement, quand la contestation était portée devant lui, réduisait ces honnêtes exploiteurs à la portion congrue. Sous le titre de : *les Insignes reliques des églises de Paris*, M. Franklin donne ensuite une liste copieuse des débris plus ou moins authentiques, dont s'enorgueillissaient jadis les oratoires de la capitale; il en était de bizarres, tel ce soulier de saint Jean-Baptiste, jadis donné par le duc Jean de Berry aux Chartreux de Vauvert. Tout cela a aujourd'hui péri, et, avec ces ossements d'authenticité douteuse, les reliquaires qui les renfermaient; on nous permettra de regretter surtout la perte de ces derniers. Enfin, le volume se termine par une courte étude sur les armoiries des corporations ouvrières de Paris et sur les bannières du Châtelet, dont M. Franklin donne une nouvelle liste revue et corrigée sur les manuscrits originaux, l'édition de Pastoret dans les *Ordonnances* étant fautive à un degré étonnant.

Tout amoureux de Bruges la morte, quiconque a parcouru les rues solitaires et rêvé près des canaux stagnants de la Venise du Nord, trouvera plaisir et profit à lire le livre de M. Fierens-Gevaert[1]. Ce n'est qu'un fragment de l'œuvre monumentale que G. Rodenbach et l'auteur avaient projeté d'élever à la gloire de cette ville-musée; mais on y trouve, à défaut de gravures et de reproductions, une histoire tracée à grands traits de la vieille commune brugeoise depuis sa fondation au XIIe siècle jusqu'à sa décadence au XVIe. M. Fierens-Gevaert a voulu expliquer l'âme de cette grande cité, la faire revivre

1. *Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges.* Paris, Alcan, in-18.

devant nous. Mais si l'histoire politique occupe une place importante dans le volume, celle de l'art y est traitée avec une prédilection toute particulière. En quelques chapitres très vivants, l'auteur essaie de reconstituer le milieu dans lequel naquit et se développa l'école de peinture de la Flandre occidentale; il s'attache à marquer les influences contraires qui agirent sur cette école; il montre enfin comment, au moment même où la décadence commence, le luxe et l'art prennent à la cour de Bourgogne un développement extraordinaire qui voile à demi la misère économique. Il termine par un vœu auquel s'associeront tous les amis du beau; des travaux immenses ont été entrepris pour rendre à Bruges l'ancienne prospérité, l'activité commerciale d'antan; espérons que l'industrie moderne respectera ce pur joyau, qu'elle se cantonnera dans les plaines marécageuses des environs et qu'elle laissera à la vieille cité sa poésie mélancolique.

Histoire locale. — La *Notice historique et descriptive sur l'église Saint-Séverin à Paris*, de M. l'abbé Gondrie[1], vient s'ajouter aux nombreux travaux dont ce charmant monument a été l'objet. L'auteur exagère sans doute un peu en avançant que Saint-Séverin est, Notre-Dame mise à part, la plus belle église de Paris; Saint-Germain-des-Prés lui est infiniment supérieur; mais, au fond, c'est affaire de goût personnel; en dépit d'un plan singulier et du mélange incohérent de tous les styles, Saint-Séverin est une excellente construction; la nef en est fort belle et le chœur d'une élégance incomparable. L'auteur a connu les principaux ouvrages parus avant lui; mais il semble avoir ignoré l'existence aux Archives nationales d'un martyrologe du xve siècle, qui lui aurait fourni quelques dates et quelques faits intéressants; c'est à ce manuscrit que l'abbé Lebeuf avait emprunté plusieurs renseignements précis sur l'agrandissement de l'église à la fin du moyen âge; il aurait pu également citer les planches de la *Statistique monumentale* de Lenoir, tout à fait remarquables et où l'on peut étudier certains détails invisibles à l'œil nu. Enfin, il nous est impossible de souhaiter avec M. l'abbé Gondrie l'isolement de l'église; un jour ou l'autre, on procédera à cette opération pour les raisons d'hygiène publique; mais Saint-Séverin n'y perdra-t-il pas un peu? Ces monuments religieux du moyen âge, il ne faut pas l'oublier, n'ont pas été faits pour rester comme perdus au milieu d'un vaste espace vide, mais pour s'harmoniser avec les constructions avoisinantes; pour abominable que soit le quartier Saint-Séverin, c'est un des seuls coins pittoresques

1. Paris, Cheronnet, gr. in-18.

existants encore dans Paris : si on le détruit, les habitants le quitteront sans grands regrets, mais d'autres, moins intéressés dans la question, éprouveront de tout autres sentiments.

L'Université de Caen fut fondée par Henri VI, roi d'Angleterre; aussi, ne faut-il pas s'étonner si, après la reprise de la Normandie, elle fut assez mal vue des rois de France. Charles VII confirme, mais d'assez mauvaise grâce, les privilèges du nouveau corps, dont plus tard seulement, sous Louis XI, on commencera à oublier les origines. L'Université a également à lutter contre l'hostilité et les préventions des habitants de Caen, qui voudraient assujettir les suppôts, maîtres et écoliers, aux taxes municipales. Puis, peu à peu, la situation s'améliore, et, dès la fin du xve siècle, l'Université est définitivement constituée, affranchie par le fait de l'autorité épiscopale, puisque Caen n'est pas le chef-lieu d'un diocèse, en bonnes relations avec la municipalité, et protégée par le parlement de Rouen, représentant de l'autorité royale. Le xvie siècle est pour elle une époque de splendeur, et c'est cette période qui fait le sujet de la thèse latine de M. Prentout[1]. En 1521, le parlement entreprend la réforme du corps universitaire, essayant de restaurer la discipline, de régler les droits d'examens et de morigéner les étudiants. La tentative réussit, et l'Université est bientôt gagnée par le nouvel esprit qui commence à pénétrer en France; sous l'action de la Renaissance, les études se renouvellent : on se livre avec ardeur à l'étude du grec et de l'hébreu, et l'ancienne scolastique perd de son empire. Mais les maîtres et les écoliers de Caen ne devaient pas s'arrêter là; ici, comme presque partout, la Renaissance est l'avant-courrière de la Réforme; celle-ci trouve à Caen de nombreux adeptes parmi les gens éclairés, les riches bourgeois, et un instant on projette d'y fonder un séminaire protestant, une académie analogue à celle de Sedan pour y instruire les futurs ministres. Le projet échoue, mais le seul fait qu'il ait pu être agité prouve quels progrès les nouvelles doctrines avaient faits dans la cité normande. A ces efforts vers le libre esprit succède la réaction, puis la décadence; dès 1586, au cours même des guerres de religion, l'Université est réformée une seconde fois, et cette réforme est inspirée de l'esprit catholique. Les Jésuites apparaissent bientôt, et on sait quel rôle jouèrent ceux de Caen au cours des grandes luttes religieuses ou dogmatiques du xviie siècle[2].

1. *Renovatio ac reformatio in universitate Cadomensi per XVI^m^ saeculum.* Caen, Valin, 1901, in-8°.

2. Le travail de M. Prentout est intéressant, mais on peut regretter que les exigences d'un concours universitaire aient obligé l'auteur à l'écrire en latin.

Tout comme dans les lycées, l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires est forcément très général; on ne saurait, faute de temps, y raconter l'histoire provinciale, et la plupart des Français ignorent entièrement le rôle joué dans le passé par la province où ils sont nés ou qu'ils habitent. De cette histoire si intéressante, ils ne connaissent guère que des épisodes, et le plus souvent par des romans et autres œuvres d'imagination où la réalité est singulièrement altérée. Les programmes sont beaucoup trop chargés pour qu'on puisse songer à combler cette lacune. Mais on peut faire connaître aux enfants cette histoire, si vivante, si dramatique et en somme si instructive, en écrivant pour le grand public, sous forme de livres de prix, des histoires abrégées et sans prétention des différentes provinces. La *Petite histoire du Nivernais*, par M. E. Colin[1], nous paraît pouvoir servir de modèle du genre. Elle est écrite simplement, illustrée avec goût et se présente fort convenablement; elle remplacera avantageusement sur les listes de livres de prix certaines compositions nauséabondes ou insipides, le plus souvent de tendances regrettables, qui y figurent. L'auteur, très sagement, rattache l'histoire de cette petite province à celle de la France et montre quel rôle le Nivernais a joué depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours; le livre est au courant de la science, et pourtant il ne renferme pas un terme que ne puisse comprendre un élève intelligent des écoles primaires; enfin, l'esprit qui anime le livre est fort sage. Ce n'est ni une apologie, ni une satire de l'ancien régime; M. Colin essaie d'expliquer ce qu'ont fait les ancêtres des Nivernais actuels, comment ils ont vécu, quels ont été leurs qualités et leurs défauts. Plus réservé pour les temps modernes, il insiste très justement sur ce que le pays a gagné à tant de révolutions. En somme, livre sagement écrit et sagement pensé. Chaque province de France devrait être dotée d'un livre pareil; ce serait un excellent moyen de faire connaître aux futures générations notre pays tel qu'il a été, ce serait surtout renoncer aux travestissements que la vérité a dû subir dans la plupart des livres scolaires d'histoire, sous prétexte d'impartialité et de neutralité; ce sont là mots à la mode et qui figurent dans les harangues officielles; il faut traduire par mensonge et altération systématique de la vérité.

L'Aunis et la Saintonge maritimes, par M. B. Girard[2], renferme

Nous avons rarement lu thèse de doctorat de forme aussi singulière; le reproche s'adresse moins au candidat qu'à ceux qui maintiennent obstinément ces traditions surannées.

1. Nevers, Ropiteau, 1901, in-18.
2. Niort, impr. niortaise, 1901, in-18.

la description de la partie du littoral océanien correspondant à ces deux anciennes provinces. L'auteur, ancien commissaire de la marine, entre dans des détails minutieux sur l'organisation maritime de la région, les pêches, les ports, les travaux d'art, etc. L'histoire est naturellement un peu sacrifiée; toutefois on y trouvera notés quelques traits intéressants sur l'histoire administrative des derniers siècles, les grands travaux faits à Rochefort et les améliorations successives apportées à la défense des côtes et au cours des fleuves. Ce sont là des sujets que l'auteur connaît bien et dont il s'occupe avec une prédilection visible. Des détails donnés par lui, il résulte que, si on a déjà fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire pour rendre la navigation à peu près sûre dans ces dangereux parages. Faut-il ajouter que M. Girard défend le port de Rochefort contre les critiques? Un Saintongeais qui aurait d'autres sentiments passerait à bon droit pour une exception.

L'abbaye de Saint-Martial de Limoges a été, durant tout le haut moyen âge et jusqu'au XIIIe siècle, une des plus opulentes, une des plus lettrées de l'Aquitaine. Centre d'un pèlerinage connu et fréquenté du monde entier, elle était fort riche et les moines ont eu non seulement le souci de leurs intérêts matériels, mais encore le culte des lettres. On a conservé une partie notable de la belle bibliothèque formée par eux, et de nos jours on a tiré de ces manuscrits des chroniques excellentes, sans valeur littéraire, mais très précises et très utiles pour l'histoire de la France centrale. N'oublions pas au surplus que cette maison a produit trois historiens remarquables, Adémar de Chabannes au XIe siècle, Geoffroi de Vigeois au XIIe, Bernard Itier au XIIIe. Les bâtiments claustraux et l'église étaient par leur magnificence dignes de la bonne renommée de l'abbaye; malheureusement tout cela a péri, sottement détruit au dernier siècle, et comme beaucoup d'autres villes de province, alors comme aujourd'hui, la ville de Limoges a éprouvé le besoin de se découronner. M. Charles DE LASTEYRIE avait pris pour sujet de thèse à l'École des chartes en 1899 l'histoire de cette illustre maison, et cette thèse, très favorablement appréciée des juges lors de la soutenance, forme aujourd'hui un beau volume : *l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*[1]. L'introduction, qui renferme une courte étude sur les sources narratives et diplomatiques, est intéressante; l'auteur a utilisé à la fois les chroniques et les manuscrits de Paris, et les archives départementales de la Haute-Vienne, où sont venus s'échouer les débris de l'ancien chartrier de Saint-Martial, débris encore considé-

1. Paris, Picard, 1901, gr. in-8°, pl.

rables, mais qui ne représentent qu'une bien faible partie de cette ancienne collection. La première partie de l'ouvrage traite de l'histoire de l'abbaye; dès le début, le jeune auteur est amené à donner son avis sur la question, en litige depuis neuf siècles, de l'apostolat de saint Martial. On sait avec quelle ardeur le chanoine Arbellot, tout récemment décédé, avait repris la polémique ouverte par Adémar de Chabannes au XIe siècle, apportant à l'affaire moins d'ardeur injurieuse peut-être, mais autant de passion que son vieux prédécesseur. Les arguments de l'un et de l'autre paraissent également misérables. Ces apôtres d'une mauvaise cause, le mot est vraiment de mise, ont apporté à la polémique la même candeur naïve et le même manque de critique. M. Ch. de Lasteyrie se range naturellement du côté des tenants de l'école historique et admet avec Mgr Duchesne, le dernier qui ait traité la question à fond, que saint Martial a vécu au IIIe siècle, comme le dit Grégoire de Tours et comme on l'a cru si longtemps. Sur un point, toutefois, il se sépare de son savant devancier; il n'attribue pas la légende dite du pseudo-Aurélien à Adémar de Chabannes, et sur ce point il paraît avoir raison, le texte en question datant certainement au plus tard du Xe siècle et Adémar étant né en 988. A cette légende misérable l'esprit inventif des moines d'Aquitaine rattache peu à peu d'autres fables non moins merveilleuses touchant sainte Valérie, saint Front, saint Amadour, et ces fables finissent par former tout un cycle hagiographique. Après avoir ainsi déblayé le terrain et donné avec la plus grande netteté son avis sur toutes ces pieuses falsifications, l'auteur aborde l'histoire du pèlerinage de Saint-Martial, origine à la fois de la renommée et de la richesse du monastère; le tombeau est fréquenté par les fidèles dès l'époque barbare, et au VIIIe siècle autour de lui s'opèrent une foule de miracles dont nous avons le curieux récit. En 848, les clercs de Saint-Martial embrassent la règle bénédictine, aux chanoines succèdent des moines et la nouvelle congrégation va devenir de plus en plus célèbre; près de l'abbaye se forme tout un bourg, hors de l'ancienne enceinte romaine, et chaque jour s'accroît le nombre des pieux visiteurs. La maison, il est vrai, est à plusieurs reprises administrée par des supérieurs indignes ou même tombe aux mains de simples laïques; mais, au début du XIe siècle, on proclame l'apostolicité de Saint-Martial, en dépit des résistances d'une partie des églises d'Aquitaine, puis en 1062 on introduit dans l'abbaye des moines de l'ordre clunisien, alors en pleine prospérité. Le changement ne laisse pas de soulever quelques résistances, mais les nouveaux venus étaient les plus forts, et la victoire finit par leur rester. L'histoire de Saint-Martial ressemble dès lors à celle de toutes

les abbayes : très riche, très active au XIIe siècle, la congrégation tombe en décadence au XIIIe, et les guerres anglaises du XIVe ne sont point faites pour arrêter cette chute irrémédiable. Au XVIe, la congrégation est sécularisée, la diminution des revenus rendant la vie commune impossible, et aux anciens moines on substitue des chanoines. Cette mesure n'a pas grand effet; dès 1786, on proposait de supprimer la collégiale; cinq ans plus tard, la Révolution donnait raison aux partisans de la suppression.

Tel est l'objet de la première partie de l'œuvre; dans une deuxième, l'auteur étudie l'organisation intérieure du monastère et de la collégiale; il passe en revue les différents dignitaires de la congrégation, à commencer par l'abbé, parle longuement de leurs droits et de leurs devoirs, et indique en quelques pages le rôle et l'autorité attribués au chapitre; enfin il traite des anniversaires et des confréries. La troisième partie est une étude économique sur le temporel de l'abbaye; c'est certainement la plus nouvelle; l'histoire même de l'abbaye de Saint-Martial avait été esquissée avant M. de Lasteyrie, et elle ressemble un peu à celle de toutes les maisons religieuses du moyen âge; ici au contraire, grâce à une étude attentive d'une foule de documents d'archives, l'auteur a pu tracer un tableau fort intéressant de la gestion domaniale d'une grande communauté durant plusieurs siècles. Il énumère les redevances et les revenus, montre comment ils sont allés en diminuant de valeur au cours des siècles, explication toute naturelle de l'appauvrissement de l'abbaye. Enfin la dernière partie renferme une étude archéologique sur la basilique et le monastère. Tous les bâtiments ont été détruits, mais il existe des plans anciens, des vues, qui permettent de tenter, au moins hypothétiquement, la restitution du monument. Cette partie de l'ouvrage, qui nous a semblé fort intéressante, n'est pas de notre ressort; notons-y seulement en passant une bonne histoire de la riche bibliothèque de Saint-Martial à Paris, depuis le XVIIIe siècle. Enfin l'auteur termine par de courtes notices sur les prieurés de l'abbaye, avec détails empruntés aux pièces d'archives. Tout cela est en somme fort intéressant, et on ne peut que féliciter le jeune écrivain d'avoir aussi bien réussi dans sa tâche; c'est un bon début et qui fait bien augurer de ses futurs travaux.

L'*Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, par M. l'abbé Chomton[1], est, comme l'ouvrage précédent, une étude à la fois d'archéologie et d'histoire. L'auteur, avantageusement connu par de bons travaux sur saint Bernard, a visiblement fait de ce nouveau

1. Dijon, 1900, gr. in-4°, pl.

livre une œuvre de prédilection et n'a rien négligé pour le présenter honorablement au public. Le volume est des plus luxueux, enrichi de fort belles planches, et c'est une étude aussi complète que possible à la fois sur l'église de Saint-Bénigne. Cette dernière sert aujourd'hui de cathédrale; dès la création de l'évêché de Dijon, en 1731, on avait projeté de réunir l'abbaye à la nouvelle mense épiscopale, mais on avait reculé devant les résistances de la congrégation de Saint-Maur, et l'opération n'eut lieu qu'en 1774. Le monastère de Saint-Bénigne s'était formé, vers le VIe siècle, auprès du tombeau du saint de ce nom et tout près du *castrum Divione;* l'un et l'autre sont plusieurs fois mentionnés par Grégoire de Tours, que l'histoire du saint martyr intéressait pour des raisons toutes particulières. C'était en effet le bisaïeul de l'historien, saint Grégoire de Langres, qui avait, dans les vingt premières années du VIe siècle, autorisé le culte de saint Bénigne. De celui-ci, on ne sait pas grand'chose, et certains esprits absolus ont même été jusqu'à nier l'existence de tout martyr de ce nom. En apparence, ils avaient beau jeu; Grégoire de Tours, en effet, avoue qu'on ne savait à peu près rien du personnage, que le peuple avait pris l'habitude de venir prier auprès d'un tombeau renfermant, croyait-on, les restes du bienheureux, et, qu'au cours de ces pieux pèlerinages, de nombreux miracles se produisaient, qui ne faisaient que redoubler la dévotion des fidèles. Homme prudent et circonspect, saint Grégoire de Langres voulut vérifier les faits avant d'autoriser le culte; les miracles se multiplièrent en sa présence, et bientôt, par ses soins, s'élève un petit oratoire, autour duquel se groupent quelques moines. Mais, pour satisfaire la pieuse ardeur des croyants, il fallait plus; il manquait une passion, racontant dans quelles circonstances, par quels supplices le saint martyr était passé de la vie terrestre aux joies de l'éternité. Cette passion fut bientôt fabriquée, puis récrite plusieurs fois, et nous en avons un grand nombre de rédactions. Laquelle date du VIe siècle? Laquelle est celle que Grégoire de Tours cite comme apportée d'Italie? Les meilleurs critiques hésitent sur ce point. Mais tout le monde aujourd'hui s'accorde pour reconnaître qu'aucun de tous ces textes ne présente la moindre authenticité; M. l'abbé Chomton montre que c'est une relation pleine d'anachronismes et d'incohérences, évidemment faite sur commande par quelque clerc ignorant, qui a dû copier des passions plus anciennes. Peut-on au moins en sauver quelques détails? M. Chomton l'essaie, et, sur un point tout au moins, il nous a paru avoir raison; saint Bénigne dut avoir la tête fracassée; les traces de la blessure étaient encore visibles au XIe siècle. Ainsi donc, et pour conclure, il a pu exister un martyr du nom de Benignus, dont le sou-

venir s'était conservé traditionnellement à Dijon; mais on ne connaissait guère que son nom, et presque toutes les circonstances du martyre paraissent fabuleuses. On ne sait même pas exactement en quel siècle il a pu vivre. Telles sont en somme, avec quelques réserves, les conclusions fort sages de M. l'abbé Chomton.

Après cet intéressant préambule et une courte notice sur le *castrum Divione*, l'auteur entre en matière; il mène de front l'histoire de l'abbaye et l'étude des monuments. On a peu de détails sur le sort du monastère de sa fondation, au VIe siècle, au XIe; puis on y trouve le fameux saint Guillaume de Volpiano, protecteur de Raoul le Glabre, réformateur de l'ordre monastique en France. Ce saint Guillaume est une grande figure; ami des lettres et des arts, sévère pour lui-même et pour les autres, il restaure une foule de maisons religieuses en France et hors de France. C'est à lui qu'on doit la première église romane de Saint-Bénigne, église dont M. Chomton étudie les vestiges; c'est aussi par ses soins que fleurit l'école historique de l'abbaye, qui produit bientôt une célèbre chronique; c'est encore à Saint-Bénigne qu'Hugues de Flavigny, chassé de Verdun, vient un peu plus tard se réfugier et trouve des matériaux pour sa grande histoire. Enfin, les abbés de la maison comptent au nombre des plus grands prélats français; il suffira de citer les noms de Jarenton et d'Halinard, plus tard archevêque de Lyon. Cette prospérité matérielle et intellectuelle va durer jusqu'au XIIIe siècle; l'église est reconstruite et modifiée à plusieurs reprises, chaque abbé tenant à compléter ou à refaire l'œuvre de ses prédécesseurs. Puis c'est pour Saint-Bénigne, comme pour tout l'ordre bénédictin, la décadence; M. Chomton étudie cette période avec le même soin que les temps plus anciens et entasse les détails intéressants sur la vie de la communauté au XVIIe et au XVIIIe siècle, sur la réforme de Saint-Maur, les travaux de restauration dont l'église et les bâtiments claustraux sont de temps à autre l'objet. Pour conclure, ouvrage très étudié et très intéressant; quant à la partie archéologique, les idées nous en ont paru saines et justes et l'exposition très claire. En appendice, l'auteur donne le texte du coutumier de Saint-Bénigne, qui fournit mainte indication sur les dispositions intérieures des lieux réguliers; ce sont là des documents liturgiques trop souvent dédaignés et dont on ne saurait exagérer l'importance.

L'éloge des *Archives historiques de la Gironde* (Bordeaux, Gounouilhou) n'est plus à faire; tous les historiens connaissent cette belle collection de textes; on doit seulement regretter que les savants bordelais n'aient pas trouvé plus d'imitateurs et que des villes telles que Marseille, Toulouse, Lyon ou Rouen

n'aient pas jusqu'ici publié pareils recueils. Les tomes XXXIV et XXXV, nouvellement parus, renferment un grand nombre de pièces isolées dont nous ne saurions donner la liste complète et qui vont du XIIIe au XIXe siècle. Voici pourtant à ce sujet quelques brefs détails. Dans le tome XXXIV, beaucoup de pièces utiles pour l'histoire des guerres de Guyenne au XIVe et au XVe siècle; un grand nombre, empruntées aux archives d'Agen, forment la suite du recueil jadis publié par Magen et Tholin; on y remarque notamment plusieurs lettres au nom du prince Noir, relatives à l'administration de ce prince en Guyenne. Pour le XVe siècle, nous citerons un curieux inventaire d'un bourgeois de Saint-Émilion de 1493. Beaucoup d'actes des XVIe et XVIIe siècles proviennent des archives de Bourg-sur-Gironde et seront à consulter pour les guerres de religion et pour la Fronde. Enfin, notons encore une notice sur la généralité de Bordeaux, envoyée en 1785 au conseil du commerce par François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures; on y trouvera de curieux détails sur le commerce et l'industrie de la province, avec quelques notes sur les monuments des différentes villes. — Au tome XXXV, on trouve d'abord le complément de l'obituaire de Sainte-Croix, publié au tome XXVII; ce nouveau morceau est tiré d'un manuscrit venu de Cheltenham. La plupart des autres documents du volume appartiennent au XVe siècle et sont empruntés aux archives de Bourg-sur-Gironde et de Saint-Émilion; citons encore un certain nombre de cahiers de doléances des communes et sénéchaussées de Libourne et de Bazas en 1789; enfin des notes inédites de Napoléon sur un ouvrage d'art militaire du général Lloyd. Chaque volume est enrichi de fac-similés et de gravures.

Du tome II du *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme* de M. Brun-Durand, qui vient de paraître[1], nous n'avons rien à dire de nouveau. L'ouvrage est désormais complet, et on a déjà recommandé aux lecteurs de la *Revue* ce travail très intéressant et consciencieusement fait.

A. Molinier.

Les derniers fascicules parus de la grande *Histoire de France* publiée par la maison Hachette sous la direction de M. Lavisse contiennent toute la période des Capétiens directs et sont dus à M. A. Luchaire pour la première partie jusqu'à la mort de Philippe-Auguste, à M. Ch.-V. Langlois pour la seconde partie jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois. Ces trois demi-volumes répondent aussi complètement qu'on pouvait le souhaiter à toutes les exigences à la

1. Grenoble, libr. dauphinoise, 1901, in-8°.

fois du grand public et des historiens. Les deux auteurs avaient à traiter l'un et l'autre d'une période qui avait fait depuis de longues années l'objet de leur principale étude. Tout dans leur œuvre est de première main, et ils se meuvent dans l'époque dont ils parlent avec une aisance familière qui met partout la vie et la couleur. Leur connaissance approfondie du détail leur permet de résumer et de faire ressortir les faits essentiels et les grandes lignes du sujet avec une sûreté de main qui exclut le vague et l'à peu près. Enfin, bien que chacun des auteurs ait une personnalité très accusée, il y a cependant entre leurs deux œuvres une unité de conception et de ton très précieuse dans une œuvre collective et qu'il sera peut-être difficile de toujours maintenir. Tous deux ont étudié profondément le moyen âge, et ils le comprennent avec une intelligence sympathique, mais ils sont en même temps des esprits très libres, très modernes, qui savent voir le moyen âge tel qu'il était, avec toute sa grandeur et aussi sa demi-barbarie, l'étroitesse de ses horizons intellectuels, son mélange d'enfantillage et de brutalité. Ils sont exempts des attendrissements béats et de l'exaltation romantique qui ont faussé si souvent l'image que les historiens se sont faite du moyen âge. Si la manière de M. Langlois a plus d'éclat et de grâce, celle de M. Luchaire plus de fermeté, on est disposé à penser que cela tient surtout aux époques qu'ils ont décrites et que la dureté turbulente du XIe siècle, la laborieuse fécondité du XIIe siècle voulaient d'autres couleurs que le riche épanouissement du XIIIe. Des œuvres comme celles de MM. Luchaire et Langlois ne peuvent être ni analysées ni critiquées ici, d'autant plus que ces critiques ne pourraient consister que dans l'indication de divergences de vues sur tel ou tel détail, dans des différences d'appréciation sur la proportion à donner à tel ou tel événement. Il vaut mieux indiquer ce qui nous semble heureusement original dans la manière dont le plan de l'œuvre a été conçu.

Ce qu'on remarque tout d'abord, c'est que les auteurs ne se sont point astreints à raconter les événements historiques et surtout les événements militaires avec une minutie d'annalistes, un ordre strictement chronologique et un développement uniforme. Leur ouvrage n'est point une histoire des rois de France, c'est une histoire du peuple français et de la civilisation française. Les événements sont groupés de façon à faire comprendre les grands faits politiques et sociaux de chaque époque; une très large place est faite aux institutions, aux mœurs, aux conditions économiques, à la religion, à la littérature, à l'enseignement, aux arts. M. Luchaire racontera assez rapidement l'histoire de la première

croisade, mais il donnera un récit détaillé de la bataille de Bouvines, parce que cette bataille a eu, pour les contemporains mêmes, une extraordinaire importance au point de vue militaire, politique et national. De même M. Langlois ne s'étendra pas beaucoup sur les relations de Philippe le Bel avec la Flandre, malgré la gravité de la défaite de Courtrai, mais il consacrera un long chapitre à l'affaire des Templiers, un autre à d'autres affaires judiciaires, parce que ces affaires jettent un jour très vif sur les mœurs du temps et sur le gouvernement de Philippe IV. Enfin, tout en donnant aux institutions une grande place, les auteurs se sont attachés à ne pas en analyser le fonctionnement avec la sécheresse technique qui serait exigée dans un ouvrage d'histoire juridique et constitutionnelle, mais à en montrer le fonctionnement, les rapports avec la vie sociale et politique. Que l'on compare les procédés d'exposition de M. Luchaire dans l'excellent chapitre sur le régime féodal qui ouvre son livre premier sur les Capétiens avec ceux qu'il a suivis dans son Histoire des institutions de la France à l'époque capétienne, ou le chapitre II du livre II sur l'émancipation des classes populaires avec son livre sur les *Communes françaises* et l'on saisira la différence des deux points de vue auxquels l'historien s'est placé. C'est par une série de faits concrets qu'il met sous nos yeux le régime social qu'il veut faire connaître. Remarquons aussi la large place faite avec raison dans cet ouvrage à l'histoire particulière des maisons féodales, par exemple les excellents chapitres consacrés dans le tome II aux grandes seigneuries et aux dynasties provinciales, et à la fondation des gouvernements seigneuriaux. Aucune de nos grandes histoires de France n'avait jusqu'ici donné à l'histoire locale et seigneuriale le développement qui lui était dû et toutes avaient restreint leur horizon à l'histoire de la royauté. L'histoire religieuse a aussi, et avec raison, été traitée avec un soin et une ampleur dignes de remarque, et la place faite à saint Dominique, à saint François, comme à la papauté, contribue à donner la juste impression de la solidarité qui existait alors entre tous les États de l'Europe chrétienne. En consacrant au seul saint Bernard plus de la moitié du chapitre sur la réforme des chapitres et des monastères, M. Luchaire a rendu sensibles les caractères essentiels de la vie religieuse du XIIe siècle. Avec ce morceau sur saint Bernard, c'est peut-être le livre consacré à la société française sous Philippe-Auguste qui paraîtra la partie la plus remarquable de l'œuvre de M. Luchaire. On y trouvera mis en lumière avec talent beaucoup de faits peu connus, comme l'histoire de la confrérie des *capuchonnés* et sa cruelle répression; on y aura la très vive sensation de la puissance créatrice

de cette époque, en même temps que de l'état de sauvagerie et de superstition où le monde féodal se trouvait encore plongé en partie. Avec le volume de M. Langlois, nous arrivons à un temps où la société et le gouvernement monarchique s'organisent, où la France est vraiment le centre intellectuel et moral de l'Europe. Les chapitres que M. Langlois a consacrés à cette civilisation française du XIIIe siècle sont particulièrement brillants. A côté de ces chapitres, je signalerai parmi les passages les plus remarquables de son ouvrage le récit de l'affaire des Templiers, les chapitres sur les relations du roi et de la nation de 1285 à 1328, enfin et surtout les chapitres II et III du livre I sur le caractère et la politique intérieure de saint Louis. Il n'a pas cru grandir saint Louis en adoptant pour le peindre le ton complaisant et banal de l'hagiographie; il l'a montré tel qu'il était, un homme de sa race et de son siècle, avec des faiblesses et des défauts comme avec de rares vertus, obstiné et parfois violent, obligé de lutter contre l'impétuosité de sa nature, partageant vis-à-vis des hérétiques et des juifs la dureté superstitieuse de son temps, entraîné par son idéalisme même et par sa piété à des actes d'imprudente candeur et à des entreprises désastreuses, mais aussi un homme d'une moralité supérieure, mêlant une grâce charmante à son austérité, et un vrai roi capétien, pénétré de ses droits comme de ses devoirs, dans ses relations avec la noblesse et le clergé. Le diptyque peint par M. Langlois des deux règnes si différents de Louis IX et de Philippe le Bel fait le plus grand honneur à son talent d'historien et d'écrivain et il a montré son scrupule de critique en ceci qu'après avoir fait un portrait et on peut dire une psychologie de saint Louis, il a eu le scrupule de reconnaître que la personne de Philippe le Bel nous reste inconnue, son caractère, sa valeur réelle de politique et de souverain, un problème insoluble, qu'on ne saura jamais ce qu'il a vraiment voulu et fait par lui-même.

M. Luchaire a remarqué avec justesse combien les effets des réformes monastiques, même les plus pures dans leur inspiration première, ont été de peu de durée, combien par exemple la réforme franciscaine a eu peu d'action sur la société laïque et combien vite l'ordre lui-même a dévié de son institution primitive. Néanmoins la vie et l'œuvre de saint François resteront toujours parmi les plus belles manifestations de la vie religieuse et enchanteront à jamais les âmes sensibles à la beauté morale, à l'idéal et à la poésie. M. Paul Sabatier, qui a écrit la biographie la plus complète et la plus critique du Poverello d'Assise, continue infatigablement la série de ses découvertes. Après avoir retrouvé le texte primitif de la légende des Trois Compagnons, il vient encore de remettre au jour la règle

lu Tiers Ordre composée en 1225, et dont nous ne con-
·e le texte falsifié par Nicolas IV. Mme Arvède Barine,
·ende des Trois Compagnons, a été saisie par la beauté
'ment évangélique d'où le merveilleux est presque
ste à vrai dire d'autre miracle que celui des stig-
de nos jours tout caractère surnaturel et est
ı fait incontestable. Elle a pensé avec raison que
ıeritait d'être traduite. Elle lui a conservé en français
ıplicité et sa fraîcheur et l'a fait précéder d'une biogra-
saint François où l'on retrouve les traits essentiels de la
ıde replacés dans le cadre de l'histoire du XIVe siècle. L'ensemble
orme un livre charmant, où le talent si fin et souvent ironique de
Mme A. Barine a pris un accent plus grave et comme attendri. Sa
vie de saint François peut être placée sans désavantage à côté de
l'esquisse délicieuse de Renan et du portrait admirable peint
par M. Gebhart dans son *Italie mystique*[1]. Elle a admirablement
rendu le caractère très individuel et si je puis dire laïque, non pas
antisacerdotal, mais extrasacerdotal, de la religion de saint François.
Pierre Valdo, lui aussi sorti de la classe des marchands, avait tenté
une œuvre analogue à celle de saint François, avait été à Rome
demander l'approbation pontificale, et, repoussé, avait été jeté, lui et
ses disciples, dans le schisme. L'aventure de Valdo, funeste à
l'Église, avait éclairé Innocent III; il avait cherché à ramener les
Vaudois dans le giron, mais trop tard, et c'est sans doute à cela que
saint François dut de recevoir son accueil et de n'être pas rejeté dans
l'hérésie, comme le furent plus tard les fraticelli, ses vrais secta-
teurs.

G. Monod.

TEMPS MODERNES.

M. le comte d'Haussonville a continué, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et puis réuni en un second volume la suite de ses intéressantes études sur la *Duchesse de Bourgogne*[2]. C'est, on le sait, un travail d'ordre un peu mixte, où les détails sur les frivolités d'une cour toujours luxueuse, malgré la misère croissante du pays, alternent

1. M. Gebhart vient de donner une suite exquise à ses livres, l'*Italie mystique, Moines et papes,* dans ses *Conteurs florentins du moyen âge* (Hachette). C'est comme une grande fresque peinte dans les tons les plus légers et les plus fins du Quattrocento florentin, où défile devant nous, narquoise, sensuelle, sentimentale et tragique, toute la société italienne du XIIIe et du XIVe siècle.

2. Comte d'Haussonville, *la Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*. T. II : *les Années heureuses et la rupture de l'alliance.* Paris, Calmann Lévy, 1901, 476 p. in-8°.

avec des chapitres plus graves, consacrés à l'histoire diplomatique de Louis XIV aux alentours de la guerre d'Espagne. M. d'Haussonville a écrit les uns et les autres avec ce même désir de documentation solide qui distingue ses écrits[1], mais avec une bienveillance des plus marquées pour son héroïne et tout ce qui la concerne de plus près. Ce n'est pas seulement aux rapports de la duchesse avec le bellâtre Nangis, avec Maulevrier et l'intrigant abbé de Polignac que je fais allusion; on peut fort bien différer d'avis sur ces problèmes délicats[2]. Mais, ce qui frappe davantage, c'est la légèreté de touche avec laquelle l'auteur passe sur l'éducation rudimentaire donnée à la princesse ou, pour mieux dire, sur le manque absolu de toute instruction sérieuse, dans lequel le roi et Mme de Maintenon la laissèrent végéter avant et après son mariage; on dirait que M. d'Haussonville n'a vu qu'une affection paternelle et avunculaire, peut-être un peu aveugle, dans ce qui était certainement, en partie, pur égoïsme personnel, ces illustres personnages préférant conserver en bonne humeur un joujou très amusant, en faisant tous ses caprices. Et qui donc, si ce n'est eux, est responsable du manque de tenue de la jeune princesse, qui se promenait jusqu'à deux heures du matin dans le parc de Versailles, et non pas seulement avec des amies, et s'amusait à mettre ses dames d'atour dans le lit de son époux? Marie-Antoinette elle-même n'a point bravé davantage peut-être l'étiquette et le reste; seulement elle eut le malheur d'avoir en face d'elle une opinion publique plus frondeuse et plus libre. M. d'Haussonville trouvera aussi plus d'un contradicteur sérieux en appréciant, comme il le fait, la politique de Louis XIV à l'égard de la maison de Savoie, et en trouvant « habile » le projet du roi, de se servir d'un homme, ambitieux comme lui, égoïste et fin tout autant que lui, « comme d'une pièce qu'il ferait avancer ou reculer à son gré, tantôt soutenant ses intérêts, tantôt les abandonnant, selon qu'il verrait son propre avantage. » Il n'a réussi qu'à se créer de la sorte en Victor-Amédée un ennemi d'autant plus implacable qu'il se sentait le plus faible, et cet éloge en bloc de la politique royale étonne d'autant plus que l'auteur n'est nullement aveugle pour les défauts d'un monarque, qui, selon lui, ne brilla ni par le génie ni par le caractère, encore moins par la vertu. Vouloir obliger le duc de Savoie à

1. P. 63, je relève une erreur de peu d'importance. Conrad de Rosen n'est pas né en Alsace, mais à Kleinropp, en Livonie. — P. 190, lire *Sassbach*, au lieu de l'inévitable *Salzbach*.

2. La duchesse ne trouvait peut-être pas que l'abbé de Polignac fût « un vieillard, » comme l'appelle l'auteur; malgré ses quarante-quatre ans, il était fort bel homme et très jeune encore de manières.

prendre son parti, alors que le traité du 6 avril 1701 imposait à celui-ci l'humiliation de rester « dans son premier et ordinaire état, » n'était pas seulement un abus de force, comme le déclare M. d'Haussonville lui-même, mais une ridicule illusion du vieux monarque et de ses conseillers. Il nous paraît également fort exagéré de parler de la « trahison » du Savoyard, parce qu'il tenta de se dépêtrer de ce traité « fait de si mauvaise grâce et si à écorche-cul, » comme l'écrivait M. de Tessé à Louis XIV, et qu'il employa pour cela la feinte et la ruse, seules armes des faibles vis-à-vis des forts. D'ailleurs, le roi était bien prévenu de ce qui allait arriver, puisque Phélippeaux l'avait averti que « M. le duc de Savoie s'exposerait à tous les risques plutôt que de baiser la main qui vient de le frapper d'un coup si rude et si diffamant. » On a donc le droit de se demander, même après cet habile et chaleureux plaidoyer en faveur de la politique de Louis XIV à l'égard de la Savoie, lequel des deux souverains fut le plus habile et le plus avisé, celui qui prédisait que Philippe V et ses descendants seraient « bientôt aussy bons Espagnols que ceux qui ont régné avant luy » ou celui qui épuisait les dernières ressources d'une monarchie déjà bien éprouvée pour arriver à un si beau résultat[1].

Le travail sur *Dupleix et ses plans politiques*[2] que M. Prosper Cultru a présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris a le triple mérite d'être à la fois nettement circonscrit, lucidement pensé et sobrement écrit. Ce n'est pas une vie complète de l'administrateur que les circonstances amenèrent à s'improviser homme d'État, c'est encore moins une histoire générale des intrigues diplomatiques et des luttes à main armée qui amenèrent la conquête rapide, mais fugitive, de l'Inde française et sa perte pendant la guerre de Sept ans. L'auteur a eu la chance de retrouver, par de patientes investigations, tout ce qui reste des papiers de Dupleix, soit au ministère des Colonies, soit aux archives de Seine-et-Oise, soit à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal, en fait de correspondances particulières et de dossiers administratifs, dont une partie seulement avait

1. Nous regrettons pour l'auteur, bien plus que pour l'illustre historien, la virulente attaque dirigée par M. d'Haussonville contre Michelet, « que par une convention singulière on appelle volontiers notre historien national, bien qu'une bonne moitié de son histoire ait été consacrée par lui à déshonorer la France dans son passé. » Lorsqu'on en est « à chercher dans l'histoire des arguments en faveur des causes qui nous sont chères, » il est peut-être malhabile d'entreprendre le panégyrique de la cause royaliste, précisément sur la question de la guerre d'Espagne.

2. *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. Étude d'histoire coloniale par Prosper Cultru. Paris, Hachette, 1900, XVI-376 p. in-8°.

été déjà exploitée par M. Tibulle Hamon dans son livre sur Dupleix; il en a tiré un portrait assez dissemblable de celui qu'on nous présente d'ordinaire et que nous offrait naguère encore l'auteur que nous venons de nommer. Dupleix n'est plus ici qu'un fonctionnaire, très subalterne d'abord, négociant avant tout et ne songeant pendant longtemps qu'à s'enrichir, n'ayant ni l'ambition ni les moyens de renouveler dans l'Indoustan les merveilleux exploits de Cortez et de Pizarre. Un hasard inattendu entraîne, vers 1749, ce « marchand, qui n'a pas fait fortune » dans une direction nouvelle, et la Compagnie des Indes ne l'y suit qu'avec une hésitation bien naturelle, puisqu'elle n'est point organisée pour la conquête; ses quelques soldats sont « un ramassis de gueux, vils coquins que cent hommes devaient battre; » elle n'a que de faibles capitaux, exigeant des rentrées immédiates, et ses directeurs, comme ses conseillers, La Bourdonnais comme Dupleix, et Dupleix comme Bussy, les fonctionnaires civils et les militaires, avides d'argent, rançonnent les indigènes, comme les Anglais devaient le faire plus tard, et sont divisés d'ailleurs par des jalousies implacables qui paralysèrent tous leurs efforts[1]. C'est la partie la plus intéressante, à notre avis, du livre que celle où M. Cultru nous expose en détail les rouages divers de l'organisation locale et nous présente le personnel de la célèbre Compagnie; c'est en même temps un chapitre important de l'histoire économique de la France au XVIIIe siècle. Telle qu'elle était, cette association purement commerciale ne pouvait concevoir le projet de conquérir un empire nouveau ni surtout le réaliser. Dupleix n'en conserve pas moins le mérite d'avoir été le premier européen qui ait démontré l'irrémédiable décadence de l'empire des Mogols et qui ait su l'exploiter. Il fut l'initiateur des Anglais; ce sont les ministres à courtes vues de Louis XV, Silhouette et Machault, qui ont ruiné l'avenir de l'Inde française en rappelant Dupleix en 1753; quand ils s'aperçurent de leur erreur, il était trop tard. C'est ce qu'a fort bien démontré l'auteur dans son dernier chapitre.

La biographie de Mme de Genlis que nous offre M. DE CHABREUL sous le titre de *Gouverneur de princes*[2] nous paraît sortir d'une plume féminine assez peu au courant de l'histoire politique de la Révolution. L'auteur a surtout exploité pour son récit, qui ne paraît

1. M. C. démontre d'ailleurs que la rivalité si regrettable de La Bourdonnais et Dupleix n'a pesé que d'un poids bien léger dans la balance des événements; « dire que la rivalité de ces deux hommes a causé la perte de l'Inde, cela n'a pas de sens » (p. 220).

2. *Gouverneur de princes*, 1737-1830, par M. de Chabreul. Paris, Calmann Lévy, s. d. (1901), 380 p. in-8°, portrait.

ni très impartial ni très complet, les Mémoires de la comtesse elle-même, en y copiant soigneusement tous les éloges et les compliments que l'auteur d'*Adèle et Théodore* y décerne à son esprit, à ses talents littéraires, à ses sentiments religieux, voire même à son nez, à sa harpe, etc. On n'aurait qu'une idée assez fausse de la société versaillaise et parisienne de ce temps en acceptant avec une confiance entière le tableau idyllique de ce monde croulant, tel qu'il nous est retracé ici avec une candeur naïve et une ignorance, sincère ou voulue, des désordres de l'aristocratie d'alors, désordres auxquels la chronique scandaleuse fait largement participer, comme on sait, l'héroïne du livre. Les pages les plus intéressantes du volume sont peut-être celles qui sont consacrées au tableau détaillé de l'éducation donnée par Mme de Genlis aux princes d'Orléans, éducation qui, dans une certaine mesure, influa sur les destinées de la France, puisqu'elle a formé, non sans pédantisme, le caractère du roi Louis-Philippe. Mais l'ouvrage tout entier souffre d'une espèce de confusion perpétuelle dans la trame du récit, qui suit à la fois, et d'une façon très inégale, trop de personnages médiocrement attrayants à nos yeux, si bien que l'on dirait par moment des extraits de lectures diverses, alignés à la suite l'un de l'autre. Quant au fond, toute l'admiration de l'auteur pour Mme de Genlis n'empêchera pas le lecteur un peu sagace de s'apercevoir de l'extrême sécheresse d'âme et de l'égoïsme de ce bas bleu trop fécond, qu'on ne saurait relire aujourd'hui sans un profond ennui; la commisération plus ou moins sympathique que l'on doit à une femme de lettres ruinée et à peu près oubliée ne saurait obliger à voir en elle un penseur ni un écrivain.

C'est encore au Palais-Royal, mais à vingt ans de distance, que nous introduit fréquemment le *Journal de Gouverneur Morris*[1], ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, de 1792 à 1794, dont M. E. Pariset vient de nous donner une traduction plus complète que celle qui fut mise au jour en 1842 par A. Gandais. Faite sur le texte publié par Miss Morris en 1888 d'après les papiers de son grand-père, elle n'en est pas moins incomplète, en ce sens que le traducteur a éliminé toutes les notes sur les séjours assez prolongés que Morris a faits de 1789 à 1792 hors de France, soit en Angleterre, soit au Pays-Bas; cela empêche de se faire une idée complète de l'activité du personnage, agent officieux de son pays avant d'être un diplomate officiel. Gouverneur Morris a été mis à la mode parmi

1. *Journal de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France de* 1792-1794, *pendant les années* 1789-1792, par E. Pariset, traduit de l'anglais. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1901, 388 p. in 8°.

nous par Hippolyte Taine, et l'on est tenté de regretter que, grâce à la recommandation du grand penseur, son témoignage ait acquis une valeur qu'il est loin de mériter toujours. Ce vieux garçon à la jambe de bois et aux multiples bonnes fortunes, la coqueluche, — si l'on voulait bien l'en croire, — des salons et des boudoirs parisiens[1], le moqueur impertinent qui, tout en n'estimant pas la nation chez laquelle il vit[2], se mêle sans cesse de la morigéner et même de lui fabriquer une constitution, ne nous est sympathique d'aucune manière. On le lit, il est vrai, avec une curiosité toujours en éveil, car il abonde en traits piquants, en jugements ironiques et plus que sévères sur tous ceux qu'il fréquente ou qu'il coudoie à la cour et à la ville, et il faut dire qu'il distribue les épithètes blessantes de la façon la plus impartiale aux hommes de tous les partis; Necker et Montmorin, La Fayette et Mme de Staël[3] sont impitoyablement persiflés, Mirabeau est un « vaurien... complètement prostitué, » Maury « une parfaite canaille ecclésiastique. » Sa bête noire, — et son grand ami pourtant, — c'est Charles-Maurice de Talleyrand, l'évêque d'Autun, l'amant en titre de Mme de Flahaut et le père d'un de ses enfants; en nous le montrant, chauffant la bassinoire du lit de sa maîtresse ou prêtant à Morris lui-même le *Portier des chartreux*, il a fourni quelques traits nouveaux à la physionomie si changeante du célèbre diplomate. Ceux-là même auxquels il se déclare le plus dévoué ne sont pas à l'abri de ses notes intimes; ainsi la reine, à laquelle il fait demander pourtant une boucle de cheveux par la princesse de Tarente, ce qui ne l'empêche nullement d'énumérer en passant les amants de Marie-Antoinette, en ajoutant par surcroît : « Quoique débauchée, elle ne leur est pas très attachée[4]. » Quant au roi, ses profondes sympathies monarchistes n'ont pas retenu sous la plume de Morris l'exclamation, tout au moins irrespectueuse : « Rien d'éton-

1. Il faut lire dans le texte même les détails donnés avec complaisance sur les belles dames qui non seulement le reçoivent dans leur baignoire, mais procèdent devant lui à leur toilette la plus intime, pour comprendre que tous les Américains d'alors n'étaient pas des Washington ni des Franklin.

2. Ce « peuple est absolument dépravé, » dit-il quelque part, et pourtant il essaie d'imiter, autant que possible, — c'est-à-dire mal, — « la piquante légèreté qui fait les délices de cette nation. » A une dame qui lui reproche de manquer de respect, il répond : « Moins je serai respectueux, plus je serai agréable. » Il appelait cela « être vertueux comme un Français. »

3. Il est assez fat pour déclarer en parlant de l'auteur de *Delphine* que « quelques entrevues pousseraient sa curiosité à tenter l'expérience de ce que peut faire un indigène du nouveau monde qui y a laissé sa jambe. »

4. On a peine à comprendre, après cela, que l'auteur de l'introduction déclare que, « chaque fois qu'il parle de la reine, il le fait en termes attendris. »

nant à ce qu'un pareil animal soit détrôné! » Mais ce qui frappe le plus dans ce journal, c'est combien superficiel est souvent le jugement de cet homme qu'on a signalé comme un observateur si profond de la société française en mal de révolution, combien erronés sont ses pronostics, combien précipitées sont ses prophéties, toujours prononcées sur le ton tranchant d'un oracle infaillible. En septembre 1789, il affirme que, « si l'Assemblée continue à suivre la route où elle s'est engagée, la nation lui sera contraire; » le 5 octobre 1789, il annonce que « les Parisiens seront battus; » le 18 novembre de la même année, il considère « la Révolution comme échouée » et « la contre-Révolution comme inévitable. » En avril 1790, il déclare que c'est « une crainte chimérique » que les municipalités soient jamais entre les mains des Jacobins; le 17 juillet 1791, il est persuadé que, si le roi n'était pas allé à Varennes, « il serait bientôt devenu le maître, » et, en octobre de la même année, il lui semble « évident que les puissances étrangères ne feront rien. » Le 12 mai 1792, la guerre à peine déclarée, il « considère la France comme à la dernière extrémité, » et pourtant, quatre semaines plus tard, il charge Vic d'Azir de dire aux Tuileries que « le roi et la reine doivent se persuader qu'ils sont hors de danger. » Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'à la date du 25 juillet 1792 il donne solennellement lecture à Bertrand de Molleville d'un projet de constitution qui doit sauver la royauté, et qu'il a l'air de croire sérieusement ce qu'il écrit à ce sujet. Le journal de Morris est curieux sans doute, mais sa valeur historique a positivement été surfaite; il s'arrête d'ailleurs brusquement au 8 octobre 1792, l'envoyé des États-Unis n'ayant plus voulu noter ses faits et gestes et ses pensées intimes, « pour ne pas compromettre beaucoup de personnes. » On a comparé parfois le *Journal* de Morris et les *Mémoires* de Mallet du Pan; à notre avis, le journaliste genevois l'emporte de beaucoup, par sa sagacité naturelle et son esprit politique, sur le diplomate américain.

La vie du *Conventionnel Philippeaux*, par M. Paul Mautouchet[1], est une de ces monographies biographiques révolutionnaires qui deviennent chaque jour plus nombreuses et qui, bien faites, sont d'une utilité majeure pour l'historien. Dans un aussi vaste sujet, c'est par le dépouillement de dossiers individuels, seuls abordables parfois pour les travailleurs isolés, que se prépare le mieux le travail d'ensemble, surtout quand cette besogne est faite aussi consciencieusement que dans le cas présent; la réunion des matériaux

1. *Le Conventionnel Philippeaux*, par Paul Mautouchet. Paris, G. Bellais, 1900, XLII-408 p. in-8°, portrait.

employés et la critique des sources font également honneur au zèle et à la patience de M. Mautouchet, et l'on sent partout son désir très sincère d'être exact et rigoureusement impartial envers tous ceux dont il nous parle, même envers son héros. Quelques pages lui ont suffi pour raconter tout ce qu'on sait de Pierre-Nicolas Philippeaux avant la Révolution. Né en 1756, cet avocat manceau devint, après 1789, membre de la première municipalité, puis président de la Société populaire et juge au tribunal du chef-lieu de la Sarthe. Royaliste jusqu'à la fuite de Varennes, il changea sous la pression des événements, et son journal *le Défenseur*, fondé en 1792, était inculpé, comme libelle incendiaire, quelques semaines avant le 10 août. Cette attitude le fit élire à la Convention, où il se rapprocha d'abord des Girondins, puis de la Montagne, et où il vota même contre la mise en accusation de Marat, sans jouer cependant un rôle important au sein de l'Assemblée. Ce qui a conservé son nom dans l'histoire en l'envoyant, il est vrai, à l'échafaud, ce sont ses missions dans les départements de l'Ouest, et particulièrement celle de juin à octobre 1793. Il y fut témoin de l'incapacité de Rossignol et de ses acolytes, des mesures ineptes ou féroces de certains de ses collègues, Carrier, Garnier (de Saintes), Choudieu, et, après avoir vainement lutté contre eux sur place, il eut le courage de dénoncer la lâcheté des uns et les pillages des autres à la tribune de la Convention nationale, où d'autres les connaissaient comme lui, mais sans oser en parler. Attaqué sans relâche aux Jacobins à partir de ce moment, expulsé du club, assailli de brochures qui dénonçaient au peuple les *philipottins* comme une clique d'aristocrates et de modérés, le député de la Sarthe fut sacrifié finalement à la rancune de ses ennemis, impliqué dans une prétendue conspiration ourdie au Mans, englobé dans le procès de Danton et de Camille Desmoulins (dont il n'était aucunement l'ami, comme on croit d'ordinaire), condamné et guillotiné le 15 germinal, en même temps qu'eux, sur la place de la Révolution. Ce que nous approuvons surtout dans l'ouvrage de M. Mautouchet, c'est que l'auteur ne s'est pas cru obligé d'exagérer, en sa qualité de biographe, la valeur intellectuelle de Philippeaux ni l'importance de son rôle politique. Ce fut un honnête homme, entraîné peu à peu par le courant révolutionnaire, un exalté sans idées bien originales, mais symbolisant assez bien, dans son existence agitée, la génération de 1789 tout entière. M. Mautouchet a rendu par contre un hommage légitime à son courage moral et il obtiendra certainement pour lui de ses lecteurs la justice que lui ont refusée jadis les juges du tribunal révolutionnaire. Nous signalons surtout, comme riches en renseignements intéressants, les chapitres relatifs aux

mouvements de l'opinion publique en province, à la création des municipalités et des sociétés populaires de la Sarthe, etc. On verra toutes ces questions étudiées avec une impartialité naturelle, bien dirigée par une sérieuse préparation critique, qui se dénote par l'examen patient et circonspect de chacun des problèmes de détail que l'auteur rencontre sur son chemin.

M. Gustave Le Poittevin a entrepris de nous parler de la *Liberté de la presse depuis la Révolution*[1]; un premier volume embrasse la période de 1789 à 1815. C'est un résumé des faits fort utile, mais qui ne saurait nous apprendre rien de bien neuf après les travaux de Hatin, de Mlle Sjœderhjelm, de MM. Van Schoor, Welschinger, etc. Une très courte introduction nous mène de Renaudot à Mirabeau et quarante-cinq pages suffisent à l'auteur pour nous conduire jusqu'à l'époque du Directoire. A peu près le même nombre de pages est consacré à ce dernier régime et plus des deux tiers du volume s'occupent de la situation de plus en plus précaire de la presse sous le Consulat et l'Empire et analysent les arrêtés et décrets successifs de l'an VIII, de 1805, de 1811, qui suppriment la liberté de la presse d'abord, puis les journalistes et les journaux eux-mêmes, en violant le droit de propriété de la façon la plus cynique au nom du pouvoir absolu. M. Le Poittevin a pu utiliser pour cette partie de son travail le recueil si curieux des *Lettres inédites de Napoléon* recueillies par M. Lecestre, pièces inconnues en partie à ses prédécesseurs. Son volume est écrit d'un style fort simple; il n'est pas surchargé de notes et fournit un ensemble de faits utile à rappeler au moment où certains proposent de nouveau à l'admiration de la France l'ère impériale comme la plus glorieuse de son passé. L'introduction énonce de tristes et dures mais irréfutables vérités sur la dépendance de la presse, politique et autre, dans notre pays, qui, peut-être libre et même licencieuse vis-à-vis des gouvernants, est d'autant plus esclave des barons de la finance et des brasseurs d'affaires.

Le volume consacré par M. Henri Prentout à l'*Ile de France sous Decaen* nous fait pénétrer en plein dans la politique coloniale du premier Empire[2]. Élaborer un aussi formidable in-octavo sur l'histoire d'un point si minuscule du globe, durant une courte période de sept années, a pu sembler quelque peu abusif à de bons critiques, et mon premier mouvement, en le prenant en main, a été, je l'avoue, de

1. Gustave Le Poittevin, *la Liberté de la presse depuis la Révolution*, 1789-1815. Paris, Arthur Rousseau, 1901, 330 p. in-18.

2. *L'Ile de France sous Decaen*, 1803-1810. *Essai sur la politique coloniale du premier Empire*, par Henri Prentout. Paris, Hachette, 1901, XLVI-688 p. in-8°, portrait.

souhaiter que l'auteur eût apporté un peu moins de zèle au dépouillement des papiers du général Decaen, retrouvés soit en Normandie, soit à Paris et renforcés encore par les dossiers consultés à Londres. Mais son thème, un peu étroit sans doute pour un travail de cette longueur, est si consciencieusement étudié, son récit est ordonné d'une façon si claire et si lucide, les détails sont si bien groupés et forment un tableau si complet, si neuf aussi pour tous ceux qui ne se sont pas occupés professionnellement de notre histoire coloniale, que, ma lecture terminée, loin de chercher querelle à l'auteur sur les développements donnés à son étude, je préfère le remercier de tout ce que j'ai appris en la lisant. Des quatre livres qui forment l'ouvrage de M. Prentout, le premier, le plus court, n'est à vrai dire qu'une introduction générale. Le second nous offre l'intéressant tableau de l'existence politique, économique et sociale d'une colonie lointaine, presque abandonnée de la métropole pendant une longue série d'années, vivant forcément de sa vie propre, faisant, elle aussi, à l'instar de la mère patrie, ses révolutions, puis s'adaptant, plus ou moins heureusement, aux nécessités d'une situation si particulière, sous l'impulsion raisonnée d'administrateurs intelligents, aussi désireux de bien faire que limités dans leurs moyens d'action. C'est la partie, sinon la plus émouvante, du moins la plus curieuse, de tout le gros volume de M. Prentout. Les amateurs d'histoire militaire et diplomatique prendront évidemment plus de plaisir à la lecture des livres suivants qui nous racontent la rivalité de la France et de l'Angleterre dans l'océan Indien et les luttes, désastreuses en définitive, malgré quelques beaux succès partiels, qui aboutirent à la conquête de l'île de France en décembre 1810 et à son évacuation par Decaen, qui l'avait défendue jusqu'au dernier moment contre des forces dix fois supérieures. Les conclusions générales sur la politique coloniale et commerciale de Napoléon qu'ajoute l'auteur peuvent prêter matière à discussion. De même que plusieurs autres auteurs contemporains, M. Prentout nous affirme que l'empereur, dans toutes ses guerres, soupira sans cesse après une paix durable sans pouvoir jamais l'obtenir; on peut lui demander ce qu'il aurait fait de la paix et dans la paix, lui qui ne vivait que *pour* la guerre et ne pouvait vivre que *par* la guerre. Il a raison, par contre, d'accentuer plus qu'on ne l'a fait d'ordinaire jusqu'ici l'intérêt sérieux que l'empereur portait aux colonies; il se rencontre sur ce point avec M. Roloff, l'auteur de l'ouvrage récent, *Die Colonialpolitik Napoleon's*.

Les mémoires intimes, politiques, militaires sur la Révolution, l'émigration, la période impériale continuent à paraître avec une abondance qui prouve que la curiosité publique est encore loin d'être

blasée sur ce genre de littérature. Voici d'abord les deux volumes des *Souvenirs militaires*[1] d'un colonel de cavalerie légère, le comte Hippolyte D'ESPINCHAL, mis au jour par MM. Frédéric MASSON et François BOYER. Issu d'une vieille race auvergnate, unissant beaucoup d'entregent à une violence fâcheuse, fils d'un maréchal de camp émigré dès juillet 1789, l'auteur de ces récits, rédigés d'ailleurs après 1815 seulement, entra dès l'âge de quatorze ans dans un des régiments nobles de l'armée de Condé. Mais la narration véritable ne commence qu'en 1799, alors qu'il parcourt l'Italie méridionale et nous prodigue, en style de troubadour-Empire, les descriptions des « gracieuses » duchesses dont « l'âme candide se reflète dans leurs beaux yeux, » des marquises « plus constantes en amitié qu'en amour, » des « belles et altières princesses asservissant tout à leurs désirs, » des femmes aux bouches mignonnes, ornées de « rangées de perles fines, » aux tailles « semblables à une tige de lys » dont il a successivement tourné la tête ou qui ont fait battre son cœur volage; cette longue série de « victoires et conquêtes » qui se poursuit à travers les deux volumes ne laisse pas d'être furieusement monotone, malgré tous les duels qui s'y intercalent, et le narrateur, qui écrit quelque part : « Aujourd'hui comme toujours, modeste est synonyme de nigaud, » a tenu évidemment à ne pas passer pour un sot. Peut-être aurait-il été plus chevaleresque pourtant de ne pas nommer en toutes lettres, presque partout, celles qui l'ont distingué de la sorte et qu'il quitte l'une après l'autre « avec la conviction d'en garder un long souvenir. » Rentré en France, ayant fait sa paix avec le gouvernement, grâce à l'impératrice Joséphine, ancienne amie de sa mère, Hippolyte d'Espinchal devient lieutenant dans les gendarmes d'ordonnance en 1806, capitaine de hussards après Tilsit, combat plus tard en Espagne, où toutes les horreurs d'une guerre sans merci ne l'empêchent pas d'allonger le catalogue de ses victimes; il termine sa carrière militaire proprement dite comme lieutenant-colonel de chasseurs à l'armée d'Italie (1813). L'épisode le plus curieux et le plus caractéristique de ces deux volumes, qui n'en renferment pas beaucoup[2], c'est le récit de la formation à Lyon d'un corps franc

1. Hippolyte d'Espinchal, *Souvenirs militaires* (1792-1814), publiés par Frédéric Masson et François Boyer. Paris, P. Ollendorf, 1901, XIX-410-419 p. in-8°.

2. Il y a bien certains épisodes anecdotiques assez intéressants, comme celui de la folle descente dans le cratère du Vésuve, celui où le futur général vicomte de Donnadieu se fait saisir par l'auteur en trichant au jeu, la rencontre avec l'ex-colonel de Bombelles comme curé de village en Silésie, etc.; mais on n'est pas toujours suffisamment certain que tout cela soit bien authentique. Dans l'ensemble, c'est un ouvrage pour cabinet de lecture plutôt que pour la bibliothèque d'un savant.

royaliste, les *Chasseurs de Henri IV*, par l'auteur, durant les Cent-Jours, corps avec lequel d'Espinchal se jeta dans les montagnes d'Auvergne et fusilla quelques malheureux gendarmes qui faisaient leur devoir en essayant d'arrêter les réfractaires. Tant de zèle ne trouva pas, paraît-il, la récompense attendue; aussi l'auteur (mort presque nonagénaire en 1864), termine-t-il son livre en déclarant que « les préludes de la seconde Restauration dépassèrent en turpitude tout ce qui avait entraîné la chute de la première; tout se trafiquait avec la publicité la plus révoltante, les emplois, les décorations, les faveurs...; à aucune époque les intrigants n'ont eu plus de succès. »

Les fragments des Mémoires du colonel DE SUCKOW († 1863), dont M. le commandant VELING nous offre la traduction dans son livre *D'Iéna à Moscou*[1], n'ont guère, quoique d'un ton plus sérieux, une importance plus considérable pour l'histoire générale de cette époque, du moins en ce qui concerne les premiers chapitres. Né en Mecklenbourg, en 1787, M. de Suckow fut d'abord enseigne dans l'armée prussienne, puis entra dans l'armée wurtembergeoise comme lieutenant, après la paix de Tilsit. Son récit peut cependant donner au lecteur militaire français, dans ses chapitres de début, une idée de ce qu'était la routine du service prussien en temps de paix, dans les premières années du XIXe siècle, et de ce que pouvait être, un peu plus tard, l'existence d'un officier subalterne dans les petites villes de garnison du nouveau royaume créé par Napoléon. La seconde moitié du volume, au contraire, est une contribution d'une valeur très appréciable à l'histoire de la campagne de Russie que Suckow raconte en témoin oculaire intelligent. Son récit nous montre, une fois de plus, avec quelle négligence et quelle incurie coupables, du moins de la part des sous-ordres, fut préparée cette campagne désastreuse. Avant même d'avoir pénétré en Russie, les soldats de la division wurtembergeoise mouraient de faim et de fatigue en grand nombre, sans compter ceux qui se suicidaient de désespoir. Partie avec douze bataillons et un effectif de 17,000 hommes et 5,000 chevaux, elle ne comptait plus, avant la bataille de Mojaïsk, que 1,456 hommes répartis en trois faibles bataillons. Les horreurs de la retraite de Moscou sont dépeints avec une vivacité d'impressions qui fait presque oublier que ce sont là, non plus des notes immédiatement consignées sur le papier (le *Journal* de Suckow fut perdu durant la retraite), mais des souvenirs rédigés bien des années plus

1. *D'Iéna à Moscou, fragments de ma vie*, par le colonel de Suckow, traduit de l'allemand.

tard; on ne peut que remercier M. Veling d'avoir mis à la portée du public français ce témoignage suffisamment impartial pour être utilisé sans défiance.

Nous avons déjà parlé, l'année dernière, du premier volume des *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset*[1], publiés par son petit-fils. Depuis, l'éditeur de ces papiers de famille nous a donné la suite des aventures et des exploits de Tony de Reiset, depuis le moment où, nommé colonel de dragons, il allait reprendre son service quinze jours après son mariage, au printemps de 1809, et préludait à la campagne de Wagram par de nombreuses contredanses avec les jeunes beautés réunies à Strasbourg, au milieu desquelles passe l'impératrice Joséphine, « muette et attristée » par le pressentiment de la catastrophe intime prochaine. Après s'être battu d'abord sur la frontière de Bohême, Reiset part l'année d'après pour l'Espagne, si différente de la plantureuse Allemagne où l'on était partout si hospitalièrement ou du moins si patiemment accueilli. Tout en se promenant, au hasard de la guerre, de province en province, tantôt sabrant et bataillant, tantôt souffrant ou malade, il nous donne des croquis de mœurs et de paysages très réussis; il nous raconte, après tant d'autres, l'incapacité du roi Joseph, les rivalités des généraux français, les brigandages et les atrocités des guerilleros, la confusion de toutes choses en ce pays maudit, qu'il quitte à bout de forces pour aller se rétablir aux eaux de Barèges, en octobre 1812. Nommé général de brigade, puis créé baron de l'Empire au printemps de 1813, il se distingue à Lutzen, à Bautzen et surtout à Dresde, commande plus tard la place de Mayence, adhère au gouvernement de Louis XVIII, va faire sa cour au nouveau monarque à Compiègne avec « un respectueux attendrissement » et en est récompensé, grâce à ses attaches royalistes, par une lieutenance dans les gardes du corps. Le volume publié par M. le vicomte de Reiset se compose surtout de lettres ou d'extraits de lettres qui nous donnent l'impression fidèle du moment, et sont par suite plus intéressants, comme documents historiques, que des souvenirs rédigés sur le tard. Le jeune et fougueux colonel a du trait dans ses descriptions et de l'esprit dans ses portraits; on trouvera dans ce second volume de piquants croquis de la reine Hortense, des frères Lameth, de Junot, du roi Frédéric-Auguste de Saxe et des Bourbons revenant en 1814. Signalons encore le tableau de la cour patriarcale des princes de Reuss-Ebersdorf, celui

1. *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset*, 1810-1814, publiés par son petit-fils, le vicomte de Reiset. Paris, Calmann Lévy, 1901, 591 p. in-8°, portrait.

des chasses impériales de Fontainebleau, la mort et l'enterrement de Joséphine, etc. Les curieux fragments déjà publiés dans diverses revues nous promettent bientôt un troisième et non moins intéressant volume relatif à la période de la Restauration.

Rod. Reuss.

XVIIIe SIÈCLE. — M. Frantz Funck-Brentano a profité du grand et légitime succès de son volume sur *le Drame des poisons* pour consacrer un nouveau volume à un autre procès célèbre, l'*Affaire du collier* (Hachette). Sur le fond de l'affaire, M. Funck-Brentano ne pouvait espérer rien révéler de nouveau, car aucun procès n'était aussi clair et aussi complètement élucidé. Mais M. Funck a exposé avec verve et netteté toutes les péripéties du procès, mis en pleine lumière la figure du héros principal, le frivole et naïf intrigant qu'était le cardinal Louis de Rohan, et fait ressortir le rôle plutôt bouffon des comparses de cette tragi-comédie, les escrocs Bette d'Étienville et le baron de Fages. Nous croyons qu'en poussant plus loin son étude, M. Funck aurait pu ajouter encore des traits intéressants à cette histoire. Il semble avoir ignoré la protestation que fit entendre l'archevêque de Narbonne le 18 septembre 1785 dans l'assemblée du clergé contre l'attribution du jugement de Rohan au parlement. Arthur de Dillon, tout en paraissant ne revendiquer que le privilège du for ecclésiastique, faisait preuve de flair politique. Du moment où le roi commettait l'insigne folie de traduire en justice le cardinal, qui n'avait commis aucun délit, au lieu de le disgracier et de l'envoyer en exil pour avoir eu la sottise et l'insolence de croire la reine capable d'une vilenie, il eût fallu charger les évêques eux-mêmes de le juger. Ils pouvaient le déclarer indigne de ses hautes fonctions à cause de ses imprudences et de ses intrigues, sans avoir à suivre la procédure criminelle qui ne pouvait conduire qu'à un acquittement. M. Funck a blanchi le cardinal plus complètement qu'on n'avait jamais fait jusqu'ici; il le lave avec raison du soupçon d'avoir été l'amant de Mme de la Motte. On s'étonne après cela qu'il semble regretter que le parlement ne l'ait pas condamné, par raison d'État, et par égard pour la reine qu'il avait compromise et qui avait exigé sa mise en jugement. Il ne va pas jusqu'à dire comme un autre défenseur de la raison d'État : « Il n'y a pas de justice contre la patrie ! » mais il aurait dû comprendre que dans l'état de l'opinion publique la condamnation de Rohan, alors que son innocence était évidente, eût déchaîné contre la reine les plus dangereuses fureurs. Ce n'est point l'acquittement de Rohan qui fut une insulte à Marie-Antoinette, c'est la joie indécente qui accueillit le verdict, les sympathies qui suivirent le prélat dans son exil mérité à la Chaise-Dieu, les calomnies

répandues ou insinuées contre la reine. L'affaire du collier, d'ailleurs, est loin d'avoir eu l'importance qu'on lui attribue. Elle a mis en relief l'impopularité de la reine; elle ne l'a point créée ni même beaucoup accrue. Pache, qui tenait le baron de Zurlauben au courant de tous les bruits de Paris, lui écrivait le 26 juin 1786 : « Cette affaire est entièrement terminée et on n'en parle plus. » Et Pache, attaché au ministère de la Marine, était bien renseigné. M. Funck-Brentano représente l'acquittement de Rohan comme le résultat d'une intrigue dont Calonne avait été l'âme et Lenoir la cheville ouvrière. Nous aurions voulu qu'il en fournît les preuves. Le témoignage de Mercy-Argenteau ne suffit pas. — Tout le monde souhaitait l'acquittement du cardinal. Pache, qui était un ami de la paix publique et très favorable au roi et à la reine, écrivait le 5 juin : « Les opinions particulières en ce qui concerne le prélat pourpré ont été tellement balancées que tout ce qu'on a pu faire a été de réunir pour lui 26 voix contre 23, mais heureusement cela est arrivé. » Il est tout à fait erroné de comparer l'affaire du collier avec l'affaire Dreyfus. Celle-ci, où l'on a vu un homme irréprochable, atrocement calomnié et persécuté, condamné à deux reprises, une première fois sur des pièces fausses et la seconde sans aucune présomption de culpabilité, puis une série de criminels de haut vol amnistiés, a bouleversé pour longtemps tout l'échiquier politique et contaminé les sources mêmes de la vie nationale. Dans l'affaire du collier, les coupables, qui étaient de vils escrocs, ont été condamnés, et l'innocent accusé avec eux était un homme dépourvu de moralité comme de jugement. L'*affaire* de la fin du XVIIIe siècle, grave comme symptôme, n'a eu que de très faibles conséquences politiques et sociales.

M. William Poidebard a rendu un véritable service à l'histoire littéraire et morale du XVIIIe siècle en publiant la *Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas, membres de l'Académie de Lyon de 1711 à 1739* (Lyon, M. Paquet). François Bottu de la Barmondière, seigneur de Saint-Fonds et de Limas, membre de l'Académie de Villefranche, élève du séminaire d'Issy où il connut l'abbé Fleury dont il a laissé un excellent portrait, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais depuis 1707 et subdélégué de l'intendant de Lyon, fut, avec son ami le chevalier Laurent Dugas, conseiller du roi, président de la cour des monnaies et prévôt des marchands de Lyon, un des fondateurs de l'Académie de Lyon. La correspondance entre ces deux hommes excellents, de piété éclairée et éprouvée et d'instruction très étendue (Laurent Dugas savait le grec, l'hébreu, l'italien, l'espagnol et l'anglais), donne une idée vive et charmante de la province française au

début du XVIIIe siècle, telle qu'elle était représentée par la noblesse de robe, qui en était l'élément le plus cultivé et le plus respectable. Bien que l'histoire littéraire et l'histoire religieuse du XVIIIe siècle aient surtout à glaner dans cette correspondance publiée par M. Poidebard avec un soin pieux, on lira avec un intérêt particulier les lettres des années 1719-1720, où M. de Saint-Fonds fut envoyé en mission à Paris, et qui peignent au vif l'émotion causée dans toute la France par les opérations de Law. On trouvera dans la notice sur M. de Saint-Fonds des anecdotes sur Boileau, La Fontaine, Bossuet, Fénelon, fort curieuses et je crois inconnues, celle-ci entre autres. La Fontaine aurait demandé à Bossuet d'obtenir pour ses lettres le privilège d'imprimer. « Mais, dit Bossuet, n'y a-t-il pas des choses trop libres? » — « Oui, monseigneur, mais, sans cela, on n'en voudrait point. »

La collection des *Grands Écrivains français* (Hachette) s'est enrichie d'un excellent et charmant petit livre, le *François Villon* de M. Gaston Paris. Les lettrés y admireront la finesse avec laquelle est analysée l'œuvre de cet étrange bohème, si sympathique malgré ses vices et ses crimes mêmes, qui a mêlé d'une pointe si personnelle de mélancolie et de rêverie ses vers d'une verve si pittoresque et d'une observation réaliste et comique si puissante, supérieur à tous ses devanciers et à ses contemporains par l'invention et par le style, et à propos de qui M. Paris a pu évoquer les noms de Rabelais, de Verlaine, de Heine et même de Musset. Les historiens trouveront dans la biographie du poète un tableau animé des mœurs du XVe siècle, en particulier des mœurs d'une catégorie particulière d'écoliers, où les clercs, les malandrins et les filles se coudoyaient et souvent se gourmaient. M. Paris prétend modestement tout devoir à ses devanciers dans l'étude de Villon. On sera d'avis, après l'avoir lu, qu'il nous a fait connaître Villon et son œuvre mieux que personne n'avait fait avant lui.

Le beau livre de M. P. Stapfer sur *Victor Hugo et la grande poésie satirique en France* (Ollendorff) est en grande partie en dehors de notre cadre. La pénétrante analyse des lois de l'imagination chez Victor Hugo, des formes spéciales de son lyrisme satirique, de l'involontaire imitation qu'il a faite des *Tragiques* de d'Aubigné appartient à la critique littéraire. Mais Victor Hugo a joué au XIXe siècle en France un rôle social général par l'éloquence avec laquelle il a flétri les abus de l'Église, de la magistrature, des pouvoirs publics, et prêché les idées de liberté et de fraternité; il a joué un rôle politique à ses débuts dans ses odes royalistes, au milieu de sa carrière quand il a marqué Napoléon III et l'Empire d'un fer

rouge dans les *Châtiments*, dans sa vieillesse quand il a, dans l'*Année terrible*, pleuré les malheurs de la France vaincue et élevé la voix de la pitié en faveur des égarés de la Commune. Sauf dans les Odes du début, V. Hugo a toujours mêlé une inspiration satirique aux poèmes sur les événements contemporains; mais la satire de Hugo sait prendre toutes les formes et tous les tons, depuis l'idylle et l'épigramme jusqu'à l'épopée. Son œuvre satirique est peut-être celle où son génie a déployé le plus de puissance et de souplesse, et ses *Châtiments* sont une œuvre prodigieuse qui, comme le fait remarquer M. Stapfer, a eu une action politique; ils ont contribué pour leur part à la chute de l'Empire et entretiennent encore aujourd'hui l'horreur pour le Deux-Décembre et l'aversion contre le régime impérial. M. Stapfer ne pouvait pas, en parlant de l'homme qui s'est toujours posé comme le défenseur de la justice et l'apôtre de la pitié, ne pas se demander ce qu'il aurait dit s'il avait vécu les dernières années du XIXe siècle. Il n'a pas eu de peine à trouver chez lui la condamnation anticipée de tous les crimes qui ont bouleversé nos consciences et à savoir dans quel camp eût été celui qui a écrit ces vers :

Cent mille hommes, criblés d'obus et de mitraille,
Cent mille hommes, couchés sur un champ de bataille...
Sont pour l'humanité, qui sur le vrai se fonde,
Une calamité moins haute et moins profonde,
Un coup moins lamentable et moins infortuné
Qu'un innocent, un seul innocent, condamné.

Il se plait à penser que si Hugo eût vécu, « au lieu de la défaite morale qui nous humilie aujourd'hui devant le monde, parmi les estrangers, comme le dirait Agrippa d'Aubigné, nous irions sans rougir,

L'œil gay, la face haut, d'une brave assurance,
Fiers et portant au front l'antique honneur de France. »

Le volume de M. G. Pélissier sur le *Mouvement littéraire contemporain* (Hachette) intéressera les historiens, moins par le chapitre consacré à l'histoire, fort judicieux, mais peu original, que par l'étude très solide, très complète de tout le mouvement littéraire des cinquante dernières années. M. Pélissier y montre comment les écoles littéraires ont successivement disparu pour faire place, sinon à une anarchie, du moins à un individualisme qui laisse la place libre à l'essor de talents nouveaux ou de tendances nouvelles. Les tableaux tracés par M. Pélissier du développement du roman et de la critique sont particulièrement neufs et intéressants.

Histoire politique et sociale. — M. E. Faguet a été amené par l'histoire littéraire à étudier les philosophes et réformateurs politiques du XIXe siècle, auxquels il a appliqué une analyse singulièrement sagace et profonde, et il a passé tout naturellement de cette étude à celle des problèmes politiques et sociaux que soulèvent leurs théories ou les événements contemporains. Peut-être aussi M. Faguet a-t-il subi l'influence des agitations récentes dont la France a été le théâtre; car ç'a été un des avantages de ces agitations d'obliger tous ceux qui ont quelque souci des destinées de leur pays à se mêler sinon à la vie politique, du moins à la spéculation politique. Le malheur est que le désordre jeté dans les esprits par la solution bâtarde, fausse et inique donnée à l'affaire Dreyfus, a non seulement désorganisé tous les partis, mais troublé toutes les idées. Sous prétexte de défendre la patrie, l'armée, la religion et l'ordre public, on les a compromis, en leur sacrifiant la justice, la conscience et le bon sens, et en les solidarisant au crime; tandis que beaucoup d'âmes éprises de justice et de paix se trouvaient fatalement associées avec ceux qui poursuivaient dans la réhabilitation d'un innocent toute une révolution sociale. Malgré tout, cette effervescence et ce désordre valent mieux que l'inertie morale où l'on croupissait auparavant. D'ailleurs, un esprit aussi libre que M. Faguet, même quand il serait fâcheusement influencé sur quelques points par les passions politiques du jour (qui de nous ne l'est pas?), est toujours intéressant à entendre. Son récent volume, qui fait suite aux *Questions politiques*, se compose de cinq études (sur notre régime parlementaire, armée et démocratie, le socialisme dans la Révolution française, la liberté et l'enseignement, les Églises et l'État). La plus remarquable est celle où il soutient, par des arguments en partie nouveaux et sans aucun esprit d'hostilité contre la religion, la thèse de la séparation des Églises et de l'État. Cette réforme, très nécessaire à nos yeux, est rendue aujourd'hui plus difficile par la lutte entreprise contre les congrégations. Nous eussions préféré qu'on laissât aux congrégations la même liberté qu'aux autres associations, mais en séparant radicalement les Églises de l'État. M. Faguet défend la liberté d'enseignement avec une grande vigueur, et il me paraît difficile de réfuter ses arguments sans invoquer la « raison d'État, » maîtresse de tyrannie. Le chapitre sur le socialisme développe l'idée très juste que la Révolution française n'a été socialiste qu'accidentellement et involontairement, mais que les socialistes font sortir avec raison le socialisme de ses principes mêmes. Les deux premiers chapitres sur le parlementarisme et l'armée pourraient fournir ample matière à discussion. La tableau des maux causés par le parlementarisme actuel est vrai, quoique trop poussé au

noir; sauf au point de vue financier, très grave assurément, l'œuvre législative des Parlements républicains a été considérable et bonne dans son ensemble. Quant aux inconvénients du parlementarisme au point de vue du gouvernement et de l'administration, ce ne sont point les palliatifs proposés par M. Faguet qui pourront rien y faire, pas plus que ses exhortations éloquentes sur l'union de l'armée et de la démocratie ne pourront rien changer aux difficultés presque insolubles naissant de la coexistence, dans notre organisation politique et sociale, d'éléments inconciliables : la centralisation administrative, le parlementarisme, l'esprit démocratique, et une organisation militaire où la démocratie armée a à sa tête une caste oligarchique infatuée de son autorité et de sa prétendue infaillibilité, imbue en grande partie de préjugés hostiles à la démocratie et à la République et qui tend à former, plus encore que l'Église, un État dans l'État. Quand on voit la situation révolutionnaire où cette infatuation et ces préjugés ont précipité la France, les dangers créés par la juridiction d'exception des conseils de guerre et par la camaraderie militaire transformée en règle de jugement et opposée aux décisions de la plus haute autorité judiciaire, on trouve bien superficielles les pages consacrées par M. Faguet à cette question vitale des rapports de l'armée et de la démocratie. On s'étonne aussi que M. Faguet accepte si facilement les critiques adressées par les partisans de la Raison d'État à l'*Individualisme*, alors que l'individualisme est la seule base solide de l'esprit d'association et que la ruine de l'individualisme a pour conséquence fatale l'omnipotence de l'État et la prépondérance de cet égalitarisme où M. Faguet voit la mort de toutes les libertés.

M. Faguet a mis une préface très remarquable sur les idées maîtresses de la Révolution en tête d'un recueil d'articles qui porte pour titre : *l'Œuvre sociale de la Révolution française* (Fontemoing), et qui a pour objet de dégager la philosophie de la Révolution. Pour M. Faguet, la Révolution a voulu substituer dans le gouvernement et la société le droit à la force. Si, dans ses actes, elle a souvent agi en contradiction avec son principe, l'idéal qu'elle a légué à la postérité n'en reste pas moins très noble et très juste. Dans ce volume, M. A. Lichtenberger a étudié le *Socialisme et la Révolution*, M. Maurice Wolff les *Doctrines de l'éducation révolutionnaire*, M. Ph. Sagnac la *Propriété foncière et les paysans*, M. L. Cahen la *Révolution et le clergé*, M. Lévy-Schneider l'*Armée et la Convention*.

A côté de ces articles très étudiés où l'on a cherché à dégager l'esprit de la Révolution sur l'enseignement et sur les points essentiels de l'organisation sociale, religieuse et militaire, il faut signaler l'apparition d'un livre d'une importance bien plus grande encore, l'*His-*

toire politique de la Révolution française de M. Aulard (Colin). Il y a juste vingt ans que M. Aulard commençait ses publications sur l'époque révolutionnaire par son livre sur les *Orateurs de la Constituante*. Depuis lors, l'histoire de la Révolution a été sa constante étude; il l'a enseignée à la Sorbonne avec un succès toujours grandissant, et il a suscité et encouragé toute une armée de jeunes travailleurs; il dirige la revue *la Révolution française* et a publié de nombreuses monographies à côté de ses grands recueils de documents sur le Club des Jacobins et le Comité de Salut public. Aujourd'hui, il nous donne une œuvre d'ensemble où il a résumé vingt années de recherches et de réflexions. Il n'a point refait, après Thiers, Michelet et Louis Blanc, un nouveau récit du drame de la Révolution; il a cherché à expliquer la genèse des idées et des institutions telles qu'elles sont nées de la succession des événements et du caractère des hommes, à démêler le rôle de la foule et des individus, à faire comprendre comment un pays profondément monarchique a pu se transformer en république et cette république enfanter une monarchie militaire. L'histoire de la Révolution envisagée à ce point de vue ne ressemble en rien au chaos de passions qu'a décrit Taine, et qui n'est plus qu'un cataclysme de la nature, un déchaînement de forces aveugles. On saisit la logique des événements et le conflit des systèmes. Peut-être M. Aulard n'a-t-il pas donné assez de place dans son histoire à l'élément purement passionnel, aux instincts déchaînés par la rupture de toutes les digues sociales; il a peut-être attribué trop exclusivement aux circonstances extérieures les violences révolutionnaires et leur apaisement; mais, s'il y a des touches à ajouter à son œuvre, elle me paraît dans son ensemble d'une grande solidité. Nulle part on ne trouvera une analyse aussi précise des idées et des caractères des héros de la Révolution; nulle part on ne verra aussi bien à quel point ils ont été conduits par les événements, et non par des idées abstraites, comment la République s'est faite presque malgré eux, de la fuite du roi au 17 juillet 1791, de l'affaire du Champ-de-Mars au 20 juin 1792, du premier envahissement des Tuileries au 10 août. La République n'est pas née d'une doctrine; elle s'est imposée comme un fait. M. Aulard a montré aussi, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, que Paris est loin d'avoir seul conduit la Révolution. Les provinces, d'où est sortie la Constituante, qui ont fait la fédération de 1790, ont aussi été le foyer d'où est sorti le parti républicain de 1792 et même en partie l'action jacobine de 1793, comme ce sont elles qui feront la réaction des années 1795 à 1799. Mais, d'un autre côté, il a parfaitement fait comprendre comment le parti girondin, le seul organisé au début de 1793, a peu à peu perdu le sens démocratique,

est devenu hostile à Paris et à la multitude, tandis que les Montagnards, si hétérogène que fût leur groupe, s'unirent pour vouloir la dictature de Paris. On peut dire que tout est nouveau dans le livre de M. Aulard, parce que tout est directement tiré des textes originaux et que l'auteur a une connaissance prodigieusement approfondie de tous les écrits du temps, des journaux, des brochures, des correspondances officielles. Aussi, bien qu'il se soit abstenu d'introduire dans son livre aucun élément pittoresque, tout y est captivant et vivant. La lutte des Girondins et des Jacobins, par exemple, y apparaît avec des traits nouveaux, de même qu'on suit pour la première fois à travers toute la Révolution le conflit entre le régime bourgeois et le régime démocratique, conflit où la République devait périr. Dans ses premiers écrits, on appréciait chez M. Aulard la valeur du fond plus que le talent de la forme. Aujourd'hui, pleinement maître de son sujet et de sa pensée, il est devenu un excellent écrivain. Ses portraits de Marat, de Danton, de Robespierre, des Girondins sont tracés de main de maître; il abonde en formules heureuses et frappantes. La plénitude de la pensée arrive même à donner l'éclat et la chaleur à un style d'une austérité naturelle. Lisez ce passage sur les Girondins et Mme Roland : « A la fin de leur carrière, dans les moments désespérés de leur lutte contre la Montagne, quand il n'y eut plus qu'à finir noblement, ils se serrèrent davantage autour de celle qui ne tremblait jamais, qui ne conseillait pas les transactions lâches ou même prudentes, qui, la tête pleine de Plutarque et de Rousseau, les faisait sourire à la mort et les sauvait au besoin des angoisses secrètes de leur courage. C'est ainsi qu'aux heures suprêmes le souvenir de Mme Roland fut pour les Girondins une religion qui les unit, ceux-là jusqu'à l'échafaud, ceux-ci jusqu'à la dispersion finale. Ils s'aiment en elle, ils s'appellent eux-mêmes, dans leurs Mémoires, *les amis*, comme si leur association était plus sentimentale que politique. Pour la postérité comme pour les contemporains, c'est un parti mené par une femme. »

Le volume de M. Boutmy : *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle* (Colin), est certainement une des œuvres les plus importantes, les plus riches en observations profondes, fines et instructives qui puissent être proposées à l'attention des historiens et des hommes politiques. Il forme un complément nécessaire à l'admirable essai publié précédemment par M. Boutmy sur le *Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre*. Ce premier livre était un chef-d'œuvre de clarté, de solide construction historique, qui ne laissait guère de prise à la critique. Sur le sujet qu'il aborde aujourd'hui, M. Boutmy ne peut

espérer trouver chez les lecteurs un assentiment aussi complet et aussi unanime. Rien n'est plus difficile que de faire la psychologie d'un individu de façon à satisfaire tous ceux qui le connaissent. La psychologie d'un peuple est plus difficile encore, car elle est faite de la psychologie de millions d'individus très différents les uns des autres. M. Boutmy était cependant plus apte que personne à réussir la tâche malaisée qu'il a entreprise. Non seulement il a une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature anglaise, non seulement il est un observateur d'une lucidité et d'une impartialité remarquables, mais il a une souplesse d'esprit et une finesse de style qui lui font, à mon sens, une place à part parmi les écrivains français. Les choses se présentent aux esprits français, presque sans exception, comme des tableaux plus ou moins colorés, où les objets sont groupés, éclairés autour d'un point central, et disposés en surfaces planes. M. Boutmy voit les choses en plein relief et en mouvement. Sa pensée et son style en font le tour, se modèlent sur toutes leurs sinuosités et savent en saisir et en rendre tous les aspects. Bien que la langue de M. Boutmy soit très précise et très expressive, bien qu'il abonde en images frappantes par leur ingéniosité et leur nouveauté, développées et suivies avec une maëstria sans rivale, il faut pour le bien comprendre le lire lentement et le relire, tant sa pensée a de faces et de replis, tant il s'efforce d'exprimer la totalité complexe de la réalité par une multiplicité de touches et de retouches. Aussi lui serait-il facile, si l'on conteste tel ou tel de ses points de vue, de prouver qu'il a exprimé ailleurs le point de vue qu'on lui reproche d'avoir omis. Presque rien ne lui a échappé. Tout au plus pourrait-on contester la proportion et la place qu'il donne à tel ou tel détail. La disposition même des matières indique la richesse et la complexité subtile des points de vue auxquels s'est placé M. Boutmy. Il étudie successivement dans l'Angleterre actuelle l'Homme en général, le Milieu humain, l'Homme moral et social, l'Homme politique, l'Individu et l'État. Chacune de ces parties se subdivise en une série d'études minutieusement analytiques. Ainsi la première partie comprend trois chapitres : le milieu physique, l'idéal en lui-même, l'idéal dans ses applications, et le premier de ces chapitres examine successivement comment la volonté, la sensation, la perception, l'imagination créatrice, la capacité d'abstraction ont été influencées chez les Anglais par leur situation insulaire et par un climat très tempéré, mais où une brume perpétuelle estompe tous les contours, assourdit toutes les sensations. L'Anglais, peu attiré vers la nature et obligé de compter avec elle, se replie sur lui-même, et, réduit à une conception à la fois concrète et synthétique de toutes

choses, il fait de la volonté et de la conscience individuelles le pivot de sa vie morale et intellectuelle. D'ailleurs la faiblesse des facultés d'analyse et de généralisation donne une liberté d'autant plus grande à l'imagination et à la fantaisie. La question du milieu humain n'est pas traitée avec moins d'originalité que celle du milieu physique. M. Boutmy n'est pas tombé dans l'erreur de Taine, qui a cru expliquer toute l'histoire et la littérature anglaises par la permanence à travers les siècles de traits de caractère appartenant à la race anglo-saxonne. Tous les Anglais pour Taine sont des Vikings sous divers costumes. M. Boutmy a un sens historique trop juste pour croire à la persistance à travers les siècles de caractères ethniques indépendants du milieu physique. Il appelle race tout ensemble d'hommes qui, à un moment donné, affecte des caractères spéciaux sous l'influence de certaines conditions historiques et géographiques. Ainsi la masse des Anglais du moyen âge féodal et agricole, la masse des Anglais commerçants et la masse puritaine du XVIIe s.; la masse religieuse et méthodiste du XVIIIe s., la masse industrielle des Anglais du XIXe siècle forment à ses yeux des races aussi caractérisées, et mieux caractérisées que les Celtes, les Anglo-Saxons et les Normands, et il montre avec une singulière perspicacité comment l'influence successive de ces races a transformé l'Angleterre, faisant de l'Angleterre commerçante et colonisatrice du XVIIe et du XVIIIe siècle quelque chose de très différent de la *Merry England* agricole des siècles précédents. Enfin M. Boutmy analyse avec force l'influence de l'insularité à laquelle il faut rapporter l'origine de la plupart des traits de caractère de ce qu'on appelle la race anglaise. On pourrait sur certains points taxer M. Boutmy d'un peu d'exagération. Il refuse par exemple à l'Angleterre du XVe siècle le caractère d'une grande puissance militaire et maritime. Pourtant l'Angleterre a remporté les victoires de la guerre de Cent ans en partie avec sa *yeomanry* et au XVe siècle le *Débat des hérauts d'armes* nous dit des rois d'Angleterre qu'ils sont « les rois de la mer, car nul ne peut à eulx résister. » On trouverait peut-être plus encore à contredire dans l'unique chapitre de la troisième partie, sur l'homme moral et social. On peut contester que l'Anglais apporte dans l'amour plus de sensualité brutale que les peuples méridionaux. En tout cas, il y aurait des distinctions nombreuses à faire. — Par contre, les deux dernières parties contiennent une analyse admirable de l'Angleterre politique au XIXe siècle. Les faits qui y sont groupés sont observés avec une extrême justesse et le lecteur français y apprendra à connaître et à comprendre un tempérament et des institutions politiques qui, malgré les apparences, n'ont rien de commun avec les nôtres. Il y verra le rôle exclusif

joué par les intérêts et les hommes dans le classement des partis, l'absence de ces principes absolus et rationnels qui créent ailleurs des oppositions irréconciliables, et poussent aux réactions et aux révolutions. Il y verra exposé avec une prodigieuse ingéniosité le rôle joué dans toute la vie publique anglaise par le besoin et le goût de l'activité pour l'activité, indépendamment même du but poursuivi. Il trouvera peut-être que M. Boutmy a poussé même sur ce point l'ingéniosité trop loin et n'a pas fait une part assez large à deux mobiles très puissants chez une race peu éprise de raison pure, l'esprit pratique et l'attachement aux traditions historiques[1]. J'ai peine à croire que les Anglais aient adopté le système des deux chambres et les lenteurs de la procédure parlementaire pour avoir des occasions d'exercer plus longtemps leur activité; indépendamment des raisons historiques qui expliquent ce système, ils y ont vu un moyen de ne laisser un changement s'accomplir que lorsqu'il a conquis l'assentiment de la grande majorité des esprits. On admirera aussi dans le livre de M. Boutmy la netteté avec laquelle il explique comment les réformes sociales ont entraîné l'extension du droit de suffrage; et comment l'extension du droit de suffrage, en appelant à la vie politique des masses peu cultivées, a profondément modifié le tempérament politique de l'Angleterre et a fait surgir une Angleterre démocratique dont nous devinons avec peine le développement futur. M. Boutmy a discerné avec raison dans l'Angleterre du XIXe siècle trois périodes : celle des trente premières années du siècle, où une oligarchie très dure de commerçants et d'industriels, après avoir vaincu Napoléon, rétablit la fortune du pays en faisant peser une écrasante oppression sur les classes inférieures; celle du règne de Victoria où se produit une réaction de libéralisme intelligent, de sympathie pour les classes pauvres, de philanthropie éclairée, qui donne au pays une richesse et une puissance inouïes; enfin une période d'orgueil et d'ivresse de force, celle de l'impérialisme qui commence. Toutefois ce n'est pas seulement dans l'avènement de la démocratie que je chercherais l'explication de cet esprit nouveau. Je le trouve aussi dans des nécessités commerciales et industrielles dont M. Boutmy ne parle pas et que M. Victor Bérard a développées avec un grand talent dans son brillant essai sur *l'Angleterre et l'Impérialisme*[2]. Je regrette que M. Boutmy ait

1. G. Meredith a dit dans *Beauchamp's Career* que le fonds du caractère anglais est le désir du bien-être. Il y a là aussi une part de vérité. Mais n'est-ce pas aussi le fonds du caractère français? Combien il est difficile d'arriver en psychologie à la certitude!

2. M. C. Bos vient de faire paraître sous le titre : *Cathédrales d'autrefois et Usines d'aujourd'hui* (éd. de la *Revue blanche*) une traduction du livre de

donné à son beau livre une conclusion aussi brève et à mon gré aussi insuffisante. On y trouve deux affirmations, contraires en apparence, qui auraient dû être plus explicitement conciliées. Il dit p. 445 : « l'Angleterre, à l'entrée du xxe siècle, est très différente de ce qu'elle était cent ans auparavant; c'est en vérité un autre pays; » puis p. 454 il définit le fonds permanent de la race anglaise, ce qu'elle demeurera dans tous les temps et ce qui fait sa riche originalité. Pour nous, les instincts de brutale domination que nous reprochons aux Anglais d'aujourd'hui ne sont nullement un fruit de la démocratie. Ils se manifestent à toutes les époques de l'histoire anglaise et tiennent à la fois au caractère anglais et aux nécessités économiques. Ces nécessités sont devenues plus pressantes depuis que l'Angleterre a perdu tout caractère agricole et n'est plus qu'une immense usine associée à une immense maison d'exportation. Mais de tout temps les Anglais ont considéré la piraterie comme un droit, parce qu'elle était pour eux une nécessité. Cela ne les a pas empêchés de donner à tous les peuples l'exemple de la philanthropie, du respect de la loi, du culte de la dignité humaine. J'aurais voulu que M. Boutmy expliquât mieux certaines contradictions apparentes du caractère anglais, tant d'égoïsme national uni à un si fort sentiment de la solidarité, une si noble sincérité associée à une si audacieuse hypocrisie. Le portrait qu'il trace p. 454 de l'Anglais typique et permanent est un portrait incomplet où les côtés antipathiques du type sont à peu près seuls indiqués. Une des originalités de ce livre si remarquable, c'est qu'avec une impartialité et une objectivité très grandes, l'auteur éprouve pour le peuple dont il analyse le caractère à la fois la plus vive admiration et une absence totale de sympathie.

M. A. Fouillée a complété son ouvrage sur la *Psychologie du peuple français* (cf. *Rev. hist.*, t. LXVII, p. 362) par un second volume sur *la France au point de vue moral* (Alcan, 1900). Le travail de M. Fouillée n'est pas comme celui de M. Boutmy l'œuvre d'un historien doublé d'un psychologue, c'est l'œuvre d'un psychologue doublé d'un moraliste. S'il étudie la France, ce n'est point dans une intention purement scientifique, c'est avec le sentiment très vif des maux dont elle souffre et l'ardent désir de trouver des remèdes à ces maux. C'est là ce qui fait l'intérêt particulier et la

Carlyle, *Past and present*, où les vices de l'industrialisme étaient attaqués, non pas au nom du progrès, mais au nom d'un moyen âge très idéalisé. Les laborieuses fantaisies de Carlyle, malgré ses éclairs de génie, deviennent illisibles en passant en français. M. Izoulet a mis en tête du volume une préface éloquente et confuse où finalement l'impérialisme anglais nous est proposé en modèle, si toutefois j'ai bien compris sa pensée.

valeur morale de l'ouvrage. Un premier livre décrit le caractère français au point de vue moral et religieux. On y trouvera des remarques très fines sur le caractère éminemment sociable et social de la moralité française et sur le fonds d'idéalisme d'une nation qui, au premier abord, paraît peu religieuse. Toutefois, je ne trouve pas que le problème très délicat de la psychologie du Français soit, dans le second pas plus que dans le premier volume, serré d'assez près. Au lieu d'accorder une créance peu méritée aux fantaisies ethnographiques de M. de Lapouge, M. Fouillée aurait dû procéder, comme M. Boutmy, à une analyse historique beaucoup plus serrée des influences diverses et successives exercées sur le caractère français par la géographie et les événements, et il aurait peut-être reconnu qu'en dehors des traits généraux signalés déjà par César et Strabon, rien n'est plus difficile que de tracer un portrait du Français. Celui du nord et du nord-est ressemble au Flamand, à l'Allemand et à l'Anglais, celui du midi à l'Espagnol et à l'Italien. Le Dauphinois, le Savoyard, l'Allobroge, le Breton sont des types très divers, si bien que le Français, résultant de tous ces types, est essentiellement composite. Le Français protestant, le Français libre-penseur, le Français catholique ont aussi chacun des caractères qui leur sont propres. Rien de plus différent que les Français du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle. Qui est le vrai Français, Monluc ou l'Hospital? Bossuet ou Molière? Turgot ou Calonne? Michelet ou Guizot? On dit, et cela est vrai à bien des égards, que le Français est généreux, chevaleresque, humanitaire; je me ferais pourtant fort de prouver que l'égoïsme a joué dans l'histoire de la France un rôle considérable et désastreux, et que, si les Anglais sont collectivement égoïstes vis-à-vis de l'étranger, les Français sont entre eux plus égoïstes que les Anglais, classe contre classe, individu contre individu, par amour des aises et du repos. Les quatre premiers chapitres du second volume de M. Fouillée sont pleins d'observations excellentes, mais ils pourraient fournir ample matière à discussion. Le livre II, consacré à la presse et à son influence funeste sur l'opinion, décrit avec force une des causes et un des symptômes principaux des vices de la société française actuelle. Le livre III sur la criminalité est excellent lui aussi. Les livres IV et V sont consacrés à l'éducation de la démocratie par l'école primaire et secondaire. Nous sommes d'accord avec l'auteur pour penser que la question de l'éducation prime toutes les autres dans une société et particulièrement dans une démocratie. Nous adhérons entièrement à ce qu'il dit sur les défauts de nos programmes primaires et secondaires[1],

1. Pourtant nous ferons remarquer que, sur la foi des programmes, M. Fouil-

sur le rôle de l'instituteur, sur l'importance capitale de l'enseignement classique et sur les erreurs commises dans la conception actuelle de l'enseignement moderne, enfin sur la nécessité d'un enseignement moral laïque. Mais nous ne saurions nous associer ni à ses dédains pour l'histoire, ni aux espérances qu'il fait reposer sur la philosophie. M. Fouillée a exprimé sa pensée à ce sujet d'une manière très vive dans des articles de la *Revue politique et parlementaire* et de la *Revue des Deux-Mondes*[1]. Nous regrettons de ne pouvoir la discuter ici faute de place; mais nous ne pouvons concevoir ce que sera la doctrine philosophique dont M. Fouillée veut faire la base de l'enseignement! Qui la formulera et qui l'imposera? Le catholicisme et le positivisme peuvent seuls prétendre nous imposer une philosophie orthodoxe; et même encore des positivistes refusent-ils de suivre jusque-là A. Comte et pensent-ils que la liberté de la spéculation est essentielle à la dignité du philosophe. Je ne saurais davantage penser, avec M. Fouillée, que l'enseignement de l'histoire soit stérile ni pour l'esprit ni pour la conscience, que le XIXe siècle, parce qu'il a été le siècle de l'histoire, ait donné une fausse direction à l'esprit humain. La science et l'histoire sont les seules bases solides sur lesquelles puisse être fondée la conception moderne de la vie. La sociologie, à laquelle M. Fouillée fait une large place dans les sciences morales, ne sera qu'un vain verbiage tant qu'elle n'aura pas pris l'histoire pour guide. Je crois d'ailleurs, avec Michelet, que l'histoire est de la psychologie collective et que la morale elle-même, si paradoxal que cela puisse paraître, n'ayant plus de base métaphysique, doit trouver une base historique, ce qui s'accorde pleinement avec les vues de M. Fouillée lui-même sur le caractère de plus en plus social de la morale.

M. Henri Berr, l'habile directeur de l'intéressante *Revue de synthèse historique*, a traité avec une grande élévation de pensée et une grande fermeté de style, dans une brochure de 150 pages, la même question que M. Fouillée : *Peut-on refaire l'unité morale de la*

lée se fait des idées chimériques sur l'excès d'érudition dans l'enseignement des lycéens. L'enseignement des langues anciennes et des littératures y est très élémentaire et nullement érudit.

1. Ces articles ont été réunis sous le titre : *la Réforme de l'enseignement par la philosophie* (Colin). Pour M. F., la doctrine qui devra être prêchée dans toutes nos écoles sera un mélange d'idéalisme et de positivisme, mais il ne dit pas quelle est cette doctrine. Dans un article de la *Semaine politique et littéraire* du 5 octobre, il a, en répondant à des critiques de M. Welschinger, corrigé ce qu'il y avait d'excessif dans ses attaques contre l'enseignement de l'histoire et reconnu qu'il pouvait avoir quelque vertu éducative.

France? (Colin). Oui, répond-il dans un élan de foi, grâce à l'histoire, qui est une synthèse de la science et de la vie, grâce à la synthèse scientifique, qui rapproche peu à peu l'humanité de la conception la plus haute de l'unité, la loi de l'être. Je n'affirme pas que tous les lecteurs de M. Berr trouveront le *Credo* qu'il leur propose aussi précis qu'ils l'eussent désiré; mais tous liront avec émotion les belles pages où il a décrit la désunion, la désharmonie morale dont souffre la France actuelle.

C'est aussi un livre de psychologie historique que le volume de M. Gaston Mercier sur l'*Esprit protestant* (Perrin). A vrai dire, ce livre en contient deux. Le premier, qui comprend les quatre premiers chapitres, est un aperçu, non exempt d'ailleurs d'erreurs assez nombreuses, de l'histoire des huguenots, du XVIe siècle à nos jours, où M. Mercier cherche à prouver à MM. Georges Thiébaud, Drumont et Ernest Renauld que les protestants sont et ont toujours été d'aussi bons Français que les catholiques. Les publicistes que réfute M. Mercier ne méritaient peut-être pas l'honneur d'une réfutation, et cette démonstration, pour les gens de bonne foi, était assez oiseuse. Les trois derniers chapitres ont pour objet de revendiquer pour les seuls orthodoxes le titre de protestants et de soutenir que les protestants vraiment dignes de ce nom ont été aussi ardents que les cléricaux pendant l'affaire Dreyfus à réclamer la condamnation d'un innocent et à approuver les crimes de certains officiers supérieurs, par amour pour l'armée et pour l'ordre public. Subsidiairement, d'accord avec les publicistes qu'il a réfutés dans sa première partie, il a ramassé dans leurs publications et reproduit avec approbation un certain nombre de calomnies contre ses coreligionnaires, en particulier contre les missions protestantes. Malheureusement pour la thèse de M. Mercier, la connaissance la plus superficielle des faits permet de la réfuter. L'immense majorité, je dirais la presque totalité des protestants, qu'ils soient orthodoxes ou libéraux, sont dreyfusards. Ceux qui ne le sont pas ou bien sont des esprits autoritaires qui ont vu dans l'agitation dreyfusiste une menace pour l'ordre public, ou des gens riches qui ont été épouvantés de la force donnée au socialisme par le discrédit que se sont attiré la justice et l'autorité militaires, ou des snobs qui ont fait chorus avec la société réactionnaire. Mais le vrai peuple protestant, pasteurs, instituteurs, professeurs, paysans, ouvriers, commerçants, a tout entier, sans distinction de nuances religieuses, pris parti pour la justice outragée, contre les procédures illégales et secrètes, contre les faussaires et les faux témoins. Pourquoi ? A cause précisément de cet esprit protestant que M. Mercier, tout au long de ses 260 pages,

a oublié de définir. L'esprit protestant ne consiste pas à rejeter quelques dogmes catholiques, quelques rites et l'organisation épiscopale et pontificale. Il consiste à réfléchir et à raisonner avant de croire, à mettre l'autorité de la conscience individuelle au-dessus des autorités extérieures, à chercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice et non l'approbation des hommes, à adorer Dieu non dans tel ou tel sanctuaire, mais en esprit et en vérité, à résumer comme le Christ tout le christianisme dans les deux préceptes : « Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même. » L'esprit protestant est individualiste, critique et raisonneur, avide de clarté et de sincérité. Voilà pourquoi les premiers qui ont élevé la parole en faveur du juste persécuté ont été des protestants, peu orthodoxes sans doute, mais fidèles en cela à l'esprit de leurs pères, et j'ajouterai au véritable esprit de la France de 89. Voilà pourquoi les protestants ont fait masse, comme le soutient avec raison M. Drumont et comme le nie en vain M. Mercier, pour la justice et la vérité.

Il y a eu d'ailleurs un assez grand nombre de catholiques qui ont eu la conscience assez droite et l'esprit assez juste pour s'arracher à la pression qu'exerçaient sur eux les préjugés de religion, le respect de l'autorité et de la raison d'état, et pour juger en cette matière comme les protestants et les libres-penseurs. De ce nombre était le philosophe chrétien dont on vient, sous le titre *la Vitalité chrétienne* (Perrin), de publier un certain nombre d'essais se rapportant tous aux principes de la vie chrétienne et au rôle du catholicisme au XIXe siècle. M. Goyau a fait précéder ces essais d'une étude biographique sur M. Ollé-Laprune où il a pu, grâce aux papiers inédits communiqués par Madame Ollé-Laprune, nous faire pénétrer au fond de cette âme d'élite. Il y avait une si profonde unité organique dans la pensée de M. Ollé que ce volume, composé de morceaux écrits à des époques et pour des occasions très diverses, forme un tout harmonieux et complet, où se trouvent étudiés successivement la tâche intellectuelle des catholiques, leur tâche morale et leurs devoirs actuels, avec un épilogue sur l'esprit chrétien. Nous croyons devoir recommander ce volume aux historiens qui désirent connaître la vie et la pensée catholiques, non pas sans doute telles qu'elles sont, si l'on considère le catholicisme tout entier, mais telles que les voyait et les connaissait un des plus nobles esprits qui ait su concilier de notre temps les ardeurs de la pensée avec les exigences de la foi. Si M. Goyau nous a fait connaître la vie de M. Ollé-Laprune, M. Bazaillas nous fait pénétrer dans sa doctrine par la première partie de son livre *la*

France? (Colin). Oui, répond-il dans un élan de f consacrée aux
toire, qui est une synthèse de la science et de Ollé-Laprune ni
synthèse scientifique, qui rapproche peu à r qui ont fait faire
conception la plus haute de l'unité, la loi ais c'étaient des âmes
pas que tous les lecteurs de M. Berr trou morale, et ils cherchaient
propose aussi précis qu'ils l'eussent dé ne et de l'autre. C'est pour
émotion les belles pages où il a décri une place dans la recherche
morale dont souffre la France actue ge la *croyance* à la réalité du

C'est aussi un livre de psych même de notre vie, on ne peut
M. Gaston Mercier sur l'*Espri* ouvera ce problème posé avec beau-
livre en contient deux. Le pr ans le livre de M. Bazaillas[1].
chapitres, est un aperçu, p par son talent et l'élévation de ses ten-
breuses, de l'histoire d côté d'hommes éminents que nous venons
M. Mercier cherche à nement il y a aussi en lui un politique, et
Ernest Renauld que s, au lieu de jouer dans le parti catholique
bons Français intelligence et la finesse de son sens critique
M. Mercier ne r ssner, il a vu surtout, dans la crise que traversait la
cette démons sion d'écraser ceux en qui il voit des ennemis du catho-
Les trois protestants et francs-maçons. L'étroitesse sectaire de
les seul lle d'ailleurs à des hardiesses et des générosités de pen-
protest ment une physionomie des plus intéressantes d'écrivain
cléric iste. Il considère très sincèrement l'Église et la papauté
inn les grandes forces démocratiques destinées à guider le monde
p dans les voies du vrai progrès et de la vraie liberté, j'ajou-
terai aussi, du vrai socialisme. La seconde série des études intitulées :
Autour du catholicisme social (Perrin) est, à cet égard, très caractéristique. Les historiens liront avec un plaisir particulier les chapitres sur le rôle social du monastère au moyen âge et sur les saints franciscains (François et Claire d'Assise, Rose de Viterbe, Bernardin de Sienne, etc.); tous ceux que les questions sociales et sociologiques préoccupent auront profit à connaître les vues de M. Goyau sur ce qu'il appelle le catholicisme social, telles qu'il les expose dans la première partie de son livre intitulée « Définitions et distinctions » et

1. Il se produit en ce moment un mouvement de philosophie catholique qui mérite au plus haut degré l'attention. M. Leroy en est le représentant le plus distingué. Le fonds de ces nouvelles doctrines est, comme je l'indiquais récemment, l'agnosticisme; mais rien n'est plus ruineux que les doctrines qui ont le scepticisme pour base. Or, quand M. Leroy nous démontre que toute la science n'est qu'une série d'hypothèses et de conventions subjectives, ne nous donne-t-il pas le droit de penser que la religion est encore bien plus hypothétique, conventionnelle et subjective? Je doute que le *contingentisme*, puisqu'on appelle ainsi ces nouvelles tendances, fournisse à la foi l'appui qu'elle cherche.

dans l'épilogue sur « l'Église et les courants politiques du siècle. »

Le catholicisme social a certainement une grande importance, car si le catholicisme n'a plus qu'une faible vertu intellectuelle, et même, j'ose le dire, une vertu religieuse de plus en plus atténuée, il a encore une vertu morale et sociale considérable en bien comme en mal. Toutefois, l'action directrice sur le monde lui échappe de plus en plus, même dans ce domaine. On s'en convaincra en lisant les conférences et discussions tenues sous la présidence de M. A. Croiset à l'École des hautes études sociales dans l'hiver 1900-1901 sur l'*Éducation morale dans l'Université*[1] (Alcan). On sera surpris de constater que dans ces discussions, conduites par M. Croiset avec un tact et une hauteur de vues remarquables, la question des rapports de la morale avec la religion n'ait pas même été abordée et que tous les orateurs aient admis comme point de départ l'indépendance et la laïcité de la morale. Le rapport de M. Gidel sur le rôle de l'enseignement de l'histoire au point de vue de l'éducation morale traite avec précision et justesse une question très délicate et indique finement comment l'enseignement secondaire de l'histoire peut avoir une vertu morale et civique sans rien sacrifier de l'impartialité et de la sincérité, qui sont les premiers devoirs de l'historien. En quoi consiste en effet le devoir patriotique? à collaborer de toutes ses forces et de toute son âme à l'œuvre particulière assignée à chaque pays dans l'œuvre générale de la civilisation. Aucun enseignement mieux que l'enseignement historique ne peut donner aux jeunes gens une claire conscience de l'œuvre spéciale à chaque peuple et de l'œuvre générale de la civilisation. Aucun enseignement ne peut mieux leur donner une claire conscience de leurs devoirs de Français en même temps que de leurs devoirs d'hommes. On est surpris qu'un philosophe aussi éminent que M. Fouillée ait méconnu ce rôle éducatif de l'histoire. Elle enseigne un patriotisme sans haine, car elle enseigne à comprendre les autres peuples en même temps qu'à mieux aimer son propre pays. L'étude de l'histoire est en même temps l'étude libératrice par excellence pour l'esprit, en le pénétrant de la relativité des doctrines et des institutions, en enseignant à aimer le progrès sans désirer de révolutions. Même dans les lycées, on peut donner aux enfants une idée de ce qu'est la critique historique et de

1. Ce volume fait partie de la *Bibliothèque générale des sciences sociales*, qui contient une série de volumes d'un intérêt historique considérable, ceux de M. Hauser sur les *Ouvriers du XV*e *et du XVI*e *siècle*, de M. Tarde sur les *Transformations du pouvoir*, de M. Métin sur le *Socialisme sans doctrines d'Australie et de Nouvelle-Zélande*, et deux recueils importants sur la *Morale sociale*.

l'incertitude des jugements de l'histoire. De cette incertitude résulte une leçon de tolérance, qui est une leçon de morale; et le scrupule que montrera le professeur dans la recherche et l'exposé de la vérité historique sera la plus efficace leçon de conscience et de sincérité.

Personne n'a si fortement mis en lumière les incertitudes de l'histoire et son caractère subjectif que M. Seignobos. Dans sa dernière et très remarquable publication : *la Méthode historique appliquée aux sciences sociales* (Alcan. *Bibl. gén. des sciences sociales*), il a repris en les complétant les idées qu'il avait déjà exposées dans son *Introduction aux études historiques* (en collaboration avec Ch.-V. Langlois) et il a montré l'application qu'on peut en faire à l'histoire sociale en particulier. Il combat ce qu'il considère comme une double illusion : croire que l'histoire sociale offre une certitude plus grande que les autres parties de l'histoire, croire que l'histoire sociale et économique fournit la base et l'explication de toutes les autres manifestations historiques de l'activité humaine, comme l'ont prétendu Marx, Lamprecht et les partisans de l'explication matérialiste de l'histoire. Pour M. Seignobos, l'histoire sociale est étroitement dépendante des autres histoires et les faits sociaux n'ont pas en eux-mêmes leur raison d'être; d'un autre côté, l'histoire sociale est une science auxiliaire des autres histoires, mais dans une mesure moins large que ne l'ont cru les économistes. Si l'on entendait, par histoire sociale, l'ensemble des faits collectifs de l'histoire : institutions, mœurs, idées, relations sociales et économiques, les thèses de M. Seignobos paraîtraient étroites et paradoxales; mais elles prennent une réelle valeur, bien qu'elles se ressentent de son scepticisme général en matière de certitude historique, si l'on réduit avec lui les sciences sociales aux sciences statistiques et économiques et aux doctrines économiques.

G. Monod.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

ANNÉES 1898-1900.

2e article.

Historiens grecs. — Un court aperçu du développement de l'historiographie grecque nous est donné dans un article de Drerup[1], qui, dans ses parties essentielles, est un résumé des observations faites par E. Meyer et Wilamowitz. L'auteur s'arrête à l'époque d'Alexandre le Grand. F. Cauer[2] expose les origines de l'historiographie avec plus de détails et s'arrête à l'œuvre de Thucydide. Il commente dans son travail les rapports entre l'historiographie et la poésie épique, la naissance du rationalisme en Ionie et son influence sur Hécatée. Chez Hérodote, Cauer distingue une veine plus ancienne et plus fortement teintée de rationalisme; cette tendance se trouva refoulée plus tard sous l'influence de la tradition légendaire sur les guerres persiques dont il retrouva à Athènes les courants les plus puissants et qui détourna en partie Hérodote du rationalisme pratiqué par ses compatriotes d'Asie Mineure. Pour Thucydide, de même que pour Hérodote, l'auteur s'efforce particulièrement d'établir de quelle manière se manifeste l'intérêt qu'il porte aux questions politiques, sociales et économiques et à l'histoire militaire, quelle position les deux grands historiens des Grecs ont prise vis-à-vis de l'individu et quelle part ils ont attribuée aux masses dans les événements historiques. Enfin, l'auteur fait ressortir avec beaucoup de finesse la valeur artistique de l'œuvre des deux historiens.

Sur Hérodote et Thucydide, nous trouvons dans les recherches d'E. Meyer[3] des études approfondies et d'un réel intérêt. Dans l'œuvre d'Hérodote en particulier, l'auteur a recherché un grand nombre de passages visiblement écrits sous l'influence des événements politiques qui s'accomplissaient au moment de la rédaction des derniers

1. *Die historische Kunst der Griechen. Zeitschrift für alte Geschichte von Mettler*, t. I, p. 52 et suiv.

2. *Thukydides und seine Vorgänger. Histor. Zeitschrift N. F.*, t. XLVII, p. 185.

3. *Forschungen zur alten Geschichte*, Bd. II. Halle, Niemeyer, 1899.

livres et qui démontrent par conséquent qu'Hérodote a écrit ses récits des guerres persiques au reflet des considérations que ces événements faisaient naître à Athènes. Son jugement politique est entièrement dépendant des rapports dans lesquels se trouvait Athènes vis-à-vis du reste des États grecs au moment où éclata la guerre du Péloponèse. La tradition sur les guerres persiques, qui fut utilisée par Hérodote, s'était donc alors déjà transformée dans le sens des événements postérieurs. Dans une seconde partie de son travail, où il traite des sources d'Hérodote, Meyer établit d'une façon certaine que l'énumération et la description des peuplades composant l'armée de Xerxès sont tirées d'une tradition écrite; par contre, en dehors de cela, tout ce qui concerne les guerres persiques est l'œuvre même d'Hérodote; de même, dans les parties qui ont trait à l'histoire plus ancienne, on ne peut remonter à aucune source littéraire en dehors de Charon, d'Hécatée et d'un troisième auteur écrivant sur l'Asie et qui est peut-être Denys de Milet; mais il faut admettre qu'Hérodote est redevable d'un grand nombre de faits aux conteurs de légendes et de récits historiques et à ses relations, en Égypte et à la cour des Satrapes, avec des Orientaux parlant le grec. A ces études, E. Meyer ajoute un nouvel article traitant des récits qui nous sont parvenus sur la tyrannie de Pisistrate; il se range à l'hypothèse de Beloch (cf. *Rev. hist.*, LXXIII, 168), d'après laquelle Pisistrate n'a occupé la tyrannie à Athènes que deux et non trois fois. Dans le chapitre suivant, qui traite de la conception du monde dans Hérodote, l'auteur insiste sur ce fait que c'est l'expérience qui sert de base à Hérodote; il exerce une critique rationaliste chaque fois que l'expérience l'y pousse, mais il croit aussi à l'intervention des dieux et à l'infaillibilité des oracles parce que son expérience lui a enseigné à y croire. Chez Hérodote, les dieux n'obéissent pas à des préceptes moraux, ils agissent arbitrairement; l'homme est un jouet entre leurs mains. Ce retour aux croyances populaires constitue un progrès vis-à-vis des systèmes à priori construits par les rationalistes ioniens; grâce à cet empirisme, la religion put se relever une dernière fois avant de succomber à la philosophie et au matérialisme. Cette conception du monde exposée par Hérodote fait de lui précisément le représentant d'Athènes où semblable piété était encore vivante.

Les études détaillées sur Thucydide, que Meyer a incorporées à son livre, sont consacrées, en première ligne, à prouver que l'hypothèse d'Ulrich est insoutenable, même avec les modifications que d'autres savants y ont apportées; d'après cette hypothèse, les quatre premiers livres auraient été composés après la paix de Nicias, en

421 av. J.-C.; Meyer soutient au contraire que, tout en admettant qu'il ait existé des esquisses antérieures, ces premiers livres, tels que nous les possédons, ont été écrits après 404. Non moins inadmissible, d'après Meyer, est l'opinion de Kirchhoff, d'après laquelle Thucydide n'aurait eu connaissance que plus tard du texte de plusieurs documents et les aurait incorporés à un récit plus ancien et en partie contradictoire. E. Meyer nie de même que le huitième livre soit inachevé. Il continue en étudiant les débuts et les causes de la guerre du Péloponèse, et il aboutit à ce résultat que, abstraction faite de quelques modifications tout à fait insignifiantes, Thucydide a raison dans sa manière de voir. Ces légères modifications ne doivent être faites que parce que Thucydide a jugé certains événements d'après la situation au début de la guerre décélienne et non d'après l'état des choses en l'an 432-431; ceci d'ailleurs est une preuve de plus que les premiers livres aussi ont été écrits après 404. Suit une analyse des événements de Pylos et de Sphactérie; l'auteur arrive encore à la conclusion que l'opinion de Thucydide sur le rôle néfaste joué par Cléon et sur les succès de l'an 425 comme constituant le point tournant de la guerre, est fondée en raison en ce sens qu'il ne s'est formé cette opinion qu'à l'issue de la guerre et non au point de vue de la situation telle qu'elle existait en 421. Le chapitre suivant est consacré à réfuter l'opinion d'après laquelle le récit de l'entreprise de Sicile aurait originairement formé un ouvrage indépendant et n'aurait été qu'incomplètement incorporé dans l'œuvre définitive. Le but et la signification des discours que Thucydide a insérés dans son œuvre, en particulier de l'oraison funèbre mise dans la bouche de Périclès, achèvent cette série de très intéressantes et savantes dissertations.

Un curieux et instructif mémoire de Kœpp[1] traite de la représentation des événements historiques dans l'art grec; prenant pour point de départ les reliefs de la colonne Trajane, l'auteur étudie les représentations de la bataille de Marathon, la mosaïque de la bataille d'Issus et l'image de ce combat sculptée sur le sarcophage de Sidon, ainsi que les statues consacrées par les Attalides à Athènes, enfin les nombreux exemples où les artistes ont préféré des objets tirés des récits légendaires à une représentation des événements historiques. — Dans son traité sur la manière d'écrire l'histoire, Lucien indique les conditions que doit remplir le proémium d'un ouvrage historique. Une dis-

1. *Sage und Geschichte in der griechischen Kunst. Preussische Jahrbücher*, t. XCIII, p. 17 et suiv.

sertation de LIEBERICH[1] applique cette mesure arbitraire et par conséquent impropre au proëmium d'Hécatée, d'Hérodote et de Thucydide. Ce n'est pas ici le lieu de parler du chapitre consacré aux historiens byzantins. En comparant les données fournies par Hérodote et par Strabon sur les mœurs et les usages des Babyloniens, C.-F. LEHMANN[2] montre que Strabon n'a pas utilisé Hérodote, mais que l'accord entre les deux auteurs vient de ce qu'ils ont l'un et l'autre utilisé Hécatée, Strabon se tenant de plus près d'Hécatée. E. MEYER (voir p. 381) a rejeté cette explication. RADTKE[3] a rassemblé les renseignements sur Xanthos le Lydien et a démontré à cette occasion que l'on peut en retracer l'influence chez Strabon de même que dans les scholies sur l'Iliade; l'auteur considère Démétrius de Skepsis comme ayant servi d'intermédiaire.

Sur la vie d'Hérodote, nous avons une dissertation de Leipzig par R. DIETRICH[4]; l'auteur considère les relations de parenté de l'historien avec Panyassis comme de pure invention, les vers bien connus dans l'Antigone comme inauthentiques et les traditions sur des conférences publiques faites par Hérodote comme inexactes; il admet que celui-ci, après s'être fixé à Thurii, ne retourna plus à Athènes. Le passage de Pline (*Nat. hist.*, p. 334) doit être lu, d'après Dietrich : « Condidit Thuriis. » Obéissant à une impulsion donnée par Wilamowitz, OERI[5] a étudié dans l'œuvre d'Hérodote les parties qui découlent de la tradition delphique. Ce sont en première ligne les oracles et les interprétations favorables à leur bon renom. L'auteur ramène, par exemple, à cause de sa tendance apologétique, l'histoire de la Lydie, qui figure dans le premier livre, à la tradition delphique. Un classement de toutes les parties de l'œuvre d'Hérodote qui ont découlé de cette source est annexé à l'article.

Nous avons à parler de deux études sur la biographie de Thucydide. BUSOLT[6] place avant la paix dictée par Lacédémone en 404 le décret d'Oinobios, par lequel Thucydide fut rappelé d'exil, tandis que celle-là stipulait le retour de tous les exilés; évidemment, un décret spécial rappelant Thucydide n'était plus nécessaire après ce

1. *Die Proömien in der griechischen und byzantinischen Geschichtschreibung*. Programm des Königl. Realgymnasiums. Munich, 1893.

2. *Zu Herodot und Hecatæus. Festschrift für Kiepert*, p. 305 et suiv.

3. *Beiträge zur lydischen Geschichte des Xanthos*. Programm. Bischofsweiler, 1898.

4. *Testimonia de Herodoti vita præter itinera*. Leipzig, 1899.

5. *De Herodoti fonte Delphico*. Bâle, 1899. Dissert.

6. *Zur Aufhebung der Verbannung des Thukydides*. *Hermes*, vol. XXXIII, p. 336 et suiv.

traité. Wilamowitz[1] s'occupe de la parenté de Thucydide avec les Pisistratides et admet l'exactitude des renseignements contenus à ce sujet dans Hermippos. Le même érudit[2], que les explications de E. Meyer (voir plus haut, p. 383) sur la composition de l'œuvre historique de Thucydide n'ont évidemment pas convaincu, attire encore l'attention sur un passage du second livre, qui contient une addition insérée après 421 sur le jugement criminel prononcé par les Platéens contre les Thébains prisonniers; ce passage tend à démontrer l'innocence d'Athènes d'une façon plus péremptoire encore que ce n'était le cas dans le récit primitif. L'exposé qui suit, sur les événements de la première année de la guerre, ainsi que les discours qu'il contient, est considéré par Wilamowitz comme une partie de l'ouvrage écrite immédiatement après les événements.

Ebstein[3] étudie au point de vue médical la description de la peste dans Thucydide et Stein[4] cherche à démontrer que Thucydide a utilisé Antiochus de Syracuse non seulement, comme Woelfflin l'a admis pour l'introduction du sixième livre, en s'y appuyant sur des raisons de style, mais que cette influence s'est étendue encore plus loin et que Thucydide, de même que Xénophon, avait déjà sous les yeux une biographie d'Hermocrate que les deux auteurs ont suivie dans les chapitres concernant cet homme d'État syracusain.

Susemiehl[5] a publié sur Cratippe, considéré comme le continuateur de l'œuvre de Thucydide, un article dans lequel, contrairement aux travaux les plus récents, il place cet écrivain après l'antiquaire Polémon et avant Denys d'Halicarnasse; il ne peut donc pas être identifié avec le péripatéticien Cratippe, qui était un contemporain de Cicéron, et sa désignation comme contemporain de Thucydide doit, à plus forte raison, être le résultat d'une erreur. Les Helléniques de Xénophon sont une suite de Thucydide; plusieurs travaux ont paru sur ce sujet. L. Langer[6] donne un intéressant tableau des hypothèses émises et des arguments présentés depuis B.-G. Niebuhr sur la division des Helléniques; il estime que cet ouvrage se divise en trois parties dont les chapitres II, 3, 10, et V, 1, marqueraient la séparation. Dans un mémoire où il rattache à Démétrius de Pha-

1. *Lesefrüchte. Hermes*, vol. XXXIV, p. 223 et suiv.
2. *Lesefrüchte. Hermes*, Bd. XXXV, p. 553 et suiv.
3. *Die Pest des Thukydides.* Stuttgart, 1899.
4. *Zur Quellenkritik des Thukydides. Rhein. Mus. N. F.*, vol. LV, p. 531 et suiv.
5. *Die Zeit des Historikers Kratippos. Philol. N. F.*, t. XIII, p. 537 et suiv.
6. *Eine Sichtung der Streitschriften über die Gliederung der Hellenika von Xenophon.* Programm des II deutschen Obergymnas. Brünn, 1897.

lère le Hiéron qui figure parmi les écrits de Xénophon et dont il place l'origine à l'époque où Démétrius régnait à Athènes, LINCKE[1] s'explique aussi sur les additions faites aux Helléniques de Xénophon; il y reconnaît un effort, datant de la seconde moitié du IVe siècle, pour assimiler l'œuvre de Xénophon aux exposés d'histoire universelle d'Éphore, de Théopompe et de Timée, qui servaient de modèle à cette époque. Dans ces derniers temps, on a considéré comme faisant partie de ces additions postérieures les cinq passages des deux premiers livres dans lesquels le commencement d'une nouvelle année est indiqué par des formules uniformes. BUSOLT[2] démontre cependant que l'interpolateur, qui a puisé à une bonne source les noms d'archontes et d'éphores, a trouvé ces formules déjà dans le texte de Xénophon et a été conduit par là à commettre des erreurs en incorporant ses additions dans le texte. Une courte biographie de Xénophon avec un jugement sur son œuvre nous est donnée par E. LANGE[3] dans le 9e fascicule de la *Gymnasialbibliothek*. Une analyse du Nicias de Plutarque conduit G. BUSOLT[4] à y retracer l'influence de Thucydide et de Philistos; il pense que, si Thucydide a fourni le squelette de la biographie, cependant, dans la première partie, qui va jusqu'à l'expédition de Sicile, Plutarque a fait des additions tirées de l'excursus de Théopompe sur les démagogues; par contre, dans la seconde partie, à côté de Thucydide, Plutarque a utilisé l'ouvrage de Philistos, auquel Thucydide a également servi de base, mais dont les récits sont traités au point de vue syracusain; Philistos y ajouta des souvenirs personnels, car il était un jeune homme de quatorze à seize ans pendant le siège de Syracuse par les Athéniens. Les emprunts faits à Timée sont en très petit nombre.

Un mémoire de E. SCHWARTZ[5] s'occupe précisément de ce Timée, historien sicilien; l'auteur reconstruit l'ouvrage perdu au moyen des citations qui contiennent les numéros d'ordre des livres; il montre qu'à une exception près, on peut, au moyen de quelques légères corrections aux chiffres qui nous sont parvenus, donner une idée juste de la distribution des matières. L'auteur fait observer finalement que la prédilection qui régnait au IVe siècle à Athènes pour les études d'histoire locale a dû influer fortement sur l'auteur, qui y vivait en exil, et le déterminer à réunir, dans un ouvrage du même genre, les tré-

1. *Xenophons Hieron und Demetrios von Phaleron. Philol. N. F.*, t. XII, p. 224 et suiv.
2. *Zur Chronologie Xenophons. Hermes*, vol. XXXIII, p. 661 et suiv.
3. *Xenophon, sein Leben, seine Geistesarbeit, seine Werke.* Gütersloh, 1900.
4. *Plutarchs Nikias und Philistos. Hermes*, vol. XXXIV, p. 280 et suiv.
5. *Timæos' Geschichtswerk. Hermes*, vol. XXXIV, p. 481 et suiv.

sors fournis par l'histoire locale de l'Occident. En particulier, il voulait détruire l'influence durable exercée par Philistos, contribuer à faire apprécier Timoléon selon son mérite et présenter Agathocle comme un repoussant exemple de tyrannie. C'est pour cela qu'il s'est étendu plus longuement sur la partie de son œuvre où Timoléon jouait un rôle. La première guerre punique avait attiré l'attention des Grecs sur Rome, c'est pourquoi il ajouta à son ouvrage un supplément sur le roi Pyrrhus et montra comment celui-ci avait été vaincu.

Les documents que l'on possédait jusqu'à présent pour la biographie d'Aristote se sont augmentés récemment. Homolle a publié un décret honorifique pour Aristote trouvé à Delphes, décret louant les savantes recherches d'Aristote sur Delphes, ainsi que celles de Callisthène (*Bull. de corr. hell.*, 1898). Pomtow (*Berliner philol. Wochenschr.*, XIX, p. 252) et Witkowski (*Ibid.*, p. 111) ont publié des articles sur cette même inscription. Enfin, E. Drerup[1] a montré que la biographie arabo-syriaque d'Aristote, qui remonte en partie à Ptolémée Chennus, nous a conservé un décret des Athéniens, aboli en l'an 322 sur la proposition d'Himeraios et renouvelé plus tard; par ce décret, Aristote, à qui avait été confiée l'éducation d'Alexandre, était nommé proxène et evergète du dème. Les formules des décrets de proxénie, quoique par endroits mal interprétés et défigurés, sont encore reconnaissables dans le récit arabe. Enfin, Wilamowitz[2], comparant les premiers mots du testament d'Aristote, par lesquels Antipater est désigné comme « épitropos », aux formules analogues des testaments de soldats dans l'Égypte des Ptolémées, qui instituaient le roi régnant et son épouse comme exécuteurs testamentaires, en tire la conclusion qu'Antipater occupait en Europe la situation d'un vice-roi et qu'Aristote a vécu à Athènes et à Chalcis comme un Macédonien et un métèque, et qu'il était par conséquent citoyen macédonien.

Les résultats auxquels le même érudit est arrivé, concernant les rapports entre l''Αθην. πολ. et les Helléniques de Xénophon, ont été revisés par Busolt[3]; il montre qu'Aristote, dans cet ouvrage, a réellement utilisé Xénophon et que, quand il diffère de lui, c'est avec intention. D'une comparaison avec Diodore, il ressort ensuite que la masse principale des récits d'Aristote est puisée dans l'Atthis. Busolt désigne en particulier celle d'Androtion; de l'Atthis nous ont été conservés dans Diodore, par l'intermédiaire d'Éphore, des passages joints à d'autres

1. *Ein athenisches Proxeniedekret für Aristoteles. Athenische Mittheilungen*, vol. XXIII, p. 369 et suiv.
2. *Lesefrüchte. Hermes*, vol. XXXIII, p. 531.
3. *Aristoteles oder Xenophon. Hermes*, vol. XXXIII, p. 71 et suiv.

provenant de Xénophon. Là où il y a des différences, ce n'est pas Aristote, mais sa source, l'Atthis, qui parle contre Xénophon. Une étude de ces divergences amène Busolt à la conclusion que toutes les probabilités sont en faveur des données de l'Atthis et contraires aux récits de Xénophon. Tout cela se rapporte à l'histoire des Trente et l'auteur cherche, pour conclure sa lumineuse démonstration, à tirer au clair la chronologie des événements depuis la prise d'Athènes jusqu'à l'expulsion des Dix.

Deux articles indépendants l'un de l'autre ont pour sujet les Helléniques de Callisthène. E. Meyer, dans ses recherches sur l'histoire ancienne, t. II (voir plus haut, p. 381), a traité en détail la biographie de Cimon d'après Plutarque et a mis en parallèle à cette occasion le remarquable récit de la bataille de l'Eurymédon, qui se rattache aux Helléniques de Callisthène, avec l'absurde description du même événement dans Éphore. L'auteur, Éphore, à son avis, s'est trompé parce qu'il a utilisé une épigramme, mentionnée chez Diodore, qui se rapportait en réalité à l'expédition de Chypre en 449, mais qui, avant Éphore déjà, avait été rapportée à la bataille de l'Eurymédon. Meyer conteste que Callisthène ait considéré, avec Théopompe, le traité de paix avec la Perse comme une fable, et qu'il ait représenté ce traité comme une conséquence de la bataille de l'Eurymédon. Plutarque, à qui nous devons tant de précieux renseignements, n'a cependant utilisé directement ni Callisthène, ni Éphore, ni Théopompe, mais a, au contraire, puisé dans la littérature biographique de l'époque alexandrine; Meyer montre encore que, pour la biographie de Cimon, c'est Didymos qui a servi de modèle direct et que c'est lui qui a donné naissance à l'idée erronée d'après laquelle Callisthène aurait nié l'existence du traité de paix de Callias. Plutarque connaît les grands historiens classiques, mais il ne les prend comme base pour aucune de ses biographies; aux documents biographiques qu'il utilise, il n'ajoute que peu de chose de son propre fond. Par contre, Cornélius Népos a travaillé personnellement quelques-unes de ses biographies. Si de ce fait l'autorité de Plutarque se trouve diminuée, par contre la valeur historique de ses biographies en est rehaussée; elles nous offrent les résultats de recherches historiques de générations entières, depuis l'époque d'Alexandre jusqu'au IIe siècle avant notre ère.

Sans connaître encore ce dernier ouvrage, E. Schwartz[1] s'est également occupé de l'activité littéraire de Callisthène; il a réuni les citations textuelles de ses ouvrages; il conclut, avec l'opinion traditionnelle, que Callisthène a suivi Théopompe quand il a contesté la

1. *Kallisthenes Hellenika. Hermes*, vol. XXXV, p. 106 et suiv.

réalité du traité de paix avec la Perse. Il pense que c'est de ce traité que Callisthène a parlé à l'occasion du récit de la marche d'Alexandre à travers la Pamphylie, tandis qu'il ressort de la lumineuse démonstration de E. Meyer que c'est à l'occasion du traité d'Antalcidas, au début des Helléniques, qui s'ouvrent sur cet événement. Les deux historiens tombent d'accord pour prouver que c'est dans les récits des rhéteurs et des panégyristes sur les guerres persiques que la paix de Callias a été reculée de l'an 449 à l'année de la bataille de l'Eurymédon; mais ils diffèrent dans leur jugement sur l'épigramme transmise par Diodore. E. Meyer la considère comme authentique, de même que d'autres du même genre, tandis que Schwartz admet seulement l'authenticité des deux premiers distiques, relatifs, d'après lui, à la bataille de l'Eurymédon; il considère les deux suivants comme des amplifications arbitraires, adoptant en cela les idées de Wilamowitz et A. Wilhelm (voir plus haut, p. 129) sur la poésie épigrammatique du ve siècle. Schwartz termine son mémoire par une classification des écrivains olynthiens. Dippel[1] arrive à la conclusion que Plutarque s'est inspiré directement de Xénophon pour les vies d'Alcibiade, de Lysandre et d'Agésilas, mais qu'il a utilisé aussi Théopompe et plus rarement Éphore.

Buettner-Wobst[2] a démontré que la description des mines et contremines pendant le siège d'Ambracie, en 189 av. J.-C., a été donnée par Polybe d'une manière absolument conforme aux événements; que Tite-Live, par contre, s'est rendu coupable de nombreuses erreurs. Un mémoire de E. Meyer[3] désigne l'histoire d'Alexandre le Grand comme l'œuvre capitale d'Arrien; il nous montre cet écrivain ayant atteint à l'apogée de sa puissance créatrice dans cet ouvrage destiné au grand public, tandis que son histoire locale de la Bithynie fut écrite seulement pour le cercle plus restreint de ses compatriotes.

La littérature helléno-juive a suscité aussi un certain nombre de travaux. L. Cohn[4] étudie Philon, dont il publie les œuvres en collaboration avec Wendland; il défend contre Schürer l'ancienne opinion que l'écrit dirigé contre Flaccus et le récit de l'ambassade envoyée à Caius Caligula faisaient partie non d'un seul et même ouvrage, mais de deux différents : l'un, dont le début est perdu, était intitulé « contre

1. *Quæ ratio intercedat inter Xenoph. hist. gr. et Plutarchi vitas.* Giessen, 1898. Dissert.

2. *Eine Episode aus der Belagerung von Ambrakia. Philol.* N. F., vol. XI, p. 423 et suiv.

3. *Arrians Geschichte Alexanders d. Gr. Hermes,* vol. XXXIII, p. 648 et suiv.

4. *Eintheilung und Chronologie der Schriften Philos. Philologus.* Supplembd., VII, p. 435 et suiv.

Flaccus, » tandis que le second, en cinq livres, sous le titre : Περὶ ἀρετῶν, et avec des excursus sur des persécutions antérieures, traitait de l'oppression des Juifs sous Caligula; de celui-ci, la partie désignée sous le nom d'ambassade à Caligula nous est seule conservée. Plusieurs travaux ont soumis à un examen critique les livres des Macchabées, d'Hécatée d'Abdère et des écrits falsifiés qui portent son nom, de la lettre d'Aristée, dont Wendland a également donné une nouvelle édition, et de Jason de Cyrène; de ces travaux, je mentionnerai seulement le titre; il serait trop long de les discuter. H. Willrich, sous le titre de : *Judaïca, Forschungen zur hellenistisch-jüdischen Geschichte und Literatur* (Göttingen, 1900), a poursuivi les recherches dont il a déjà été fait mention ici (vol. LXXIII, p. 157). Les rapports entre les deux livres des Macchabées forment le sujet spécial du livre de A. Buechler : *Die Tobiaden und Oniaden im 2. Makkabæerbuch* (Vienne, 1899), et de deux articles de Niese parus dans l'*Hermes* (t. XXXV, p. 268 et 453 et suiv.) et publiés également en volume. Niese est d'avis que le second livre des Macchabées a été écrit avant le premier et rejette par conséquent l'hypothèse que le premier livre aurait été utilisé pour le second. Je ferai observer encore que l'histoire de Syrie, contemporaine du soulèvement des Macchabées, et la chronologie des rois de Syrie sont traitées avec beaucoup de détails dans ces deux articles de Niese.

Enfin, je mentionnerai encore que, se rattachant à l'ouvrage d'Arnim sur la vie et les œuvres de Dion de Prusa[1], Dessau et Arnim lui-même ont élucidé plusieurs questions controversées de chronologie sur la vie de Dion (*Hermes*, t. XXXIV, p. 81 et 362).

Ad. Bauer.

(*Sera continué.*)

1. *Leben und Werke des Dio von Prusa, mit einer Einleitung : Sophistik, Rhetorik, Philologie, in ihrem Kampfe um die Jugendbildung.* Berlin, Weidmann, 1898.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Otto SEECK. **Die Entwicklung der antiken Geschichtschreibung und andere populäre Schriften.** Berlin, Siemenroth et Troschel, 1898. In-8°, 339 pages.

Cette analyse laisse de côté la dernière partie du livre, où sont réunis, sous le titre de *Zeitphrasen* (écrits de circonstance), cinq articles de critique littéraire et artistique qui n'ont aucun intérêt historique. La première partie se compose d'essais sur des questions très diverses d'histoire grecque et d'histoire romaine. Écrits avec élégance, riches d'idées originales et ingénieuses, ils renferment toutes les qualités qu'on est habitué à rencontrer dans les travaux de M. Seeck.

L'article sur « la Femme dans le droit romain » résume, en y ajoutant des remarques personnelles et neuves, les idées généralement acceptées sur les formes du mariage et la condition juridique des femmes à Rome.

Le travail, beaucoup plus étendu, intitulé « le Premier barbare sur le trône impérial romain, » est une étude minutieuse et fort intéressante de l'usurpation et du règne de Maximin. Signalons en particulier les excellentes pages du début sur le rôle et l'importance des deux aristocraties sénatoriale et militaire et les résultats nouveaux qu'ont fournis à l'auteur les médailles et les inscriptions. Elles prouvent, par exemple, que Maximin n'a pas été de parti pris hostile au sénat, qu'il lui a d'abord demandé la confirmation de ses pouvoirs et le titre de *Germanicus*.

Six articles sont consacrés au « Développement de l'historiographie ancienne » en Grèce seulement.

Dans le premier article, intitulé « Chants populaires historiques et histoires locales, » l'auteur croit que les épopées primitives en vers chantées par les rhapsodes étaient essentiellement mythologiques et que les histoires locales, également versifiées, ont exercé une très grande influence sur la tradition postérieure et servi de base aux travaux d'Hécatée, d'Hellanicus et d'Hérodote.

Le second article, qui traite d'Hésiode et d'Homère, développe et fortifie les idées de Kirchhoff, de Wilamowitz, sur le caractère systématique et érudit des compositions épiques attribuées à Hésiode et à Homère. Le troisième article est une excellente dissertation sur les logographes, en particulier sur Hécatée de Milet. Les deux chapitres suivants, consacrés à Hérodote et à Thucydide, renferment de bonnes remarques de détail, sans cependant apporter de résultat vraiment nouveau. Le dernier chapitre traite des auteurs de mémoires et des

historiens qui poursuivent un but politique tels que Ion de Chios et Xénophon.

L'essai sur la formation de la légende troyenne est un des meilleurs morceaux du livre. Après avoir esquissé les lois générales de la formation du mythe, M. S., d'accord avec la plupart des critiques modernes, soutient très habilement cette thèse que les principaux personnages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* représentent des mythes. Hector, identique à Axylos, est un surnom d'Hadès; Diomède, Achille, Ulysse, Ménélas sont des figures identiques qui, personnifiant toutes le dieu de la lumière et la guerre de Troie, représentent en réalité la lutte de la lumière et des ténèbres.

L'article sur l'origine de la monnaie est une bonne dissertation, mais qui n'offre rien d'original.

Ch. Lécrivain.

Paul Guiraud. **La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce.** Paris, Alcan, 1900. In-8°, 217 pages. (Fascicule XII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.*)

Depuis quelques années, les préoccupations du temps présent pénètrent dans l'étude de l'histoire ancienne. On s'est mis à examiner de plus près le caractère politique des démocraties antiques; on s'est demandé si vraiment sur certains points les législateurs et les philosophes d'Athènes et de Rome n'ont pas été les précurseurs du communisme et du socialisme contemporains. Après M. Mauri en Italie et M. Ed. Meyer en Allemagne, voici que M. Guiraud en France et M. Francotte en Belgique traitent, simultanément et indépendamment l'un de l'autre, une question qui, précisément aussi, a été mise au concours par des sociétés savantes à Bruxelles et à Leipzig, la question de l'industrie en Grèce.

La modestie dans le choix d'un titre peut n'être, au fond, que la sûreté de méthode. C'est une habitude chez M. Guiraud de faire, sur des sujets restreints en apparence, des études si approfondies qu'il en éclaire tous les alentours et ouvre continuellement des jours inattendus sur les problèmes les plus graves de l'histoire. La *Main-d'œuvre industrielle* mérite ainsi de figurer à côté de la *Propriété foncière*, qui est un modèle.

« Mon but, dit l'auteur, a été de décrire la condition des personnes qui exerçaient les métiers industriels, et non pas la manière dont elles les exerçaient... J'ai porté mon attention moins sur les choses que sur les hommes. Organisation de l'industrie, répartition du travail entre la main-d'œuvre libre et la main-d'œuvre servile, rapports réciproques des ouvriers et des patrons, taux des salaires, tels sont les principaux sujets que j'ai abordés, avec le désir de rechercher surtout si l'esclave accaparait toute la besogne industrielle ou s'il laissait une place, et

quelle place, au travailleur libre. » Sur ces questions, M. Guiraud présente les textes essentiels, avec une sobriété qui ne néglige rien de ce qui n'est pas négligeable, et une critique qui n'est jamais prise en défaut. Sans idée préconçue, sans sollicitation d'aucune sorte, en toute loyauté, il laisse des documents se dégager les conclusions.

Les deux premiers chapitres exposent l'histoire du travail industriel avant la période classique. De la Grèce préhistorique nous ne connaissons les artisans que par leurs œuvres, et c'est peu. M. Guiraud parle donc avec prudence de l'industrie primitive et de l'industrie mycénienne, indiquant les influences étrangères qui se sont exercées sur le travail indigène avant la décadence causée par l'invasion dorienne. Sur la Grèce homérique, l'épopée fournit déjà quelques renseignements précis. On y constate la coexistence de la main-d'œuvre libre et de la main-d'œuvre servile. Mais les esclaves ne sont occupés qu'aux travaux domestiques et ont pour collaborateurs les membres mêmes de la famille; les artisans qui travaillent pour le public de la localité sont tous de condition libre.

Les quatre chapitres suivants nous tracent le tableau de l'industrie dans la période historique. Ils ont pour titres : *l'Évolution de l'industrie en Grèce, Opinions des Grecs sur le travail, Division du travail industriel, Organisation de l'industrie.* L'auteur décrit le milieu où vivent les travailleurs, et, sans s'attarder à des discussions qui le feraient dévier de son véritable sujet, il nous donne surtout des résultats.

A partir du VIIIe siècle, les Grecs, à l'exemple et au détriment des Phéniciens, firent effort pour créer dans leurs ports l'industrie d'exportation : Milet, Chalcis, Corinthe durent la prospérité de leur commerce aux produits sortis de leurs ateliers. L'oligarchie favorisa l'industrie par intérêt matériel; la tyrannie, par intérêt politique. Athènes, dont l'activité économique s'éveilla au VIIe siècle et devint puissante sous Pisistrate et ses fils, eut pour rivales Corinthe et Sicyone, Mégare et Samos, presque toutes les villes d'Ionie, jusqu'à ce qu'au Ve siècle le régime démocratique lui donnât la primauté. Les désastres ne purent la lui enlever. Il fallut la diffusion de la civilisation hellénistique pour déplacer l'industrie; elle se porta aux confins du monde grec, à Rhodes, à Alexandrie, à Pergame, et les Grecs de Grèce n'en profitèrent plus.

Durant cette évolution, le travail industriel eut trop d'influence sur la condition des cités pour n'avoir pas été généralement estimé. On croyait cependant que les Grecs méprisaient le travail industriel comme une besogne d'esclaves. Dans une des parties les plus neuves de son ouvrage, M. Guiraud montre que le travail, universellement loué et pratiqué à l'époque homérique, dédaigné par l'oligarchie, réhabilité par la tyrannie, a toujours été en honneur dans la démocratie. Quelques plaisanteries ne suffisent pas à prouver le contraire, ni les dédains des philosophes.

Toutefois, l'industrie ne se développa jamais en Grèce de façon à pousser à l'extrême la division du travail. La dissolution de la famille

amena la restriction graduelle du travail domestique et une spécialisation progressive des métiers; mais, si l'on ne peut pas dire exactement dans quelle mesure le travail était divisé, on voit qu'il l'était déjà beaucoup, sans rien constater qui annonce les dures nécessités de l'industrie mécanique.

C'est que la Grèce n'a pas connu la grande industrie. L'industrie domestique n'y disparut jamais complètement; l'industrie qui travaillait pour le public n'y dépassa jamais le niveau de l'organisation par ateliers. Aussi, l'État, malgré sa toute-puissance, n'apportait-il à la liberté du travail d'autres restrictions que celles que dictait exceptionnellement l'intérêt national. Le fils était libre de succéder ou non au père dans sa profession. Le chef d'industrie était maître absolu de son atelier : apprentis ou ouvriers expérimentés, esclaves ou hommes libres, citoyens ou étrangers, il recrutait son personnel à sa guise; il employait tel procédé de fabrication qui lui convenait, sans avoir la propriété exclusive de ses inventions. La loi n'interdisait les accaparements que pour le blé. Excepté par Périclès, les travaux publics ne furent pas entrepris en vue d'assurer du travail aux artisans. L'intervention de l'État se bornait à tourner les citoyens vers l'industrie ou vers quelque industrie spéciale, à obtenir sur les places étrangères la libre exportation des matières premières ou des facilités pour l'importation des produits ouvrés : pas d'autres encouragements officiels. Même si le producteur constituait un stock en magasin au lieu de travailler sur commission, la surproduction n'était pas à craindre : le patron pouvait louer ses esclaves et limiter son personnel libre selon ses besoins. Par suite, le salariat mettait les indigents, dont il était la ressource ordinaire, en concurrence avec les esclaves privés ou publics. D'autre part, sans leur donner aucune garantie, il ne leur permettait pas, une fois embauchés, de refuser leur travail. Mais l'employeur, qui imposait à l'employé des conditions léonines par le contrat du travail, s'en laissait imposer à lui-même par l'État dans le contrat d'entreprise, parce que les travaux étaient adjugés par lots peu considérables. Partout et en tout, on constate la prédominance de la petite et de la moyenne industrie. La plus grosse manufacture qui nous soit signalée est la manufacture de boucliers fondée par le père de Lysias et qui faisait travailler cent vingt esclaves. On ne songea point à de grandes associations de capitaux, parce qu'elles semblaient inutiles, et, faute d'y avoir songé, on resta toujours en deçà de la grande industrie.

L'auteur peut maintenant étudier de près la situation des travailleurs. Dans les chapitres VII, VIII et IX, il nous parle des esclaves et des affranchis. Nous apprenons à connaître « l'institution nécessaire » avant de la voir fonctionner dans l'industrie. Sources de l'esclavage (naissance, guerre, piraterie, abandon ou vente de l'enfant par le père, insolvabilité, condamnation judiciaire); nombre et origine des esclaves; importance du commerce auquel il donnait lieu et des prix qu'atteignait la marchandise humaine; garanties données par la loi au droit du maître

et condition juridique de l'esclave en matière civile et criminelle : toutes ces questions sont traitées à fond, et il apparaît clairement que les esclaves mécontents de leur sort n'avaient pour alternative que la fuite ou la révolte, mais que les maîtres avaient intérêt à les traiter avec douceur. Leur emploi dans l'industrie était des plus variés. C'était à eux, surtout aux femmes, que revenait le travail domestique, et même, dans les grandes maisons, la surveillance de ce travail. Ils étaient nombreux dans les ateliers, probablement sur les chantiers, plus encore dans les mines. D'ouvriers, ils pouvaient devenir contremaîtres ou régisseurs. Ils pouvaient appartenir aux industriels qui les faisaient travailler, ou être loués à long terme en même temps que la fabrique, ou appartenir à des loueurs d'esclaves pour usages industriels. Quand ils travaillaient au dehors, en droit, ils devaient leur salaire à leur maître, qui était chargé de leur entretien; mais quelquefois ils exécutaient des commandes pour leur compte, à charge de verser à leur maître une redevance fixe, une rente de tant par jour. On voit à combien de situations diverses correspond le mot d'esclavage. L'affranchissement n'est, à vrai dire, que la moins mauvaise de ces situations; car, quel qu'en soit le garant, fût-ce un dieu même, l'affranchissement laisse subsister des liens de dépendance qui sont encore très variables, mais qui toujours mutilent et asservissent la personnalité humaine. Du moins, l'ancien maître a-t-il intérêt à ce que l'affranchi puisse facilement vivre de son métier, et, comme le métier de l'un est la plupart du temps celui de l'autre, il y a souvent lieu à une fructueuse association.

Après la main-d'œuvre servile, les travailleurs libres : les trois derniers chapitres leur sont réservés. On ne saurait exagérer le rôle des métèques, ces étrangers que les cités les plus intelligentes attiraient à elles en leur offrant une condition sortable et que l'incapacité de posséder le sol vouait au commerce et à l'industrie. L'auteur les montre à l'œuvre, soit comme entrepreneurs de travaux publics, soit comme ouvriers occupés par l'État aussi bien que par les particuliers. Mais il insiste davantage sur le travail des citoyens. Il a ses raisons. On se figure trop volontiers les citoyens pauvres d'une république grecque comme des gueux très fiers et très paresseux qui regardent de haut le labeur manuel. Et voici des femmes qui non seulement manient la quenouille et la navette dans leur intérieur, mais savent encore, poussées par la misère, gagner vaillamment leur vie au marché, dans une boutique, à l'atelier. Voici des hommes qui dirigent des établissements ou vivent au jour le jour d'un petit métier, recherchent des concessions de mines ou descendent dans les galeries outil en main, participent aux travaux publics comme adjudicataires ou comme salariés. En général, la demande était assez abondante pour que les citoyens n'eussent pas à souffrir de la concurrence étrangère. Patrons et ouvriers pouvaient se transporter d'une ville à l'autre; nulle part on ne prenait de mesure officielle en faveur du travail indigène. L'État n'intervenait pas non plus dans les questions de salaires; elles étaient librement débattues

entre les parties. L'ouvrier était payé à la tâche ou à la journée. Dans le second cas, le seul où nous puissions apprécier la rémunération du travail, le taux normal des salaires à Athènes était uniformément d'une drachme par jour, vers la fin du ve siècle; mais il s'éleva, dans le dernier tiers du IVe siècle, à une drachme et demie pour les manœuvres, à deux et même à trois drachmes pour les ouvriers qualifiés. Quelquefois, à Délos, par exemple, le paiement se faisait en nature. Alors, le grain était fourni en quantité suffisante pour qu'un célibataire en eût à revendre environ un tiers. La main-d'œuvre libre revenait plus cher que la main-d'œuvre servile, qui n'entraînait que les frais d'entretien. Si elle put se maintenir, c'est qu'elle présentait des avantages par ailleurs : elle était plus productive. Mais la concurrence était terrible : par elle, ces salaires, qui paraissent d'un taux relativement élevé, ne dépassaient effectivement les besoins personnels de l'ouvrier que s'il n'avait pas à chômer, et, même sans chômage, ne permettaient pas de subvenir aux dépenses d'un ménage. L'esclavage, en réduisant les hommes à l'état de machines, avait sur le taux des salaires les mêmes effets déprimants qu'a de nos jours le machinisme. Le citoyen sans travail avait bien la ressource, qui manquait au métèque et à l'affranchi, d'aller au tribunal ou à l'assemblée toucher un jeton de présence; mais le triobole ne représentait que la nourriture d'un homme par jour. Restaient les sacrifices avec distribution de viande, les repas publics offerts par les riches, les allocations de blé : bonnes aubaines, mais rares. Du moins, les malades avaient droit aux soins des médecins officiels, et les invalides touchaient un subside quotidien d'une ou deux oboles, de quoi ne pas mourir de faim quand on était seul. Somme toute, la vie matérielle des ouvriers libres, inférieure à celle des serviteurs domestiques, ne différait pas grandement de celle que menaient les ouvriers esclaves : nourriture défectueuse, logement et vêtements misérables; pas de limite légale à la journée de travail, qui commençait au chant du coq et se prolongeait sous le regard d'un surveillant à la main prompte. Encore dans les boutiques avait-on pour distraction les conversations des badauds; dans les ateliers ou sur les chantiers, les chansons. Mais dans les mines ou les carrières tout était souffrance. La jouissance des droits politiques, voilà ce qui, parmi les travailleurs, mettait hors de pair les citoyens. Grâce au triobole, « la tâche professionnelle de l'ouvrier grec pesait sur lui moins lourdement que dans les sociétés modernes, et son horizon n'était pas borné aux murs de son échoppe ou de son atelier. »

La conclusion de M. Guiraud, courte et pleine, présente l'histoire du travail en Grèce sous des couleurs sombres. En vertu d'une loi constante, le travail manuel a été délaissé successivement par les nobles, par les riches et même par les citoyens pauvres : sans cesse, « il descendit, pour ainsi dire, d'un degré dans la hiérarchie sociale. » Cela est bien vrai. Mais est-il juste de reprocher aux « individus besogneux » le système de secours publics par où ils essayèrent d'améliorer leur sort,

voire même la plupart des lois fiscales par où l'on demanda l'argent à ceux qui le possédaient? Certainement, les petites gens en Grèce perdirent le goût du travail : trop souvent leur atelier fut l'agora, et leur ouvrage préféré, la révolution. Mais était-ce leur faute, s'ils ne pouvaient pas, à la sueur de leur front, faire vivre une famille? Sans doute, la faute n'en doit pas non plus être attribuée à ceux qui détenaient la fortune et qui, dans les idées du temps, défendaient leur droit. Le grand coupable, c'était l'esclavage. Il avilit les salaires; il aggrava la pauvreté des pauvres, tandis qu'il exagérait la richesse des riches, et ainsi coupa le monde grec en deux. La Grèce ne croyait pouvoir vivre que de l'esclavage; elle devait en mourir.

Gustave GLOTZ.

Henri FRANCOTTE. **L'industrie dans la Grèce ancienne.** (Extrait de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*, fasc. VII.) Bruxelles, Société belge de librairie, 1900. In-8°, VIII-343 pages.

L'ouvrage de M. Francotte a été composé à l'occasion d'un concours institué par l'Académie royale de Belgique et a obtenu le prix Gantrelle. Le but de l'auteur est donc défini par la question posée : « Étude sur l'organisation de l'industrie privée et des travaux publics dans la Grèce ancienne, au point de vue juridique, économique et social. » Mais ce sujet, déjà si vaste, M. F. l'a encore élargi. Il a voulu examiner l'industrie « en elle-même et par rapport aux autres facteurs sociaux et économiques, » rattacher sa monographie « à l'ensemble de l'histoire de la Grèce. »

Cette étude est divisée en quatre livres. Le volume publié n'en renferme encore que deux. L'auteur les intitule : l'*Industrie considérée au point de vue de son importance comme facteur social* et l'*Industrie considérée au point de vue économique*. Les deux derniers livres seront consacrés à la législation politique et civile en matière industrielle et à l'action de l'industrie sur la vie même des cités. Ce plan est simple, clair, commode.

Dans le premier livre, l'auteur cherche à mesurer la place occupée par l'industrie dans les cités grecques. Faut-il concevoir Corinthe ou Athènes sur le modèle de Manchester ou de Birmingham? Ou bien faut-il s'en tenir à l'indication des économistes allemands et dire, avec Rodbertus et Bücher, par exemple, que l'organisation de l'industrie dans les villes antiques était « économique, » dans le sens étymologique du mot, c'est-à-dire familiale? Le problème est capital. C'est tout de même pécher contre les règles de la proportion d'y consacrer plus des trois quarts du volume, exactement 261 pages. Les digressions ne manquent pas : on éprouve quelque difficulté parfois à relier les faits et les idées. L'auteur s'en rend bien compte : il lui arrive d'en faire

ingénument l'aveu (voir p. 213) ; heureusement qu'alors il offre au lecteur le secours d'un charitable résumé. D'ailleurs, il vaut la peine de faire effort pour suivre l'auteur en ces détours. Ses conclusions sont généralement justes.

Il distingue, après une période purement agricole, trois périodes où le commerce et l'industrie naissent, arrivent à leur complet développement et déchoient, périodes qui commencent au cours du VIIIe siècle, au cours du VIe et à la fin du IVe. Il montre la progression des principales industries dans les principaux centres : Corinthe, Délos, Athènes, Cos et Téos. Il détermine les espèces de marchandises importées des pays étrangers en Grèce ou exportées de Grèce dans les pays étrangers, ou échangées entre les cités grecques. Jamais il ne constate le fait de la production par masse, de cette production qui ne peut se faire que dans les grandes fabriques. Pour les objets manufacturés, chaque ville se suffit : les seuls produits qui donnent lieu à un mouvement d'exportation un peu sérieux sont ceux qui ont une grande valeur sous un petit volume, ceux pour la fabrication desquels l'industrie s'associe à l'art. « L'industrie grecque a eu cette chance heureuse, pour la postérité du moins, d'être condamnée à ne fabriquer que de belles choses » (p. 158).

M. F. arrive aux mêmes résultats par une autre méthode : à la suite de Beloch, il applique à quelques renseignements épars les procédés de la statistique moderne, afin d'évaluer le chiffre total de la population athénienne et de la décomposer par classes. Sans vouloir répéter contre la statistique en général des plaisanteries aussi faciles qu'injustes, on peut bien dire qu'à fonder des précisions sur une base incertaine et trop restreinte, on multiplie les chances d'erreur, sous prétexte de serrer de plus près la vérité. M. F. sait user de prudence, et ses chiffres apportent avec eux des informations utiles. Sur la trentaine de mille citoyens qu'Athènes comptait avant la guerre du Péloponèse, les deux tiers possédaient quelque chose ; un tiers seulement appartenait à la classe des thètes, et encore cette dizaine de mille hommes fournissait-elle le personnel nécessaire aux exploitations agricoles, aux entreprises maritimes et commerciales. L'industrie était surtout desservie par les 14,000 métèques et par les esclaves, dont le nombre, certainement élevé, reste douteux. La prédominance de la vie agricole, un grand mouvement d'argent sous forme de prêts, l'existence d'un commerce relativement étendu, l'industrie exercée sous la forme du métier et, plus rarement, sous celle de la fabrique, les étrangers et les esclaves primant les citoyens dans la banque, le commerce et l'industrie : tels sont les faits saillants de la vie économique en Attique au Ve et au IVe siècle. Et il en est ainsi dans la Grèce entière. C'est une règle générale que la prospérité matérielle des cités tient au nombre d'étrangers qu'elles attirent et peut être démontrée par le nombre d'esclaves qu'elles renferment[1].

1. De là découlent, d'après M. F., les idées morales des Grecs sur le travail

Dans le second livre, l'auteur considère l'industrie, non plus du dehors, mais en elle-même. Dans la période homérique, où l'organisation de la famille était encore très forte, le travail avait un caractère presque exclusivement domestique et n'exigeait même pas beaucoup d'esclaves. Dans la période historique, la Grèce passe de la *Hauswirtschaft* à la *Stadtwirtschaft*. La main-d'œuvre servile abonde; les métiers se spécialisent et s'exercent dans les ateliers, sous la direction de petits patrons; les fabriques sont rares. La division du travail reste ce qu'elle doit être pour satisfaire les besoins locaux en un temps où il n'y a pas de vastes débouchés et où les plus fortes ventes se font sur les marchés, dans les foires. D'après M. F., qui ne tient pas compte de l'inévitable chômage, le taux des salaires assure à l'ouvrier un niveau d'existence convenable. Le prix normal de la nourriture par homme et par jour est de trois oboles : c'est, au ve siècle, la moitié du salaire quotidien, le tiers ou le quart au ive siècle. D'autre part, le vêtement et le logement ne sont pas chers. Évidemment, la situation moyenne de l'ouvrier qui vit seul n'est pas mauvaise. Mais comment avec ces salaires entretenir une famille? N'y a-t-il pas trop d'optimisme à conclure que l'abondance de la main-d'œuvre servile ne fait pas tort à la main-d'œuvre libre?

On voit l'intérêt des questions traitées par M. F. Si le second volume est à la hauteur du premier, nous aurons entre les mains un ouvrage d'une importance réelle sur les conditions de la vie économique dans l'antiquité grecque. On en discutera les déductions; on ne pourra pas se dispenser de les discuter avant d'en faire prévaloir d'autres.

Sans vouloir instituer une controverse de ce genre, nous nous permettrons de faire à M. F. quelques observations. Une des idées auxquelles il tient le plus, c'est qu'entre le régime de l'industrie antique et celui de l'industrie contemporaine, il y a plus qu'une différence de quantité, il y a une différence essentielle de qualité (voir p. 263-264). C'est très juste. Peut-être même aurait-il fallu aller au fond des choses et montrer que fatalement toute tentative de comparaison se heurte contre l'institution de l'esclavage. Mais, puisque M. F. est de cet avis, pourquoi rapproche-t-il si souvent le présent et le passé? Pourquoi veut-il prouver (p. 126) que, pour apprécier les grosses fortunes de l'antiquité, il importe beaucoup plus de les mettre en rapport avec les grosses fortunes d'aujourd'hui qu'avec les fortunes moindres de la même époque? On trouvera enfin qu'il manque d'impartialité objective dans le portrait qu'il trace des Grecs (p. 259). Il en fait « de gracieux lézards » doucement plongés « dans un demi-sommeil; » quand ils s'éveillent, c'est pour faire voir que leur vocation « est d'être

et les travailleurs : pas plus que le préjugé des nobles, le préjugé des lettrés et celui du vulgaire à l'endroit des boutiquiers ne sont d'une société où l'industrie donne la puissance. Sur ce point, M. F. reste fidèle à l'opinion générale, qui me semble victorieusement contredite par M. Guiraud.

orateurs. » En réalité, on était très actif dans ces cités où la loi punissait la paresse, et même dans Athènes, où la vie de l'agora avait plus d'intensité qu'ailleurs, les orateurs étaient en très petit nombre. On dirait que M. F. a quelque antipathie pour les démocraties anciennes, par peur des démagogues. Il ne résiste pas au plaisir de faire de la politique quand il blâme les politiciens de nos jours et flétrit les « éloges outrés décernés aux travailleurs » (p. 237). Il croit même devoir confesser sa foi quand il découvre que les Athéniens n'avaient pas sur l'amour de la pauvreté l'opinion de François d'Assise et ajoute : « Leur œil, que n'illuminait aucune clarté venue d'en haut, n'apercevait pas sous les haillons l'image du divin pauvre » (p. 255). On ne relèverait pas ces minuties[1] si elles ne faisaient pas tache dans une œuvre remarquable. Que les problèmes de la vie contemporaine suggèrent des sujets d'étude, cela est excellent, pourvu que la façon de les traiter ne se ressente d'aucun préjugé.

Gustave Glotz.

Alex. Cartellieri. **Philipp II August, Kœnig von Frankreich.** Drittes Buch : *Philipp August und Heinrich von England (1186-1189).* 1900. 1 vol. in-8°, xxviii-195-322 (texte), 113-161 (appendices).

Dans le compte-rendu des deux premiers fascicules de l'histoire de Philippe-Auguste par M. Cartellieri[2], nous avons adressé à l'auteur les éloges que mérite sa très solide et très minutieuse érudition. Ce troisième fascicule, consacré surtout aux rapports de Philippe-Auguste et

1. Quelques omissions dans la bibliographie : à la p. 1, il faut citer M. Perrot parmi les auteurs qui ont traité des rites funéraires; M. Bérard n'est pas mentionné, p. 19, à propos de l'influence phénicienne sur la Grèce, ni M. Ardaillon, p. 83, à propos du travail minier. Quelques fautes d'impression : p. 60, *porté* pour *portés;* p. 109, *négociatores;* p. 199, *sont des champs* pour *ont des champs;* p. 235, *ils cherchent* pour *il cherche;* p. 251, *bonhommie.* Est-ce M. F. le coupable, quand on lit plusieurs fois de suite *Lybie* pour *Libye* (p. 120; 135, n. 2; 150), et constamment *rénumération* pour *remunération* (p. viii, 275, 309, 310, 311, 314, 316, 325)? Quelques incorrections aussi : *dont* quand il faudrait *d'où* (par exemple, p. 34), préférer *que* (p. 313). Certaines expressions sont bizarres, comme *fort faible* (p. 322); d'autres paraissent des belgicismes ou des germanismes, comme *cela ne parle pas pour une industrie développée* (p. 92, 171). Les textes sont quelquefois mal compris, comme à la p. 152 (Aristote, *Hist. des animaux*, V. 19, p. 551 B), et à la p. 294 (Xénophon, *Cyrop.*, *VIII*, 2 : χιτῶνες, terme de cordonnerie, ne peut se traduire par *tuniques;* ce sont les *empeignes.* Enfin, la géographie ne semble pas le fort de l'auteur : il place Marseille à l'embouchure du Rhône (p. 38), Cyzique sur la Mer Noire (p. 145), et Comana en Arménie (p. 146).

2. Voir *Revue historique*, t. LXXI et LXXII.

d'Henri II d'Angleterre (1186-1189), n'a pas moins de valeur que les précédents, par l'abondance des informations et le souci de l'exactitude dans le détail.

Il débute par le récit de l'expédition de Bourgogne (1186), dont l'auteur fixe soigneusement la chronologie. Nous ne pouvons que le féliciter de s'être écarté en plusieurs points (et notamment pour ce qui concerne le siège et la prise de Châtillon-sur-Seine, qu'il place exactement en mai-juillet 1186), des données de M. Ernest Petit dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*. Les hypothèses hasardées et les fausses précisions de ce dernier auteur, malgré les consciencieuses recherches d'archives auxquelles il s'est livré, ont trop souvent jeté le trouble dans l'histoire du duché de Bourgogne au moyen âge. Il y faudrait une meilleure critique, et celle de M. C. nous paraît avoir rétabli, comme il convient, les faits et les dates.

La soumission du duc de Bourgogne Hugues III, qui avait fait en vain appel à l'empereur contre le roi de France, clôt la lutte directe de Philippe-Auguste contre la grande féodalité autre que l'angevine. C'est maintenant contre le Plantagenet, son protecteur, que va se tourner l'ambition du jeune roi de France. Mais ici M. C., qui dans son exposé ne suit qu'à moitié l'ordre chronologique, revient en arrière jusqu'au début du règne (et même au delà) pour nous parler des causes et des événements préparatoires de la grande querelle qui aboutira à la conquête de la Normandie, de l'Anjou et d'une partie de l'Aquitaine par le Capétien.

Après avoir en cinquante pages (200-250), avec sa précision ordinaire et son luxe habituel de références, retracé l'histoire de la domination angevine en Aquitaine, des tentatives de Richard Cœur-de-Lion sur le Languedoc et des fluctuations de la diplomatie franco-allemande, M. C. aborde le sujet principal de son troisième fascicule : la lutte de Philippe-Auguste et d'Henri II, et en donne un récit circonstancié (p. 251-314), où il a fait usage des données historiques d'un si haut intérêt que renferme le poème sur Guillaume le Maréchal. Une conclusion de quelques pages (318-322) offre des idées générales assez judicieuses sur le caractère et la politique de Philippe-Auguste pendant cette première période du règne, et c'est avec un certain plaisir que le lecteur s'y repose de l'accumulation des détails qui composent l'étude précédente. La science si exacte de M. C. n'a que le défaut d'être un peu touffue et de mettre trop souvent les événements d'importance inégale sur le même plan.

Le fascicule se termine : 1° par la publication d'une série de lettres extraites de formulaires et qui s'appliquent (d'une façon plus ou moins vague) aux faits historiques des années 1186-1189. Nous nous sommes expliqué, dans le compte-rendu du deuxième fascicule de M. C., sur la portée historique de ces exercices de style, que l'auteur, croyons-nous, s'exagère ;

2° Par des *Additions et corrections*, où M. C. complète différents

points de son exposé et répond aux observations critiques qui lui avaient été présentées sur ses deux premiers fascicules;

3° Par une table très complète des noms de lieux et de personnes;

4° Par des tables généalogiques sur la descendance de Louis VI, de Thibaud IV, comte de Blois-Champagne, des comtes de Flandre de la maison d'Alsace et d'Henri II Plantagenet.

Achille LUCHAIRE.

Monumenta ordinis Praedicatorum Historica. Tomus I : *F. Gerardi de Fracheto Vitae Fratrum ordinis Praedicatorum*, éd. REICHERT. Louvain, 1896. In-8°, XXIV-362 pages. — Tomus II : *F. Galvagni de la Flamma Cronica ordinis Praedicatorum*, éd. REICHERT. Rome, Stuttgart, 1897. In-8°, XII-128 pages. — Tomus III : *Acta Capitulorum Generalium*, éd. REICHERT. Vol. I. Rome, 1898. In-8°, XVI-325 pages. Vol. II. Rome, 1899. In-8°, 460 pages. — Tomus IV, fasc. 1 : *Raymundiana, seu documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam et scripta*, éd. BALME et PABAN. Rome, Stuttgart, 1898. In-8°, X-37 pages.

La bibliographie des sources de l'histoire dominicaine, donnée par de Smedt, est aujourd'hui à refaire, grâce au zèle érudit déployé, depuis quelques années, par les Dominicains eux-mêmes. — Ces sources sont de trois ordres : 1° chroniques, lettres et autres témoignages privés; 2° documents officiels : constitutions, ordinations émanant de l'ordre; 3° diplômes pontificaux. Jusqu'à ces derniers temps, ces documents ne se trouvaient qu'incomplètement publiés dans d'anciennes collections[1]. D'ici peu, toutes ces publications seront remplacées par d'autres plus complètes et plus scientifiquement faites. Le R. P. Denifle a édité[2] les plus anciens textes des constitutions. Le R. P. Mothas réédite le Bullaire, beaucoup augmenté[3]. Les RR. PP. Balme et Lelaidier ont réuni, sous le nom de Cartulaire de Saint-Dominique, toutes les pièces servant à éclairer la vie du saint fondateur[4]. Enfin, le R. P. Reichert, secondé des RR. PP. Balme et Paban,

1. Principalement dans Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, VI; *Thesaurus novus Anecdotorum*, IV; Ripoll et Brémond, *Bullarium Ordinis Praedicatorum*, 1740; Mamachi, *Annales Ord. Praed.*, 1756.

2. *Archiv für litteratur und Kirchengeschichte*, I, 165; V, 530.

3. Dans les *Analecta S. Ord. FF. PP.* paraissant périodiquement depuis 1893 (Romae, typis Vaticanis).

4. *Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique* (bureaux de l'*Année dominicaine*, 1893-1897). Il faut citer encore, parmi les récentes publications de sources : *Acta Capitulorum Provincialium O. P. de* 1239 *à* 1302. éd. Douais, 1894. — *Humberti de Romanis opera de Vita Regulari*, éd. Berthier (Rome, 1889). — *Jordanis de Saxonia opera ad res Ordinis spectantia*, éd. Berthier (Fribourg, 1891).

pousse activement la publication des *Monumenta ordinis Praedicatorum Historica*. Ces *Monumenta* comprennent jusqu'à ce jour les ouvrages suivants :

Tomus I : *F. Gerardi de Fracheto Vitae Fratrum O. P.* (éd. Reichert) suivies d'une brève *Cronica ordinis, 1203-1254*, du même Gérard. Cet ouvrage n'avait été publié qu'en partie par les Bollandistes et par Mamachi[1]. Le P. Reichert nous en donne une édition critique, faite d'après dix manuscrits des *Vitae* et trois de la *Chronique*. Une lettre du général Humbert, placée en tête des *Vies*, nous apprend comment elles ont été composées : depuis longtemps, il était sollicité de faire écrire et de réunir, pour les empêcher de tomber dans l'oubli, les miracles et exemples remarquables que l'ordre avait déjà fournis; en conséquence, sur sa proposition et celle des prieurs provinciaux, le chapitre général de Paris (1256) avait enjoint à tous les frères, qui auraient conservé quelque souvenir de cette espèce, de ne pas manquer à le faire savoir. Les réponses à cette circulaire vinrent assez nombreuses, et la rédaction, après triage, des témoignages ainsi recueillis, fut confiée à F. Gérard de Limoges, prieur provincial de Provence. — L'œuvre de F. Gérard ayant été examinée et approuvée, le général ordonne qu'elle soit répandue dans tout l'ordre. C'est donc une histoire quasi officielle; avec la vie de saint Dominique, par Thierri d'Apolda, elle fait autorité; c'est là que les novices apprendront ce que fut l'ordre à ses débuts, connaitront les vertus de ses fondateurs. — Les « Vitae Fratrum » sont divisées en cinq parties. Trois surtout sont intéressantes : la deuxième, qui rapporte des faits de la vie de saint Dominique, non contenus dans la légende; la troisième, qui est une vie de F. Jourdain de Saxe; la quatrième (*de Progressu ordinis*), où l'auteur traite des vertus nécessaires à qui veut entrer dans l'ordre, des différentes raisons qui amenaient à l'ordre des adeptes, des tentations auxquelles les frères étaient particulièrement sujets. — Quant à la *Chronique*, le P. Reichert a imprimé en regard l'une de l'autre les deux rédactions successives, qui ainsi se complètent fort heureusement.

Tomus II : *F. Galvagni de la Flamma Cronica ordinis Praedicatorum*. F. Galvagni est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, publiés soit par Muratori (*Rerum Italicarum scriptores*) soit par Ceruti (*Miscellanea di storia*, etc.). Mais cette *Chronique* des Frères Prêcheurs était encore inédite. Le P. Reichert nous en donne une édition extrêmement soignée. Les passages textuellement empruntés par Galvagni à ses prédécesseurs, ceux où il n'a fait que les paraphrases, ceux qui lui appartiennent en propre, sont distingués par trois types d'impression. On serait presque tenté de regretter le minutieux travail auquel le P. Reichert a dû se livrer. La *Chronique* de Galvagni, en effet, est loin d'être un texte de premier ordre, pour plusieurs raisons. D'abord, pour ce qui touche la vie de saint Dominique et les temps primitifs de l'ordre,

1. Les seules éditions complètes datent de 1619 et 1657.

l'auteur, qui vécut au XIVe siècle, n'a pas l'autorité de témoins plus rapprochés tels que Gérard de Frachet ou Thierri d'Apolda. En second lieu, la plus grande partie de l'œuvre de F. Galvagni est faite d'emprunts à ces deux mêmes chroniqueurs, ainsi qu'à Jourdain de Saxe et Constantin d'Orvieto. Enfin, quand il parle en son nom, soit qu'il raconte, soit qu'il apprécie, Galvagni n'a droit qu'à une médiocre créance; on avait déjà relevé dans ses autres écrits une tendance au parti pris et à l'exagération, dont il n'est pas exempt dans celui-ci. Toutefois, il serait injuste de dire qu'il n'y a rien à tirer de cet ouvrage. La *Chronique* sommaire de l'ordre qui en forme la troisième partie (mention des chapitres généraux, de l'élection des maîtres généraux) appartient en propre à F. Galvagni, et elle est précieuse parce qu'elle est poussée jusqu'en 1333. La première partie (vie de saint Dominique) n'apporte rien de nouveau; mais la seconde (examen des constitutions) est un document curieux; F. Galvagni y fait un éloge enthousiaste de l'austérité des premiers frères et nous laisse entendre que ceux de son temps s'en étaient déjà beaucoup éloignés, à son avis. Peut-être n'a-t-il pas tort autant que le pense le P. Reichert, puisque, cinquante ans environ après sa mort, on procédera à une réforme de l'ordre, en restituant l'observance primitive.

Tomus III : *Acta Capitulorum Generalium* (éd. Reichert). Ces « Actes » sont la source la plus riche de l'histoire dominicaine. L'édition de Martène (*Thesaurus*, IV, p. 1669-1964) était incomplète et fautive. Le P. Reichert a collationné divers manuscrits, dont trois seulement ont une véritable valeur : celui de Bordeaux, dû à Bernard Gui; celui de Toulouse, copié sur celui-là; celui de l'Archive générale dominicaine à Rome, d'une tout autre origine, et qui a été fort utile pour la correction du premier. — Les Dominicains ont exprimé l'intention de publier la collection complète des *Actes* des chapitres généraux. Voudront-ils le faire jusqu'au bout? Ils viennent de nous donner une excellente édition de ces *Actes* juqu'en 1378. Analyser ces deux volumes serait presque écrire l'histoire de l'ordre pendant ses cent cinquante premières années, — histoire administrative, — histoire morale aussi. On y peut admirer la minutie et la prudence des frères, corrigeant, améliorant leur règlement, par la triple étape législative des *inchoaciones, approbationes* et *confirmaciones*. On voit, dans les premiers temps, le développement incroyable de l'ordre, les couvents s'ajoutant aux couvents, les provinces aux provinces. D'année en année, les besoins se multiplient, la machine administrative se complique et se précise en même temps. Par le fait même de son accroissement, l'ordre se sépare du monde laïque de plus en plus. Les instructions sur la discipline deviennent plus sévères, justement parce qu'il est plus à craindre qu'elle se relâche. Et pourtant l'on renonce à certains excès d'austérité, — possibles aux heures premières d'enthousiasme, — difficiles et même nuisibles à une association régulièrement constituée et qui veut durer. Certains points sont particulièrement délicats : les rapports de l'ordre

avec le clergé séculier, surtout avec les évêques; ses rapports avec les Franciscains : ici conflit d'influence, là conflit de pouvoirs. Ces *Acta* nous font assister aux efforts de l'ordre pour éviter la lutte ouverte tout en conservant ses avantages, et aussi pour empêcher les frères de s'engager trop sur le terrain politique. Ainsi, ce recueil de sèches ordonnances, se succédant à perte de vue, sans autre lien que l'ordre chronologique, est un livre plein de vie. On ne saurait assez recommander aux éditeurs de continuer leur publication, au moins pendant un siècle encore. L'histoire de l'ordre, pendant le grand schisme, est très mal connue. Les Frères Prêcheurs d'aujourd'hui auraient tort de redouter la mise au grand jour des faiblesses et des scandales qui, pendant cette triste époque, ont été communs à leurs prédécesseurs et à toute l'Église et dont l'ordre de Saint-Dominique est sorti très fort et très respectable. Du moins, la publication présente, telle qu'elle est, leur fait de toutes façons grand honneur.

Tomus IV, fasc. 1 : *Raymundiana, seu documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam et scripta.* Il est à craindre que la mort toute récente du P. Balme interrompe cette publication, dont le second fascicule était, paraît-il, préparé. Raymond de Peñafort, canoniste, prédicateur, administrateur, fut un des plus grands personnages de l'ordre et du monde religieux au XIIIe siècle, que sa longue vie remplit presque en entier. Il a fait l'objet d'une longue étude du P. Danzas, où il y a bien à redire. Dans ce premier fascicule, le P. Balme a recueilli un certain nombre de textes sur Raymond de Peñafort, la plupart déjà connus, et dont le plus remarquable est une vie anonyme (écrite au XIVe siècle seulement). Les fascicules suivants, plus importants, devaient contenir des documents d'ordre diplomatique.

Julien LUCHAIRE.

Dr Peter KIRSCH. **Die Rückkehr der Pæpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom. Auszüge aus den Kameralregistern des Vatikanischen Archivs.** Paderborn, Schœningh, 1898. LXI-328 pages.

Dans cette publication, M. Kirsch a réuni des documents de la plus grande précision sur le retour à Rome d'Urbain V en 1367, de Grégoire XI en 1376. Ils sont extraits des livres de comptes qui forment dans les archives de la Chambre apostolique du Vatican la riche collection des *Introitus et exitus.* Ils sont précédés d'une introduction de soixante et une pages dans laquelle l'auteur les utilise pour tracer l'itinéraire de ces papes et déterminer dans quelles conditions se firent à deux reprises différentes le voyage de la curie et son établissement à Rome. L'auteur a extrait de ces documents des renseignements précieux sur la composition de la cour et sur l'administration pontificale : avec le pape, on voit défiler les camériers avec le personnel de la Chambre

apostolique et leurs auxiliaires, les banquiers attitrés de la curie, le chancelier et ses employés depuis le régent de la chancellerie jusqu'aux expéditeurs, la pénitencerie et les autres organes du gouvernement spirituel et temporel de l'Église, et, à côté d'eux, les services de la maison du pape, ses chambellans, ses écuyers, le personnel de la cuisine, de l'écurie, du cellier, du jardin, de l'aumônerie, etc. Il n'était pas facile de transporter d'Avignon à Rome une cour aussi nombreuse; les documents publiés par M. Kirsch nous donnent le détail de cette opération compliquée. A Rome, les palais apostoliques avaient été délaissés depuis le commencement du siècle; il fallut y faire faire les réparations les plus nécessaires; on les décora de peintures : les livres de comptes nous racontent tout cela et M. Kirsch profite de ces renseignements et de ceux qu'il a trouvés dans l'*Histoire du grand schisme* de M. Gayet pour nous décrire le Vatican à la fin du XIVe siècle. Enfin, cette publication est une contribution à l'histoire économique du moyen âge, puisqu'elle nous donne des renseignements sur les prix des denrées et de la main-d'œuvre pour un grand nombre de corps de métiers. On peut les utiliser grâce aux index sommaires, mais suffisants, que l'auteur a dressés à la fin de son livre.

Ce que nous venons de dire suffit pour montrer l'intérêt de cette publication. Nous souhaiterions toutefois une préface plus originale; ses chapitres ne sont guère que des analyses de documents, parfois même des tables plutôt que des études personnelles; la description du palais du Vatican est un inventaire des appartements qu'il contenait plutôt qu'un essai de reconstitution. Quand il s'agit de monnaies et de mesures, l'auteur nous dit bien, d'après ses pièces, quelles étaient leurs subdivisions, mais n'en donne ni la valeur absolue ni la valeur relative; enfin, quand il parle du retour à Rome d'Urbain V et de Grégoire XI, il trace un itinéraire bien précis, mais il ne fait pas un récit du voyage. Malgré cette légère réserve, nous devons savoir gré de cette publication à M. Kirsch, qui l'a faite, et à la société de Gœrres, sous les auspices de laquelle elle a été entreprise.

J. Guiraud.

Acta Tirolensia. Urkundliche Quellen zur Geschichte Tirols. T. II. Publié par le Dr Hans von Voltelini. Innsbrück, Wagner, 1899. Grand in-8°, CCLXIII-608 pages, avec des fac-simile. (Erster Theil der *Südtiroler Notariats-Imbreviaturen des XIII Jahrhunderts.*)

La collection des *Acta Tirolensia* avait été inaugurée il y a quelques années par un excellent volume dans lequel les professeurs von Ottenthal et Redlich avaient publié des documents intéressants pour l'histoire interne du Tirol : les « Traditions » de la principauté épiscopale de Brixen du Xe au XIVe siècle. Le volume que nous signalons aujourd'hui est le résultat de longues recherches, non seulement dans les archives

du pays, mais encore dans celles de Vienne et de plusieurs villes de l'Italie septentrionale. Commencé par Joseph Durig et continué par M. de Voltelini, il renferme surtout des actes notariés provenant de Trente et de Bozen, documents un peu monotones au premier abord, mais dont l'importance est d'autant plus grande, pour les pays auxquels ils s'appliquent, que les documents historiques contemporains sur cette région sont peu nombreux et insuffisants. Ce n'est pas sans doute l'histoire générale du Tirol qu'ils éclairent d'une vive lumière, mais ils donnent d'utiles renseignements sur la vie quotidienne des populations, sur les rapports qui existaient entre la noblesse, la bourgeoisie et les paysans, et, d'une façon générale, sur l'état de la civilisation dans le Tirol au XIIIe siècle. L'un d'eux, le *Liber Oberti* (Obert était notaire à Trente en 1236), nous fait très bien connaître la procédure, car il permet de suivre un certain nombre de procès dans toutes leurs phases. Le livre du notaire Jacob de Bozen est précieux aussi pour la connaissance du droit allemand, spécialement du droit bavarois qui était le droit en vigueur dans cette contrée. Ces documents sont fort utiles, enfin, pour les recherches généalogiques. M. de Voltelini a fait précéder sa publication d'une remarquable introduction où, faisant de larges emprunts aux ouvrages d'Œsterley (*Das deutsche Notariat*), de Ficker (*Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens*) et de Bresslau (*Handbuch der Urkundenlehre*), il nous donne, sur l'organisation du notariat au moyen âge et les actes des notaires, une foule de renseignements. C'est aux diplomatistes de profession qu'il appartiendra de critiquer certaines de ses assertions. Il apparaît en tout cas que la fonction de notaire était très répandue dans le Tirol méridional au moyen âge. On y peut relever l'existence de plus de cent notaires au XIIIe siècle : Il y en avait déjà au temps des Lombards dans l'évêché de Trente. C'est de là que l'institution a pénétré dans le comté bavarois de Bozen, sans doute à l'époque où la dignité comtale se fixa sur la tête de l'évêque. Les notaires pénètrent ensuite dans le Vintschgau et la contrée de Brixen. Partout leurs actes ont force probante. C'est ce qui assura à l'institution une certaine popularité. Nous voyons d'ailleurs les notaires remplir aussi le rôle d'avocats dans les procès. Cette fonction n'est pas accessible à des étrangers.

M. von Voltelini décrit avec soin les manuscrits qu'il a découverts ou utilisés, mais la plus grande partie de son introduction est surtout propre à intéresser les juristes, car il s'étend longuement sur les modes de transfert de la propriété : constitut possessoire, missio in vacuam possessionem, tradition, puis sur la stipulation et en particulier sur la wadiatio, très usitée en Allemagne au XIIIe siècle pour prendre un engagement. Les comparaisons qu'il établit entre le droit germanique et le droit romain sont d'un caractère trop technique pour que nous insistions ici. Nous en dirons autant des explications sur la procédure suivie dans le Tirol, qui n'occupent pas moins d'une cinquantaine de pages. Bornons-nous à ajouter que l'ouvrage est accompagné de deux

tables dressées avec grand soin : une table des noms de personnes et de lieux et une table des noms de choses, et enfin de quelques fac-simile d'actes notariés reproduits dans le corps de l'ouvrage.

G. Blondel.

Nassau-Oranische Correspondenzen, publiées par la Commission d'Histoire pour le pays de Nassau. T. I : O. Meinardus, *Der Katzenelnbogische Erbfolgestreit*. Wiesbaden, 1899. In-8°, 2 vol., 176 et xi-431 pages.

La Commission d'histoire pour le pays de Nassau a chargé M. Otto Meinardus de publier le premier tome d'une série de documents, et il convient tout d'abord de la féliciter de son choix, car elle ne pouvait confier ce travail à un savant plus consciencieux et plus érudit. Les recherches de M. M. ont porté, non seulement sur les documents nassoviens des archives de Wiesbaden, mais encore sur les manuscrits inédits de nombreuses archives allemandes ou étrangères (de Marbourg, Weimar, Dresde, Leipzig, Dusseldorf, Munich, la Haye, Vienne). Il y a donc des chances sérieuses pour que la publication soit complète et définitive, dans les limites du sujet. Ce sujet lui-même, quoique très restreint en apparence, a un intérêt réel, et l'étude qui précède les documents nous apporte à la fois des clartés sur certaines affaires obscures de l'époque, comme la prétendue conspiration du docteur Pack, et un point de vue nouveau pour apprécier le rôle du landgrave de Hesse et des comtes de Nassau dans l'histoire d'Allemagne au xvie siècle. D'autre part, M. M. a établi soigneusement le texte de ses documents et en a rendu la lecture plus facile par l'adoption de majuscules au début des phrases. Une table chronologique des lettres et actes imprimés et un index alphabétique des noms de personnes et de lieux complètent la publication et facilitent la tâche de ceux qui veulent s'en servir. Enfin, deux bons portraits des comtes Henri et Guillaume de Nassau sont reproduits en tête des volumes et ajoutent un élément très appréciable à la connaissance des personnages de l'époque.

Ces éloges mérités feront aisément accepter par l'auteur un certain nombre de critiques d'ensemble ou de détail : 1° la question traitée, malgré son intérêt, n'est et ne peut être qu'extrêmement spéciale, et il y a une forte exagération à vouloir en faire un grand drame historique d'une portée générale ; sans doute, le conflit pour l'héritage de Katzenelnbogen a divisé pendant plus d'un demi-siècle les maisons de Hesse et de Nassau et a réagi sur leur politique ; mais il est excessif d'y chercher les causes déterminantes de l'attitude du landgrave Philippe et d'en faire, pour ainsi dire, dépendre l'issue des luttes religieuses dans l'Empire Germanique au temps de Charles-Quint ; 2° l'exposé des phases de ce conflit est souvent confus, embrouillé, alourdi par des retours en arrière, des répétitions et des longueurs fastidieuses, en particulier

aux chap. III et VI du premier volume; 3° M. M. fait preuve d'une fâcheuse partialité à l'égard du landgrave de Hesse, qui, somme toute, n'avait pas le droit pour lui; si Philippe « le Magnanime » a eu la bonne fortune d'être le champion des usages germaniques et de la liberté de conscience, ce n'est pas une raison pour applaudir aux procédés violents et abusifs qu'il employa contre la maison de Nassau et pour le mettre sur un piédestal, à l'abri de tout reproche et de toute attaque; 4° je ne puis que regretter, pour le premier volume, la décision prise de rejeter à la fin les notes explicatives, et, pour le second, l'absence presque absolue d'éclaircissements.

L'auteur a, il est vrai, dans son introduction, expliqué d'avance l'ordre et le caractère de ses documents, et il en a extrait les renseignements les plus intéressants. Sept chapitres contiennent l'histoire du conflit entre Hesse et Nassau jusqu'à la mort du comte Henri de Nassau en 1538. Le chap. I traite de la question de droit et de la situation des partis jusqu'en 1516 : on y voit comment, en 1479, à la mort du comte Philippe, dernier représentant mâle de la maison de Katzenelnbogen, s'ouvrit l'héritage de cette maison, héritage riche et bien situé, sur les bords du Rhin, au sud et au nord du Taunus, avec les villes et châteaux de Darmstadt, Saint-Goar, Rheinfels et Katzenelnbogen (près Wiesbaden). Le landgrave de Haute-Hesse, Henri, gendre du vieux comte Philippe, prit possession du comté de Katzenelnbogen, qu'il transmit à sa mort à son fils Guillaume le Jeune (1483). Jusque-là, aucune difficulté n'avait été et n'avait pu être soulevée. Mais, quand Guillaume le Jeune mourut, en 1500, sans laisser d'enfants, sa succession, et en particulier le comté de Katzenelnbogen, furent réclamés de deux côtés : d'abord par son parent, Guillaume le Moyen, landgrave de Basse-Hesse, qui s'en empara immédiatement, en alléguant un pacte de confraternité héréditaire (Erbverbrüderung) conclu autrefois entre les diverses maisons de Hesse et de Saxe et renouvelé en 1487; ensuite par le duc Jean V de Nassau-Dillenbourg, qui avait épousé en 1482 Élisabeth, fille du landgrave Henri de Haute-Hesse et petite-fille du dernier comte de Katzenelnbogen; or, le contrat de mariage, fait en 1478, avant la mort du vieux comte, avait réservé expressément les droits d'Élisabeth sur Katzenelnbogen dans le cas d'extinction des rejetons mâles de la ligne de Haute-Hesse. Il semble donc que le landgrave Guillaume le Moyen devait restituer au comte de Nassau et à sa femme, sinon tout l'héritage de Guillaume le Jeune, au moins les territoires de l'ancien comté de Katzenelnbogen. Guillaume de Hesse n'en voulut rien faire, et son fils Philippe, qui lui succéda en 1509, opposa toujours une fin de non-recevoir absolue aux revendications de Jean V de Nassau jusqu'à sa mort en 1516, et plus tard de ses fils Henri et Guillaume. De là un conflit interminable entre le landgrave de Hesse, soutenu par la maison de Saxe, et les comtes de Nassau, soutenus par quelques petits princes rhénans. Le second chapitre raconte la vie des fils de Jean de Nassau-Dillenbourg, Henri et Guillaume, et nous met au courant de

leurs mariages et de leur grande situation, due surtout à la faveur constante de Maximilien et de Charles-Quint. Les premières tentatives des deux frères pour profiter de cette faveur et reprendre à la Hesse Katzenelnbogen remplissent le troisième chapitre, qui est assez confus et indigeste. Après de vives contestations, les parties acceptent, par le compromis de Worms (28 avril 1521), de se soumettre au jugement de trois commissaires impériaux; mais lorsque ces derniers, au bout de plusieurs années, émettent une sentence arbitrale à Tubingue, le 9 mai 1523, et ordonnent au landgrave de Hesse de restituer aux comtes de Nassau tous les biens de Guillaume le Jeune, sauf les fiefs masculins, Philippe le Magnanime refuse d'obéir; il ne tient même aucun compte des injonctions réitérées de l'Empereur; c'est le sujet des chap. IV et V. Les deux derniers chapitres montrent la victoire du landgrave. Menacé par le chef du Saint-Empire, alors loin de l'Allemagne, Philippe de Hesse est ménagé par l'archiduc Ferdinand, qui redoute une levée de boucliers de tous les protestants; il finit par prendre les armes, ainsi que l'électeur de Saxe, en 1528, sous prétexte que les princes catholiques ont juré sa perte, et il fait fabriquer un faux traité entre ces princes, dont il attribuera ensuite la paternité à un nommé Pack, agent de la Saxe. L'Empereur Charles-Quint a beau revenir en Allemagne en 1530, avec le prestige de ses victoires sur la France et l'auréole du sacre de Bologne, il n'ose s'attaquer au chef de la ligue de Schmalkalde, qui reste, malgré tous les efforts des Nassau, en possession de Darmstadt et de Katzenelnbogen.

Le récit s'arrête en 1538, à la mort du comte Henri de Nassau. Une étude ultérieure, dont on ne peut que souhaiter la prompte apparition, exposera sans doute l'affaire avec les documents à l'appui jusqu'en 1557, c'est-à-dire jusqu'au règlement définitif, qui laissera à la Hesse presque tout l'héritage de Katzenelnbogen, en accordant quelques compensations à la maison de Nassau.

Albert WADDINGTON.

L'Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions, 1425-1900, par V. BRANTS, professeur à l'Université catholique de Louvain. — **Université catholique de Louvain.** Bibliographie, 1834-1900, par LE MÊME. Bruxelles et Louvain, Ch. Bulens et Ch. Peeters, 1900. XVIII-192 pages et XII-386 pages.

La Belgique, qui compte aujourd'hui quatre Universités complètes et quelques Facultés isolées, n'a possédé qu'un seul établissement d'enseignement supérieur sous l'ancien régime : la vieille Université de Louvain, fondée en 1425 par un duc de Brabant et supprimée en 1797 (4 brumaire an VI), après l'annexion des Pays-Bas autrichiens au territoire de la République française.

Sous Napoléon Ier, l'Université de France se borna à créer trois

Facultés à Bruxelles. Après Waterloo, le roi des Pays-Bas érigea trois Universités de l'État, à Louvain, à Gand et à Liège. La révolution belge de 1830 les désagrégea, puis n'en conserva que deux comme établissements de l'État, à Gand et à Liège. Mais, la Constitution belge de 1831 ayant proclamé la liberté de l'enseignement à tous les degrés, les deux partis politiques s'empressèrent de fonder chacun leur Université en face de celles de l'État. En 1834, l'épiscopat catholique releva celle de Louvain comme Université privée, soumise aux seuls évêques et absolument différente des deux Universités d'État qui avaient existé jadis dans la même ville de 1425 à 1797 et de 1817 à 1830. La même année 1834, la franc-maçonnerie belge fondait à Bruxelles l'Université libre, c'est-à-dire libérale. C'est ainsi que depuis plus de soixante-dix ans on a eu en Belgique une situation sans équivalent dans aucun autre pays d'Europe en ce qui concerne l'enseignement supérieur. On conçoit que l'histoire de cette expérience unique mérite d'être fixée.

Dès 1869, à l'occasion du cinquantenaire de l'Université de Liège, célébré deux ans auparavant, un professeur de cette Université, feu Alphonse Le Roy, polygraphe curieux et alerte, avait publié un gros volume (de LXXIX-1180-CXLIV pages) où il retraçait les fêtes de 1867, esquissait l'histoire de l'institution, donnait la biographie et la bibliographie de tous les professeurs et de leurs auxiliaires, s'occupait des écoles spéciales, des collections et des concours universitaires, donnait la liste de tous les docteurs et ingénieurs sortis de l'Université, etc.[1].

En 1884, lors du cinquantenaire de l'Université libre de Bruxelles, M. le professeur L. Vanderkindere, l'historien bien connu, suivit cet exemple et nous donna une histoire rapide de cette Université privée avec des notices biographiques et bibliographiques sur ses professeurs, des listes de ses fondateurs, de ses maîtres, de ses docteurs, etc.[2].

En 1900, M. le professeur Victor Brants, dont les travaux sur l'économie politique et l'histoire économique sont appréciés, vient de rendre le même hommage pieux à l'*Alma Mater* de Louvain. Pour que la série soit complète, il ne reste plus qu'à attendre une monographie analogue sur l'Université de Gand. Elle est, d'ailleurs, en préparation depuis quelque temps.

M. Brants donne d'abord un aperçu intéressant de l'histoire de l'ancienne Université de l'État de Louvain (1425-1797). Il passe ensuite complètement sous silence l'histoire de la seconde Université de cette ville, qui y fleurit de 1817 à 1830 et qui, malgré son existence éphémère, contribua beaucoup au relèvement du niveau scientifique en Belgique, de même que les deux autres créations similaires du roi Guillaume à Liège et à Gand. L'auteur se borne à dire dédaigneusement : « Nous

1. *Liber memorialis.* L'Université de Liège depuis sa fondation. Liège, Carmanne, 1869.

2. 1834-1884. *L'Université de Bruxelles.* Notice historique. Bruxelles, Weissenbruch, 1884, 216-CCXXII p.

n'avons pas à nous occuper de ce régime intérimaire. » Il semble oublier que cette lacune préméditée rompt l'enchaînement des faits et n'est pas scientifique. On peut croire que l'Université d'État du roi Guillaume a eu plus d'influence sur l'Université épiscopale qui lui succéda en 1834, que la vieille Université d'ancien régime, vermoulue et surannée, que supprimèrent en 1797 les Sans-culottes.

Quoi qu'il en soit, l'auteur a traité en détail les origines et les développements de l'*Université catholique* de Louvain, comme elle s'intitule depuis 1834, en opposition avec l'*Université libre* (libérale) de Bruxelles, qui toutes deux sont filles de la liberté illimitée d'enseignement proclamée en 1831 et n'ont rien de commun, ni l'une ni l'autre, avec l'Université brabançonne unique fondée en 1425 par le duc Jean IV, sauf que l'Université de l'épiscopat belge en occupe les anciens bâtiments et a même hérité d'une partie de l'excellent outillage scientifique de l'Université du roi Guillaume (1817-1830).

Ces réserves faites sur le plan et la conception du livre, nous ne pouvons que louer le soin avec lequel M. Brants s'est acquitté de sa tâche. « L'Université moderne, » comme il appelle l'Université catholique, possède, grâce à lui, une histoire sommaire, mais richement documentée, comprenant aussi celle de toutes les institutions qui s'y rattachent : bibliothèque, écoles, instituts scientifiques, cours pratiques, collèges, pédagogies, etc. M. Brants se fait même l'historien des sociétés d'étudiants, qui, à Louvain, ne peuvent s'organiser qu'avec l'agrément et sous la surveillance de l'autorité académique, malgré la liberté illimitée d'association garantie aux citoyens belges par la Constitution de 1831. Du reste, dans les trois autres Universités de Belgique, les étudiants organisent leurs sociétés et clubs sans aucune intervention officielle du corps professoral. Mais à Louvain, où ces sociétés doivent être présidées par un professeur, elles font en quelque sorte partie de l'Université, et leurs rapports, publiés régulièrement dans l'*Annuaire officiel* de l'*Alma Mater* de Louvain, ont permis à M. Brants de reconstituer sommairement leur passé, ce qui n'est pas l'un des moindres attraits de son ouvrage. Des portraits et des photographies diverses fournissent de plus une intéressante illustration.

Comme son titre l'indique, la seconde partie nous donne la bibliographie de l'Université catholique (publications collectives, thèses, revues), de ses professeurs et des étudiants travaillant sous la direction de leurs maîtres.

Paul Fredericq.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** Avril 1901. — Dom CHAMARD. Les origines du symbole des apôtres (les conclusions de cet article sont sans valeur : l'auteur croit à l'apostolicité réelle du symbole parce qu'il est indépendant des textes évangéliques, et il admet comme base de son raisonnement l'attribution des quatre évangiles à leurs prétendus auteurs. Mais l'article lui-même, sur les variations du texte du *Credo*, est très intéressant et il soutient avec vraisemblance que le symbole a été traduit du grec en latin. Une polémique à ce sujet entre l'abbé Vacandard et D. Chamard se trouve dans le numéro de juillet). — P. ALLARD. L'expédition de Julien contre Constance (bon travail). — J.-C. TAUZIN. Les bastilles landaises (ce travail, puisé aux documents des archives locales, départementales et municipales, et qui poursuit l'histoire des bastides ou bastilles depuis les origines jusqu'au XVIIIe siècle, ajoute beaucoup à ce qu'avait dit M. Curie-Seimbres. La note 1 de la p. 509 serait supprimée avec avantage). — A. LEFAIVRE. L'insurrection magyare sous François II Ragoczy (art. très sévère pour Ragoczy en qui l'auteur voit un ambitieux sans principes, un esprit borné, sans talents militaires et qui se servit des haines des Magyares et de l'hostilité de Louis XIV contre l'Autriche pour tenter de se créer une souveraineté personnelle). — G. KURTH. Les *Origines de la civilisation moderne* et M. Seignobos (apologie *pro domo suā* fort incisive, à propos d'un article de la *Revue critique*). — SEPET. La seconde édition du *Clovis* de M. Kurth. — JORDAN. Une histoire de la sorcellerie au moyen âge (sur le livre important de M. Hansen, *Zauberwahn, Inquisition u. Hexenprozess im Mittelalter*. Le critique remarque avec raison que les victimes des procès de sorcellerie ont souvent commis de véritables crimes par croyance aux puissances diaboliques et que Luther a sa part de responsabilité dans le développement de ces croyances au XVIe s.). — FROIDEVAUX. La politique coloniale de Napoléon Ier (à propos du livre de M. Roloff; le critique indique des lacunes, en particulier au sujet de Madagascar et de la mission de Gardane, donne le texte d'un rapport inédit du capitaine Truilhier à Gardane). — A. ROUSSEL. Avicenne (à propos du livre de M. Carra de Vaux). = Comptes-rendus : *Lamarre*. Étude sur les peuples anciens de l'Italie et sur les cinq premiers siècles de Rome (ouvrage démodé et sans valeur). — *Michiels*. L'origine de l'épiscopat (soutient par des raisons peu rigoureuses la thèse orthodoxe de l'institution apostolique de l'épiscopat). — *D. Besse*. Les moines d'Occident antérieurs au concile de Chalcédoine (solide érudition). — *Lucien Brun*. La condition des Juifs en France depuis 1789 (travail juridico-historique sérieux). — *Fabrège*. Histoire

de Maguelonne; t. II, XIIIe et XIVe siècles (immense érudition). — *Puyol*. L'auteur de l'Imitation; 2 vol. (croit au bénédictin Gersen; excellente bibliographie). = Juillet. V. Ermoni. Les monarchiens anténicéens (étude sur les premières hérésies, celles de Théodote, de Paul de Samosate, des Patripassiens, auxquelles a donné naissance le désir d'échapper au polythéisme trinitaire qui n'a été définitivement écarté que par la métaphysique de Thomas d'Aquin). — Bliard. Dubois et Saint-Simon. Une ambassade extraordinaire à Madrid (refait en détail la démonstration déjà faite ici même par Chéruel (I, 140) de la contradiction absolue des dépêches de Saint-Simon à Dubois et de Dubois à Saint-Simon écrites en 1721-1722 avec le récit des Mémoires). — A. de Ganniers. La dernière campagne du maréchal de Rochambeau, 1792; 1re partie (excellent récit des opérations de l'armée du Nord, conçues et conduites par Rochambeau et qui aboutirent, par suite d'un système de défensive trop timide et d'ordres de retraites inconsidérés, à la mort de Dillon, tué par ses propres soldats). — Daux. Mgr Le Tonnelier de Breteuil (intéressante biographie, avec nombreuses pièces inédites, de l'évêque de Montauban, qui, privé de son siège en 1791, mourut en prison à Rouen, le 27 thermidor 1794, après de douloureuses vicissitudes; c'est à tort qu'on a fait de Breteuil un débauché et un ami de Voltaire). — Féret. Le concordat de 1816 (ce concordat avait pour objet de revenir au concordat de François Ier, de mettre fin au schisme de la petite Église et de supprimer les articles organiques. Les négociations, habilement conduites à Rome par Cortois de Pressigny et le comte de Blacas, finirent par échouer par suite de l'intolérance du pape qui ne voulait pas admettre la liberté des cultes). — La Roncière. La défense de nos côtes au XVIIe s. (d'après le livre de G. Toudouze). = Comptes-rendus : *Künstle*. Eine Bibliotek der Symbole u. theologischer Tractate zur Bekampfung des Priscillianismus u. westgothischen Arianismus aus dem VI Jahrh. (étude sur le curieux *Codex Augiensis* XVIII de Carlsruhe). — *Battaudier*. Annuaire pontifical (renseignements statistiques, chronologiques, historiques, archéologiques). — *Égremont*. L'année de l'Église (utile). — *Valentin*. Saint Prosper d'Aquitaine (copieuse monographie). — *Chamard*. Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne (attribue à tort à l'insurrection un caractère uniquement religieux). — *Cresson*. Cent jours de siège à la préfecture de police, 2 nov. 1870-1er févr. 1871 (eut autant à lutter contre l'incapacité du gouvernement que contre les complots révolutionnaires). — *Landry*. La mort civile des religieuses dans l'ancien droit français. — *Dom Dijon*. Le bourg et l'abbaye de Saint-Antonin pendant les guerres de religion et de la Ligue (bon). — *Le Cacheux*. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances, l'hôpital général et les Augustines hospitalières, depuis les origines jusqu'à la Révolution; 2e partie : Cartulaire de l'Hôtel-Dieu (important). — *Terry*. The last Jacobite rising, 1745 (d'après les textes contemporains reproduits).

2. — **Revue de synthèse historique.** N° 3, décembre 1900. — H. Lichtenberger. Une théorie nouvelle de la *Transvaluation des valeurs* (à propos de l'ouvrage de M. Weisengrün sur le marxisme et l'essence de la question sociale, où, reprenant une idée de Nietzsche, M. W. montre l'humanité passant par quatre périodes : la première, où elle ne s'attache qu'aux valeurs immédiates, c'est-à-dire à tout ce qui est indispensable à l'existence ; la seconde, où apparaissent des éléments psychiques, valeurs médiates encore peu compliquées ; la troisième, où il y a équilibre entre les valeurs auxquelles l'homme attache du prix et où les besoins moraux et intellectuels balancent les besoins matériels ; la période actuelle enfin où l'homme donne une valeur en soi et exagérée aux valeurs médiates). — Xénopol. Race et milieu (maintient la réalité de la race indépendamment du milieu, considère la race comme un milieu intellectuel et moral. M. Lacombe a répondu dans le n° 4). — Goblot. Notes critiques sur l' « Année sociologique. » = Revues générales : E. Chavannes. Chine : origines; la Chine avant l'ère chrétienne; les religions étrangères. — Laloy. La musique ancienne. — L'histoire au Congrès de 1900. Études basques (Vinson), américanistes (Froidevaux). — Réflexions sur l'histoire provinciale. = N° 4, février 1901. Durckheim. De la méthode objective en sociologie (maintient qu'il existe des faits sociaux et des forces collectives indépendants des subjectivités individuelles et qui s'imposent à eux ; ce sont ces faits qu'étudie la sociologie). — Lorquet. Quels cadres choisir pour l'étude psychologique de la France? (il faut prendre pour point de départ les petits pays constitués soit par la géographie, soit par l'histoire). = Revues générales : M. Croiset. Les études de littérature grecque. — Mâle. L'art du moyen âge en France depuis vingt ans. — Mantoux. Le renouveau des études historiques en Angleterre (annonce le programme de la *School of advanced historical studies* en voie de formation à Londres). — Note sur les études historiques en Roumanie. = N° 5. Avril. Rickert. Les quatre modes de l'universel dans l'histoire (l'histoire est une science des choses individuelles, mais seulement de celles qui ont une portée générale et se trouvent liées entre elles et à l'universel. Dans le n° 7, M. Lacombe défend sa conception de l'histoire comme science des faits généraux et similaires). — Paquet. La psychologie politique du peuple anglais (d'après M. Boutmy). — Lacombe. La méthode scientifique de l'histoire littéraire (à propos du livre de G. Renard). = Revues générales : Kont. Hongrie. — Lalande. La physique ancienne. — M. Fouillée et l'histoire. = N° 6, juin. Fustel de Coulanges. Une leçon d'ouverture et quelques fragments inédits (remarquable; leçon d'ouverture d'un cours sur la cité antique; conseils excellents de travail et de méthode). — Xénopol. La classification des sciences et l'histoire (l'histoire n'est pas une science spéciale, c'est le mode de succession dans la conception des choses en regard du mode de répétition). — H. Hubert. Étude critique sur un ouvrage d'histoire religieuse (*The Golden Bough* de Frazer, recueil d'études et de con-

sidérations; discussion sur la religion et la magie). = Revues générales : P. Tannery. Histoire de la géométrie. — A. Puech. La littérature grecque chrétienne en 1901. — Xénopol. Encore la race et le milieu (dans cette réplique à M. Lacombe, M. Xénopol a laissé voir la faiblesse de sa théorie sur la race en prenant comme criterium la langue. En effet, la langue des Français est romaine, et pourtant les Français n'ont en eux qu'une bien faible proportion de sang romain. Les Roumains ont une langue romaine et ne sont assurément pas de race romaine. Les nations sont le produit des circonstances et des milieux; on cherche en vain à y discerner un élément ethnique permanent et irréductible. L'idée de race, dès qu'on sort des divisions très générales en blancs, jaunes et noirs, est une conception sans portée et souvent perturbatrice en politique comme en science. En quoi, par exemple, M. Xénopol, qui est de race sémitique, diffère-t-il au point de vue intellectuel et moral d'un Roumain à race latine ou slave?). = N° 7, août. Gomperz. Le philosophe Héraclite. = Revues générales : Déchelette. L'archéologie celtique. — Dottin. La littérature gaélique de l'Irlande. — La première leçon de Fustel de Coulanges. — La psychologie et l'histoire (analyse d'une intéressante communication faite par Xénopol à l'Académie des sciences morales).

3. — La Correspondance historique et archéologique. 1901, juin. — Comte Charles de Beaumont. Le congrès d'Auch et d'Agen. — Commandant Weil. L'entrée de Murat dans la coalition. Rapport confidentiel du comte de Mier au prince de Metternich; fin (avec plusieurs documents nouveaux en appendice). = Juillet. L'épitaphe de Silhouette. — J. Mommeja. Tamizey de Larroque; essai bio-bibliographique; fin (avec une excellente table des matières). = Août. Paul Lacombe. Les travaux d'un amateur parisien : Nicolas-Michel Troche. Essai bibliographique (1837-1866); 1er article. — Henri Maïstre. Valentin Haüy et ses fonctions d'interprète, d'après des documents inédits.

4. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1901, mai-juin. — Fr. Delaborde. Les classements du Trésor des chartes antérieurs à la mort de saint Louis. — H. Moranvillé. L'inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou. — Ch. de la Roncière. François Ier et la défense de Rhodes (expose les efforts réitérés accomplis par François Ier de 1517 à 1522 pour empêcher Rhodes de tomber aux mains des Ottomans). — H. Omont. La bibliothèque d'Angliberto Del Balzo, duc de Nardo et comte d'Ugento au royaume de Naples. — L. Delisle. Les « litterae tonsae » à la chancellerie romaine au XIIIe s. (signale trois bulles où l'on constate l'emploi de ces « caractères tondus, » c'est-à-dire de lettres étroites et très allongées, dépourvues de tout trait superflu, que les scribes de la chancellerie pontificale employèrent quelquefois pour suppléer, dans une copie authentique, des mots ou des lettres qui avaient disparu de l'original. Publie un fac-similé, avec transcription, d'une de ces bulles, du 14 avril 1234,

d'après l'original de Saint-Omer). — R. Giard. Diplôme inédit de Pépin Ier d'Aquitaine (par lequel Pépin confirme une donation faite par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, 835). = Bibliographie : *J.-J. Vernier.* Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (deux fragments qui témoignent de recherches étendues). — *V. Lieutaud.* Un séminaire à Manosque il y a cinq siècles, 4 juin 1365 (de bonnes intentions, mais médiocre). — *A. von Siegenfeld.* Das Landeswappen der Steiermark (bonne étude de blason).

5. — **La Révolution française.** 1901, 14 août. — H. Monin. Charles-Louis Chassin. — G. Isambert. Girey-Dupré, chansonnier. — H. Baulig. Anacharsis Cloots avant la Révolution (très curieuse biographie). — J. Guillaume. Grégoire et le vandalisme (publie, avec notes et corrections, le premier des rapports présentés par Grégoire pour la conservation des monuments, objets d'art, collections scientifiques et bibliothèques, celui du 14 fructidor an II); fin en septembre. = 14 septembre. A. Bernard. Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. — J. Adher. La conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V. — F. Bouvier. La correspondance de Paolo Greppi (publiée par le petit-neveu de ce grand seigneur milanais, le sénateur Greppi. Le tome I s'arrête à 1794. Il montre par un exemple de choix ce qu'était la noblesse italienne au moment de la Révolution et combien on s'est mépris en France sur son compte). — Notes de lecture (publie le texte des « Provisions de l'office d'avocat aux conseils » en faveur de Danton, 12 juin 1787).

6. — **Bulletin critique.** 1901, n° 23. — *Marquis de la Mazelière.* Quelques notes sur l'histoire de Chine (résumé ingénieux et audacieux). — *P. Guiraud.* La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce (très intéressant). = N° 24. *Comte Baguenault de Puchesse.* Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, 1565-1586 (excellente édition). — *H. Koch.* Pseudo-Dionysius Areopagita in seinen Beziehungen zum Neoplatonismus und Mysterienwesen (remarquable étude sur le « père de la mystique chrétienne »). — *A. Malinin.* Zwei Streitfragen der Topographie von Athen (remaniement et traduction de deux articles du Journal russe du ministère de l'Instruction publique sur la situation de l'Agora et l'épisode de l'Ennéakrounos à Athènes). — *Jos. Anglade.* Notice sur un livre des comptes de l'église de Fournes, Aude. = N° 25. *Mme A. Le Roy.* Un janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps (publication très importante, qui rend un grand service à la mémoire du P. Quesnel, en nous la rendant sympathique; beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes dans les citations). — *Victor de Marolles.* Lettres d'une mère, 1791-1793 (lettres écrites par Mme de Marolles à son fils. M. de Marolles fut député à la Législative et bon feuillant; sa femme, patriote, mais bonne royaliste. Ce sont ses sentiments intimes qu'elle dévoile à son fils. Cette correspondance

coûta la vie à la mère, qui fut guillotinée). — *Jos. de la Servière.* De Jacobo I, Angliae rege, cum cardinali Roberto Bellarmino controversia super potestate cum regia tum pontificia disputante, 1606-1609 (très bonne dissertation). — *Zapletal.* Der Totemismus und die Religion Israels (bon chapitre d'introduction sur le totémisme; mais l'auteur, s'il refuse d'admettre le moindre rapport entre les idées et les pratiques désignées sous ce nom et les vieux usages israélites, n'explique pas ceux-ci. Trop de parti pris théologique en ce qui regarde le fond des questions). — Centenario della battaglia di Marengo. Memorie storiche del periodo napoleonico.

7. — Polybiblion. 1901, mai. — *Juan de Dios Posadilla.* Episcopologio Legionense (biographie consciencieuse et érudite des évêques de Léon). — *Dom A. Guépin.* Un apôtre de l'union des Églises au XVIIe s. : saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie (réédition peu modifiée, quant au fond, d'un ouvrage paru il y a vingt ans). — *Pierling.* La Russie et le Saint-Siège; t. III (reprend dans ce volume, avec une nouvelle ampleur, l'épisode du faux Dmitri). = Juin. *Abbé Foissey.* Histoire de Soyers, Haute-Marne. = Juillet. *P. Guiraud.* La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce (excellent). — *Abbé André Michiels.* L'origine de l'épiscopat. Étude sur la fondation de l'Église, l'œuvre des apôtres et le développement de l'épiscopat aux deux premiers siècles (thèse fort érudite qui « anéantit les objections fondamentales du protestantisme »). — *O. Christe.* Rastadt. Assassinat des ministres français, le 28 avril 1799 (ouvrage très bien documenté, mais dont les conclusions sont purement négatives). = Août. *Gabriel* et *Adrien de Mortillet.* Le préhistorique; origine et antiquité de l'homme (ouvrage remanié et allégé). — *A. Lefèvre.* Les Gaulois, origines et croyances (intéressant). — *Ch. de Lasteyrie.* L'abbaye de Saint-Martial de Limoges (ouvrage définitif). — *Vicomte du Breil de Pontbriand.* Un homme d'État breton au XVe siècle : Olivier du Breil, procureur général de Bretagne, sénéchal de Rennes, juge universel de Bretagne, etc. (intéressant). = Septembre. *P. von Dunin-Borkowski.* Die neueren Forschungen über die Anfænge des Episkopats (utile bibliographie). — *Fr. Vinals.* Historia del convento de Santo Tomas de Madrid del orden de predicadores (précieux pour les annales religieuses de l'ordre des dominicains espagnols). — *C. d'Arjuzon.* Mme Louis Bonaparte (très intéressant; l'auteur a utilisé avec art et discrétion des papiers de famille). — *E. Biré.* La presse royaliste de 1830 à 1852. Alfred Nettement (très intéressant). — *G. Bonet-Maury.* Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'à juillet 1870 (ouvrage qui eût pu être intéressant, si l'auteur avait su l'écrire d'un esprit large et avec le souci de l'information exacte). — *Abbé Couzard.* Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605 (très intéressant; utilise beaucoup de documents inédits). — *Th. de Raadt.* Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants. Recueil historique et héraldique (beaucoup d'utiles renseignements; sur l'origine des sceaux,

l'auteur aurait pu être plus précis). — *A. de la Bouralière*. L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle (bon). = N° 26. *P. Foucart*. Les grands mystères d'Éleusis. Personnel, cérémonies (remarquable). — *S. Baring-Gould*. A catalogue of saints connected with Cornwall; 2e partie : D.-G. (beaucoup d'érudition et aussi de témérité). — *Th. Reinach*. Œuvres complètes de Flavius Josèphe; tome I (excellente traduction, annotée avec un soin qui ne laisse rien à désirer). — *R. P. J. Pra*. Les jésuites à Grenoble, 1587-1763 (monographie bien documentée, mais écrite dans un ton purement apologétique).

8. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1901, n° 29. — *G. Bloch*. Histoire de France. La Gaule indépendante et la Gaule romaine (article à noter de S. Reinach). = N° 30. *A. Solari*. Osservazioni sulla pretesa potenza marittima degli Spartani (bon). — *Hesseling*. Het Afrikaansch (explique par des arguments historiques, aussi bien que phonétiques, la formation de la langue des Boers). — *Monlaud*. Angélique Arnaud (pamphlet anti-janséniste, composé avec plus de passion que de scrupule. Ce livre n'a aucune valeur historique). = N° 31. *H. van Gelder*. Geschichte der alten Rhodier (très savante encyclopédie). — *M. Deubel*. Guillaume Poyet, avocat et chancelier (habile plaidoyer en faveur du chancelier, mais excessif et parfois sans portée). — Inventare des grossherzoglich Badischen General Landesarchivs (important). = N° 32. *L. Valmaggi*. G. Ennio. I frammenti degli Annali (excellente édition). — *P. Boissonnade*. Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution (remarquable, mais accorde parfois trop de crédit aux lois et règlements. Les faits sont trop souvent en désaccord avec ceux-ci pour qu'on ne les tienne en défiance). — *A.-J. Grant*. The french monarchy, 1483-1788 (excellent résumé). = N° 33. *Ed. Naville*. The temple of Deir el Bahari; t. III (ouvrage admirable; très belles planches). — *O. Schrader*. Reallexikon der indogermanischen Alterthumskunde; t. II (excellent). = N° 34. *W. Strehl*. Grundriss der alten Geschichte und Quellenkunde. I : Griechische Geschiche; 2e édition, par *Paul Habel* (bon; tout à fait au courant). = N° 35. *Flinders Petrie*. Diospolis Parva (description très minutieuse d'objets trouvés dans des tombeaux et que l'auteur croit de l'époque préhistorique. Très instructif). — *Gius. Greppi*. La rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano, Paolo Greppi (intéressant). — *Holzhauser*. Der erste Konsul Bonaparte und seine deutschen Besucher (excellent). — Les introducteurs des ambassadeurs, 1585-1900 (original et curieux). = N° 36. *G. Steindorf*. Grabfunde des Mittleren Reichs in den k. Museen zu Berlin (G. Maspero corrige sur beaucoup de points les traductions données par M. Sethe). — *R. Dussaud*. Histoire et religion des Nosaïris (établit que la religion des Nosaïris n'est autre que l'ancien culte sidéral syro-phénicien qui s'est transformé sous l'influence de l'ismaélisme). — *Argyri Ephtalioti*. Histoire rhomaïque; t. I (histoire de l'hellénisme byzantin ou mieux

rhomaïque; livre de vulgarisation qui, par la forme, est bien près d'être un chef-d'œuvre). — *L. Hennebicq*. L'Orient grec (livre écrit avec autant de légèreté que de mauvais goût; produit prétentieux de la littérature antisémitique. Il n'y a que du clinquant). — *M. Tourneux*. Marie-Antoinette devant l'histoire; 2e édition (excellent essai bibliographique). = N° 37. *N. de G. Davies*. The mastaba of Ptahhetep and Akheteetep at Sakkarah; 2e partie (bon). — *H. Schæfer*. Die Æthiopische Kœnigsinschrift des Berliner Museums (l'auteur a cru trouver dans cette inscription le nom de Cambyse. G. Maspero en doute, tout en admettant qu'après tout l'inscription contient peut-être une version éthiopienne de la guerre racontée par Hérodote). — Boniface-Louis-André de Castellane, 1778-1837 (recueil assez intéressant de lettres écrites par le père du fameux maréchal). = N° 38. *Ad. Blanchet*. Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule (très utile et ingénieux). — *Rœhricht*. Geschichte des ersten Kreuzzuges (excellent). — *L. Mention*. L'armée de l'ancien régime (instructif et intéressant). — *E.-T. Hamy*. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Desgenettes, Redouté jeune, Norry, etc. (renseignements très intéressants sur les travaux de la Commission d'Égypte et de l'Institut national du Caire, ainsi que sur l'histoire même de l'expédition). — *Conway*. Thomas Paine, 1737-1809, et la Révolution dans les deux mondes, trad. par *F. Rabbe* (traduction parfois insuffisante d'un texte important). — *L. Pingaud*. Bernadote, Napoléon et les Bourbons, 1797-1844 (très attachant; beaucoup d'érudition et de talent). = N° 39. *A.-H. Kan*. De Jovis Dolicheni cultu (peu de nouveau; dissertation sur les inscriptions suspectes de Ligori). — *E. Jobbé-Duval*. Mémoires du baron de Bonnefoux, capitaine de vaisseau, 1782-1855 (intéressant et très bien publié). — Publications de la section historique de l'état-major de l'armée (article par A. Chuquet).

9. — Journal des Savants. 1901, juillet. — Rod. Dareste. L'administration en France pendant les dernières années de l'ancien régime, 1774-1789. Les intendants des provinces (rend compte du t. I de l'ouvrage de M. Ardascheff; c'est pour la première fois que la question des intendants, de leurs fonctions, de leurs rapports avec les autres autorités administratives est étudiée dans un tableau d'ensemble et vraiment scientifique). — P. Guiraud. La Gaule indépendante et la Gaule romaine, par G. Bloch (résumé élégant, érudit, avec d'intelligents emprunts aux travaux antérieurs et des idées personnelles. L'information retarde quelquefois). — Fabia. Le point final des Annales de Tacite; 1er article (Tacite s'est arrêté après la mort de Néron, bien que les *Histoires* commencent le 1er janvier 69; il a volontairement renoncé à raconter la seconde moitié de l'année 68). — A. Barth. Le Cambodge. I : Le royaume actuel (analyse l'ouvrage récent de E. Aymonier; la partie la plus importante est la partie archéologique, le relevé des inscriptions et des monuments). = Nouvelles littéraires : *P. Bienkowski*. De simulacris barbararum gentium

apud Romanos. Corporis barbarorum prodromus (excellent). = Août. G. Darboux. Le Catalogue international de littérature scientifique. — Maspero. Contes relatifs aux grands prêtres de Memphis (d'après l'ouvrage de F.-L. Griffith). — A. Luchaire. Gautier Map (intéressante analyse de la thèse latine consacrée à l'auteur du *De nugis curialium*, par M. J. Bardoux). — L. Delisle. Canons du concile tenu à Lisieux en 1064 (publie ce texte inédit, d'après un ms. de Cambridge, qui vient très probablement de l'abbaye du Bec). = Nouvelles littéraires : *Chatelain*. Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata; 1re partie (admirable recueil, commenté avec une grande précision et une érudition bibliographique consommée). — *A. Magnocavallo*. Marin Sanudo el Vecchio, e il suo progetto di crociata (excellente biographie de Marin Sanudo le Vieux, avec le texte complet de son testament).

10. — Annales des sciences politiques. 1901, mars. — Stéphane Piot. L'édit d'août 1749 sur les biens de mainmorte (cet édit a un caractère à la fois économique et politique, ayant pour objet d'augmenter la masse imposable et de diminuer l'influence du clergé ; ce fut « une mesure surtout économique, désirée depuis de longues années, rendue possible par les tendances politiques et religieuses du temps »). = Mai. Henri de Peyerimhoff. L'œuvre française d'Algérie. — Chr. Schefer. La politique coloniale de la première Restauration ; le dessein. — Achille Viallate. Les États-Unis et Cuba libre. = Juillet. Gabriel Alix. De l'organisation et du rôle des sciences politiques. — Paul Lefébure. A la conquête d'un isthme. I : Espagne, Angleterre, États-Unis (histoire diplomatique de l'isthme de Panama). — H. Hauser. L'entrée des États-Unis dans la politique « mondiale, » d'après un Américain (d'après Siméon E. Baldwin, professeur à Yale). — Robert Savary. Les salaires et les prix en France et aux États-Unis au cours du dernier demi-siècle. = Septembre. Maurice Caudel. La reine est morte, vive le roi ! (tableau de l'Angleterre pendant le règne de Victoria). — F. Maury. Anvers autrefois et aujourd'hui ; 1er article : le passé. — Paul Lefébure. A la conquête d'un isthme : les États-Unis et l'Europe (expose les raisons historiques et autres pour lesquelles les États-Unis prétendent rester les maîtres incontestés du canal de Panama). — René Dollot. Un condominium dans l'Europe centrale : Moresnet (sorte de territoire neutre, qui est né des traités de Vienne en 1815, par suite de l'obscurité d'un texte diplomatique et de l'imprécision d'une carte. Ce territoire jouit d'une neutralité, au fond provisoire et accidentelle, en fait bientôt séculaire, sous la tutelle de la Belgique et de la Prusse).

11. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1901, fasc. 3-4. — S. Gsell. Chronique archéologique africaine; 6e rapport. — J. Luchaire. Le statut des neuf gouverneurs et défenseurs de la commune de Sienne, 1420; fin. — A. Lapôtre. Le *Souper* de Jean Diacre (étude sur un poème burlesque où l'on peut voir comment on s'amusait à Rome dans l'entourage du pape Jean VIII) ; 1er article. — R. Poupar-

DIN. Note sur la chronologie du pontificat de Jean XVII (Jean XVII est mort le 6 novembre 1003; il a dû être consacré le 16 mai précédent). — D. SERRUYS. Thucydidea : 1° les mains récentes dans quelques manuscrits anciens de Thucydide; 2° deux plans stratégiques dans les mss. de Thucydide.

12. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1901, juillet-août. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Pārī-Cīdas. Note lue en séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 24 mai 1901 (le mot *pari-cida* ou *parri-cida* désigne étymologiquement non celui qui tue un père, mais celui qui tue un proche parent quelconque; dans certains états de civilisation, ce crime n'est encore considéré que comme une coutume légale). — G. ESPINAS. Les finances de la commune de Douai, des origines au XVe siècle; ch. III et IV : 1368-1401. — Gustave ARON. Étude sur les lois successorales de la Révolution, depuis 1789 jusqu'à la promulgation du Code civil. — G. TOUCHARD. Un publiciste italien au XVIIIe siècle : Filangieri et la science de la législation; suite. = Comptes-rendus critiques : *Abbé J.-L. Boudin*. Renseignements divers sur la foire de Beaucaire, marchandises qui s'y vendaient, voies par lesquelles on y arrivait (brochure brève et sans références). — *Th. Fassin*. Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire (beaucoup de renseignements intéressants; quelques-uns nouveaux). = Septembre-octobre. Gustave ARON. Étude sur les lois successorales de la Révolution depuis 1789 jusqu'à la promulgation du Code civil; fin. — André-E. SAYOUS. Le fonctionnement du capital social de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales aux XVIIe et XVIIIe siècles (très intéressant). = Comptes-rendus critiques : *O. Lessel*. Essai de reconstitution de l'Édit perpétuel, trad. par *Fred. Peltier* (bonne traduction, avec des additions dues à l'auteur, qui donnent à cette traduction l'importance d'une édition nouvelle de ce beau travail).

13. — Le Bibliographe moderne. 1900, septembre-décembre. — Léon LE GRAND. Claude Sarasin, intendant des archives du chapitre de N.-D. de Paris, et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame (avec un inventaire de cette collection que Sarasin poussa jusqu'en 1743). — Ém. BLOCHET. Inventaire sommaire des mss. persans de la Bibliothèque nationale de Paris. — F. BERGMANS. Notes sur l'histoire de la typographie en Belgique. — H. DE CURZON. Une bibliographie de l'alpinisme pyrénéen. = 1901, janvier-février. Henri STEIN. Un Rabelais apocryphe de 1549 (ce n'est qu'une production sans valeur littéraire qu'un audacieux anonyme a tenté de faire passer pour une suite de ce que Rabelais avait publié sous le nom de Pantagruel avant 1549). — G. DESDEVISES DU DEZERT. Les archives historiques nationales de Madrid; historique et inventaire provisoire. — L.-G. PÉLISSIER. La fin de la bibliothèque d'Aubais, 1777.

14. — Revue des bibliothèques. 1901, janvier-mars. — Aug. BOUXIN. Un cartulaire du chapitre de la cathédrale de Laon, XIIIe s.

(analyse de ce cartulaire qu'on a cru pendant longtemps perdu). — L. Thuasne. Le *Curial* d'Alain Chartier et la traduction de Robert Gaguin; note sur un ms. nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale. — G. Huet. Une lettre relative aux collections de la reine Christine de Suède. — Émile Picot. Des Français qui ont écrit en italien au xvie s.; suite en avril-juin. = Avril-juin. Ernest Coyecque. Le dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine. Réponse à la Chambre des notaires (la Chambre a repoussé l'idée de constituer un pareil dépôt, qui serait cependant si précieux pour les études historiques, sans porter le moindre préjudice aux intérêts et aux droits des notaires). — Henri Omont. Liste des mss. de la collection Barrois récemment acquis pour la Bibliothèque nationale (la plupart de ces mss. ont appartenu auparavant à notre grande Bibliothèque, d'où les avaient fait sortir les larcins opérés par Libri).

15. — Annales de géographie. 1901, 15 mai. — A. Woeïhof. De l'influence de l'homme sur la terre; suite (à noter les n°s 10 : pourquoi l'influence de l'homme sur la nature est-elle souvent néfaste? et 11 : quel nombre d'hommes la terre peut-elle nourrir? Exemple de Java). — Émile Chantriot. La Thiérache (description physique et économique de ce pays). — L. Gallois. Les Andes de Patagonie, avec 29 photographies et une carte en 3 feuilles hors texte. = 15 juillet. Paul Privat-Deschanel. Le relief du Beaujolais. — Ch. Monchicourt. Le massif de Mactar, Tunisie centrale, avec cinq photographies et une carte hors texte.

16. — Revue de géographie. 1901, juin. — F. Brugière. L'expansion européenne pendant le xixe s.; fin en août. — Général Cuny. La conquête du Touat et le Maroc; fin en juillet. — G. François. L'Émyrne industrielle, agricole et commerciale; fin en juillet (intéressants détails sur les conséquences de l'édit qui supprima l'esclavage à Madagascar). = Juillet. G.-N. Tricoche. Les derniers des Iroquois. Une visite à la réserve des Onondagas. — Henri Froidevaux. Sixième session de l'Institut colonial international. = Septembre. Paul Maistre. L'Australie; origine et constitution de la Commonwealth (analyse et résumé des notes prises par l'auteur, vice-consul de France, qui a vécu pendant douze années en Australie); fin en octobre. = Octobre. Lieutenant-colonel Leblond. La politique anglaise et l'Afrique. — Maurice Campana. L'Angleterre et les rajahs de l'Inde.

17. — Revue d'histoire et de littérature religieuses. 1901, mars-avril. — Fr. Cumont. Le taurobole et le culte de Bellone (d'après une inscription trouvée à Kastel, près Mayence, où sont mentionnés des « hastiferi » de Bellone célébrant un taurobole à l'intention de cette divinité). — Alfred Loisy. Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse; suite en mai-juin (commente les textes babyloniens qui correspondent à certains passages de la Genèse). — Henry Cochin. Le frère de Pétrarque et le livre du *Repos des religieux*; 2e art. (très intéressant).

18. — Revue de l'histoire des religions. T. XLIII, n° 2, mars-avril 1901. — Ed. Chavannes. Le dieu du sol dans l'ancienne religion chinoise. — J. Tchicadzumi. Coup d'œil sur l'histoire du bouddhisme au Japon, au point de vue de la philosophie de l'histoire. = N° 3, mai-juin. Jean Capart. La fête de frapper les Anou (d'après les fouilles opérées en 1898, par M. Quibell, à Hieraconpolis, le plus ancien des temples conservés sur le sol de l'Égypte). — Th. Pinches. Observations sur la religion des Babyloniens, deux mille ans avant Jésus-Christ. — Ira Maurice Price. Le panthéon de Goudéa. — H. Arakélian. Le bâbisme en Perse (depuis sa naissance, en 1844, jusqu'au moment présent). — Minas Tchéraz. La légende d'Alexandre le Grand chez les Arméniens. — Maurice Vernes. Notes sur les sanctuaires de la région chananéenne qui furent fréquentés concurremment par les Israélites et les nations voisines. — Cl. Huart. Sur les variations de certains dogmes de l'islamisme aux trois premiers siècles de l'hégire.

19. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée (section historique). 3e année, t. III, n° 1, janvier 1901. — Les campagnes du maréchal de Saxe; 1re partie : organisation et discipline; suite (instruction, discipline, service en campagne. Chap. IV. Administration : l'intendant); suite aux nos 4 et 6 (service des vivres et fourrages, avec une carte; service de santé, postes et routes; 2e partie : la campagne de 1744; le plan de campagne, avec des tableaux donnant l'état des troupes. Beaucoup de documents utilisés). — Historique de la campagne de 1809, armée d'Italie, par le général Vignolle, chef d'état-major de l'armée (avec deux cartes). — La guerre de 1870-1871. Journée du 30 juillet (qu'il eût été possible, ce jour-là, de prendre l'offensive, les troupes françaises pouvant être assez rapidement concentrées. Nombreux documents annexes); suite au n° 2 : journée du 31 juillet; n° 3 : journée du 1er août (préparation de l'opération sur Sarrebruck); n° 4 : journée du 2 août (combat de Sarrebruck et reconnaissances stériles); n° 6 : journée du 3 août. = N° 2, février. Campagne de 1773 en Alsace et dans le Palatinat (étude très minutieuse et documentée sur les opérations engagées pour la possession des lignes de Wissembourg et le déblocus de Landau); suite au n° 5 (avec des cartes). = N° 4, avril. Études sur la campagne de 1799. Chap. II : état général de l'armée au 1er jour de l'an VII, 22 septembre 1798; suite au n° 5. = N° 5, mai. La bataille de Jemmapes. = N° 6, juin. La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II.

20. — Le Correspondant. 25 juillet 1901. — Piolet. Les missions catholiques françaises (excellent exposé). — Latappy. L'Église et l'Université (travail très partial, mais intéressant). — Bapst. Balaklava et Inkermann, d'après les notes du maréchal Canrobert (très important). = 10 août. Bapst. L'armée anglaise actuelle. — D. Vernouillet. Notes inédites d'un diplomate sur l'expédition de Chine de 1860 (très curieux). — Allard. Julien l'Apostat et les Juifs (Julien précurseur du sionisme). = 25 août. H. de Lacombe. Le prince Henri d'Orléans. —

André. L'impératrice Frédéric. — Ragey. La situation religieuse en Angleterre (tout en prétendant l'Église anglicane très menacée, M. R. est obligé de signaler la réaction protestante contre le mouvement catholique, d'ailleurs enrayé depuis quelques années). — Une correspondance inédite de Chateaubriand, 1826-1836. Lettres à Mme de Cottens (d'un intérêt médiocre). = 10 septembre. Carry. Le nationalisme et la papauté (prétend que la papauté adoucit les antagonismes nationaux, mais ne nuit pas aux sentiments nationaux). — Buret. De l'armée considérée comme centre morbide (statistiques inquiétantes). — Vicomte de Boislecomte. Un diplomate sous la monarchie de Juillet (le comte de Boislecomte, directeur aux Affaires étrangères en 1829, démissionnaire en 1830, ministre en Égypte en 1833, puis envoyé en Espagne, ministre à Lisbonne en 1837, à la Haye en 1838, en Suisse en 1845, retraité en 1848, mort en 1863. Quelques curieuses notes inédites, en particulier sur juillet 1830). = 25 sept. Lavollée. L'anarchisme et ses sources. Théorie et pratique de l'assassinat (analyse insuffisante d'un phénomène social très complexe). — Lecanuet. Montalembert. Le château de la Roche-en-Breny. La famille et les amis (très intéressant). — Raffalovich. Un grand ministre des finances : M. Gladstone. — Redieb. La Colombie et le Vénézuéla. = 10 oct. Mgr Gabriels. Le catholicisme aux États-Unis de 1800 à 1901 (reconnait que les catholiques ont perdu huit à neuf millions d'âmes pendant ce siècle). — Grabinski. Francesco Crispi (solide travail). — Baragnon. Le projet de restauration monarchique il y a trente ans. Lettres inédites de M. Baragnon (ces lettres font le plus grand honneur à leur auteur et au groupe de monarchistes libéraux qu'il représentait; ce sont des documents d'une importance capitale).

21. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901, 5 août. — Abbé H. Villetard et P.-H. Chérot. Le trésor de Foulon et le juif Zacharias, d'après des documents inédits (histoire, en grande partie mystérieuse et romanesque, d'un trésor que Foulon, l'intendant de Paris, aurait, peu avant le 14 juillet, remis à un prétendu employé de ses bureaux, au juif Zacharias, et qui aurait été détourné par ce dernier. Il existerait encore, caché quelque part, d'après une tradition locale). = 20 août. J. Brucker. Épisode d'une confiscation de biens congréganistes, 1762. Les mss. des Jésuites de Paris (histoire de ces mss. et de leur dispersion). = 5 septembre. P. Dudon. Napoléon et le divorce. Lettre inédite du cardinal Fesch (discute la thèse de M. Masson sur le divorce). = 20 septembre. J. Brucker. Les griefs contre les Jésuites anciens et modernes.

22. — La Revue de Paris. 1901, 15 juin. — Achille Viallate. Un siècle de finances américaines (histoire de ces finances depuis 1787; montre l'accroissement d'autorité acquis par le gouvernement fédéral, surtout depuis la guerre de Sécession). = 1er juillet. E. Renan. Turgot (conférence lue à Meaux au cours de la candidature électorale d'Ernest

Renan, 1869). — Ch.-V. Langlois. L'association internationale des Académies. = 15 juillet. Hauman. Les Moscovites d'avant 1812 (joli tableau, tracé d'après les écrits des contemporains. La ruine momentanée de Moscou fut un coup fort rude pour la culture française hors de France). = 1er août. Gustave Lançon. La « défection » de Chateaubriand, 1824-1827 (comment et pourquoi Chateaubriand fut renvoyé du ministère et comment il s'en vengea par la voie de la presse). — Pierre Lehautcourt. La réorganisation de l'armée avant 1870. = 15 août. Achille Viallate. Lord Rosebery. — Marquis de Clermont-Gallerande. Marie-Antoinette, le 10 août 1792 (notes adressées à François Hue, qui publia en 1806, à Londres, un ouvrage intitulé : *les Dernières années de Louis XVI;* elles montrent, contrairement à ce qu'on croit d'ordinaire, qu'à la veille même du 10 août, la famille royale vivait au château dans une parfaite sécurité; elle n'en sortit qu'en entendant sonner le tocsin. Détails sur la défense qu'on essaya d'organiser aux Tuileries). = 1er sept. Vicomte de Reiset. Le retour aux Tuileries, 1815 (suite de ces très attachants mémoires; détails intéressants sur l'attitude du roi à l'égard des Anglais et des Prussiens, dont il s'efforce de réprimer les excès. A noter cette réponse du roi quand on vint lui annoncer avec joie l'arrestation du maréchal Ney : « Voilà une maladresse qui nous coûtera cher, et je crains bien que cette arrestation ne nous soit plus funeste encore que la défection du maréchal »). — Dr H. Folet. Ambroise Paré. — Sébastien Charléty. Une opération financière sous Louis XIV, 1654-1667 (histoire des emprunts faits par la ville de Lyon et de la banqueroute dont elle fut menacée en 1677. La liquidation fut des plus difficiles. Détails tirés des archives de la ville). — Maurice Herbette. Une ambassade turque à Paris en 1797 (installation et réception d'Esséid Pacha, le premier représentant permanent de la Turquie en France; succès de curiosité qu'il eut à Paris. Sa popularité ne dura guère plus de quatre ou cinq semaines et il fut vite oublié, comme sa politique). = 15 sept. G. Paris. Roncevaux (description du pays; ce qu'il y a d'historique dans la défaite des Français et dans le rôle de Roland; de la part de vérité qui survit dans la *Chanson de Roland*). — J. Lemoine et André Lichtenberger. Le marquis de La Vallière (des bénéfices considérables que le marquis, frère de la favorite de Louis XIV, sut tirer de la faveur royale de 1663 à 1667. Il fut exilé dans le gouvernement du Bourbonnais quand Mme de Montespan eut supplanté la modeste Louise; mais il sut rester en bons termes avec Louvois, qui avait été un de ses compagnons de débauche). — Baronne D. de Fontmagne. Un conflit franco-turc en 1857 (au sujet de la question moldo-valaque; Mme de Fontmagne, cousine de M. Thouvenel, résidait alors à l'ambassade de Constantinople. Ce récit est un fragment du journal qu'elle a rédigé à cette époque. Intéressant). = 1er oct. L. Batiffol. Louis XIII enfant (1605-1607; d'après le journal d'Héroard). — Ferrières-Sauveboeuf. Lettres sur l'armée d'Italie, 1799 (ces lettres, publiées par Art Roë, montrent assez bien quel monde

de fripons l'occupation de l'Italie par les Français avait amené derrière elle).

23. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1901. Mars-Avril. — Stéphane Gsell. Note sur une inscription d'Ighzer-Amokrane, Kabylie. — L. Leger. Nouveaux documents concernant l'évangéliaire slavon de Reims. — R. Cagnat. Note sur une inscription grecque de Pouzzoles (montre les rapports établis entre Tyr et Pouzzoles). — Ph. Berger. Addition à la note de M. Cagnat (relève l'importance de la colonie sémitique à Pouzzoles). — Henri Weil. Notes sur une inscription grecque d'Égypte. — Charles-Eudes Bonin. Les grottes des mille Bouddhas (description sommaire d'un monument très ancien, le plus important pour l'histoire de l'introduction du bouddhisme de l'Inde en Chine). — Paul Perdrizet. Note sur une représentation symbolique de la triade d'Héliopolis. — G. Foucart. Les deux rois inconnus d'Hiéraconpolis (tente de ramener le nom de ces rois à des formes de Pharaons déjà connus et conclut que l'existence d'une dynastie antérieure à Ménès est une hypothèse sans fondement; du moins les monuments de ces deux rois sont-ils antérieurs à la 4e dynastie). — A. Blanchet. Note sur l'origine du gros tournois (il a emprunté le type du denier tournois, face et revers; il est impossible de prétendre qu'il ait une origine orientale).

24. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin, 1901, 2e livr. — Adrien Blanchet. Note sur deux jetons parisiens du xive s. — N. Valois. Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève (Gerson avait obtenu, par une bulle de 1403, que la cure de Saint-Jean fût incorporée à la chancellerie Notre-Dame; il renonça en 1409 à ce privilège, qui annulait le droit de présentation de l'abbé du Bec). — L. Lazard. Les peintres de Paris. Étienne Bouhot. — L'imprimerie à Paris en 1664. = 3e livr. A. Vidier. Note sur un inventaire du Trésor des chartes, 1659-1661. — E. Mareuse. Un plan de Paris de Bérey à la bibliothèque de l'Arsenal. — A. Babeau. Le mobilier des loges de la reine en 1792. = Mémoires. Tome XXVII, 1900 (Champion, 1901). H. Omont. Registre-journal de Pierre de l'Estoile, 1574-1589. Notice et extraits inédits d'un nouveau ms. conservé à la Bibliothèque nationale (c'est une première rédaction, écrite par un copiste, mais avec des additions par l'auteur du célèbre *Registre-Journal*. Elle renferme des variantes et surtout des additions notables; en particulier toute la suite des événements du mois de juin 1589, qui manquait dans la plus récente édition). — E. Coyecque. Paris à l'Exposition universelle de 1900. — Dom Du Bourg. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au xive s. (publie, avec un utile commentaire, la déclaration des biens constituant le temporel de son église, par l'abbé Richard de Laître, en 1384). — L. Mirot. Le procès de maître Jean Fusoris, chanoine de Notre-Dame de Paris, 1415-1416. Épisode des négociations franco-anglaises durant la guerre de Cent ans (accusé d'intelligence criminelle

avec les Anglais qui venaient d'envahir la France, Fusoris fut arrêté; mais, après de longs interrogatoires, où aucune charge grave ne put être relevée contre lui, il fut remis en liberté. Le texte de son procès, très instructif, ne remplit pas moins de 106 pages). — L. Auvray. Giordano Bruno à Paris, d'après le témoignage d'un contemporain, 1585-1586 (notes prises par Guillaume Cotin, religieux de Saint-Victor, qui vit le célèbre philosophe et eut avec lui de fréquentes conversations. Il nous apprend que Bruno, argumentant contre Aristote, rencontra un adversaire des plus redoutables en la personne du poète Raoul Callier. Intéressant).

25. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 1901, n° 5. — V.-L. Bourrilly. Jean Sleidan et le cardinal Du Bellay. Premier séjour de Jean Sleidan en France, 1533-1540 (quelques documents inédits). — N. W. Les huguenots de Laparade en 1572-1573; 150 à 160 brûlés (d'après une déposition reçue à Clairac en 1581, au cours d'une information relative à une dette). — P. Blaizot. Église de Groucy en Basse-Normandie. Démembrement de Thère, 1632-1642. — Stéphen Leroy. Les conséquences de la Réformation pour l'industrie de la draperie, du fer, etc., à Sedan, 1696. — Th. Maillard. Le service militaire imposé aux huguenots comme un châtiment, 1767-1768 (publie des requêtes adressées au procureur général et à Choiseul par des protestants du Poitou). — A. Loods. Les débuts de Rabaud de Saint-Étienne aux États généraux et à la Convention, d'après deux lettres inédites, 1789-1792. — Atger. L'abbé Valette et les Camisards. Portrait de Cavallier (montre que l'abbé Valette a traité l'histoire des Camisards avec un fâcheux esprit de partialité). = N° 6. N. Weiss. Souvenirs huguenots d'Ablon-sur-Seine. — Id. Deux lettres inédites, de la Rochelle, 1625. = N° 7. D. Benoît. Le synode de 1694; étude historique et critique (sur un document relatif à l'histoire de l'Église réformée en France; lettre de 1695. D. Benoit tient cette lettre pour authentique; P. Fonbrune-Berbinau pour suspecte). — V.-L. Bourrilly. Lazare de Bayf et le landgrave de Hesse (publie une lettre latine de landgrave, 13 juillet 1540). — A. Galland. L'ancienne Église réformée de Crocy, Calvados, au XVIIe s. = N°s 8-9. César Pascal. Sous la persécution en Saintonge au XVIIe s. — N. Weiss. Un témoin de la Saint-Barthélemy à Rouen, 7-20 septembre 1572. — P. Blaizot. Sur une assemblée de protestants à Crocy, en Normandie, en 1696. — Th. Maillard. Protestants poitevins devenus miliciens malgré eux; comment on les recrutait, 1750-1766. — Jean Jalla. Synodes vaudois, de la Réformation à l'exil, 1536-1686.

26. — Annales de Bretagne. 1901, juillet. — F. Duine. Documents liturgiques sur saint Turiaw, évêque-abbé. — Ch. Bellier-Dumaine. L'administration du duché de Bretagne sous le règne de Jean V, 1399-1442; fin (rapports du duc avec la noblesse, les villes et les paroisses

rurales. Montre en concluant que, sous ce prince, loin de rester stationnaire, la Bretagne a évolué comme ailleurs et dans le même sens; « on y a connu, on y a subi les tendances générales de l'époque vers la centralisation et vers la reconnaissance, dans chaque région, d'un pouvoir supérieur à tous les autres et qui tend à les absorber »).

27. — Annales de l'Est. 1901, juillet. — R. de Souhesmes. Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission (d'après les registres des lettres patentes de Lorraine, 1473-1737). — L. Davillé. Le mariage de Catherine de Bourbon, 1599-1604 (avec Henri de Bar, fils du duc de Lorraine Charles III. Conclu en 1599, ce mariage, qui unissait un prince catholique avec une huguenote opiniâtre dans sa religion, fut condamné par le pape. Sollicité par les deux cours de Lorraine et de France, celui-ci venait d'accorder la dispense pour contracter un nouveau mariage, 1604, quand Catherine mourut). — A. Denis. La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution. = Bibliographie : *H. Baumont.* Histoire de Lunéville (bon). — *Wiegand.* Zur Geschichte der Hohkönigsburg (intéressant recueil de textes). — *Ed. Bonvalot.* La juveignerie ou le privilège de l'enfant dernier né chez les roturiers et les nobles de la Haute-Alsace (3e édition augmentée). — *H. Kaufmann.* Die Reunionskammer zu Metz (excellent; beaucoup de faits nouveaux). — *H. Klæber.* Leben und Thaten des französischen Generals J.-B. Kleber (bonne biographie, qui a les allures d'un panégyrique). — *Fr. Piton.* Siège de Strasbourg. Journal d'un assiégé (très intéressant).

28. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 1899, 2e trim. — Robert Leroi. Un salon au xviiie s.; la marquise de Lambert. = 3e trim. Abbé Dubois. Les sommets de la géographie, ou Essai de géographie philosophique. = 4e trim. Id. La ville sainte (Jérusalem; avec des plans et des photographies. Conférence). = 1900, 1er trim. Alphonse Martin. La *cohue du roy* à Saint-Romain-de-Colbosc au xve s. (publie le devis de la charpente pour la construction de cette halle en 1454). = 2e trim. P. Le Menuet de la Jugannière. Campagne d'outre-Loire de l'armée vendéenne, 1793; la déroute de Cholet. — A. Lechevalier. Notice historique sur la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent. — Alphonse Martin. Le château fort d'Orcher (construit au xie s. par Auricher, « maréchal-héréditaire » de Normandie; son histoire jusqu'à nos jours).

29. — Revue de Gascogne. 1901, sept.-oct. — Ch. Samaran. Comment une des filles du comte Jean IV d'Armagnac faillit devenir reine d'Angleterre, 1442-1443 (d'après le Journal de Bekynton). — C. La Plagne-Barris. Lagraulet (ses seigneurs depuis 1195; texte latin et gascon du serment de fidélité prêté au roi par le seigneur et les habitants de Lagraulet en 1473; le texte lui-même dit 1463, mais c'est sans doute par une faute d'impression). — Abbé Lamazouade. Deux procès de sorcellerie à Montfort, 1644, 1672. — Jos. Gardère. Un visi-

teur de sorciers en Chalosse et en Condomois, 1671. — C. Cézérac. Le pont de la Peyre à Miradoux. — L. Bertrand. Henry de Béthune, évêque nommé de Bayonne (difficultés avec Henri de Sourdis, 1626-1629). — Arrêt du parlement de Toulouse contre Pierre de Hominibus, moine défroqué, pour crime d'hérésie.

30. — Revue de l'Agenais. 1901, juillet-août. — René Bonnat. Le congrès archéologique d'Agen (intéressant pour l'histoire locale). — L. Servières et A. Bouillet. Sainte Foy, vierge et martyre à Agen (traduction du texte de la *Passion* de la sainte, d'après deux mss. du xe s.). — Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne; suite : 1582. — J. Marboutin. Notice historique sur Sauvetat-de-Savères; suite.

31. — Revue de Champagne et de Brie. 1900, juillet-août. — Abbé Sourdat. Un village de la Haute-Marne : Villiers-en-Lieu, par Saint-Eulien, Marne, pendant les invasions de 1814-1815 (ce sont des lettres écrites par l'abbé Sourdat, curé de Villiers, à la famille Soullié, de Reims). — H. Jadart. Le testament de Marie Seton, ancienne fille d'honneur de Marie Stuart, 14 avril 1602 (publie en appendice une « Conclusion du Conseil de la ville de Reims relativement au passage de Marie Stuart, » 9 août 1551).

---

32. — Archives belges. 1901, n° 6. — Comptes-rendus : *d'Awans* et *Lameere*. Histoire de Belgique (érudition solide et plan bien conçu; quelques erreurs). = N° 7. *A. Giry*. Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne. — *B. Dentzer*. Zur Beurteilung der Politik Wibalds von Stablo und Korvei (diffère d'avis avec Janssen). — *G. des Marez*. La lettre de foire à Ypres au xiiie s. (intéressante contribution à l'histoire des papiers de crédit en Flandre). — *L. Maeterlinck*. Roger van der Weyden et les imaigiers de Tournai (bien documenté, mais conclusions parfois trop larges). — *Toussaint*. L'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré (peu scientifique). — *C. Laurent*. Curiosités révolutionnaires (l'auteur est bien informé et fait preuve d'impartialité).

33. — Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 1901, n° 5. — E. Gossart. Charles-Quint à Haguenau en 1552 (rectification de détail à un travail antérieur). — P. Fredericq. L'expansion exotique des littératures européennes au xixe s. (étude très documentée sur le développement des littératures européennes dans les colonies). — E. Discailles. Un négociant anversois à la fin du xviiie s. (il s'agit de J. de Broëta, échevin d'Anvers, qui joua un rôle en vue dans l'histoire locale). = N° 6. E. Descamps. La constitution internationale de la Belgique (étude sur le droit de guerre et le droit d'alliance). — G. Monchamp. Une inscription mérovingienne inédite à Glons (révèle l'existence d'une chapelle à Glons au milieu du viie s.). = N° 7. M. Wilmotte.

Les origines du drame liturgique (d'après les derniers travaux allemands). — L. VAN DER KINDERE. Le premier duc de Basse-Lotharingie (Bruno a divisé le pays en 959 par une résolution unique et non par deux actes datés de 953 et 959). — J.-P. WALTZING. Les Gésates, à propos d'une dédicace au Soleil Auguste trouvée à Tongres en avril 1900 (intéressant pour l'histoire militaire de l'empire romain).

34. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 5e sér., t. XI, 2e livr. — G. KURTH. Rapport sur la publication de catalogues d'actes. — U. BERLIÈRE. Rapport sur la publication des obituaires belges. — A. CAUCHIE. La chronique de saint Hubert dite *Cantatorium*, le livre second des *Miracula sancti Huberti* et la *Vita Theoderici abbatis Andaginensis* (observation sur l'attribution de ces trois œuvres à Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert. Discute de très près le récent travail de C. Hanquet). — E. VAN ORTROY. Lettres de Jean Molanus à Gérard et à Barthélemy Mercator (cette correspondance est conservée à la bibliothèque municipale de Brême; détails intéressants sur la personnalité de Molanus et sa conversion au protestantisme). — Ed. VLIETINCK. Documents inédits concernant l'occupation de la ville d'Ostende par les troupes des Provinces-Unies et de la reine d'Angleterre, 1584-1604 (ces documents ont trait à la situation intérieure de cette ville et surtout aux actes d'hostilité commis par la garnison).

35. — Le Musée belge. 1901, n° 2. — P. et J. WILLEMS. Le sénat romain en l'an 65 (biographie des sénateurs, d'après les sources). — J.-P. WALTZING. Recueil des inscriptions grecques et latines relatives aux corporations romaines. — F. CUMONT. Dédicaces à Jupiter d'Héliopolis, Vénus et Mercure (restitution d'inscriptions de Syrie publiées par le P. Lammens). = N° 3. S. KAYSER. L'inscription du temple d'Asclépios à Épidaure. — H. LAMMENS. Notes épigraphiques et topographiques sur l'Emesène. = Comptes-rendus : *L. Salembier*. Le grand schisme d'Occident (critique impartiale et sûre). — *G. Kurth*. Clovis (changements importants apportés à la 1re édition). — *G. Bardot*. Les dix villes impériales d'Alsace (solide étude d'histoire diplomatique). — *E. Sayous*. Histoire des Hongrois (méconnaît l'action de l'Église). — *A. van Hove*. Les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck (bien documenté).

36. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1901, n° 3. — Comptes-rendus : *E. Pfuhl*. De Atheniensium pompis sacris (assez complet). — *H. Francotte*. L'industrie dans la Grèce ancienne (érudition profonde, connaissance parfaite des faits économiques). — *A. van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 1506-1528 (bien documenté). — *H. Schlitter*. Die Regierung Joseph II in den österreichischen Niederlanden (vrai trésor d'informations puisées aux archives de Vienne). — *H. Suchier* et *A. Birch-Hirschfeld*. Geschichte der französischen

Litteratur von der ältesten Zeiten bis zur Gegenwart (très original). — *V. Chauvin* et *A. Rœrsch*. Nicolas Clénard (étude minutieuse d'une des figures les plus intéressantes de l'érudition belge au XVIIIe s.). = N° 4. *G. Compayré*. J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature (discussion clairvoyante et judicieuse). — *J. Hansen*. Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter (précieux renseignements pour l'histoire des mœurs et du droit).

37. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e sér., t. XIII, 1re livr. — E. Reusens. Règlements de deux hôpitaux de Bruxelles au XIIIe s. (il s'agit du règlement donné en 1211 à l'hôpital Saint-Jean par l'évêque Jean de Béthune et de celui de Nicolas Fontaine fait en 1256 pour l'hospice de Sainte-Gertrude). — Id. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (pièces se rapportant au conservateur des privilèges de l'Université).

38. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1901, n° 3. — J. Flamion. Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges; suite et fin. — C.-M. Kaufmann. La Pégè du temple d'Hiérapolis (contribution à la symbolique du christianisme primitif). — E. van Rœy. La collection des « Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur » (œuvre très remarquable, mais où les dangers de la critique tendantielle n'ont pas toujours été évités). = Comptes-rendus : *F. Cumont*. Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra (livre de haute valeur; il y a quelques rapprochements forcés entre le christianisme et la religion mithriaque; peut-être l'auteur a-t-il vu le mithriacisme trop en beau). — *W.-H. Daubney*. The use of the Apocryphe in the christian church (défend l'attitude prise par l'église anglicane à l'égard des apocryphes). — *C. Weber*. Die Abfassung des Galaterbriefs vor dem Apostelkonzil (beaucoup d'érudition et de critique). — *J. Strzygowski*. Orient oder Rom; Beiträge zur Geschichte der spätantiken und frühchristlichen Kunst (d'après des monuments inédits du musée de Berlin et la célèbre expédition de M. Sobernheim à Palmyre). — *J. Gummerus*. Die Homœusianische Partei bis zum Tode des Konstantins (contribution à l'histoire de l'Arianisme pendant les années 356-361; l'auteur reprend les théories de Gwatkin et de Loofs). — *P. Imbart de la Tour*. Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe s. (étude consciencieuse des sources; trop peu de citations). — Monumenta Germaniae historica. Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt tomi III, pars II. Jansen Enikels Fürstenbuch herausgegeben von *P. Strauch*. — Diplomatum regum et imperatorum Germaniae tomi III, pars prior. Heinrici et Arduini diplomata, herausgegeben von *H. Bresslau*, *H. Bloch* und *H. Holtzmann*. — *H. Delacroix*. Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe s. (original). — *J. Geny*. Die Reichstadt Schlettstadt und ihr Anteil an den socialpolitischen und religiösen Bewegungen der Jahre 1470-1536 (c'est une des meilleures études qu'on ait écrites

sur l'histoire des villes au xve et au xvie s.). — *N. Paulus*. J. Tetzel der Ablassprediger (réfutation de certaines légendes défavorables à Tetzel. Connaissance approfondie des sources et critique de bon aloi). — *A. Rambaud*. Histoire de la civilisation contemporaine en France (aussi objectif que possible; quelques erreurs sur les questions religieuses). — *Bolton-King*. Histoire de l'unité italienne (nombreuses erreurs; parti pris excessif). — *P. de la Gorce*. Histoire du second Empire (ouvrage de premier ordre).

39. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes. T. XIX, 2e livr. — A. Antheunis. Chronique de Sombeke (chronique du xviie siècle intéressante pour l'histoire religieuse de la Flandre). — G. Willemsen. Inventaire des biens des Récollets de Saint-Nicolas (dressé par les commissaires de la Convention nationale le 1er septembre 1796).

40. — Annales de la Société archéologique de Namur. XXIV, 2e livr. — A. Mahieu. Forteresses antiques de la province de Namur (description très soignée du vieux château de Jemelle, dont la construction première remonterait à l'époque celtique). — A. Henry. Notice sur le collège et le couvent des Augustins de Bouvignes (peu intéressant). — A. Hock. Station de l'âge de la pierre polie et substructions antiques dans la Haute-Marlagne. — F. C. Trésor de monnaies romaines trouvées à Marchovelette (grand nombre de monnaies du iiie s.).

41. — Annales de la Société d'émulation de Bruges. T. XLVI, 4e livr. — De Schrevel. Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux, deuxième évêque de Bruges; suite (expose l'activité de l'évêque pour faire exécuter dans son diocèse les décrets du concile de Trente). = T. L, 3e et 4e livr. J. Weale. Obituaire du couvent des Carmes à Bruges (publication peu conforme aux exigences scientifiques). — E. Rembry. Le culte de saint Charles Borromée à Bruges (intéressant). = T. LI, 1re, 2e, 3e livr. A. de Poorter. Le manuel de Jacques de Heere, chanoine de Saint-Donatien au xvie s. (c'est un livre de raison où abondent les détails curieux et pleins d'intérêt au sujet de la vie politique et économique).

42. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1901, n° 5. — J. de Smet. Étude sur les frères Van Eyck (supériorité de Jean sur Hubert). = N° 6. H. Pirenne. Notice sur une chronique de Flandre en français de la fin du xive s. (il s'agit d'un ms. de l'Université de Gand; c'est une importante source historique, due à un contemporain de la bataille de Roosebeke).

43. — Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. T. XXXVI. — P. Doppler. Actes scabinaux du chapitre de Saint-Servais à Maestricht (de 1257 à 1326; bonnes notes). — J. Janssen. Pierres sépulcrales de Sainte-Agathe à Cuyck (intéressant pour l'histoire de la noblesse limbourgeoise). —

A. Habets. Correspondance inédite des maires de Sittard du 11 vendémiaire au 30 fructidor an XI (beaucoup de renseignements curieux sur l'occupation française). — Von Geusau. Le siège de Maestricht en 1814 (histoire des opérations militaires depuis le 1er décembre 1813 jusqu'au 21 juillet 1814, avec plans). — J.-A. Flament. Une condamnation capitale à Épen en 1664. — La plus ancienne gravure concernant Maestricht (extraite du *Liber cronicorum Nurimbergae* de 1493).

---

44. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXVII, Heft 1. — M. Tangl. Le diplôme de Louis le Pieux pour Fulda, du 4 août 817; Mühlbacher 656(-642) (reconstitution de l'original, qui a été retrouvé mutilé dans une couverture de livre). — M. Perlbach. Étude critique sur les plus anciennes biographies de saint Adalbert (Adalbert, évêque de Prague, martyrisé par des paysans prussiens le 23 avril 997. La vie de saint Adalbert fut écrite vers l'an 1000 dans le monastère romain de S. Alessio, où il avait vécu, par le moine Jean Canaparius; puis à Mersebourg, entre 1004 et 1005, par Bruno de Querfurt, à l'aide de la biographie romaine. En 1007-1008, Bruno donna une nouvelle édition remaniée et abrégée de son œuvre; elle fut peu répandue. En Pologne et en Allemagne, une brève Passion, fortement imprégnée de légende, circulait déjà en 1017). — Paul Scheffer-Boichorst. Documents et études pour servir aux Régestes de la période des Hohenstaufen; 2e art. — H. Bresslau. Études critiques sur l'historiographie allemande du xie s. (1° Hermann de Reichenau et le *Chronicon suevicum universale;* critique les solutions présentées en 1897 par Dieterich. Le *Chronicon suevicum* n'est pas l'œuvre de Hermann; les ressemblances qui existent entre ces deux textes s'expliquent par une source commune, qui est les *Annales Sangallenses*. En appendice : de la copie abrégée de la grande chronique de Bède ajoutée en tête du *Chronicon*). — O. Holder-Egger. Mss. relatifs à l'histoire d'Erfurt (publie divers extraits sur l'histoire d'Erfurt au xve s. qui n'ont pu figurer dans les *Monum. Erphesfurtensia;* à noter une lettre de l'abbé du monastère des saints Pierre et Paul à Erfurt fixant le jour où l'on devait fêter la mémoire du roi Dagobert, fondateur du monastère; pour savoir exactement cette date, 19 janvier, le lendemain de sainte Prisca, il s'était adressé aux moines de Saint-Denis, puis à ceux de Wissembourg, en Alsace). — L. Traube. Le plus ancien ms. des *Ænigmata Bonifatii*. — A. Werminghoff. Quatre diplômes pour l'abbaye de Saint-Remi de Sens, 835-853 (étudie les rapports qui existent entre les privilèges de Louis le Pieux et de Charles le Chauve, des archevêques de Sens Aldrich et Wenilo). — L. Traube. Le poème modenais « O tu, qui servas ista moenia. » — Paul von Winterfeld. Les quatre lettres des papes contenues dans la correspondance de saint Hildegard (étude sur le *cursus* de ces documents). — F. Gueterbock. Diplômes impériaux de l'année 1176. — C. Koehne. La « Réformation » de l'empereur Sigis-

mond (des mss. qui contiennent ce manifeste impérial pour la réforme des trois ordres. Ce manifeste a été composé en 1438). — L. Traube. Travaux récents sur la paléographie.

45. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. XVI, 1901, Heft 1. — H. Bulle. Le faune Barberini (le satyre dormant qui fut trouvé en 1625 au château Saint-Ange, à Rome, n'appartenait pas originairement à la « moles Hadriani », mais aux jardins impériaux le long du Tibre. Le morceau de sculpture grecque a été sans doute apporté à Rome par Néron. Recherches sur son état primitif). — W. Dœrpfeld. La scène du théâtre hellénique (maintient, contre Bethe, dans le précédent numéro du *Jahrbuch*, qu'il n'y eut de scène dans les théâtres ni de la Grèce primitive ni de l'époque hellénistique; les acteurs jouaient mélangés au chœur dans l'orchestre).

46. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung*. Bd. XXV, 1900, Heft 4. — R. Knopf. Un tesson d'argile avec le texte de l'oraison dominicale (cette inscription, trouvée à Mégare, est du IVe s. Intéressant comme texte de comparaison avec nos meilleurs mss. et aussi comme témoignage pour la continuité d'un usage ancien, celui des tablettes magiques, et d'une superstition antique, dans l'Église victorieuse). — O. Rubensohn. Paros. I. Histoire de l'exploration scientifique de l'île (étudie le *Liber insularum Archipelagi*, terminé en 1420 par le Florentin Cristoforo Buondelmonte, et le récit de son contemporain plus jeune, Cyriacus d'Ancone). — A. Kœrte. Le décret honorifique pour les combattants de Phylè (publié par Ziebarth en 1897, p. 27; il ne forme pas le début du décret d'Archinos en l'honneur des héros de Phylè dont parle Eschine. Il se rapporte aux métèques qui prirent part à ce combat et qui furent récompensés par les privilèges du droit de cité). = *Rœmische Abtheilung*. Bd. XV, Heft 3, 1900. B. Sauer. Reconstitution des groupes représentant les meurtriers du tyran. — M. Rostowzew. Pinnirapus juvenum (contribution à l'histoire des Collegia juvenum encouragés par les empereurs. « Pinnirapus » est un terme honorifique qui désigne le combattant éprouvé dans les exercices où se formaient les jeunes gladiateurs). = Fasc. 4, 1901. A. Mau. Le temple de Vénus à Pompéi (les fouilles entreprises de 1898 à 1900 ont mis au jour les restes d'un grand temple. Description de ce monument, qui doit avoir été celui de Venus Pompeiana).

47. — Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum. Jahrg. IV, 1901, Heft 4. — E. Norden. L'Énéide de Virgile à la lumière de son temps (la vie romaine, depuis l'époque de la révolution, a un caractère fortement romantique. Cette passion pour les gloires du passé national est entretenue par Auguste, en partie par inclination personnelle, en partie par des raisons politiques. La littérature de son époque se met au service de ces idées. C'est d'un tel état de choses qu'est sortie l'Énéide, Virgile voyant dans le règne d'Auguste se réaliser son rêve de l'âge d'or).

48. — Philologus. Bd. LX, 1901, Heft 2. — F. Mie. L'ordre des fêtes aux jeux olympiques (étude critique sur le fragment d'une liste des vainqueurs aux jeux olympiques qui a été publié dans les *Oxyrhynchos-Papyri* de Grenfell et Hunt). — F. Luterbacher. Pour servir à la chronologie de l'année 218 av. J.-C. (contre W. Osiander, *Der Hannibalweg*; le passage des Alpes par Hannibal eut lieu dans la seconde moitié d'octobre et dura quinze jours).

49. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. LVI, Heft 3, 1901. — F. Reuss. Le Périple du Pont-Euxin d'Arrien (Brandis avait, au t. LI du *Rh. Mus.*, mis en doute l'authenticité de la deuxième partie de cet ouvrage; Reuss veut qu'Arrien soit l'auteur du Périple tout entier; il nous offre un témoignage direct pour l'activité militaire et politique de son auteur pendant son séjour dans la province de Cappadoce). — K. Tittel. Héron et ses compagnons (recherches sur l'époque où vécut le mathématicien alexandrin). — R. Klotz. L'œuvre historique de Sénèque l'Ancien (selon O. Rossbach, l'œuvre de Sénèque le Père, connue par une indication de son fils, fut publiée après la mort de l'auteur et utilisée surtout par Florus et par Lucain; de là proviendrait également le fragment, cité sous le nom de Sénèque, qui se trouve dans Lactance, *Instit. div.*, VII, 15, 14 et suiv. Klotz soutient, au contraire, que ce fragment est l'œuvre du fils. On ne saurait démontrer que l'Historia de Sénèque l'Ancien ait été publiée ultérieurement). — J. Steup. Thucydide, Antiochus et la prétendue biographie d'Hermocrate (critique le mémoire de H. Stein dans le *Rh. Mus.*, LV, d'après lequel Thucydide, outre Antiochus de Syracuse, utilisa une biographie, inconnue jusqu'ici, du Syracusain Hermocrate, ce qui lui fit commettre des erreurs manifestes. Cette hypothèse est peu vraisemblable; on n'a pas le droit de dire que Thucydide employa maladroitement ses sources).

50. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. 3e Folge. Bd. XXI, Heft 5, 1901. — G. von Below. La décadence économique des villes au moyen âge; suite et fin (avec le xvie s. commence une organisation économique qui n'est pas proprement territoriale; ce n'est qu'une politique économique à base seigneuriale. L'organisation économique urbaine du moyen âge subsiste dans ses traits essentiels, mais sous la direction des seigneurs et non plus des villes. Elle disparaît seulement au xviiie s. pour s'appliquer non au territoire, mais au peuple, et, en partie même, au monde). = Heft 6. A. Hesse. La notion de la société dans la Sociologie de Herbert Spencer (cette notion est erronée et, cette base manquant, son système croule). — K. Thiess. Le développement de la ligne Hambourg-Amérique de 1847 à 1901. = Bd. XXII, Heft 1. R. Liefmann. Le plus récent développement des alliances en Angleterre et sur le continent.

51. — Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XIX, 1901, Heft 1. — R. Bergmann. Histoire des États et des

impôts de la Prusse orientale de 1688 à 1704 (mémoire de 216 p. 1° Organisation des États; 2° objet des délibérations et surtout luttes au sujet des finances. Leur abaissement ne doit pas être attribué seulement à leurs ennemis, aux efforts de l'absolutisme et de ses organes, c'est l'esprit même de l'institution qui s'était affaibli, et c'est pourquoi ils restèrent inefficaces). = Heft 2. O. Petrenz. Histoire de la division du travail industriel à Leipzig de 1751 à 1890 (surtout d'après les livres d'adresses de Leipzig : situation en 1751 ; immigration, formation, création de métiers; division de la production; indépendance des occupations accessoires; causes et conditions de l'apparition économique de la division du travail; rapports de celle-ci avec l'organisation industrielle. C'est la liberté industrielle qui a rendu cette division possible. Les forces agissantes se trouvent, non dans la législation, mais dans les besoins économiques de la population). = Heft 3. F. Tezner. Le droit politique dans les monarchies à base d'États provinciaux (étudie seulement le régime des États du continent, étroitement associés avec la féodalité médiévale, exclusion faite des pays romans. L'auteur s'attache surtout à marquer la différence entre la monarchie à base d'États particuliers et la monarchie qu'il appelle constitutionnelle).

52. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. VIII, Heft 1, 1900. — M. Laux. L'origine des lansquenets (le prototype est fourni par le « Reislaufen » de Suisse, qui se répandirent d'abord chez les autres peuples allemands, puis en France et en Espagne. Ce n'est pas à Maximilien Ier qu'il faut faire remonter l'origine ni le nom des lansquenets; il n'a fait qu'imiter dans ses traits essentiels la tactique des Suisses, que de nombreuses guerres ont ensuite propagée en Europe). — E. Otto. Documents d'archives relatifs à la situation agraire de l'Allemagne au XVIe et au XVIIe s.; 1er art.; suite dans Heft 2-3 et 4-5. — G. Mentz. Le livre de comptes du nonce Annibale Albani, 1709-1711 (provient des archives de l'État romain. Donne de curieux renseignements : 1° sur les frais d'une ambassade extraordinaire envoyée par la papauté; 2° sur les prix d'un voyage à cette époque). = Heft 2-3, 1901. H. Mauersberg. Tableaux de mœurs au temps de la décadence romaine (d'après les Pères de l'Église, en particulier la correspondance de saint Jérôme). — E. Devrient. Une fête de tir à Iéna en 1490 (les comptes de la ville, que l'on publie ici, jettent beaucoup de lumière sur son administration). — K. Binz. Tentatives d'apologie dans l'historiographie des procès de sorcellerie (contre un article de B. Duhr qui, dans le *Jahrbuch d. Gœrres-Gesellschaft* en 1900, avait pris la défense de la conduite suivie par les Jésuites). — C. Reichardt. Un ménage bourgeois en 1612. = Heft 4-5. G. Kohfeldt. Le prix des livres dans les dernières années du moyen âge (liste de 42 incunables conservés à la bibliothèque de l'Université de Rostock). — W. Diehl. Les propositions contenues dans les procès-verbaux de la grande visite ecclésiastique en Hesse, en 1628, concernant les superstitions répandues dans le peuple. — E. Otto. Pour servir à l'histoire de la vie des princes allemands, surtout des fêtes

de la cour au XVIe et au XVIIe s. (d'après le *Thesaurus Picturarum* de la bibliothèque de la cour de Darmstadt).

53. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LV, Heft 2, 1901. — F.-H. Weissbach. De quelques travaux récents sur la chronologie babylo-persane (nous ignorons encore les règles suivies par les Babyloniens pour leur année intercalaire et pour la longueur de leurs mois dans une année donnée. Il semble cependant que ces règles ne doivent pas être toujours perdues pour nous. Alors peut-être le temps viendra-t-il de tracer des tables de conversion). — C. Brockelmann. Une relation arabe sur Malte (relation sur une fête de la Saint-Jean, dont on n'avait jusqu'ici qu'une traduction dans le recueil de biographies d'Al-Burini).

54. — Zeitschrift des deutschen Palæstina Vereins. Bd. XXII, Heft 3, 1900. — S.-A. Fries. Les plus récentes recherches sur l'origine de l'alphabet phénicien (cet alphabet vient de l'écriture mycénienne usitée en Crète ; probablement ce sont les Philistins qui ont appliqué les signes de l'écriture mycénienne aux besoins sémitiques, tout en leur donnant des noms d'après les caractères depuis longtemps connus de l'écriture cunéiforme). — M. Hartmann. La steppe syrienne (description accompagnée de recherches historiques approfondies et une liste, longue de 27 pages, des noms de lieux traités) ; suite et fin dans Heft 4 et dans Bd. XXIII, Heft 1-4. = Bd. XXIII, Heft 3-4, 1900. Von Muelinen. Le cadastre en Turquie (histoire et pratique). = Bd. XXIV, Heft 1, 1901. R. Roehricht. Le voyage à Jérusalem du duc de Saxe Henry le Pieux, 1498 (publie une relation contemporaine de ce voyage. Quelques détails intéressants sur l'aspect et les possessions des lieux saints). — E. Littmann. Liste officielle des tribus de Bédouins vivant à l'est du Jourdain (dressée vers 1875).

55. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXXIII, 1901, Heft 1. — Sægmueller. Les tendances oligarchiques du collège des cardinaux jusqu'à Boniface VIII (répond aux critiques adressées à son ouvrage : *Die Thætigkeit u. Stellung d. Kardinæle bis P. Bon. VIII*, par K. Wenck. Une pareille tendance ne saurait être contestée ; mais c'est aux papes, en première ligne, qu'il faut attribuer la réduction du chiffre des cardinaux depuis le XIIe s. et leur petit nombre au XIIIe. Les embarras d'argent de la papauté, croissant avec leur politique mondiale, conduisirent à diminuer les dépenses pour les cardinaux en diminuant leur nombre). — P. Vetter. Les témoignages des prophètes antérieurs à l'exil concernant le Pentateuque. II, Osée ; suite (Osée connaît toute une série de décisions exprimées dans le Pentateuque) ; fin dans Heft 2 (les prédictions d'Osée témoignent aussi formellement de l'existence d'une loi religieuse pour le VIIIe s.). = Heft 2. A. Bruell. Jésus devant Pilate (cherche à déterminer comment nous connaissons les circonstances dans lesquelles Jésus fut livré à Pilate). — Funk. La convocation des conciles œcuméniques dans l'antiquité (les empereurs ont

revendiqué tout naturellement pour eux la convocation des conciles; ils ont même à l'occasion tenu des réunions contre la volonté du pape).

56. — Theologische Studien und Kritiken. 1901, Heft 4. — J. Meinhold. L'arche de Jahvé (défend contre Budde son opinion que l'arche d'alliance était un siège monté sur des roues). — P. Schwartzkopff. Kant, Schopenhauer, Deussen et le théisme chrétien. — J. Ley. L'expression de serviteur de Jahvé dans les chants dits d'Ebed-Jahvé.

57. — Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 1901, nos 172, 173, 181, 185, 194. — P. Kehr. Les archives de l'Italie (1° les archives du clergé; 2° les archives de l'État; 3° les archives municipales et privées; 4° les collections du Vatican). = Nos 174-175. Franz-Xaver Kraus. Le centenaire de Vincenzo Gioberti; suite et fin. = N° 176. Ernst Hauviller. L'histoire de la civilisation contemporaine en France, par Alfred Rambaud, 1901 (résumé). = Graessel. Trouvailles préhistoriques de la Suisse franconienne. = Nos 177-178. Paul Oertmann. Droit naturel et droit positif (discours académique). = N° 178. Le premier régiment de cavalerie bavaroise, Prince Charles de Bavière (d'après les livres de Théod. de Pfetten-Arnbach et Hans Fahrmbacher, 1890 et 1900). = Nos 179-180. Karl Heldmann. Costumes populaires de la Hesse. = N° 180. Leopold Ziegler. Gœthe et le type du génie germain. = Nos 185-186. Berthold Riehl. Padoue (étude appartenant à l'histoire des arts dans cette ville). = N° 186. Ernst Hauviller. Ernest Lavisse et la moderne historiographie française. = N° 190. Heinrich Finke. Instituts historiques (critique la pétition des historiens de Marbourg concernant la réforme de l'Institut historique à Rome). = N° 195. M. Wilhelm. Le problème des races aux États-Unis de l'Amérique du Nord. = N° 196. Georg Polonsky. La Russie affamée (d'après le livre de Lehmann et Parvus, paru sous ce titre en 1901). = N° 198. Le passage des Alpes par Hannibal (critique le livre de W. Osiander, *Der Hannibals-Weg*, 1900). = N° 200. Franz-Xaver Kraus. Mouvements rosminiens en Italie (l'auteur montre quelle part le philosophe Rosmini a prise à la renaissance intellectuelle et morale de l'Italie de 1830 à 1848). = N° 203. Eduard von Mayer. Noms passés en proverbe (recueil complémentaire à l'ouvrage de Buchmann, *Geflügelte Worte*). — M. Landau. Une sainte étudiée comme journaliste (Catherine Benincasa). = Nos 205-206. Heinr.-Hub. Houben. Souvenirs de l'année 1835 (histoire du procès intenté au poète Gutzkow pour son roman *Wally*, d'après des matériaux inédits des archives de Karlsruhe). = N° 208. Wachter. Pour servir à la genèse de l'archipel indo-malaisien. = N° 209. Alexandre Rumpelt. Italiens du nord et Italiens du sud (étude ethnographique d'après le livre d'Alfredo Niceforo, paru sous ce titre en 1901). — Wolfgang von Wurzbach. L'histoire des sociétés secrètes par Ch.-W. Heckethorn (relève quelques erreurs de ce livre). = N° 210. Otto Piper. Le palatinat des Mérovingiens Walahstede (voir aussi l'article dans le n° 295 de l'année 1900). = Nos 212-213. H. Singer. Un coup d'œil sur

l'investigation de l'Afrique au XIXe s. = N° 212. Documents pour l'histoire des nomades (tirés des archives d'Esslingen). = N° 214. Wilhelm BERDROW. Les ports de mer d'aujourd'hui et la flotte marchande internationale. = N° 215. N. GOLANT. La civilisation populaire en Sibérie. = N° 216. Ludwig KARELL. Un essai pour déterminer l'âge de la terre. = Nos 218-220. Franz EULENBURG. Philosophie de l'argent. = N° 220. Georg KARO. Un épisode de la campagne de Garibaldi en 1860 (d'après le livre de Giuseppe Cesare Abba, *Vom Quarto zum Volturno*, 1901). = N° 221. Karl VOLL. Les médailles et monnaies de la maison de Wittelsbach. = Nos 222-223. VON SCHLICHTING. Le testament de Moltke (apprécie l'influence de Moltke en qualité de chef de l'état-major général, de tacticien et de général).

58. — Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung. 1901, n° 31. — Rudolf KRAUSS. Louis Uhland et Paul Pfizer; fin. = Nos 31-32. Rudolf KREBS. Godefroi-Auguste Buerger et ses relations avec le commerce de livres. = N° 32. Gustav LOUIS. Catholicisme et tolérance. = N° 33. Eduard SCHULTE. Les mémoires du comte de la Ferronnays. = Nos 34-36. Bogdan KRIEGER. Le séjour de Napoléon à Potsdam et à Berlin en 1806 (d'après le journal d'un valet de chambre, Tamanti). = N° 35. Gustav KARPELES. Louis Boerne et Varnhagen d'Ense (étude littéraire). = N° 36. H. SINGER. Les investigations de Moore dans la région des lacs de l'Afrique orientale. = Nos 37-38. Siegfried FITTE. Les Hohenzollern à Jægerndorf. — H. HOLSTEIN. Un humaniste allemand, Jean Sipanius. = N° 37. Richard WEITBRECHT. Le protestantisme et la civilisation. = N° 39. Paul HOLZHAUSEN. Le consul Bonaparte, sa politique coloniale et l'opinion publique en Allemagne.

59. — Blætter für Handel, Gewerbe und sociales Leben. Beiblatt zur Magdeburgischen Zeitung. 1901, n° 30. — W. ZAHN. Histoire de la ville d'Osterbourg (bonne esquisse historique). = Nos 31-32. Albert HERLING. Le vieux Dessauer à Halle (avec des remarques sur le développement de l'armée prussienne). — W. ZINCKE. La statue de Mauritius à la mairie de Jueterbogk et la légende de Mauritius. = N° 32. O. VON HEINEMANN. Les danses macabres du moyen âge en paroles et en tableaux. = Nos 34-35. Friedrich CUNZE. Impressions d'un voyage aux Pays-Bas. = Nos 34-39. Max KÖNNECKE. Vestiges historiques dans la vallée centrale et basse de l'Unstrut. = Nos 36-37. Rudolf KRAUSS. Paul Pfizer et ses relations avec la Prusse. = Nos 39-40. HALFMANN. Le renouvellement de l'ordre du cygne par Frédéric-Guillaume IV.

60. — Wissenschaftliche Beilage zur Germania. 1901, nos 31-34. — Remarques statistiques sur la Hongrie et sur sa composition nationale et confessionnelle; suite et fin. = N° 36. Doctrines catholiques au point de vue protestant (relève quelques erreurs des manuels protestants : 1° sur la hiérarchie et le primat; 2° sur les dogmes catholiques). — G. GIETMANN. S. J. Critique littéraire ou morale? = Nos 37-39. Pour servir à l'histoire des métiers et des industries (étude intéressante sur

le développement des métiers au moyen âge). = Nos 37-38. Course linguistique à travers les noms de nos plantes (très instructif). = No 38. Hermann Abels. Pour servir à la chronologie de la chanson d'Anno (écrite dans le premier quart du XIIe s.).

61. — Preussische Jahrbücher. Bd. CIV, 1901, Heft 2. — H. Winckler. Les idées de l'Orient ancien sur le monde (le système du monde construit par les Babyloniens sur une base astronomique se reflète dans chaque manifestation intellectuelle, non seulement de la Babylonie, mais de toute l'antiquité. Il en est de même dans le domaine de l'historiographie. « Partout où l'on rencontre un mythe évident, on commence par croire qu'on ne se trouve pas sur le terrain historique; mais, quand ensuite on pénètre plus intimement dans l'histoire ancienne de l'Orient, on s'aperçoit bientôt que tout récit qui n'est pas exclusivement une note d'archive, que toute composition historique ne peut se passer de mythe, si bien que ce dernier, avec son retour perpétuel à ses types astronomiques, est au contraire la forme nécessaire des récits orientaux. » L'auteur commente cette théorie en étudiant les récits de l'Ancien Testament). — P. Rohrbach. Babylone (expose les résultats des fouilles entreprises sous les auspices des musées royaux et d'accord avec la Société allemande de l'Orient. Les renseignements fournis par Hérodote sur la grandeur de la ville de Babylone ne méritent aucune créance). — A. Wahl. L'abbé de Salamon (la correspondance de Salamon avec le cardinal secrétaire d'État Zelada montre clairement les profondes différences qui, au début de la Révolution, séparaient la politique de Rome de celle de l'épiscopat français. C'est en 1792 que fut brisée la force de l'idée gallicane. « La Révolution, qui a tant fait pour la cause de la nationalité, a cependant détruit cette inestimable richesse nationale, qui est une église nationale »). = Bd. CV, Heft 1. D. Schæfer. La rencontre de Gustave-Adolphe avec Christian IV, roi de Danemark, à Ulfsbæck, 1629 (jamais mieux que dans ces négociations ne se sont manifestés l'esprit de décision, la pénétration du roi de Suède). — F.-J. Schmidt. Gœthe et l'antiquité (en même temps que Gœthe renouvelait l'antiquité, il préparait le mouvement qui devait en secouer l'influence : le renouvellement en ce qui concerne la vie et l'art; mais c'est précisément Gœthe qui, dans la contemplation réfléchie de la nature, a secoué le joug de la doctrine platonicienne et aristotélicienne).

62. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Bd. VII, 1901. — R. Jung. La fabrique de porcelaine à Francfort en 1666-1773. — J. Kracauer. Les dernières années de Francfort comme ville impériale, 1803-1806 (politique extérieure de la ville; ses rapports avec Napoléon).

63. — Aus Aachens Vorzeit. Jahrg. XIII, 1900. — W. Bruening. Le duc de Bourgogne Charles le Téméraire et la ville impériale d'Aix-la-Chapelle (Charles épargna cette ville, alliée avec Liège, son ennemie,

et se l'attacha même par un traité en 1469. La ville libre, où était couronné le roi d'Allemagne, devait lui aider à réaliser son plus cher désir, qui était d'obtenir la couronne royale; ce qui n'empêcha pas la ville de se ranger du côté des ennemis du duc dans l'attaque de Neuss en 1474).

64. — Baltische Studien. N. F. Bd. IV, 1900. — H. Granier. La capitulation de Stettin en 1806 et le ministre d'État Ingersleben (documents tirés des archives secrètes de l'État à Berlin qui jettent une vive lumière sur les événements qui ont précédé la capitulation de Stettin). — M. Wehrmann. Lutte des ducs de Poméranie et des Wittelsbach au sujet de la mouvance féodale de leur pays, 1319-1338 (grande est l'importance pour l'histoire de la Poméranie de cette période où furent jetées les bases de la situation juridique du pays. Le traité de Francfort en 1338 qui établit l'indépendance des duchés fut un succès notable remporté par les princes poméraniens). — E. Beintker. Pour servir à l'histoire de l'école latine d'Anklam, 1535-1811 (beaucoup de détails pour l'histoire de la civilisation et l'histoire économique). — H. Schuhmann. Objets de l'âge du bronze trouvés à Vietkow; rapports de la Poméranie avec la Suisse occidentale pendant cette période (à l'époque récente de l'âge du bronze des échanges doivent avoir eu lieu entre la Poméranie et le sud-ouest et s'être étendus, bien que dans une faible mesure, jusqu'à la France moyenne. Le sud-ouest donnait d'ailleurs plus qu'il ne recevait).

65. — Freiburger Diœcesan-Archiv. Bd. XXVIII, 1900. — L. Baur. La diffusion des ordres mendiants dans le diocèse de Constance (101 p. Cherche à déterminer l'époque et les circonstances où furent fondés les divers monastères et à retrouver les facteurs véritables de leur expansion). — H. Œchsler. Choses vues par le P. Ildefons d'Arx, O. S. B., curé d'Ebringen en Brisgau, d'après son journal, 1789-1796 (quelques détails sur les guerres de la Révolution). — J. Mayer. La Chronique du monastère de religieuses cisterciennes à Wonnenthal, par P. Konrad Burger (publie le texte autographe de cette chronique, allant jusqu'en 1669; important pour l'histoire de Brisgau au milieu du XVIIe siècle). — M. Straganz. Pour servir à l'histoire des Frères mineurs dans la région du Haut-Rhin (d'après les archives des Franciscains de Fribourg-en-Brisgau). — H. Ehrensberger. Pour servir à l'histoire de l'impôt pour les Turcs, surtout en Franconie, et, en particulier, le « Subsidium charitativum » du chapitre de Taubergau (complète, au moyen de notes d'histoire locale, les décisions bien connues de la diète).

66. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XLIV, Heft 2, 1901. — A. Hilgenfeld. Histoire de la naissance et des premières années de Jésus. Luc I, 5-II, 52 (ce récit tout entier est, dans son fond, judéo-chrétien). — F. Zimmer. Documents relatifs au « Mucker-process » de Königsberg en 1835-1842 (important pour l'histoire du piétisme, avec une abondante bibliographie).

67. — Jahrbuch für die Geschichte des Herzogtums Oldenburg. Bd. IX, 1900. — Erdmann. Histoire du traité du 20 juillet 1853 pour l'établissement d'un port de guerre sur la Jade; d'après les notes de feu le conseiller secret Erdmann (Erdmann fut employé très activement à la conclusion de ce traité, passé entre la Prusse et l'Oldenbourg). — K. Willoh. Le chroniqueur Jean-Christian Klinghamer (vivait à la fin du xvie siècle; il a entre autres exécuté la copie de la *Vita Bennonis* de Norbert, d'où découlent tous les exemplaires existants de cette importante biographie. La question de son authenticité dépend de l'idée qu'on se fait du caractère de Klinghamer). — L. Schauenburg. La maison, le mariage, la vie de famille au xviie siècle (dans la Basse-Allemagne; origines païennes et chrétiennes de certaines coutumes et croyances). — D. Kohl. La situation juridique du comté d'Oldenbourg à l'égard de l'Empire dans le premier tiers du xvie siècle (montre les difficultés que rencontrèrent à cette époque les tentatives pour la réforme de l'Empire; en se retranchant derrière d'anciens privilèges, les comtes d'Oldenbourg refusaient l'obéissance à l'Empire, et il fallut de longues négociations pour les amener à s'en reconnaître les vassaux).

68. — Hansische Geschichtsblætter. 1900. — G. Kaufmann. Les institutions anglaises en Allemagne (esquisse l'influence exercée depuis les ouvrages de Montesquieu et de Delolme jusqu'à nos jours par l'esprit de la constitution anglaise sur les idées politiques de l'Allemagne). — F. Frensdorff. La ville et l'Université de Gœttingue. — Th. Kiesselbach. Le vieux droit maritime de Hambourg (de 1292; important pour l'histoire de la navigation et du commerce maritime des villes hanséatiques). — K. Koppmann. Rapport sur l'ambassade de Konrad Rœmer, notaire du conseil de Rostock, au grand maître Konrad de Jungingen, 1394 (cette relation complète fort heureusement ce que nous savions déjà des négociations entre le Mecklembourg et la Prusse qui précédèrent la mise en liberté du roi Albert de Suède). — G. von der Ropp. Pour servir à l'histoire du commerce de l'alun au xve siècle (la papauté essaya de monopoliser le commerce de l'alun pour favoriser ses propres mines; expose les négociations engagées à ce sujet avec les diverses puissances).

69. — Pommersche Jahrbücher. Bd. II, 1901. — F. Stœrk. L'alliance conclue à Greifswald entre Pierre le Grand et Georges Ier le 28-17 octobre 1715 (nombreux documents relatifs à l'histoire de cette alliance dirigée contre la Suède. Les difficultés que soulevèrent la signature et plus tard la ratification de cet accord sont très instructives pour le droit international; on y voit aussi l'importance qu'on attribuait alors au cérémonial).

70. — Forschungen zur Geschichte Bayerns. Bd. IX, Heft 1-2, 1901. — M. Dœberl. La Bavière et l'élection impériale de 1657-1658. 1re partie (l'*Historia di Leopoldo* écrite vers 1669 par l'Italien Gualdo Priorato contient, dans sa première forme, une critique offensante de

la politique suivie par la Bavière dans cette circonstance; la publication en fut empêchée par les efforts du gouvernement bavarois. L'auteur a retrouvé dans la bibliothèque de Munich le texte mis en interdit par le gouvernement électoral). — L. Geiger. Lettres bavaroises. Extraits de la correspondance de Thérèse Huber, 1805-1829 (font bien connaître les idées politiques qui régnaient alors dans beaucoup de cercles. Thérèse n'avait elle-même aucun goût pour les opinions patriotiques de ses compatriotes). — F. Huettner. Le livre des fiefs de l'évêque de Wurzbourg, Gottfried III de Hohenlohe, 1317-1322 (texte). — A. Linsenmayer. Tentatives de réforme dans le chapitre de Berchtesgaden au xviie et au xviiie siècle (les efforts des archevêques de Cologne, administrateurs de Berchtesgaden, pour accomplir de sévères réformes sur la base des anciennes règles claustrales, échouèrent complètement. Le monastère inclina de plus en plus à se transformer en collégiale).

71. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. XIV, Hælfte 1, 1901. — S. Passow. L'occupation et la colonisation du Barnim (recherches nouvelles sur les progrès des princes Ascaniens dans cette région de la Marche de Brandebourg, située entre le Havel et l'Oder). — F. Wagner. L'électeur de Brandebourg Jean ne fut pas Cicéron (on dit que cet électeur avait reçu une culture classique, qu'il avait appris l'éloquence à la mode antique; cette réputation lui serait venue de Mélanchton racontant que ce prince, dans des négociations entre la Hongrie et la Pologne, se manifesta comme un grand orateur. Mais le récit de Mélanchton n'est pas historique et rien par ailleurs ne prouve la culture classique de Jean « Cicéron. » La manie qu'on eut autrefois d'affubler les personnages historiques de surnoms savants a, dans d'autres circonstances encore, conduit à obscurcir leur individualité propre). — F. Hirsch. La rencontre du grand électeur avec le roi de Danemark Christian V à Doberan, 4-6 décembre 1678 (l'alliance séparée, conclue déjà entre les deux princes en 1675 contre la Suède, fut confirmée en 1678 à Doberan. D'après R. Gœcke et H. Prutz, on y ébaucha également de vastes plans pour l'avenir; mais la source à laquelle ils ont puisé n'a pas de valeur). — R. Keibel. L'ordre oblique suivi par Frédéric II dans ses deux premières guerres (contre les idées exprimées dans l'ouvrage du grand état-major sur les guerres de Frédéric le Grand en 1790. Étude de pure tactique). — H. Ulmann. Le comte Chasot et le parti prussien de l'insurrection en 1811 (après le bannissement du baron de Stein et pendant le voyage de Gneisenau en Angleterre, le centre du parti de l'insurrection à Berlin fut formé par un petit groupe à la tête duquel était le gouverneur de la ville, le comte Chasot; ce dernier était fils d'un Français, et il était entré dans l'armée prussienne sous Frédéric II). — A. Kern. Contributions à l'histoire agraire de la Prusse orientale (expose le développement social des paysans prussiens depuis le moyen âge jusqu'au commencement du xixe siècle. La condition du paysan à l'égard du grand propriétaire foncier ne cessa d'empirer jusqu'au règne

de Frédéric-Guillaume Ier; avec lui commence une politique de réformes favorables aux paysans, qui atteint à son apogée et s'arrêta provisoirement à l'époque de Stein).

72. — Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 42, 1900. — E. Reibstein. Heinrich Vorrath, bourgmestre de Dantzig et diplomate de la Hanse (la ville de Dantzig était à la fois sujette de l'ordre teutonique et membre de la ligue hanséatique. La chute de l'ordre depuis le commencement du xve siècle et ses propres besoins économiques rattachent aussi étroitement que possible Dantzig à la Ligue; le chef de cette politique fut Henri Vorrath). — A. Levinson. Les affaires de Pologne et de Prusse d'après la Biblioteca Borghese aux archives du Vatican (publie quelques rapports adressés au pape par les nonces en Pologne, pendant les années qui précédèrent immédiatement la guerre de Trente ans. Ils se rapportent aux difficultés religieuses, en particulier à l'expulsion des Jésuites de Dantzig et de Thorn). = Heft 43, 1901. F. Hirsch. Pour servir à l'histoire de l'élection au trône de Pologne en 1674. Relations du chargé d'affaires de Dantzig en 1673 et 1674 (publie les procès-verbaux, rédigés en allemand, et très détaillés, des deux diètes qui aboutirent à l'élection de Jean Sobieski et plusieurs relations du chargé d'affaires de Dantzig). — W. Behring. Contributions à l'histoire de l'année 1577. I : Dantzig et le Danemark (la rivalité entre la Pologne et le Danemark, dont le roi Frédéric II revendiquait la domination sur la Baltique, se manifeste dans la guerre défensive de la ville de Dantzig contre le roi de Pologne Étienne Bathory. Frédéric favorisa la ville au point de réussir presque à obtenir son accession volontaire à son royaume. Le salut de Dantzig était d'une grande importance pour le maintien de l'élément allemand et protestant en Prusse).

73. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XXV, 1900. — H. Spangenberg. Contributions à l'histoire ancienne des institutions et de l'administration dans la principauté d'Osnabrück. — Bær. Le procès-verbal d'Albert Lucenius sur la visite ecclésiastique de 1624-1625 (cette visite, faite sur l'ordre de l'évêque, préluda aux mesures contre-réformatrices prises dans l'évêché d'Osnabrück).

74. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XX, Heft 1, 1901. — L. Schmidt. Pour servir à l'histoire des institutions germaniques (contre Delbrück, *Preuss. Jahrb.*, LXXXI, prétendant qu'un peuple germanique ne comprenait pas plus de 25,000 âmes en moyenne, réparties en 100 milles carrés, et que le gau était identique à la centaine). — H. Keussen. Recherches sur la topographie et les institutions anciennes de Cologne (71 pages). — A. Tille. L'industrie à Bonn au xviiie siècle (parle des corporations industrielles et expose brièvement les débuts de l'entreprise moderne).

75. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesge-

schichte. Neue Folge. Jahrg. IX, 1900, Heft 1-2. — O. Mayer. La vie intellectuelle dans la ville impériale d'Esslingen avant la Réforme (renaissance des études au xve siècle; les premiers humanistes à Esslingen); suite dans Heft 3-4. — Chr. Kolb. Les débuts du piétisme et du séparatisme en Wurtemberg. L'introduction du piétisme vers 1680-1703; 2e article, dans Heft 3-4 : Lutte contre le piétisme séparatiste, 1703-1715. — Sakmann. Voltaire et les documents du fonds Montbéliard aux Archives nationales de Paris (additions aux lettres provenant des archives de Colmar et de Stuttgart que l'auteur a publiées en 1899 sous le titre : *Eine ungedruckte Voltairecorrespondenz*. Dans ses affaires d'argent en Wurtemberg, tout comme en Palatinat, Voltaire demeure intact). — K. Obser. Deux mémoires d'un agent français sur le Wurtemberg, été 1794 (cet agent inconnu paraît bien informé sur les opinions du peuple wurtembergeois contre la France révolutionnaire). — A. Pfister. Le quartier général des Français et la grande armée en 1806-1807 (rapports du major de Hügel, plénipotentiaire du roi de Wurtemberg auprès du quartier général de Napoléon, et du colonel de cavalerie L'Estocq). — P. Weizsæcker. Nouvelles études sur Hirsau (les constructions du monastère et leur décoration artistique). — E. Schneider. Les plus anciens seigneurs de Wurtemberg. = Heft 3-4. F.-W.-E. Roth. Savants souabes du xve et du xvie siècle au service de Mayence. — Wintterlin. La basse avouerie au xvie siècle (l'avouerie des seigneurs fonciers qui appartenaient à la classe des chevaliers comprenait le droit de haute justice, moins celui de condamner à mort, mais avec celui de porter les cas criminels devant un tribunal suprême quelconque, et toute autre juridiction en matière criminelle, ainsi que les causes en matière civile, jugées dans le tribunal du village. L'avouerie conserve donc des droits plus étendus que la justice proprement seigneuriale). — E. Schneider. Le monastère de Weingarten et l'avouerie (fin du xve siècle et commencement du xvie; intéressant pour l'expansion de l'influence autrichienne).

76. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens. Bd. XXXV, 1901. — O. Linke. Les marchands de Breslau et la contribution de guerre de 1809-1810. — P. Drechsler. Pancratii Vulturini Panegyricus Slesiacus (la plus ancienne description de la Silésie, publiée en 1506. Réédition et commentaire). — O. Beyer. Les dettes municipales de Breslau au xive et au xve s.; en particulier des dettes contractées par des constitutions de rentes (tableau détaillé du développement historique de la dette; des phénomènes économiques qui aboutirent à la constitution des rentes). — H. Wendt. Une commanderie de l'ordre de Saint-Jean mise en gage (jour curieux jeté sur l'esprit du temps de la Réforme et de la contre-Réforme. En 1540, le seigneur catholique engagea les biens de la commanderie de Corpus-Christi, de Breslau, à la municipalité, qui était luthérienne; après une lutte de 150 ans, et grâce à l'appui des Jésuites, ces biens furent rendus à l'ordre, sous la protection du seigneur). — K. Wutke. Fin des privilèges

miniers du prince-évêque de Breslau sous le régime prussien. — JUNGNITZ. L'élection de l'évêque de Breslau en 1682-1683 (différend entre l'empereur et le chapitre). — H. FECHNER. Le commerce des fils en Silésie sous le grand Frédéric et ses deux premiers successeurs, 1741-1806; d'après les archives royales de Breslau (pour servir à l'histoire du mercantilisme en Prusse. Pour mettre la fabrication de la toile en Silésie à même de soutenir la concurrence étrangère, le gouvernement se vit amené à soumettre les fils à une réglementation spéciale. L'interdiction d'exporter les fils rencontra chez une partie des marchands une résistance opiniâtre).

77. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F. Bd. XVI, Heft 1, 1901. — J. HALLER. Contributions à l'histoire du concile de Bâle; fin dans Heft 2 (la vie et les œuvres de Jean de Ségovie; les procès-verbaux et les archives du concile; lettres et documents pour l'histoire du concile; un règlement de compte établi par le banquier du concile). — H. PFANNENSCHMID. Fondation de l'école de guerre du poète Pfeffel à Colmar, 1773. — R. KERN. De la part prise par George II de Wertheim et son comté à la guerre des paysans (intéressant pour la question des rapports entre la réformation morale et la révolution économique de cette époque). = Heft 2. H. KAISER. Ulrich Meiger de Waseneck (mort vers 1440; conseiller du margrave de Bade, puis protonotaire de la ville de Strasbourg. Intéressant pour ses rapports avec le roi Sigismond). — G.-C. KNOD. Étudiants hautrinois à l'Université de Padoue, XVIe et XVIIe siècles; suite.

78. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 1901, XVII et XVIII. — E. DUEMMLER. Le dialogue *De statu sanctae ecclesiae* (publie ce texte d'après l'édition, seule existante, de Jean Descordes : *Opuscula et epistolae Hincmari, archiepiscopi Rhemensis*, 1615. Étude sur la provenance, l'origine et le but de ce traité; il provient de la Franconie occidentale, a été composé sans doute dans les dernières années de Charles le Simple et est dirigé surtout contre la collation à des laïques des biens de l'Église). = XX-XXI. R. HERZOG. Le sanctuaire d'Apollon à Halasarna (parle de quelques inscriptions récemment découvertes dans les ruines du sanctuaire situé sur la côte méridionale de l'île de Cos. Intéressantes pour l'histoire de la lutte des Rhodiens avec les pirates crétois vers 200 av. J.-C.; pour les rapports officiels qui existaient entre les dèmes et la polis; enfin, pour le culte d'Apollon). = XXV. O. HIRSCHFELD. Les titres hiérarchiques au temps de l'empire romain (il n'y eut pas, sous la République, de titres permanents; c'est seulement sous le Ier siècle de notre ère que les expressions honorifiques, précédemment employées quand on s'adressait à un personnage, se transformèrent en titres proprement dits. Liste de ces titres en usage dans l'empire jusqu'au temps de Justinien). = XXVI, XXVII, A. HARNACK. Préliminaires d'une histoire de la propagation du christianisme pendant les trois premiers siècles (donne les lignes directrices

d'un travail développé : « Si cette recherche est bien conduite, peut-être pourra-t-on 1° résoudre la grosse question de savoir quel était le nombre des chrétiens au temps où Constantin se résolut à tolérer leur religion et à la privilégier, et 2° rencontrer, comme une conséquence toute naturelle, des conclusions sur les causes de la diffusion du christianisme »).

---

79. — Blætter des Vereines für Landeskunde von Niederœsterreich. N. F. Jahrg. XXXIV, 1900, Heft 7-9. — R. Mueller. Nouveaux travaux préparatoires à l'étude des anciens noms autrichiens (reprend les *Vorarbeiten* interrompus depuis 1893 à l'occasion des critiques présentées par Th. von Grienberger dans les *Mittheil. d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforschung*, 1898) ; suite dans la livr. suiv. = Heft. 10-11. K. Schalk. Sur l'histoire de Pulkau (une des localités de la Basse-Autriche où l'on a trouvé le plus d'antiquités préhistoriques. Quelques détails sur l'histoire administrative et économique au moyen âge). — A. Plesser. Pour servir à la topographie des églises et chapelles abandonnées dans le quartier situé au-dessus du Manhartsberg; suite dans la livr. suiv. = Heft 11-12. M. Vancsa. La plus ancienne mention de Melk et le Grunzwitigau (la plus ancienne mention de Melk se trouve dans un diplôme de 831, où se trouve également cité un lieu dit Grunzwita). — K. Schalk. Une livre terrier de Medlingen du xve siècle, 1437-1543 ; suite.

80. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Institutes in Wien. Bd. III, Heft 2, 1900. — F. Winter. Sur Euphronios (avec trois planches. L'amphore n° 2160 de l'Antiquarium de Berlin est attribuée à Euphronios). — R. Muensterberg. Le thalamos homérique (ce n'est pas la chambre des armes, comme on le conclut d'*Odyss.* XXII, mais la chambre du trésor et la chambre à coucher nuptiale). — A. Mahler. L'aurige de Delphes. — A. Wilhelm. Un traité de paix des Hellènes (l'inscription, encore insuffisamment expliquée, du *C. I. Gr.*, I, 1118, se rapporte sans doute à un traité conclu après la bataille de Mantinée en 362. Elle contient la réponse des Hellènes à une prétention élevée par les satrapes de s'associer à eux pour une entreprise contre le roi de Perse). — Id. Inscription de Syracuse (provient sans doute du roi Hiéron II. Essai de restitution). — R. Heberdey et W. Wilberg. Tombeaux à Termessos en Pisidie (pour la plupart du iie et du iiie siècle ap. J.-C. Curieux rapprochements avec certaines formes, d'ailleurs tout à fait indépendantes, de l'architecture chrétienne). — A. de Premerstein et N. Vulic. Monuments antiques en Serbie. — J. Jung. Notes concernant Apulum. — R. Weisshæupl. Trouvailles faites dans l'Istrie méridionale. — A. Stein. Addition à la liste des préfets d'Égypte (dressée par P.-M. Meyer, *Heerwesen in Ægypten*, 1900). — J. Ornstein. La frontière occidentale de la Dacie. = Bd. IV, Heft 1, 1901. W. Reichel et A. Wilhelm. Le sanctuaire d'Artémis à Lusoi, en Arcadie (mémoire de 89 pages). — Ad. Bauer. La bataille navale de

Salamine (il n'y a aucune raison pour rejeter, avec H. Delbrück, les témoignages d'Hérodote et d'Eschyle; ils cadrent parfaitement avec les lieux, ainsi qu'avec le point de vue militaire. Bien moins vraisemblables sont les données de Diodore). — W. Judeich. Gargara et l'autel du Zeus de l'Ida (cherche à déterminer l'emplacement exact des villes de Gargara et de Lamponeia sur la côte troyenne. Des restes antiques, trouvés par l'auteur en 1896, peuvent être les ruines d'un autel du Zeus de l'Ida situé à Gargara). — H. Græven. Les batailles de Dionysos dans l'Inde, gravées sur ivoire. — L. de Campi. Inscription funéraire étrusque de Tavom. — A. von Domaszewski. La Schola des speculatores in Apulum (d'après les fragments d'une inscription déjà étudiée au tome III). — R. Weisshæupl. Nesactium (rapport sur des fouilles récentes). — A. Wilhelm. Deux inscriptions imprécatoires (publiées dans la *Sylloge* de Dittenberger, n° 816). — Inscriptions de Magnésie du Méandre. — M. Rostowzew. Les domaines de Pogla (d'après une inscription trouvée par Heberdey dans un voyage en Pisidie, 1899. La ville avec ses environs était un domaine impérial). — O. Keller. Le tombeau de Romulus; la plus ancienne inscription du forum et les deux lions. — E. von Stern. Le tir d'Anaxagoras d'Olbia (une inscription récemment découverte à Olbia donne la première donnée certaine que l'antiquité nous ait laissée sur la distance atteinte par une flèche lancée par un arc; elle est de 501 mètres).

81. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. XV, Heft 1, 1901. — W.-M. Mueller. L'Éthiopie dans l'antiquité (il n'y avait pas en Étiopie une population unique; il faut séparer les uns des autres les Nubiens et les Méroïtes. Les derniers ont plus de sang hamitique. La question éthiopienne et Méroïte n'est donc pas la même). — J. Goldziher. Les recueils de Mahjâ dans l'Islam (l'adoration du prophète, qui à l'origine n'avait aucune place dans le culte islamite, gagne peu à peu une grande importance. Elle prend une forme définie surtout dans les recueils de Mahjâ, prières en commun pour honorer le prophète qui, du Caire, se répandirent dans tout l'Islam). — E. Mahler La date des inscriptions babyloniennes au temps des Arsacides (ces inscriptions, aujourd'hui au British Museum, ont été publiées par Strassmaier dans la *Zeitschrift für Assyriologie,* III, 130; elles donnent le nombre des années d'après deux ères différentes. Croit, avec Strassmaier, qu'il s'agit de l'ère des Séleucides et de l'ère des Arsacides, plus récente de soixante-quatre ans).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Voici le programme du concours d'agrégation pour 1902 : *Histoire ancienne.* 1. Évolution des institutions sociales et politiques d'Athènes jusqu'à la fin du IVe siècle avant J.-C. 2. Les arts en Grèce aux Ve et VIe siècles. 3. Philippe et Alexandre. 4. Conquête et administration du monde méditerranéen par les Romains sous la république. 5. Les guerres civiles depuis les Gracques jusqu'à l'Empire. 6. L'Empire sous les Antonins. 7. L'Empire et le christianisme. — *Histoire du moyen âge.* 1. Les Goths en Italie, en Gaule et en Espagne. 2. Charlemagne et l'empire carolingien jusqu'en 843. 3. Mahomet; les conquêtes et la civilisation arabes. 4. L'Allemagne et l'Italie, de l'avènement d'Otton le Grand à la mort de Frédéric II. 5. L'Église depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à la dissolution du concile de Bâle. 6. La France de 987 à 1328. — *Histoire moderne et contemporaine.* 1. L'Église, la papauté et la civilisation italienne depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la fin du concile de Trente. 2. L'Angleterre, depuis l'avènement des Tudors jusqu'à la restauration des Stuarts en 1660. 3. La France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. 4. La France et l'Europe, de 1643 à 1713; histoire diplomatique. 5. Histoire des institutions de la France de 1789 à 1815. 6. L'Allemagne de 1848 à 1871; l'Italie pendant la même période. 7. Histoire des institutions politiques et sociales de la France depuis 1815. — *Géographie.* 1. Géographie physique générale. 2. France. 3. Afrique, Madagascar. 4. Australie, Océanie.

— Les *Annales internationales d'histoire* (Armand Colin, 398 p.) contiennent l'analyse des Mémoires lus au congrès de Paris de 1900, dans la première section, qui était consacrée à l'histoire générale et à la diplomatique. En voici le résumé : Mgr Nicolas Marini. Le proœmium de Diodore de Sicile (sur le concept de l'histoire; trois pages en latin). — M. de Laigues. Essai sur les mœurs privées des Friso-Bataves. — A.-D. Xénopol. L'hypothèse dans l'histoire (que l'hypothèse de la persistance du séjour des Roumains dans la Dacie trajane rend le mieux compte des faits connus). — V.-A. Uréchia. Notice sur les armoiries du peuple roumain. — Jules Lanczy. Note sur le grand refus et la canonisation de Célestin V, à propos des publications récentes (intéressant, avec une utile bibliographie; mais pourquoi fait-on commettre à l'auteur cette faute de dire partout *le* Dante?) — Comte de Gerbaix de Sonnaz. Le sacre de Henri VII de Luxembourg à Saint-Jean-de-Latran, 1312. — Mgr Guillaume Fraknoï. L'ambassade de Pétrarque à Vérone, 1347 (publie une lettre de Clément VI que Pétrarque était

chargé de remettre à Marino della Scala, seigneur de Vérone; Pétrarque était en outre chargé d'entamer des négociations pour arrêter l'expédition contre le royaume de Naples préparée par le roi de Hongrie Louis d'Anjou. Cet épisode de la vie de Pétrarque était encore inconnu). — Maurice Darvaï. La Hongrie et ses premiers vassaux roumains (au xiiie siècle, époque où commence seulement la nation roumaine). — Antoine Aldasy. Les cartulaires des relations entre la Hongrie et les pays limitrophes slaves du sud (trace le plan d'un grand recueil de tous les actes diplomatiques concernant ces relations). — M. de Maere d'Aertrycke. Recherches concernant quelques questions controversées à propos des batailles de Courtrai et de Roosebeke (topographie du champ de bataille; position des armées; forme de la pique dite goedendag; bataille de Westroosebeke, 27 novembre 1382; avec des cartes). — W. Brants. L'autonomie internationale de la Belgique sous les archiducs Albert et Isabelle, 1598-1621. — Abbé Louis Dedouvres. Le Père Joseph et le siège de la Rochelle (étude sur les manuscrits, qui révèlent la part considérable prise par le P. Joseph à ce siège). — Alexandre de Bertha. Zrinyi le poète (poète patriote et écrivain politique hongrois du xviie siècle). — Lydie Kologrivoff. Un aventurier russe au xviie siècle (Boris Godounoff. Accessoirement, on a fait observer que les plus récents historiens inclinent à identifier le faux Dmitri avec le moine Grichka Otrepieff). — Márki Sándor. Les Jacobins hongrois. — Prosper Poullet. La Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas. — Nicolas Notovitch. Les tsars comme diplomates et les origines des relations diplomatiques avec la France (Paul Ier et Alexandre Ier). — Th. Westrin. Quelques remarques relatives à l'usage du français dans les documents concernant les relations extérieures de l'État suédois (l'emploi du français ne fut prépondérant qu'à partir de Gustave III et surtout de Bernadotte; auparavant, la langue la plus commune était le suédois, à qui l'allemand et, à un degré moindre, le latin faisaient une active concurrence). — Dr Cahn. Notice historique sur le développement du droit des gens au xixe siècle. — E. Simson. Du développement historique du droit d'extradition en Russie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'hégémonie de Moscou. — Prof. D.-A. Melampo. Les archives du Vatican (énumère tout ce qu'a fait le pape Léon XIII dans l'intérêt des études historiques). = Ainsi qu'on le voit, dans ce congrès international tenu à Paris, la France n'a, pour ainsi dire, aucune place. Les mémoires ci-dessus énumérés sont tous dus à des étrangers et quelques-uns seulement touchent à l'histoire de notre pays. Une aussi complète abstention était-elle imposée par la courtoisie?

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui le charmant volume de M. Camille Jullian sur *Vercingétorix* (Hachette, 1901, 406 p. in-18. Prix : 3 fr. 50). Il sera lu avec un vif intérêt par tous ceux qui aiment à voir revivre les héros des temps passés et M. Jullian sait montrer que, pour lui aussi, l'histoire est une résurrection; il ne satisfera pas

moins les érudits qui rencontreront partout une science profonde, précise, puisée directement aux sources et qui n'a pas besoin, pour s'imposer, de notes entassées au bas des pages.

— M. Georges Picot a publié dans la Collection des Documents inédits les *Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe-le-Bel.*

— Dans la collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire (A. Picard), M. Léon Le Grand a publié les *Statuts d'hôtels-Dieu et de léproseries,* recueil de textes du XIIe au XIVe siècle, très intéressant pour l'histoire de la charité publique au moyen âge.

— M. P. Sabatier commence la publication d'une série d'*Opuscules de critique historique* (Fischbacher). Le premier, intitulé *Regula antiqua fratrum et sororum de poenitentia seu tertii ordinis S. Francisci,* donne, d'après un manuscrit du couvent de Capistran dans les Abruzzes, non pas le texte primitif de la règle donnée en 1221 par S. François, mais une réfection sans doute peu altérée faite entre 1228 et 1230.

— M. l'abbé Tauzin a réuni en brochure les articles de la *Revue de Gascogne* où il avait donné la *Liste des sénéchaux de Guienne* (Auch, impr. L. Cocharaux, 1899, 32 p.). Le travail est utile. Si on devait le reprendre, il faudrait vérifier avec soin les textes et tâcher d'identifier les noms de lieu. M. l'abbé Tauzin est le premier à reconnaître les lacunes de son travail, dont beaucoup sans doute sont inévitables, puisqu'il a déjà noté lui-même, sur l'exemplaire qui nous est parvenu, un certain nombre d'additions. — Le même érudit a fait tirer à part son article de la *Revue des Questions historiques* (avril 1901) sur *les Bastilles landaises et leur organisation municipale du XIIIe au XVIIIe siècle* (Paris, aux bureaux de la *Revue,* 64 p.). Il ajouterait à notre reconnaissance s'il établissait la liste raisonnée de toutes les bastilles, bastides ou villes neuves qui ont été fondées dans les Landes, et de leurs chartes et coutumes; il en a certainement tous les éléments.

— Avec le tome XXVII de ses Mémoires, dont on a donné plus haut l'analyse, la *Société de l'Histoire de Paris* a distribué un fort volume de *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600.* Ces documents ont été recueillis aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale par M. Ph. Renouard, qui a classé les très abondants détails fournis par les documents d'après l'ordre alphabétique des noms de personnes. Une double table, l'une pour les professions, l'autre pour les noms de personnes, termine cette utile compilation (H. Champion, 1901, XI-365 p. Prix : 10 fr.).

— Nous sommes un peu en retard pour recommander à nos lecteurs la collection des *Grands traités du règne de Louis XIV,* publiée par M. Henri Vast (Paris, A. Picard et fils, 1893-1899, 3 vol. in-8°). C'est un excellent manuel, d'usage pratique, pour remplacer les gros in-folio

de Du Mont, dont il complète d'ailleurs les textes par l'adjonction de plusieurs pièces inédites; on y trouve aussi, avec des introductions copieuses, des notes historiques qu'on voudrait ça et là un peu plus détaillées, des renvois aux sources, un index géographique commun et une table alphabétique de tous les personnages cités dans les trois fascicules. Le premier comprend le traité de Munster, les arrangements de la Ligue du Rhin et le traité des Pyrénées; le second les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Ratisbonne, de Turin et de Ryswick; le troisième enfin les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. L'errata aurait pu être légèrement augmenté (par exemple, I, p. 19, lire *Starckenburg* pour *Stackenburg, Mossbach* pour *Morbach;* p. 23, *Zinna* pour *Zima;* p. 37, *Elsfleth* pour *Elstett,* etc.). — R.

— Le R. P. Henri Chérot a composé sur *le Quiétisme en Bourgogne et à Paris, en 1698,* d'après des correspondances inédites et autres papiers conservés à la bibliothèque de Dijon, un mémoire détaillé, publié dans les *Études* et tiré à part (Paris, V. Retaux, 1901, 113 p. in-8°). Ces papiers proviennent de la succession de l'abbé Filsjean de Grandmaison, conseiller clerc au parlement de Bourgogne et official de l'évêque de Langres, qui joua le rôle principal dans la persécution du quiétisme local. On trouvera également en appendice le panégyrique de saint Bernard, composé par le jésuite de la Rue, et dans lequel Bossuet est mis (sans les nommer, s'entend) en parallèle avec saint Bernard et Fénelon avec Abélard. En dehors de la querelle entre les grands chefs, on s'intéressera surtout dans ce récit aux tribulations du curé Robert, de Seurre, accusé de quiétisme, condamné comme hérétique au feu par le parlement dijonnais, et qui, s'étant enfui en Italie, y disparut à jamais dans les prisons du Saint-Office. — R.

— Réunir dans la littérature graveleuse et les chroniques mondaines du temps tous les faits divers scandaleux ou obscènes, y mettre une sauce mi-philosophique, mi-médicale, analyser les plus immondes écrits qu'ait produits le XVIIIe siècle à son déclin, avec force commentaires sur « l'érotologie scientifique, » c'est ce que M. le docteur Eugène Duhring a fait dans son livre, *le Marquis de Sade et son temps* (Paris, Michalon, 1901, XXVIII, 501 p. in-8°), traduit de l'allemand en un français fort exotique, avec une préface laudative de M. Octave Uzanne. Il est permis de croire, sans être naïf et trop optimiste, que ces discours prolixes sur les excès imaginés par le cerveau malade de certains représentants d'une société pourrie ne résument que très imparfaitement le tableau de la vie morale et sociale de la France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'auteur aurait pu parler d'ailleurs du *sadisme* dans la littérature moderne sans une documentation si prodigieuse et si complaisante, empruntée à l'*Observateur anglais,* à Restif de la Bretonne, à la *Police dévoilée* de Manuel, etc. On n'y apprend même rien de très neuf sur le triste héros de ce livre, qui nous semble appartenir à la pornographie bien plutôt qu'à la littérature scientifique. — R.

— M. le docteur Cabanès, dans la préface de son dernier ouvrage, *les Morts mystérieux et l'histoire* (Paris, Maloine, 1901, xviii-540 p. in-8°), déclare avec sévérité que les historiens sont des menteurs privilégiés qui prêtent leurs plumes aux croyances populaires. Un autre disciple d'Esculape, M. Lacassagne, estime qu'ils sont semblables aux aveugles et aux infirmes; il faut donc que les médecins leur viennent en aide, car « seul le médecin peut renseigner sur la psychologie morbide des personnages historiques. » M. Cabanès applique les ressources de son art à une première série d'entre eux : « Les souverains et princes français de Charlemagne à Louis XVIII. » Peut-être est-il quelque peu injuste pour les historiens; ceux-ci n'avaient pas besoin du secours de la faculté pour savoir que Philippe Ier était mort « de cause inconnue, » et Philippe VI d'une « maladie indéterminée, » Charles VI « d'accès de démence répétés » et Charles le Téméraire « de blessures multiples. » Ils n'ignoraient pas non plus, je pense, que Henri III était mort « d'une plaie pénétrante dans l'abdomen, » Henri IV « d'une plaie pénétrante du poumon gauche, » Louis XIV « de gangrène sénile, » Louis XV « de la variole, » Louis XVI « sur l'échafaud. » Tous ces faits et bien d'autres énumérés par M. C. ne sont ni bien mystérieux, ni inconnus à ces pauvres savants si malmenés par l'auteur. Quelques-uns des procès-verbaux médicaux du xvie au xviiie siècle, reproduits par lui, sont là pour montrer que les médecins, eux aussi, ne sont pas toujours infaillibles. Le seul article du volume qui justifie vraiment son titre est relatif au dauphin, prisonnier dans le Temple (Louis XVII), au sujet duquel l'auteur a réuni un intéressant dossier de pièces rares et curieuses. — R.

— L'inventaire des archives ecclésiastiques conservées au dépôt des archives départementales de la Gironde vient de s'enrichir d'un nouveau volume, le tome II (nos 921-3156), rédigé par M. Jean-Auguste Brutails. Il se rapporte au clergé séculier. Des divers fonds inventoriés dans ce volume, les principaux sont : 1° le fonds du chapitre collégial de Saint-Seurin, lequel occupe à lui tout seul presque la moitié du volume; 2° le fonds des bénéficiers de Saint-Michel, où se trouvent par milliers des originaux, du xive au xviiie siècle, en particulier des contrats censuels, ayant pour objet de régler le prêt à intérêts malgré les prohibitions ecclésiastiques; 3° le fonds de la fabrique de Saint-Michel, qui a été versé aux archives départementales en 1896; 4° le fonds de Saint-Pierre, et 5° le fonds du syndicat des Quinze Curés de Bordeaux, riche en chartes du xiiie et du xive siècle. Dans la préface, M. Brutails annonce qu'il publiera prochainement une monographie sur les mesures anciennes et les monnaies usitées dans le Bordelais (*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Archives ecclésiastiques.* Série G, tome II. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1901, viii-453 p.). — Cet inventaire ajoute un nombre considérable

de notions à celles que contient l'Inventaire des archives de l'archevêché de Bordeaux publié en 1893 par M. le chanoine Allain.

— La librairie Charles-Lavauzelle publie une traduction française (seule autorisée) de la *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*. 5 volumes ont déjà paru; le tome V se rapporte à la guerre de 1866.

— On ne saurait passer sous silence le Mémoire du Comité de protection et de défense des indigènes sur la *Spoliation des indigènes de la Nouvelle-Calédonie* (Paris, 1901, 36 p.), parce qu'on y a réuni les textes officiels formant la base du régime légal dans cette colonie française depuis 1855 jusqu'à l'injuste décret du 12 mars 1897 qui confère au gouverneur le droit d'interner sans jugement les indigènes, et à celui du 22 novembre 1900 qui autorise en Nouvelle-Calédonie un impôt de capitation annuelle frappant les seuls indigènes. Ce court mémoire devra être consulté par tous ceux qu'intéressent l'avenir de nos colonies et le bon renom de la France auprès des nations civilisées. Il est inoui de voir la France, contrairement à tous nos principes de droit public, se considérer comme propriétaire des terres des indigènes.

— La librairie Lecoffre a mis en vente les tables générales de la *Revue biblique internationale* pour les volumes I-VIII, 1892-1899 (78 p. in-8°).

— Le *Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899* (3e année), rédigé par D. Jordell, vient de paraître à la librairie Per Lamm (1901, XII-357 p. à 2 col.). Il donne la nomenclature des articles de fonds et mémoires originaux publiés dans 346 revues : 1° par ordre alphabétique des matières; 2° par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Une note nous apprend que bon nombre de ces dépouillements sont dus à un érudit qui est passé maître en fait de bibliographie, à M. Henri Stein.

— La *Dixième Bibliographie géographique annuelle*, compilée par M. Louis Raveneau, vient de paraître (A. Colin, 320 p.); elle forme le n° 53 des *Annales de géographie* (15 septembre 1901). Le nombre des ouvrages et articles catalogués reste sensiblement le même que dans les volumes des dernières années : 908; on y retrouve aussi les mêmes qualités de précision et la même abondance d'informations.

— La Société archéologique du Maine a fait dresser par Dom B. Heurtebise et publier la table des matières contenues dans les volumes XXI à XL (1887-1896) de la *Revue historique et archéologique du Maine* (Mamers, Fleury et Dangin; le Mans, A. de Saint-Denis, 1901, 67 p.); on y consultera avec fruit la table chronologique des documents.

— Le premier fascicule du *Manuel de bibliographie historique*, publié par notre collaborateur A. Molinier, professeur à l'École des chartes, est sur le point de paraître. Nous en donnons la table des chapitres : I. Préliminaires. Époque primitive. II. Auteurs grecs et romains jus-

qu'aux invasions. III. Premiers textes chrétiens. IV. Les invasions. V. Grégoire de Tours. VI. Pseudo-Frédégaire et continuateurs. VII. Petites chroniques mérovingiennes. VIII. Sources indirectes. IX. Sources étrangères. X. Vies de saints. XI. Chroniques universelles de l'époque mérovingienne. XII. Renaissance carolingienne. XIII. Pépin le Bref et Charlemagne. XIV. Annales carolingiennes. XV. Louis le Pieux. XVI. Poésies carolingiennes. XVII. Charles le Chauve. XVIII. Nécrologes et recueils de lettres. XIX. Invasions normandes. XX. Sources de 888 à 919. Historiens étrangers du xe siècle. XXI. Historiens français du xe siècle (Flodoard, Richer, Gerbert, etc.). Fascicule de 288 pages très compactes, mis en vente au prix de 5 francs (Alph. Picard et fils).

— M. le Vte Combes de Lestrade, dont le *Droit politique contemporain* (Guillaumin) a été couronné en 1900 par l'Académie des sciences morales, a ajouté à son livre une *Postface* fort intéressante où il a réfuté quelques-unes des objections que son livre a soulevées et précisé sur plusieurs points sa pensée. Ce qui en fait l'originalité, c'est de ne pas juger le plus ou moins de liberté assurée aux peuples par les gouvernements d'après leur forme, mais d'après les garanties données au libre exercice des forces individuelles et les limitations mises par les gouvernements eux-mêmes à leur propre puissance. A ce point de vue, M. de Lestrade considère le gouvernement parlementaire démocratique comme conduisant fatalement à une tyrannie pire que celle des monarchies absolues, et il oppose la démocratie féconde des gouvernements constitutionnels, où les pouvoirs sont séparés et limités, à la démocratie tyrannique des gouvernements où le Parlement possède seul tous les pouvoirs. M. de Lestrade considère aussi les formes politiques du gouvernement d'un peuple comme d'autant plus parfaites qu'elles sont plus d'accord avec son état social et en conséquence admet qu'elles doivent varier avec les peuples. M. de Lestrade est un politique réaliste d'un esprit très incisif dont les ouvrages mériteraient d'être plus connus.

— On lira avec intérêt le livre que M. H. Turot a consacré à *Aguinaldo* (Cerf), le héros de l'indépendance aux Philippines, et ses récits de voyage : *D'une gare à l'autre, Indo-Chine, Philippines, Chine, Japon* (Stock).

Livres nouveaux. — Documents. — *J. Depoin.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise ; 3e fasc. Montdidier, impr. Bellin. (Société historique du Vexin.) — *Abbé Eug. Müller.* Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent ; 2e partie, 1151-1538. (Ibid.)

Histoire locale. — *Abbé Eug. Jarossay.* Histoire d'une abbaye à travers les siècles : Ferrières en Gâtinais, O. B., 508-1790. Orléans, Herluison, xxxvi-519 p. — *T. Leuridan.* Statistique féodale du département du Nord. La châtellenie de Lille. III : la Pevèle. Lille, impr. Danel, 204 p. — *A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon* et *Fr. Villepelet.* Bibliographie générale du Périgord ; t. IV, complément. Périgueux, impr. de la Dordogne. (Soc. hist. et archéol. du Péri-

gord.) — *Ladey de Saint-Germain*. Le château de Montaigu, Bourgogne, et ses seigneurs, de 1160 à 1900 (et de 761 à 1160). Dijon, impr. Darantière, 107 p. (Mém. de la Soc. bourguignonne de géographie et d'histoire.) — *L. Lautrey*. La baronnie de Chevreau. Ses revenus vers l'année 1625. Lons-le-Saunier, 40 p. (Mém. de la Soc. d'émul. du Jura.) — *M. Boudet*. Comtes d'Auvergne au ve et au vi^e siècle et le palais de Victorius. Champion, 49 p. — *G. Lebas*. Histoire de la ville de Dieppe, de 1830 à 1875. Dieppe, impr. centrales et Delevoye réunies, x-425 p. Prix : 3 fr. 50. — *F. Carpentier*. Notice sur les seigneuries de Housseau et Bobigny, Aisne. Rethel, Beauvarlet, 29 p. — *Id.* Monographie de la commune d'Iviers, canton d'Aubenton, arr. de Vervins, Aisne; ibid., 168 p. — *A. Delahodde*. Le château d'Hardelot; notes historiques. Boulogne-sur-Mer, impr. Delahodde, 72 p. in-16. Prix : 1 fr. — *Th. Courtaux*. Notice historique sur les seigneurs de la baronnie de la Bove, au pays laonnais, et sur le château de ce nom, en la commune de Bouconville, Aisne, 1171-1901. Paris, Cabinet de l'historiographe, 139 p. — *P. Meynieux*. Le clergé du diocèse de Limoges. L'œuvre de réforme morale des évêques, d'après les statuts synodaux, 1259-1519. Limoges, Decourtieux, 68 p. — *Éd. Bories*. Histoire de la ville de Poissy. Champion, 204 p. — *P. Sausseau*. Tigné, des origines à 1900; n° 14. Angers, impr. Hudon. — *A. Angot*. Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne; t. II. Laval, Goupil, 842 p. in-8° à 2 col.

Biographies. — *P. Quesvers* et *H. Stein*. Essai de généalogie de la famille des Barres (Brie, Gâtinais, Sénonais, Nivernais, Berri, Bourbonnais, Bourgogne). Fontainebleau, impr. Bourges, 52 p. in-4°. (Inscr. de l'ancien diocèse de Sens, t. III). — *E. André*. Le général de division comte Barrois, 1774-1860. Bar-le-Duc, impr. Comte-Jacquet, II-124 p. in-12. — *Théod. Courtaux*. Histoire généalogique de la maison de Pontavice et de ses alliances (Bretagne, Normandie et Maine). Bergerat, impr. Castanet, 143 p. — *Ch. Denis*. Jacques de Choiseul, comte de Stainville, maréchal de France, 1727-1789. Saint-Dié, impr. Cuny, 20 p. (Bull. de la Soc. philomathique vosgienne.)

Belgique. — Dans sa séance du 6 mai, l'Académie royale de Belgique (classe des lettres et des sciences morales et politiques) a décerné une médaille d'or de huit cents francs à M. l'abbé Balau pour son mémoire intitulé : *les Sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge*.

— La même récompense a été accordée à M. F. Masoin, professeur à l'Athénée royal de Verviers, pour son *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*.

— Le prix Émile de Laveleye, d'une valeur de 2,400 francs, a été décerné à M. K. Bücher, professeur à l'Université de Leipzig.

— Le prix quinquennal des sciences historiques fondé par le gouvernement belge a été décerné pour la période 1896-1900 à M. J.-P. Waltzing, professeur à l'Université de Liège, pour son *Histoire des corporations professionnelles chez les Romains* (Louvain, Peeters, 1899, 4 vol. in-8°).

— Notre collaborateur M. Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liège, fera paraître prochainement, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, une importante étude d'histoire politique et diplo-

matique intitulée : *les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens* (1715-1782).

— Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des lettres belges ont consulté le volumineux ouvrage de J.-N. Paquot : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines* (Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol., ou 18 vol. in-8°). Mais, bien que Paquot ait été l'un des savants les plus extraordinaires qu'ait produits la Belgique, il n'avait pas encore fait l'objet d'une biographie détaillée. M. V. Chauvin, professeur à l'Université de Liège, vient de publier un travail qui met en lumière la curieuse figure du savant bibliographe, théologien, historien et orientaliste. Il a fait suivre son étude d'une bibliographie très complète (Liège, Vaillant Carmanne, 40 p. in-8°).

— M. V. Brants a publié (Mâcon, Protat) le mémoire qu'il avait lu au congrès d'histoire comparée tenu à Paris en 1900. Il y traite de l'*Autonomie internationale de la Belgique sous les archiducs Albert et Isabelle* (1598-1621). C'est une page détachée d'un travail plus étendu sur cette période encore peu connue de notre histoire.

— Le même érudit a consacré une importante et substantielle notice à *Jean Richardot, chef-président du conseil privé des Pays-Bas, 1597-1609* (Louvain, Peeters, 86 p.). Richardot fut le ministre le plus influent des archiducs.

— M. P. Poullet, qui nous a déjà donné plus d'une étude suggestive sur les origines du royaume des Pays-Bas, a déterminé avec beaucoup de soin et de sagacité, d'après les documents des archives diplomatiques, les rapports du roi Guillaume Ier avec les souverains des grandes puissances : *la Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas* (Mâcon, Protat, 27 p.).

— Les deux dernières livraisons (CLVI-CLVII) de la *Bibliotheca belgica* de F. Van der Haeghen sont consacrées à J. Couet (1600); J. David (1658); P. Heyns (1595); Luc de Heere (1565); Ph. Jongherycx (1723); Juste Lipse (*Correspondance*, 1591); Ph. de Mornay (1580); Simon Ogier (1597); Jacob Le Pape (1510); J.-B. Pinket (1682); Sigonio (1584); Simon Stévin (*Vita politica*, 1658).

— L'éminent bibliographe a fait tirer à part un 2e fascicule de la bibliographie des œuvres d'Érasme; il contient les *Apophthegmata* (Gand, Vyt, 1901, 180 p.).

— A commencé de paraître à la librairie Lamertin (Bruxelles) le *Catalogue des mss. de la bibliothèque royale de Belgique;* cette publication comprendra 5 ou 6 volumes. Le tome I, rédigé par le Père J. Van den Gheyn, se rapporte à l'Écriture sainte et à la liturgie.

Allemagne. — Le 11 août dernier est mort le Dr J.-Nep. Sepp, professeur d'histoire à l'Université de Munich.

— Le prof. Erich Marcks a été appelé à Heidelberg pour occuper la

chaire d'Erdmannsdörffer. — Le prof. DE BELOW a été nommé à Tubingue et remplacé à Marbourg par le prof. VARRENTRAPP, de Strasbourg. — Le Dr Friedrich MEINECKE, directeur de la *Historische Zeitschrift*, a été nommé professeur ordinaire d'histoire moderne à l'Université de Strasbourg; une seconde chaire d'histoire moderne à cette même Université a été donnée au Dr Martin SPAHN, de Bonn. — Le Dr Félix SALOMON, privat-docent, a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Leipzig. — Le premier secrétaire de l'Institut historique de Prusse, le Dr FRIEDENSBURG, a été nommé directeur des archives d'État à Stettin.

— Extrait du rapport présenté à la 42e réunion plénière de la Commission d'histoire instituée près de l'Académie des sciences de Bavière (juillet 1901). Ont paru dans le courant de l'année : 1° *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und V*, par MEYER VON KNONAU, tome III, 1077-1084; 2° et 3° *Deutsche Reichstagsakten;* série moderne, tome III, par Adolf WREDE; série ancienne, tome XII, par Gustav BECKMANN; 4° *Allgemeine deutsche Biographie*, vol. XLVI, livr. 1-3. Les *Jahrbücher des deutschen Reiches* sous Otton II, préparées par UHLIRZ, sont prêts pour l'imprimerie; la suite du règne de Frédéric II a été confiée au Dr HAMPE. Dans la série des Chroniques des villes allemandes, les tomes III et IV des Chroniques de Lubeck, éditées par KOPPMANN, vont être envoyées à l'impression. Dans la série consacrée à l'histoire des sciences, l'histoire de la physique, par HELLER, sera terminée l'année prochaine; la dernière partie contiendra les découvertes et les progrès de cette science au XIXe siècle. Pour la Correspondance des Wittelsbach, des mesures nouvelles proposées par Ritter, directeur de l'entreprise pour l'époque moderne, et ratifiées par l'assemblée plénière, vont permettre de hâter les travaux préparatoires concernant les années 1618-1629. L'édition des lettres des humanistes de l'Allemagne méridionale est poussée activement par le prof. VON BEZOLD; mais on ne saurait songer de sitôt à en commencer l'impression. Dans le recueil des *Quellen und Erœrterungen zur Bayerischen und deutschen Geschichte*, qui paraît sous la direction du prof. VON RIEZLER, paraîtra bientôt le plus ancien « livre des traditions » de Freising, compilé par le notaire Kozroh à l'époque de Louis le Pieux; le Dr BITTERAUF compte en envoyer le début à l'impression dans les premiers mois de l'année prochaine. Enfin, dans la série des Chroniques des pays bavarois, le Dr LEIDINGER achève l'édition des œuvres d'André de Ratisbonne, à laquelle viendra se joindre ensuite la chronique de Hans Ebran de Wildenberg.

— La Société Gœrres commence un nouveau recueil de documents relatifs au Concile de Trente. Il sera divisé en 4 sections : 1° les *Diaria* (tomes I-III de la collection); 2° les *Acta*, au sens restreint du mot (tomes IV-IX); les *Epistulae*, tomes X et suivants; 4° les *Tractatus* (un seul volume). Le travail de copie et de collation, commencé en 1894,

est actuellement terminé, et le tome I a paru chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau (*Concilium Tridentinum. Diariorum, Actorum, Epistularum, tractatuum nova Collectio*). Ce tome I contient la première partie des Journaux; l'on y trouvera le Commentaire d'Hercule Severoli et quatre des sept Journaux tenus par Angelo Massarelli. Il est édité par Sébastien Merkle (1 vol. in-4°, cxxxii-932 p. Prix : 60 m.). Ensuite viendront, publiés *in extenso* ou par extraits, les notes et journaux de Lodovico Firmani, de Pratani, d'Hieronymus Seripandi, les brefs commentaires de François de Navarre, évêque de Badajoz, et de Pierre Gonzalez de Mendoza, évêque de Salamanque, les Diaires de Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, de Gabriel Paleotti, de Manelli.

Grande-Bretagne. — Le recueil des lois anglaises connu sous le titre de *Leges Henrici* a été étudié par le prof. F. Liebermann dans une brochure (*Ueber das Englische Rechtsbuch Leges Henrici*. Halle, Niemeyer, 59 p. in-8°) dont voici les intéressantes conclusions : c'est une compilation d'un caractère privé, mais composée pour l'instruction des fonctionnaires de l'Échiquier et du Guildhall. L'auteur, anonyme, a utilisé le *Quadripartitus;* on peut même tenir pour certain que le *Quadripartitus* est également son œuvre; il écrivait entre 1110 et 1118.

— L'histoire religieuse s'est enrichie d'une biographie fort érudite de saint Gilbert, fondateur de l'ordre de Sempringham par Mlle Rose Graham (*S. Gilbert of Sempringham and the Gilbertines; a history of the only english monastic order*. Londres, Elliot Stock, 1901, vii-240 p.). Le volume, très instructif, est joliment illustré.

— Nous avons annoncé en son temps l'édition par M. J. H. Bridges de l'*Opus Majus* de Roger Bacon. Il vient de paraître un supplément au tome III, contenant un texte revisé des trois premières parties, d'après un ms. du Vatican qui contient de meilleures leçons, avec de nombreuses corrections au texte, qui avait été transcrit par un copiste peu attentif, et des notes additionnelles (*The « Opus Majus » of Roger Bacon*. Supplementary vol. Williams et Norgate, 1900, xv-187 p. Prix : 7 sh. 6 d.).

— L'étude de M. John E. Morris sur les guerres d'Édouard Ier contre les Gallois contient un chapitre important pour l'histoire des institutions militaires au xiiie siècle. L'auteur a tiré la plupart de ses renseignements des documents inédits conservés dans les archives anglaises (*The welsh wars of Edward I; a contribution to mediaeval military history, based on original documents*. Oxford, at the Clarendon Press, 1901, xii-327 p. in-8°).

— Le tome XIII des publications de la *Selden Society*, intitulé *Select pleas of the forest*, jette une lumière considérable sur un des points les plus curieux et les plus mal connus du droit administratif de l'Angleterre féodale. Les plus anciens documents sont antérieurs à la Charte de la Forêt, promulguée en novembre 1217; mais la plupart

se rapportent à la seconde moitié du XIIIe siècle (Londres, Quaritch, 1901, CXXXIX-208 p.; les pages 1-131 sont doubles, le texte et la traduction, qui est en regard, ayant la même pagination). Les extraits ont été faits avec soin par M. G. J. TURNER, qui les a fait précéder d'une préface instructive et suivre d'un glossaire et de tables des matières, des noms de personnes et de lieux.

— Dans la série des « Heroes of the Nations, » M. Arthur Granville BRADLEY vient de donner la biographie d'*Owen Glyndwr*, le chef du dernier soulèvement des Gallois contre l'Angleterre (sous Henri IV); le chapitre I donne une rapide esquisse de l'histoire galloise jusqu'à la fin du XIVe siècle; un appendice est consacré aux Bardes (XIII-357 p. Prix : 5 sh.).

— A l'histoire d'Écosse se rapportent le beau volume de M. Andrew LANG : *The mystery of Mary Stuart* (Longmans, 1901, XXII-452 p. Prix : 18 sh.) et le très utile recueil d'extraits d'auteurs contemporains sur les mouvements jacobites en faveur du Prétendant, 1701-1720, par Ch. Sanford TERRY (*The chevalier de Saint-George and the Jacobite movements in his favour, 1701-1720*. D. Nutt, 1901, XXII-510 p. in-12. *Scottish history from the contemporary writers*, n° 4). Nous avons déjà mentionné le précédent recueil du même auteur sur l'insurrection de 1745 et l'excellente bibliographie qui l'accompagne. Cette bibliographie s'applique également au présent volume.

— En 200 pages, d'où il a banni tout appareil d'érudition, M. Robert S. RAIT a esquissé l'histoire des relations entre l'Angleterre et l'Écosse depuis le VIe siècle jusqu'en 1707 (*An Outline of the relations between England and Scotland, 500-1707*. Londres, Blackie and Son, 1901, XXXVIII-225 p.). Il a donné une grande place à la question de savoir jusqu'à quel point les Écossais des Basses-Terres sont mélangés de sang anglais.

— M. Richard C. MACLAURIN a publié un ouvrage, couronné en 1898 par l'Université de Cambridge, *On the nature and evidence of title to reality* (Londres, Cambridge University press, 1901, X-276 p.); c'est une étude à la fois juridique et diplomatique sur la transmission des biens-fonds, depuis l'époque anglo-saxonne jusqu'à nos jours. Les historiens y trouveront du profit.

— Le *Dictionary of national biography* (Smith, Elder et Cie) est à peine terminé qu'il a paru nécessaire d'y ajouter un supplément. Celui-ci aura trois volumes, qui seront parus avant la fin de la présente année. Dans le dessein premier de l'ouvrage, celui-ci ne devait pas dépasser le 1er janvier du nouveau siècle; mais on a pensé, non sans raison, que la mort de la reine Victoria (22 janvier 1901) marquait une limite mieux justifiée. La biographie de la feue reine sera donnée au tome III par le directeur de cette monumentale entreprise, l'éminent et infatigable Sidney LEE.

— On lit dans l'*Athenæum* (10 août 1901) : « On a fait remarquer

depuis longtemps que les tables des noms de lieux (1811) et de personnes (1833) mentionnés dans le *Domesday Book* devraient être remaniées pour répondre aux exigences des érudits modernes. L'importance du travail de sir Henry Ellis est reconnue de tous, mais ses listes sont incomplètes. Comme le gouvernement n'est guère en état d'entreprendre cette tâche, on a décidé de refondre les tables du fameux document pour l'Histoire des comtés de l'Angleterre qui paraît sous le vocable de la reine Victoria. »

— L'impérialisme, triomphant en Angleterre, a suscité une nouvelle revue : *The Empire Review,* qui se publie chez Macmillan sous la direction de M. C. Kinloch Cooke. Elle a pour but essentiel de tenir le public au courant des affaires générales de l'empire britannique, et en particulier des colonies; c'est assez dire quelle peut être la variété des articles qu'on y trouvera. Il paraît une livraison par mois depuis le 1er février, au prix de 1 shelling.

Italie. — Dans le Congrès international des sciences historiques qui se tiendra en avril prochain à Rome, une section (la 16e) est consacrée à la Méthodologie. Le président, Benedetto Croce, adresse aux congressistes un pressant appel pour donner aux discussions de méthode historique la plus grande ampleur. Rappelons que, pour participer au Congrès, il faut envoyer son adhésion au prof. Giacomo Gorrini (*presso la R. Accademia de San Cecilia.* Rome, via de' Greci, n° 18), en envoyant le prix de la souscription, fixé à 12 l., et en déclarant en même temps la section ou les sections où l'on désire s'inscrire. Toutes les parties de l'histoire seront représentées dans cet important congrès, auquel les savants français participeront sans doute en grand nombre.

— M. le baron A. Lumbroso, bien connu par ses importantes publications sur l'époque napoléonienne (*Miscellanea Napoleonica, Bibliografia Napoleonica,* etc.), a entrepris, à partir du 1er octobre 1901, la publication d'une *Revue napoléonienne,* pour laquelle il s'est assuré la collaboration des hommes les plus compétents sur la période napoléonienne de l'histoire européenne, MM. Bouvier, Houssaye, Hueffer, Franchetti, Madelin, Pélissier, Stern, Wertheimer, etc. La revue paraîtra tous les deux mois et le prix d'abonnement est de 12 fr. pour l'Italie, 15 fr. pour l'Union postale. Voici le sommaire du 1er numéro : Sforza. Madame Lætitia et Pauline Borghèse aux bains de Lucques, 1804. — Documents sur 1802-1812-1813, annotés et publiés par A. Lumbroso. — Ildebrando della Giovanna. Una inscrizione napoleonica piacentina (1807). — Franchetti. Murat et le marquis Costa de Beauregard. — G. Lumbroso. Quattro documenti su Orvieto (1804-1809). — Nous souhaitons un heureux succès à cette intéressante entreprise (s'adresser pour la rédaction et l'administration de la Revue à M. le baron A. Lumbroso, Frascati, près Rome).

Suisse. — Le doyen des historiens suisses, le professeur Basile Hidber, qui occupa la chaire d'histoire nationale à l'Université de Berne

de 1870 à 1896, est mort le 17 juillet dernier à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Parmi les nombreux mémoires qu'il a écrits sur l'histoire de la Suisse, bornons-nous à rappeler la biographie de Renward Cysat, homme d'État et chroniqueur lucernois du XVIe siècle (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, t. XIII et XX). Le nom de Hidber restera surtout attaché au Catalogue des chartes relatives à la Suisse, antérieures à l'année 1201 (*Schweizerisches Urkundenregister*), dont les deux volumes parurent en 1863 et 1877, sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse. Bien que dépassé aujourd'hui sur beaucoup de points de détail par les travaux de la critique diplomatique, ce régeste rend et rendra longtemps encore de grands services.

— La Société suisse des monuments historiques et la Société générale d'histoire suisse ont eu leurs réunions annuelles à Coire le 11 et le 12 septembre. Le professeur Rahn, de Zurich, a entretenu la première des peintures murales récemment découvertes au donjon de Mayenfeld (Grisons) et au château de Sargans (canton de Saint-Gall), celles-ci du commencement du XVe siècle, celles-là plus anciennes. A la Société générale d'histoire, M. Robert Durrer a parlé d'un acte de donation en faveur de l'église de Saint-Hilaire, près Coire (VIIIe ou IXe siècle); M. J.-C. Muoth, des colonies, établies en pays rétien, de paysans émigrés du Haut-Valais et connus sous le nom de *Walser;* le chanoine J.-G. Mayer, de Hartmann II, comte de Vaduz, évêque de Coire (1388-1416); M.-T. Schiess, des relations des Grisons avec les Suisses, notamment avec Zurich, pendant le XVIe siècle. — La vieille cité épiscopale offrait plus d'un sujet d'étude à ses visiteurs : le petit musée rétien, la cathédrale de style roman, l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture religieuse en Suisse, et le trésor qui y est conservé et dont la valeur archéologique a été mise en lumière par la belle description que M. Émile Molinier en a donnée en 1895.

— Le tome XXVI du *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte* que publie la Société générale d'histoire (Zurich, 1901, in-8° de XXX-312 p.) contient une série d'excellents mémoires. A la lumière des nombreux pamphlets politiques qui parurent après la mort de Henri IV et sous le ministère de Richelieu, M. Hans Nabholz montre la position que prirent dans la question de la Valteline les différents partis qui divisaient alors la France. M. Arthur Piaget, archiviste de l'État à Neuchâtel, raconte la tentative infructueuse faite en 1561 par Léonor d'Orléans, duc de Longueville et comte souverain de Neuchâtel, et par sa mère, Jacqueline de Rohan, tous deux protestants, pour introduire le prêche dans le bourg du Landeron, la seule localité du comté de Neuchâtel, avec le village voisin de Cressier, qui n'eût pas accepté la Réforme. M. Hans Barth s'efforce de tempérer le jugement sévère que la plupart des historiens suisses ont porté sur le rôle du tribun bâlois Pierre Ochs à l'époque de la république helvétique. M. Georges Caro publie la première partie d'une étude sur la répartition de la propriété

foncière en pays alemannique, à l'époque carolingienne, d'après les plus anciennes chartes de Saint-Gall.

— Les cantons de Bâle et de Schaffhouse ont fêté cette année, le 13 juillet et le 10 août, le 400e anniversaire de leur entrée dans la Confédération. A Bâle, la Société d'histoire et d'archéologie a fait paraître à cette occasion, à la demande du gouvernement, un beau volume dû à la collaboration de plusieurs de ses membres (*Festschrift zum vierhundertsten Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen, 13 Juni 1901*. Bâle, 1901, in-4° de XII-357 p. et 66 pl.). La première partie de cette publication est consacrée à l'histoire des rapports de la ville de Bâle avec les Suisses jusqu'à l'alliance de 1501 et à l'étude du rôle que cette ville a joué dès lors dans la Confédération. Elle comprend les chapitres suivants : *Vorgeschichte*, *Abschluss des Bundes* (Rodolphe WACKERNAGEL); *Reformation und Gegenreformation* (Rodolphe LUGINBÜHL); *Das Zeitalter des dreissigjährigen Krieges und des Absolutismus* (François FÆH); *Aufklärung und Revolution* (Albert BURCKHARDT-FINSLER); *Der neue Bund* (Traugott GEERING). La seconde partie a pour but de montrer quelle était au XVe siècle, à la veille de l'alliance, l'importance de Bâle dans le domaine de la science et des arts. M. C.-C. BERNOULLI a retracé l'histoire de l'université naissante et les débuts de l'imprimerie bâloise. Le chapitre de la peinture, confié à M. Daniel BURCKHARDT, est une monographie très fouillée du peintre Conrad Witz, originaire de Rottweil, qui vint s'établir à Bâle vers 1430. Il peignit aussi à Genève, en 1444, pour l'évêque François de Mies, le triptyque de l'autel principal de la chapelle des Macchabées, fondée par le cardinal de Brogny. Les œuvres de Witz montrent en lui le précurseur de l'école réaliste du Haut-Rhin. Dans un dernier chapitre enfin, M. Charles STEHLIN étudie les monuments de l'architecture et de la sculpture bâloises du XVe siècle. L'illustration est particulièrement riche et soignée pour la partie artistique du volume.

Plus modeste d'apparence mais non moins utile que la publication bâloise est celle que le gouvernement schaffhousois a fait paraître à l'occasion de l'anniversaire du 10 août. C'est une histoire complète du canton de Schaffhouse, des temps les plus anciens à l'année 1848, due à la collaboration de nombreux érudits (*Geschichte des Kantons Schaffhausen von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1848. Festschrift des K. Schaffhausen zur Bundesfeier 1901*. Schaffhouse, 1901, in-8° de VI-782 p., avec 29 pl., 104 fig., 2 cartes et des fac-similés des deux chartes d'alliance du 1er juin 1454 et du 10 août 1501). Ce volume, d'une exécution très soignée, bien que forcément un peu inégale dans ses différentes parties, comble une lacune de la série des histoires cantonales, où Schaffhouse n'était pas encore représenté.

— Dans une plaquette parue à l'occasion des fêtes de Bâle, dont nous venons de parler, M. le professeur R. THOMMEN donne un bon fac-similé de la charte d'alliance de Bâle avec les Confédérés (*Der Basler Bundes-*

brief vom 9 Juni 1501. Bâle, Reich, 1901, in-8° de 36 p.). L'éditeur a joint au fac-similé une transcription de l'acte et quelques documents ayant trait à l'alliance.

— Le conseiller national Simon KAISER avait entrepris de publier un recueil des constitutions qui ont régi la Suisse depuis la chute de l'ancien régime, en 1798, jusqu'à aujourd'hui. Ce travail, interrompu par la mort de l'auteur, a été repris par le Dr Jean STRICKLER et a paru sous ce titre : *Geschichte und Texte der Bundesverfassungen der Schweizerischen Eidgenossenschaft, von der helvetischen Staatsumwælzung bis zur Gegenwart*. Berne, Wyss, 1901, in-8° de VI-141 et 360 p. Les textes réunis comprennent, à côté des constitutions qui ont été en vigueur, un grand nombre de projets et d'actes divers intéressant la constitution. L'introduction historique, que l'on souhaiterait plus développée, facilite l'intelligence des documents dont elle explique la genèse et donne l'analyse; elle est, pour la période de 1798 à 1848, presque entièrement l'œuvre de M. Strickler, dont on connaît la compétence sur ce terrain. En groupant des textes qu'il fallait chercher jusqu'ici dans différentes collections, ce recueil est appelé à rendre grand service à ceux qui s'occupent du droit public et de l'histoire constitutionnelle de la Suisse pendant le siècle dernier.

— M. Gustav SCHNUERER a publié dans les *Collectanea Friburgensia* une étude très approfondie et très ingénieuse sur la chronique dite de Frédégaire, *Die Verfasser der sogenannten Fredegar chronik* (259 p. in-4°). Il accepte dans leur ensemble les opinions de M. Krusch, mais en les modifiant sur quelques points. Voici ses conclusions :

La première partie de la compilation s'étend jusqu'à 616-617 et non 613. Elle est due à Agrestius, un Genevois, notaire royal, qui écrivait à Luxeuil sous l'influence de Warnachaire. L'*Historia Epitomata*, sauf le passage sur l'origine troyenne des Franks et les extraits d'Isidore, appartient à ses œuvres. Il s'est servi, non d'annales burgondes, mais d'un ouvrage sur les guerres de Thierry II.

La seconde partie a été écrite dans le sud de la Burgondie en 642-643 sous l'influence de Flaochat.

La troisième partie a été écrite en Austrasie sous l'influence de Grimoald.

Le quatrième livre de la compilation est un recueil de légendes ajouté dans la seconde moitié du VIIe siècle par un interpolateur.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Annales internationales d'histoire, 450.
Bonnal (général *H.*). Sadowa, 107.
Chéradame (*André*). L'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle, 118.
Fontane (*Marius*). Histoire universelle. T. XI : la Papauté, Charlemagne, 326.
Lehautcourt (*Pierre*). Histoire de la guerre 1870-1871. T. I : les Origines, 108.
Pingaud (*Léonce*). Bernadotte, Napoléon et les Bourbons, 105.
Suckow (colonel *de*). D'Iéna à Moscou, trad. p. le commandant *Veling*, 360.
Vast (*Henri*). Les grands traités du règne de Louis XIV, 452.
Veling. Voy. *Suckow*.

ANTIQUITÉ.

Ægyptische Urkunden aus den k. Museen in Berlin, 137.
Arnim. Leben und Werke des Dio von Prusa, 390.
Ausfeld. Zur Topographie von Alexandrien, 143.
Beitræge zur alten Geschichte und Geographie. Festschrift für H. Kiepert, 147.
Brunsmid. Inschriften und Münzen der griechischen Stædte Dalmatiens, 148.
Buchheim (*E.-W.*). Beitræge zur Geschichte des delphischen Staatswesens, 147.
Büchler. Die Tobiaden und Oniaden im 2e Makkabæerbuch, 390.
Büttner-Wobst. Eine Episode aus der Belagerung von Ambrakia, 389.
Busolt. Zur Aufhebung der Verbannung des Thukydides, 384.
— Zur Chronologie Xenophons, 386.
— Aristoteles und Xenophon, 387.
Bürchner. Die Insel Leros, 144.
Cauer. Thukydides und seine Vorgænger, 381.
Cicéron. Correspondance, éd. *Tyrrel* et *Purser*, 149.
Cohn (*L.*) Eintheilung und Chronologie der Schriften Philos, 389.
Curtius et *Kaupert*. Karten von Attika, 140.
Delbrück et *Vollmöller*. Das Brunnenhaus des Theagenes, 146.
Diehl (*Ch.*). Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle, 121.
Dietrich. Testimonia de Herodoti vita praeter itinera, 384.
Dippel. Quae ratio intercedat inter Xenophons Hist. Gr. et Plutarchi vitas, 389.
Dittenberger (*W.*). Sylloge inscriptionum Graecarum, 2e éd., 127.
Drerup (*E.*). Ueber die bei den attischen Rednern eingelegten Urkunden, 132.
— Die historische Kunst der Griechen, 381.
— Ein athenisches Proxeniedekret für Aristoteles, 387.
Ebstein. Die Pest des Thukydides, 385.
Francotte (*Henri*). L'industrie dans la Grèce ancienne, 397.
Fredrich. Inschrift aus Milet, 130.
Gradenwitz. Einführung in die Papyruskunde, 134.
Guiraud (*Paul*). La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce, 392.
Herzog (*R.*). Koische Forschungen und Funde, 144.
Hiller von Gærtringen. Archilochos Inschrift aus Paros, 129.
— Thera, 140.
Humann, *Cichorius*, *Judeich* et *Winter*. Alterthümer von Hierapolis, 142.
Ilitscheff. Ein Beitrag zur Geographie von Makedonien, 145.
Illing. Der Periplus des Hanno, 140.
Inscriptiones gracae insularum maris Ægei, 125.
Judeich (*W.*). Der ælteste attische Volksbeschluss, 128.
— Bericht über eine Reise im nordwestlichen Kleinasien, 142.
Jullian (*Camille*). Vercingétorix, 451.
Kalinka. Die neueren Forschungen in Kleinasien, 143.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Kekule. Ausgrabungen aus Milet, 130.
Kern (*O.*). Die Inschriften von Magnesia am Meander, 123.
Kœhler (*U.*). Zwei Inschriften aus der Zeit Antiochos IV Epiphanes, 131.
Kœppe. Sage und Geschichte in der griechischen Kunst, 383.
Kœrte. Das « alte » Tempel und das Hekatompedon auf der Akropolis zu Athen, 146.
Krebs. Aus den Papyri der k. Museen, 134.
Langer (*L.*). Eine Sichtung der Streitschriften über die Gliederung der Hellenika von Xenophon, 385.
Larfeld (*W.*). Handbuch der griechischen Epigraphik, 132.
Lehmann (*C.-F.*). Zu Herodot und Hecatæus, 384.
Leonhard. Die Insel Kythera, 145.
Liebrich. Die Proœmien in der griechischen und byzantinischen Geschichtschreibung, 384.
Lincke. Xenophons Hieron und Demetrios von Phaleron, 386.
Lipsius (*J.-H.*). Beitræge zur Pindarischen Chronologie, 136.
Meyer (*E.*). Forschungen zur alten Geschichte, 381.
— Arrians Geschichte Alexanders d. Grossen, 389.
Mitteis (*L.*). Aus den Papyrusurkunden, 133.
Œri. De Herodoti fonte delphico, 384.
Noack. Neue Untersuchungen in Alexandrien, 143.
Philippson. Thessalien und Epirus, 146.
Pick. Die antiken Münzen von Dacien und Mœsien, 148.
Pomtow. Delphische Inschriften, 128.
Prott. Enneakrunos, Lenaion und Dionysion ἐν Λίμναις, 146.
Purser (*Louis Claude*). Voy. *Cicéron* et *Tyrrel*.
Radet (*G.*). L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes, 121.
Radtke. Beitræge zur Lydischen Geschichte des Xanthos, 384.
Robert. Die Ordnung der Olympischen Spiele, 136.
Ruge et *Friedrich*. Archæologische Karte von Kleinasien, 140.
Schmidt (*B.*). Die Insel Zakynthos, 145.
Schmidt (*O.-E.*). Cicero's Villen, 149.
Schwartz (*E.*). Kallisthenes' Hellenika, 388.
Seeck (*Otto*). Die Entwickelung der antiken Geschichtschreibung, 391.
Soltau. Ein chronologisches Fragment der Oxyrhynchospapyri, 136.
Stein. Zur Quellenkritik des Thukydides, 385.
Stern (*E. von*). Bemerkungen zur Topographie und Geschichte der Taurischen Chersonesos, 145.
Strack (*M.-L.*) Inschriften aus Ptolemæischer Zeit, 127.
Susemihl. Die Zeit des Historikers Kratippos, 385.
Swoboda (*H.*). Zur Verfassungsgeschichte von Samos, 131.
Tyrrel (*Robert Yelverton*) et *Purser* (*Louis Claude*). The correspondence of M. Tullius Cicero, 149.
Wagner (*O.*). Die Metzer Epitome der Alexandergeschichte, 140.
Weber. Die Hochdruckwasserleitung von Laodicea ad Lycum, 147.
Wilamowitz. Lesefrüchte, 385.
Wilcken (*U.*). Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete, 133.
— Griechische Ostraka aus Ægypten und Nubien, 137.
Wilhelm (*A.*). Altattische Schriftdenkmæler, 128.
— Poésies de Simonide, 129.
— Ein Vertrag des Maussollos mit den Phaseliten, 130.
— Ein Friedensbund der Hellenen, 131.
Willrich (*H.*). Der Chelkiasstein, 131.
— Judaïca; Forschungen zur hellenistisch-jüdischen Geschichte und Literatur, 390.
Ziebarth. Neue attische Fluchtafeln, 127.

ALLEMAGNE.

Moltke (maréchal *de*). Correspondance militaire, 455.
Pennrich (*Alfred*). Die Urkundenfælschungen des Reichskanzlers Kasper Schlick, 231.

AUTRICHE-HONGRIE.

Béla magyar király emlékezete, 232.
Jankó (*Jean*). Biró Lajos német -ujguineai néprajzi gyüjtéseinek leiró jegyzéke, 232.
Karáczonyi (*Jean*). A magyar nemzetségek a XIV század közepéig, 232.
Magyar honfoglalas Kutfoi, 232.
Nyári (*Alexandre*). A czenstochowai pálos-kolostor és magyar müemlékei, 232.
Pauler (*Jules*). A magyar nemzet története szent Istvánig, 232.
Voltelini (*Hans von*). Acta Tirolensia, 406.

ÉGLISE.

Abgaill (chanoine). Voy. *Le Grand*.

Balme (le P.). Cartulaire et histoire diplomatique de saint Dominique. T. III, p. p. le P. *Collomb*, 331.
Barine (*Arvède*). Saint François d'Assise, 348.
Collomb (le P.). Voy. le P. *Balme*.
Couzard (abbé). Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605, 96.
Crouslé (*L.*). Bossuet et le protestantisme, 97.
Giry (*Arthur*). Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne, 229.
Graham (*Rose*). S. Gilbert of Sempringham and the Gilbertines, 460.
Kirsch (*Peter*). Die Rückkehr der Pæpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom, 405.
Lavertujon (*A.*). Voy. *Sulpice Sévère*.
Le Grand (*Albert*). La vie des saints de Bretagne, p. p. *A. Thomas*, *Abgaill* et *Peyron*, 330.
Le Grand (*Léon*). Statuts d'hôtels-Dieu et de léproseries, 452.
Monumenta ordinis Praedicatorum historica, 402.
Merkle (*Sébastien*). Concilium Tridentinum. Diariorum tomi I, pars 1, 459.
Peyron (chanoine). Voy. *Le Grand*.
Sulpice Sévère. Chronique, texte et trad. p. *A. Lavertujon*, 150.
Thomas (chanoine *A.*). Voy. *Le Grand*.

FRANCE ET COLONIES.

Archives historiques de la Gironde. T. XXXIV et XXXV, 345.
Aulard. Histoire politique de la Révolution française, 368.
Avenel (vicomte *G. d'*). La noblesse française sous Richelieu, 97.
— Paysans et ouvriers depuis sept cents ans, 178.
Baguenault de Puchesse. Voy. *Henri IV*.
Berton (*Henri*). L'évolution constitutionnelle du second Empire, 106.
Biot (colonel). Souvenirs anecdotiques et militaires, p. p. le comte *Fleury*, 105.
Boyer (*Fr.*). Voy. *Espinchal*.
Brun (*Pierre*). Autour du XVIIe siècle, 100.
Cabanès (docteur). Les morts mystérieux et l'histoire, 453.
Cabrol (*C.*). Histoire de la Réforme à Clairac, 88.
Cartellieri (*Alex.*). Philipp II August, König von Frankreich, 400.
Chabreul (*M. de*). Gouverneur de princes (Me de Genlis), 1737-1830, 352.
Chérot (le P. *Henri*). Le quiétisme en Bourgogne et à Paris en 1698, 453.
Chomton (abbé). Histoire de l'église de Saint-Bénigne de Dijon, 342.
Claparède (*R.*). La Réforme en Bourgogne, 89.
Colin (*E.*). Petite histoire du Nivernais, 339.
Couyba (Dr *L.*). Étude sur la Fronde en Agenais, 97.
Cultru (*Prosper*). Dupleix, 351.
Daullé (*Alfred*). La Réforme à Saint-Quentin et aux environs, du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, 87.
Delorme (*Amédée*). Sous la chéchia. Carnet d'un zouave, 1856-1859, 107.
Deubel (*Maurice*). Guillaume Poyet, avocat et chancelier, 84.
Du Bled (*Victor*). La société française du XVIe au XXe siècle, 100.
Duhring (*Eug.*). Le marquis de Sade et son temps, 453.
Espinchal (*Hippolyte d'*). Souvenirs militaires, 1792-1814, p. p. *Fréd. Masson* et *Fr. Boyer*, 359.
Études de théologie et d'histoire (tricentenaire de la fondation de la Faculté de théologie de Montauban), 229.
Filon (*Augustin*). Voy. *Rosebery*.
Fleury (comte). Voy. *Biot*.
Franklin (*A.*). La vie privée d'autrefois, 335.
Funck-Brentano (*Frantz*). L'affaire du collier, 362.
Gatelet (lieutenant). Histoire de la conquête du Soudan français, 1878-1879, 111.
Girard (*B.*). L'Aunis et la Saintonge maritimes, 339.
Gondrie (abbé). Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Séverin à Paris, 337.
Gourcuff (*Olivier de*). Gens de Bretagne, 109.
Grand-Carteret (*John*). L'Aiglon en image, 122.
Guiraud (*L.*). Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur, 333.
Halphen. De l'authenticité d'un fragment de chronique attribué à Foulques Réchin, comte d'Anjou, 329.
Haussonville (comte *d'*). La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV, 349.
Henri IV. Lettres inédites, au duc et à la duchesse de Nevers, p. p. *Baguenault de Puchesse*, 95.
Hückel. Les poèmes satiriques d'Adalbéron, évêque de Laon, 329.
La Moussaye (*Charles Gouyon*, baron *de*). Brief discours de la vie de

Mme Claude du Chastel, dame de la Moussaye, 1583-1587, p. p. *G. Vallé* et *Parfouru*, 91.
Langlois (*Ch.-V.*). Voy. *Lavisse*.
Lasteyrie (*Charles de*). L'abbaye de Saint-Martial de Limoges, 340.
Lavisse. Histoire de France. Les premiers Capétiens; Louis VII et Louis VIII, par *A. Luchaire*, 345.
— Saint-Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs, par *Ch.-V. Langlois*, 348.
Lebon (*André*). La politique de la France en Afrique, 1896-1898, 110.
Lehr (*Henry*). Vie et institutions militaires (les protestants d'autrefois), 94.
Le Poittevin (*Gustave*). La liberté de la presse depuis la Révolution, 1789-1815, 357.
Lestrade (abbé *J.*). Les huguenots en Comminges, 92.
Luchaire (*Achille*). Note additionnelle aux Études sur quelques mss. de Rome et de Paris, 329. Voy. *Lavisse*.
Masson (*Fréd.*). Voy. *Espinchal*.
Mautouchet (*Paul*). Le conventionnel Philippeaux, 355.
Mercier (*Gaston*). L'esprit protestant, 376.
Minoret (*Maurice*). La contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution, 102.
Morin (*Louis*). Histoire corporative des artisans du livre à Troyes, 100.
Morris (*Gouverneur*). Journal, pendant les années 1789-1792, trad. p. *E. Pariset*, 353.
Œuvre (l') sociale de la Révolution française, 367.
Parfouru. Voy. *La Moussaye*.
Paris (*Gaston*). François Villon, 364.
Pariset (*E.*). Voy. *Morris*.
Patry. Chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge, 87.
Pélissier (*Georges*). Le monument littéraire contemporain, 365.
Picot (*Georges*). Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, 452.
Piolet (le P.). La France hors de France, 112.
Poidebard (*William*). Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas, membres de l'Académie de Lyon, de 1711 à 1739, 363.
Poupardin (*René*). Le royaume de Provence sous les Carolingiens, 326.
Prentout. Renovatio ac reformatio in universitate Cadomensi per XVI saec., 338.
— L'Ile de France sous Decaen, 1803-1810, 357.
Reiset (lieutenant général, vicomte *de*). Souvenirs, 1810-1814, 361.
Renouard (*Ph.*). Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, ayant exercé à Paris, de 1450 à 1600, 452.
Reure (abbé). Épisodes des guerres de religion dans le Forez, 90.
Rosebery (lord). Napoléon. La dernière phase, trad. p. *A. Filon*, 103.
Spoliation des indigènes de la Nouvelle-Calédonie, 455.
Stapfer (*Paul*). Victor Hugo et la grande poésie satirique en France, 364.
Stouff (*L.*). Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace en 1469, 332.
Tauzin (abbé). Liste des sénéchaux de Guyenne, 452.
— Les bastilles landaises et leur organisation municipale du XIIIe au XVIIIe siècle, 452.
Testaud (*G.*). Des juridictions municipales en France, 334.
Vallé (*G.*). Voy. *La Moussaye*.
Viénot (*John*). Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1542-1573, 85.
Weiss (*N.*). Le XVIe siècle devant le haut enseignement, 95.
Zévort (*Edgar*). Histoire de la troisième République. La présidence de Carnot, 109.

GRANDE-BRETAGNE ET COLONIES.

Bacon (*Roger*). Opus majus, vol. III, Supplém., éd. *J. H. Bridges*, 460.
Bardoux (*Jacques*). John Ruskin, 116.
Bérard (*Victor*). L'Angleterre et l'impérialisme, 372.
Boutmy. Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle, 369.
Bradley (*A. Granville*). Owen Glyndwr, 461.
Bridges (*J. H.*). Voy. *Bacon*.
Carton de Wiart (*Edmond*). Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle, 176.
Lang (*Andrew*). The mystery of Mary Stuart, 461.
Liebermann (*Felix*). Ueber das englische Rechtsbuch Leges Henrici, 460.
Morris (*John E.*). The welsh wars of Edward I, 460.
Rait (*Robert S.*). An outline of the relations between England and Scotland, 500-1707, 461.
Taunton (*Ethelred L.*). The history of

the Jesuits in England, 1580-1773, 233.
Terry (*Ch. Sanford*). The chevalier de Saint-George and the Jacobite movements, 1701-1720, 461.
Turner (*G. J.*). Select pleas of the forest, 460.

ITALIE.

Gebhart (*Émile*). Conteurs florentins du moyen âge, 349.
Monnier (*Philippe*). Le Quattrocento, 83.

ORIENT.

Bréhier (*Louis*). L'Égypte de 1798 à 1900, 119.
Degrand (*A.*). Souvenirs de la Haute-Albanie, 117.

EXTRÊME-ORIENT.

Cordier (*Henri*). Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, de 1860 à 1900, 119.
Hosie (*Alexander*). Manchuria, 239.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

Brants (*V.*). L'Université de Louvain, 410.
— L'autonomie internationale de la Belgique sous les archiducs Albert et Isabelle, 458.
— Jean Richardot, chef-président du conseil privé des Pays-Bas, 458.
Chauvin (*V.*). J.-N. Paquot; sa vie et ses œuvres, 457.
Des Marez (*Guillaume*). La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle, 152.
Fierens-Gevaert. Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges, 336.
Hubert (*Eug.*). Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 457.
Meinardus (*O.*). Nassau-Oranische Correspondenzen, 408.
Poullet (*P.*). La Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas, 458.

ROUMANIE.

Sainéan (*Lazare*). Une carrière philologique en Roumanie, 1885-1900, 239.

RUSSIE.

Arnheim (*Fritz*). Der ausserordentliche Finnlændische Landtag 1899, 172.
Beitrag zur Beurteilung der staatsrechtlichen Stellung des Grossherzogtums Finnland, 172.
Getz (*B.*). Das staatsrechtliche Verhæltnis zwischen Finnland und Russland, 172.
Recht (das) Finnlands und seine Wehrpflichtfrage, 172.

SUISSE.

Festschrift des K. Schaffhausen zur Bundesfeier, 1901. Geschichte des K. Schaffhausen bis zum Jahre 1848, 464.
Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, 463.
Schnuerer (*G.*). Die Verfasser der sogenannten Fredegar-Chronik.
Strickler (*Jean*). Geschichte und Texte der Bundesverfassungen d. Schweizerischen Eidgenossenschaft, 465.
Thommen (*R.*). Der Basler Bundesbrief vom 9 juin 1501, 464.

HISTOIRE DU DROIT.

Combes de Lestrades. Le droit politique contemporain, 456.
Maclaurin (*Richard C.*). On the nature and evidence of the title to reality, 461.
Rais (*Jules*). La représentation des aristocraties dans les chambres hautes en France, 1789-1815, 103.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Associations professionnelles ouvrières, 102.
Bardoux (*Jacques*). La fondation universitaire de Belleville, 114.
Blondel (*Georges*). La France et le marché du monde, 113.
Bourdeau (*Jean*). L'évolution du socialisme, 113.
Clémenceau (*Georges*). Justice militaire, 122.
Degrave (*Eugène*). Le bagne, 122.
Delafosse (*Jules*). Théorie de l'ordre, 115.
Duruy (*Georges*). Pour la justice et pour l'armée, 122.
Éducation (l') morale dans l'Université, 379.
Eichthal (*Eug. d'*). Socialisme, communisme et collectivisme, 113.
Faguet (*Émile*). Problèmes politiques, 366.
Fouillée (*Alfred*). La France au point de vue moral, 373.
— La réforme de l'enseignement par la philosophie, 375.
Goyau (*G.*). Autour du catholicisme social, 378.

Goyau. Voy. *Ollé-Laprune*.
Métin (*Albert*). Le socialisme sans doctrine : Australie et Nouvelle-Zélande, 120.
Ollé-Laprune. La vitalité chrétienne, p. p. *Goyau*, 377.
Seignobos. La méthode historique appliquée aux sciences sociales, 380.

BIBLIOGRAPHIE. DICTIONNAIRES ET INVENTAIRES.

Brun-Durand. Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, 345.
Brutails (*Jean-Auguste*). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Arch. ecclés., série G, t. II, 454.
Dictionary of national biography, 461.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 229.
Jordell (*D.*). Répertoire bibliographique des principales revues pour l'année 1899, 455.
Molinier (*Aug.*). Manuel de bibliographie historique, fasc. 1, 455.
Raveneau (*Louis*). La dixième année géographique annuelle, 455.
Revue biblique internationale. Tables générales des t. I-VIII, 455.
Revue historique et archéologique du Maine. Table des vol. XXI à XL, 455.
Van den Gheyn (le P. *J.*). Catalogue des mss. de la bibliothèque royale de Belgique, t. I, 458.
Van der Haeghen (*F.*). Bibliotheca belgica; livr. 156-157, 458.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

V. Bérard. L'étude des origines grecques; *fin* 1
L. Davillé. Les relations de Henri IV avec la Lorraine . . 32
F. de Navenne. Pier Luigi Farnèse. *1er article*. 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Blochet. Deux lettres inédites de Charles IX et de François, duc d'Anjou, au sultan de Turquie 308
L. Halphen. Les institutions judiciaires en France au xie s. : région angevine 279
G. Legarpentier. La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux dans la Seine-Inférieure . . . 70
Société d'histoire moderne. 320

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne et Autriche. Travaux relatifs à l'histoire grecque, par Ad. Bauer. 123, 381
France. Moyen âge, par A. Molinier et G. Monod 326, 345
— Époque moderne, par H. Hauser et Rod. Reuss . . 83, 349
— Époque contemporaine, par A. Lichtenberger et G. Monod. 102, 362

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Fr. Arnheim. Der ausserordentliche Finnlændische Landtag 1899. (**R. Puaux**.) 172
G. d'Avenel. Paysans et ouvriers depuis 700 ans. (**Ch. Rist**.). 178
Beitrag zur Beurtheilung d. staatsrechtlichen Stellung d. Grossherzogthum Finnland. (**R. Puaux**.) 172
V. Brants. L'Université de Louvain. (**P. Fredericq**.) . . . 410
Alex. Cartellieri. Philipp II August, Kœnig von Frankreich. (**A. Luchaire**.) 400
E. Carton de Wiart. Les grandes compagnies coloniales anglaises du xixe siècle. (**H. Froidevaux**.). 176
G. des Marez. La lettre de foire à Ypres au xiiie siècle. (**P. Huvelin**.) 152
H. Francotte. L'industrie dans la Grèce ancienne. (**G. Glotz**.) 397
B. Getz. Das staatsrechtliche Verhæltniss zwischen Finnland und Russland. (**R. Puaux**.) 172
P. Guiraud. La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce. (**G. Glotz**.) 392

Pages

P. Kirsch. Die Rückkehr der Pæpste Urban V und Gregor XI nach Rom. (**J. Guiraud.**) 405
A. Lavertujon. La chronique de Sulpice Sévère. (**E. Babut.**) 150
O. Meinardus. Nassau-Oranische Correspondenzen. (**A. Waddington.**) 408
Monumenta ordinis Praedicatorum historica. (**J. Luchaire.**). 402
Recht (das) Finnlands und seine Wehrpflicht. (**R. Puaux.**) . 172
O.-E. Schmidt. Cicero's Villen. (**Ch. Lécrivain.**). 149
O. Seeck. Die Entwickelung der antiken Geschichtschreibung. (**Id.**) 391
R. Y. Tyrrel et L. Cl. Purser. The correspondance of M. T. Cicero. (**Id.**) 149
H. von Voltelini. Acta Tirolensia. (**G. Blondel.**). 406

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 447
2. Archiv für Frankfurts Geschichte 441
3. Aus Aachens Vorzeit. 441
4. Baltische Studien 442
5. Beihefte zum Militær-Wochenblatt 205
6. Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 204, 439
7. Blætter für Handel, Gewerbe u. sociales Leben . . . 207, 440
8. Deutsche Revue der Gegenwart 205
9. Freiburger Diœcesan-Archiv 442
10. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 444
11. Forschungen zur Geschichte Bayerns 443
12. Gœttingische gelehrte Anzeigen 202
13. Grenzboten (die). 206
14. Hansische Geschichtsblætter 443
15. Jahrbuch des k. d. archæolog. Instituts 435
16. Jahrbuch f. d. Geschichte Oldenburgs 443
17. Jahrbücher für Nationalœkonomie u. Statistik . . . 436
18. Militær-Wochenblatt 207
19. Mittheilungen d. k. deutschen archæol. Instituts . . 435
20. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Osnabrück . . 445
21. Monatsschrift für Stadt und Land. 206
22. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 435
23. Neues Archiv 434
24. Philologus 436
25. Pommersche Jahrbücher. 443
26. Preussische Jahrbücher 441
27. Rheinisches Museum für Philologie 436
28. Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung 207, 440

TABLE

Pages

...en . . . 436
. 206
. 438
. 439
. 445
...ermania 208, 430
...shefte f. Landeskunde . 445
...chen Gesellschaft . . . 438
V. Bérard. L'étu ... Geschichte Schlesiens. . . 446
L. Davillé. Le ... Vereins 438
F. de Navenne ... sischen Geschichtsvereins . . 445
... Geschichte des Oberrheins. . . . 447
... katholische Theologie. 203
E. Bloch ... Kirchengeschichte 204
... Kulturgeschichte 437
L. B ... wissenschaftliche Theologie. 442

ALSACE-LORRAINE.

G ... d. Gesellschaft f. Lothringische Geschichte . 208

AUTRICHE-HONGRIE.

... d. Vereines f. Landeskunde v. Niederœsterreich 448
... Bulletin international de l'Ac. des sc. de Cracovie . . 211
... Budapesti Szemle 210
... Jahreshefte d. œsterr. archæolog. Instituts 448
... Mázadok 209
... Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes . . 449

BELGIQUE.

1. Académie royale. Bulletin de la classe des lettres . . 194, 430
2. Analecta Bollandiana. 195
3. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique . . . 432
4. Annales de l'Académie royale d'archéologie 199
5. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 433
6. Annales de la Société d'émulation de Bruges. . . . 423
7. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 199
8. Annales de la Société d'hist. et d'archéol. de Gand. . 199
9. Annales de la Société historique de Tournai 199
10. Annales du Cercle archéologique d'Enghien 199
11. Archives belges (les) 195, 430
12. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie 196
13. Bulletin de la Commission royale d'histoire 196, 431
14. Bulletin de la Société belge de géographie. 200
15. Bulletin de la Société de géographie d'Anvers . . . 201
16. Bulletin de la Société d'histoire de Gand 200, 433
17. Bulletin de la Société scientifique de Tongres . . . 201
18. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 200
19. Musée belge (le). 431

Pages

'uséon (le) 196
'lications de la Société historique de Limbourg . . 433
vue belge de numismatique. 197
ievue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 198
Revue de Belgique. 197
25. Revue de l'Instruction publique 197, 431
26. Revue de l'Université de Bruxelles 198
27. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 201, 432
28. Revue générale de Belgique 197
29. Revue historique de l'ancien pays de Looz 202

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 427
2. Annales de Bretagne 428
3. Annales de Géographie 423
4. Annales de l'Est 429
5. Annales des sciences politiques 421
6. Annales du Midi 191
7. Bibliographe moderne (le) 422
8. Bibliothèque de l'École des chartes 183, 416
9. Bulletin critique 182, 417
10. Bulletin de correspondance hellénique 185
11. Bulletin de littérature ecclésiastique (Toulouse) . . . 187
12. Bulletin de la Société des sciences hist. de l'Yonne . 191
13. Bulletin hispanique 187
14. Bulletin italien 187
15. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. . . 191
16. La Correspondance historique et archéologique . . . 181, 416
17. Le Correspondant 188, 424
18. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus. 190, 425
19. Journal des Savants 182, 420
20. Journal des sciences militaires. 188
21. Mélanges d'archéologie et d'histoire 421
22. Nouvelle Revue historique de droit 187, 422
23. Polybiblion 418
24. Recueil des publications de la Société havraise . . . 429
25. Révolution française (la). 184, 417
26. Revue africaine. 191
27. Revue archéologique du Berry. 194
28. Revue celtique 187
29. Revue critique d'histoire et de littérature 182, 419
30. Revue d'Auvergne. 191
31. Revue de Champagne et de Brie 192, 430
32. Revue de Gascogne 192, 429
33. Revue de Géographie. 423
34. Revue de l'Agenais 192, 430
35. Revue de l'Histoire des religions 424

Pages
36. Revue de Paris 425
37. Revue de Saintonge et d'Aunis 193
38. Revue de Synthèse historique 415
39. Revue des Bibliothèques 422
40. Revue des Deux-Mondes 190
41. Revue des Études anciennes 186
42. Revue des Études historiques 186
43. Revue des Questions historiques 413
44. Revue d'histoire diplomatique 181
45. Revue d'histoire et de littérature religieuses 423
46. Revue d'histoire moderne et contemporaine 181
47. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major 188, 424
48. Revue historique et archéologique du Maine 193
49. Revue militaire 188
50. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 193
51. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 427
52. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 428
53. Société des Antiquaires de l'Ouest (Bulletin) 194

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum 213
2. The Contemporary Review 215
3. Edinburgh Review 216
4. The English historical Review 211
5. The Nineteenth Century 216

ÉTATS-UNIS.

1. The American historical Review 218

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 221
2. Archivio storico lombardo 222
3. Archivio storico per le provincie napoletane 221
4. Deputazione di storia patria per le prov. di Romagna . 223
5. Miscellanea di storia patria 224
6. Nuovo archivio veneto 224
7. Rivista storica italiana 224

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 226

Chronique et Bibliographie 227, 450
Index bibliographique 466

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Stanford University Libraries
3 6105 013 081 901
NON-CIRCULATING
NON-CIRCULATING
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book please return it as soon as possible, but not later than the date due.